Revue des Études Grecques

Bulletin épigraphique

Laurent Dubois, Michel Sève, Christophe Feyel, Pierre Fröhlich, Patrice Hamon, Simone Follet, Sophie Minon, Denis Knoepfler, Denis Rousset, Eric Lhôte, Jean-Claude Decourt, Bruno Helly, Miltiade Hatzopoulos, Alexandre Avram, Claude Brixhe, Emmanuel Weiss, Denis Feissel, Pierre-Louis Gatier, Jean-Baptiste Cayla, François Kayser, Catherine Dobias-Lalou

Citer ce document / Cite this document :

Dubois Laurent, Sève Michel, Feyel Christophe, Fröhlich Pierre, Hamon Patrice, Follet Simone, Minon Sophie, Knoepfler Denis, Rousset Denis, Lhôte Eric, Decourt Jean-Claude, Helly Bruno, Hatzopoulos Miltiade, Avram Alexandre, Brixhe Claude, Weiss Emmanuel, Feissel Denis, Gatier Pierre-Louis, Cayla Jean-Baptiste, Kayser François, Dobias-Lalou Catherine. Bulletin épigraphique. In: Revue des Études Grecques, tome 122, fascicule 2, Juillet-décembre 2009. pp. 391-587;

http://www.persee.fr/doc/reg_0035-2039_2009_num_122_2_7960

Document généré le 27/05/2016

BULLETIN ÉPIGRAPHIQUE

CORPUS, RECUEILS, *VARIA*
(Laurent Dubois)

1. **Corpus**. Corpus des inscriptions athéniennes tardives nº 585. Corpus des cités d'Achaïe autres que Patras nº 229. Inscriptions inédites de Cos nºs 400, 402, 403, 404. Nouvelles inscriptions d'Iasos nºs 446-453. Corpus en ligne d'Aphrodisias nº 442. Choix d'inscriptions de Syrie nº 503. *Inscriptions grecques et latines de la Syrie*, t. 11, *Mont Hermon* nº 512. Corpus d'inscriptions dialectales de Sicile nº 559.

2. **Mélanges**. A. P. Matthaiou et Ir. Polinskaya (éd.), *Μικρὸς Ἱερομνήμων. Μελέτες εἰς μνήμην Michael H. Jameson*, Athènes, 2008.

3. K. Verboven, K. Vandorpe et V. Chankowski (éd.), *Pistoi dia tèn technèn. Bankers, Loans and Archives in the Ancient World. Studies in Honour of Raymond Bogaert*, Louvain, 2008.

4. *Vom Euphrat bis zum Bosporus. Kleinasien in der Antike. Festschrift für Elmar Schwertheim zum 65. Geburtstag*, ed. E. Winter, Bonn, 2008 (Asia Minor Studien, 65).

5. *Monumentum et instrumentum inscriptum : beschriftete Objekte aus Kaiserzeit und Spätantike als historische Zeugnisse. Festschrift für Peter Weiss zum 65. Geburtstag*, ed. H. Börm, N. Ehrhardt, J. Wiesehöfer, Stuttgart, 2008 (Alte Geschichte).

6. **Actes de congrès**. J.-Chr. Couvenhes et S. Milanezi (éds), *Individus, groupes et politique à Athènes de Solon à Mithridate*, coll. Perspectives historiques, 15, Tours, 2007 ; actes du colloque international des 7-8 mars 2005 à Tours.

7. **Épigrammes**. Épigrammes d'Argos nº 218 *bis* et *ter* ; de Thèbes nº 259 ; d'Akraiphia nº 266 ; de Pharsale nº 300 ; de Philippopolis nº 336.

8. **Défixions**. Défixions attiques nºs 59, 177, 178 ; de Bérézan nº 367.

9. **Instrument de travail**. Index des Déliens nº 392.

10. **Vocabulaire**. Catherine Dobias, dans Claude Brunet éd., *Des formes et des mots chez les Anciens*, Mélanges Danièle Conso, Presses universitaires de Franche-Comté, 2008, 63-73 : « ὅροι/ *fines* : un cas de bilinguisme ? », partant de documents cyrénéens bilingues latino-grecs du Ier s. *p.C.* concernant des récupérations de terres dans lesquelles le mot grec ὅροι semble correspondre à *fines*, D. montre en fait que le sens de « territoire » et non plus de « bornes » pour ὅροι procède

de l'influence du latin *fines* dans les milieux bilingues de chancellerie à partir du IIIe s. de notre ère. Cette acception nouvelle figure clairement chez Eusèbe et Athanase puis dans les inscriptions byzantines.

11. Contacts entre le latin et le grec en Cyrénaïque no 550.

12. **Dialectes**. Catherine Dobias, dans *Dialectes grecs et aspect verbal*, R. Hodot, G. Vottero éd., Nancy 2008, 39-55 : « Phrases sans verbe et aspect verbal. Quelques exemples dialectaux », étudie surtout le « style » de certaines inscriptions contenant des comptes. Elle met en évidence l'alternance de formules à l'aoriste avec d'autres procédés comme les « noms d'action effective » en -σις ou en -μα : ainsi à Cyrène, *SEG* 9, 11 et 12 καρπὸς ἐτιμάθη, mais en *SEG* 9, 13 καρπῶ τίμασις ; en attique, *IG* I3 375 ταμίαι…παρέδοσαν, mais *IG* I3 459 λεμμα παρὰ ταμιῶν. Intéressantes remarques concernant la rédaction et le formulaire des affranchissements.

13. Sophie Minon, dans *Traduire, Transposer, Transmettre*, B. Bortolussi, M. Keller, S. Minon, L. Sznajder éd., Picard 2008, 91-105 : « La stèle diglosse de Sigée en Troade (*IG* I3 1508, *ca* 550 *a.C.*) » étudie les conditions de la rédaction des deux inscriptions de ce célèbre document caractérisé par la présence sur le même pilier de marbre d'un texte ionien écrit en alphabet ionien oriental et de sa variante plus développée (avec mention d'un sculpteur et de ses fils), rédigée en dialecte et alphabet attique. L'évergète de Sigée, Phanodicos de Proconnèse, a offert au prytanée de Sigée, une cité alliée, un certain nombre d'objets en bronze, cadeaux dont il a été remercié par les Athéniens devenus à cette époque maîtres de Sigée, qui « ont fait graver pour lui l'inscription B et lui ont peut-être offert aussi la sculpture de couronnement du pilier ». La conjonction de l'étude dialectologique et de la mise en perspective historique est dans cet article on ne peut plus fructueuse.

14. Dialecte béotien nos 245, 250, 260. Disparition du dialecte béotien nos 246 et 251. Rhôtacisme eubéen no 273 et 276 (Αἰρίππη).

15. **Alphabet**.. Alphabet « rouge » en Locride Oponte no 286. Introduction de l'alphabet ionien en Béotie no 244. Lettres attiques à Akraiphia no 266. Alphabet archaïque de Boubôn en Kibyratide, no 470. Alphabet sélinontin archaïque nos 563 et 565.

RAPPORTS AVEC L'ARCHEOLOGIE
(Michel Sève)

16. **Architecture**. *Vocabulaire*. J. du Bouchet, dans *La rue dans l'Antiquité : définition, aménagement et devenir, de l'Orient méditerranéen à la Gaule*, P. Ballet, N. Dieudonné-Glad, C. Saliou, éd., Rennes, 2008, 57-61 : « Les noms de la rue en grec ancien », met l'accent sur le caractère nettement différencié dans le vocabulaire entre ville et campagne : le seul mot neutre est ὁδός. Les six mots attestés pour désigner la rue n'ont pas une histoire comparable. Depuis le début du Ve s. *a.C.*, πλατεῖα désigne une rue large ; ἄγυια, attesté chez Homère, sort de l'usage poétique et religieux après l'époque classique ; λαύρα, le plus plastique, désigne chez Homère un corridor, mais prend à partir du VIe s. *a.C.* le sens de venelle, avant que, par modifications successives, le mot ne finisse par désigner un monastère au VIe s. *p.C.* ; στενωπός s'emploie le plus souvent pour une voie urbaine à partir du Ve s. *a.C.*, surtout dans l'usage littéraire ; ῥύμη,

courant dans les papyrus, est rare ailleurs ; ἄμφοδον ne désigne pas d'abord une rue (voir déjà *Bull.* 2006, 14). De plus, il est souvent difficile de distinguer quartier et rue, parce que cette distinction manque de pertinence. Les grands axes de circulation sont distingués soit des autres voies (mais la hiérarchie à deux niveaux très présente dans l'urbanisme orthogonal et perceptible dans le vocabulaire, πλατεῖα – στενωπός, n'a pas été nécessairement déterminée par lui), soit de l'habitat.

17. Vocabulaire des rues à Athènes, voir nº 151.

18. A.-V. Pont, *REA* 110 (2008), 151-174 : « Τὸ ἀλειπτήριον dans les inscriptions d'époque impériale ». Étude approfondie et convaincante du sens de ce terme utilisé en Asie Mineure occidentale (tableau de 17 attestations, p. 170) ; le mot, du genre neutre, est pourtant attesté une fois au féminin à Sardes, *SEG* 36, 1097 (IVe-Ve s. *p.C.*), et deux fois en latin au début du IIe s. *p.C.*, à Akmonia, *MAMA* VI, 333 et à Pergè, *IK* 54, 55. L'identification de la réalité qu'il désigne fait débat : salle pour l'onction, selon l'étymologie et dans la continuité de l'époque hellénistique, ou ensemble de l'édifice balnéaire ; P. se prononce pour une salle d'apparat. Plusieurs exemples montrent que les bienfaiteurs honorés pour en avoir construit n'ont pu financer qu'une partie du bâtiment thermal, et des arguments épigraphiques et archéologiques y font reconnaître une salle luxueusement ornée dans laquelle les publications archéologiques voient souvent, mais sans argument sérieux, une salle du culte impérial. Le passage d'une salle d'onction à une salle d'apparat pourrait être lié à la part que prennent les notables dans le financement de l'onction et à celle des ἀλειφόμενοι dans le fonctionnement du gymnase. Au cours de l'étude, discussion approfondie de quelques exemples, comme l'inscription de Smyrne *IK* 24, 697, ou celles de Sardes *SEG* 36, 1094 et 1097 ; au gymnase de Sardes, la « Marble Court », où F. Yegül pensait avoir reconnu une salle du culte impérial, a toute chance d'avoir été un *aleipterion*.

19. *Architecte et métiers*. E. Thomas, *Monumentality and the Roman Empire. Architecture in the Antonine Age*. Oxford, 2007, XXVI-378 p. Étude d'ensemble de l'architecture à l'époque antonine, particulièrement sous les empereurs Antonin le Pieux et Marc Aurèle, en s'interrogeant sur la notion de monumentalité : les formes et leur signification, le sens politique et social qui rendait monumentaux les édifices publics, le rapport de cette architecture au temps et sa signification dans la longue durée, et la façon dont elle a été reçue, en particulier d'après l'opuscule de Lucien, *La Salle*. C'est surtout le chapitre 5, p. 91-103, qui utilise les inscriptions, à propos des architectes dont le point de vue est rarement pris en compte dans ce genre d'étude. Si T. s'interroge sur la nature de la réputation des architectes et leur action personnelle pour faire aboutir la construction, son étude porte surtout sur Aelius Nicon de Pergame, père de Galien, figure jugée comparable à Socrate y compris par ses mauvaises relations avec sa femme. Les spéculations sur les isopséphismes (celui du nom de cet architecte est équivalent à celui du mot architecte ; d'autres sont évoqués dans l'étude), nous paraissent étranges, mais correspondent à des préoccupations du temps. Étude de l'hymne de Nicon au Soleil, comparé à l'hymnologie orphique et homérique ; il intègre l'architecture à une théologie solaire et cosmique. Les liens entre l'architecture et les mathématiques sont clairs, mais les tentatives de T. pour attribuer les bâtiments de Pergame aux architectes mentionnés dans les inscriptions sont un peu vaines. En appendice, p. 256-258, traduction en anglais des inscriptions de Théra *IG* XII 3, 325-326 (*Syll.*[3], 852-852a) et de Pergame *IGR* IV 503-506.

20. H. Bahar, A. Royer, *Anatolia Antiqua* 16 (2008), 119-134 : « Métiers du bâtiment à Laodicée de Lycaonie ». Publication d'une inscription tardive (IVe-VIe s. *p.C.*) de Laodicée Brûlée, gravée assez grossièrement sur trois lignes, sous chacune desquelles est représentée une règle munie à chaque extrémité de pointes tournées vers le bas, de longueur décroissante de l'une à l'autre (respectivement 36,4 ; 32,5 ; 28,6 cm). Il doit s'agir de divers étalons utilisés par les corps de métier mentionnés dans le texte : la plus courte se rapproche du pied romain de 29,5 cm. Le texte ne consiste qu'en noms de métiers, tous abrégés, mais pas toujours faciles à résoudre ; B. et R. examinent les diverses possibilités en réunissant les exemples des noms possibles. L. 1, πλινθ( ), certainement en rapport avec la brique, πλίνθος, qui a donné lieu à une abondante dérivation. L. 2, σαν( ), dérivé non encore attesté de σανίς, planche ? ; λιθι( ), dont le rapport avec λίθος, pierre, est tentant, à cause de ses nombreux dérivés, quoiqu'on ne puisse en citer aucun commençant ainsi ; ζωγρά(φος), peintre ; ψηφ(οθέτης, ou -ιώτης), mosaïste. L. 3, μαρ( ), l'une des formes du nom du marbrier, μαρμαράριος, μαρμάριος, μαρμαρᾶς ; μισ(θωτός), salarié, certainement les assistants des marbriers ; ξυλογλύ(φος), sculpteur sur bois. On ne comprend pas bien la raison d'être de cette inscription (l'hypothèse qu'il s'agirait de l'enseigne d'un atelier est écartée par B. et R. à cause de l'usage systématique des abréviations ; ajoutons que les dimensions du bloc sont trop importantes : il doit provenir d'une construction). On ne comprend pas non plus la raison de la répartition des trois règles : elles ne paraissent pas en rapport avec les métiers dont le nom abrégé est gravé au-dessus d'elles.

21. *Monuments et topographie*. I. Steffelbauer, *Ath. Mitt*. 122 (2007), 229-261 : « Lage und Grenzen des Demos Kerameis und des Kerameikos von Athen ». À la différence de Κεραμεῖς, qui désigne un dème, Κεραμεικός semble d'abord désigner une voie, celle qui mène du Dipylon à l'Académie, « Töpferei boulevard » puis, à l'époque impériale, du rempart à l'agora (sur les rapports entre le Céramique et l'agora, voir aussi *Bull*. 2005, 22), désignation étendue à tout un quartier. Essai de délimitation de ce dème urbain très peuplé (il avait 6 bouleutes), mais étendu pour l'essentiel hors du rempart, en essayant de le distinguer des dèmes voisins ; sa forme allongée s'explique par le relief du secteur et par le fait que la voie dite « des potiers, Κεραμεικός » en constituait l'axe principal. On trouvera donc des indications sur plusieurs dèmes urbains, mais tout cela montre à quel point notre connaissance des dèmes attiques demeure encore incertaine dans le détail.

22. P. Themelis, *Prakt. Arch. Het*. 160 (2005) [2007], 57-58 : à Messène, découverte près du gymnase d'un fragment de base inscrite Σωσικράτης Σωσικράτεος γυμνασιαρχήσ[ας] τὸν οἶκον [καὶ] τὸ θέατρον [ἐπεσκεύ]α[σεν] (époque hellénistique d'après l'écriture).

23. L. Kolonas, *Α΄ Αρχαιολογική σύνοδος νοτίας και δυτικής Ελλάδος, Πάτρα, 9-12 Ιουνίου 1996*, Athènes, 2006, 493-498 : « Η ανασκαφή του ιερού της Αρτέμιδος στον Δρυμώνα Αιτωλοακαρνανίας ». Premières observations d'ensemble sur le sanctuaire d'Artémis situé sur la côte dans le territoire d'Alyzia, découvert en 1919, mais dont la fouille n'a commencé qu'en 1993. Une première installation, construite dans le dernier quart du IVe s. *a.C*., a été détruite par un incendie dans le début du IIe s. et remplacée par une autre analogue, à laquelle il faut rapporter les tuiles inscrites Ἀλυζείων (*Bull*. 1999, 73) ; le sanctuaire semble avoir été déserté à l'époque impériale. K. fait connaître trois

inscriptions d'époque hellénistique : sur une grande base, trois lignes très endommagées où l'on peut lire avec précaution Ἀρτάμιτι ; sur une autre, une dédicace, Καρύα Ὀφελάνδρου Ἐπικρατείαι, mentionnant une épiclèse d'Artémis qu'on rencontre sur d'autres bases ; un règlement de deux lignes très lisibles, Μὴ ἀποστεύειν ἐν τῶι ἱερῶι, « ne pas jeter les os dans le sanctuaire », selon une interprétation suggérée par Ch. Kritzas.

24. M. Trümper, *Die* « Agora des Italiens » *in Delos. Baugeschichte, Architektur und Funktion einer späthellenistischen Porticus-Anlage*, Rahden/West., 2008, 2 vol. (Internationale Archäologie, 104). Ample étude de ce monument d'interprétation controversée, mais qui n'est pas la publication architecturale selon les critères actuels que T. appelle de ses vœux. Ce travail fait largement appel aux inscriptions (index p. 528-530), surtout au chapitre III (p. 293-350), qui porte sur le contexte socio-économique du bâtiment, qu'il s'agisse de sa construction, assumée surtout par des bienfaiteurs privés presque tous italiens à l'exception notable de Philostrate d'Ascalon pour le premier état, ou des réparations postérieures à 88 *a.C.*, prises en charge par un éventail beaucoup plus large de bienfaiteurs. Les inscriptions trouvées sur place sont reproduites en appendice, p. 466-475. On ne peut savoir qu'indirectement qui étaient les utilisateurs. Les offrandes et équipement sont dus à des Italiens, les statues honorifiques à des dédicants ou destinataires d'origine très variée, entre autres 7 magistrats auxquels il faudrait ajouter C. Ofellius Ferus, si l'on admet l'interprétation de J. Marcadé (*AE*, 2000, 1329) et Roland Étienne (*AE*, 2004, 1344) qui a échappé à T. Tout cela est mis en contexte dans une étude générale de la pratique honorifique à Délos (p. 314-340) qu'on ne songerait guère à chercher là — en particulier les études sur les motifs de l'honneur ou l'usage de signer les statues. Il apparaît qu'Agasias était le sculpteur attitré du bâtiment, par une décision officielle ou un effet de mode. Le nom antique du monument n'est pas assuré, mais T. tient pour infondées et invraisemblables les interprétations comme palestre ou comme marché, d'esclaves ou de quoi que ce soit d'autre : elle y voit une installation luxueuse munie d'un jardin en son centre et d'accès réservé, peut-être plus ouvert après 88, lieu de rencontre des Italiens, mais peut-être pas d'eux seuls.

25. N. Trippé, *REA* 110 (2008), 383-401 : « Sur une inscription de Cyzique », reprend en détail l'examen de l'épigramme de l'*Anthologie* VI, 342, certainement copiée sur la pierre et étudiée en dernier lieu par L. Robert et G. Roux, en des sens différents. Le texte mentionne l'exposition, sous le portique des Charites, d'un τριήρους στυλίδιον, pièce de bois située à la poupe du navire, permettant d'arborer l'emblème de la divinité. À la suite de L. Robert, mais contrairement à P. Waltz que suivait G. Roux, T. considère que le lieu d'exposition était un portique du sanctuaire des Charites attesté à Cyzique : l'objet devait y être exposé comme l'étaient à Delphes les ἀκρωτήρια du portique des Athéniens. C'était le symbole du prestige maritime et commercial de la cité, remontant à Athéna elle-même : le souci des reliques et des origines est caractéristique de l'époque hellénistique, date que la langue suggère à T. (fin IIIe-début IIe s. *a.C.*). — Rappelons qu'il y avait à Cyzique au moins une autre relique, la pierre qui aurait servi d'ancre aux Argonautes, conservée dans le prytanée et mentionnée par Pline, *NH*, 36, 99, selon qui elle s'appelait *lapis fugitivus*. Le portique des Charites n'était donc pas le seul endroit où les Cyzicéniens gardaient les traces de leur passé mythique.

26. H. Schwarzer, *Das Gebäude mit dem Podiensaal in der Stadtgrabung von Pergamon. Studien zu sakralen Banketträumen mit Liegepodien in der Antike*. Mit Beiträgen von Sarah Japp und Angela von den Driesch, Berlin, New York, 2008, XXXIV-318 p., 44 pl., 9 Farbtafeln, 3 Beil. (*Altertümer von Pergamon*, XV, 4). Publication archéologique d'ensemble de ce monument pour une association cultuelle dont l'étude avait fait l'objet d'un article préalable (*Bull*. 2008, 50 ; les éléments en sont repris p. 92-103). C'est pour S. l'occasion de donner (sans le transcrire) le texte de quelques inscriptions sur pierre découvertes lors de la fouille. P. 236 et pl. 37, S 15 : liste éphébique de 6 lignes où on ne lit que les noms Μηνοδ[ότου ou -ώρου], Ἀρτεμ[ιδώρου], Φιλ[εταίρου ?] (IIe-Ier s. *a.C.*). Ces listes étaient gravées au gymnase, sur les parois du temple R, et le lieu de trouvaille de ce fragment montre que le temple avait été détruit au plus tard par le tremblementt de terre de 262 *p.C*. P. 236 et pl. 38, S 17 : sur un petit autel de marbre, Ἥρας (peut-être IIe s. *a.C*.). P. 243 et pl. 42, U 3 : à proximité du bâtiment, autel pour Hadrien, [Α]ὐτοκράτορι | [Ἁ]δριανῶι | Ὀλυμπίωι | [κ]αὶ κτίστηι. Six autres inscriptions déjà connues sont reproduites en majuscules.

27. K. Görkay, (no 4) I, 269-275 : « A Building Inscription from Erythrae. A Temple or Sacred Chamber to Dionysos Propator, Antoninus Pius and his sons ». Un nouveau fragment permet de restituer et de dater le texte d'Érythrées *IK* 1, 132 : Ἀγαθῇ Τύχῃ, Διονύσῳ Προπάτο[ρι καὶ Αὐτοκράτορι Καίσαρι] Τίτῳ Αἰλίῳ Ἁδριανῷ Ἀντωνειν[ῷ] Σεβα[στῷ Εὐσεβεῖ καὶ] τοῖς υἱοῖς αὐτοῦ Βήρῳ Καίσαρι [καὶ Λουκίῳ Αὐρηλίῳ Κομμόδῳ], Μᾶρκος Μάρκου ὁ ἱερεὺς τοῦ Διο[νύσου καὶ *nom, (fils ou fille de)*] Λαμπρῆς τὸν ἱερὸν οἶκον ἐκ [τῶν ἰδίων κατασκευάσαν]τες ἀνέθεσαν (début 139-7 mars 161 *p.C*.). Les dimensions de la pierre, moulurée en haut et en bas, suggèrent qu'elle appartenait au revêtement en marbre d'une construction assez petite exécutée en *opus caementicium*. — La restitution de la l. 4 n'est pas en ordre. G. voit dans le nom Λαμπρῆς un métronyme, ce qui serait étrange : il vaut mieux y voir un nom masculin rare, mais attesté. D'autre part, il y a place pour 10 à 15 lettres supplémentaires, à en juger par la longueur des autres lignes ; on peut songer à restituer Μᾶρκος Μάρκου ὁ ἱερεὺς τοῦ Διο[νύσου Προπάτορος] Λαμπρῆς, ou plutôt rétablir le nom d'un citoyen romain porteur des *tria nomina*, Μᾶρκος Μάρκου ὁ ἱερεὺς τοῦ Διο[νύσου καὶ *praenomen, nomen*] Λαμπρῆς.

28. H. Taeuber, *Das Vediusgymnasium in Ephesos*, M. Steskal et M. La Torre, éd., Wien, 2008, 2 vol (Forschungen in Ephesos, 14), 243-252, dresse la liste des inscriptions trouvées au gymnase et publie celles qui étaient restées inédites. N° 1, fragment d'une plaque de marbre portant le nom de Πό(πλιος) Οὐήδιος [Ἀντωνεῖνος Φαῖδρος Σαβεινιανὸς γυμνασίαρχος] πρεσβυτέρων, donc en rapport avec la construction du gymnase. N° 3, [--- ἰσ]ήλυσιν ε[---], paiement d'un droit d'entrée ? N° 5 : graffite sur une plaque, Παυλεῖνος τὸ παιδείν (amour pour un jeune esclave) ; Ἐφεσία ; Κρισπείνου ; Κρισπε[ιν---] (première moitié du IIIe s. *p.C*.). N° 72 : fragment de la fin du IIIe s. *p.C*. utilisant un vocabulaire en rapport avec les concours, [ἀγ]ωνοθέτην [τῶν μεγάλων] Ὀλυμ[πίων, ἀλυ]ταρχοῦν[τος Γν(αίου) Πομπηίου Ἑρμ]ίππου [Αἰλιανοῦ συνκλη]τ[ικοῦ νεωτέρου]. N° 88, fragment de sarcophage : [Αὐτὴ] ἡ σορὸς [ἐστίν --- κ]αὶ Ποπ[λίου---]. N° 89 : dédicace fragmentaire du petit-fils du fondateur de la bibliothèque de Celsus : [Σκρειβωνιανὸς ἔγγονος Τι(βερίου) Ἰουλίου Κ]έλσ[ου Πολεμαιανοῦ] ἐπίτρ[οπος θεοῦ Τραιανοῦ ἐ]παρχεί[ων Κιλικίας Κύπ]ρου ἐκ τ[ῶν ἰδίων κατεσκεύασεν]. Le support devait appartenir

à une base de statue, et la brièveté du cursus peut être interprétée soit comme une carrière vite interrompue, soit comme une dédicace précoce, proche de *IvE* 5112 et antérieure à la construction du gymnase. — Il est regrettable que cette contribution ne signale pas, dans la même publication, les dessins très précis de la dédicace du bâtiment *IvE* 431+*Addenda IvE* VII 1, p. 11 (pl. 48-52), et l'illustration photographique et en fac sim. de l'inscription *IvE* 138 (pl. 125).

29. Inscription mentionnant les travaux de la scène romaine du théâtre de Didymes nº 432.

30. St. Mitchell, (nº 5), 154-175 : « Votive Monuments from South-West Asia Minor ». Aux p. 167-170, publication complète d'une dédicace de Sagalassos connue jusqu'ici par une simple mention (*SEG* 47, 1761, 3), gravée sur la moitié supérieure d'une colonne, au-dessous d'un relief dont il ne subsiste qu'un vestige : Θεαῖς ἁγναῖς ἐπηκόοις Βρεισηὶς Ἀ[ντιόχου] | Ἀττάλου Ἀρσάκου θυγάτηρ ἱέρεια τὸ[ν στῦ]λον καὶ ἐπιστύλια δύο ἐκ τῶν ἰδίων ἀνέ[θη]κεν, τὸ δὲ εἰσοδικὸν ἐπιστύλιον καὶ [τὸ] | ἀέτωμα μετὰ καὶ Αἰλίας Ἰάδος θυγατρὸς Π. Αἰλίου Μινουκιανοῦ Λάγου ἀνέθηκεν. La prêtresse est connue comme prêtresse d'Angdissis par la dédicace *SEG* 30, 1508 ; l'onomastique indique le milieu du IIe s. *p.C.* Une autre main a gravé, probablement après le milieu du Ve s. *p.C.*, l'acclamation Εἷς Θεός, ce qui explique vraisemblablement la destruction du relief. — La pierre portant le relief doit être la colonne consacrée par Briséis seule, avec les deux entablements qu'elle soutenait, tandis qu'elle s'est associée à une autre dame pour l'entablement et le fronton de l'entrée (dont les supports ont donc trouvé un autre financement). Il est remarquable que seul le relief ait été détruit, non la mention écrite des divinités à qui était faite la dédicace.

31. G. Huber, *Anzeiger Wien* 141 (2006/1), 5-24 : « Rhodiapolis, Beziehungen zwischen Bauforschung und Epigraphik ». Sous ce titre alléchant mais un peu trompeur, présentation cursive des ruines de Rhodiapolis suivie d'une revue des inscriptions a) conservées *in situ* (il s'agit surtout d'exèdres, dont une présentation architecturale est donnée : comme il est normal, ce sont des salles de réunion couvertes) ; b) des blocs inscrits ayant appartenu à des bâtiments importants, essentiellement des architraves ; c) de la tentative d'identification de deux temples mentionnés dans la célèbre inscription d'Opramoas ; d) d'une liste de termes d'architecture apparaissant dans l'inscription d'Opramoas, avec leur traduction (pas toujours satisfaisante ; ainsi pour ἱερόν, « umfassender Begriff für Tempel, groß oder klein » : « Heiligtum » serait plus exact).

32. Monuments de Patara (thermes, aqueduc, phare et antiphare), voir nos 474-476.

33. T. Ritti, E. Miranda, Fr. Guizi, dans Fr. D'Andria et M.P. Caggia, éd., *Hierapolis di Frigia, I. Le attività delle campagne di scavo e restauro 2000-2003*, Istanbul, 2007, 583-613 : « La ricerca epigrafica : risultati dell'ultimo quadriennio e prospettive future ». Bilan de la recherche épigraphique à Hiérapolis (signalons l'utilité de la bibliographie p. 616-618, qui rassemble entre autres les publications très dispersées relatives aux inscriptions de cette cité) et publication de quelques nouveaux textes dont certains intéressent l'architecture. P. 590, dédicace à Sévère Alexandre (le nom Alexandre est martelé) gravée sur une architrave du nymphée des Tritons ; une autre mentionne Aufidius Marcellus, proconsul d'Asie entre 220 et 222 *p.C.* P. 605-606 : une tombe du IIIe s. *p.C.* permet de préciser le sens technique du mot θέμα, qui désigne à Hiérapolis une chambre funéraire souterraine :

Τὸ ἡρῷον σὺν τῷ | ὑποκειμένῳ θέματι | κὲ τῷ περὶ αὐτὴν (*sic*) | τοπῷ Αὐρηλίᾳ Κολδρατίλλᾳ Αὐρ. Μαρκέλλου καὶ Αὐρηλίας Πυρωνίδος καὶ Αὐρηλίας [--- | ---] Ἰουδαίων. La fouille a fait découvrir au-dessous une chambre funéraire sur l'entrée de laquelle est gravée une menorah avec l'inscription [εὐ]λογ[ία]. P. 608-610, analyse des inscriptions du théâtre : son état dangereux a demandé des travaux de restauration entre 350 et 352 *p.C.*, sous Constance II Auguste et Constance Gallus César, pour lesquels sont nommés le préfet du prétoire d'Orient Flavius Philippus et le gouverneur Flavius Antonius Iulianus. D'autres travaux ont été exécutés entre 354 et 358, quand le préfet du prétoire était Cl. (Strategius) Musonianus, et le gouverneur Aelius Helladius [---]demus. P. 610, dédicace d'une statue élevée à Musonianus par le conseil et le peuple.

34. St. Mitchell, (nº 4), II, 476-480. Une révision sur la pierre du texte gravé sur l'ante nord du temple d'Auguste à Ankara permet de préciser le texte : Οἱ ὑποσχόμενοι ἐν ταῖς ἀρχιεροσύναις ὑπὲρ τῶν ἐπιδομάτων ἔργα [Μ. Κο]κκέιος Σέλευκος ἀρχιερεὺς θεοῦ Σεβαστ[οῦ ---]ου κρυπτοῦ λευκόλιθον [--- ἐκο]μίσατο (ce dernier verbe sur la suggestion de D. Rousset). Il en résulte que le mot ἐπιδομάτων ne se rapporte pas à des constructions, mais à des finances. Les grands prêtres ont promis de réaliser des travaux en raison de leurs contributions, et ὑπὲρ qui doit correspondre au latin *pro* signale un moyen de s'acquitter de leurs dons supplémentaires. Il n'est pas possible de savoir ce qu'était la construction couverte qui employait du marbre blanc. Le personnage est connu par l'inscription de Pessinonte *IK* 66, nº 12 : sa prêtrise date du milieu ou de la fin du règne de Trajan.

35. *Marques et technique*. A. Hoti, E. Metalla, Br. Shkodra, J. Wilkes, *BSA* 103 (2008), 367-397 : « The Early Byzantine Circular Forum in Dyrrachium (Durrës, Albania) in 2002 and 2004-2005. Recent Recording and Excavations ». Plusieurs marques ont été relevées au forum byzantin de Dyrrachium : p. 374 et 380-382, sur la plinthe de quelques bases de colonne, les marques ΠΑΤ (nº 1), ΕΥ (nº 2), ΣΡ (nº 24) ; sur le dallage, à cinq reprises, la lettre *théta* et, une fois, *iota* et *oméga* ; p. 378-379 et fig. 3 p. 372, dans un cercle incisé divisé en huit secteurs ornés d'une croix, l'inscription Τὸ ὄνομα Κωνσταντίν(ου). — Les parallèles ne sont pas nombreux pour ce dernier texte, mais on peut songer, pour la forme et la disposition du texte, à l'inscription du boucher Iôannès au marché de Philippes, D. Feissel, *Recueil des inscriptions chrétiennes de Macédoine*, nº 229.

36. B. Wesenberg, *Jahrbuch DAI* 122 (2007), 33-49 : « Das Paradeigma des Eupalinos ». Examen critique des explications antérieures données de cette inscription peinte en grosses lettres à la peinture rouge à l'intérieur du tunnel d'alimentation en eau de Samos, en particulier de celle de H. J. Kienast (*Bull.* 2006, 29). W. doute du point sur lequel s'accordent ses prédécesseurs : ce serait une information en rapport avec le plan du tunnel — trop obscure et trop peu accessible. Étude précise des emplois très variés du mot παράδειγμα dans un contexte d'architecture (au passage, nouvelle explication du texte d'Hérodote 5, 62, relatif au temple des Alcméonides de Delphes : ce qui est désigné par ce mot ne serait autre que la partie déjà exécutée de la construction, qui devait servir de modèle au reste après une période d'interruption, situation qui n'est sans exemple ni antérieurement, ni par la suite). Dans le cas du tunnel d'Eupalinos, l'indication est bien en rapport avec le problème de tracé rencontré dans la section nord : il s'agissait d'indiquer le bon alignement pour la construction du mur intérieur,

pour les quelque 100 m restant à exécuter. La distance de 17,10 m entre les deux marques verticales correspond à 49 pieds samiens ; elle est surtout assez longue pour définir un alignement. Le mot παράδειγμα n'est donc pas un message destiné aux générations futures, qui du reste n'auraient pas su le trouver : c'est une indication de chantier — Ajoutons qu'elle a subsisté parce qu'il n'y avait aucune raison de se donner la peine de l'effacer.

37. H. Malay, *Ep. Anat.* 40 (2007), 13-15 : « Kallipatrai, a *chorion* in Aiolis ». Une mention intéressante dans cette inscription déjà signalée (*Bull.* 2008, 461) doit être relevée : le sarcophage, acheté par un personnage portant l'ethnique de Κυμαῖος (cela pourrait orienter les recherches pour localiser Kallipatrai) est en pierre dite « pierre meulière », σορὸς μύλινος (deux fois dans l'inscription) ; cette qualité de pierre, attestée à quatre reprises à Smyrne, provenait d'une carrière située dans la région d'Érythrées (Strabon 14, 1, 33). Les caractéristiques du fragment portant l'inscription permettent de savoir de quoi il s'agit exactement : on aimerait avoir plus de détails.

38. M. Steskal, *Jahreshefte* 76 (2007), 371-392 : « Konstruktionszeichnungen zweier Voluten aus dem Prytaneion in Ephesos ». Signalons brièvement ce dessin de deux volutes ioniques incisé en traits légers, et en partie atténués par le ravalement de la pierre, sur le piédestal sud-ouest de la salle consacrée à Hestia dans le prytanée d'Éphèse. Elles sont disposées tête bêche et reliées par des traits qui font penser à une console pour une porte ionique, peut-être une porte du prytanée lui-même, quoique l'état actuel de conservation du monument ne permette pas de l'assurer. Une analyse très détaillée montre l'écart entre ce dessin et les prescriptions de Vitruve. Il devait servir à faciliter la réalisation matérielle d'une pièce complexe à produire en plus d'un exemplaire.

39. *Tuiles*. À Mégalopolis, A.-V. Karapanayiotou-Oikonomopoulou, *Α. Αρχαιολογική σύνοδος νοτίας και δυτικής Ελλάδος*, Athènes, 2006, 444-445 : lors du nettoyage de la skénothèque, découverte d'un fragment de tuile timbrée [σκαν]οθήκα[ς], voir *IG* V, 2, 469, 5 ; l'illustration supplée en partie son absence pour les exemplaires trouvés à la fin du XIXe s.

40. À Atarneus, F. Pirson, *Arch. Anz.* 2008, 2, 127-128 et fig 42 : nombreuses tuiles de la fin du IIIe ou du début du IIe s. *a.C.* marquées Βασιλική, dont une au moins l'est en creux et à l'envers (question de moulage ?).

41. À Xanthos, J. des Courtils et J.-Ch. Moretti, *An. Ant.* 16 (2008), 374 et fig. 17 p. 375 : au portique de l'agora, tuiles estampillées Κνίδος (époque hellénistique).

42. **Sculpture**. *Sculpteurs*. M. Sève, *Ktéma* 33 (2008), 117-128 : « Le dossier épigraphique du sculpteur Damophon de Messène ». Dans le cadre d'une journée d'étude consacrée au sanctuaire arcadien de Lycosoura où ont été trouvés les seuls éléments conservés de l'œuvre de l'artiste, examen des quinze inscriptions qui le mentionnent, lui ou des membres de sa famille, toutes reproduites et traduites en appendice (deux sont encore inédites). Il pratiquait toutes les formes de la plastique (marbre, bronze, bois, statues acrolithes ou chryséléphantines) et était habile dans l'art de l'ajustement ; il a travaillé en commun avec ses fils Xénophilos et Damophon. Damophon fils de Philippos était un des grands notables de Messène, sans qu'on puisse déterminer si la fortune de la famille lui est due, et se signale par son évergétisme, mais sa notoriété était limitée au Péloponnèse et aux régions immédiatement adjacentes. Il semble avoir été actif dans la fin du IIIe ou le début du IIe s. *a.C.*

43. P. G. Themelis, *Praktika Arch. Het.* 160 (2005) [2007], 44 : à Messène, signature de deux sculpteurs de la fin du IIIe s. *a.C.* : Σόφων Λυσικράτεος ἀγωνοθετήσας Διονυσί[οις]. Καλλικράτης, Λύσων ἐποίησαν. Callicratès, Athénien est connu à Épidaure (*IG* IV², 306C) ; il a signé une autre statue à Messène, en collaboration avec Zeuxippos de Mégalopolis (*Bull.* 2007, 300), et doit être distingué de Καλλικράτης Ἀριστέως, descendant d'un sculpteur homonyme, qui avait offert des portraits à Argos et Épidaure (*IG* IV², 240). On ne connaît pas de sculpteur du nom de Lyson.

44. G. Zimmer, K. Μπαιραμη, *Ρόδος,* II. *Ροδιακά εργαστήρια χαλκοπλαστικής*, Athènes, 2008, 212 p. Dans cette étude portant essentiellement sur les bronziers rhodiens, sont publiées, p. 149-167, plusieurs bases encore inédites pour des statues de bronze. P. 149-154, E 2609, riche palmarès du pugiliste et lutteur Πυθίων Κλευφάνευς, vainqueur à tous les grands concours (ajouter son nom à la liste des olympioniques ; IIe s. *a.C.*, d'après l'écriture) ; signalons l'expression inexpliquée, l. 4-5, Νέμεα ἄνδρ[ας πυγμὰν δίς (?), πάλαν --- | ἄνδ]ρας τᾶι αὐτᾶι Νέμεα δίπρατος : la lecture est sûre, et Z. et Mp. pensent à une faute de gravure pour δὶς πρᾶτος (ajoutons que l'interprétation pourrait être soutenue par la l. 2, [ἄ]νδρας δὶς ταῖς αὐταῖς Ἁλίασι πρᾶτος) ; parmi les concours moins connus, les Δάλια ἐμ Βοιωτοῖς (l. 8), les Ἁμαρίεια ἐν Αἰγίωι (l. 9), et les Νᾶα ἐν Ἀμ[---] dont c'est apparemment la première mention. P. 154-159, E. 2610, bloc portant les dédicaces pour deux vainqueurs à des concours hippiques : Φιλόφρων Ἀρχινόμου | νικάσας Νέμεα | συνωρίδι τελείαι | θεοῖς. | Καλλιάδης Σθέννιδος | Ἀθηναῖος ἐποίησε et Ἀστυμήδη[ς Φιλόφρονος ?,] | καθ' υ[ἱοθεσίαν δὲ τοῦ δεῖνος,] | νικάσας Ἴ[σθμια ἅρματι] | τελείωι. | Ἀσκλάπων κ[αὶ ὁ δεῖνα] | Φυρομάχου Ἀ[θηναῖοι ἐποίησαν] ; il faut le mettre en rapport avec un fragment trouvé à proximité, [---]ων Ἀστυμήδευ[ς νικάσας] [Ὀλύ]μπια ἅρματι τελ[είωι] | θεοῖς. | [Φύλ]ης Πολυγ[νώτου Ἁλι]κα[ρνασσεὺς | εὐ]εργέτα[ς ἐποίησε] (*Bull.* 1979, 309 ; après 225 *a.C.* ?) : on aurait affaire à une base commune pour trois générations d'une même grande famille de Lindos, exécutée au moment de la victoire la plus récente. Les sculpteurs Kalliadès fils de Sthennis (voir *Bull.* 2004, 161, d'après la mention *SEG* 45, 1066 ; la graphie Καλλυάδης qui y est donnée pour le nom du sculpteur étonne et pourrait correspondre à un défaut de la pierre affectant le sommet du *iota*) et Phylès sont connus pour être actifs dans l'île dans la deuxième moitié du IIIe s. *a.C.* ; ce doit être aussi le cas d'Asklapon et de son frère, dont il n'est pas certain qu'ils appartiennent à la famille des sculpteurs nommés Phyromachos (sur cette question, voir B. Andreae, *Bull.* 1991, 115, et Fr. Queyrel, *Bull.* 1993, 87 ; le présent texte est l'inscription incomplètement connue alléguée par ce dernier, p. 373-374, no 3). P. 159-163, E 2611, inscription honorifique pour un notable dont le nom est perdu, deuxième moitié du Ier s. *a.C.*, avec des éléments nouveaux pour la compréhension du calendrier rhodien. P. 163-164, E 2612, base pour Μᾶρκος Ἰούλιος Ἀλέξανδρος, peut-être le frère de Ti. Julius Alexander gouverneur d'Égypte sous Claude. P. 164-167, E 555, fragment d'inscription honorifique pour un inconnu, [στεφα]νωθέντα πλε[ονάκις ὑπὸ τᾶν βουλ]ᾶν χρυσέοις στ[εφάνοις κ]αὶ προσώπων [ἀργυρέων ἀναθέσε]σι (basse époque hellénistique). Signalons enfin l'intérêt de la liste des sculpteurs actifs dans l'île, p. 79-94, qui actualise celle qu'avait dressée Chr. Blinkenberg.

45. Sculpteurs à Rhodes no 399.

46. *Statues*. E. Arena, *Αρχαία Μακεδονία* 7, Thessalonique, 2007, p. 293-326 : « L'εἰκών delfica di Filippo II e la dedica degli Anfissei a Delfi *IG* IX 1, 2, 775 » met en rapport la statue de Philippe mentionnée par Alketas (cité par Athénée) et par Plutarque, avec la dédicace faite à Delphes par les Amphisséens pour le roi Philippe. La statue aurait été en bronze doré, disposée sur une colonne ou un pilastre élevé, et son emplacement serait à chercher dans la région des trépieds des Deinoménides où plusieurs soubassements sont sans attribution. La dédicace serait à dater de la période des 3e ou 4e guerre sacrée (vers 345 ou vers 338/7 *a.C.*), et s'expliquerait par des luttes politiques internes à Amphissa, où un parti pouvait considérer Philippe comme bienfaiteur de la cité. Rien dans les caractéristiques matérielles du fragment conservé ne s'opposerait à l'hypothèse (qui doit cependant être prise avec précaution, tant la pierre conservée est ténue et la documentation lacunaire).

47. S. Isager, L. Karlsson, *Ep. Anat.* 41 (2008), 39-52 : « A New Inscription from Labraunda. Honorary Decree for Olympichos : *ILabraunda* nº 134 (and nº 49) ». Fragment d'un long décret honorant Olympichos, adopté à l'époque de Séleucos II mais, selon l'analyse que I. et K. font de l'écriture, regravé cent ans plus tard. Il n'en reste qu'une partie du dispositif accordant des statues, un autel, un sacrifice annuel dont les modalités sont prévues en grand détail. Les statues sont mentionnées avec plus de précisions qu'il n'est habituel, l. 3-14 : στῆ[σαι δὲ αὐτο]ῦ καὶ εἰκόνα χαλκῆν ἐν τῆ[ι ἱερᾶι ? ἀγορᾶι ? ἐν τῶι ἐπιφανε]στάτωι τόπωι · στῆσαι καὶ τοῦ Δήμ[ου εἰκόνα χαλκῆν πήχε]ων πέντε στεφανοῦσαν τὴν Ὀλυμ[πίχου εἰκόνα · ἐπ]ιγράψαι ἐπὶ τοῦ βήματος · ὁ δῆμος [Ὀλύμπιχον Ὀλυ]μπίχου εὐεργέτην · ἱδρύσασθαι δὲ [καὶ αὐτῶι ἀπέναν]τι τῆς εἰκόνος βωμὸν λευκοῦ λίθου [ὅμοιον τῶι τοῦ Μαυ]σωλλου τῶι ἐν τῶι ἱερῶι τοῦ Δι[ὸς Λαβραύνδου καὶ] συντελεῖν αὐτῶι πομπὴν καὶ θυσί[αν ἀφ' ἑκάστου ἔ]τους τῆι τεσσαρεσκαιδεκάτηι τοῦ [Ἀπελλαίου ? μην]ὸς ἐν ᾗι ἡμέραι ὁ δῆμος ἐκομίσατο τήν [τε ἐλευθερία]ν καὶ τὴν δημοκρατίαν. Il n'est pas fréquent qu'on prévoie d'ériger une statue couronnée par une autre : pour Archippè de Kymè d'Éolide (*SEG* 33, 1035), pour Diodoros Pasparos de Pergame (*IGR* IV, 292), pour un anonyme peut-être d'Odessos (*IGBulg* I^2, 320). — La dimension prévue pour la statue du Peuple (5 coudées, soit environ 2,20 m) excède sensiblement la taille naturelle. Le sujet du groupe est naturellement en rapport avec l'occasion de l'honneur que l'on peut déduire de la date adoptée pour la fête ; on notera le contraste entre l'ampleur des honneurs et la sobriété de l'inscription prévue sur la base. Des honneurs de ce genre ne peuvent avoir été adoptés que sur le moment : l'hypothèse de I. et K. pour qui le groupe du Peuple couronnant Olympichos serait une adjonction faite au moment de la regravure, se justifie mal, même si c'est l'attestation la plus ancienne d'une telle composition.

48. É. Prioux, *ZPE* 166 (2008), 66-72 : « Le portrait perdu et retrouvé du poète Philitas de Cos : Posidippe 63 A-B et *IG* XIV, 2486 ». Une épigramme de Posidippe décrit le portrait de Philitas, œuvre d'Hécataios. La date pose problème : d'après la mention de Ptolémée II comme dieu et roi, [ἐκ Πτολε]μαίου δ' ᾧδε θεοῦ θ' ἅμα καὶ βασιλῆος, la date de rédaction est postérieure à 271-270 *a.C.* ; mais d'après une autre mention dans la *Leontion* d'Hermesianax, on est conduit soit avant 294, soit dans les années 270 (on peut donc situer l'œuvre décrite dans le premier tiers du IIIe s. *a.C.*). C'est aussi l'occasion de faire connaître un buste de marbre inscrit Φιλειτᾶς sur le piédouche (*IG* XIV, 2486), trouvé à

Crest (Drôme) en 1770, perdu dès le début du XIXe s., et retrouvé dernièrement dans une collection privée lyonnaise : la pièce est datable du début du IIe s. *p.C.*, le prototype pouvant remonter aux premières décennies du IIIe s. *a.C.* Il provenait d'une riche villa dont il devait orner la bibliothèque : on a trouvé au même endroit, en 1828, un buste d'Ibycos signé de Praxitèle, lui aussi perdu ; un estampage de l'époque vient d'être identifié au musée de Die, et P. en publie une photo (*IG* XIV, 2485).

49. C. Ampolo, *La Parola del passato* 63 (2008), 361-370 : « Onori per Artemidoro di Efeso : la statua di bronzo 'dorata' ». À l'occasion de la publication récente du papyrus d'Artémidore d'Éphèse, A. revient sur l'honneur de la statue dorée, εἰκόνα χρυσῆν, qui lui avait été accordé par ses concitoyens (Strabon 14, 1, 26), expression que les philologues ne comprennent pas toujours en la prenant au pied de la lettre. S'appuyant sur plusieurs exemples épigraphiques, A. rappelle que par les adjectifs χρυσοῦς ou ἐπίχρυσος, on entend toujours une statue de bronze doré, et rappelle ce que l'on sait actuellement de la technique de dorure des bronzes et, depuis peu, des marbres. Utilisée d'abord pour les dieux et les héros, la dorure a été graduellement étendue à des personnages plus modestes, peut-être dès le deuxième tiers du Ve s. *a.C.* pour le roi de Macédoine Alexandre I. La conclusion d' A. consiste en un mot de J.-M. Gesner, *Novus linguae et eruditionis latinae thesaurus*, Leipzig, 1749 : « verborum disciplina a rerum cognitione numquam separanda » : c'est tout le sens de la présente rubrique.

50. Bases de statues avec la signature de Praxitèle, n°s 157 et 158. Statue de Thèbes avec signature de Lysippe n° 259.

51. *Reliefs*. S. Killen, (n° 4), II, 367-372 et pl. 48 : « Die Doppelaxt als Parasemos von Tenedos », revient sur le décret de proxénie pour Damokratès de Ténédos trouvé à Olympie, *IvO* 39, orné d'un relief combinant double hache et grappe de raisin, daté de la fin du IIIe ou du début du IIe s. *a.C.* On peut se demander comment les autorités responsables connaissaient le parasème de Ténédos : à cette date, la cité ne frappait pas monnaie. Le personnage honoré a dû faire savoir que la cité en avait deux, la double hache et la grappe de raisin : faute de modèle disponible, ils ont été combinés en une composition originale. Les Ténédiens tenaient donc à ce que l'emblème de leur cité soit utilisé à Olympie, et les visiteurs du sanctuaire pouvaient le comprendre comme ténédien. L'étude de la double hache permet de préciser la date des trois poids connus de Ténédos, probablement au IIe-Ier s. *a.C.*

52. B. Freyer-Schauenburg, (n° 5), 203-215 : « Zum Grabrelief eines *Frumentarius* von Samos » publie le relief de Samos *IG* XII 6, 807, que Kl. Hallof n'avait pu voir. Il représente un homme de face en tenue militaire, portant un *volumen* dont subsiste l'extrémité supérieure et faisant du bras droit le geste de l'orateur ; à ses pieds, un bouclier rond. Il est donc figuré dans l'exercice d'une des charges du *frumentarius*, celle de messager. Il est possible d'ajouter une lettre à la l. 1 ; ΘΕ ἐπὶ Φ[---] | φρουμεντ(αρίῳ) [---] (il manque à peu près la moitié de la longueur des lignes), et B. estime incompréhensible la l. 1. Le style de la sculpture oriente vers le IIIe s. *p.C.*, plutôt que le IIe suggéré par Kl. Hallof.

53. Reliefs au-dessus d'un décret de proxénie béotien : voir n° 260. Autels funéraires de Thèbes n° 257.

54. *Bases*. St. Tracy, *ZPE* 167 (2008), 27-32 : « The Statue Bases of Praxiteles found in Athens », s'essaie à une étude paléographique des trois bases

signées de Praxitèle trouvées à Athènes : il n'y a pas assez de lettres pour appliquer ses méthodes ordinaires, mais, d'après la disposition générale et l'allure d'ensemble, on peut penser qu'elles ont été conçues par la même personne, et peut-être gravées de la même main. Elles l'ont probablement été dans l'atelier du sculpteur, et peut-être par lui, ce qui ne suffit pas pour y voir un autographe du maître. On peut du reste se demander si les bases de statues n'étaient pas préparées par le même atelier que les statues elles-mêmes (ce qui est vraisemblable dans le cas des marbriers l'est moins dans celui des bronziers, qui pratiquent des techniques tout à fait différentes).

55. Chr. Papastamati-von Moock, *Ath. Mitt.* 122 (2007), 273-327 : « Menander und die Tragikergruppe. Neue Forschungen zu den Ehrenmonumenten im Dionysostheater von Athen ». Étude de la statue de Ménandre signalée par Pausanias I, 21, 1, dont on a conservé la base inscrite signée des fils de Praxitèle, *IG* II^2 3777. Ménandre devait être représenté sur un siège dont le modèle était fourni par ceux de la proédrie du théâtre : selon P., c'est comme si on lui avait conféré l'honneur de la proédrie. La statue devait être en bronze doré. À l'aide d'une documentation remontant à l'époque des premières fouilles du théâtre (plans de E. Ziller, 1863, dont P. souligne l'excellente qualité, et photos de H. Beck, 1868), étude du lieu d'exposition, contre l'*analemma* de la *parodos* Est du théâtre, juste à côté d'une base allongée sur laquelle P. propose de restituer les statues des Tragiques que Lycurgue avait fait faire. La situation politique de la fin des années 290 à Athènes, et le fait que Ménandre était connu pour être philomacédonien, expliquent l'ampleur des honneurs posthumes qui lui ont été accordés peu après sa mort en 291/0, alors que son art n'avait rencontré qu'un succès limité.

56. *Terre cuite*. À Pergame, H. Schwarzer, (n° 26), 226 et pl. 32, ZG 14 : moule bivalve complet en terre cuite pour une tête de bœuf, inscrit à l'extérieur de chaque moitié du moule EY (IIe s. *a.C.*).

57. **Mosaïque et peinture**. À Pergame, H. Schwarzer, dans *Das Gebäude mit dem Podiensaal* (n° 26), p. 22 et note 100, pl. en couleurs 3,1 : sur un fragment d'enduit rouge provenant de la salle cultuelle, vestiges d'un graffite probablement en vers : Ἴσχι ὥρης Η[---]| Πρωτ[---] (vers 260-270 *p.C.*).

58. Légendes d'une mosaïque de Zeugma n° 504.

59. **Objets inscrits**. *Magie*. F. Costabile, *Eulimene* 6-7 (2005-2006), 139-161 : « Κατάδεσμοι απο τον Κεραμεικό Αθήνων. Νέα στοιχεία στην ανάγνωση ». Dans le cadre de la préparation du corpus des défixions du Céramique, dont il est chargé, nouvelle publication après révision et nouvelles lectures de deux tablettes précédemment relues par D. Jordan, *SEG* 30 (1980), 325, à laquelle il ajoute la mention d'un personnage qu'on ne peut identifier, mais certainement hostile aux Macédoniens, Εὔνομο[ν] Πειρ<α>ιέα, et *Bull.* 2003, 139.

60. *Orfèvrerie*. A. Bernabé, *ZPE* 166 (2008), 53-58 : « Some Thoughts about the « New » Gold Tablet from Pherai », revient sur la lamelle d'or inscrite *Bull.* 2008, 104-105. Après examen des diverses propositions, il s'arrête au texte suivant : πέμπε με πρὸς μυστῶν θιάσους · ἔχω ὄργια [Βάκχου] | Δήμητρος χθονίας <τε> τέλη καὶ Μητρὸς ὀρεί[ας], et fournit les arguments de tous ordres qui permettent d'y voir un document orphique, en particulier son schéma d'ensemble, qui se retrouve dans plusieurs autres tablettes clairement orphiques.

61. Unités pondérales sur des pièces d'orfèvrerie de la tombe « de Philippe » à Vergina n° 314. Inscriptions sur les pièces d'argenterie des trésors thraces n° 324.

62. Bernabé, A.I. Jiménez San Cristóbal, *Instructions for the Netherworld. The Orphic Gold Tablets*, Leiden, Boston, 2008, XII-379 p. Recueil des tablettes orphiques connues — une grosse trentaine — reproduites dans l'Appendice I, p. 241-271, traduites et commentées au cours de l'ouvrage (mais il n'y a pas de renvoi de l'un à l'autre, ce qui est incommode). Elles datent surtout du IVe s. et de la première moitié du IIIe s. *a.C.*, et ont été trouvées en Grande Grèce, en Thessalie, en Crète et dans le Péloponnèse. Leur absence à Athènes pourrait s'expliquer par le poids d'Éleusis. L'étude suit les différents moments qu'elles révèlent : arrivée dans le monde des morts, rituels pour le mort, comparution devant Perséphone, accès à la prairie des Bénis. Le chapitre 10, p. 179-205, est consacré au nœud de la question, et rassemble les arguments qui permettent de situer cette documentation dans la mouvance orphique. On regrettera l'absence d'un index grec.

62 *bis*. R.S.O. Tomlin, *ZPE* 167 (2008), 219-224 : « Special Delivery : a Graeco-Roman Gold Amulet for Healthy Childbirth » publie la seule amulette actuellement connue pour une naissance facile, gravée sur une petite plaque d'or et découverte au détecteur à métaux, au sud d'Oxford : après deux lignes et demie de caractères magiques commençant peut-être par les lettres latines FLD, σαμιου | ηρισφαλμα χνουν | ιαχματιαν φνε | φνε ωχ ποιήσα|τε τοῖς ἡμετέροις | ἁγίοις ὀνόμασι | ἵνα τὸ ἔνκυον | κρατήσα καὶ τέξετε | ὁλοκληροῦσα καὶ | ὑγιένουσα Φάβι|α ἣν ἔτεκεν Τερέ|τια μήτηρ ἐη ὀνόματος τοῦ κυρίου | καὶ μεγάλου θεοῦ. L. 1, peut-être Fl(avius) D ? L. 4, peut-être περίσφαλμα (ce qui semble bien adapté pour un accouchement facile) ; l. 7, le sens requiert ὑμετέροις ; l. 9, ἔνκυον désigne manifestement l'enfant à naître, dans un emploi substantivé qui paraît nouveau ; l. 10, il n'est peut-être pas nécessaire de supposer avec T. une erreur du graveur (aoriste à la place du futur) : Fabia se félicite du succès de sa grossesse et se préoccupe de l'accouchement à venir ; l. 14, T. interprète les lettres εη comme αἰεί, mais la syntaxe serait plus simple si on y voyait une fausse gravure de ἐν (hypothèse qu'il envisage aussi).

63. *Poids*. P. Weiß, (nº 4), II, 709-724 : « Gewichte griechischer Städte I. Byzantion, Lampsakos, Ilion, Alexandria Troas ». Recueil des poids connus de ces quatre cités, comprenant des inédits, mais qui ne prétend pas à l'exhaustivité tant ce matériel dispersé est encore mal connu. Byzance : poids au dauphin et marqués Ϝ (*bêta* mégarien qui se maintient comme sur les monnaies juqu'au IIIe *a.C.*), puis sous forme simplifiée ΠΥ ; il convient de reclasser à Byzance deux poids attribués à Bisanthè dans le dictionnaire de Daremberg et Saglio, s.v. *Pondus* (IV 1, 549). Lampsaque : poids à l'*hippalectryon* (d'après les monnaies), dont W. publie trois exemplaires. Ilion : deux poids à la tête d'Athéna coiffée d'un casque attique et marqués Ἰλι(έων). Alexandrie de Troade : quatre poids nouveaux, au cheval paissant et marqués Ἀλε(ξανδρέων) s'ajoutent aux six qui étaient déjà connus.

64. Poids en Bithynie, nº 488. Poids de Césarée nº 518.

65. L. Holland, *ZPE* 167 (2008), 225 : « A Bronze Five-Pound Roman Weight » : poids de bronze provenant de Méditerranée orientale (aucune indication plus précise sur la provenance ni le lieu de conservation), portant à la face supérieure une croix pattée et, au-dessous, l'inscription Λ(ίτραι) ε´ ; la masse, 1645 g, correspond à l'indication. Il n'existe aucun autre exemple de poids de cinq livres romaines, ce qui peut s'expliquer par leur disparition due à la récupération du métal. D'après la croix, époque de Constantin au plus tôt.

66. *Instruments astronomiques*. T. Freeth, A. Jones, J.M. Steele, Y. Bitsakis, *Nature. International Weekly Journal of Science* 454 (3 juillet 2008), 614-617 : « Calenders with Olympiad Display and Eclipse Prediction on the Antikytheran

Mechanism ». Signalons, parce qu'elle pourrait échapper, et en attendant une publication plus commodément accessible aux spécialistes de l'Antiquité, cette intéressante présentation des résultats de l'étude récente par tomographie aux rayons X de l'extraordinaire instrument découvert en 1901 au large d'Anticythère qui avait déjà fait en 1974 l'objet d'une étude détaillée par D. de Sola Price (*Bull*. 1976, 113), maintenant étudié dans le cadre de l'Antikythera Mechanism Research Project. Il a été possible d'y déchiffrer plusieurs inscriptions. Parmi les principaux résultats, outre la découverte d'un système de prévision des éclipses, une nouvelle interprétation du système, avec les noms de quatre grands concours, Ὀλύμπια, Ἴσθμια, Πύθια, Νέμεα et de deux autres, Νᾶα et un sixième qui reste indéchiffré, et une liste de douze mois : Φοινικαῖος, Κράνειος, Λ[α]νοτρόπ[ι]ος, Μαχανεύς, Δωδεκατεύς, Ε[ὔ]κλειος, Ἀρτεμίσι[ο]ς, Ψ[υ]δρεύς, Γαμείλιος, Ἀγριάνιος, Πάναμος, Ἀπελλαῖος. Ce sont des mois d'origine corinthienne, ce qui oriente pour la provenance de l'objet, au lieu de Rhodes, comme on croyait, vers la Grèce du Nord-Ouest ou la Sicile (c'est de celui de Tauromenion qu'il se rapproche le plus), peut-être Syracuse puisqu'à cette date (deuxième moitié du IIe s. *a.C.*), on ne peut songer à Corinthe. Pour un accès par internet : http ://www.nature.com/nature/journal/v454/n7204/full/nature07130.html

67. S.A. Shestakov, *Bosporos Studies* 9 (2005), 360-373 : « Sun-Dial from Kerch Museum » (en russe, bref résumé en anglais p. 370) fait connaître quatre cadrans solaires conservés au musée de Kertch dont l'un (no 2, p. 363-365 et fig. 2-3 p. 371), provenant de Kiteja (l'antique Κύταια, à l'extrémité sud-est de la péninsule de Kertch) est décoré en façade d'une tête de taureau en fort relief avec une inscription grecque de six lignes de part et d'autre de la tête, dont on ne peut sauver, à la fin de la l. 6, que l'indication de date θλυ΄ [Δε]ωι (ou plutôt [Δεί]ωι, s'il s'agit bien d'un mois) ; l'an 439 de l'ère locale correspond à l'année 142 *p.C*.

68. R.M. Feraru, *Dialogues d'histoire ancienne* 34/2 (2008), 65-80 : « Nouvelles contributions à l'étude des cadrans solaires découverts dans les cités grecques de Dobroudja » revient sur deux pièces remarquables découvertes l'une à Istros (IVe – IIIe s. *a.C.*), l'autre à Cumpăna (territoire de Tomis ; IIe s. *p.C.*). Ce dernier, le plus complet, est décoré en façade d'une tête de taureau en fort relief, mais ne porte que le tracé de l'analemme. Celui d'Istros est fragmentaire, mais les vestiges de l'analemme comportent des petites lignes distinguées par les lettres de l'alphabet indiquant l'entrée du soleil dans les diverses constellations du zodiaque, et une ligne oblique destinée à montrer la croissance des heures au fil des saisons et marquée [Πόσ]ος χρό[νος πάσης ἡμέρας παρήκει]. Il a été conçu pour la latitude d'Istros avec une bonne précision.

ONOMASTIQUE
(Laurent Dubois)

69. Kalliopè Apostolaki, *Tekmèria* 9 (2008)17-24, étudie des noms théophores féminins dans l'Athènes romaine. A. constate d'abord que deux noms rares en apparence en rapport avec Poséidon ne le sont qu'indirectement par leur patronyme : ainsi Πόση Ποσέους *IG* II^2 3546 (nom. masc. Ποσῆς, *GAI* II, 81) ; Ποσιδέα Ποσειδωνίου *IG* II^2 6868. En outre Πόσιλλα, *IG* II^2 11727, est un dérivé de l'hypocoristique théophore surtout ionien Πόσις. Ποσίδεον enfin, *IG* II^2 12769, est le *cognomen* de genre neutre d'une affranchie qui avait, comme

souvent, reçu un nom théophore. Le nom rare Ἰσιδίκη présenterait une transformation du premier membre du nom Ἰσοδίκη motivée par les relations, bien attestées dans les arétalogies, entre Isis et le droit. A. veut voir dans Βάθυλλα le féminin du banal Βάθυλλος qui serait une forme d'hypocoristique d'un Βαθύλαος (du type Πάτροκλος / Πατροκλῆς). Mais ce dernier nom n'existe pas, et d'ailleurs quel serait son sens ? Mieux vaut donc, avec Bechtel, *HPN* 91, y voir un hypocoristique d'un nom comme Βαθυκλῆς, au même titre que Βάθυος, Βαθύλος ou Βαθίας. Une Κλαυδία Δαμὼ ἡ καὶ Συναμάτη *IG* II^2 2776, l. 57 pourrait être la même personne qu'une crétoise (et donc dorienne) de Lyttos attestée en *IC* I, XVIII, 113, p. 215, et qui se serait installée à Athènes. Mais il ne faut pas exclure d'y voir un nom bâti sur le radical ionien de Δάμις à Érétrie ou Δάμων à Milet (*HPN* 116) en rapport avec l'aoriste ἐδάμασσα. Son surnom est en revanche surprenant : je ne pense pas qu'il puisse être en relation avec le substantif σύναμμα « lien » : faudrait-il penser à un adjectif passif de *συναμάω, à un hybride gréco-latin avec au second membre le correspondant de lat. *Amata* ? Enfin le nom Μανία, attesté depuis le IIIe s. *a.C.* à Athènes, doit être en relation avec le culte de Dionysos et la folie, μανία, qui s'emparaît de ses sectatrices. Il s'agirait donc d'un nom de femme qui tirerait son origine d'un abstrait.

70. J. Curbera, (n° 402), 191-196, commente quelques anthroponymes de ce recueil d'inscriptions inédites de Cos. C. signale d'abord le recours variable au dorien dans certains noms d'étrangers originaires de pays ioniens : certains ont été dorisés comme Ἀπολλωνίδας Ἀντιοχεὺς ἀπὸ Δάφνης, d'autres conservés intacts comme ce Σώπολις Μοιραγόρεω d'Olbia. Intéressante remarque sur la répartition entre les suffixe -ιον et -ώ dans les noms de femmes : -ιον serait plutôt appliqué à des noms simples ou des sobriquets et -ώ à des hypocoristiques. Cette remarque est judicieuse certes mais il est parfois difficile de classer tel ou tel nom court comme Πιστώ. Plus pertinente en revanche me paraît être la répartition chronologique entre les deux suffixes : -ιον est d'un usage plus tardif que -ώ. Remarques sur quelques noms d'étrangers : par ex. un juif nommé Δωσίθεος présente un nom décalqué de l'usage sémitique. Étude des noms à radical Μιν- (d'étymologie inconnue : μινύθω ?), comme Μιννίων originaire de l'Ionie méridionale, qui se retrouvent dans les régions voisines dont Cos. Le nom d'un argien Στάρμενος est rapproché de celui d'un autre argien nommé Στράμμενος chez Démosthène LII 10 (radical dorien fluctuant στρα-/σταρ- de στρέφω). Enfin remarque sur l'hapax Πυλαιμέδης qui résulterait de la contamination de Πυλαιμένης et des filiatifs en-ίδης.

70 *bis*. J. Curbera, dans *ΘΕΡΜΗ ΚΑΙ ΦΩΣ, ἀφιερωματικὸς τόμος στη μνήμη του Α.-Φ. Χριστίδη*, Maria Thédoropoulou éd., Thessalonique 2008, 263-268, consacre quelques pages savantes à des anthroponymes rares apparus dans le corpus récent des îles ioniennes, *IG* IX I^2 4. Féminins Ἀλέξα, Κάλλεια et Φίλεια au suffixe très rare, Λήνα (cf. *Bull*. 2008, 631), Ξενοία d'après ἀλλοία, παντοία etc., *Φιλίνθα qui serait en fait une Φιλινόα, Σαττώ en rapport avec la racine de σάττω ; masculins Κάρχαξ (radical de καρχώδης, suffixe de πλοῦταξ), Λαρυνᾶς (en rapport avec λαρύνω « roucouler », cf. Τιττυβᾶς), Κερκίνος (radical de κέρκος « queue »), Ἀντιρήδας et Ἰσαρνίων d'explication difficile.

71. D. Dana, *Classica et Christiana* 3 (2008) 83-108 : « Du mauvais usage de l'onomastique : à propos d'un livre récent sur les noms dans les inscriptions latines de Bulgarie ». Relevant maintes erreurs dans le livre de Milena Minkova, *The Personal Names of the Latin Inscriptions in Bulgaria*, Francfort 2000, D. corrige évidemment un certain nombre de *nomina* et de *cognomina* grecs mal

identifiés par l'auteur : ainsi ***Biepicus* n'est pas un *cognomen*, mais est à lire *Biercus* variante de *biarchus* = βίαρχος, grade d'origine grecque de l'armée romaine tardive. *Menis* n'est pas un nom thrace, mais le nom grec Μῆνις etc. Une grande leçon de méthode !

72. Catherine Dobias-Lalou, dans *Epiphania. Etudes orientales, grecques et latines offertes Aline Pourkier*, E. Oudot et F. Poli éd., Nancy (A.D.R.A) 2008, 411-422 : « A propos du nom ΠΑΝΤΑΛΕΩΝ », retrace dans un article plein d'humour l'origine du nom du « pantalon » adopté par les Français du XVIe siècle qui imitaient l'accoutrement du Pantalon de la Comédie Italienne. Rejetant l'étymologie de Bechtel, *HPN* 277 et 359, par παντα- et -λέων, D. montre que le nom grec Πανταλέων bien attesté dans le nord-ouest du Péloponnèse, la Grèce du nord et le Bosphore cimmérien au début de notre ère, doit être segmenté en Παντ-αλέων « celui qui repousse tout (ennemi, souci etc.) », avec au second membre le participe actif du verbe ἀλέω, aor. ἤλευσα, surtout attesté au moyen ἀλέομαι « fuir, éviter ». C'est la quasi-disparition de ce vieux verbe, non moins que l'homophonie avec ἀλέω « moudre », qui a suscité une variante Παντολέων qui mettait tout à fait secondairement ce nom en rapport avec le lion.

73. O. Salomies, dans *Les prénoms de l'Italie antique*, éd. P. Poccetti, Pise-Rome 2008, 15-38 : « Les prénoms italiques ». Dans le prolongement de son ouvrage sur les prénoms romains de 1987, *Die römischen Vornamen*, S. consacre un gros article aux prénoms italiques et en particulier à ceux de l'aire osco-ombrienne. Si l'épigraphie grecque est directement concernée, c'est que S. a traqué dans les inscriptions grecques d'Italie et Sicile tout le matériel onomastique qui n'était pas grec et l'a rapproché des données italiques. On s'aperçoit ainsi combien, depuis le Ve s. *a.C.*, l'onomastique italique avait pénétré les vieilles régions hellénisées du sud de l'Italie et de Sicile, témoignant ainsi de la pérennité d'une immigration d'Italie en Sicile antérieure à celle des Mamertins. Pour cette dernière, si apparaissent à Sélinonte dès le Ve siècle un Καιλιος et un Τιττελος, c'est, non loin, à Entella, aux IV/IIIe siècles, que les noms italiques sont les plus fréquents : Εἶελος, Καισιος, Πακκιος, Ὄππιος, Κιπος, Σωιος. Autres noms notables : p. 31, en Sicile est apparu récemment un Παπελος = *Papulus* ; le patronyme Οὐιος d'un Mamertin de Sicile attesté en Thessalie au second siècle, *BCH* 2006, 462, est à ajouter p. 30. Pour la Grande Grèce, un Ὄφαλλος attesté à Pétélia dans la Liste des théarodoques de Delphes, *BCH* 1921, col. IV, l. 86, et aussi connu aux Lipari, *Meligunis Lipara XII,* 2003, n° 260, est rapproché de *Ofilius*. P. 29, le nom Ὄκκελος/ Ὄκκιλος d'un philosophe pythagoricien de Crotone possède le même radical italique que *Ocilius* (voir déjà O. Masson, *OGS* III, 220). P. 28, le nom Νυμψιος attesté à Naples et en Lucanie correspond au *Niumsis* osque et au lat. *Numerius*. P. 18 n. 4, en *IGDS* 38, l. 5, il faut désormais lire Ϝοτυλος avec un *bêta* sélinontin, donc Βοτυλος (Cf. Bettarini, *Corpus delle defixiones di Selinunte* 2005, 112). P. 32, le Πλατορ attesté en Lucanie n'est sûrement pas italique mais illyrien, cf. O. Masson, *OGS* III, 161. Un article qui rendra de grands services !

74. Noms nouveaux en Locride Oponte n° 286.

75. Flexion des noms féminin en -ής, -ήδος en Asie Mineure, n° 470.

76. Onomastique thrace n°s 322, 331, 338, 379 (Κοτοτίων pour le plus banal Κοτυτίων à Nymphaion) ; onomastique dace n° 339. Noms cappadociens n° 494.

77. Noms fantômes en Égypte n°s 536 et 537. Noms de garnisaires à Hermoupolis Magna n° 540.

78. Noms siciliens n° 562.

MOTS NOUVEAUX ET MOTS RARES
(Laurent Dubois)

Pour les mots nouveaux et les mots rares des inscriptions chrétiennes voir nº 579.

79. Ἀγαθαμειρισταί [n] : association de Cos nº 403.

80. ἀποδοχή « faveur » : liste d'attestations épigraphiques nº 412.

81. ἀφεδρών (δημόσιος) « latrines publiques » : plus ancienne attestation du terme à Pergame nº 420, IIe *a.C.*

82. ἀχυρεύς [n] pourrait être l'équivalent d'un ἀχυροπώλης « marchand de paille » aux lignes 39, 40 et 73 de la défixion attique du IVe *a.C.* nº 178. Pour la formation de ce nom de métier, on comparera, σκυτεύς-σκυτοτόμος, φαρμακεύς-φαρμακοπώλης, ἀλφιτεύς-ἀλφιτοπώλης chez J.L.Perpillou, *Les noms grecs en -εύς*, 1973, 273-290.

83. γριμέλαιον [n] : variété d'huile à Antinooupolis nº 539, VIIe *p.C.* (le premier membre est énigmatique).

84. ἐνθυμιστόν « objet d'inquiétude qui taraude la conscience » à Thasos nº 15 : variante du plus banal ἐνθύμιον attesté par exemple à Rhodes.

85. ἐπώνα [n](?) « acquisition » en Béotie nº 260.

86. Ἑκαταισταί [n] : association de Cos nº 403.

87. ἐπίλυκος, παρεπίλυκος [n], [ἐπι]λυκάρχης [n] : noms de magistrats à Kourion nº 534.

88. θλειμματικός [n] « (conduite) sous pression » à Patara nº 475, Ier *p.C.* : hapax formé sur la racine de θλίβω (cf. θλιμμός dans la *Septante*).

89. κοινοποιεῖσθαί τινι « faire partager à » : verbe rare à Thasos nº 412.

90. κολοσσικός : adjectif rare qualifiant une statue de bronze à Patara nº 477, Ier *a./p.C.*

91. λυσίπονα « offrandes de délivrance » en Étolie nº 288 : première attestation de ce sens de l'adjectif substantivé.

92. μεταξυμεσίτης = lat. *disceptator* : titre très rare qui qualifie le légat de l'empereur à Cyrène nº 551.

93. μονοκτίστης [n] « unique fondateur » dans une inscription d'Arabie nº 524.

94. νεμητής à Cos nº 404, IIIe *p.C.* : terme également attesté à Ephèse, *I.Eph.* 1604, qui pourrait désigner un répartiteur de l'argent d'une fondation.

95. ὁμονυάρχης [n] = ὁμονοιάρχης : autre titre énigmatique d'un agoranome en Bithynie à l'époque impériale, nº 488.

96. Ὁμονοισταί [n] : association de Cos nº 403.

97. παλτός [n] : pourrait être un synonyme de κληρωτός aux lignes 34-36 de la défixion attique du IVe *a.C.* nº 178.

98. πανεπίτροπος [n] : fonction d'un notable laïc à Gaza nº 522.

99. Ποσιδανισταί [n] : association de Cos nº 403.

100. ποτηρία : autre exemple en Locride, nº 286, de la variante féminine en -ία de ποτήριον.

101. πρίωμα « bois scié » à Nisa en Lycie, nº 472, IIe *p.C.* : le mot n'était jusqu'ici connu que du seul Hésychius.

102. συμβολαφόροι [n] « porteurs de contributions » en Lydie nº 438.

103. τηβεννοφόροι à Larissa nº 304 : il s'agit des Romains désignés comme « porte-toges » : le terme τήβεννα est le nom étrusque de la toge, voir Chantraine, *DELG s.v.*

104. φιλημοσύνη : attestation en Béotie nº 266 (VIe s.) de cet abstrait rare connu surtout par deux autres inscriptions archaïques : l'épigramme attique *IG* I^3 1266 et l'inscription d'un miroir de Métaponte, *SEG* 52, 961.

INSTITUTIONS
(Christophe Feyel, Pierre Fröhlich et Patrice Hamon *et alii*)

105. **Cité**. – W. Grieb, *Hellenistische Demokratie. Politische Organisation und Struktur in freien griechischen Poleis nach Alexander dem Grossen*, Stuttgart, 2008, 407 p. (*Historia, Einzelschriften*, 199). Cette thèse traite des démocraties hellénistiques à travers quatre cas de cités « libres », Athènes, Cos, Milet et Rhodes. Voir nº 183, et un compte-rendu de P. Hamon à paraître dans *Topoi*.

106. P. Hamon, dans H.-L. Fernoux et Chr. Stein (dir.), *Aristocratie antique. Modèles et exemplarité sociale*, Dijon, Éditions universitaires de Dijon, 2007, 79-100 : « Élites dirigeantes et processus d'aristocratisation à l'époque hellénistique » : le terme « aristocrate » ne convient pas pour désigner les élites dirigeantes des cités de la haute époque hellénistique, même à Rhodes (contre V. Gabrielsen, *The Naval Aristocraty of Hellenistic Rhodes*, 1997). Mais, après L. Robert et Ph. Gauthier, et dans le prolongement de ses propres travaux (*Bull.* 2006, 117), H. souligne les changements intervenus dans les cités à partir du IIe s. *a.C.*, à l'initiative des notables eux-mêmes : changements institutionnels çà et là et surtout changement dans l'image de la société offerte par le discours publics que sont les décrets : une distance sociale est créée entre les dirigeants et les citoyens ordinaires. S'appuyant sur l'exemple de Pergame et de Priène (en tirant les conséquences d'une restitution à *I.Priene* 108, 257-258, due à L. et J. Robert, *Claros* I, p. 96 n. 214), H. montre que les notables ont cherché à rendre officielle et naturelle la place future à la tête des affaires publiques de leurs enfants, considérés comme leurs héritiers. La création d'une distance symbolique et la délimitation d'un groupe restreint de dirigeants participe d'un processus « d'aristocratisation ». (P.F.)

107. *Paroikoi* de Rhamnonte nº 197. Ethnique municipal et ethnique fédéral en Béotie nº 252. Les deux ethniques de Kallipolis d'Étolie nº 288. Ethnique de Peirasia en Thessalie nº 309. *Mixhellènes* et *Paroikoi* dans le Pont nº 343. Culte du Dèmos dans le Pont nº 348. Communautés de Laodicée du Lykos nº 484. L'ethnique Σικελός nº 560.

108. **Esclaves**. Esclaves publics à la disposition de particuliers à Thasos nº 412. Consécration de jeunes esclaves en Phrygie nº 483.

109. *Affranchissements*. Affranchissements à Physkeis en Locride occidentale nº 287.

110. **Lois, décrets, pratiques institutionnelles**. – Chr.J. Joyce, *Class. Quart.* 58 (2008), 507-518 : « The Athenian Amnesty and Scrutiny of 403 », revient sur tout ce qui se rapporte à la conclusion de la guerre civile athénienne. En s'appuyant notamment sur Andocide, *Sur les Mystères*, 81-87, il montre que l'examen des lois et l'amnistie générale sont profondément liés. En développant cette thèse de bon sens, l'a. commente l'expression μὴ μνησικακεῖν et traite du règlement de Tégée relatif au retour des bannis voulu par Alexandre. — Rappelons que, dans l'édition *princeps* (toujours très utile) de cette inscription tégéate découverte à Delphes (édition que ne cite pas C.J.J.), A. Plassart, *BCH* 38 (1914), p. 159-160, citait déjà un certain nombre de parallèles pour cette expression. (Chr.F.)

111. Dèmes athéniens nos 197-203. Octroi de la citoyenneté à Thasos, no 411. Décret de Thèbes nos 260-261. Décrets de Kallipolis d'Étolie no 288. Décrets de Larissa sur l'exportation du blé no 302. Institutions démocratiques à Kymè no 424. Vote par jetons à Iasos no 451. Procédure de décision à Iasos, nos 449-451. Conseil à Arykanda en Lycie no 481.

112. **Justice**. – Chr. Habicht, *Studi Ellenistici* XX (2008), 17-23 : « Judicial control of the legislature in Greek states », rassemble les quelques exemples d'États grecs disposant d'une procédure comparable à la γραφὴ παρανόμων athénienne, c'est-à-dire d'un dispositif qui permettait de contrôler que les décrets votés par l'Assemblée étaient conformes aux lois existantes – la distinction entre νόμος et ψήφισμα étant par ailleurs fort répandue. On ne connaît en fait que trois exemples (Démétrias, la Confédération achéenne et Mylasa), le tribunal étant composé, au moins dans les deux premiers cas, de juges étrangers. (P. H.)

113. Ch. Crowther, dans H. Elton, G. Reger (éd.), *Regionalism in Hellenistic and Roman Asia Minor*, Bordeaux, 2007, 53-60 : « Foreign Judges and Regional Variations in Hellenistic Asia Minor », rappelle que plus de la moitié des décrets pour des juges étrangers (150 sur 280 environ) concernent des cités d'Asie Mineure occidentale, qu'elles les envoient ou les reçoivent, et que la majorité se situe entre le milieu du IIIe et le milieu du IIe s. *a.C.* Il met en évidence le fait qu'on allait chercher des juges de préférence dans d'autres régions d'Asie. Les décrets gravés disparaissent dans la seconde moitié du IIe s., alors que le recours aux juges fut chose courante au moins jusqu'au Ier s. *a.C.* : C. y voit le signe d'une « institution en transition », c'est-à-dire de la banalisation de cette pratique, à une date peut-être plus précoce que dans le reste du monde grec et l'Asie intérieure. (P. H.)

114. U. Laffi, dans B. Santalucia (éd.), *La repressione criminale nella Roma repubblicana fra norma e persuasione*, Pavie, 2009, 127-167 : « Cittadini romani di fronte ai tribunali di communità alleate o libere dell'Oriente greco in età repubblicana ». La publication du traité romano-lycien de 46 av. J.-C. (*Bull.* 2006, 143) donne l'occasion à L. de revenir sur les conditions dans lesquelles des citoyens romains pouvaient, dans certaines limites, être soumis aux tribunaux de cités grecques, en particulier de celles qui jouissaient, avec ou sans traité, du privilège de la liberté. Le nouveau texte établit comme règle un privilège de juridiction en faveur de l'accusé (ou du défendeur), avec la précision qu'un citoyen romain accusé d'un crime capital par un Lycien ne pourra être jugé qu'à Rome. Cela paraît constituer une diminution des privilèges des cités libres par rapport au s.c. qu'avait obtenu Ménippos de Colophon lors de sa cinquième ambassade à Rome : τῆς συγκλήτου δεδογματικείας καὶ τὸν ἀδικοῦντα καὶ τὸν ἐνκαλοῦντά τινι τῶν ἡμετέρων πολιτῶν Ῥωμαῖον κρίνεσθαι παρ' ἡμῖν (L. et J. Robert, *Claros* I, Paris, 1989, Ménippos I, 42-44). Mais L. propose de ces lignes une interprétation nouvelle, qui ne contredit pas le principe du privilège de juridiction en faveur de l'accusé : « avendo il senato deliberato che sia l'autore del reato [si intende, nostro cittadino] sia il Romano che accusa un nostro cittadino affrontino il giudizio presso di noi ». Au vu de l'ensemble de la documentation réunie dans cet article, sur la pratique entre Rome et cités grecques, et même dans les conventions entre cités grecques, cette interprétation paraît convaincante, et préférable à celle de L. et J. Robert (et de Ferrary, *CRAI*, 1989, 557-577). Pour ce qui est des circonstances de l'ambassade de Ménippos, L. pense que le citoyen de Colophon cité à comparaître à Rome avait été responsable de la mort d'un citoyen romain sur le territoire de Colophon (comprenant

en ce sens, l. 45, l'expression ἐπὶ Ῥωμαικῶι θανάτωι), mais sur ce point, mieux vaut attendre, avant de se prononcer, la publication annoncée d'une nouvelle étude de P. Sánchez. On renoncera, dans ces conditions, à étendre aux affaires capitales le principe énoncé en faveur de Chios dans un s.c. de 80 rappelé par un proconsul d'Asie d'époque augustéenne (*RDGE* 70, 17-18 : οἵ τε παρ᾽ αὐτοῖς ὄντες Ῥωμ[αῖ]οι τοῖς Χείων ὑπακούωσιν νόμοις). (J.-L. F.)

115. Procédures juridiques à Athènes à l'époque impériale nº 214. La procédure d'ἔντασις à Milet nº 434.

116. **Magistratures**. – P. Fröhlich, *REA* 110 (2008), 39-55 : « Les magistrats militaires des cités grecques au IVe siècle *a.C.* », critique à juste titre la thèse selon laquelle au IVe s., les chefs militaires se seraient peu à peu affranchis du contrôle de la cité. De façon légitime, il commence par étudier le cas des stratèges athéniens, et rappelle, en s'appuyant sur les inscriptions attiques, qu'ils ne sont pas devenus à l'époque de simples chefs militaires, mais qu'ils ont conservé des prérogatives importantes dans le domaine diplomatique (p. 51-52) et dans la vie religieuse (p. 52-54). (Chr.F.)

117. P. Fröhlich, *REA* 110 (2008), 423-441 : « Les magistrats militaires des cités grecques au IVe siècle *a.C.* (deuxième partie) », prolonge son enquête en s'intéressant au reste du monde grec. Il démontre, exemples à l'appui, que dans les petites cités, les « dirigeants étaient partout à la fois des chefs militaires et des chefs politiques » et qu'on n'y séparait pas ce qui avait trait à la défense du territoire et de façon plus générale, ce qui concernait la vie politique. Pour ce faire, il utilise à bon escient la documentation épigraphique (ainsi, p. 432-435, deux inscriptions de Tégée, dont le règlement sur le retour des bannis). (Chr.F.)

118. Naucrares athéniens nº 168. Archontes athéniens nos 162,163, 224. Phylarques athéniens nº 187. Chronologie des archontes éponymes à Athènes nº 188. Logistes de la province d'Achaïe nº 215. Nombre des béotarques nos 260, 261. Archontes béotiens nº 250. Agonothètes locriens nº 287. Éponymes de Kallipolis d'Étolie nº 288. Stratèges de Thessalie nº 295. Liste de *thrakarchai* nº 337. Magistrats et *eisagôgeis* d'Iasos nº 446. Stéphanèphores d'Iasos nos 450 et 453. Stratèges à Kymè, nº 422. Prytanes à Iasos nº 451.

119. **Honneurs civiques**. – G. Thériault, *Cahiers des études anciennes*, 44 (2007) [2008], 51-71 : « Les "prix de la valeur" (*aristeia*) et l'évolution des honneurs civiques à la basse époque hellénistique et à l'époque romaine : persistance des valeurs et mode de reconnaissance sociale », conteste l'idée de la banalisation de cet honneur civique à la basse époque hellénistique. L'*aristeion* est encore très souvent accordé à des citoyens ayant accompli des actions exceptionnelles et ayant fait preuve de leur courage, sur le modèle de l'octroi du même honneur aux rois hellénistiques – ce n'était certes pas un honneur de routine, mais sa collation aux citoyens, et non plus aux souverains, lui procurait-il la même signification ? (P.F.)

120. Décret de Thasos en l'honneur de Stilbôn nº 412. Décret de Kymè pour Archippè nº 424.

121. **Etrangers honorés**. Hyrcan Ier à Athènes nº 210. Décret de Larissa pour des juges de Messène nº 303. Mercenaires arcadiens dans le Bosphore Cimmérien nº 382. Un Chalcidien honoré à Samos nº 405. Un roi de Paphos honoré à Samos nº 406. Décret de Cyzique pour des juges de Cos nº 401. Décret de Samos pour Antiléon de Chalcis nº 405. Décret de Thasos pour des citoyens de la Pérée de Samothrace nº 411. Décrets d'Olbia de Pamphylie pour un homme

de Cyzique nº 498. Décret d'Iasos pour des juges de Cnide nº 446. Décret de Mélanippion pour un Phasélitain nº 482. Décret d'Arykanda pour un théore nº 481. Décret d'Athènes pour un Cyrénéen nº 549.

122. ***Koina***. *Koinon* lycien nº 477. Lykiarque nº 466. *Lykiarchissai* nº 464.

123. **Institutions financières**. – V. Chankowski, dans J. Andreau et V. Chankowski (éd.), *Vocabulaire et expression de l'économie dans le monde antique*, Bordeaux, 2007, 299-331 : « Les catégories du vocabulaire de la fiscalité dans les cités grecques », étudie de manière minutieuse les différents impôts attestés dans les cités grecques, essentiellement par le biais de l'épigraphie. De façon méritoire, elle s'efforce de dresser des typologies au sein d'une documentation foisonnante et est ainsi amenée à distinguer très nettement τέλος et φόρος. Partant de là, elle passe en revue les différentes sortes de taxes aujourd'hui connues, sans jamais esquiver aucune difficulté. Cette synthèse, claire et bien informée, fera date. (Chr.F.)

124. V. Gabrielsen, dans K. Verboven, K. Vandorpe et V. Chankowski, (nº 3), 115-130 : « The Public Banks of Hellenistic Cities », offre une utile synthèse sur la *dèmosia trapéza* dans les cités du monde hellénistique, et formule un certain nombre de remarques de bon sens. Il rappelle tout d'abord, exemples épigraphiques à l'appui (la loi de Samos sur le grain, la fondation attalide de 160/159) qu'il n'y avait manifestement pas de banque publique dans toutes les cités, ce qui n'empêchait nullement les magistrats de manier des fonds publics. Il montre ensuite que la distinction entre fonds publics et fonds privés, si forte qu'elle ait pu être, tendait à s'effacer dès lors qu'il s'agissait de fondations : dans ce cas, en effet, un particulier accepte de confier des fonds à la cité, à charge pour elle de les faire fructifier et de les affecter à un usage précis, voulu par le fondateur. Chemin faisant, il souligne que si les cités ont souvent procédé à des emprunts publics, elles avaient aussi les moyens (notamment grâce aux fondations) de prêter des fonds. — Comme le montre bien V. G., les fondations, autrefois étudiées par B. Laum, constituent un sujet d'étude des plus intéressants pour l'historien des institutions ; S. Anéziri nous fait savoir qu'elle a commencé à rédiger un corpus qui rassemblera les textes relatifs aux fondations privées datant de l'époque impériale. (Chr.F.)

125. Isabelle Pernin, (nº 123), 369-383 : « L'impôt foncier existait-il en Grèce ancienne ? », répond par la négative à cette question, s'opposant ainsi à l'opinion de L. Migeotte (*Bull*. 2004, 97). Elle étudie avec précision les différents impôts concernant la terre, tels qu'ils apparaissent dans la documentation disponible – essentiellement épigraphique. Au terme de cette enquête, elle souligne que l'imposition portait le plus souvent sur les fruits de la terre et non sur le terrain lui-même. (Chr.F.)

126. P.J. Rhodes, *Chiron* 37 (2007) [2008], 349-362 : « διοίκησις », revient sur les emplois du mot διοίκησις et de l'expression διοίκησις τῆς πόλεως, ainsi que sur le statut des magistrats ἐπὶ τῇ διοικήσει, étudiés il y a peu par Chr. Schuler (*Chiron* 35 [2005], p. 385-403 ; *Bull*. 2005, 131). Il s'efforce de démontrer, que contrairement à ce qu'affirme Chr. Schuler, διοίκησις n'a jamais désigné telle ou telle caisse particulière, mais seulement, de manière générale, l'administration financière régulière de la cité. Après avoir étudié de façon fouillée les occurrences de διοίκησις dans les textes littéraires (aux p. 351-353), il s'efforce de démontrer (p. 355) que le terme présente la même signification générale dans les inscriptions athéniennes du IVe s., en s'appuyant notamment sur la loi de 374/3 relative à la taxe du 1/12e du grain des îles (*Bull*. 1999, 186) ainsi que sur une inscription mutilée donnant le texte de deux lois relatives

à l'organisation des finances sacrées (*IG* II^2 333). — Les raisonnements de l'a. à propos d'Athènes paraissent séduisants, mais sont-ils pertinents pour le reste du monde grec ? Il est indiscutable que dans d'autres cités, à l'époque hellénistique, διοίκησις désignait bien une caisse particulière, où l'on puisait pour payer des frais généraux liés à l'administration publique. Sur ce point, se reporter aux études déjà citées par Ph. Gauthier, *Bull*. 1999, 186, p. 603 et *Bull*. 2005, 131 (dues notamment à L. Robert, qui s'était très tôt intéressé à ce terme ; voir notamment les exemples rassemblés par ce savant dans ses *OMS* I, p. 55, n. 3). (Chr.F.)

127. A. Bresson, dans Cl. Moatti et W. Kaiser (éd.), *Gens de passage en Méditerranée de l'Antiquité à l'époque moderne. Procédures de contrôle et d'identification*, Paris, 2007, 37-79 : « L'entrée dans les ports en Grèce ancienne : le cadre juridique », s'efforce de rassembler les témoignages qui suggèrent l'existence d'un contrôle pesant sur les personnes entrant sur le territoire d'une cité. Il replace dans ce contexte l'octroi, par les cités, du privilège « d'entrée et de sortie » et celui « d'importer et d'exporter », exemples épigraphiques à l'appui, dont la plupart sont reproduits et traduits en annexe, p.ex. la convention entre Milet et Sardes, *Milet* I 3, *Delphinion*, 135, que B. met en relation avec la condamnation à mort des sacrilèges de Sardes, *I.Ephesos* Ia, 2. (P.F.)

128. La perception de l' ἐλλιμένιον n° 165. Taxes sur l'huile dans l'Athènes impériale n° 213. Édit de Dioclétien n°s 220, 221. *Ennomion* ou *épinomion* dans le Péloponnèse n° 226. La *timasia* à Messène n° 238. Solde des marins de la flotte en Eubée n° 278. Solde de soldats à Rhodes n° 398. Taxe d'exportation du blé à Larissa n° 302. Exemption accordée par Leukon Ier à des importateurs de blé Mytiléniens n° 344. Finances publiques de Délos n°s 393 et 394. Commerce du grain à Kibyra sous l'empire n° 468. Fonds panégyriques et taxes d'Iasos n° 451. Loi douanière d'Andriakè en Lycie n° 480. Loi douanière de la province d'Asie n° 426. Συμβολαφόροι en Lydie n° 438.

129. **Monnayage**. *Alphabet monétaire*. Mirena Slavova, *Kadmos* 47 (2008) 177-190 : « Inscriptions on Edonian Coins » discute les légendes du plus ancien monnayage édonien (fin VIe — début V^{e} *a.C.*) qui sont remarquables par leur variété linguistique et dialectale. Le premier type de légende, en alphabet ionien oriental, a la la forme Γέτα βασιλεὺ Ἠδωνέων et une fois Γέτας, formes dans lesquelles on pourrait soupçonner, plutôt qu'une abréviation, un trait linguistique local ; le génitif ionien quant à lui suppose un nominatif pluriel Ἠδῶναι qui serait donc la forme épichorique de cet ethnique connu sous d'autres formes dans la littérature (Ἠδῶνες, Ἠδωνοί). Dans le second type Γέτας βασιλεως Ἠδωνευν il y a manifestement une interversion des deux voyelles pénultièmes dans les deux derniers mots. Le troisième groupe est vraisemblablement écrit dans un alphabet de type attique archaïque : ΝΟΜΙΣΜΑ ΕΔΟΝΕΟΝ ΒΑΣΙΛΕΟΣ ΓΙΤΑ. La légende du quatrième groupe ΓΕΤΑΣ ΗΔΟΝΕΟΝ ΒΑΣΙΛΕΥΣ présente une graphie inverse des *o* qui pourrait être imputable à un graveur thasien ou parien. Enfin le génitif pluriel ΗΔΩΝΑΝ d'un dernier groupe pourrait imputable à un graveur macédonien et confirme la forme locale de l'ethnique. Par ailleurs, la comparaison avec les légendes d'un monnayage thrace plus tardif, Σεύθα κόμμα ou ἀργύριον indique que le génitif des thèmes en *-a* du thrace était en -ᾱ. Ces variations dialectales et alphabétiques seraient, selon Sl., imputables à un milieu gréco-thrace composite. (L.D.)

130. Monnaies de Peirasia n° 309. Étalon attique en Macédoine n° 314. Mention de statères (de Cyzique ?) à Panticapée, fin VIe *a.C.* 386.

131. **Rois et dynastes**. Titulature des rois du Bosphore Cimmérien nº 380. Cos et les rois hellénistiques nº 400. Ptolémée X à Myra nº 216. Annexion de la Lycie par Ptolémée nº 463. Lettres d'Eumène II aux Tabènoi nº 440. Décret d'Iasos sur la parastade du Mausolleion nº 450. Ὑπέρ + nom de souverain en Égypte nº 538. Arsinoé II donne son nom à la cité homonyme de Cyrénaïque nº 552.

132. **Vie religieuse** – N. Dimitrova, (nº 2), 251-257 : « Priestly Prerogatives and *Hiera Moira* », commente quelques passages d'inscriptions où figure cette expression (*LSAM* 40, 44, 48, 52 b, 63) et s'efforce de montrer que *hiéra moira* avait deux sens — l'un, général, pour désigner la part que l'on était censé offrir aux dieux lors de sacrifices et qui, dans la pratique, revenait au prêtre, l'autre, technique, pour désigner une partie précise de la victime — l'ὀσφῦς, la queue de l'animal — que l'on consacrait à la divinité lors d'un sacrifice et que l'on brûlait sur l'autel. (Chr.F.)

133. F. Scuddeboom, *Talanta* 38-39 (2006-2007) [2008], 225-237 : « Orgia and telete in the Epigraphical Evidence », s'efforce de renouveler les études qui ont trait aux cultes à mystères dans le monde grec, en prenant en compte l'apport des inscriptions. Son article montre qu'ὄργια apparaît dans le cadre des cultes à mystères (ainsi, à Éleusis en *IG* II^2 3639 et 3661), tandis que τελετή s'emploie dans toutes sortes de contextes religieux. — On souscrira volontiers à ce propos plein de bon sens. Sur le caractère général du sens de τελετή (« fête »), voir aussi L. Robert, *À travers l'Asie Mineure* (1980), p. 352 (qui renvoie au *Thesaurus* d'Etienne et de Dübner). Sur le sens d'ὄργια au sens d'objets sacrés, voir J. et L. Robert, *Bull*. 1970, 505, à propos de l'épigramme funéraire de la bacchante Alkméônis, découverte à Milet et publiée par B. Haussoullier, « Bacchantes milésiennes », *REG* 32 (1919), p. 256-267 (commentée par L. Robert, *OMS* II, p. 1170). (Chr.F.)

134. *Lois sacrées*. Athènes nº 184. Thasos nº 410.

135. Fêtes dans les dèmes attiques nº 200. Agonothète athénien nº 175. Dates de fêtes athéniennes sous Hadrien nº 212. Apollon Dèlios en Eubée nº 274. Culte des Néréides à Apollonia d'Illyrie nº 291. Cultes thessaliens chez Lycophron nº 296. Jeux en Thrace à l'époque impériale nº 327. Le dieu thrace Δριγεσος nº 329. Apollon Κενδρισος en Thrace nº 336. Cultes du Pont nº 349. Apollon à Chalcédoine nº 350. Culte du Dèmos dans le Pont nº 348. Mouseion d'Olbia nº 368. Apollon et Aphrodite dans le Bosphore Cimmérien nº 371. Inscriptions érotiques du sanctuaire d'Aphrodite à Nymphaion nº 380. Cultes de Panticapée nº 385. Thesmophories de Thasos nº 410. Culte d'Artémis à Thasos nº 410. Culte d'Arès à Mètropolis d'Ionie nº 430. Panathènaia d'Alexandrie de Troade nº 418. Prêtre de Zeus Labraundos nº 451. Zeus Κοδόπας en Cilicie nº 500. Culte du dieu-fleuve Chrysorrhoas à Damascène nº 511.

136. Thiases athéniens nº 170. *Sarapiastai* de Rhamnonte nº 193. Thiases de Tanaïs nº 390. Nouvelles associations de Cos nº 403. *Koinon* des *Samothrakiastai* de Rhodes nº 399.

137. Consécration de jeunes esclaves en Phrygie nº 483.

138. Chorègie à Iasos nº 453 et 455.

139. **Gymnase, éducation, *gérousia***. – N. Giannakopoulos, *Ο θεσμός της Γερουσίας των ελληνιστικών πόλεων κατά τους Ρωμαϊκούς Χρόνους. Οργάνωση και Λειτουργίες* [L'institution de la *Gérousia* des cités hellénistiques à l'époque romaine. Organisation et fonctions] Thessalonique, Vanias, 2008, 615 p. (résumé en anglais). Cet épais volume est la première synthèse sur la *gérousia* depuis le

livre, en néerlandais, de van Rossum, paru en 1988. Comme le sous-titre l'indique, l'auteur n'écrit pas l'histoire de l'institution, mais offre une étude précise sur son organisation et son rôle dans les cités grecques de l'époque impériale, essentiellement en Asie Mineure. L'enquête s'étend jusqu'à l'époque hellénistique. Sont passées en revue les institutions internes de la *gérousia*, ses finances et ses affaires (en s'appuyant notamment sur l'étude détaillée d'*I.Magnesia* 116). Les interventions de la *gérousia* dans le domaine politique sont abordées par le biais du vote des honneurs, et de leur gravure, considérés comme un acte politique, ou par l'octroi de titres propres à la *gérousia* (*e.g.* υἱὸς τῆς γερουσίας) ; un autre chapitre, consacré aux bienfaits reçus par elle et à ses dépenses publiques, va dans le même sens : petit à petit la *gérousia* a été considérée comme un composante à part entière des cités. Déroulant les fonctions remplies par elle, G. donne un intéressant chapitre sur la façon dont la *gérousia* s'est employée à entretenir les mémoires individuelles et collectives : en recevant des fondations de notables dont elle entretenait le culte funéraire, en étant appelée à faire respecter les tombeaux des particuliers, ou en restaurant des statues honorifiques (à Cos). Un dernier chapitre, consacré à son rôle religieux, regroupe de façon artificielle les cultes assumés par elle (les exemples, fort disparates, sont de portée et de nature très différentes) et son association au pouvoir impérial. G. relève fort justement l'intérêt réciproque qu'ont les *gérousiai* à promouvoir le culte impérial et les empereurs à leur accorder des privilèges. Par ce biais-là, l'institution s'assurait une place de choix dans la vie publique. De première main, fondé sur une large connaissance des inscriptions, ce riche ouvrage comble une lacune. D'une manière plus générale, les développements sont convaincants, mais on a parfois l'impression que la situation de l'époque impériale est plaquée sur celle de l'époque hellénistique, par une sorte de raisonnement par récurrence. Par ailleurs, beaucoup de fonctions attribuées à la *gérousia* perdraient de leur originalité si on les comparait avec les autres associations liées au gymnase, et surtout à l'ensemble des associations grecques. (P.F.)

140. Kl. Zimmermann, *Actes Barcelone* (*Bull*. 2008, 5), 1523-1528 : « Les origines de la Gérousie de l'époque impériale » : à partir des exemples tardo-hellénistiques d'Iasos et de Pergame, de Cos au début de l'Empire, suggère que, dans ces cités, les *presbytéroi* constituaient une classe d'âge de citoyens s'exerçant au gymnase après 30 ans, et non l'équivalent de la *gérousia*, collège restreint qui a dû se créer en leur sein. La classe d'âge disparut dans le courant des deux premiers siècles de l'Empire, alors que le gymnase était largement ouvert à toute la population. En revanche, dans d'autres cités, où la *gérousia* s'était constituée très tôt, les deux termes ont pu être d'emblée équivalents (Éphèse, Métropolis d'Ionie). (P.F.)

141. S. Hin, *Anc. Soc*. 37 (2007), 141-166 : « Class and Society in the Cities of the Greek East : Education During the Ephebeia », rejette une vision univoque de l'éphébie aux époques hellénistique et impériale ; sa durée pouvait ainsi varier selon les cités. Elle n'était pas exclusivement réservée aux élites des cités, comme le montreraient le nombre des éphèbes attestés dans les listes éphébiques et l'absence d'une formation « intellectuelle » régulière. En dehors d'Athènes, l'éphébie aurait donc avant tout servi à intégrer de futurs citoyens. Inversement, la hiérarchie sociale de la cité s'y reflétait dans les charges assumées par certains éphèbes et, pour ceux qui en avaient les moyens, dans une participation plus longue à l'éphébie. – En souscrivant globalement aux hypothèses de l'a., je formulerais trois réserves : 1) les considérations statistiques sur la démographie des cités (p. 153) paraissent bien aventureuses ; 2) l'importance de la formation « intellectuelle »

est peut-être trop sous-estimée (cf., pour Colophon, L. et J. Robert, *Claros* I, p. 19-20), sans parler du cas athénien (certes exceptionnel, mais faut-il pour autant l'exclure totalement du raisonnement ?) ; 3) peut-on considérer comme un bloc ces six siècles ? (P.F.)

142. Ephébie athénienne nº 182.

143. *Gérousia* de Cos nº 404.

144. Noms osques des gymnasiarques de Pétélia en Grande Grèce nº 558. Fonction des gymnases dans la Sicile romaine nº 561.

145. **Relations entre cités**. A. Chaniotis, dans E. M. Harris, L. Rubinstein (éd.)*, The Law and the Courts in Ancient Greece* (2004), 185-213 : « Justifying Territorial Claims in Classical and Hellenistic Greece : the Beginnings of International Law », recherche les traces d'un droit international en matière territoriale. Se fondant entre autres sur la documentation épigraphique des époques classique et hellénistique, C. étudie en une commode synthèse le vocabulaire de la propriété et de la possession, et les arguments (conquête, héritage, achat, don) qu'une partie peut invoquer pour fonder ses droits. L'usage d'un vocabulaire homogène et d'arguments analogues montre que les Grecs avaient dans ce domaine des règles de droit international, qui n'étaient certes pas écrites et codifiées, mais de fait partagées et invoquées. (D.R.)

146. Rhodes et les cités lyciennes nº 482. Sympolitie entre Myonte et Milet nº 436.

147. **Grèce et Rome**. Accueil des empereurs à Athènes nºs 205, 206. Procurateurs équestres de la province d'Asie sous Caracalla nº 216. Concours en l'honneurs de la famille impériale en Laconie, nº 240. Privilèges accordés par Claude à la *gérousia* de Cos nº 404. Culte d'Auguste et de sa *domus* à Thasos nº 413. La déesse Rome, Auguste et les Panhellènes nº 407. Annexion de la Lycie en 43 *p.C*. nº 462. Empereurs romains honorés à Patara nº 478. Gouverneurs de Bithynie nº 488.

148. **Calendriers**. Le mois *Euméneios* à Pergame nº 419. Mois d'Iasos nºs 446 et 450. Ère de Gaza nº 522. Ère d'Arabie nºs 525 et 526. Ère de Panéas nº 515.

ATTIQUE
jusqu'au Ier s. *a.C*.
(Christophe Feyel)

149. *Corpus et études générales.* — M. B. Walbank, *Fragmentary Decrees from the Athenian Agora*, *Hesperia Suppl.* 38 (2008, 108 p.) publie cent fragments d'inscriptions découverts au cours des fouilles américaines de l'Agora. Il décrit minutieusement toutes ces pierres et donne pour chacune d'entre elles une photographie d'excellente qualité. Malheureusement ce travail d'édition très précis ne débouche sur aucun résultat notable, tant les fragments sont minces. Avouons-le franchement : à lire le volume, on comprend bien pourquoi ils étaient restés jusque-là inédits. Ou bien ils ne donnent aucun texte suivi (un exemple parmi d'autres : le nº 28) ou bien ils s'insèrent dans une inscription déjà publiée sans apporter aucune nouveauté (ainsi le nº 67 : décret honorant les *sitônai* de 275/4) ; dans quelques cas seulement, leur publication permet de corriger une édition antérieure, mais les gains sont infimes (c'est le cas pour le nº 32 : décret instituant un

sacrifice après une campagne victorieuse de Démétrios Poliorcète). Après avoir étudié cet ouvrage, on ne saurait manquer d'éprouver une certaine perplexité : les fragments qu'on y trouve publiés sont si petits qu'ils font, par la force des choses, l'objet d'un commentaire le plus souvent purement archéologique.

150. St. V. Tracy et C. Papaodysseus, *AJA* 113 (2009), 99-102 : « The Study of Hands on Greek Inscriptions : The Need for a Digital Approach », font état d'un projet qui consiste à numériser des inscriptions pour identifier des graveurs, et ce, dans la droite ligne des travaux de St. V. Tracy. Le but est de faciliter des raccords et de préciser des datations. — Les responsables de ce projet comptent s'attaquer en premier lieu aux quelque 50000 inscriptions attiques. Le très grand nombre de ces inscriptions permettra très certainement d'affiner les résultats qu'a déjà obtenus St. V. Tracy (*Bull.* 1992, 16 et 1996, 172). Mais en sera-t-il de même dans des régions et des cités où les inscriptions connues sont en plus petit nombre, et le recours à l'informatique, dans ces cas-là, permettra-t-il d'aller au-delà de conclusions formulées depuis longtemps ?

151. *Rapports avec l'archéologie athénienne.* — L. Ficuciello, *Le strade di Atene*, Athènes-Paestum, 2008, 295 p., réunit, dans un ouvrage richement illustré et pourvu de trois cartes de synthèse, l'ensemble de la documentation littéraire, épigraphique et archéologique relative aux rues athéniennes. Le chapitre I (p. 13-64) intéressera tout particulièrement les épigraphistes, qui y trouveront des pages consacrées aux différents termes désignant une rue dans l'Athènes antique (πλατεῖα, δρόμος, ἁμαξιτός et λεωφόρος) ainsi qu'aux différentes voies et carrefours dont les inscriptions attestent l'existence. Il comprend également des photographies bienvenues des textes les plus remarquables (ainsi, par exemple, p. 36, les *horoi* du Céramique) et s'achève par un tableau qui récapitule l'ensemble des inscriptions signalant une rue (p. 56-64). Dans la conclusion de ce livre qui fera date, l'a. montre l'impossibilité de donner un tableau complet du développement urbain d'Athènes et de faire toujours coïncider les renseignements livrés par les différents types de sources. Mais elle se révèle malgré tout à même de présenter l'histoire de nombreux quartiers athéniens et souligne bien l'utilité des inscriptions qui offrent, dans certains, cas de précieux repères chronologiques.

152. L. Kostaki, (nº 2), 145-177 : « Πάντα πλήρη θεῶν εἶναι : *παρόδια ἱερὰ στὴν ἀρχαία Ἀθήνα* », recense et commente toutes les mentions épigraphiques de sanctuaires situés près de routes ou de carrefours et donne, p. 164, une carte qui n'est malheureusement guère explicite.

153. S. Saba, *Ant. Class.* 77 (2008), 79-90 : « Ἄμφοδα in hellenistic Times : Urban Planning and Philological Interpretation », revient, après J. du Bouchet (*R.Phil.* 78 [2004] 43-55) sur le sens du mot ἄμφοδον et estime pour sa part que le mot a désigné non pas une « rue », mais un « groupe de maisons ». Elle cite un passage très mutilé d'une liste de pôlètes (*Agora* XIX, P 53, l. 48-49), datée de 250/249 *a.C.*, où ἄμφοδον vient une ligne après la mention d'une ὁδός. Elle en tire l'hypothèse possible qu'ὁδός désignerait une rue, et ἄμφοδον, un bloc de maisons — sens qui apparaîtrait également dans le règlement des astynomes de Pergame. — Sur ἄμφοδον, il faudra se reporter à présent au livre de L. Ficuciello cité *supra* nº 151 (p. 43-45).

154. S. Aliphéri, *Horos* 14-16 (2000-2003), 373-379 : « Οἱ περιπέτειες τῶν λίθων καὶ τῶν ἀπόψεων », s'efforce de montrer, contre J. Binder, que la destruction du *dèmosion Sèma* ne date pas XIXe s., comme on l'a longtemps cru, mais qu'elle s'est produite à la fin de la période romaine, au cours de l'Antiquité

tardive. Pour ce faire, elle revient sur la provenance d'un certain nombre de fragments d'inscriptions (ceux grâce auxquels on a pu recomposer *IG* I^3 1144 ; 1149 ; 1187 ; 1191 ; 1192 ; 1171). Elle prouve, de façon décisive, que tous les textes qui ont été découverts en place, ont été retirés d'édifices ou de couches stratigraphiques datés de l'Antiquité tardive. La démonstration paraît convaincante.

155. *Époque classique — Documents inédits.* — S. Follet, *REG* 121 (2008), 469-478 : « Stèle funéraire d'Aristoménès de Stagire, exécuteur testamentaire d'Aristote (*IG* II^2 10744 + *IG* II 3421) », publie et commente un raccord effectué par D. Peppas Delmouzou, qui fait connaître l'épitaphe de l'un des exécuteurs testamentaires d'Aristote, mentionné par Diogène Laërce (V, 12). L'inscription apprend qu'Aristoménès était originaire de Stagire, tout comme Aristote. L'article retient l'attention du lecteur, car il permet de voir concorder épigraphie et tradition manuscrite : comme c'est souvent le cas, une inscription donne à la fois plus de précision et plus de saveur à un texte littéraire. Propos instructifs (p. 474-476) sur la provenance des deux fragments aujourd'hui raccordés, découverts — de même que bien d'autres épitaphes — dans les fondations d'une maison construite en plein cœur d'Athènes au croisement des avenues *Panèpistimiou* et *Vasilissis Sofias* : une nécropole de l'époque classique devait se trouver à cet endroit-là.

156. G. E. Malouchou, *Horos* 14-16 (2000-2003), 55-59 : « Δύο τιμητικὰ ψηφίσματα ἀπὸ τὴν Ἀκρόπολη », publie deux fragments de décrets honorifiques de la deuxième partie du IVe s. Selon St. Lambert, le second de ces fragments (MA 14915) donnerait la partie finale du décret *IG* II^2 363.

157. V. Orphanou-Flôraki, *Horos* 14-16 (2000-2003), 113-117 : « Πραξιτέλης ἐποίησε », publie une inscription découverte lors de fouilles pratiquées à Monastiraki. Ce texte, approximativement datable du milieu du IVe s. *a.C.*, mentionne la dédicace d'une statue de la prêtresse de Déméter et Korè, Chairippè fille de Philophrôn du dème de Kèphisia, par ses deux frères Aristodèmos et Philophrôn. Commentaire prosopographique. Sous la dédicace, apparaît une signature de Praxitèle, qui s'ajoute aux sept autres déjà connues (dont deux, découvertes à Athènes). Vu le lieu où l'inscription a été mise au jour, l'éditrice conjecture de façon vraisemblable que la statue devait se trouver à l'origine dans l'Eleusinion de la Ville. Voir n^o suivant.

158. St. V. Tracy, *ZPE* 167 (2008), 27-32 : « The Statue Bases of Praxiteles Found in Athens », étudie la gravure de trois inscriptions gravées sur des bases de statue, dont le point commun est de comporter une signature de Praxitèle. Deux furent découvertes lors des fouilles de l'Agora et publiées par B. D. Meritt (*Hesperia* 26 [1957], p. 200-203 et 29 [1960], p. 37-38) ; la dernière a été découverte récemment à Monastiraki : manifestement, St. V. Tracy n'a pas su que ce texte avait été publié, il y a quelque temps déjà par V. Orphanou-Flôraki (*supra* n° 157). Il finit par conclure, au vu des ressemblances entre la gravure de ces textes, qu'ils ont tous trois été gravés par le même atelier.

159. N. Papazarkadas, Th. Petropoulou et E. Chôrémi, *Horos* 14-16 (2000-2003), 83-88 : « Κατάλογος Ἀθηναίων δημοτῶν », publient une stèle de marbre fragmentaire, cassée de tous les côtés, découverte dans Plaka. L'on ne peut plus y lire aujourd'hui que deux colonnes partiellement conservées. Les éditeurs datent approximativement ce texte de la première moitié du IVe s., en se fiant à la gravure du texte. La mention des Ἀμαξαντέων à la l. 5 et l'apparition du démotique ἐξ Οἴο à la l. 7 permettent de prouver que le texte donnait, dème par dème, des noms de citoyens qui appartenaient tous à la tribu Hippothôndis. La nature du texte fait évidemment difficulté : selon les éditeurs, il ne s'agirait

ni d'un catalogue éphébique, ni d'une liste de conseillers et encore moins d'une liste de citoyens morts au combat. Les éditeurs penchent finalement pour une liste de clérouques athéniens, car le texte présente quelque ressemblance avec l'inscription *IG* II^2 1952 A, qui donne des noms de colons athéniens regroupés par tribus et par dèmes.

160. M. I. Pôlogiôrgi, *Horos* 14-16 (2000-2003), 107-111 : « Πινάκιο κλήρωσης ἀπὸ τὴν Σαλαμίνα », publie une tablette de juge athénien, portant le nom Θεογένης Προβαλίσιος, qui a été découverte lors de la fouille d'une tombe à Salamine. La gravure permet de la dater approximativement de la fin du IVe s. ou du début du IIIe s. *a.C.*

161. Ath. A. Thémos, *Horos* 14-16 (2000-2003), 51-54 : « *IG* II^2 243 + MA 18096 », donne, après avoir effectué un raccord, les quinze premières lignes d'un décret daté de l'archontat de Phrynichos (336/5) adopté en l'honneur de Καλλιτέλης Καλλιφάνους Κυδαντίδης.

162. *Chronologie*. — M. Osborne, *ZPE* 164 (2008), 81-84 : « A Ghost Archon ? », revient sur le décret pour Orontès (*IG* II^2 207). St. D. Lambert, *ZPE* 158 (2006), p. 120-127, a publié récemment une copie du fragment a de ce texte, émanant de papiers de K. Pittakis conservés à l'Académie de Berlin. L'a. montre, de façon intéressante, qu'A. R. Rangabé a utilisé cette copie dans le second volume de ses *Antiquités Helléniques* (1855) pour corriger les l. 11-12 de l'inscription (sous le numéro 339). Il rappelle aussi que, dès 1855, dans un compte rendu des mêmes *Antiquités Helléniques*, K. Pittakis soulignait le peu de valeur de cette lecture dont il était pourtant l'auteur. À propos de cette inscription, K. Pittakis préférait renvoyer le lecteur à son *Ancienne Athènes* (1830), p. 501. Ces propos, qui touchent à l'histoire des études classiques, ne sont pas sans conséquences pour la chronologie des archontes athéniens : à la l. 11, il faut suivre K. Pittakis et voir mentionné là un archonte Nicomachos, et non un archonte Kallimachos, comme l'affirmait A. R. Rangabé en corrigeant la copie fautive de K. Pittakis dont il disposait.

163. *Empire athénien*. — M. B. Hatzopoulos, *Horos* 14-16 (2000-2003), 31-43 : « Νέο ἀπότμημα ἀπὸ τὴν Ἄφυτι τοῦ ἀττικοῦ ψηφίσματος περὶ νομίσματος, σταθμῶν καὶ μέτρων », publie un nouveau fragment d'une inscription d'Aphytis, qui reproduit le célèbre décret athénien imposant aux cités alliées de la Ligue de Délos d'user des mêmes monnaie, poids et mesures qu'Athènes. Il donne (p. 34-35) le texte ainsi complété et le compare avec les autres copies du même décret (Symè, Smyrne, Siphnos, Cos). Il montre, dans son commentaire, que le nouveau fragment permet d'établir, de façon définitive, la lecture des l. 28-29 du décret : manifestement, les ἄρχοντες ἐν ταῖσι πόλεσιν sont bien, comme l'avait vu R. Meiggs, des administrateurs athéniens et non les magistrats des cités alliées. Il conclut son commentaire en se ralliant à la chronologie « basse », qui situe ce décret dans le dernier quart du Ve s.

164. M. H. Jameson, *Horos* 14-16 (2000-2003), 23-29 : « Athens and Phaselis, IG I^3 10 (EM 6918) », revient sur cette inscription pour essayer de démontrer que le style du texte peut paraître ancien, mais qu'il est ionien (tout comme l'alphabet avec lequel il est gravé) et qu'il ne faut donc pas juger le document en fonction de critères propres à Athènes. Selon ce savant, les expressions dont le rédacteur a usé ne permettraient pas de dater le document avant 420 ; le nom de l'épistate (Νεο̣[κ]λ̣έδες) ne serait d'aucun secours pour assigner une date précise au texte, mais celui du secrétaire ([.]νάσιππος) constituerait en soi un indice suffisant pour exclure les années 433/2, 424/3, 422/1. — L'ensemble est

plausible, mais un lecteur non prévenu ne pourra manquer de constater que l'on est contraint de raisonner à partir d'indices fort ténus, dès qu'il est question de textes antérieurs à 403.

165. A. P. Matthaiou, *Horos* 14-16 (2000-2003), 45-49 : « Εἰς IG I^3 130 », revient sur ce décret composé de deux fragments, et propose, après avoir revu un estampage du second fragment (fr. b) conservé à Oxford et après avoir revu la pierre elle-même au Musée du Pirée, de restituer à la l. 4, non pas τὸς Δελί̣[ο]ς (Lewis) ou τὸς δὲ λί[θος] (Mattingly), mais τὸς δ' ἐλλ[ιμενιστάς]. — La pierre est si mutilée, que l'on ne peut restituer de texte suivi dans cette inscription. Cette restitution nouvelle est donc seulement possible, mais nullement certaine. Aux références données par l'auteur, il faut ajouter J. Vélissaropoulos, *Les nauclères grecs*, 1980, p. 209 (à propos des ἐλλιμενισταί) et 219-222 (à propos de l'ἐλλιμένιον ; à propos de cette taxe portuaire, voir aussi Fr. Lefèvre, « Un document amphictionique inédit du IVe siècle », *BCH* 118 (1994), p. 106).

166. A. P. Matthaiou, *ZPE* 165 (2008), 84-86 : « Inschriften von Milet VI 3, 1020. A Note », publie un article au titre quelque peu trompeur. Assurément, l'inscription dont traite l'a., a bien été gravée à Milet, mais comme l'a établi W. Günther, il s'agit certainement d'un décret athénien concernant le sort de Milet, qu'il faut rapprocher — pour autant que son état fragmentaire le permet — d'*IG* I^3 21 et dater approximativement, tout comme cette inscription, de la décennie 420. L'a. propose de restituer, à la fin de la longue lacune de la l. 3, le verbe ἐγραμμάτευε au lieu de ἦρχε — modification qu'impose le formulaire des inscriptions attiques. À la fin de la l. 4 et de la l. 5, il propose de ne rien restituer, alors que W. Günther restituait [μιλη|σ]ίος. L. 5, là où W. Günther restituait ὑπηρ[ετῆν ?], il n'écrit rien, mais suggère qu'il pourrait être question de la flotte. Il faudrait alors songer à restituer, aux l. 4-5, [Μιλη|σ]ίος ὑπηρ̣[εσίας], mais le texte se dérobe par la suite, et on ne voit guère comment se construirait la phrase ainsi commencée.

167. P. J. Rhodes, *Class. Quart.* 58 (2008), 500-506 : « After the three-bar sigma Controversy : The History of Athenian Imperialism reassessed », revient à son tour sur la datation des décrets athéniens relatifs à la Ligue de Délos, pour proposer des dates sensiblement plus basses que celles que l'on adoptait précédemment dans la droite ligne des travaux d'H. B. Mattingly (*The Athenian Empire restored* [1999]). Utile tableau récapitulatif des propositions formulées par les uns et les autres (p. 501).

168. Ch. Schubert, *Historia* 57 (2008), 38-64 : « Die Naukrarien : Zur Entwicklung der attischen Finanzadministration », revient sur l'histoire financière d'Athènes au Ve et Ve s. et montre qu'après les réformes de Clisthène, les Athéniens ont dû confier aux démarques les attributions financières des naucraries et se sont dotés assez tardivement d'une réelle administration financière. Ce faisant, elle est amenée à utiliser les inscriptions relatives à la perception du *phoros* (ainsi, entre autres, *IG* I^3 68).

169. *Études sur des inscriptions du IVe s.* — D. Kellogg, *American Journal of Ancient History* 3-4 (2005) [2007], 58-71 : « The Athenian Decree Honoring Hebryzelmis of Thrace reconsidered », revient sur les l. 17 à 21 d'*IG* II^2 31 (Tod, 117) — inscription datée de l'archontat de Mystichidès (386/5) — où il est question de navires dont les envoyés athéniens doivent évoquer la présence devant le roi des Odryses. Elle entend montrer que cette flotte athénienne n'était pas là pour escorter des convois de grains en provenance de la Mer Noire

(contrairement à ce qu'affirmait R. K. Sinclair, « The King's Peace and the employment of military and naval forces 387-78 », *Chiron* 8 [1978], p. 47-49), mais pour exiger le produit d'une taxe de 5% imposée par Thrasybule aux cités entrées dans l'alliance athénienne en 391/0 *a.C.* — L'a. veut souligner le caractère hypothétique de la thèse de R. K. Sinclair : selon elle, les convois de grains provenaient de Mer Noire ; dès lors, pourquoi des vaisseaux chargés de leur protection se seraient-ils arrêtés le long des côtes du royaume odryse, alors qu'ils auraient pu passer par Imbros, Lemnos et Scyros ? Pourquoi aussi aurait-on évoqué cette flotte dans un décret honorifique en l'honneur d'un dynaste thrace ? À bien y regarder, ces arguments ne paraissent guère décisifs : les navires anciens pratiquaient le cabotage (voir, entre autres, la récente synthèse de P. Pomey [dir.], *La navigation dans l'Antiquité*, Aix-en-Provence, 1997, p. 32-33), et on peut tout à fait admettre qu'ils aient longé les côtes thraces au Nord de la Mer Égée pour se rendre jusqu'aux Détroits. Par ailleurs, la nature du document n'interdit nullement qu'il puisse évoquer brièvement la teneur de discours prononcés par des ambassadeurs devant le dynaste thrace. En somme, l'hypothèse développée par D. K. n'apparaît ni plus ni moins concluante que celle de R. K. S. ; toutes deux sont également possibles.

170. St. D. Lambert, *Horos* 14-16 (2000-2003), 77-82 : « Two Documents of Attic Gene », revient d'abord sur un relief publié par J. Oliver, *Hesperia* 4 (1935), p. 34-35, et propose de l'attribuer au *génos* des *Salaminioi*. De la même manière, il traite d'une inscription traitant du sanctuaire d'Héraklès appartenant au *génos* des Praxiergidai, publiée par B. D. Meritt, *Hesperia* 7 (1938), p. 92-93, et étudiée plus récemment par M. Jameson dans P. Flensted-Jensen *et alii* (éds), *Polis and Politics* (2000), p. 217-227. Selon l'a., le sanctuaire d'Héraklès aurait appartenu à la fois aux Praxiergidai et à des *thiasôtai* ; les noms gravés à partir de la l. 7 de cette inscription seraient ceux des *thiasôtai* en question.

171. M. I. Pôlogiôrgi, *Horos* 14-16 (2000-2003), 371-372 : « Τιμοστράτη, ὀχὶ Δημοστράτη », montre que, par mégarde, J. Kirchner a édité une même inscription funéraire, découverte près de la centrale électrique du Phalère, sous deux numéros différents dans les *IG* II^2 (6775 et 6815). En fait, le premier de ces deux textes repose sur une lecture erronée et il ne faut prendre en considération qu'*IG* II^2 6815.

172. *Économie athénienne*.— E. M. A. Bissa, *Historia* 57 (2008), 263-273 : « Investment Patterns in the Laurion Mining Industy in the Fourth Century BCE », étudie les données livrées par les listes des pôlètes athéniens. Son intéressante étude statistique, menée avec prudence (voir les précautions de méthode rappelées p. 265), montre l'intérêt porté par les Athéniens les plus aisés à l'activité minière qui leur permettait de s'enrichir de manière discrète.

173. J. A. Krasilnikoff, *ZPE* 167 (2008), 37-49 : « Attic ΦΕΛΛΕΥΣ. Some Observations on Marginal land and Rural Strategies in the Classical Period », propose une étude fort intéressante du terme φελλεύς, attesté tout à la fois dans des textes littéraires (notamment, dans des passages d'Aristophane) et dans des inscriptions (ainsi, *IG* II^2 2492, dont l'a. reproduit le texte et dont il offre un utile commentaire, p. 42-45). « Φελλεὺς was then the precise term for the type of land that was owned or leased by someone, marginal and untilled but not ὄρη and not (yet ?) ἐσχατία », conclut-il. — Soit, mais le lecteur peut légitimement s'étonner de ne pas voir discutées dans cet article des scholies d'Aristophane, qui s'efforcent pourtant de définir avec précision le sens de φελλεύς. J. A. K.

aurait dû notamment citer et commenter une scholie que l'on trouve dans N. G. Wilson, *Scholia in Acharnenses*, *Equites, Nubes, scholia in Aristophanis Acharnenses* (1975), p. 47, et qui conforte son propos général : φελλεῖς δὲ ἔλεγον οἱ Ἀττικοὶ τοὺς πετρώδεις τόπους, οἵτινες κάτωθεν μέν εἰσι πετρώδεις, ἐπιπολῆς δὲ ὀλίγην ἔχουσιν γῆν.

174. A. Williams, *ZPE* 167 (2008), 33-36 : « The Law concerning the Little Panathenaia and the Leasing of the ΝΕΑ ΚΑΤΑ ΔΙΚΛΗΡΙΑΝ », revient sur la loi et le décret d'Athènes relatifs aux petites Panathénées et à la mise en location de la Néa (que l'on peut consulter commodément dans P. J. Rhodes et R. Osborne [éds], *Greek Historical Inscriptions, 404-323 BC* [2003], nº 81) pour préciser le sens de l'expression κατὰ δικληρίαν (A, l. 9). Selon l'a., la Néa n'aurait pas été divisée en deux parties, comme on l'a cru jusqu'à présent en se fiant à l'étymologie de δικληρία. En effet, d'après le texte, la Néa, une fois mise en location, devait rapporter chaque année 4100 drachmes (B, l. 16-17) ; chacune des deux parties aurait alors été louée pour un peu plus de 2000 drachmes, ce qui ne paraît guère vraisemblable. En s'appuyant sur le parallèle que constituent les mises en location de fermes sacrées à Rhénée, menées par les Athéniens au cours de la période amphictionique, l'a. développe une hypothèse ingénieuse : les Athéniens auraient pu mettre en location, dans la Néa, dix δικληρίαι, c'est-à-dire dix double-κλῆρος en fixant pour chacun d'elles un loyer annuel de 410 drachmes (d'où le total de 4100 drachmes) de la même manière qu'ils mettaient en location dix fermes sacrées, appartenant à l'Apollon de Délos, situées à Rhénée pour un total de 7110 drachmes en 434/3. — Une notule : à propos des inscriptions relatives à Délos au cours de la période amphictionique, l'a. aurait pu renvoyer au corpus de J. Coupry, *Inscriptions de Délos, Période de l'Amphictionie attico-délienne, ID 89-104-33* (1972) (au lieu de se contenter de citer les *IG* I^3 et *IG* II^2) ; par ailleurs, p. 36, à la n. 32, à propos des fermages au cours de la période de l'Indépendance délienne, il ne faut plus seulement se référer à l'article de J. H. Kent (1948), mais consulter à présent G. Reger, *Regionalism and Change in the Economy of Independent Delos*, Berkeley-Los Angeles-Oxford, 1994 (le chapitre 6, p. 189-247, est précisément consacré à l'évolution des fermages déliens).

175. *Vie culturelle à l'époque classique*. — St. D. Lambert, *Horos* 14-16 (2000-2003), 99-105 : « The First Athenian Agonothetai », revient sur la plus ancienne inscription mentionnant un agonothète, *IG* II^2 3073. Il s'efforce de montrer que, pour des raisons qui tiennent à la fois à la paléographie et à la vraisemblance historique, l'agonothète mentionné dans ce texte pourrait être, non pas Xénoklès fils de Xeinis, de Sphettos, mais son frère, Androklès.

176. St. D. Lambert, (nº 2), 53-85 : « Polis and theatre in Lykourgan Athens : the honorific Decrees », présente dix inscriptions de l'époque de Lycurgue honorant des étrangers qui se sont rendus utiles à la cité en favorisant d'une manière ou d'une autre l'activité théâtrale à Athènes. Dans une première partie, il analyse les renseignements les plus instructifs que livrent ces textes et termine cette étude en soulignant l'intérêt porté par Lycurgue et les Athéniens pour tout ce qui avait trait au théâtre. Dans une deuxième partie, il réédite et traduit, après les avoir relus sur la pierre, ces dix documents, et fait ainsi profiter le lecteur du travail qu'il mène dans le cadre de la réédition des *IG* II^2. — Les analyses de l'a. paraissent convaincantes et l'on appréciera de disposer de traductions et de photographies pour plusieurs inscriptions (*IG* II^2 345, 346, 347, 348, 351+624, 429,

551). Mais il faut aussi constater que ces dix textes sont bien connus et que beaucoup ont déjà été réédités avec soin par C. B. Schwenk, *Athens in the Age of Alexander*, Chicago, 1985. S. D. L. ne pouvait donc espérer aller plus loin dans la lecture de ces inscriptions. Aussi n'est-il guère surprenant qu'au total, cette réédition, si minutieuse soit-elle, n'apporte rien de bien nouveau.

177. *Tablettes de défixion.*— D. Jordan, (nº 2), 133-144 : « An Athenian Curse Tablet Invoking Palaimon », publie une tablette de défixion découverte lors d'une fouille menée en 1952 et 1953 dans le sanctuaire des héros Pankratès et Palaimon situé à l'emplacement du carrefour actuel de l'Odos Vas. Georgiou et de l'Odos Vas. Constantinou. Au vu de la gravure, cette inscription, bien conservée, date vraisemblablement de la fin du IVe s. Elle n'autorise malheureusement aucun rapprochement d'ordre prosopographique, mais comprend quelques termes intéressants (καταδῶ, δέομαί σου, τιμωρός) que l'a. commente de manière détaillée.

178. D. R. Jordan et J. Curbera, *ZPE* 166 (2008), 135-150 (avec deux planches, p. 149 et 150) : « A Lead Curse Tablet in the National Archaeological Museum, Athens », rééditent une tablette de plomb opisthographe, publiée par Er. Ziebarth en 1934 et étudiée par Chr. Habicht à plusieurs reprises (voir, par exemple, Chr. Habicht, *Athen in hellenistischer Zeit, Gesammelte Aufsätze*, Münich, 1994, p. 14-18). Les a. ont eu la patience de relire au microscope ce texte, dont ils offrent un long et intéressant commentaire prosopographique (p. 139-143), qui les conduit à dater le texte des années 345-335 (alors qu'E. Ziebarth proposait une date plus récente, autour des années 320). Comme c'est souvent le cas avec ce type de documents, la nature réelle du texte fait difficulté, et les a. font, à juste titre, preuve de prudence ; on les suit volontiers lorsqu'ils s'efforcent de prouver qu'il ne s'agit pas nécessairement d'un texte de nature politique. Hormis une longue série d'anthroponymes le texte semble comporter trois éléments imputables au lexique. Ainsi, quatre individus sont affublés du qualificatif ἀχυρεύς, terme nouveau qui pourrait être un équivalent de ἀχυροπώλης. Trois autres ont leur démotique suivi du terme παλτός de signification délicate (voir nº 97). P. 144, les a. considèrent que le terme λαικάστρια qui qualifie quatre femmes, l. 119-122, ne serait pas nécessairement injurieux, parce que, disent-ils, « insulting vocabulary is not common in curse tablets of this period. ». Ils y verraient plutôt la désignation de femmes, peut-être de flûtistes, chargées d'une besogne érotique (*fellare*) dans le cadre d'une hétairie (sur le sens de λαικάζω et des noms d'agent dérivés λαικάστρια et masc. λαικαστής qui figurent dans la même défixion [l. 123], voir D. Bain, « Six Greek Verbs of Sexual Congress », *Class. Quart.* 41 [1991], p. 51-77 et surtout p. 74-77). Malgré tout, ne peut-il y avoir une nuance injurieuse dans l'emploi de ce terme qui se trouve gravé dans un document qui n'a rien d'officiel ? Une remarque finale : p. 137, les auteurs signalent qu'E. Ziebarth a transcrit ce texte de façon fautive, du fait de son « misunderstanding of the tablet's lettering », mais au vu de l'état du document, peut-on vraiment en faire reproche à un savant qui ne disposait pas des ressources de la technologie contemporaine ?

179. J. D. Sosin, *ZPE* 165 (2008), 105-108 : « The New Letter from Pasion », revient sur le texte difficile publié par D. Jordan (voir, à ce sujet, la recension de Ph. Gauthier, *Bull.* 2004, 140). Il propose de lire aux l. 1-2, non pas [Π]ασίων ‹Δ›ικαιάρχο ἐπιστέλλω Σατυρίωνα κατλ., « Moi, Pasiôn fils de Dikaiarchos, j'envoie une lettre à Satyriôn », mais [Π]ασίων ‹Δ›ικαιάρχ‹ωι› [*vel sim.*] (ou

bien encore [Π]ασίωνι ΚΑΙΑΡΧΩ) ἐπιστέλλω Σατυρίωνα κατλ., « Moi, Pasiôn, j'écris à Dikaiarchos de punir Satyriôn » — ce qui s'accorde mieux avec les emplois d' ἐπιστέλλω (qui se construit normalement avec le datif, comme le signalait déjà Ph. Gauthier). Considérations sur la *junctura verborum* τιμωρήσασθαι καὶ μετελθεῖν, et sur le sens de μετελθεῖν. — Quoi qu'il en soit, aucun indice supplémentaire ne permet d'identifier ce Pasiôn avec le célèbre banquier athénien porteur du même nom, comme le faisait D. Jordan.

180. Défixion du Céramique nº 59.

181. *Divers*. – D. M. Lewis, *Horos* 14-16 (2000-2003), 9-17 : « Κατάλογοι θανόντων *ἐν πολέμωι* », revient, dans un article posthume, sur les listes de citoyens athéniens et d'alliés morts au combat pour souligner que nous ne possédons aujourd'hui que de très peu de catalogues de ce genre pour le IVe s. Il émet quelques hypothèses pour expliquer cet état de fait.

182. *Époque hellénistique — Études générales*. – E. Perrin-Saminadayar, *Éducation, culture et société à Athènes. Les acteurs de la vie culturelle athénienne (229-88) : un tout petit monde*, Paris, 2007, 699 p., offre une synthèse claire et de lecture agréable sur la vie culturelle athénienne à l'époque hellénistique. Avec le sens aigu de la formule qui le caractérise, l'a. étudie notamment avec bonheur l'évolution de l'éphébie attique et montre comment elle est devenue à l'époque hellénistique « une institution au service des élites ». C'est peu dire que d'affirmer que l'ouvrage sollicite l'épigraphie attique et intéressera peu ou prou tous les spécialistes en la matière. Car il s'appuie constamment sur les inscriptions et les renseignements d'ordre prosopographique qu'elles nous livrent. Dans le cadre de ce *Bull*., on renverra le lecteur notamment au chapitre I de la deuxième partie (« L'éphébie attique : le triomphe de la réforme »), qui livre et commente méthodiquement tout le dossier épigraphique relatif à ce sujet. Ajoutons que tous les textes sont donnés au moins en traduction française, et que, quand les contraintes éditoriales l'ont permis, l'a. a également donné le texte original grec : le livre est donc à la portée de tous les historiens (même de ceux qui ne savent pas le grec) et constitue ainsi une initiation commode à l'épigraphie athénienne de l'époque hellénistique. On l'aura compris : ce maître-ouvrage, qui fera date, permettra de s'informer aisément sur tous les aspects de la politique culturelle menée par les Athéniens à partir de la période de Lycurgue.

183. V. Grieb, *Hellenistische Demokratie, Politische Organisation und Struktur in freien griechischen Poleis nach Alexander dem Großen*, Stuttgart, 2008 (*Historia Einzelschriften*, 199) s'intéresse aux évolutions institutionnelles des cités grecques au cours de la période hellénistique — thème qui a fait l'objet de travaux parus récemment (entrepris sous l'impulsion, notamment, de Ph. Gauthier). Plutôt que de se livrer à une argumentation théorique, l'a. choisit d'étudier, dans la perspective d'une histoire des institutions, quatre cités — Athènes, Cos, Milet et Rhodes. Pour mener son enquête, il utilise naturellement au cours de son premier chapitre les inscriptions attiques, d'abord pour montrer que les cadres institutionnels, tant au niveau des dèmes qu'au niveau de la cité elle-même, n'ont au fond guère changé au cours de la période hellénistique, puis pour relever les altérations qu'a subies la démocratie athénienne, lorsqu'Athènes s'est retrouvée soumise à une puissance étrangère, notamment à la Macédoine au cours du IIIe s. Le régime politique ne se serait quelque peu modifié, sous l'influence romaine, qu'à partir de la deuxième partie du IIe s. Solides et bien documentées, les pages que l'a. consacre au cas athénien n'apportent guère de nouveautés par rapport

aux développements que l'on peut trouver dans l'ouvrage de Chr. Habicht (*Athènes hellénistique*[2], Paris, 2006). Pour de plus amples détails sur cet ouvrage important, on se reportera à deux comptes rendus, à paraître l'un dans *Topoi* (P. Hamon), l'autre dans la *REA* (P. Fröhlich).

184. *Inédits*. — V. N. Bardani, *Horos* 14-16 (2000-2003), 61-70 : « Δύο ἀττικὰ ψηφίσματα », publie la première partie d'un décret du IIIe s., découvert en 1994 à Plaka, qui donne le nom du secrétaire de la sixième prytanie, Χαιριγένης Χαιριγένους — dont on sait par ailleurs qu'il était en fonction sous l'archontat d'Antimachos (256/5). Le même auteur livre aussi un fragment, découvert près de la bibliothèque d'Hadrien, qui appartient à un décret éphébique et montre qu'il se raccorde à l'inscription éditée par B. D. Meritt, *Hesperia* 23 (1954), p. 234-235. Commentaire prosopographique (à propos de Λυσικλῆς Ἀντιπάτρου Συπαλήττιος, Νίκανδρος Νικάνδρου Ἀνκυλῆθεν).

185. G. E. Malouchou, (no 2), 103-115 : « Νέα ἀττικὴ ἐπιγραφή », publie une inscription découverte dans Plaka en 1989. Il s'agit d'une loi sacrée, dont seule la partie gauche a été quelque peu conservée. L'a. en donne un commentaire substantiel. Le texte désigne pour la première fois le sanctuaire d'Aglauros sous le nom d''Αγλαυρεῖον (l. 3 τῶι Ἀγλαυρείωι) : on ne connaissait auparavant que le ἱερὸν τῆς Ἀγλαύρου, *SEG* 33, 115, IIIe *a.C*. (sur ce texte, voir l'analyse de J. et L. Robert, *Bull*. 1983, 157). M. mentionne de façon énigmatique τὸ Εὐηνοριδῶν et G. E. M. conjecture de façon légitime qu'il pourrait s'agir d'un *génos*. Cette inscription, intéressante mais fort mutilée, peut être datée approximativement, après étude de la gravure, du milieu du IIe s. *a.C*. Elle pourrait être l'œuvre du « Cutter of Agora I 656+6355 », identifié par St. V. Tracy (*Attic Letter-Cutters of 229 to 86 B. C*., Berkeley-Los Angeles-Oxford, 1990, p. 82-88).

186. St. D. Lambert, *ZPE* 167 (2008), 22-26 : « Aglauros, the Euenoridai and the Autochthon of Atlantis », revient sur l'inscription très mutilée, provenant de l'Aglaureion, récemment publiée par G. E. Malouchou, *supra* no 185, pour montrer de façon convaincante qu'il s'agit très certainement non d'un décret du *génos* des Euénoridai, mais d'un décret de la cité imposant un certain nombre de tâches à ce *génos*.

187. H. P. Zavvou, *Horos* 14-16 (2000-2003), 119-123 : « Ἀττικὴ ἀναθηματικὴ ἐπιγραφή », publie la dédicace d'une statue d' Εὐκτίμενος Θεομήδου Ἀναγυράσιος, faite par sa mère Philia et sa sœur Archestratè. La gravure fait songer à une date voisine du milieu du IIe s. *a.C*. Le texte comprend une couronne gravée : à l'intérieur apparaît la mention, ἡ βουλὴ ὁ δῆμος φυλαρχήσαντα. L'éditrice en déduit à juste titre que le personnage ainsi honoré devait être un cavalier. Pour la formule, le meilleur parallèle se trouve en *IG* II[2] 2864 (ἡ βουλὴ ὁ δῆμος φυλαρχήσαντα ἐπὶ Φιλοστρατοῦ). — Peut-être l'inscription aurait-elle mérité un commentaire un peu plus étoffé. Sur les phylarques athéniens à l'époque hellénistique, voir d'abord Chr. Habicht, *Athènes hellénistique*[2] (2006), p. 157 (avec la p. 443 pour les notes), qui renvoie à un décret des cavaliers athéniens pour les hipparques et les phylarque, daté de 281/0 *a. C*. (Moretti, *ISE* 16, l. 11-14 : ἐπεμηλήθησαν δὲ καὶ ὅπως ἂν φύλαρχοι [ὦ]σιν πάσαις ταῖς φυλαῖς καὶ λυθεῖ ὁ νόμος [ὁ κ]ωλύων ἐκ πάντων τῶν ἱππέων φυλαρχεῖν τὸν βουλόμενον, κτλ. : « ils ont veillé à ce que toutes les tribus aient un phylarque et à ce que soit supprimée la loi qui empêchait quiconque le voulait parmi tous les cavaliers d'être phylarque, etc. »). Se reporter

également à I. G. Spence, *The Cavalry of Classical Greece* (1993), notamment aux p. 293-311 (catalogues des cavaliers athéniens aujourd'hui connus), 311-313 (catalogue des hipparques) et 313-315 (catalogue des phylarques) : ni le personnage ni des gens qui pourraient lui être apparentés ne figurent dans ces listes. Par ailleurs, aucun autre Εὐκτίμενος n'est connu dans le dème d'Anagyrrhonte (voir, sur ce point, le *LGPN* II) ; en revanche, deux tablettes de plomb, approximativement datables du milieu du IIIe s. — l'une découverte au Céramique (K. Braun, « Die Inschriften auf Metall », *Ath. Mitt.* 85 [1970], p. 215, nº 201-203) et l'autre à l'Agora (J. H. Kroll, « An archive of the Athenian Cavalry », *Hesperia* 46 [1977], p. 118, nº42) en même temps que d'autres tablettes qui donnaient l'évaluation du prix des montures de la cavalerie athénienne — mentionnent un Θεομήδης Ἀναγυράσιος, lui aussi cavalier : ne pourrait-il avoir quelque lien de parenté avec le personnage que la dédicace fait connaître ?

188. *Chronologie*. — M. Osborne, *ZPE* 164 (2008), 85-89 : « The Date of the Athenian Archon Thrasyphon », revient sur la chronologie des archontes athéniens entre 229/8 et 210/9, qui a fait l'objet de nombreux débats depuis les propositions de Pritchett et Meritt (1940) jusqu'à celles de Chr. Habicht (1982). Dans les cinq modèles proposés entre 1940 et 1982, l'archonte Thrasyphôn se trouvait toujours placé en 221/0. Au terme d'une argumentation qu'il est difficile de résumer ici, M. O. propose de le déplacer d'une année. — Naturellement on saura gré à M. O. d'apporter une nouvelle fois sa contribution à l'étude de la chronologie athénienne du IIIe s., mais force est de constater qu'un lecteur de bonne volonté peut demeurer perplexe devant une question devenue aussi embrouillée que celle-ci. Un article qui ferait le départ entre les éléments certains, les hypothèses les plus vraisemblables et les simples conjectures serait vraiment le bienvenu.

189. *Vie culturelle*. — Brigitte Le Guen, (nº 6), 339-364 : « L'association des Technites d'Athènes ou les ressorts d'une cohabitation réussie », retrace, en s'appuyant sur ses travaux antérieurs, l'histoire de ce *koinon*, en marquant bien les désaccords scientifiques qui l'opposent à S. Anéziri, elle aussi auteur d'une synthèse sur les technites dionysiaques (*Bull.* 2006, 138). Selon l'a., la participation des technites d'Athènes à la vie politique athénienne n'est pas due aux liens existant depuis longtemps entre la cité et l'association qui aurait été en majorité composée de citoyens athéniens. Elle résulterait d'une volonté délibérée de la part de la cité qui aurait attiré des artistes en leur offrant largement la citoyenneté — et ce, afin de développer une politique de prestige culturel vis-à-vis du reste du monde grec.

190. Daniela Summa, *REG* 121 (2008), 479-496 : « Un concours de drames « anciens » à Athènes », réédite (avec photographies, p. 482) deux fragments de catalogues recensant des chorèges vainqueurs (B. D. Meritt, *Hesperia* 7 [1938], p. 116-118) — le premier se trouvant fermement daté de l'année 255/4 par la mention de l'archonte Alkibiadès. À partir de là, l'a. développe un certain nombre d'hypothèses, dont elle souligne elle-même la fragilité. Sur ce point, voir, par exemple, p. 485, n. 9, ou encore p. 492-493 : l'a. veut situer l'introduction d'un concours théâtral réservé aux pièces παλαιαί juste après la lutte menée contre les Galates en 279/8, mais reconnaît que la date de 286 (départ définitif d'Athènes de Démétrios Poliorcète), avancée par D. Peppas-Delmouzou pourrait tout aussi bien convenir. — De façon générale, sur le théâtre à Athènes à l'époque

hellénistique, on se reportera à présent à l'ouvrage d'É. Perrin-Saminadayar cité plus haut dans ce *Bull*. (nº 182). Deux remarques, en passant : un lecteur extérieur peut être déconcerté par les considérations relatives à la forme des lettres du second fragment réédité (p. 483 : « si la forme des lettres est très proche sur les deux fragments, la présence de caractères plus petits et plus étroits sur le deuxième plaide pour une date postérieure de quelques années » : est-ce uniquement à cause d'un critère d'ordre esthétique — la qualité de la gravure — que le second fragment est plus récent que le premier ?). Et, de façon plus générale, faut-il toujours lier les changements que l'on observe dans l'organisation d'un concours à un événement d'ordre politique ?

191. J. Ma, *Tekmèria* 9 (2008) 7-16 : « The Inventory *SEG* XXVI 139, and the Athenian Asklepieion », propose une nouvelle origine pour deux fragments découverts à des dates différentes à l'Agora. Ma estime que ces deux fragments du IIe s. *a.C*. n'appartiennent pas au même monument et qu'ils ne se rapportent pas à un gymnase. À la l. 27 de B, Ma propose de lire [ἐν τῶι νυ]-νφαίωι (pour la non assimilation attestée dans ce radical à cette époque, voir Threatte, *GAI* I 596) plutôt que l'énigmatique [ἐ]ν φαίωι, et de supposer qu'il s'agit du sanctuaire des Nymphes sis à l'intérieur de l'Asklèpieion au sud de l'Acropole. À ce culte des Nymphes seraient liées la mention d'Ἑρμῆς l. 35 et celle d'un Ἑρμαφρόδιτος l. 54, qui serait une offrande à Hermès, Aphrodite et Pan. La βαλβίς l. 37 pourrait être le point de départ d'une piste de course située sur le flan sud de l'Acropole, comme l'avait supposé Raubitschek, *Nikèphoros* 5 (1992) 9. Les ἐξέδραι des l. 45 et 50 seraient, comme à Délos, les salles de banquet de l'Asklèpieion qui aurait comporté plusieurs statues (cf. ἀνδριάς l. 38) de divinités citées : Asclèpios l. 19 et 24, Hygie l. 20, Artémis l. 46 et 55, les Muses l. 51. Les mentions des Κουρῆτες et de Κωμωιδία en A pourraient mettre ce fragment en relation avec un sanctuaire de Dionysos dans lequel auraient été placées des statues et des représentations d'allégories liées au théâtre. (L.D.)

192. *Dèmes de l'Attique*. —D. Ackermann, *Les Études Classiques* 75 (2007), 111-136 : « Rémunération des prêtres et déroulement des cultes dans un dème de l'Attique, le règlement religieux d'Aixônè », revient sur la loi sacrée d'Aixônè (*IG* II^2 1356) dont on a découvert récemment deux fragments supplémentaires, l'un publié par A. P. Matthaiou, « Αἰξωνικά », *Horos* 10-12 (1992-1998) [1999], p. 133-169 (= *SEG* 46, 173), l'autre par G. Steinhauer « Ἱερὸς νόμος Αἰξωνέων » *in* A. P. Matthaiou et G. E. Malouchou (éds), *Ἀττικαὶ Ἐπιγραφαὶ. Πρακτικά συμπόσιου εἰς μνήμην Adolf Wilhelm (1864-1950)* (2004), p. 153 (voir *Bull*. 2005, 200 et *SEG* 54 (2004) [2008]). L'a. reproduit ce texte encore peu répandu et en offre une utile traduction. Elle commente les données relatives à la vie religieuse et propose des études de vocabulaire intéressantes (par exemple, p. 120, à propos de πλευρὸν ἰσχίου ou à propos de ἡμίκραινα χορδῆς). — Quelques notules : p. 117, n. 25, à propos d'ἐσχάρα, lire M.-Chr. Hellmann, *Recherches sur le vocabulaire de l'architecture grecque, d'après les inscriptions de Délos*, Paris-Athènes, 1992, p. 76-78 ; p. 118, n. 27, à propos de la *pentekostye*, il faut renvoyer au livre de N. F. Jones, *Public Organization in Ancient Greece*, Philadelphie, 1987 ; p. 122, n. 38, il faut signaler que le règlement de la phratrie des Démotionides a fait l'objet d'une réédition et d'un commentaire récents, dus à Ch. W. Hedrick, Jr., *The Decrees of the Demotionidai*, Atlanta, 1990 (voir Ph. Gauthier, *Bull*. 1991, 167).

193. Il. Arnaoutoglou, (nº 6), 315-337 : « Group and Individual in *I.Rhamnous* 59 (*SEG* 49. 161) », propose une étude très fouillée de ce décret rendu par la communauté des *Sarapiastai* de Rhamnonte (avec des notes critiques abondantes, des rapprochements d'ordre prosopographique et une analyse du contexte historique), sans esquiver aucune difficulté.

194. *Éleusis*. — L. Bruit-Zaidman, *Les Études Classiques* 75 (2007), 37-52 : « Le religieux et le politique en Grèce Ancienne (II) : Déméter et Korè dans le panthéon athénien », propose une étude intéressante sur le culte éleusinien et son importance dans la vie politique athénienne, en s'efforçant d'utiliser l'apport des inscriptions. — L'épigraphiste regrettera, non sans quelque mélancolie, que les références aux corpus et aux publications soient parfois transcrites avec inexactitude. Signalons tout d'abord que la *Syll*[4], évoquée p. 42, n. 15, n'existe pas en soi : il ne s'agit que d'une réédition photomécanique de la *Syll*[3], faite au cours des années 1960. Par ailleurs, le décret du IVe s., retrouvé au Pirée, et qui mentionne les Θεσμοφόρια, les Πληρόσια, les Καλαμαῖα et les Σκίρα, n'est pas à consulter en « IG II, 1177 d » (*sic*), comme le signale l'a. p. 46, n. 37, mais en *IG* II[2] 1177. Le règlement d'Éleusis daté du début du Ve s., signalé p. 46, et qui mentionne un bélier offert à Poséidon en guise de sacrifice préalable lors des Eleusinia (« fête locale en l'honneur de Déméter ») doit à présent être consulté, non pas en « IG I 3, 5. 4 » (*sic*), mais dans le récent corpus de K. Clinton, *Eleusis. The Inscriptions on Stone* (2005), nº 13, p. 16-18 (où l'on trouvera mentionnée toute la bibliographie antérieure).

195. K. Clinton, (nº 2), 25-34 : « Preliminary Initiation in the Eleusinian Mysteria », étudie les différentes attestations de μυεῖν et de μύησις dans les inscriptions d'Eleusis mais aussi de Samothrace. Il montre de façon convaincante que la μύησις désignait sans aucun doute possible une initiation préliminaire. — K. C. note lui-même que cette conclusion ne lui est pas propre et renvoie à l'article de P. Roussel, « L'initiation préalable et le symbole éleusinien », *BCH* 54 (1930), 51-57, dont la lecture demeure toujours instructive.

196. S. G. Byrne, (nº 2), 117-132 : « The Dedication of the Orgeones of Prospalta *IG* II[2] 2355 », étudie de façon approfondie une inscription aujourd'hui perdue, dont G. Finlay et E. Curtius avaient indépendamment fait connaître le texte. Il explique que ce document n'est pas sans parallèle et le rapproche d'*IG* VII 33 — une dédicace des *orgéônes* des déesses, connue grâce à une transcription de Cyriaque d'Ancône — qui n'a rien de béotien, mais provient très certainement d'Éleusis. Il s'efforce ensuite de prouver que le texte pourrait dater du IVe s. La forme ἀνέθεσαν (employée à la l. 1 de la dédicace, au lieu de ἀνέθηκαν) le prouverait, car elle n'aurait été usitée que jusqu'au milieu du IVe s., serait tombée en désuétude par la suite et ne serait réapparue dans les inscriptions qu'en pleine époque impériale. Pour étayer sa démonstration, S. G. B. étudie alors toutes les occurrences connues d'ἀνέθεσαν que l'on jugeait postérieures au IVe s. et que l'on datait jusque là entre 299 *a.C.* et 107 *p.C.* (*IG* II[2] 824, 2977, 4685, 4442, 2823, ainsi qu'*Hesperia* 12 [1943], 51, nº 10 et *AAA* 3 [1970], 19). Il les passe alors tour à tour en revue et tente de montrer, non sans difficulté parfois, que ces textes pourraient dater du IVe s.

197. J.-Chr. Couvenhes, (nº 6), 293-313 : « Les décrets des *paroikoi* de Rhamnonte », souligne toutes les difficultés que l'on rencontre encore aujourd'hui pour définir précisément le statut des *paroikoi* de Rhamnonte. On y trouvera une utile recension des travaux les plus récents publiés sur le sujet.

198. A. P. Matthaiou, *Horos* 14-16 (2000-2003), 71-76 : « Πρασιέων μίσθωσις », publie un bail fragmentaire, émanant du dème des Prasiéens, que la gravure permet de dater approximativement de la deuxième moitié du IVe s. Il s'ajoute désormais à deux autres baux de location émanant de ce dème (*IG* II^2 2497 et E. Vanderpool-J. R. McCredie-A. Steinberg, *Hesperia* 31 [1962], p. 54-56). L'a. note — détail intéressant — que la pierre a été trouvée dans un secteur où des fouilles menées en 1984 et 1985 ont permis de découvrir un sanctuaire qui devait être celui d'Apollon Dèlios, signalé par Pausanias (I, 32, 2) lorsqu'il traite de Prasiai.

199. A. P. Matthaiou, (nº 2), 87-102 : « Νέο θραῦσμα τῆς ἐπιγραφῆς IG II^2 1195 », publie un fragment découvert sur l'Acropole, près des Propylées en 1988 et montre qu'il faut le rapporter à *IG* II^2 1195. Ce raccord, qui comporte à la l. 20 la mention de l'archonte Hègèmôn (327/6), permet de dater le texte et de comprendre la vraie nature de l'inscription : l'a. constate qu'il ne s'agit pas d'une loi sacrée comme on le croyait jusqu'à présent. Sur cette stèle, à la suite d'un décret du peuple athénien fort mutilé, figurait, après un *vacat*, un décret du dème de Kollytos, qui affectait tous les revenus des démotes, soit 2000 drachmes, au salut du peuple des Athéniens (l. 13-15 : τὰς δὲ πρ[οσόδους ἁπά]σας τῶν δη[μοτῶν ὑ]πάρχειν ἀγαθῆι τύ[χηι εἰς σω]τηρίαν τοῦ δή[μου το]ῦ Ἀθην[α]ίων ^{v} XX ^{v} δ[ραχμάς·] ; sur la formule εἰς σωτηρίαν τοῦ δήμου et ses variantes, voir notamment L. Robert, *OMS* I, p. 306-307 et *Hellenica* XI-XII, p. 528). Il prévoyait ensuite que l'on puisse prêter de l'argent sur ces fonds communs (l. 15-16 : [ἐὰν] δέ τινες βο[ύλωνται] τῶν δημ[ο]τῶν δανε[ῖσαι ἐπὶ το]ῖς κοινοῖ[ς χρήμασι]ν καὶ τα[ῖς π]ρο[σόδοις…]). Malheureusement, le texte se dérobe par la suite ; on peut tout juste noter que le démarque (mentionné l. 20-21) devait jouer un rôle éminent dans ces opérations financières, ce qui ne surprend guère.

200. G. N. Pallis, *Horos* 14-16 (2000-2003), 95-97 : « Εἰς IG II^2 3057 », corrige la deuxième ligne de ce fragment très court, approximativement datable du IVe s. *a.C.*, découvert à Marousi (l'antique Ἀμαρυσία) où un certain Meidogénès est présenté comme ayant exercé la charge de démarque. Cet anthroponyme n'apparaît qu'une seule fois par ailleurs dans l'épigraphie attique, dans un décret honorifique de 282/1, adopté en l'honneur d'un Μειδογένης Μείδωνος Ἀθμονεύς et mis au jour dans les fouilles de l'Agora (B. D. Meritt, *Hesperia* 7 [1938], p. 100-109). La première ligne du texte de Marousi ne comprend plus que l'indication suivante : [---].ιος ηὔλει. Elle permet de constater que l'on a affaire à une inscription chorégique. Peut-être faut-il en conclure que le démarque d''Αμαρυσία, tout comme son homologue du Pirée ([Aristote], *Ath.Pol.*, 54, 8), devait organiser dans son dème les concours des Dionysia ou ceux des Amarysia — fête qui se trouve mentionnée dans un décret honorifique du dème des Athmônéens (*IG* II^2 1203).

201. Silvia Milanezi, (nº 6), 241-272 : « Les Icariens et le dème des Icariens (*IG* II^2 1178) : à propos de l'identité politique dans un dème attique », analyse minutieusement la bibliographie relative à cette inscription, sans parvenir, au terme d'une argumentation parfois difficile à suivre, à des conclusions claires quant à l'identité des Ἰκαριεῖς mentionnés dans cette inscription. Chemin faisant, (p. 256-257), elle propose des restitutions nouvelles pour les l. 2-4 d'*IG* I^3 254 (décret du dème des Icariens relatif à l'organisation de la chorégie), mais sont-elles vraiment plus convaincantes que celles de ses prédécesseurs ? — Deux notules :

p. 259, n. 77, à propos des emplois de καί, plutôt que de renvoyer à Eschyle, *Perses*, 479, n'eût-il pas été plus utile de renvoyer le lecteur aux analyses de J. D. Denniston, *The Greek Particles*[2], Oxford, 1950, *s.v.* καί, p. 289-327 ? Par ailleurs, p. 271, n'est-il pas quelque peu illusoire d'espérer des résultats d'une éventuelle reprise des fouilles sur un site déjà fouillé à la fin du XIXe s. par l'*American School of Classical Studies*, dont la stratigraphie risque d'être, de ce fait, passablement perturbée ?

202. E. P. Vivliodétis, *Ὁ δῆμος τοῦ Μυρρινοῦντος : ἡ ὀργανώση καὶ ἡ ἱστορία του*, Athènes, 2007, revient, dans le cadre d'une thèse, sur tous les aspects de la vie du dème de Myrrhinonte. L'ouvrage comprend un chapitre réservé aux « témoignages épigraphiques » (p. 41-93) : l'auteur y donne le texte de trois décrets (*IG* II[2] 1182, 1241 et 1183), d'un *horos*, de dédicaces et d'inscriptions funéraires. On ne saurait parler d'une véritable réédition édition de ces quelque 88 inscriptions, mais l'auteur mentionne, de façon commode, la bibliographie existante pour chacun de ces textes.

203. Dème des *Kérameis* n° 21.

ATHENES DEPUIS 100 *A.C.*
(Simone Follet)

204. K. Hallof, *IG* IV[2] , 2 : *Inscriptiones Aeginae insulae* (*Bull.* 2008, 1), rappelle que le Musée d'Égine avait reçu, au début du XIXe siècle, des inscriptions de diverses provenances, en particulier Athènes, et analyse les copies qui en ont été faites (pour *IG* IV[2] 2, 951 = *IG* IV 4, que nous avions rééditée dans *ΑΤΤΙΚΑΙ ΕΠΙΓΡΑΦΑΙ* (2004), 213-224 [*Bull.* 2005, 5 ; 2006, 220], mais il omet de mentionner une possible origine athénienne). Dans ses *Fasti* (1-17), il cite les Éginètes attestés à Athènes, comme l'éraniste Ploutarchos d'Égine en 102/1 (*IG* II[2] 1335, 48) et le dédicant d'une statue d'Hadrien à l'Olympieion (*IG* II[2] 3291), et il recense en Appendice (91-93) les épitaphes d'Éginètes trouvées à l'étranger, en particulier *IG* II[2] 7955, 7964 et 7961, toutes trois du Ier siècle *a.C.* Il rappelle qu'Antoine avait fait don de l'île aux Athéniens (Appien, *B. C.* V 7, 30), mais qu'elle était libre avant 77 *p.C.* (Pline l'Ancien, IV 19, 57). Remarque : pour le n° 1021, il faut développer l'abréviation usuelle et lire Σωζο(μέν)ης.

205. K.A Hendrick, *Roman Emperors and Athenian Life from Augustus to Hadrian*, Berkeley 2006, pense que l'on a noirci les relations entre Athènes et les empereurs romains antérieurs à Hadrien – notamment Auguste et Néron – et que l'intégration progressive du culte de l'empereur et de la *domus Augusta* dans l'espace civique manifeste à la fois un certain conservatisme hellénique et une réceptivité envers Rome. L'auteur réexamine toute l'histoire des relations entre Athènes et Rome, bonnes dans l'ensemble et reposant sur un respect mutuel depuis l'époque hellénistique, puis s'attache à analyser l'image symbolique de l'empereur telle que la manifeste le culte impérial (sur ce point, l'étude est indépendante de celle de F. Lozano et de M. Kantiréa, *Bull.* 2007, 228 et 2008, 202) ; mais il remarque justement que certains hommages s'adressent à l'empereur ou aux membres de sa famille comme évergètes. Il soumet les sources, notamment épigraphiques, à un examen critique, très stimulant, commentant en particulier les dédicaces de statues et les autels portant le nom des empereurs. Pour le règne d'Hadrien, il souligne que la plupart des statues sont antérieures au Panhellènion

et ne doivent pas nécessairement être mises en rapport avec cette institution. Dans la bibliographie, une lacune grave : l'ouvrage de P. Graindor, *Athènes de Tibère à Trajan*, n'est pas cité. P. 77, n. 258, pour les Romains devenus citoyens d'Athènes sous Domitien, il faudrait citer aussi le Romain Q. Vibius Crispus, trois fois consul (voir S.G. Byrne, *Roman Citizens of Athens*, p. 476-477), qui fut archonte éponyme. Mais on trouve aussi des études intéressantes sur le rôle de Carrinas Dionysios sous Néron ou les rapports entre Athènes et les gouverneurs d'Achaïe au Ier siècle. Dans l'ensemble, les documents sont interprétés avec justesse et nuance ; les analyse de l'auteur méritent toujours d'être prises en considération.

206. É. Perrin-Saminadayar, dans *Les entrées royales et impériales. Histoire, représentation et diffusion d'une cérémonie publique, de l'Orient ancien à Byzance,* Agnès Bérenger-Éric Perrin-Saminadayar éd., Paris 2009, 67-90 : « La préparation des entrées royales et impériales dans les cités de l'Orient hellénophone, d'Alexandre le Grand aux Sévères », montre comment un cérémonial d'origine achéménide a été adopté par les cités hellénistiques, qui organisaient l'accueil par décret, et comment les cités ont préparé ces arrivées, parfois longtemps à l'avance et parfois en vain. Les sources papyrologiques, épigraphiques et archéologiques donnent beaucoup d'informations sur ces préparatifs, essentiellement festifs, et leur coût. Sous l'Empire, l'administration romaine a pris en charge le ravitaillement et le logement de la suite de l'empereur, mais les cités restaient chargées de l'accueil (ἀπάντησις). Athènes, longtemps à l'avance, avait prévu d'accueillir Néron, qui ne vint pas. On a conservé de nombreux autels votifs liés au moins en partie aux séjours d'Auguste et surtout d'Hadrien dans la cité. Finalement les empereurs se sont approprié le cérémonial des entrées royales, aux dépens des instances civiques.

207. J. M. Hojte, (nº 206), 101-109 : « Roman Imperial Portrait Statues and the Emperor on the Move : The Epigraphical Evidence », a constitué une base de données regroupant environ 2300 dédicaces inscrites sur des bases de statues d'empereurs, d'Auguste à Commode, puis a étudié leur répartition géographique et chronologique. On a souvent pensé que les voyages des empereurs étaient une occasion très favorable pour la consécration de ces statues : les longs séjours d'Hadrien à Athènes expliqueraient le grand nombre de ses statues dans cette ville. En fait beaucoup de ces bases ne peuvent pas être datées exactement, certaines ne sont sûrement pas liées à un voyage impérial (ainsi pour Claude ou Néron), d'autres, honorant l'empereur comme bienfaiteur, doivent être plutôt mises en rapport avec des bienfaits qu'avec le séjour lui-même, ou avec une autre occasion, la consécration de l'Olympieion par exemple. Seules peut-être les statues couronnant une arche, comme celle de la porte d'Hadrien à Athènes, sont plus spécifiquement la preuve de la présence impériale. Le cas d'Hadrien apparaît en tout cas comme exceptionnel.

208. Élodie Bauzon, dans *Bilinguisme gréco-latin et épigraphie*, F. Biville, J.-C. Decourt, G. Rougemont éd. (Collection de la Maison de l'Orient et de la Méditerranée, 37, Série épigraphique et historique, 6), Lyon 2008, 109-128 : « L'épigraphie funéraire bilingue des Italiens en Grèce et en Asie aux IIe et Ier s. av. J.-C. », a repéré à Athènes deux épitaphes bilingues, celles de P. Annius Satyros, affranchi d'un Publius (*IG* II^2 12590/1), et de Decimus Paconius Dionysius, affranchi de L. (Paconius) (*CIL* III, 7295). Une recherche dans *ΣEMA* (2006), que l'auteur ne pouvait connaître, ne fournit que trois bilingues supplémentaires :

l'une pour l'épouse de l'esclave impérial Antiochos, Valeria Fortunata, sous Domitien (nº 2297) et deux pour des soldats, avant 89 et vers 113-120 *p.C.* (nº 1638 a et nº 2465). L'une d'elles comporte une partie de latin translittéré et non traduit, comme on en trouve ailleurs (voir la communication de F. Biville dans les Actes du même colloque, 35-53).

209. Amneris Roselli, *AION* 30 (2008), 155-163 : « Medici e libri. L'epigramma per Argeo (*IG* II-III^2 3783 = n. 8 Samama) », conteste la date de 303/2 attribuée à cette épigramme par E. Samama et l'idée qu'elle pourrait attester le rôle des livres dans la formation du médecin ; l'épigramme est seulement l'éloge un peu emphatique d'un médecin cultivé. En fait le médecin Argaios, fils d'Argaios, de Plôtheia, contemporain du sculpteur Dèmètrios, fils de Philon, de Ptéléa, appartient comme lui à la fin du IIe ou au début du Ier siècle *a.C.* : voir les articles de P. Thémélis, *Praktika* 147 (1992), 63-64, et de M. Haake, *ZPE* 153 (2005), 125-130, analysés par M. Sève, *Bull.* 1997, 81, et 2006, 37.

210. C. Eilers, *ZPE* 166 (2008), 211-217 : « Forgery, Dishonesty, and Incompetence in Josephus' *Acta* : The Decree of Athens (*Ant.J.* 14. 149-155) », revient sur un document cité par Flavius Josèphe, étudié déjà par Miriam Pucci Ben Zeev (voir *Bull.* 1997, 41). Pour l'année 47 *a.C.*, il est présenté comme un sénatus-consulte reconnaissant les mérites du grand-prêtre juif Hyrcan II ; c'est en fait un décret d'Athènes honorant le grand-prêtre Hyrcan Ier, daté de 106/5 (archonte Agathoklès), dont une copie avait dû être envoyée à Pergame. La comparaison avec un décret contemporain, *IG* II^2 1011, fait apparaître des erreurs et altérations d'un formulaire sans doute authentique, que Flavius Josèphe a tenté d'amender. Il s'agit plutôt d'incompétence que de falsification délibérée.

211. Ch. Habicht, *Hyperboreus* 11 (2005), 242-246 : « Marcus Agrippa Theos Soter », évoque les nombreux honneurs reçus par Agrippa pendant son séjour en Orient, entre 18 et 12 *a.C.*, rappelle qu'il est « évergète et sauveur » dans une inscription de Dèlos qui émane de la cité d'Athènes (*ID* 1593) et, en présentant une nouvelle dédicace de Larissa Μάρκῳ Ἀγρίππᾳ Θεῶι Σωτῆρι, rapproche les autels dédiés à Hadrien à Athènes, d'ordinaire avec dédicace au datif, alors que pour Auguste le génitif était de règle, sans qu'on perçoive une différence de sens notable entre les deux formulations. – Sur le même thème, voir aussi P. Sawinski, *Eos* 91 (2004), 242-250 : « Agrippa's Mission in the East. »

212. À propos de G. Petzl-E. Schwertheim, *Hadrian und die dionysischen Künstler*, Bonn 2006 (*Bull.* 2008, 20, 459), P. Gouw, *ZPE* 165 (2008), 96-104 : « Hadrian and the Calendar of Greek Agonistic Festivals. A New Proposal for the Third Year of the Olympic Cycle » ; W. J. Slater, *JRA* 21 (2008), 610-620 : « Hadrian's Letter to the Athletes and Dionysiac Artists Concerning Arrangements for the Circuit of Games » ; K. Clinton, *Eleusis* II (*infra* nº 224), 263-265, commentaire du nº 208 ; M. Osborne, *ZPE* 164 (2008), 85-89 : « The Date of the Athenian Archon Thrasyphon » (évoquant les *Eleusinia* d'époque hellénistique), sont revenus sur les concours d'Athènes. La seconde lettre est claire au sujet de ceux qu'a fondés Hadrien – *Hadrianeia*, *Olympeia*, *Panhellenia* –, situés respectivement dans les années 1, 3 et 4 de l'Olympiade. Mais, sur les fêtes traditionnelles, le texte apporte des informations nouvelles dont on n'a pas toujours dégagé toutes les implications. P. Gouw a bien vu que les Panathénées étaient célébrées désormais au printemps, sans doute depuis le début de la nouvelle ère panathénaïque inaugurée au début du règne d'Hadrien, et K. Clinton a montré

que les *Eleusinia*, à reconnaître sous la désignation un peu vague de « panégyrie d'Éleusis », devaient avoir lieu la première année de l'Olympiade, dans la seconde quinzaine de Pyanepsion, juste avant les *Hadrianeia* (j'étais arrivée indépendamment à la même conclusion). On trouvera dans l'*Année épigr.* 2006, 1403 a-c ; paraissant en 2009, le texte des trois lettres, avec traduction française et commentaire, où ont été intégrées les principales corrections proposées.

213. Kaja Harter-Uibopuu, dans R. Alston-O. M. van Nijf (éd.), *Feeding the Ancient Greek City*, Louvain 2008, 127 141 : « Hadrian and the Athenian Oil Law », reproduit le texte d'*IG* II^2 1100 et la traduction de J. H. Oliver, *Greek Constitutions* (1989), n° 92, p. 232-238, en corrigeant les lignes 12-13 ([τοὺς ἐλαιῶνας] remplace [τοὺς πρυτάνεις]) et en omettant de traduire δηλώσ[ασ]ιν, pourtant conservé dans le texte, lignes 67-68, puis commente divers aspects économiques et juridiques de cette loi, destinée à assurer durablement l'approvisionnement en huile de la cité. Règle générale : tout producteur doit livrer à la cité le tiers de sa récolte au prix du marché, les seules exceptions prévues étant celle des possesseurs (κεκτημένοι : propriétaires ou tenanciers ?) des biens d'Hipparque, qui ne doivent livrer qu'un huitième, et le cas de surproduction, où les ἐλαιῶναι refuseraient d'acheter tout ou partie de la récolte. Ces mesures diffèrent de celles auxquelles recouraient les cités en cas de pénurie à l'époque classique et hellénistique et sont plus proches de celles de l'administration romaine (en Sicile ou en Égypte, par exemple), soucieuse d'assurer notamment la fourniture de céréales à Rome, mais aussi à une colonie comme Antioche de Pisidie. Un système élaboré de déclarations écrites en double exemplaire, très précises, doit assurer l'application correcte de la loi, que l'huile soit utilisée sur place ou exportée. Pour l'historien du droit, les pénalités prévues en cas d'infraction (fausse déclaration portant sur la quantité récoltée ou exportée, ou le statut de la terre, absence de déclaration) sont aussi intéressantes. Le contrevenant est poursuivi devant la *boulè* ou, si la fraude est importante, devant la *boulè* et l'*ecclèsia*, sans doute à l'initiative du stratège des hoplites. Dans la loi réglementant la vente du poisson à Éleusis, *IG* II^2 1103, c'est l'Aréopage qui est compétent, mais on a d'autres exemples de compétence juridique du Conseil (*IG* II^2 1013 et *SEG* 22, 114) ou de l'*ecclesia* (*IG* II^2 3194). En cas de condamnation, la quantité sur laquelle portait la fraude est confisquée, l'accusateur et la cité en recevant la moitié. Cette loi n'est pas une φάσις ou une εἰσαγγελία comme à l'époque classique, mais elle leur ressemble. L'empereur, qui réforme comme nomothète la constitution d'Athènes à la demande des Athéniens en s'inspirant des lois de Solon et de Dracon, respecte en apparence les institutions anciennes et l'autonomie de la cité libre, mais la procédure d'appel au gouverneur ou à l'empereur qui est prévue permet un contrôle des autorités romaines. Cette loi illustre bien la situation d'Athènes sous l'Empire.

214. Kaja Harter-Uibopuu, dans *Acts of the 13th International Congress of Greek and Latin Epigraphy, Oxford, 2-7 September 2007, Summary Papers,* Oxford 2007, 91-92 : « Die athenischen Anlassverfahren für die Appellationen an Marcus Aurelius (Athen, EM 13366) », s'interroge sur la nature des procès, le rôle des juges et des parties en conflit tels qu'ils apparaissent dans la longue lettre de Marc Aurèle aux Athéniens publiée par J. H. Oliver, *Hesperia Suppl.* 13 (1970). Dans les deux premiers cas, il s'agit d'une action juridique intentée pour empêcher quelqu'un d'accéder à une fonction politique ou religieuse, sans doute lors d'une procédure de dokimasie (E 1-7, E 7-15). On pouvait aussi contester

l'origine familiale ou la citoyenneté (E 30-35, E 27-30). Les décisions du Panhellènion sont à situer, semble-t-il, dans le même contexte (E 15-20, E 20-23).

215. F. Camia, *MEFRA* 119, 2 (2007), 409-419 : « I *curatores rei publicae* nella provincia d'Acaia », a dressé la liste et présenté l'étude prosopographique des seize λογισταί attestés épigraphiquement en Achaïe entre la fin du IIe et le IVe siècle *p.C.* (voir le tableau récapitulatif p. 419). Ces « vérificateurs des comptes », qui n'ont rien de commun avec ceux de l'époque classique, sont chargés par l'empereur de contrôler les finances des cités et des associations, en Occident et en Asie mineure d'abord, et plus tard en Achaïe. Au IVe siècle, ils sont devenus de simples fonctionnaires municipaux, membres des élites locales (il n'y en a plus à Athènes à cette époque). Ils peuvent exercer leurs fonctions dans une seule cité, quel que soit son statut, dans plusieurs cités tour à tour (κατὰ περίοδον : *IG* II^2 3610), dans deux cités, peut-être simultanément (Patras et Athènes pour l'un d'entre eux), ou dans toutes les cités libres d'Achaïe. Trois d'entre eux sont sénateurs. Ils peuvent cumuler la charge de logiste avec d'autres, légat propréteur ou *corrector* des cités libres. L'un d'eux est nommé pour dix ans, un autre est attesté en 209/10 et 211/2, que la charge ait été continue ou sujette à itération. Les curateurs envoyés à Athènes sont Ti. Claudius Subatianus Proculus (*ILS* 9488), en 205/6 ; C. Licinnius Tèlemachus (*IG* II^2 1077 = *Agora* XV, 460 ; *IG* II^2 2963) ; Ti. Claudius Callippianus Italicus (*IG* II^2 4215 ; [M. Th. Mitsos, *Hesperia,* 16 (1947), nº 22, p. 265-266]). – Deux remarques complémentaires. Pour Flavius Saithidas, logiste quand la cité d'Asinè (aujourd'hui Koroni) a érigé une statue de Septime Sévère (*IG* V 1, 1412), on peut renvoyer maintenant aussi à Damiana Baldassarra, « Famiglie aristocratiche a Messene nella prima età imperiale : il contributo dell' epigrafia », dans *Studi in ricordo di Fulviomaria Broilo,* Giovannella Cresci Marrone-Antonio Pistellato éd., Padoue 2007, 25-62, mais on ne peut pas le présenter comme « λογιστῆς [*sic*] (*curator*) del culto imperiale ». Le tableau de F. Camia pourrait donner à penser que Septime Sévère est le premier à envoyer des curateurs en Achaïe. Mais une lettre de Marc Aurèle et Commode traitant de la ἱερὰ γερουσία, datée entre le printemps 179 et le 17 mars 180 par la mention de la onzième salutation impériale de Marc Aurèle (à restituer l. 67 d'après le nº 196, l. 51), envisageait déjà, semble-t-il, l'envoi d'un *curator* ; voir J. H. Oliver, *Greek Constitutions* (1989), nº 197, p. 406, l. 79 : - - - τῷ γενησομένῳ λο[γιστῆ] - - -.

216. M. Christol, *AC* 77 (2008), 189-214 : « Les procurateurs équestres de la province d'Asie sous Caracalla : autour de la carrière de L(ucius) Lucilius Pansa Priscillianus », montre que des découvertes récentes permettent de mieux établir la liste des gouverneurs et des procurateurs d'Asie en charge sous Caracalla que n'avait pu le faire Ségolène Demougin, *ZPE* 81 (1990), 213-223. De nouvelles inscriptions d'Éphèse ont fait connaître le cursus complet de L. Lucilius Pansa Priscillianus : *proc. Aug. prov. Ciliciae, proc. prov. Pannoniae infer., proc. aquarum Urbis, proc. Lusitaniae item Vettoniae, pro[c.] prouinc. Asiae.* Elles permettent de mieux restituer une inscription d'Athènes publiée par A. E. Raubitschek, *Hesperia* 12 (1943), 81-87, en écrivant l. 8-9 ἐπίτ[ροπον Λουσιτανίας καὶ Οὐεττω]νίας (voir déjà, dans le même sens, *Bull.* 1991, 252). Il date l'inscription de 214, en donne un fac-similé et une transcription complète (écrire l. 1 de préférence ὁ δῆμος ὁ Ἀθηναίων et l. 12 ἐπιμελητεύοντος). Vu la date attribuée à l'inscription, la restitution du gentilice *Aurelius* l. 13, que nous avions proposée, paraît aussi nécessaire.

217. S. Toulouse, dans H. Hugonnard-Roche (éd.), *L'enseignement supérieur dans les mondes antiques et médiévaux* (coll. « Textes et traditions », 16), Paris 2008, 127-174 : « Les chaires impériales à Athènes aux IIe et IIIe siècles », réexamine notamment la distinction entre chaire municipale et impériale, le sens du mot diadoque, la création des chaires de philosophie (au nombre de huit, deux par école) et de rhétorique par Marc Aurèle en 176, en se fondant notamment sur les notices prosopographiques du *Dictionnaire des philosophes antiques*, éd. R. Goulet, et l'abondante documentation rassemblée par B. Puech en 2002 dans ses *Orateurs et sophistes grecs* (*Bull.* 2003, 4). Il commente, chemin faisant, les lettres de Plotine et d'Hadrien aux épicuriens (*IG* II^2 1099 et 1097 complétées), importantes pour qui veut connaître le statut de ces « écoles », l'inscription qui nomme le diadoque stoïcien Coponius Maximus, fils d'un héraut sacré d'Éleusis (*IG* II^2 3571) ou la dédicace d'un buste d'Aristote par le philosophe péripatéticien Alexandre (*IG* II^2 4261), qui doit être Alexandre de Damas. Les fondations qui devaient assurer le financement de ces chaires ont pu durer jusqu'à l'invasion des Hérules en 267.

218. Laura Mecella, *Mediterraneo antico,* 9. 1 (2006), 9-31 : « Publio Herennio Dexippo : osservazioni in margine ad una nuova edizione dei frammenti » ; 241-266 : « Πάντα μὲν ἦν ἄναρχά τε καὶ ἀβοήθητα. Le città dell'Oriente romano e le invasioni barbariche del III secolo d. C. », commente plusieurs inscriptions relatives à l'historien P. Herennius Dexippos, dont les fragments ont été récemment republiés, traduits et commentés par G. Martin, Tübingen 2006, analyse ses conceptions religieuses, ses liens avec Éleusis (il appartenait au γένος des Kèrykes et était ἱερεὺς παναγής) et son rôle dans la défense d'Athènes contre les Hérules en 267. En montrant que les cités, à cette époque, ont été défendues par leurs propres citoyens, non par les armées romaines, elle évoque aussi le rôle de Cl. Illyrius et de Panathènaios, qui ont fortifié les défenses d'Athènes (elle adopte pour ce dernier la date proposée par M. Heil, *Klio* 79 [1997], 468-478 : « Panathenius, Statthalter von Griechenland ») : voir *IG* II^2 3689 = 13263 ; 5201 ; 5199 = 13289 ; 13263. – Les références bibliographiques sont généralement très précises et complètes ; on s'étonne donc de ne voir mentionné, à propos du prêtre *panagès* ou des Kèrykes, aucun des travaux de K. Clinton (voir *infra* nº 224).

219. E. Sironen, *IG* II^2 fasc. 5, paru en 2008 (voir *infra*, nº 585) a repris et complété le corpus des inscriptions attiques tardives qu'il avait constitué en 1997, dont le nombre est passé de 401 à 443. L'importance de la limite chronologique de 267 n'étant pas encore connue de J. Kirchner, le nouveau corpus, qui va précisément de l'invasion des Hérules au règne de l'empereur Maurice, reprend quelques inscriptions qui figuraient déjà dans les volumes de Kirchner, en tenant compte des progrès réalisés dans la connaissance de l'Antiquité tardive. Les textes sont mieux datés, parfois améliorés et complétés, et la publication presque systématique de photographies constitue un progrès notable. La liste des quinze inscriptions qui étaient inédites est donnée p. 173 : ce sont des invocations et des épitaphes chrétiennes assez courtes. L'auteur en commentera quelques-unes dans un prochain volume d'hommage à S. V. Tracy (sous presse). Il reste sans doute encore quelques inédits au Musée épigraphique, dont certains signalés par J.S. Creaghan et A.E. Raubitschek dans *Hesperia* 16 (1947) 1-54. Certaines inscriptions publiées par W. Peek auraient dû être incluses dans ce volume : ainsi l'épitaphe de Germanos de Chypre, dont l'écriture est

nettement tardive d'après la photographie que m'a communiquée D. Peppas Delmousou, et sans doute l'épitaphe d'Hygia, fille de Storgè (*SEMA* 1566 et 1184).

220. S. Corcoran, *ZPE* 166 (2008), 295-302 : « The Heading of Diocletian's Prices Edict at Stratonicea », publie trois lettres récement déchiffrées par Ulrike Roth, qui figuraient en tête du texte latin de l'édit du maximum affiché à Stratonicée de Carie, à interpréter comme *e(xemplum) s(acrarum) l(itterarum*). L'éditeur rappelle que les versions d'Aphrodisias et d'Égypte comportaient, elles, des titulatures impériales complètes. Ces comparaisons conduisent à se demander comment était présentée la copie d'Athènes (*IG* II^2 1120 ; voir maintenant E. Sironen, *IG* II^2 fasc. 5, n° 13248, en grec, dont tout le début est perdu.

221. P. Arnaud, *JRA* 20 (2007), 321-336 : « Diocletian's Prices Edict : the prices of seaborne transport and the average duration of maritime travel », commente le chapitre 35 de l'édit du maximum, conservé dans les copies d'Aizanoi et d'Aphrodisias, non dans celle d'Athènes (*IG* II^2 1120 = 13248). Mais les indications données sur l'édit en général (longue préparation, mention des provinces du Haut Empire et non des divisions de Dioclétien, simplification bureaucratique et caractère artificiel des prix indiqués) valent pour toutes les parties du document. De même, les conditions du transport maritime, la connaissance empirique des distances, la segmentation des principales routes maritimes, le choix entre cabotage et traversée directe, la différence entre les trajets suivis à l'aller et au retour, l'importance des vents et des saisons, sont des conditions générales valables pour tout le Haut Empire et pour le trafic du Pirée.

222. L. Brisson, (n° 217), 29-41 : « Famille, pouvoir politique et argent dans l'école néoplatonicienne d'Athènes », s'est proposé de « brosser en tableau clair et précis de l'École néoplatonicienne d'Athènes sur un plan familial, politique et économique » (voir le tableau généalogique p. 41). Il s'appuie sur des travaux antérieurs de H. D. Saffrey et P. Chuvin, qui faisaient largement usage des sources épigraphiques. La plupart des philosophes et hommes politiques cités peuvent être retrouvés aisément dans les *indices* du corpus d'E. Sironen, *IG* II^2 fasc. 5. – Un détail : il n'est pas sûr que la remarque (p. 34, n. 5) : « L'archonte est un fonctionnaire de l'État et non un magistrat municipal », pour laquelle il renvoie à une étude de P. Petit sur Antioche, puisse être appliquée directement à l'archontat éponyme d'Athènes, même à époque tardive.

223. Elissavet Tzavella, *JRA* 21 (2008), 352-368 : « Burial and Urbanism in Athens (4th-9th c. A. D.) », étudie l'urbanisme d'époque tardive à Athènes, trop souvent présenté seulement à partir des fouilles américaines de l'Agora et des environs. En prenant en considération les résultats des fouilles de sauvegarde effectuées en divers points d'Athènes, on peut mieux connaître ses nécropoles, les églises et basiliques qui leur sont associées, la population et les courants religieux, en particulier la transformation d'anciens temples ou autres monuments en églises (le Parthénon, le Thèseion, la bibliothèque d'Hadrien). Les épitaphes datées des différents sites permettent de suivre le lent processus de passage du paganisme au christianisme et de nuancer la chronologie généralement admise.

224. *Éleusis*. K. Clinton, *Eleusis*. II. *Commentary* (The Archaeological Society at Athens Library, 259), Athens 2008, a publié le commentaire et les *indices* qui permettent de tirer pleinement profit de son magnifique corpus. Il a su éviter de fastidieuses répétitions en présentant synthétiquement, en tête du volume, les

aspects principaux de la topographie du sanctuaire, du culte des deux déesses, des fêtes et des concours et des principaux desservants du culte. les inscriptions célèbres comme le décret sur l'offrande des prémices (nº 28A), les comptes des épistates d'Éleusis (nº 177), le décret des artistes dionysiaques honorant l'épimélète Philèmon qui a permis la reprise du culte après la crise de 88/7 (nº 271), le décret honorant le dadouque Thémistocle (nº 300) sont l'objet de commentaires approfondis. On peut percevoir aussi d'autres apects de la vie du dème à partir de décrets de soldats stationnés à Éleusis (nº 180), qu'on pourra utilement comparer à ceux de Rhamnonte. Ce très riche commentaire peut aussi éclairer d'autres textes : à propos d'une base de statue d'Ariobarzane II de Cappadoce (nº 272), pour appuyer la date retenue pour le catalogue éphébique *IG* II^2 1039, il en présente une étude prosopographique détaillée ; il fait une intéressante suggestion sur Himertos, fils (sans doute adoptif) de Polycharmos, de Marathon, qui permet d'expliquer ce qui pouvait surprendre dans la formulation du nº 344 ; il livre aussi, à propose du nº 360, diverses observationss sur la table d'archontes *IG* II^2 1723, de date controversée. Le commentaire permet aussi de mieux apprécier l'apport de certains documents nouveaux ou complétés, comme la base de statue honorant [M. Annius Thras]yllos des Cholléides (nº 445), qui nous apprend qu'il a été archonte éponyme et héraut de l'Aréopage, sans doute dans les années 130-140 puisqu'il était éphèbe en 112/3, ou celle qui honore le proconsul d'Asie et Eumolpide M. Gavius Gallicanus, fils et petit-fils d'un M. Gavius Squilla, daté de *ca* 200 *p.C*., où l'addition d'un fragment nouveau à *IG* II^2 4219 permet d'écarter une ancienne restitution, insuffisamment fondée. Sans doute pourra-t-on ici ou là améliorer encore les lectures ou les commentaires. C'est le cas pour le nº 250, décret réorganisant la procession des Mystères, très difficile à lire (voir pl. 125 dans le volume I B), où certaines des difficultés signalées disparaîtront sans doute si l'on déchiffre plus complètement la pierre (nous avons pu lire plus complètement certains passages). À propos du nº 299, on doit rappeler qu'*IG* II^2 2461 n'est pas une liste d'éphèbes. Pour le nº 513, lettre de l'empereur Commode trouvée à Éleusis, nous préférons, en raison de son contenu, revenir à l'interprétation traditionnelle et y voir une lettre adressée aux Eumolpides (hypothèse de J. H. Oliver) plutôt qu'aux Athéniens (hypothèse de K. Clinton). Pour le nº 530, il est inexact d'écrire que j'ai daté le *pyrphoros* Alcaménès après 212 ; j'ai seulement fait observer qu'il pouvait porter le gentilice *Aurelius*, en citant deux textes du début des années 190 : *IG* II^2 2119 et 2191. Nous savons maintenant qu'il a été *pyrphoros* des Deux Déesses au moins de 191/2 à 209/10 (voir mon article à paraître dans un volume d'hommage au Professeur Ch. Habicht, sous presse). Deux annexes prêtent aussi à objection : la liste des hiérophantes (p. 15-19), qui aurait dû être reprise *ab ovo* et tenir compte, par exemple, des suggestions de S. G. Byrne dans ses *Roman Citizens of Athens* (2003) ; la durée des fonctions de Glaucos ne peut pas être limitée à cinq ans, puisque l'épigramme *IG* II^2 3661 dit explicitement qu'il est mort dans la dixième année de sa charge. Quand à l'index des archontes, il devra être utilisé avec prudence, car on y trouve pêle-mêle des archontes éponymes, des archontes des Panhellènes ou des Eumolpides, des homonymes non distingués, parfois distants de plusieurs siècles (ainsi les Dioclès, ou les deux P. Pompeius Hègias du Phalère, père et fils, bien distingués dans le nº 523).), et même des prytanes ou des dédicants. Mais ces quelques réserves n'enlèvent rien à la haute qualité de l'ensemble, pour lequel nous pouvons remercier l'auteur.

PÉLOPONNÈSE
(Sophie Minon, Laurent Dubois)

225. **Généralités**. *Le Péloponnèse d'Épaminondas à Hadrien*, Textes réunis par Catherine Granjean, éd. Ausonius, 2008, 426 p. De ce riche volume intéressant aussi la numismatique, l'économie et l'archéologie nous ne mentionnerons ci-après que les contributions qui ont trait à l'épigraphie. Signalons qu'il contient d'utiles index (sources, lieux, *notabilia varia*). (L.D.)

226. Chr. Chandezon, (nº 225), 101-119 : « Les spécificités pastorales du Péloponnèse à l'époque hellénistique et sous le Haut-Empire » examine les témoignages qui ont trait à l'élevage et à ses modalités dans le Péloponnèse où, il faut bien le reconnaître, les données sont assez limitées. Ch. étudie les deux mentions de troupeaux sacrés destinés à produire des revenus, l'inscription de Tégée, *IG* V 2, 3 et l'allusion de Polybe, 4, 18, 10 et 19, 3, au rapt par les Étoliens (en 200-217) des troupeaux de l'Artémis de Lousoi. Ch. étudie ensuite les conditions de l'octroi de l'*épinomia* qui est attesté dans quatre cités arcadiennes, en particulier par quelques proxénies d'Orchomène d'Arcadie, (Chandezon, *L'élevage en Grèce*, 2003, 366-367) et quatre cités laconiennes. Il semble que l'accès aux pâturages publics était variable selon les cités, gratuit dans certaines, soumis à un *ennomion* ou *épinomion* par tête dans d'autres comme Mégalopolis, *IG* V 2, 456. Ch. évoque enfin les déplacements de troupeaux, rejette l'idée qu'ait pu exister une transhumance dans le cadre des cités et suppose justement un processus d'estivage vers les *eschatiai* montagneuses. (L.D.)

227. Christine Hoët-van Cauwenberghe, (nº 225), 121-144 : « Les princesses de la famille impériale et le Péloponnèse sous les Julio-Claudiens », étudie les mentions des princesses romaines dans le Péloponnèses. La première est Livie qui, appartenant et par ses ancêtres et par son premier mariage aux Claudii depuis longtemps implantés dans le Péloponnèse, devient la *Tychè* de Gytheion (*SEG* 11, 922) et des Éleuthérolaconiens (*SEG* 11, 923) et reçoit des honneurs à Épidaure en qualité d'épouse d'Auguste, *IG* IV 1393 et 1394. Les princesses sont surtout honorées dans les colonies romaines, à Corinthe, Antonia *Augusta* grand-mère de Caligula (*AE* 1922, 1), en Messénie, Agrippine l'Ancienne (*IG* V 1, 1394), à Épidaure, Agrippine (*IG* IV^2 1, 602) et Drusilla, sœur de Caligula. Développement intéressant concernant l'apothéose de Livie devenue *Augusta* après la mort d'Auguste. En annexe p. 141-143, liste des attestations épigraphiques d'hommages rendus à ces princesses dans le Péloponnèse ; p. 144, proposition d'une restitution de l'inscription d'Épidaure *IG* IV^2 1, 605, qui comporterait la *rasura* du nom d'Agrippine la Jeune. (L.D.)

228. **Argolide**. *Némée*. Th. H. Nielsen, *ZPE* 167 (2008), 73-74 : « A Note on the Bronze Bull of Aleatis from Nemea (= *SEG* 11, 292) » : Ἀλεᾶτις ἀνέθεκε est à comprendre comme la dédicace, non d'une femme d'Aléa d'Arcadie, mais d'une femme du nom d'Aléatis. La datation de *ca* 368 proposée par le premier éditeur Couch, celle-là même que Diodore de Sicile assigne au prétendu synœcisme d'Aléa (mélecture pour Ἀσέα, Paus. VIII 27, 3) avec Mégalopolis, qui aurait été l'occasion de cette consécration patriotique, relève par conséquent de la fiction et ne contredit pas les données archéologiques qui indiquent l'absence d'activité sur le site du sanctuaire entre *ca* 415, date de son incendie, et *ca* 330, date de sa reconstruction. Noter que les photos de *l'editio princeps* (H.N. Couch, *AJA* 35, 1931, 45) donnent en réalité à lire, non ἀνέθεκε, mais sans doute plutôt

ἀνεθκκε, avec ce qui ressemble plus à l'ébauche d'un *kappa* que d'un *epsilon* : il faut donc éditer : ἀνέθ<η>κε. La forme des lettres est en tout cas compatible avec une datation postérieure à *ca* 330. (S. M.)

228 *bis*. *Argos* G. Kavvadias, dans *Α' Αρχαιολογική σύνοδος Νοτίας και Δυτικής Ἑλλάδος*, Patras juin 1996, Athènes 2006, 325-331, (voir déjà *SEG* 53, 294-309), publie 9 stèles d'époque hellénistique et romaine découvertes, à l'occasion de travaux hydrauliques, enchâssées et réutilisées dans un monument funéraire romain. N°1 : nominatif masc. Αἰχμαγόρας en lettres de la fin du IVe *a.C*. puis, d'époque impériale, vocatifs λυσαρὼ χαῖρε, Αἰσώνιε et Θάλλουσα. N° 2 : génitif féminin Νικαρέτας en lettres de la fin du IVe *a.C*. Datant du Ier s. a./*p.C*., no 3 : vocatifs Ἐρασείνιε χαῖρε (nom épichorique) et Νικηφόρε χαῖρε ; no 4 : Λαύδα χαῖρε (hypocoristique de Λαυδίκα) ; no 5 : Φιλίστα χαῖρε ; no 6 : masc. Χίων χαῖρε, Πώλλα χρηστὰ χαῖρε et Ληοντί (*sic* pour Λεοντί) ; no 7 : 5 vocatifs suivis de χαῖρε, Ἡράκλειτε, Δάμηον χρηστά (nom de femme au neutre Δάμεον, déjà connu), Μνασιφίλα, Ἡρόφιλε ; no 8 : inscription remarquable et majestueusement mise en page commémorant les victoires et sa mort délibérée sur le stade d'un athlète nommé Dèmophilos, […] Νεμήων (*sic*) βελτείον[α τ]ὸν ἐν τῶι σταδίωι θάνατον ἡγησάμενος τοῦ ἀπείπασθαι Δημόφιλε χαῖρε, l'érection de son tombeau par la cité d'Argos, Ὅ δᾶμος ὁ τῶν Ἀργείων τὸ μνῆμα ἐποίησεν ; l'inscription se termine par un distique dans lequel Hadès dialogue avec Hèlios, Αἵδας Ἀελίωι· « τοιόνδ'ἐγὼ οὔποτ' ἔσιδον ‖ [κ]οῦρον » · ὁ δ' Ἀέλιος · « τοῦτ' ἐμὸν ἁρπάσαο » (pour ces distiques contenant des dialogues de dieux voir Peek, *GVI* 434, 442, 445) ; no 9 génitif Ἀριστέος, de Ἀριστεύς, IV/IIIe *a.C*. (L.D.)

228 *ter*. Olga Psychogyiou, *ibid*. 299-319, publie une inscription de contenu mythologique découverte comme la précédente lors de travaux hydrauliques. Sous le génitif Φορωνέος qui fait office de titre ont été gravés avec soin quatre distiques élégiaques. L'inscription de la première moitié du IIe s. *a.C*. nous apprend qu'elle a été apposée sur le tombeau du héros local, fils d'Inachos, tombeau mentionné par Pausanias II 20, 3 : Τόνδε τάφον λαοὶ τεῦξαν βασιλῆι Φορωνεῖ ‖ κτίστορι πρεσβίστης Ἰναχίας πόλεως ; héros civilisateur qui a fait passé les hommes de la vie sauvage à la vie civique, ὃς δεῖξεν ναίειν τε πάτραν χρῆσθαί τε νόμοισ[ι] ‖ πρῶτος ἀποστρέψας ἀγριότητα βίου ; héros auquel Peithô a donné quatre enfants célèbres, τῶι δ'υἱοὺς Ἄπιν τε καὶ Εὔρωπα Αἰγαλῆ τε ‖ καὶ Νεόβην (*sic*) Πειθὼ γείνατο καλλίκομος ; c'est Niobé unie à Zeus qui inaugura la race des hommes demi-dieux, πρώτη δὲ θνητὴ μάκαρος Διὸς ἦλθεν ἐς εὐνήν ‖ τεῦξέν τε ἀνθρώπων ἡμιθέων γένεσιν. L'a. propose une lecture historique de ces distiques qui font allusion à un passé mythique non dorien et estime qu'ils sont un décalque mythologique de la situation d'Argos vers les années 188-186 : après que la cité se fut libérée de la mainmise de Nabis de Sparte en 195 et que Philopoimèn eut accepté en 188 que Sparte reconnaisse les lois de la Ligue Achéenne et détruise ses murailles, Argos vécut une période de prospérité en accueillant le Conseil de la Ligue et les Jeux de Némée. (L.D.)

229. **Achaïe**. A.D. Rizakis, *Achaïe III, Les cités achéennes : épigraphie et histoire*, Athènes 2008, Mélétèmata 55, 496 p. in 4°, dont 53 pl. et une excellente carte p. 491. Avec ce beau volume qui succède à celui qui était consacré aux inscriptions de Patras, *Achaïe II*, 1998, Mélètèmata 25 (*Bull*. 1999, 249), s'achève le corpus des inscriptions grecques d'Achaïe. Après l'évocation des trouvailles

des voyageurs qui, depuis Cyriaque au XVe s., Spon au XVIIe, Fourmont au XVIIIe et Leake, Dodwell et Pouqueville au XIXe, ont parcouru la région, R. évoque le projet des *IG* VI interrompu par la Grande guerre ainsi que les publications modernes d'inscriptions trouvées en Achaïe. Dans le chapitre II sont évoqués les types de pierres sur lesquelles sont gravées les inscriptions, le dialecte achéen dont il faut surtout chercher des traces dans les colonies occidentales car le corpus est avant tout hellénistique et, p. 12-20, la typologie des stèles funéraires. Puis vient le corpus proprement dit des cités de la « vieille Achaïe » : chaque section est introduite par des chapitres concernant la localisation (avec carte), l'histoire, les institutions et le monnayage de la cité. Les textes dotés d'un très riche apparat critique sont tous traduits et méticuleusement commentés. La plupart d'entre sont certes connus depuis longtemps mais leur rassemblement correspond à un *desideratum* ancien. Quelques remarques. P.8, les deux *lambda* du gén. Εὐβολλέος du n° 11, peuvent difficilement être allégués en faveur d'un élément éolien dans un texte de trois mots qui comporte au moins trois fautes d'orthographe ; quant à la loi sacrée n° 6, elle présente sans conteste des traits qui se retrouvent en arcadien comme le radical non dorien de ἱερόν ou encore ὀδελός ; enfin la forme ἐμι sur le serpent de bronze du Ve s., p. 261, n° 186, est la forme pangrecque et Μελλίχιος pourrait être la forme arcadienne ancienne (cf. nos *Recherches sur le dialecte arcadien* 1986, p. 89) ; dans le même texte l'apposition τõ Πελάναι contient un authentique locatif (*ibid*. p. 97). L'épitaphe archaïque avec son *san* final (Δαμοκάδεος) me semble écrite, fait rarissime, en alphabet achéen et non corinthien (l'*epsilon* aurait la forme d'un *bêta*). P. 153, l'ethnique de Rhypes dans une inscription archaïque de Métaponte est très incertain, cf. mes *IGDGG* II n° 39. P. 156, il est linguistiquement impossible de ramener l'épiclèse d'Artémis Ϝαοντία à la racine du verbe ἄϝημι « souffler », et l'hypothèse de S. Minon, *Bull*. 2003, 319, est la moins mauvaise solution. Pour les n°s 127-133, le titre « dédicace à Untel » est gênant qui donne l'impression que le personnage honoré est de rang divin. Je préfèrerais, même si c'est plus long, « dédicace de la statue de », ce qui n'est pas ambigu. P. 217, le vocatif ᾽Επιφάνεα me semble ne pouvoir être autre chose que celui d'un nom féminin plus souvent écrit Ἐπιφάνεια. (L.D.)

230. **Elide**. Sophie Minon, (n° 225), 247-261 : « Le déclin du dialecte éléen (IVe-IIe siècle *a.C*.) ». Cette contribution est une version courte de la conclusion de l'ouvrage de l'auteur, *Les inscriptions éléennes dialectales*, 2007, 601-626. Après avoir recensé les domaines de la phonétique, de la morphologie et de la syntaxe dans lesquels est sensible la pénétration de la *koinè*, S.M. étudie les cas d'hypercorrections et d'hybridations. (L.D.)

231. A. Patay-Horvath, *Peloponnèsiaka* 27 (2006) 283-302 : « A Laconian Bronze Disc from Olympia », publie un intéressant disque de bronze de 20 cm de diamètre orné d'une roue aux rayons courbés d'un type bien attesté à l'époque archaïque dans les représentations de boucliers sur la céramique archaïque et dans la sculpture. Il doit en effet s'agir d'un bouclier miniature : il porte sur sa bordure une signature et une dédicace : *dextroverse* Ηερμέσιός ¦ μ᾽ ἐποίεσε ¦ Λακεδαι[μό]νι[ο]ς ¦ Αἰγιναῖ *sinistroverse* οι ἀνέθεσαν. L'alphabet pourrait être éginétique. Le trou carré qui figure en son milieu devait servir à maintenir l'objet à une statuette de guerrier. La gravure *boustrophédon* est sans doute justifiée par le fait que l'objet devait être exposé et donc vu d'un seul côté sans possibilité de le retourner pour continuer la lecture. Dans la revue *Tyche* 22 (2007)

123-140, pl. IV-X : « Eine beschriftete Bronzescheibe aus Olympia », l'auteur estime que l'objet est plutôt un disque qui se trouvait dans la main d'un athlète discobole, ce qui ne change pas l'interprétation de l'inscription. (L.D.)

232. *Olympie*. F. Mello, *ZPE* 167 (2008), 50-66 : « Ἁ Γράτρα τοῖς Γαλείοις. *Rhetra* e le *wratrai olimpiche* », reprend l'examen du sens du mot *rhetra* sans exclure aucun type de source. Elle dégage plusieurs sèmes communs aux différentes occurrences parmi lesquels s'imposent, outre l'oralité, la sacralité et le caractère à la fois unilatéral, irrévocable et efficace. Elle propose alors d'y voir des oracles rendus par Zeus aux populations qui le consultaient, comme en premier lieu les Eléens. L'hypothèse présente l'intérêt de bien rendre compte du datif qui accompagne le mot en intitulé de ces textes de loi, d'expliquer le traitement égal devant Zeus des E(u)waens et des Eléens (S. Minon, *Inscriptions éléennes dialectales*, nº 10) et la sanction en cas de contravention qui consiste à éloigner le coupable de l'autel oraculaire (*IED*, nº 14) ; mais la *wratra a damosia* « décision populaire » de l'inscription *IED*, nº 4, *ca* 500, ne peut alors se comprendre qu'à condition de supposer que le sens de « parole, oracle du dieu » s'était notablement élargi dès cette période. (S.M.)

233. J. Taita, dans G. Daverio Rocchi (éd.), *Tra concordia e pace. Parole e valori della Grecia antica*, Milan, 2007, 283-302 : « Gli Elei per la concordia : considerazioni sull'epigrafe *IvO* 260 » propose de dater de *ca* 350 la dédicace des Eléens à Olympie Fαλείων· περὶ ὁμονοίαρ, que le rapprochement avec Paus. V 24, 4 a fait longtemps considérer comme consécutive à la guerre de 365-363 contre les Arcadiens ; elle n'a pu connaître S. Minon, *IED*, nº 51, qui proposait déjà, d'après la forme des lettres, *ca* 350 comme *terminus post quem*. T. n'en admet pas moins que c'est la grande statue de bronze de Zeus mentionnée par Pausanias comme dédiée ἀπὸ τοῦ πρὸς Ἀρκάδας πολέμου qui se dressait sur la base dont un bloc porte la dédicace, traduisant par conséquent ἀπό par « après », ce que conteste J. Roy (notice suivante). Riche discussion sur l'origine et l'expansion du débat culturel et politique autour de la notion de concorde entre les cités grecques et sur la fonction du sanctuaire et de la panégyrie olympiques dans la promotion de cette valeur panhellénique. (S.M.)

234. J. Roy, *ZPE* 167 (2008), 67-72 : « Homonoia in *Inschriften von Olympia* 260 : The Problem of Dating Concord in Elis » : discussion de la datation et de l'interprétation de la même dédicace. R. adhère à la datation *ca* 350 proposée par J. Taita, mais considère que la statue de Zeus a été consacrée plus tôt et séparément, comme il ressort de ἀπὸ τοῦ πρὸς Ἀρκάδας πολέμου (Paus. V 24, 4), qui indique que la statue a été offerte « à partir du butin pris à la guerre » conformément à un emploi banal de ἀπό, même si nous n'avons aucune indication de victoire des Eléens durant cette guerre. Il est en tout cas peu probable que les Eléens aient fondé leur concorde avec les Arcadiens sur leurs dépouilles et à l'issue d'une guerre qui laissait ces derniers divisés en deux blocs : Mantinée d'un côté, Tégée et Mégalopolis de l'autre. Comme les dissensions éléennes internes, entre oligarques et démocrates, ont alimenté le conflit avec les Arcadiens, la réconciliation entre les deux partis directement à l'issue de la guerre, alors que les Eléens avaient aussi à régler la question épineuse du sort des usurpateurs Pisates, est elle aussi impensable. Les années 350 pourraient par conséquent fournir un contexte plus satisfaisant : plusieurs sources témoignent d'un apaisement associé à une courte période de régime démocratique instauré avec l'aide du disciple de Platon, Phormion. (S.M.)

235. S.S. Torjussen, *ZPE* 166 (2008), 151-152 : « An inscribed gold olive leaf from Daphniotissa near Elis » : feuille d'or datée fin IVe/début IIIe s., avec inscription gravée Παλάθα, nom de femme connu aussi à la même époque à Lipari *(SEG* 41, 809), pour lequel il faut renvoyer à O. Masson, *OGS* I, 142, qui voyait dans une attestation plus ancienne en Attique (*IG* II^2 12391 : Παλάθη, Ve s.) « sans modification, le nom d'un gâteau de fruits séchés connu depuis Hérodote ». Autres feuilles similaires contemporaines trouvées dans des tombes à Aigion, avec μύστας, deux autres à Elis, l'une avec Φιλημ<έ>να (S. Minon, *IED*, no 64, IIIe s.), l'autre avec Εὐξένη (*SEG* 31, 354, IIIe s.), dans lesquelles l'éditeur voit des preuves de l'existence d'un culte dionysiaque connu aussi par d'autres sources dans cette partie du Péloponnèse (cf. *IED*, 228 et 552), dont se réclamaient les défunts pour s'assurer une vie heureuse dans l'au-delà.(S.M.)

236. Pour une dédicace du IVe s. *p.C.* trouvée à Élis no 592.

237. **Messénie**. P. Fröhlich, (no 225), 203-227 : « Les tombeaux de la ville de Messène et les grandes famille de la cité à l'époque hellénistique », insiste sur le caractère précurseur de l'implantation à Messène au IIIe siècle *a.C.* de tombeaux familiaux *intra muros* apparus lors des fouilles de P. Thémélis, alors qu'on estimait jusqu'ici que ce privilège n'était attesté qu'au Ier siècle *a.C.* (L. Robert, *OMS* V 303-306). Fr., suivant des remarques prosopographiques de Chr. Habicht (*ZPE* 115 [1997] 125-127), estime que les noms qui figurent sur le soi-disant « monument aux morts », ne sont pas ceux d'un obituaire, mais ceux d'une famille de l'oligarchie remontant à un Philiadas pro-macédonien de la seconde moitié du IVe siècle, dont un descendant homonyme (avec deux *lambda*) a fait la dédicace d'un hermès au gymnase, *SEG* 41, 362. Fr. étudie ensuite le tombeau de Damophon (?) et de sa famille qu'il place au milieu du IIe siècle. Le gymnase, cette seconde agora de la basse époque hellénistique (L. Robert, *OMS* VI, 46) a aussi été choisi pour ériger des tombeaux de l'aristocratie messénienne : monument K2 (*ca* 200) avec les noms Φιλόστρατος, Ἀριστόδαμος et Εὔνικ[ος] ; monument K3 (IIe *a.C.*-Ier *p.C.*) avec des noms déjà connus, *SEG* 47, 410, 411, 414, dont un Théon membre de la famille des Saithidai dont un homonyme sera honoré d'une statue en pied retrouvée avec sa base, *SEG* 47, 400 ; monument K6 (IIIe *a.C.*) avec deux noms d'homme et deux noms de femmes, *SEG* 47, 407 ; le monument « aux boucliers » du côté est du gymnase comporte l'obituaire *SEG* 47, 406, de soldats morts à la bataille de Makistos (sans doute au cours de l'expédition de 270 mentionnée par Pausanias IV 28, 4-7) ; discussion enfin de la date du monument de Ti. Claudius Saithidas dont un ancêtre homonyme est attesté au IIIe s. *a.C.*, *SEG* 39, 383. Dans la cité neuve qu'était Messène, sans glorieux ancêtres plus ou moins mythiques, ces tombeaux *intra muros* et ces monuments funéraires du gymnase devaient servir d'*exempla* aux éphèbes et soutenir le prestige des grandes familles de l'oligarchie. Voir aussi no 42 pour l'œuvre de Damophon. (L.D.)

238. L. Migeotte, (no 225), 229-243 : « L'organisation de *l'OKTÔBOLOS EISPHORA* de Messène ». Après avoir fixé entre 70 et 30 avant notre ère la date de *IG* V1, 1432-1433 (*Topoi* 1997, 51-61), M. propose une analyse détaillée des procédures financières de ces textes. M. établit que les tribus messéniennes auxquelles étaient incorporés des Romains constituaient le cadre des levées fiscales. Il revient sur le cas de contribuables particuliers comme les *technitai* ou les *olympionikai* qui pouvaient être partiellement exemptés ainsi que sur les procédures

d'évaluation des fortunes de chaque Messénien, la *timasia*, qui, finalement, n'est pas sans rappeler les modalités du *timèma* de l'*eisphor*a athénienne du IVe siècle. (L.D.)

239. Signatures de sculpteurs à Messène nos 42, 43 et 237.

240. **Laconie**. J.-S. Balzat, (no 225), 335-350 : « Les Euryclides en Laconie ». Dans cette contribution consacrée au favori d'Octave issu de la piraterie devenu un notable lacédémonien, la part de l'épigraphie concerne les inscriptions du littoral laconien (339-341) qui mentionnent Euryclès ou son fils : les inscriptions d'Asopos *SEG* 14, 333, de Gytheion, *SEG* 11, 924 et de Boeae, *SEG* 29, 383, l'honorent comme évergète ; il est enfin le *kèdémôn* de l'*ethnos* des Eleuthérolaconiens et l'évergète de la cité de Gytheion dans la *lex sacra* datant du règne de Tibère qui prévoyait des jeux en l'honneur de la famille impériale, pour Flamininus et pour les Euryclides (J.H. Oliver, *Greek Constitutions*... 1989, no 15). (L.D)

241. **Arcadie**. Madeleine Jost, *Ktèma* 33 (2008) 93-110 : « La vie religieuse à Lycosoura » part des lois sacrées *IG* V 2, 514 et *SEG* 36, 276, pour étudier les différents interdits qu'elles contiennent : interdiction des vêtements teints, à fleurs ou noirs, des anneaux, des cheveux noués, de porter des fleurs, interdiction de la présence de femmes enceintes ou allaitantes. Discussion sur les *agalmata* dont la nature reste très incertaine. Prise en compte du témoignage de Pausanias, VIII 37-8, sur le culte. (L.D.)

242. Tuile inscrite de Mégalopolis no 39.

BÉOTIE – EUBÉE
(Denis Knoepfler)

243. *Synthèse sur les deux régions.* A. G. Vlachopoulos (éd.), *Ἀρχαιολογία. Εὔβοια καὶ Στερέα Ἑλλάδα*, Athènes 2008 : gros ouvrage collectif très richement illustré qui fait un utile bilan, à l'intention du grand public cultivé, des progrès de la recherche archéologique en Grèce centrale, de l'île d'Eubée à l'Acarnanie. La part faite à l'épigraphie est modeste, mais nous recensons ci-après, sous le nom de chacun des sites concernés, les inscriptions béotiennes et eubéennes qui s'y trouvent illustrées et parfois commentées : voir nos 251, 258 262, 270, 272, 274, 281, 282.

Béotie

244. *Reliefs inscrits.* V. Schild-Xenidou, *Corpus der Boiotischen Grab- und Weihreliefs des 6. bis 4. Jahrhundert v. Chr.,* 2008 (*AM*, 20. Beiheft). Ce gros ouvrage est la version remaniée et passablement développée d'une dissertation soutenue à Munich dès 1969 et éditée en 1972 sous le titre *Boiotische Grab- und Weihreliefs archaischen und klassischen Zeit*. C'est dire qu'il s'agit de l'aboutissement d'une longue recherche dans le domaine de la sculpture funéraire et votive, un corpus pour ainsi dire complet, comportant quelque 130 numéros, avec des enrichissements récents, dont le plus notable est constitué par le désormais fameux relief funéraire archaïque de Mnasithéos découvert en 1992 dans la nécropole d'Akraiphia (no 6, commenté aussi en p. 155-156 ; mais au lieu des photographies que l'on aurait été en droit d'attendre pour une œuvre de cette importance, avec

son relief intact et ses deux inscriptions, l'auteur a dû se contenter d'un simple desssin — comme à l'époque du travail fondateur de A. Körte, « Die antiken Skulptur aus Boiotien », *AM* 1878 — car c'est en 2008 seulement qu'une publication définitive en a été donnée par l'inventrice : cf. *infra* nº 265). Il s'y trouve même, comme on va voir, quelques inédits. N'y figure pas, en revanche — outre des pièces découvertes tout récemment dans la fouille de la grande nécropole thébaine située au nord de la ville (pour des épitaphes provenant de cet ensemble, cf. *Bull*. 2007, 315 *in fine)* ou en d'autres fouilles du Service archéologique — un relief de Thespies trouvé dès 1966 et conservé dans le Musée local, avec le nom Ῥοδόπα (déjà attesté à Tanagra), enregistré maintenant sous le nº 856 dans le corpus posthume de P. Roesch (ci-après nº 255), qui l'avait vu et photographié l'année suivante ; il le décrit soigneusement comme "représentant une femme tournée vers la droite, assise sur un tabouret à pieds tournés, dans une attitude pensive, la tête appuyée sur la main gauche, les pieds sur un petit escabeau" ; le monument est daté par lui du IVe s. av. J.-C. ; il aurait eu donc sa place dans le recueil de Sch.-X. Bien entendu, ce n'est pas le lieu de faire une recension qui prendrait en compte toutes les facettes d'un tel livre, œuvre d'abord d'une archéologue s'intéressant en priorité aux aspects proprement archéologiques (support, style, iconographie, etc.) de ces monuments. Nos observations ne porteront guère que sur le volet épigraphique (et, accessoirement, chronologique et topographique). On relèvera avec satisfaction que les inscriptions — quand elles sont conservées, ce qui est loin d'être toujours le cas (plus de la moitié des reliefs sont anépigraphiques, le plus souvent par accident) — sont envisagées par principe avec sérieux, dans la conviction qu'elles constituent, en fait, l'élément le plus important d'une épitaphe et une donnée essentielle des consécrations : l'A. cite à ce propos, p. 151, le regret exprimé naguère par B. Schmaltz (1983), « dass das Studium der auf den Grabreliefs erhaltenen Inschriften den Epigraphikern überlassen wurde », ce qui rappelle le mot bien connu d'un homme politique à propos de la guerre, « trop importante pour être abandonnée aux militaires » ! C'est que, même mutilées, les inscriptions fournissent des données capitales pour la chronologie, une fois établie, certes, leur authenticité, c'est-à-dire en l'occurrence leur contemporanéité avec le relief. On sait en effet combien sont nombreux, dans l'épigraphie funéraire béotienne très particulièrement, les cas de remploi ; le recueil de Sch.-X. en offre bien des exemples, reconnus pour la plupart de longue date (ainsi sur les stèles en *naïskoi* de type attique nos 19 et 32-34, alors que sur les nos 53, 66 et 77, c'est l'épitaphe primitive qui est conservée) ; le cas du nº 113, relief de Thespies récemment publié par M. Bonano-Aravantinou (cf. *SEG* 45, 456A-B, référence inconnue de l'A. ; pas dans *I. Thespies*) est particulier : « Auf der Giebelstelle : Ἐπίκτησι χρηστὴ χαῖρ[ε]. Eine zweite Inschrifit aus der Zeit der Zweitverwendung des Denkmals ist auf dem Reliefgrund unter der Giebelleiste angebracht worden : Ἐπὶ Ἀκτῆ Παμφίλου » ; il est clair en effet que si le relief date bien (comme il semble) de la la fin du IVe s., l'épitaphe d'Epiktèsis ne saurait être l'inscription primitive, puisque la présence de la formule χρηστὴ χαῖρε ne se rencontre guère avant la basse époque hellénistique (cf *I. Thespies* 1101 sqq.). Les deux épitaphes appartiennent donc l'une et l'autre à une phase de remploi, comme dans le nº 105 provenant également de Thespies (*IG* VII 2019-2020 = *I. Thespies* 945A-B), car ici Sch.-X. pourrait avoir raison de tenir l'inscription Ζωπύρα pour également secondaire, en dépit du jugement des divers éditeurs, disposés à la dater des alentours de

300 av. J.-C. comme la stèle elle-même (cf. aussi *LGPN* III.B *s.v.* nº 10 ; la disparition du fragment inscrit ne facilite pas les choses !). D'une manière générale, pourtant, force est de constater que l'A. n'a pas fait grand usage des travaux des épigraphistes. Ce qui surprend peut-être le plus, c'est qu'elle n'ait visiblement pas cherché à se faire une opinion personnelle sur la question de savoir à quel moment, en Béotie, s'était effectué le remplacement de l'alphabet épichorique par l'alphabet ionien-attique, comme s'il s'agissait là d'une chose tout à fait annexe par rapport aux critères stylistiques, dont elle fait en revanche le plus grand cas. Ce problème est relégué en fin de note et liquidé en deux lignes (p. 4 n. 14 : « Zum Uebergang vom epichorischen zum ionischen Alphabet vgl. P.M. Fraser – T. Rönne, Boetian (*sic*) and West-Greek Tombstones, Lund 1957, 36 Anm. 7 ». Loin de nous l'idée que l'opinion exprimée par ces deux auteurs serait aujourd'hui caduque, puisque c'est bien dans la première moitié du IVe s. qu'il faut situer l'époque de transition (on s'étonne du reste un peu que ce classique de l'épigraphie funéraire béotienne n'ait pas l'honneur de figurer dans la bibliographie de base, p. X-XIV). Mais depuis lors la question n'a pas cessé d'être débattue, bien que la date de 395 (guerre de Corinthe) ait paru s'imposer quelque temps à la suite d'un article de P. Roesch — savant dont le nom n'apparaît pratiquement jamais dans ce livre — consacré au fameux inventaire thespien dit de Chorsiai et publié dès l966 (avec J. Taillardat), sans parler de son étude de 1979 sur l'alphabet épichorique utilisé pour les dédicaces de taureaux au Kabirion de Thèbes : voir la notice critique que nous avons consacrée à cette question dans *Chiron*, 22, 1992, 423-424 nº 24, avec mention des premiers travaux du numismate R.G. Hepworth sur le classement des statères thébains ; cf. aussi G. Vottéro, « L'alphabet ionien-attique en Béotie », chez P. Carlier, *Le IVe siècle grec*, 1996, 157-181 (pas connu non plus de Sch.-X.). Notre opinion est que l'adoption du nouvel alphabet — mesure dont le caractère politique ne saurait être méconnu — doit se situer en 379/8, du moins à Thèbes, peut-être un peu plus tôt à Thespies. C'est donc un point de repère que l'auteur du corpus aurait dû prendre en compte, même si l'on peut admettre un léger décalage entre monuments publics et monuments privés. D'autre part, la transcription des inscriptions n'est pas toujours parfaitement satisfaisante : il est regrettable en particulier que l'A. s'en soit tenue à l'habitude ancienne (ainsi dans *IG* VII, qui a été son modèle) de noter toujours par un *iota* souscrit l'*iota* final en diphtongue même gravé sur la pierre, alors que la présence de cette lettre est précisément un indice chronologique : ainsi dans la dédicace du relief votif nº 86, acquis par le Musée de Berlin en 1884 (Coll. Sabouroff) mais non publié avant 1891 (d'où son absence dans *IG* VII), Καλλιτέλης Ἀλεξιμάχωι ἀνέθηκεν. On notera que cette inscription n'offre aucun trait dialectal, quand bien même sa datation au milieu du IVe s. av. J.-C. soit des plus probables : ne faut-il pas avoir quelques doutes sur sa prétendue provenance de Tanagra, alors que cette indication, à l'époque où les fouilles clandestines mettaient sur le marché une foule d'objets venant de ce site, pouvait n'être qu'une valorisation répondant à l'engouement du public pour les produits tanagraiens ? En tout cas, le relief lui-même, en marbre pentélique, s'insérerait sans difficulté dans l'abondante série des reliefs votifs attiques (tout comme Kallitélès dans la prosopographie athénienne). Et indépendamment de ce problème, disons aussi que l'interprétation communément admise (cf. aussi p. 194) — selon laquelle cet Aleximachos, identifié à juste titre au cavalier marchant à côté de son cheval dans la partie g. du relief,

serait le défunt à qui sa famille rendrait un culte (Kallitélès étant considéré alors comme son fils : cf. *LGPN* III.B., *s.vv*. avec cependant un signe de doute bien justifié) — ne paraît guère recevable : ne convient-il pas, bien plutôt, de voir en Aleximachos un héros local protecteur, comme le héros médecin Aristomachos à Rhamnonte (*I. Oropos*, nº 170-171), et dans la femme qui lui fait face une autre divinité, comme l'indique leur taille à tous deux, bien supérieure à celle des adorants, adultes et enfants, représentés à dr. ? C'est peut-être le nom de ce héros qui permettra un jour de retrouver la véritable origine du monument. Parmi les reliefs inscrits du recueil, une autre représentation de cavalier attire l'attention : c'est le nº 117, stèle funéraire qui était déposée dans le jardin du Musée de Thèbes avant les travaux de réfection en cours et pour laquelle l'indication de provenance « Thespiai » est assortie d'un signe de doute, sans qu'on puisse deviner le fondement de cette hypothétique attribution, puisque dans la brève notice du *LIMC* VI 2, 1992, *s..v. Heros equitans* nº 610 — seule référence donnée — rien n'est dit là-dessus. L'inscription jusqu'ici inédite (car le *LIMC* n'en signalait pas même l'existence et la photo donnée là ne permettait pas de la déchiffrer) est présentée ainsi : […]σμεινικέτας Ἀσωποδώρω. Mais il ne manque en réalité qu'une lettre, compte tenu de la marge laissée par le lapicide à g. comme à dr. : on a donc affaire, sans la moindre hésitation, au beau nom Ἰσμεινικέτας, assez typiquement thébain, même s'il peut se rencontrer sporadiquement à Thespies ou ailleurs en Béotie centrale, exactement comme le théophore Ἀσωπόδωρος (ici encore, voir le *Lexicon of Greek personal Names,* III.B, 2000, répertoire qui, chose étonnante, paraît avoir complètement échappé à l'éditrice du corpus). Cette stèle a donc toutes chances d'être thébaine bien plutôt que thespienne (on notera en tout cas que le corpus de Thespies n'offre pas de parallèle ; P. Roesch, au surplus — à supposer qu'il ait pu avoir connaissance de ce monument avant son décès en 1990 — ne l'a pas retenu comme thespien). D'autre part, il est clair que la datation de Sch.-X., soit le dernier quart du IVe siècle, fondée exclusivement sur des critères stylisiques, ne convient pas pour l'inscription, tant en raison de la gravure elle-même que par l'usage du patronyme et par le fait que ce patronyme apparaisse sous la forme d'un génitif, non pas d'un adjectif (rien là-dessus chez l'éditrice, en dépit de son intention proclamée de prendre en considération les données épigraphiques !). L'épitaphe dans son ensemble doit dater de la seconde moitié du IIIe s., comme l'indique aussi le support, avec son fronton très élaboré (il n'y aurait aucune raison, ici, de dissocier l'inscription et la sculpture, même si, de façon du reste peu claire, Sch.-X. signale une *rasura* : « darunter erkennet man die Spuren einer frühen Rasur »). Cette belle stèle constitue dès lors un témoignage des plus intéressants sur l'armement de la cavalerie béotienne hellénistique (pour la forme du casque, voir le célèbre entablement funéraire de Tanagra *IG* VII 985 pour Εὔβωλος, Fraser – Rönne, *op. cit*., pl. 1, 1 [et *infra* nº 26], avec divers spécimens illustrés en pl. 18) et n'a aucun rapport, pensons-nous, avec le type plus tardif du héros cavalier (son insertion dans le *LIMC* reposait sur une évidente méprise) ; on y verra un document historique, à rapprocher de la stèle à anthémion du polémarque thespien Glaukias fils de Lanomos, tombé sur le champ de bataille de Chéronée en 245 selon notre hypothèse (*XI Congresso d'epigrafia greca e latina, Atti* I, Roma 1999, 241-242 ; cf. *SEG* 49, 512). Il faut signaler au moins un autre document inédit, lui aussi au Musée de Thèbes, c'est le nº 114, « Relief eines Mädchens ? ». L'inscription est gravée sur le listel en deux lignes inégales mais bien centrées : […]ιδὼν τὴν θεὸν Εὐτύχης | ἀνέθηκε.

Ne doit pas compléter par [ἐπ]ιδὼν, restitution non seulement conforme aux traces visibles à gauche, mais parfaitement en situation pour désigner l'action de « voir la divinité », c'est-à-dire d'avoir accès à l'*épopteia*, ultime degré de l'initiation ? Dès lors, la « jeune fille » représentée de face pourrait bien n'être autre que Korè, et il ne faudrait pas exclure — puisque la provenance du relief est apparemment inconnue — une origine éleusinienne (on notera l'absence de toute couleur dialectale ; et le nom Εὐτύχης, qui n'est pas béotien, se rencontre en Attique dès le Ve s.). — Faisons encore deux observations de caractère plus général. Il nous semble que, dans les lemmes, l'ordre alphabétique au lieu de l'ordre chronologique, c'est-à-dire génétique, n'est pas un choix heureux : outre qu'il masque la succession naturelle des travaux et privilégie systématiquement tel nom d'archéologue par rapport à d'autres, il aboutit souvent à cette situation paradoxale que la référence à *IG* VII se trouve noyée au milieu de la bibliographie (voir par ex. le nº 15 pour la stèle thébaine bien connue de *Amphottô* au Musée National d'Athènes, où le renvoi à « IG^2 VII 4248 » est d'ailleurs bizarrre, comme s'il existait une *editio minor* du corpus béotien de Dittenberger ; d'autre part, si Sch.-X. avait consulté la prosopographie thébaine de St. N. Koumanoudis (1979) — pourtant parfois citée, ainsi p. 155 n. 817 — elle aurait constaté une divergence d'un demi-siècle avec la date qu'elle propose, sans doute trop haute, comme bien souvent chez elle). Sur le plan de la géographie historique, enfin, l'A. ne paraît définir nulle part les frontières de la Béotie à l'époque dont elle traite dans son livre : si elle écarte tacitement l'Oropie, pourtant béotienne à partir du IVe s., mis à part trois intermèdes attiques assez brefs, elle englobe tacitement les confins de la Locride de l'Est, avec Larymna (sous le nº 27 figure en effet l'intéressant relief, malheureusement mutilé et anépigraphe, « eines opfernden Kriegers » au Musée de Chalcis, encore que l'identification du sacrificateur comme guerrier paraisse des plus douteuses au vu de l'arme utilisée, manifestement une *machaira* ; c'est aussi de Locride orientale que proviendrait le nº 13, beau relief funéraire de style sévère avec l'inscripion Ἀγασῖνος en alphabet épichorique : « wurde im Nekropolenbereich des antiken Korseia gefunden » ; mais une telle indication est fort trompeuse, puisqu'elle repose sur un état des connaissances qui a passablement évolué depuis qu'en 1877 et 1878 respectivement P. Girard et A. Körte virent pour la premières fois cette stèle alors remployée dans le couvent de H. Georgios près de Malesina ; l'A. aurait dû, à tout le moins, préciser quel était le nom *moderne* de cette nécropole antique, à savoir Proskyna-Chiliadou, car si aujourd'hui encore certains sont d'avis qu'il convient d'identifier le site — qui a fait l'objet de fructueuses fouilles récentes — à Korseia, nous avons montré depuis longtemps (et montrerons encore dans un article sous presse) qu'en réalité il s'agit du site de Bouméiteia, la bourgade de Korseia étant, elle, à localiser dans la montagne (massif du Chlomon). Sch.-X. se serait, en l'occurrence, épargné beaucoup de peine si elle avait connu notre monographie sur *Hyettos de Béotie*, 1976, où, avec R. Etienne, nous avons non seulement traité de Korseia (p. 32 sqq.) mais essayé aussi de faire l'histoire de cette pierre errante déposée dès 1960 au Musée de Thèbes, en fournissant bien des références qui manquent dans le nouveau corpus, en mettant en doute la provenance « Korseia », donnée trop souvent sans critique, et en suggérant que ce chef-d'œuvre de la sculpture béotienne pré-classique pourrait bien provenir en réalité du site d'Hyettos, qui, à l'époque moderne, fut englobé dans un *métochi*, une propriété, du monastère de Malesina ; or, c'est précisément de ce *métochi* que provenait,

selon Pittakis, un autre relief — anépigraphe celui-là (représentant un jeune cavalier dirigeant sa monture à g. vers un autel où figurent deux autres personnages) — remployé dans ledit monastère (où il se trouve du reste toujours), relief certes post-classique mais de fort bonne qualité, qui ne semble pas mentionné ou du moins illustré dans le nouveau corpus ; en consultant *Hyettos*, Sch.-X. serait, en outre, nécessairement tombée sur un relief funéraire inscrit publié là pour la première fois (p. 124 sq. nº 11 et fig. 62 ; cf. *SEG* 26, 539), dont la scène un peu énigmatique n'aurait sans doute pas manqué de solliciter son attenton de spécialiste. — Reliefs au cavalier à Thespies et ailleurs en Béotie à l'époque impériale, voir *infra* nº 257.

245. *Dialecte*. St. Colvin, *A Historical Greek Reader, Mycenaean to the Koinè,* Oxford 2007, reprend quatre documents béotiens rédigés en dialecte (après une notice p. 40 sqq §34, sur les dialectes éoliens, avec la bibliographie récente essentielle (cf. *Bull*. 2007, 304), textes qu'il assortit d'une traduction et d'un commentaire. Deux d'entre eux sont de courtes inscriptions archaïques connues depuis fort longtemps et de provenance incertaine : l'une (nº 12) est la fameuse dédicace à Apollon par Mantiklos gravée sur une statuette en bronze très souvent reproduite (pour l'épiclése *hèkabolos* et ses variantes, cf. *CRAI* 1994, p. 378, à propos d'un haltère de bronze attribuable à la Thessalie [*Bull*. 1996, 94], où l'objet béotien est examiné sous le nº 7) ; plutôt qu'à Thèbes même, seule provenance envisagée par le dernier éditeur, il nous semble que le Ptoion serait un bon candidat, non seulement parce que cette épiclèse y est attestée au moins deux fois (*ibid*. 8-10), mais parce que le nom du dédicant, Μάντικλος, se rattache à une une famille anthroponymique qui, en Béotie, est caractéristique d'Akraiphia et non pas du tout de Thèbes : cf. *LGPN* IIIB *s.v.* Μαντίας et Μαντίξενος) ; l'autre (nº 13) est l'épigramme gravée, en alphabet épichorique, sur un vase béotien du Louvre (Thespies), avec deux vers iambiques édités en dernier lieu par Hansen, *CEG* I 446 ; pour l'onomastique, cf. aussi maintenant *LGPN* III B, *s.v*. Μογέα (*sic*, alors qu'il s'agit bien plutôt du gén. de Μογέας), Εὔχαρις et Εὐτρητιφαντος (ce dernier nom semble bizarre : n'est-on pas contraint de lire Εὐ(π)ρε(π)ι–, en supposant que l'auteur, assez maladroit, du graffite (photo chez Guarducci, *Epigr*. *Gr*. III, 339 fig. 116) a tracé coup sur coup un *tau* en lieu et place d'un *pi* ? Pour les deux autres inscriptions, voir *infr*a nº 253 (Orchomène) et 23 (Akraiphia).

246. Maintien du dialecte à la basse époque hellénistique, date de sa disparition dans les inscriptions : voir i*nfra* nº 250.

247. *Concours*. Dans *Bull*. 2008, 222 et surtout 233 *in fine*, à propos des fêtes d'Orchomène, nous avons fait voir la difficulté qu'il y avait à considérer comme un concours gymnique de cette cité les *Homolôia* mentionnés — sans précision sur le lieu de célébration — dans le palmarès d'un athlète anonyme de Mégare (*IG* VII 48), en conséquence de quoi il a été suggéré que la lecture Ὁμόλωια pourrait être une erreur de lecture due à Pittakis, premier éditeur de cette inscription dont il n'existe, à notre connaissance, aucune photographie publiée. Mais en travaillant récemment au Musée de Mégare, notre élève et collaborateur Adrian Robu a constaté que cette pierre, loin d'être perdue, s'y trouvait toujours conservée. Or, le fac-similé et le texte donnés dans les *IG* s'avère, sur ce point au moins, parfaitement correct. Il faut donc en prendre acte. Mais si l'on ne peut plus mettre en doute l'existence d'un concours athlétique appelé *Homolôia* après la guerre mithridatique de 86 (car telle est, selon nous, la date la

plus probable de ce document faisant mention des *Erôtideia*), rien n'assure en revanche, pour le moment, que ce concours ait été célébré à Orchomène, comme c'est le cas du concours musical homonyme attesté par trois catalogues du Ier s. av. J.-C.

248. N. Papalexandrou, *Hesperia* 77, 2, (2008), 253-282 : « Boiotian Tripods. The Tenacity of an Panhellenic Symbol in a Regional Context » se propose d'étudier — à en juger par le résumé de l'article — « les usages rituels des chaudrons sur trépieds dans les manifestations publiques béotiennes, en offrant une synthèse des données matérielles, épigraphiques et littéraires » (traduit de l'anglais). L'article contient assurément des réflexions intéressantes sur l'usage de consacrer des trépieds dès l'époque homérique, attesté en Béotie même par le fameux exemple d'Hésiode en l'honneur des Muses de l'Hélicon, encore que la documentation archéologique y soit bien pauvre avant la fin de l'époque archaïque. À partir du milieu du VIe s., en revanche, la Béotie fournit l'importante série des bases du Ptoion, par quoi il faut entendre aussi bien les trépieds du sanctuaire d'Apollon à Perdikovrysi que, surtout, ceux qui furent consacrés au héros Ptoios à Kastraki, découverts par P. Guillon et publiés dans ses *Trépieds du Ptoion* de 1943, dont les conclusions ont été discutées par J. Ducat (*Les Kouroi du Ptoion*, 1971) ; l'A. ne paraît pas connaître les recherches plus récemment menées au Ptoion et dans tout le territoire d'Akraphia par Christel Muller, dont on attend toujours, il est vrai, la publication ; il eût fallu citer au moins son gros rapport du *BCH* 1994, ne serait-ce que pour la belle carte qui y est donnée de la région, alors que la carte générale de la Béotie figurant chez P. (fig. 2) est très insuffisante pour comprendre la relation entre les deux lieux de culte. Mais c'est incontestablement sur la série des trépieds de Kastraki que réside l'apport de cet article. Il consiste non pas tant dans l'hypothèse d'une *tripodèphoria* qui aurait eu lieu depuis Akraiphia — car cette idée d'un transport processionel du trépied avant son installation dans un sanctuaire ne repose, à y regarder de près, que sur un petit nombre de parallèles littéraires, sans qu'il y ait le moindre indice en sa faveur dans l'épigraphie locale ou même plus largement béotienne — que dans les reconstitutions graphiques proposées par l'A. à partir des relevés de Guillon. Elles concernent essentiellement, d'ailleurs, l'alignement des bases situé au nord de la voie d'accès à la terrasse, pour lequel l'A. fournit deux dessins montrant cette série de huit trépieds de taille diverse, qui étaient tous, sûrement ou probablement, des consécrations faites par les gens d'Akraiphia (fig. 14-15). À titre d'exemple, il reproduit et illustre (p. 272 et fig. 2) la dédicace en alphabet épichorique des Akraiphiens au Héros Ptoios sous l'archontat de Simonidas, pour laquelle il paraît rejeter la date haute (vers 550) que proposait Guillon, *Trépieds*, I, 48 sq. no 7 (texte app. II no 1), pour adopter celle, sensiblement plus basse (fin du VIe s.) de L. Jeffery, *LSAG*^{2}, 93 ; cf. aussi, plus récemment, G. Vottéro, *Dialecte béotien. Répertoire*, 118). Ajoutons en faveur d'une datation vers 510-500 seulement la colonne inscrite très semblable, également porteuse d'un trépied (selon toute apparence), trouvée il y a peu à Thèbes, si du moins ce monument doit être mis en relation, comme il semble, avec les évéments de 506 : cf. *Bull*. 2008, 236. Les séries hellénistiques sont traitées par P. de manière rapide et, pour tout dire, assez superficielle. Il n'y rien de neuf sur les trépieds élevés par le *Koinon* béotien pendant le IIIe s. : tout le savoir de l'A. sur ce point paraît emprunté à P. Roesch, *Thespies*, 1965, 137 sqq. (sans même que soit citée expressément l'étude de P. Guillon, « Offrandes et dédicaces au Ptoion »,

BCH 7, 1963, 24-32, qui revenait sur certaines de ces consécrations, dont la chronologie est étroitement liée à celle des archontes fédéraux, chose que l'article de P. ne laisse pas soupçonner). Sur la belle série des bases chorégiques d'Orchomène (p. 260 sq.) — dont on connaît depuis 1974 quelque vingt-cinq spécimens, auxquels il faut ajouter encore deux inédits et une base chéronénenne qui pourrait bien être, en réalité, une pierre errante de provenance orchoméninee (*IG* VII 3408, non mentionnée ; Chéronée est absente de la carte fig. 2), sans compter les bases remployées dans l'église du monastère de Skripou (deux au moins sont visibles sur la fig. 3) — l' A. n'a visiblement rien à ajouter à la publication très soigneuse de P. Amandry (avec Th. Spyropoulos). Il eût fallu toutefois renvoyer à P. Wilson, *The Athenian Institution of the* Khoregia, 2000, 197 avec les n. 161-163 (en p. 397), ouvrage important pour l'étude des trépieds d'époque classique, leur rôle civique, leur fabrication et leur exposition. La question de savoir à l'occasion de quel concours les chorèges vainqueurs obtenaient ces trépieds n'est pas discutée par P. : « the polis of Orchomenos set up the expensive tripods as prize in the musical contests in honor of Dionysos, only to receive them back stamped with the *kleos* of its victorious citizen » (p. 261). Le fait que ces consécrations (au demeurant bien plus modestes qu'à Athènes) soient faites à Dionysos pourrait cependant s'expliquer par leur érection aux abords immédiats du théâtre, domaine de Dionysos. Il ne manque pas d'indices, en effet, pour penser que le concours lui-même était en réalité celui des *Charitèsia*, bien attesté à la la basse époque hellénistique (cf. *Bull.* 2008, 233), même si, de son côté, Wilson*, loc. cit.,* opte finalement pour les *Agriônia*, fête de Dionysos (dont on ne sait que bien peu de chose dans le cas d'Orchomène). D'autre part et surtout, si les trépieds devaient constituer là comme ailleurs des prix de victoire au concours choral, la cité n'était visiblement pour rien dans l'érection des monuments eux-mêmes, laissée à l'initiative et aux frais des vainqueurs. Aucun spécimen orchoménien n'est du reste illustré dans l'article, mis à part la base circulaire *sui generis* dédiée aux Charites par le *Koinon* (photo fig. 12 ; *IG* VII 3207), base pour laquelle l'A. signale en note qu'elle est « also inscribed with the proxenia decree IG VII 3166 » (p. 270 n. 72) ; mais cette remarque n'aurait eu d'intérêt pour le lecteur que si on le rendait attentif au fait que le décret fut gravé près d'un siècle après la dédicace, témoignant par là que le monument restait exposé en un lieu bien en vue de la ville tout entière, ce qui — notons le au passage — semble exclure que le *hiéron* des Charites ait pu se trouver ailleurs qu'au voisinage immédiat du théâtre et de l'agora, alors qu'on semble être tenté aujourd'hui, suite à des trouvailles récentes en bordure du Céphise, de le localiser en périphérie de la ville. On peut s'étonner également que ce travail ne contienne rien sur la dizaine de bases chorégiques érigées pour *Halia Nymphè* en ville d'Oropos à l'époque où cette cité faisait partie du *Koinon* béotien (V. Pétrakos*, I. Oropos*, nº 511-519, avec une riche illustration ; cf. Wilson, *op. cit.* 298 et 392 n. 163), monuments qui auraient mérité d'être confrontés à ceux d'Orchomène, dont ils se distinguent de manière notable par des traits empruntés à leurs congénères érétriens, comme on le montrera prochainement.

249. *Confédération béotienne*. Décrets de la Ligue thébaine : voir nº 260 et 261. Pour ce qui est du décret trouvé à Onchestos en 1963 (*SEG* 25, 553), E. Mackie (nº 260), 161-162 n. 11, croit devoir discuter du problème chronologique posé par cette proxénie pour un citoyen de Pellène d'Achaïe, en qui nous avons de longue date reconnu un spécialiste de la mantique issu d'une longue

lignée de devins ; parmi les partisans récents d'une date haute, il ne faut pas citer seulement G. Vottéro mais aussi H. Beck, *Polis und Koinon, Untersuchung zur Geschichte und Struktur der gr. Bundesstaaten im 4. Jahrhundert v. Chr.* (1997), qui fait un abondant usage de ce document (voir son *index locorum in fine*). Mais l'épigraphiste américaine a évidemment raison de préférer la date basse, après 335 ou du moins 338, que nous avons, pour notre part, toujours défendue avec P. Roesch (notamment dans un article publié en 2000 et dûment cité par M. ; cf. aussi *Décrets érétriens de proxénie et de citoyenneé*, 2001, 50 et n. 145) sur la base de la liste des béotarques, si mutilée soit-elle.

250. *Chéronée.* Elisabeth A. Meyer, *Tekmèria* 9, 2008, 56-89 : « A New inscription from Chaironeia and the Chronology of Slave-Dedication » avec une abondante illustration photographique, édite — ou plus exactement réédite dans la plupart des cas — les inscriptions gravées sur un socle quadrangulaire du Musée de Chéronée. Cette pierre fait partie du lot d'inscriptions trouvé en 1904 par G. Sotiriadis (cf. *Bull.* 2008, 226, avec mention de la dédicace à Asclépios). Les six actes d'affranchissement ont été insérés naguère dans le corpus de L. Darmezin, *Les affranchissements par consécration en Béotie et dans le monde grec*, 1999, nº 103-108 (*SEG* 49, 506-511) ; leur réédition n'était cependant pas complètement injustifiée, compte tenu du fait que la publication détaillée annoncée depuis longtemps dans *Boeotia Antica* VII (avec J.M. Fossey) semble désormais bien compromise ; d'autre part, si les trois actes de la face latérale gauche (nº *d, e* et *f*) sont fort bien conservés et parfaitement lisibles, et si celui de la face latérale droite (nº *g*) n'est que faiblement amputé et donc aisément restituable, il n'en va pas de même des deux actes gravés sur la face antérieure, qui a passablement souffert : aussi les divergences entre les deux éditions sont-elles là assez nombreuses, soit que la nouvelle éditrice ait pu lire davantage, soit qu'au contraire les lectures de L. Darmezin (avec la collaboration de P. Roesch) lui paraissent pécher par excès de confiance : dans un certain nombre de cas il faudra assurément donner la préférence à la présentation de M. (ainsi, dans le texte b, l. 5, pour la restitution [ἴσ]τ[ο]ρες au lieu de [μά]ρτ[υ]ρες, qui est appuyée par des parallèles à Chéronée même), mais l'on ne fera pas ici le relevé, qui serait fastidieux, de tous les changement proposés, d'autant moins que les photos, quoique de bonne qualité, ne permettent pas toujours de trancher ; le texte de M. ne devra pas non plus être automatiquement adopté, ne serait-ce qu'en raison des assez nombreuses fautes d'accentuation qu'il comporte, notamment pour les anthroponymes (en c, l. 2, écrire Καραΐς non pas Καραῖς ; en f, l. 2, Ἀντιγένις est tenu implicitement pour une graphie de Ἀντιγένεις/ης mais il s'agit en réalité d'une femme, donc Ἀντιγενίς, puisque — comme nous le fait observer notre collègue L. Dubois — le pronom réfléchi final, αὐσαυτῆς, est évidemment une graphie pour -αυταῖς ; dans le même acte, l. 4, NIKHAN, graphie pour Νικαίαν, est à accentuer Νικήαν ; à la 6, enfin, l'infinitif dialectal en -κέμεν est paroxyton). Le principal intérêt de l'article, qui aurait pu être sensiblement plus bref, réside dans la présentation de la dédicace jusqu'ici inédite à Asclépios : Ἀριστίων Κράτωνος | δαμάττας Ἀσκλαπιῦ, monument érigé dans le sanctuaire de ce dieu comme le confirment les affranchissements par consécration à cette divinité (associée parfois à Hygie) gravés ensuite sur les trois côtés visibles de la pierre (mais celle-ci n'aide malheureusement guère à localiser l'Asklépieion chéronéen ; l'hypothèse qu'il ait été tout voisin du Sarapeion repose sur un argument ténu). Les lettres soulignées à la l. 1 ne sont plus

visibles aujourd'hui mais ont été consignées dans le catalogue du Musée ; même chose pour ΔΑΜΑΤΤΑΣ à la l. 2.. Cette lecture, il faut bien le dire, laisse perplexe, en dépit de l'ingénieuse interprétation proposée par M. comme « the best explanation », qui voudrait voir ici le participe aoriste dialectal de δαμάζειν, « dompter », dans le sens de « vaincre » : on aurait alors affaire à une inscription agonisitique, bien que l'existence à Chéronée d'*Asklèpieia* ne soit pas attestée (le principal concours de cette cité étant sans doute plutôt des *Dionysia* : cf. *Comptes et inventaires*, 1988, 268 n. 12-13). Sans doute faudrai-il chercher la solution dans une autre direction, soit que l'on ait affaire à un appellatif au nominatif caractérisant le personnage (mais un ethnique semble exclu, compte tenu de l'origine chéronéene très probable du dédicant : voir ci-après), soit que se dissimule là un génitif qui désignerait la raison de l'offrande à Asklépios. L'éditrice propose d'autre part — et c'est à ses yeux l'intérêt fondamental du nouveau document – d'identifier Aristiôn fils de Kratôn au Chéronéen homonyme (nom, patronyme et ethnique) connu à Delphes par l'acte d'affranchissement *SGDI* 2191 (réédition attendue dans le corpus de D. Mulliez, *CID* V 639), datable de 140-130 ou plus précisément de 137/6 (datation pour laquelle M. renvoie à K.A. Albrecht, *Rechtsprobleme*…, 1974, 41 ; mais il s'agit en réalité, bien entendu, de celle de G. Daux, *Chronologie Delphique*, 1941, 60 L 74, que notre camarade D. Mulliez nous dit pouvoir adopter ici : cf. en dernier lieu *CRAI* 2006 (2008), 2233 sqq. sur les principes qui sous-tendent la chronologie des archontats et des prêtrises à cette époque). Dès lors, « the Delphic inscription provides a *terminus post quem* for the rest of these dedications to Asklepios » (p. 55, par quoi elle entend les actes d'affranchissement de la base). Mais l'identification proposée nous semble plus que douteuse, non pas tant à cause de l'emploi du dialecte dans le document de Chéronée — car cet argument pourrait être écarté en fonction, justement, de la nouvelle chronologie que M. prétend établir pour tous les documents de ce type à Chéronée — mais parce que la gravure de la dédicace à Asklépios ne saurait, nous semble-t-il, convenir pour le milieu du IIe s. : le *sigma* aux branches nettememt divergentes, l'*oméga* "en arche de pont", l'*alpha* à barre légèrement courbe, tout témoigne en faveur d'une date plus haute, pas beaucoup après 200. En revanche, M. nous paraît avoir raison de penser que le Chéronéen Kratôn fils d'Aristiôn qui, vers 225 (et en compagnie de bien d'autres notables béotiens, dont le célèbre Néôn fils d'Askondas de Thèbes), figure dans une liste de théarodoques d'Epidaure (*SEG* 11, 414, 32, où il faut lire Ἀριστ[ίω]νος), n'est pas le grand-père de l'Aristiôn actif à Delphes (ainsi que l'a suggérè P. Perlman, *The* Thearodokia *in the Peloponnese*, 2000, 166), mais son arrière-grand-père. Dès lors, le dédicant à Asklépios est simplement, vers 200-190, le fils du théarodoque (+ *rogator* d'une proxénie inédite), et c'est un demi-siècle plus tard que son petit-fils homonyme a affranchi un esclave à Delphes. La tentative de M. pour abaisser d'un demi-siècle la chronologie de l'ensemble des affranchissements chéronéens est donc d'emblée compromise par cette erreur initiale. Certes, elle n'a pas tort de vouloir faire sauter le prétendu verrou que marquerait, selon P. Roesch, l'année 171 dans l'histoire du dialecte béotien : mais la fausseté de ce présupposé a déjà été démontré par Chr. Müller sur la base de nos propres travaux : cf. *Bull.* 2006, 194 ; il est regrettable que M. n'ait pas eu connaissance de ce gros article paru en 2005 sur la procédure d'adoption des décrets en Béotie. En matière d'histoire béotienne, du reste, les vues de l'éditrice ne sont guère recommandables : elle se trompe, en tout cas, en prétendant (p. 73 et n. 23)

qu'en notre *Hyettos* (1976), nous avons défendu l'idée que le *Koinon* béotien, après la dissolution de 171, ne fut jamais rétabli : ce que nous avons montré (et ce qui s'est vérifié par la suite), c'est qu'il n'y eut plus jamais d'archonte fédéral après cette date, en dépit du fait qu'une nouvelle Confédération se trouve attestée — comment aurions-nous pu l'ignorer ? — à la basse époque hellénistique (à partir de *ca* 140, selon l'opinion commune, mais en réalité pas avant 86, comme nous le montrons en divers travaux à l'impression), et encore à l'époque impériale. D'autre part et surtout, elle a méconnu l'intérêt chronologique majeur qui résulte du remplacement, dans les inscriptions chéronéennes et plus généralement béotiennes, de la *boula* par un *synedrion,* et cela à une époque où le dialecte était encore en usage dans les documents publics. On s'étonne de lire en p. 79 que « this prominence of a city *synhedrion* would be a relatively isolated phenomenon in second-century BC Boeotia, but finds more and better [?] company in the first century BC » (avec renvoi à Roesch, *Thespies* 1965, 129, dont les considérations sur le *synédrion* en Béotie sont irrémédiablement caduques) ; l'apparition de ce terme dans les inscriptions béotiennes serait dès lors postérieure à 146 et même, dans la pratique la plus courante, à *ca* 100. Or, justement, nous avons indiqué dès 1990, puis dans nos *Décrets érétriens* de 2001 (voir l'index *s.v. synédrion*), que cette substitution se produisit selon toute probabilité simultanément en Béotie et en Eubée, et cela dès après Pydna (167), chose que l'étude plus récente de Chr. Müller a précisément confirmée pour la Béotie (cf. encore *Bull.* 2008, 228 et 247 et, pour l'Eubée, 271). Il convient donc de repousser avec décision le système chronologique prôné par M., sans même qu'il soit utile d'examnier ici dans le détail bien des assertions discutables (ainsi en p. 74 sur l'usage de l'adjectif ordinal avec un nom d'archonte, pratique qui serait restreinte to « homonymous members of the same family » ; M. a pourtant connu *Chiron* 22, 1992, 496 nº 173 sur l'archonte local Automéneis II, datant l'acte en dialecte *SEG* 28, 449, qui, notions-nous, est nécessairement postérieur à la dissolution du *Koinon* et même à Pydna en raison de la mention du *synédrion*). Seules, en fin de compte, nous paraissent raisonnables les considérations de l'A. sur la durée minimale — en fonction du nombre des archontes locaux connus — de la période pendant laquelle doit s'étendre la série des affranchissements chéronéens. Pour une chronologie absolue plus fiable, fondée sur la convergence d'indices de nature variée, on pourra bientôt consulter la thèse de Cl. Grenet (cf. déjà *infra* nº 252 pour un rapprochement prosopographique susceptible d'ébranler la fragile construction qui nous est proposée ici), de même que la publication de documents publics chéronéens par Yannis Kalliontzis (*BCH* 131, 2007 [2009]), article qui sera analysé l'an prochain.

251. V. Aravantinos, (nº 243), 222 et fig. 351, donne une photo du mémorial élevé par les Chéronéens Homolôïchos et Anaxidamos, qui guidèrent les Romains de Sylla sur la colline de Thourion avant la bataille de Chéronée (cf. *Chiron* 22, 1992, 497 nº 175 ; publication dans *AJA* 96, 1992, 443-455 ; *SEG* 41, 448 : « Trophy erected by Sylla »), inscription que croit pouvoir alléguer E. Meyer (nº 250), 73, pour soutenir la thèse du maintien de formes dialectales dans cette cité jusqu'au Ier s. av. J.-C. C'est par abus de langage que l'on parle de ce monument comme d'un « trophée de Sylla », ainsi que le font aussi ces deux auteurs, et cela d'autant plus qu'a été retrouvé depuis, sur la rive nord du Copaïs près de Pyrgos (à l'est d'Orchomène), le véritable trophée du vainqueur de Mithridate, avec une inscription encore inédite qui ne laisse aucun doute sur la nature du

monument, sans parler de celui que Sylla fit dresser à Chéronée même (sur le trophée élevé en 338, voir maintenant J. Ma, *JHS* 128, 2008, 72-91).

252. Parmi les proxénies de l'exèdre de Kallion d'Etolie publiées par D. Rousset (*infra* nº 288) se trouve un décret pour un citoyen de Chéronée (nº 4) : Καλλιππίδας Θοι[νάρχου ?] Χαιρωνεύς. L'éditeur relève que le patronyme a chance, en effet, d'être soit Θοίναρχος soit Θοίνων, l'un et l'autre attestés à Chéronée même. De fait, Claire Grenet, qui achève une thèse lyonnaise sur l'histoire de cette cité, montrera que le proxène peut être identifié à un Chéronéen apparaissant dans un acte d'affranchissement chéronéen inédit, identification non dénuée d'importance au point de vue chronologique, dans la mesure où l'on a d'excellentes raisons, comme le montre R., pour placer en 170/69 ce décret qui, exceptionnellement à Kallion, fait mention de l'éponyme fédéral étolien. Notons d'autre part que cette datation pourrait rendre compte de la présence de l'ethnique municipal au lieu de l'ethnique fédéral béotien (+ nom de la ville), puisque c'est deux ans plus tôt que fut dissous le *Koinon Boiôtôn*. Tel est le cas aussi dans un décret de Chalcis pour un Anthédonien à la même époque (Bielman, *Retour à la liberté,* nº 46 ; cf. *Bull.* 2008, 271 en p. 663) : pour ce changement à partir de 172/1 dans la manière de désigner les Béotiens à l'étranger, voir plus généralement P. Roesch, *Etudes béotiennes* (1982), 441 sqq. Il existe néanmoins des exemples assurés, y compris dans les proxénies, où l'ethnique municipal est utilisé seul dès avant ce tournant.

253. *Orchomène*. St. Colvin (nº 245), réédite sous le nº 14 de son recueil les lignes 7-27 de l'intéressante convention entre les cavaliers d'Orchomène et ceux de Chéronée publiée par R. Etienne et P. Roesch, *BCH* 102, 1978, p. 359-374 (*SEG* 28, 461 ; cf. *Bull.* 1979,), avec trad. et commentaire linguistique. La date (« Early III Cent. BC ») est clairement après 287, et très probablement, compte tenu du contexte (expéditions vers Thèbes et Oropos), 286 ou 285 : cf. provisoirement *Annuaire du Collège de France* 107 (2008), p. 636. Concernant le texte, bien conservé et bien établi dans l'ensemble, notons que l'on ne peut décidémemt pas adopter la présentation τ|[ρ]ίταν τὰν Χηρωνείαν κτλ. aux lignes 18-19, qui crée une entorse à la règle de la coupe syllabique, parfaitement respectée dans le reste du texte (car à la l. 27 la coupe ἐ|χθόνδε ne contrevient pas à cette règle, dans la mesure où -χθ forme un groupe insécable comme κλ- à la l. 16 ; de fait, ce *tau* lu à la fin de l. 18 est une illusion de la pierre, et il y a non seulement possibilité mais nécessité de restituer deux lettres dans la lacune au début de la suivante, donc [τρ]ίταν. D'autre part, la traduction est, sur un point essentiel, erronée ; dans le sillage des premiers éditeurs, C. écrit en effet ceci : « the previous expeditions of Theognetidas at Orchomenos (…) are released from duty ; the expeditions (constitued) under the archonship of Theognetidas (…) are (hereby) inaugurated » Mais comment admettre que le même archontat ait pu servir à la fois, sans autre précision, à marquer la fin d'une série et le début d'une autre ? En réalité, dans la l[ère] partie de la clause, le Θιογνειτίδαο ἄρχοντος n'est pas un génitif absolu ; il doit être mis en relation de dépendance avec la préposition προτεινί (considéré à tort comme un adverbe ; pour ce terme, cf. R. Wachter, *Non Attic Greek Vase Inscriptions,* 2001, 18 n. 72), tandis que ces mêmes mots sont, dans la seconde partie, précédés de la préposition ἐπί. Dès lors, le sens est parfaitement clair : il convient de mettre un terme à la série des *strateiai* telles qu'elles étaient organisées précédemment, avant l'archontat de Thiogneitidas (correspondant à celui de Philokômos sur le plan fédéral), tandis

que le début de la nouvelle série des « expéditions » — faites à l'intérieur comme à l'extérieur de la Béotie selon les modalités de la convention conclue précisément cette année-là — est fixé *sous* l'archontat en question. — Bases chorégiques et sanctuaire des Charites : voir *supra* nº 248.

254. *Lébadée*. M. Bonano-Aravantinou, (nº 243), 265 et fig. 234, donne de la statue acéphale de la Grande Mère de Lébadée au Musée de Chéronée une excellente photographie qui montre le socle inscrit raccordé avec la sculpture, alors que les deux morceaux — rapprochés l'un de l'autre dès après leur découverte en 1937 — avaient été illustrés séparément dans *l'editio princeps* de J. Jannoray, *BCH* 64/65, 1940-41, 45 sqq (non citée par B.-A.). L'inscription elle-même est peu connue, n'ayant pas été reproduite dans *Bull.* 1942, 74, ni non plus, sauf omission, dans le *SEG* ; elle se trouve certes maintenant chez L. A. Turner, *Ancient Lebadeia,* sous le nº 127, mais cette dissertation américaine de 1994 n'est toujours diffusée que sur microfilm. Il s'agit d'une dédicace émanant d'une « prêtresse de la déesse », ἱερατεύσασα τῆς θεᾶς, Sôsikleia, fille d'un couple de notables lébadéens, Nikolaos fils de Markos et Stratô fille de Kapôn, laquelle prêtresse se fait gloire d'avoir consacré l'*agalma* à ses frais. Si l'inscription n'identifie pas expressément la figure sculptée à Cybèle, il ne fait guère de doute, au vu du type statuaire (divinité assise sur un trône) — et compte tenu aussi de la trouvaille simultanée de deux dédicaces plus anciennes à la Grande Mère — qu'il s'agit bien de cette déesse (pour son culte dans cette cité, voir en dernier lieu P. Bonnechère, *Trophonios de Lébadée*, 2003, 317 sqq. ; l'illustration de cet ouvrage étant très médiocre, signalons que le fameux relief anépigraphe des Dieux lébadéens au Musée National d'Athènes est également reproduit par un bon cliché chez Bonano-Aravantinou, 269 fig. 440 ; cf. aussi Schild-Xenidou [nº 244] nº108). L'intérêt du monument, enfin, tient au fait qu'il porte la signature d'un artiste athénien inconnu par ailleurs (comme cela ressort en particulier de *LGPN* II*, s.vv.*), Hermeias fils d'Anthestèrios, datable des alentours de 100 ap. J.-C ; or, cette signature manque dans le recueil de M. Muller-Dufeu, *Sculpture grecque*, 2002 (dont les lacunes ne sont décidément pas rares : cf. déjà *Bull*. 2006, 208 ; 2008, 255), chose d'autant plus regrettable qu'on a là un cas privilégié — et non pas « frustrant » (comme tant d'autres, ainsi que l'écrit M.-D. dans son introduction) — où texte et sculpture sont bien conservés, celle-ci imitant probablement au surplus une statue célèbre de la Métèr à Athènes attribuable à Agocracrite de Paros. Il y a en revanche une notice sur Hermeias chez R. Vollkomer, *Künsterlexikon der Antike*, I, 2002*, s.v.*, avec renvoi à des encyclopédies antérieures mais sans mention de l'article de Jannoray

255. *Coronée*. Sur le flanc nord de l'Hélicon, au voisinage du village de H. Triada, à plus de 800 m d'altitude, a été retrouvé — à la suite de fouilles clandestines assez violentes entamées dès le début de la décennie 1980 — le sanctuaire des Nymphes L(e)ibèthrides, dont la position était jusque-là inconnue, bien qu'il eût été visité par Pausanias (IX 34, 4) et soit mentionné, il est vrai sans précision, par Strabon (IX 2, 25, C 409). En traitant des grottes habitées en Grèce centrale, A. Kyparissi-Apostolika, chez Vlachopoulos (nº 243), 33 sq., donne une vue de l'entrée de la caverne, fig. 34, avec des niches sommairement sculptées pour abriter des offrandes. Au dessus, on lit une inscription gravée sur deux lignes, transcrite en majuscules sous la forme ΝΥΜΦΗ ΚΟΡΩΝΕΙΑ (pas de photo), de sorte qu'on ne voit pas clairement s'il s'agit d'un nominatif en *koinè* ou, éventuellement, d'un datif dialectal (graphie pour Νύμφαι). Plusieurs vases

portent des inscripions incisées qui assurent l'identification. En fig. 36 apparaît un skyphos attique avec l'inscription ΠΑΛΑΜΟΝ en alphabet épichorique (l'anthroponyme Παλάμων, non attesté en Béotie, pourrait être tenu pour un hypocoristique de Παλαμήδης). De son côté, *ibid*. 264 et fig. 233, M. Bonano-Aravantinou fait mention, sans la transcrire, d'une inscription peinte disposée en quelque sorte *boustrophédon* sur un fragment de statuette archaïque en forme de planche : on peut lire [Νύ]νφα(ι)ς Λειβεσθριάδεσι, la suite – avec ΠΥ, puis une lettre en forme de carré divisé lui-même en quatre parts, avec un curieux prolongement à gauche en bas (sans doute un *digamma* plutôt qu'un signe d'aspiration), et enfin IA avant la cassure : la lecture d'un anthroponyme tel que Πυθία(ς) semble exclue, puisque le *théta* de l'épiclèse a la forme normale (croix de saint André inscrite dans un cercle). Dans la bibliographie *in fine*, il est renvoyé à V. Vassilopoulou, « The Cavern of the Libethrian Nymphs at Helicon », dans F. Mavridis – J. Jensen, *Stable Places and Changing Perceptions : Cave Archaeology in Greece and Adjacent Areas*, à l'impression (mais cet ouvrage ne semble pas être paru depuis). On se reportera donc plutôt à un autre article (non cité) de la même archéologue, paru dans l'*Epéteris tês Hetaireias Boiotikôn Meletôn*, IIIa, 2000 (= Actes du Colloque International des Etudes béotiennes, tenu à Thèbes en 1996), 404-431, sous le titre Ἀπὸ το « Ἄντρο τῶν Λειβηθρίδων » στὸ Ἑλικῶνα, qui est essentiellement le catalogue de 24 terres cuites, avec une photo pour chacune d'elles (l'inscription rupestre pour la Nymphe Koroneia, passablement endommagée par les fouilleurs clandestins et alléguée p. 406, n'y est en revanche pas illustrée) ; d'après l'éditrice la statuette archaïque nº 6 porte une inscription incisée dont on lit au moins le datif Νύμφαις (avant ce mot, il devait y avoir un anthroponyme, qu'on ne peut déchiffrer sur la photo) ; la dédicace qui fournit l'épiclèse *Leibètriadessi* (statuette nº 8) n'est malheureusement pas transcrite là non plus, de sorte que le petit problème posé par les dernières lettres conservées reste entier. — Dans *Annuaire du Collège de France,* 107, 2006-2007 (2008), 652, nous avons avons essayé de tirer les conséquences de cette localisation de l'antre au-dessus de Coronée pour défendre l'identification (déjà proposée jadis par Bursian) du mont Leibèthrion à la Mégali Loutsa — laquelle ne saurait donc faire partie du Laphistion (carte de la Béotie chez P. Roesch), situé en réalité plus à l'ouest (montagne de Granitsa) —, alors que l'on considérait d'ordinaire le Leibèthrion comme correspondant au Kouphospitari, sommet du massif de l'Hélicon proche du Val des Muses (ainsi chez R. Baladié, *Strabon, Géographie, livre IX*, 1996, 268-269).

256. *Haliarte* : épitaphe nouvelle (voir le nº suivant *in fine*).

257. *Thespies*. A. Schachter et ses collègues G. Argoud et G. Vottéro ont donné sans tarder la suite du *Corpus des inscriptions de Thespies*, tel que l'avait élaboré P. Roesch il y a plus de vingt ans : pour la première partie de ce recueil électronique et les principes qui ont présidé à son édition, voir *Bull*. 2008, 239. Sont publiées ici les inscriptions funéraires, qui forment une masse considérable de près de 900 numéros (nº 484-1303). Le classement est à la fois chronologique et typologique, avec une première et importante section réservée aux textes en alphabet épichorique (nº 484-682), sous le titre peut-être un peu trompeur de « Polyandria – inscriptions archaïques », puisque l'usage de cet alphabet se maintient à Thespies comme ailleurs jusqu'au début du IVe s. (les éditeurs ne paraissent pas avoir pris parti clairement sur la date de la réforme, qui était placée très haut par P. Roesch : sur cette question, voir *supra* nº 244 à propos des reliefs

inscrits). Une 2e section est dévolue aux épitaphes « classiques-hellénistiques » gravées dans l'alphabet ionien-attique sur des supports en forme de bloc et ne fournissant que le nom du défunt (no 683-916), définition qui a peut-être l'inconvénient de réunir des monuments pouvant aller du début du IVe s. au Ier s. av. J-C. ; la 3e section (no 917-1010) embrasse en partie la même période, puisqu'il s'agit là des stèles (appelées parfois « cippes », sans qu'on voie bien quelle est la différence faite entre ce terme et ceux de « stèle » ou « plaque » plus couramment utilisés par R. : il est clair que la typologie pourra encore être affinée, dans le sens de celle qu'a réalisée F. Marchand pour sa thèse à paraître sur les monuments de Tanagra) mais aussi des « colonnettes », deux types de support entre lesquels vient s'intercaler, un peu bizarrement, une série de monuments définie par le contenu, à savoir les épitaphes d'étrangers (no 999-1005), qui forment, il est vrai, un groupe étonnamment restreint. Viennent ensuite — mais toujours groupées dans le même ensemble ou fascicule, alors qu'on aurait pu songer à une coupure plus nette – les épitaphes hellénistico-romaines, à la fois blocs et stèles, avec « nom + χαῖρε ». Enfin, il y a une section (no 1101-1303) qui porte sur une époque plus avancée (quoique toujours désignée comme « hellénistico-romaine », alors que la notion de « basse époque hellénistique » aurait pu s'avérer utile), en réunissant les monuments avec « nom + χρηστὲ χαῖρε ; ἐπί + datif. Héroïsation : inscriptions, reliefs cavaliers (*sic*). Epitaphes métriques. Mentions d'âge, interdiction. Epitaphes chrétiennes. Fragments », ce qui montre bien la diversité, pour ne pas dire l'imbroglio, des critères retenus tour à tour. À défaut d'index — dont l'absence constitue évidemment une des principales lacunes (sans parler de l'illustration) de ce recueil provisoire — une très utile table de concordance avec les principales éditions antérieures permet de retrouver sans trop de difficultés les inscriptions funéraires recherchées. Elle est complétée par une liste sommaire des documents jusque-là inédits et une assez longue liste des documents remployés. La présence des inédits, en effet, ne saute pas aux yeux, puisque la plupart d'entre eux ont été intégrés par P. Roesch dans la numérotation continue du corpus : seuls ceux qui vinrent à sa connaissance après le milieu de la décennie 1970-80 portent un numéro *bis*. On repère ainsi aisément les trouvailles faites par l'auteur dans la dernière phase de son activité sur le terrain. On relèvera qu'en 1981, au lendemain d'un tremblement de terre qui affecta cette région, il repéra plusieurs épitaphes dans l'église des Saints Petros et Pavlos à Parapoungia, site de Leuctres ; or, c'est la aussi que Roesch découvrit, au même moment, le décret de la Ligue thébaine pour un Macédonien qu'il publia dès 1984 (*SEG* 34, 355) ; mais cette pierre devait être exposée à Thèbes ou, du moins, en un point du territoire thébain : faut-il en inférer que la région de Leuctres (avec Eutrèsis) avait été alors annexée (jusqu'en 335) par les Thébains ? Il ne faudrait en tout cas pas l'exclure, en envisageant même la possibilité qu'au lendemain de Leuctres Thèbes y eût établi un sanctuaire pseudo-fédéral (pour Zeus Sauveur ?) où auraient pu être placées les proxénies votées à partir de 371. Les épitaphes de l'église de Parapoungia copiées par Roesch — à savoir les no 685bis (Ἀγακλῖα), 787bis (Κλεέργα), 788bis (Κλεεσθένεις) et 829bis (Οἴκλεια), 855bis (Ῥίτα) — pourraient donc être rangées aussi bien à Thèbes qu'à Thespies (dans la mesure du moins où elles datent du IVe s.). Parmi les autres inédits, signalons les numéros suivants, qui fournissent des anthroponymes intéressants, sinon toujours rares, en commençant par les documents épichoriques : no 595 (Μελάνθα), 603 (Νέανδρος), 608 (Νικοτέλῆς), 644 (Σοτέλῆς)

661 (Ξσενοκράτ̄ες), 670 (Ἀριστιγίτων) ; pour les monuments postérieurs à *ca* 400, on peut citer : nº 751 (Εὐνοστίχα), 763bis (Ζωπυρίνα, Ἐρωτίς), 796 (Μεγατίμα), 800 (Μελανιππίδας), 828 (Ξενοκράτ̄ες (*sic*), 832 (Ὀλυμπίς), 863 (Στεμφουλίς), 872 (Τειρεύς), 875 (Τερψίππα), 887 (Φιλόλαος), 896 (Φιλώ), 947 (Ἡσκλαπῖνος, théophore remarquable pour une date aussi haute que le IVe s.), 947 (Θεομνάστα), 953bis (Κλεοπάτρα), (Φαεῖνος, Νομήνιχος), 1002 (Χαρμίδας, Παρμενίων Κορίνθιος) et 1035bis (Σωσιβία) ; pour l'époque impériale : nº 1113 (Ποθῖνον), 1146bis (Φιλόστοργος), 1196 (Ὀνησᾶς), 1236 (Σεκούνδα). Rappelons enfin que les trouvailles les plus récentes, depuis maintenant plus de vingt ans, ne figurent pas dans ce corpus. — Pour ne pas avoir à y revenir l'an prochain, signalons dès maintenant ici l'étude de V. Machaira, « Les autels funéraires du Musée de Thèbes ; un exemple particulier d'atelier local », dans V. Gaggadis-Robin, A. Hermary, M. Reddé, Cl. Sintès, *Les ateliers de sculpture régionaux : techniques, style et iconographie,* Arées – Aix-en-Provence 2009 (Actes du Xe colloque sur l'art provincial romain), 295-287, sorte de version française abrégée d'un article paru en grec dans les Actes du 3e *synédrion* de la Société des Etudes Béotiennes, Thèbes 1996 (2000, 848-892 : il s'agit de ces cubes de calcaire bien connus portant le plus souvent un relief très fruste représentant un cavalier (parfois de sexe féminin ?) héroïsé et, au lit supérieur, une ou plusieurs mortaises (pour le problème que pose un tel dispositif, cf. *Hyettos*, 147-149). La plupart de ces monuments viennent de Thespies ou de son territoire (dans le corpus posthume de P. Roesch – non encore connu de M. — une section leur est conscrée : voir *supra*). M. discute, brièvement, des formules épigraphiques, avec ou sans χαῖρε, lequel serait « très rare en Béotie » (on en compte cependant des dizaines d'exemples rien qu'à Thespies). Est présenté aussi un spécimen du Musée de Thèbes (inv. 41074) découvert récemment (soit peu avant 2007) par l'Ephorie des Antiquités à Haliarte (cité qui, de fait, était contiguë à celle de Thespies, mais n'existait plus en tant que telle à l'époque romaine). L'épitaphe (p. 291 et fig. 2) est gravée sur deux lignes : [Ἐπ]ὶ Ἐ(ι)ράτωνι | ἐνίει. Ce dernier mot serait « l'impératif du verbe intransitif ἐνίστημι, "s'élancer" (qui) se rencontre uniquement dans ce groupe de monuments » (avec renvoi à une suggestion de N. Bardani). Mais on ne voit guère à quoi elle fait référence, puisque les monuments thespiens au type du cavalier (*I. Thespies* 1170 sqq.) n'offrent aucun parallèle pour ce prétendu impératif. Aurait-on là une graphie tardive pour espèce de démotique tel que Αἰνιεύς (faiant partie de la nomenclature) ? Les considérations finales sur l'histoire contrastée de Thèbes et de Thespies à l'époque impériale sont un fourre-tout qui, nous semble-t-il, manque singulièrement de pertience.

258. M. Bonano-Aravantinou, (nº 243), 260-269, donne un aperçu des antiquités de l'Hélicon et de la région environnante, avec des vues aériennes remarquables du site de Thespies (de même que ceux d'Haliarte et Lébadée). Elle y illustre les inscriptions thespiennes suivantes : fig. 424, la fameuse stèle du sanctuaire des Muses avec représentation du vieillard Hélicon et une épigramme commentée naguère par A. Hurst (= *I. Thespies*, nº 274) ; fig. 425, un morceau du grand socle des Muses (base de Kalliopa) avec dédicace des Thespiens et épigrammes d'Honestus (= *I. Thespies*, nº 293 ; cf. *Bull.* 2006, 205) ; fig. 436, stèle atticisante à relief provenant d'Aliki (Siphai ou Tiphai), avec le nom de Φιλωτέρα (cf. *LGPN* III.B *s.v.* nº 1 ; maintenant chez Schild-Xenidou [nº 244], nº 66) et fig. 457, un bloc cubique d'Askra avec représentation du Héros Cavalier à droite

et les vestiges de l'inscription funéraire ἐπὶ ἥρωι (= *I. Thespies*, 1174 sqq.). Dans le même volume, p. 225 fig. 356, V. Aravantinos illustre la base avec signature de Praxitèle trouvée à Thespies (*IG* VII 1831 = *I. Thespies*, 341), dont il a été question dans *Bull.* 2007, 314, à propos de l'exposition sur Praxitèle à Paris et à Athènes.

259. *Thèbes*. P. Ducrey et Cl. Calame, *BCH* 130 2006 (2008), 63-91 : « Notes de sculpture et d'épigraphie en Béotie. II [*infra* nº 266 pour le premier volet]. Une base de statue portant la signature de Lysippe de Sicyone à Thèbes », avec diverses figures, dont un dessin de la base, donnent l'édition attendue du texte grec de la base apportée au Musée de Thèbes en 1990 (alors qu'était éphore Mme A., Andriomenou), en prévenant le lecteur que cette publication « diffère sensiblement de la présentation par (…) P. Ducrey, *CRAI* 1999, 7-20 [*SEG* 49, 643] », suite notamment à la discussion que ce document a suscitée lors d'un séminaire dans la chaire d'épigraphie et d'histoire des cités grecques du Collège de France le 24 mars 2006 (cf. *Annuaire* 105, 2005-2006 (2007), 613). Il s'agit de la partie antérieure gauche d'une base dont le lit supérieur conserve, en partie, la semelle du pied droit de la statue de bronze qui s'y dressait. De l'épigramme en deux distiques, disposées sur deux lignes chacun, il subsiste l'essentiel, seul le dernier pied des hexamètres et, dans une moindre mesure, des pentamètres, ayant plus ou moins complètement disparu. Il est donc possible d'en donner un texte complet qui est presque partout sûrement établi :

[Π]ατρὶς ἀριστεύουσ' ἀλκῆς δορὸς Ἑλλά[δος ἄλλης]
[ε]ἵλετο τόνδ' αὐτῆς ἡγεμόν' ἐμ πολέ[μωι]
[ὅ]ς ποτε κινδύνοις πλείστοις Ἄρεως ἐ[ν ἀγῶσιν]
[τ]ὰς ἀφόβους Θήβας μείσζονας ηὐκλέ[ϊσεν].

La restitution de ἄλλης est due au regretté Fr. Chamoux lors de la présentation de 1999 (comme il est rappelé en p. 68, nous avions nous-même suggéré οὔλης) et il faut l'adopter ; mais la traduction proposée pour ce supplément, « dans le reste de la Grèce » ne paraît guère heureuse, puisqu'elle pourrait impliquer que la patrie thébaine n'excellait par les armes qu'à l'étranger ; on dira bien plutôt « sur le reste de la Grèce ». D'autre part, il nous semble qu'il faudrait placer un signe de doute à la fin du second hexamètre, car la restitution imprimée ne s'impose pas absolument, tant s'en faut : là aussi, le supplément de Chamoux (signalé p. 69), soit ἐ[πάγοντος], « sous la conduite (ou à l'incitation) d'Arès », nous semble préférable, dans la mesure où il permet d'éviter la redondance κινδύνοις / ἀγῶσιν. Après l'examen du poème au point de vue de son insertion dans la poésie épigrammatique grecque (Cl. Calamae), l'éditeur principal passe en revue les divers problèmes que pose le monument sur le plan archéologique et historique. Pour une pierre parvenue au Musée de Thèbes en 1990, la question de la provenance aurait dû pouvoir être réglée sans qu'il fût besoin d'argumenter en faveur de Thèbes même, célébrée dans l'épigramme. Mais outre qu'une fausse indication d'origine (Akraiphia) — diffusée par des chroniques généralement bien informées — a temporairement semé la confusion jusque sous la plume du spécialiste de Lysippe qu'est P. Moreno, P. D. est resté partiellement prisonnier d'une conjecture que lui a inspirée d'emblée le fait que la dédicace gravée au-dessous de l'épigramme est faite à Zeus Saôtas ; Ἱππίας Ἐροτιώνιος Διὶ Σαώτη ἀνέθη[κε]. « La statue pourrait-elle cependant avoir été exposée à Thespies, dans le sanctuaire de Zeus Saôtas ? » (p. 72), se demande-t-il en effet, en pensant pouvoir renforcer éventuellement cette conjecture par l'existence à Thespies d'une autre œuvre due à l'artiste qui a signé la statue de la nouvelle

base (Λύσιππος Σικυώνιος ἐποίησε), un Éros en bronze (Paus. IX 27, 3). C'est que Pausanias, au début de sa description des antiquités de Thespies, fait état d'une statue de Zeus Saôtès ou Saôtas (IX 28, 5). Mais cette double coïncidence nous paraît dépourvue de valeur probante, s'agissant d'un artiste aussi connu et d'une épiclèse qui n'a pas un caractère local, n'étant que la forme béotienne du très commun *Sôter* (attesté pour Zeus à Orchomène comme le note l'A.). Rien n'est plus aisé, en réalité, que d'expliquer une consécration à Zeus *Saôtas* à Thèbes même puisque les Thébains, après Leuctres, marquèrent la plus grande dévotion au Zeus *Basileus* de Lébadée, considéré par eux comme leur sauveur (cf. Diod. XV 53, 4). Et surtout, il n'est guère concevable qu'un monument érigé *ad majorem Thebanoruum gloriam* l'ait été dans une cité traditionnellement hostile aux Thébains ni non plus, aimons-nous à penser, qu'une pierre de cette importance ait pu être transportée récemment de Thespies à Thèbes sans que les autorités archéologiques en soient le moins du monde informées. À quoi s'ajoute que le dédicant a toutes les chances d'être lui-même un Thébain : car si cet Hippias fils d'Erotiôn n'est pas connu en tant que tel, l'éditeur relève d'une part que le nom de son père est attesté à Thèbes même dès le début du Ve s. (frère de Pindare) ; pour ce qui est de l'adjectif patronymique Ἐροτιώνιος, en revanche, il n'y a pas grand sens à dire que « cette forme adjectivale [?] est attestée à de nombreuses reprises en Béotie » (n. 32), avec renvoi à quelques exemples et à Feyel, *Polybe*, 1942 : il eût été plus utile de rappeler quel en fut l'usage dans ce pays, jusque vers 240, à partir d'une date qu'il est moins facile de déterminer, dans la mesure même où les inscriptions antérieures au IIIe s. ne donnent que très rarement le patronyme, sous quelque forme que ce soit (voir G. Vottéro, « L'expression de la filiation en béotien » *Verbum* 10, 1987, 211-231, avec nos observations dans *Chiron* 22, 1992, 451 sqq. no 75 ; cf. aussi le mémoire relatif au patronyme d'Epaminondas analysé *Bull.* 2008, 237, et *supra* no 244, à propos d'une stèle à relief attribué sans raison à Thespies) ; la présente dédicace est donc intéressante à cet égard aussi. D'autre part et surtout, le dédicant lui-même, Hippias, pourrait ne faire qu'un avec l'homme politique de ce nom, membre du collège des béotarques à deux reprises au moins (décrets *IG* VII 2407-2408 ; pour le premier, l'édition du corpus est depuis longtemps dépassée et ne devrait plus être citée sans mise en garde : voir ci-après no 261). Nous ne pouvons malheureusement pas entériner ce qu'écrit P.D. de la « répartition des postes de béotarques, au nombre de sept à l'époque qui nous intéresse » (p. 72). Car il n'est pas exact que « le seul collège de béotarques dont la composition soit connue est celui de 371 » : c'est simplement celui que l'on connaît le moins mal (grâce à la liste de Paus. IX 13) parce qu'il correspond à l'année de Leuctres : or, selon l'opinion commune reproduite par l'éditeur, trois des béotarques d'alors étaient sûrement thébains, les quatres autres étant « d'origine inconnue » (renvoi à Roesch et à Buckler). Mais comme nous croyons l'avoir montré récemment chez F. Poli – G. Vottéro, *Etudes grecques et latines offertes à Catherine Dobias-Lalou*, 2005, 123 sqq.), le nombre des Thébains y était en réalité supérieur à trois, puisque, parmi les quatre restant, le prétendu *Malgis* ne fait qu'un avec le Thébain *Malèkitas* attesté deux fois comme béotarque ; de sorte que le plus probable, pensons-nous depuis longtemps, c'est qu'à l'époque de l'hégémonie thébaine et jusqu'en 338, les sept béotarques étaient citoyens de Thèbes. Donc, le béotarque Hippias des années 360 doit avoir été lui aussi un Thébain, ce qui renforce son identification avec le dédicant du nouveau monument thébain.

En revanche, il paraît exclu, à une date aussi haute, que ce personnage puisse avoir dédié sa propre statue : l'éditeur ne franchit d'ailleurs point ce pas, mais laisse planer un certain flou sur l'identité du personnage honoré, envisageant *in fine* diverses possiblités (d'où l'opinion adoptée dans *SEG* 49, 643 : « the epigram praises Hippias »….). Certes, il est actuellement impossible de lui donner un nom autrement que par hypothèse. On doit toutefois se demander comment les contemporains, eux, pouvaient l'identifier sans hésitation, car il paraît bien difficile de croire avec l'éditeur que « l'on n'avait pas jugé nécessaire de graver [son] nom ». Il faut nécessairement admettre qu'un nom au nominatif, avec ou sans patronyme, était gravé quelque part sur le socle du monument. Or, comme nous l'avions fait observer à P.D. en 2006, l'existence d'un autre bloc, perdu, ressort du fait que l'épigramme (et même les deux autres parties de l'inscription, quoique celles-ci soient « légèrement décalées vers la droite ») n'occupe que les deux tiers gauche de la face antérieure du bloc (dont la largeur minimale est déterminée par les semelles de la statue, ainsi que le fait voir un précieux dessin) : c'est donc dans le tiers de droite que se trouvait le nom recherché. Mais cette disposition insolite ne peut à son tour s'expliquer, nous semble-t-il, que s'il y avait au moins un autre bloc à dr., qui « fermait » le monument de ce côté-là, avec un second nom au nominatif et une seconde épigramme. On relèvera alors que la fameuse épigramme pour Épaminondas (citée en traduction seulement) — qui n'indique pas non plus expressément le nom du personnage honoré — pourrait avoir fait partie du même socle ; car rien n'indique que Pausanias, qui évoque ce piédestal en termes fort vagues (IX 12, 6), ait vu la statue du grand capitaine thébain, depuis longtemps abattue (voir le mémoire *Bull*. 2008, 237). Dès lors, le chef célébré par le nouveau document aurait chance d'être Pélopidas, mort en 364 après avoir si souvent combattu pour sa patrie et avoir été, de fait, honoré à Delphes par une statue de Lysippe également (comme cela est dûment signalé). Ce qui est sûr, c'est que la date doit se situer dans les années 360, en tout cas après 371. L'appel à Lysippe de Sicyône pourrait ainsi, selon une suggestion de l'éditeur, être mis en relation avec les expéditions thébaines dans le Péloponnèse dès 370 et les liens noués alors avec la patrie de l'artiste. Mais cette hypothèse n'est peut-être pas indispensable, dans la mesure où, vers 360, Lysippe avait sans doute déjà acquis une grande renommée « internationale », comme en témoigne le fait que certaines de ses œuvres tenues pour les plus anciennes se dressaient à Olympie. Il n'en reste pas moins, on le soulignera en conclusion, que la nouvelle base thébaine constituera désormais un jalon très important dans la reconstitution de la longue carrière du bronzier sicyônien.

260. En 1987, le Museum of Fine Arts de Boston a acquis sur le marché des Antiquités, auprès du collectionneur George Ortiz à Genève, une stèle remarquable dont le couronnement exceptionnellement développé est constitué d'un fronton historié et de deux autres reliefs superposés, tandis que le fût proprement dit, conservé sur une faible hauteur seulement, était occupé par un décret fédéral béotien. Cette acquisition avait été discrètement signalée par C. Vermeule (avec M.B. Comstock), *Sculpture in Stone and Bronze in the Museum of F.A. Boston*, 1988, 27-28, qui, sans reproduire le texte, émit quelques hypothèses sur la signification des trois reliefs ainsi que sur la date et les circonstances de la confection de cette stèle — à mettre en relation, selon lui, avec l'activité d'un ambassadeur de la Confédération arcadienne à Tégée et à Thèbes vers le début de l'époque hellénistique (cf. *SEG* 41, 1785). Lors du Congrès international d'épigraphie de Rome en

1997 (cf. *Atti*, I, 1999, 243), une conservatrice de ce Musée, Mme Annewies van den Hoek, eut l'amabilité d'attirer notre attention sur cette inscription, dont elle nous fournit par la suite une excellente photographie et une fiche signalétique assez complète. Sur cette base, nous avons pu en faire une présentation relativement détaillée dans notre leçon inaugurale du Collège de France le 29 avril 2004 (voir D. Knoepfler, *Apports récents des inscriptions grecques à l'histoire de l'Antiquité*, Paris 2005, 73-87, fig. 12-17 ; cet opuscule n'a pas été recensé dans le *Bull.*), mais l'inscription elle-même restait inédite. Elle est publiée maintenant par E. Mackil, « A Boeotian Proxeny Decree and Reliefs in the Museum of Fine Arts, Boston and Boiotian-Lakonian Relations in the 360 », *Chiron* 38, 2008, 157-194, avec trois figures. Cette jeune épigraphiste américaine a connu notre exégèse et en a adopté les grandes lignes, rejetant ainsi l'interprétation des premiers commentateurs, « a view which be thourougly revised in light of careful analysis of the stele », comme elle l'écrit d'entrée de jeu, avant même de signaler que cette critique, en réalité, a déjà été faite pour tout l'essentiel ! L'article n'en est pas moins intéressant à plus d'un titre, ne serait-ce que parce qu'il procure l'édition attendue et apporte des indices nouveaux garantissant, si besoin était, l'authenticité du document. Celle-ci est en effet assurée désormais par une double analyse physico-chimique, qui établit d'une part l'ancienneté des sculptures et de la gravure et, d'autre part, l'origine grecque du marbre, qui pourrait provenir plus précisément d'une carrière située dans le Magne (sur ce point, toutefois, la plus grande prudence nous paraît être de mise, tant que les calcaires durs utilisés à Thèbes et en Béotie n'auront pas fait l'objet d'analyses comparables : en tout cas, cette conclusion provisoire ne saurait trancher la question très délicate du lieu d'exposition et de trouvaille de la stèle : voir ci-après). Deux inscriptions, très certainement contemporaines, sont à distinguer. La 1ère se lit sur le listel qui surmonte le relief médian, avec la représentation des Dioscures sur leur monture à gauche et d'Athéna à droite : ΠΟΛΥΔΕΥΚΕΣ ΚΑΣΤΟΡ ΑΘΑΝΑΣ ΑΛΕΑ. Bien que l'alphabet épichorique ait d'ores et déjà été abandonné, le lapicide semble donc ignorer encore, ici, l'usage des lettres ioniennes H et Ω : plutôt qu'une variante dialeclale comme le pense l'éditrice, nous y verrions une graphie conservatrice, dont il y a des exemples pour les noms divins ou les théophores (ainsi, en Béotie même, les graphies, qui passent facilement inaperçues, du type Ἡρακλίδας — où H = *He* — pour *Εἱρακλίδας : cf. *BCH* 98, 1974, p. 243-244) ; d'autre part, si les noms de *Polydeukès* et de *Kastor* sont clairement au nominatif, celui d'*Athèna* apparaît au génitif, alors que l'épiclèse, elle, semble de prime abord se trouver au nominatif. L'A. répugne toutefois à accepter ce génitif isolé, tout en étant consciente qu'après ΑΛΕΑ il y aurait place pour la restitution d'un *sigma*, puisque l'arête droite de la stèle est là endommagée (si elle croit devoir écarter l'idée qu'une lettre ait pu sauter dans la cassure, c'est qu'à gauche il y a un espace laissé libre avant la première lettre gravée) : « I therefore take the sigma to be an error of the lapicide » (p. 160). Mais il nous semble paradoxal d'admettre si aisément une erreur aussi gênante, alors qu'on se refuserait par ailleurs à imputer au lapicide une maladresse somme toute très bénigne dans la mise en page du texte (où, de fait, les dernières lettres semblent plus serrées) ! La solution économique, c'est donc d'écrire Ἀθανᾶς Ἀλέα[ς], sans rien corriger, et d'entendre ce génitif comme marquant la dépendance, en quelque sorte — ou du moins le proche voisinage — de ces Dioscures par rapport à cette Athéna Aléa. Cela a évidemment des implications non dénuées

d'importance pour la localisation des sanctuaires ainsi associés par l'image et la nomenclature. Dans la suite de son article, en effet, l'éditrice montre qu'il faut choisir entre le grand sanctuaire d'Athéna Aléa près de Tégée — qui paraît en fin de compte avoir sa préférence (cf. p. 184 sur les liens supposés du personnage honoré avec la divinité arcadienne, dont il aurait sollicité la protection) — et celui, sans doute beaucoup plus modeste, que fait connaître Pausanias aux abords de Sparte (III 19, 7 ; pour le témoignage non moins important de Xénophon, voir ci-après). Or, c'est seulement dans ce dernier cas, comme nous l'avions indiqué, qu'il est loisible de supposer un lien étroit de cette déesse avec les Dioscures, puisque le même Pausanias signale l'existence près de Thérapnè d'un sanctuaire des Dioscures (III 14, 8-10) ; autrement dit, comme si souvent en Laconie, les divins jumeaux auraient été là « au service d'une déesse » (pour reprendre le titre bien connu de la thèse de F. Chapouthier), d'où, pensons-nous, le génitif : « Polydeukès (et) Kastor (serviteurs ou voisins) d'Athéna Aléa ». Le texte du décret a également donné un peu de fil à retordre à l'éditrice (p. 159 sqq.). Assurément, les six premières lignes, avec les éléments essentiels — nom de l'archonte fédéral Ergotéleis, nom du *rogator* Hisménias (il faut en effet écrire cet anthroponyme avec un esprit rude, Ἱσμεινίας ἔλεξε, comme le prouve l'abréviation ΗΙΣΜ — pourtant citée p. 164 — qu'on lit sur les statères contemporains), nom du proxène Timéas fils de Cheirikratès, Laconien (Τιμέας Χειρικράτεος Λάκων), ont pu être transcrites sans problème et exploitées sur le plan prosopographique (voir ci-dessous). En revanche, l'A. a buté sur une difficulté dans la formule d'octroi de l'*enktèsis* — par quoi s'achève le décret amputé (la lacune devait contenir la mention d'autres privilèges, sans doute au moins l'atélie et l'asylie, avec aussi une liste des sept béotarques, qui eût été très précieuse pour régler la question chronologique). Elle écrit κὴ εἶμέν [ϝοι] γᾶς κ[ὴ ϝοικίας]ΙΕΠΩΝ Ι[– – – – – – – –], lecture qui, quoique certaine, lui paraît inexplicable : « It is possible that we have here another lapicid's error, and shoud read E<N>ΩN[]AN] » (p. 161). Certes, le mot ἐνώνα, « acquisition », est attesté dans plus d'une proxénie béotienne à côté du plus commun ἔππασις. Mais avant de songer à une erreur, il vaudrait la peine de se demander si le mot ἐπώνα n'a pas pu exister en béotien avec le même sens ou un sens très voisin : or, cela nous paraît d'autant plus probable qu'il est maintenant établi que la forme ἔππασις n'est pas une variante phonétique de ἔμ–πασις comme on le pensait communément à cause de l'attique ἔν–κτησις mais une variante, avec apocope, de ἐπί–πασις = ἐπί–κτησις, « acquisition additionnelle » (voir l'étude de J. Mendez Dosuna analysée *Bull.* 2008, 253 et 288). Reste l'interprétation historique de ce beau document, fondée à la fois sur le texte et sur l'iconographie. Celle-ci montre trois choses essentielles : 1° que le décret date de l'époque de l'hégémonie thébaine, seule manière de comprendre la présence dans le fronton de l'image du jeune Héraklès étouffant les serpents d'Héra, qui reproduit exactement le type bien connu des statères thébains de la fin du Ve s. et du début du IVe s. (p. 164 et pl. 2 ; on notera que les dates retenues pour la seconde série de ces pièces, « *ca* 400-338 », d'après Head, n'ont plus cours aujourd'hui chez les numismates bien informés) ; 2° que les services rendus aux Béotiens par l'*honorandus* ont eu pour théâtre la Laconie ou du moins le Péloponnèse central (culte des Dioscures associé à celui d'Athéna Aléa) ; 3° que ces événements ont dû avoir quelque lien avec une opération maritime, puisque le registre inférieur présente la proue d'un vaisseau qui est clairement un navire de guerre et plus précisément

une trière (ainsi que nous le marquions avec force) et non pas la nef Argo comme le suggéraient bizarrement les conservateurs du Musée de Boston : tout en considérant cette interprétation comme « not entirelly illogical » (p. 170) en raison de la présence des Dioscures, M. concède qu'il est « more economical and more plausible to see the ship as naval vessel » (p. 170-171), mais sans aller jusqu'à reconnaître sa dette sur ce point capital de l'exégèse, du moins pas avant l'exposé historique des p. 171 sqq. Pour l'éditrice, il existe deux solutions susceptibles de rendre compte de toutes ces données, à l'intérieur d'une fourchette chronologique réduite (2e quart du IVe s.). La première est celle que nous avons proposée (« thougt without documentation or possibles alternatives », p. 173, comme l'écrit M. en croyant pouvoir faire ainsi passer cette exégèse pour une improvisation mondaine), qui met le décret en rapport direct avec l'invasion de la Laconie par Épaminondas dans l'hiver 370-369 telle que la décrit Xénophon *Hell*. VI ch. 5, de manière extrêmement précise ; selon cet historien – témoin oculaire au demeurant —, il y eut un premier accrochage entre Béotiens et Spartiates près d'un sanctuaire d'Aléa, puis un combat aux abords de la « maison des Tyndarides », donc des Dioscures (*ibid*. VI 5, 27-31) ; cette association est d'autant plus frappante que Xénophon indique qu'il y eut ensuite une marche des Béotiens sur Gytheion, l'arsenal maritime de Sparte, ce qui expliquerait au mieux la présence de la trière au bas du relief. Dès lors, comme le rappelle M., nous avons exprimé l'opinion que Timéas le Laconien puisse être tenu pour l'un de ces périèques qui, par haine de Sparte, collaborèrent avec les Thébains pendant la campagne autour de cette ville et lors de l'attaque contre Gytheion (*ibid.* VI 5, 25 et 32)), bourg dont les Béotiens cherchaient peut-être à faire la capitale d'un État indépendant, exactement comme ils le firent pour Messène au même moment). L'A. juge cette reconstruction « elegant and appealing », tout lui en opposant diverses objections, qui tournent autour du statut de Timéas : Λάκων, tout comme Λακεδαιμόνιος, pourrait désigner tout aussi bien un Spartiate de plein droit, pas nécessairement un périèque. Si Timéas avait été citoyen d'une ville périèque, n'aurait-il pas dû porter l'ethnique de cette cité ? Et l'éditrice d'alléguer quelques exemples de proxénie pour des périèques. Elle juge d'autre part peu vraisemblable que les divinités représentées sur le bandeau central aient un lien avec les périèques (certes, mais leur présence pourrait très bien s'expliquer, on l'a vu, par référence à la campagne elle-même). L'éditrice ne veut toutefois pas fermer la porte à cette hypohèse, d'autant moins qu'à ses yeux Cheirikratès, le père de Timéas, a chance de ne faire qu'un avec le navarque lacédémonien de ce nom en 395, qui, reconnaît-elle, pourrait lui-même avoir été, comme d'autres navarques, de statut périèque. Elle admet donc la possibilité que le décret date bien de l'année 369, chronologie que renforcerait aisément le fait que l'auteur de la proposition, Hisménias, doit presque certainement être identifié, comme nous l'avons montré, à l'homme politique homonyme qui, deux ans plus tard, accompagna Pélopidas à Suse. Si elle croit devoir, malgré tout, proposer une solution de rechange, c'est que, d'une part, elle est visiblement tentée d'accepter l'identification que nous avons proposée entre l'archonte fédéral *Ergotéleis*, éponyme de la nouvelle stèle, et l'archonte (…)*otéleis* qui date le décret pour Nobas de Carthage (*IG* VII 4207 : voir nº suivant), et que, d'autre part, elle juge exclu de dater cette proxénie perdue de l'année 369, la liste conservée des sept béotarques ne pouvant pas, selon elle, convenir pour cette date. Pourtant, elle doit d'emblée reconnaître que l'absence du nom de Pélopidas dans le décret 2407 ne constitue

en rien un obstacle, puisqu'il est avéré que ce personnage ne fut pas béotarque chaque année entre 379 et 364 (*pace* Diod. XV 81, 4) ; celle d'Épaminondas lui semble en revanche constituer un obstacle rédhibitoire, dans la mesure où elle est convaincue que le vainqueur de Leuctres fut reconduit dès 369 (malgré le procès qui leur fut intenté, à Pélopidas et à lui, au retour de l'expédition de Laconie début 369 pour transgression de la loi sur la béotarchie). Pourtant, comme l'avait bien vu I. Wiseman, *Klio* 51, 197-198 (dans le sillage de B. Niese), le témoignage de Diodore ne saurait fonder à lui seul la chronologie de ces années-là (son erreur à propos de Pélopidas le montre bien) : la seconde expédition d'Épaminondas dans le Péloponnèse pourrait n'avoir eu lieu qu'au printemps 368. Dès lors, s'il est effectivement exclu de mettre l'archontat d'Ergotéleis en 368 ou 367, l'année 369 reste une possibilité parfaitement compatible avec la liste du décret 2407 (voir le tableau des béotarques dans *Apports récents*, 84 fig. 16). Demeurant fidèle à la chronologie traditionelle, M. se voit ainsi contrainte — sauf à briser le lien établi entre les deux décrets en refusant d'entériner notre restitution — de retenir, pour la stèle de Boston, la datation la plus communément adoptée (ainsi encore par Rhodes – Osborne : voir n° suivant) pour le décret en l'honneur du Carthaginois, soit la fin des années 360, qui ferait du nouveau document un témoignage indirect sur la politique navale d'Épaminondas après 364. Mais il nous paraît très douteux que la représentation du navire de guerre puisse suffire à soutenir cette datation plus basse, alors qu'il y a tant de bons indices tirés de Xénophon en faveur de 370-369, sans parler du fait que les honneurs octroyés par Thèbes au Carthaginois Nobas s'expliquerait très bien dans cette conjoncture, quand sa rivale Athènes prenait fait et cause pour Denys de Syracuse en guerre contre Carthage. Le second terme de l'alternative nous semble donc avoir bien peu d'attrait. Quoi qu'il en soit, personne ne doutera que l'on ait affaire à un document d'un intérêt historique exceptionnel, dont le lieu d'exposition doit, nous semble-t-il (et jusqu'à preuve du contraire), être cherché en Béotie, dans le sanctuaire qui abritait toutes les proxénies connues de la Ligue thébaine, car l'hypothèse d'une provenance péloponnésienne, à laquelle l'éditrice donne visiblement la préférence, soulèverait en définitive bien des difficultés. Mais ce sanctuaire (pseudo-)fédéral se trouvait-il à Thèbes même ? Pour une localisation possible aux abords de Leuctres, voir *supra* n° 257 et 259.

261. Les deux études précédentes nous donnent l'occasion de revenir sur l'édition du décret fédéral perdu *IG* VII 2407 pour un Carthaginois, qui a été repris naguère par Rhodes – Osborne, *Greek Historical Inscriptions 400-323 BC* (2003), sous le n° 43. Cette édition doit être préférée à celle du corpus (ou à celle de la *Syll.*[3] 179), car on y a tenu compte — comme déjà chez P. Roesch, *REG* 97, 1984, 47 — de la correction indispensable de Wilhelm pour le nom du 2e béotarque, Daitôndas et non pas Aitôndas (on rectifiera en revanche le lapsus introduit par les nouveaux éditeurs dans l'ethnique du personnage honoré, qu'il faut lire bien sûr Καρχαδόνιον, non pas Καρα–). Mais elle doit encore, pensons-nous, être améliorée sur deux points. À la ligne 1, pour le nom de l'archonte fédéral (lu incomplètement par Pococke, seul copiste), que les nouveaux éditeurs ont prudemment renoncé à restituer, n'ayant pas le moyen de choisir entre [Δι]ο- et [Θι *vel potius* Θε]οτέλεος : or, si nous avons raison, c'est un autre nom encore, celui du document conservé à Boston (voir n° précédent), qu'il faut introduire ici, à savoir [Ἐργ]οτέλεος, avec toutes les conséquences chronologiques que cela entraîne. Ensuite, à la ligne 7, la lecture traditionnelle

du nom du premier béotarque, soit Timôn — personnage inconnu par ailleurs — ne laisse pas d'être suspecte, puisque la copie de Pococke porte en réalité TIMOM, corrigé et restitué trop rapidement Τίμ(ων)[ος] (pas de note critique dans la nouvelle édition, qui entérine cette lecture, adoptée aussi par E. Mackil [nº 260] malgré notre tableau des béotarques, où Timôn a disparu). Nous proposons de rester au plus près de la copie en lisant Τιμολ̣ά̣[ω], un *lambda* et un *alpha* ayant été pris pour un *mu* ; de fait, un béotarque du nom de Timolaos ([Τι]μολάω) est précisément apparu en 1984 dans le décret fédéral pour un Macédonien publié par Roesch, *loc cit*. (*SEG* 34, 355, 13), sans que l'éditeur ni personne d'autre — ainsi dans *LGPN* III.B *s.v.* — fasse l'identification, qui nous semble évidente, avec le prétendu Timôn de *IG* VII 2407 : c'est donc une nouvelle preuve que tous ces décrets fédéraux de la Ligue thébaine sont à placer dans une fourchette réduite, guère plus d'une dizaine d'années.

262. V. Aravantinos, (nº 243), 239 et fig. 380-381, fournit quelques-unes des données qui ont permis d'identifier le célèbre *Hérakleion* thébain devant les Portes Elektrai : non seulement une statuette de bronze d'époque archaïque finissante montrant Héraklès en lutte avec le lion de Némée, mais deux fragments d'un grand vase du VIe s. portant sur la lèvre deux inscriptions peintes, l'une dextroverse [Hε]ρακλεεῖ ἀ[νέθεκε], l'autre sinistroverse [ἀνέ]θεκε. C'est un point important de la topographie de Thèbes qui peut ainsi être considéré comme réglé, même s'il reste apparemment peu de vestiges du sanctuaire lui-même.

263. La stèle à décor gravé avec le nom ΑΘΑΝΙΑΣ, d'origine certainement thébaine (ou, à la rigueur, tanagraienne), conservé un temps au Paul Getty Museum de Malibou, a été rapatriée en Grèce en été 2006, comme signalé déjà *Bull*. 2006, 201 : seule de son espèce au milieu de très beaux vases essentiellement attiques et italiotes, elle fait l'objet d'une notice luxueusement illustrée dans le catalogue d'une exposition au Nouveau Musée de l'Acropole à l'automne 2008 : *Ἐπαναπατρισθέντα Ἀριστουργήματα. Nostos*, Athènes 2008, 202-203 (nº 5 du catalogue des objets revenus en Grèce, alors que la majeure partie des pièces ont été rendues à l'Italie), avec une photo de détail de l'inscription donnée en p. 16 (importante bibliographie jusqu'au corpus tout récemment publié de Schild-Xenidou (nº 244), 292 sq. nº 61, où le nouveau lieu de conservation est déjà indiqué ; mais la légende de la pl. 25 n'a en revanche pas été actualisée).

264. Stèle à relief d'un cavalier thébain (plutôt que thespien) et autres reliefs provenant de Thèbes : voir nº 244.

265. *Platées*. Signalons un article qui, à défaut d'apporter des inscriptions nouvelles, permet de mieux saisir le cadre historique et surtout topographique de cette ville, dont le site n'a plus fait l'objet depuis longtemps de véritables fouilles : A. L. Konecny, M.J. Boyd, T. Marchese, and V. Aravantinos, *Hesperia* 27, 2008, 43-71 : « Plataiai in Boiotia : A Preliminary Report on Geophysical and Field Survey Conduct in 2002-2005 », avec de nombreux plans et la bibliographie antérieure (où manque toutefois curieusement le très gros article *Plataiai* de la *RE*, dû à E. Kirsten). Pour le développement de la cité à l'époque historique, le résultat essentiel des sondages géo-physiques est la mise en évidence d'un plan orthogonal qui paraît remonter, comme la grande enceinte, à la reconstruction de la ville après l'abaissement de Thèbes en 338. La localisation des principaux sanctuaires et autres lieux publics, en revanche, n'a pas encore profité de cette enquête de longue haleine, qui ne pourra guère progresser sans de nouvelles trouvailles épigraphiques *extra aut intra muros*.

266. *Akraiphia*. A.K Andreiomenou, *BCH* 30, 2006 (2008), 40-61 avec 10 fig. : « Note de sculpture et d'épigraphie en Béotie. I » (*supra* nº 259 pour le second volet). La stèle de Mnasitheios, œuvre de Philourgos ; étude stylistique », donne enfin la publication d'ensemble de cette belle stèle découverte en 1982, à l'étude de laquelle avaient déjà été consacrées bien des publications provisoires ou délibérément partielles (quelques-unes signalées dès 1999 dans les *Atti dello XI Congresso Internazionale di Epigrafia*, *Roma 1997*, I, 244, avec renvoi, pour une partie du texte, à *SEG* 43, 203). L'épigramme avait été longuement commentée dans *ArchEph* 138, 1999 (2000), 81-127 ; brève notice chez M. Sève, *Bull*. 2001, 51). L'attribution du relief au sculpteur attique Philergos, fondée sur la signature de Philo(u)rgos comme sur le style de l'œuvre et les caractérisques du support ont fait l'objet d'une étude dans *Ath. Mit*. 115, 2000, 83-113. Le présent article synthétise le résultat de ces travaux, avec de bonnes photographies d'ensemble et de détail : ainsi fig. 3 pour l'épigramme, dont l'écriture présente plusieurs traits attiques, notamment — outre, bien sûr, la disposition *stoichédon* et les interponctions nombreuses (constituées de deux trous dans cette partie du texte) — le *delta* triangulaire au lieu du *delta* arrondi de type eubéo-étrusco-latin, même si l'alphabet utilisé est bien l'alphabet épichorique béotien, comme suffit à le montrer le Ψ pour *chi* dans la notation de l'anthroponyme Πύρ(ρ)ιχος. Bonne photo aussi de la signature gravée sur la prédelle, avec sa coupe singulière, non syllabique, qui rejette en seconde ligne la désinence du verbe, Φιλõργος (*interpunctio*) ἐποίεσ|εν : ce n'est donc en tout cas pas le manque de place qui a déterminé l'artiste à omettre l'ethnique *Athènaios* (à supposer que l'on admette l'identification proposée, qui, à défaut d'être certaine, semble effectivement vraisemblable). On relèvera que l'éditrice, aidée par les personnes qui, à Lausanne, ont œuvré à la mise en forme de l'article, a proposé une traduction de ce distique élégiaque, opération toujours délicate, même (ou surtout) quand on a affaire à une pièce aussi brève : « Je suis le beau monument de Mnasitheios sur le chemin ; c'est Pyr(r)ichos qui m'a érigé en témoignage d'une profonde affection ». Pourquoi avoir renoncé à traduire plus littéralement l'adjectif *archaios* caractérisant la *philèmosynè* — mot rare, dont c'est ici sans doute l'une des premières attestations — de l'éraste pour l'éromène *?* Car si « ancien » ne convient guère en l'occurrence (bien que ce soit le sens fondamental du terme), « vieux », avec sa valeur affective bien marquée, semble assez approprié. On peut d'autre part se demander s'il était bien justifié de vouloir imposer, là comme ailleurs, la forme *Mnasitheios* pour le nom du défunt et donc l'appellation du monument dans les travaux à venir. En effet, cette forme n'est qu'une graphie transitoire de l'élément -θεος ou θεο- en béotien, attestée dans plus d'une inscription de la fin de l'archaïsme (cf. W. Blümel, *Die aiolischen Dialekten*, 1992, 41 §41-42 : Θειόσδοτος, Θειοφάνες, Θειογίτα, etc.), avant que l'orthographe ne se stabilise en θιός (ou revienne à θεός dans la Béotie du sud-ouest : Blümel, *loc. cit*.). La graphie Μνασίθειος (déjà enregistrée dans *LGPN* III.B *s.v*. d'après la première mention qu'en avait faite l'inventrice dans *Prakt*. 1992, 138) a par ailleurs l'inconvénient de se confondre avec la forme normale de l'adjectif patronymique de cet anthroponyme (attesté à Thespies). Elle n'aurait en tout cas pas dû être maintenue dans la « transcription philologique » (p. 44) où toutes les formes dialectales et archaïques ont été normalisées.

267. St. Colvin (nº 245) reprend sous le nº 15 de son recueil l'intitulé et les premières lignes, gravées sur deux colonnes, du tarif de poissons publié par Cl. Vatin en 1971 (*SEG* 32, 450), avec trad. anglaise et bref commentaire sur une douzaine d'espèces vivant en eau salée.

268. Trépieds du Ptoion et du sanctuaire du Héros Ptoios : *supra* nº 248.

269. *Hyettos et confins locridiens*. Voir *supra* nº 244 *in fine* pour le problème de Korseia, en relation avec la provenance du célèbre relief d'Agasinos au Musée de Thèbes.

270. *Tanagra*. Dans un aperçu des antiquités de cette cité et de son territoire, A. Charami, (nº 243), 228-233, donne, fig. 365-366, une vue ancienne du temple d'Aulis ainsi qu'une des inscriptions trouvées par I. Threpsiadis lors de la fouille, la consécration de la statue d'une prêtresse d'Artémis *Aulideia* par ses père et mère (Musée de Thèbes). D'autre part, elle illustre trois monuments funéraires parmi les plus connus, la statue double de Kitylos et Dermys, l'entablement d'Eubôlos avec un casque entre deux boucliers dans le fronton (cf. *supra* nº 244, en p. 448), et enfin le relief de Nikarô, prêtresse d'Isis (cf. *Bull*. 2008, 238).

271 *Oropos*. Le problème que posait la mention d'Oropos à la fin du second des deux décrets de Larissa publiés récemment par A. Tziafalias et Br. Helly (*BCH* 128-129, 2004-2005, 407 nº 2 ; *Bull*. 2007, 322), a été résolu : voir *BCH* 130, 2006 (2008), 480, *corrigenda* : vers la fin du texte, il ne faut pas lire ΑΝ Ὠρωπῷ, mais, comme l'a suggéré J.-Fr. Bommelaer à l'un des éditeurs, [φιλ]ανθρώπως. « Cela ne modifie en rien le commentaire, puisque la présence du Larisséen Philokratès fils d'Antigonos à Oropos est pleinement assurée par ailleurs ». Ajoutons que cette amélioration bienvenue n'a pas d'incidence non plus pour la date, puisque si la mention d'Oropos aurait pu apporter, selon nous, un indice supplémentaire pour placer le décret après 86, ce n'est pas cela qui fondait la datation au Ier s. av. J.-C.

Eubée

272. *Carystos*. L'exposé de M. Chiriroglou, « La Carystie méridionale », (nº 243), 84-91, ne fait que très peu de place à l'épigraphie (pour une mention de la dédicace latine du centurion Sergius Longus à Hercule dans les carrières de marbre cipolin [*CIL* III 12288], cf. 85 fig. 125), mais contient de belles vues de paysage, notamment des îles Pétaliai, connues par une célèbre loi archaïque d'Érétrie (*infra* nº 279) ou des sites de Platanistos et de Geraistos dont il a été question récemment dans ce *Bulletin* (2008, 261).

273. *Styra*. M. Chiriroglou, (nº 243), 87 fig. 127, donne en photo un spécimen des fameuses tablettes en plomb trouvées au milieu du XIXe s. dans cette petite ville et conservées pour la plupart au Musée National d'Athènes. Il s'agit de *IG* XII 9, 56, 78, Δ̄ημόκρ(ι)τος, avec le nom Μίργ̄ν, gravé sur l'autre face (non illustrée ; d'après les anciens éditeurs, il y aurait aussi les traces d'un nom primitivemement gravé sur la face antérieure, mais ces vestiges ne sont pas visibles sur la photo publiée). Pour cet anthroponyme remarquable, qui témoigne peut-être du rhotacisme érétrien, voir O. Masson, in *Dialectologica Graeca*, 1994, 229 sqq = *Onom. Gr. Sel*. III 2000, 164 sqq., qui donnait là par ailleurs un aperçu fort suggestif de l'apport des tabletttes de Styra à la connaissance du dialecte ionien de l'Eubée méridionale et, secondairement, de l'alphabet épichorique eubéen.

274. *Érétrie et son territoire*. A. Hatzidimitriou, (nº 243), 79-83 : « Expansion et dèmes d'Érétrie » (en grec), traite brièvement de quelques dèmes de la partie centro-méridionale de l'Érétriade. Il est curieux que l'auteur puisse utiliser cette désignation géographique en alléguant « Inscriptiones Graecae XII 9, 190 », c'est-à-dire le fragment perdu de la loi contre la tyrannie, où cet adjectif n'apparaît pas, alors qu'il eût fallu citer le nouveau fragment, beaucoup plus important, publié en 2001 et 2002 (voir en dernier lieu *Bull*. 2008, 265), où l'expression figure à deux reprises et a été dûment commenté par l'éditeur (*BCH* 125, 2001, 127) ! Il est étonnnant aussi que cette archéologue qui connaît bien le pays continue à laisser ouverte la question de la localisation du gros bourg de Tamynai, comme si, en tant que responsable naguère de fouilles à Aliveri, elle ne pouvait se résoudre à abandonner la vieille identification à ce bourg maritime — source de tant d'erreurs pour l'interprétation des textes littéraires, d'Hérodote à Eschine — alors que, d'une part. la localisation au voisinage d'Avlonari s'est imposée depuis plus d'un demi-siècle : H. eût pu le voir aisément dans la synthèse de D.K. en 1997, citée dans la bibliographie *in fine* (S. Fachard s'y rallie dans sa thèse soutenue en 2009 sur les forteresses érétriennes) et que, d'autre part, elle admet elle-même un peu plus loin l'identification du port d'Aliveri à Porthmos (Protimo étant le nom médiéval de cet évêché). Plus intéressantes sont les observations sur Dystos — bourgade fortifiée à laquelle H. avait consacré une petite monographie en 2002 — avec la reproduction en p. 79 fig. 110 d'une borne, ΗΟΡΟΣ, qui est *IG* XII 9, 78 (il n'eût pas été hors de propos de le préciser, puisque l'auteur pratique apparemment le corpus de Berlin ; pour l'identification de cette pierre et son emplacement exact, voir la carte chez St. P. et H.R. Apostolides, *Horos* 8-9, 1990-1901, 131-133, qui ont publié une autre borne de Dystos, avec cette fois la mention du *dèmos* au génitif = *SEG* 41,723). Après des considérations sur « Kymè » (voir nº suivant), elle rappelle les trouvailles faites par elle près du village de Zarka, sur le site d'un sanctuaire appartenant à l'antique dème de Zarex, notamment un poids de bronze avec l'inscription ᾽Απόλλωνος Δηλίο (p. 82, fig. 116-117), culte dont nous avons montré qu'il était confirmé par un remarquable indice anthroponymique (*Bull*. 2007, 326). Il nous paraît dès lors peu justifié de considérer comme « aventureuse » — à cause du caractère de l'objet inscrit ? — l'hypothèse de H. sur l'existence d'un sanctuaire d'Apollon *Dèlios* sur cette côte de l'Érétriade en face de Rhamnonte, comme le font maintenant Y. Grandjean et Fr. Salviat, *BCH* 130, 2006 (2008), 320 n. 102, dans leur belle publication de deux nouveaux réglements provenant du Délion de Thasos (*infra* nº 410) ; il est vrai que nos camarades n'ont connu encore que la première publication de l'archéologue grecque, revenue ensuite plus en détail sur cette découverte, comme nous l'avons indiqué là aussi). De fait, Zarex manque sur leur carte illustrant la remarquable diffusion de ce culte (*ibid*. 322-323 fig. 6) ; seule Érétrie y figure pour l'Eubée, d'après la borne *IG* XII 9, 266 (notons ici que ce cippe manque dans la liste *Delt*. 29, 1974, Mel. 105 sqq., des inscriptions conservées au Musée d'Érétrie, où, de fait nous ne l'avons pas retrouvé ; mais il en existe un estampage aux archives des *IG* de Berlin, lequel confirme la datation à la haute époque hellénistique) ; mais Carystos — en tant qu'étape essentielle dans l'itinéraire des offrandes hyperboréennes vers Délos (Hdt. IV 33) — devait certainement avoir également un sanctuaire de la triade délienne : car, ainsi que le notent si justement les auteurs. « les points d'implantation se concentrent dans une bande prenant l'Egée comme en écharpe,

d'Érétrie à Rhodes ». Ajoutons que l'absence actuelle de témoignage pour Chalcis, en face de laquelle se trouvait Délion en Tanagraïque (Hdt. VI 118), doit être purement fortuite.

275. « *Kymè* ». Le fascicule eubéen des *IG* contient, à l'intérieur du chapitre dévolu aux inscriptions d'Érétrie, une petite section portant le titre *Cyme* et réunissant, de façon passablement arbitraire, quelques courtes inscriptions trouvées dans la moderne ville de Koumi ou dans la région environnante : *IG* XII 9, 138-141. Périodiquement, les historiens de la colonisation archaïque discutent de la réalité historique de cette ville eubéenne, qui aurait donné son nom à la Kymè (Cumes) de Campanie ; en ce qui nous concerne, nous avons toujours exprimé les plus grands doutes sur son existence, sans illusion d'ailleurs : voir en dernière lieu le mémoire d'onomastique eubéenne paru en 2007 à Oxford (analysé par L. Dubois, *Bull*. 2008, 128), aux p. 101-102 et n. 87-88. Mais cette mythique métropole eubéenne, née, pensons-nous, d'un simple télescopage chez Stéphane de Byzance, a encore de beaux jours devant elle, maintenant surtout que l'archéologue E. Sapouni-Sakellaraki la localise avec assurance aux importants vestiges préhistoriques et « géométriques » qu'elle a pu mettre au jour au lieu-dit Viglatouri, à proximité de la côte septentrionale de l'Eubée centrale, mais à 10 km de la ville moderne de Koumi : voir en dernier lieu sa contribution au volume de Vlachopoulos (nº 243), 48-49, avec une belle vue de ce site (fig, 58), identifié sans signe de doute à Kymè (à l'arrière-plan se voit la pointe très remarquable d'Oxylithos — laissée, elle, dans l'anonymat — identifiable, selon nous, au dème érétrien de Pétra, nom caractéristique pour de telles éminences rocheuses). Mais si l'importance archéologique du site de Viglatouri n'est pas contestable, c'est en réalité avec l'ancienne ville d'Oichalia, intégrée plus tard à l'Érétriade et constituant un dème du district V, qu'il convient de l'identifier (cf. D.K., *loc. cit.*) : car il ressort désormais de Paus. IV 2,3, dont le texte est rendu intelligible par une correction textuelle nécessaire et du reste acceptée, que ce bourg mythique était situé précisément dans cette zone-là, face à Skyros (voir l'éd. de la CUF, 2004, *ad loc.*). — Dans le même sens que Sapouni-Sakellaraki, voir aussi la contribution de Hatzidimitriou, 80-81 et fig. 113-115, qui ne craint pas de reprendre la vieille hypothèse, sans fondement linguistique aucun, selon laquelle les *Kômaieis* du catalogue *IG* XII 9, 249A, qui constituaient eux aussi un dème érétrien (dont la localisation reste très conjecturale) ne seraient autres que les habitants de la Kymè eubéenne à l'époque classique et hellénistique. On voit avec quelle opiniâtreté certains archéologues sont prêts à défendre l'existence de cette ville fantôme, dont l'histoire, supposée glorieuse, flatte le patriotisme local. Pourtant, l'identification du site de Viglatouri à Oichalia, ville du roi Eurytos prise par Héraclès en personne, devrait pouvoir satisfaire la légitime *patridolatria* des gens de Koumi et environs.

276. Caroline Huguenot, *La tombe aux Erotes et la tombe d'Amarynthos,* École Suisse d'Archéologie en Grèce, 2008 (Eretria, Fouilles et recherches, XIX.), un vol. de texte et un autre de catalogues et planches, donne la publication exhaustive, attendue depuis longtemps, des deux tombes de type macédonien qu'a livrées la région d'Érétrie (sans parler des vestiges de quelques autres), dont la découverte remontait aux alentours de 1900. L'étude intéresse ce bulletin par la réédition des inscriptions trouvées *in situ* dans la mieux conservée des deux chambres, celle qui, située sur une éminence au nord-ouest de la ville, est désignée comme Tombe des Erotes (par référence au mobilier de terre cuite

conservé au Museum of Fine Arts à Boston, qui en provient de manière certaine). Ces inscriptions étaient groupées sous un seul numéro dans le corpus eubéen (*IG* XII 9, 723, sans commentaire d'aucune sorte ; mais en addendum, p. 177, Ziebarth avait esquissé un arbre généalogique distinguant trois générations de défunts). On en a désormais une description méticuleuse (p. 121 sqq) accompagnée d'une illustration d'ensemble et de détail, photos et dessins, de grande qualité (pl. 18-25). Elles se répartissent en 5 groupes sur le mobilier (confectionné dans un marbre grisâtre qui serait, nous dit-on, « du Pentélique de seconde qualité » : ne serait-ce pas plutôt le marbre eubéen assez communément utilisé à Érétrie pour les stèles publiques et bien des monuments privés ?). Sur le plus soigné des deux trônes d'apparat (A) apparaissent les noms de deux femmes, Κρατησίπολις (I) Ἀριστίωνος et Κρατησίπολις (II) Μενελάου, faisant partie à coup sûr des premiers occupants du tombeau, ce trône ayant été en tout cas installé au fond de la chambre avant même que ne soient gravés sur la face antérieure de la *klinè* de gauche (I) les noms de quatre personnages : à savoir, d'une part, Παράμονος Εὐκλείδου et Εὐκλείδης Παραμόνου (sans doute le père à g. et son fils à dr.), d'autre part, dans une écriture qui se distingue de celle des premières lignes (notamment par la forme très curieuse du *sigma*, dont les deux éléments intérieurs se prolongent vers le haut et vers le bas au-delà des branches horizontales), Παράμονος Εὐκταίου et enfin, dans une écriture peu profonde et très maladroite (graffito), son frère Ἀρχέμαχος Εὐκταίου (il paraît ainsi naturel de penser à trois phases successives d'utilisation du lit funéraire). La relation de ces quatre hommes avec les deux femmes homonymes n'est pas indiquée, mais l'une d'elles en tout cas doit être l'épouse (à la rigueur la mère) de l'un des deux défunts de la première génération. La *klinè* II comporte deux paires de noms, — Ἀρχέμαχος Εὐκλείδου — donc vraisemblablement un proche parent de deux des défunts de la *klinè* I, et Εὐκλείδης Ἀρχεμάχου, ce personnage ayant chance d'être le père plutôt que le fils du précédent, au vu de la disposition des inscriptions. Sur le second trône (B) est gravée, avec soin, le nom d'une 3e femme, Αἰρίππη Ἀρχεμάχου, apparentée par conséquent de quelque manière aux deux personnages précédents. Enfin, un coffre (C) était destiné à contenir les cendres de deux défuntes, mais seul a été gravé, à gauche, le nom de Εὐάγρεια (répétée, au génitif, dans une couronne de feuillage gravée au-dessous) Θαλησίκλου. Ne pouvant être la fille d'aucun des défunts, cette *Euagreia* doit nécessairement avoir eu le statut d'épouse de l'un deux. Ce qui est sûr, c'est qu'il y au moins trois générations de défunts (sans compter le premier membre connu de la famille, enseveli ailleurs), voire quatre (d'où la présence de deux tentatives de reconstitution généalogique en p. 125, la seconde étant sans doute inutilement compliquée). Mais le principal problème est évidemment ailleurs ; quel statut faut-il donner à cettte famille désireuse et capable d'ériger sur une éminence une tombe si peu ordinaire par rapport aux usages locaux ? Et, question préalable : quelle date les inscriptions, combinées avec les données archéologiques, permettent-elles d'attribuer — avant toute hypothèse de caractère socio-politique — à l'édification et à l'utilisation de cette tombe nécessairement postérieure à la conquête macédonienne ? Sur la base de la paléographie — que l'auteur, un peu curieusement, prend en compte seulement après avoir mené une étude « onomastique », puis « prosopographique » au terme de laquelle elle affiche sa conviction que les deux femmes dénommées Kratèsipolis doivent être originaires de la Grèce du Nord et que l'une d'elles pourrait être identifiable à une princesse macédonienne

connue par ailleurs (voir ci-après) — l'A. propose de dater les inscriptions sans doute les plus anciennes, celles du trône A, du « deuxième quart du IIIe siècle », ce qui est certes admissible, même si le style graphique de ces deux épitaphes nous paraît déjà plus évolué que celui qu'on peut observer d'une part sur le socle de la statue du hiéromnémon Aischylos fils d'Antandridès élevé à Érétrie juste après 273 (*Décrets érétriens*, p. 259 fig. 61), d'autre part, et de façon plus nette encore, sur la stèle de l'*alter ego* de Ménédème, le philosophe Asklépiadès de Phlionte, mort à Erétrie vers 280-270 (cf. *Bull*. 2006, 212) ; H. n'a allégué ni l'un ni l'autre de ces documents, préférant s'en tenir aux décrets de proxénie, dont l'écriture de taille beaucoup plus réduite n'est pas immédiatement comparable à celle d'inscriptions honorifiques ou funéraires plus monumentales (et dans le cas des épitaphes les plus récentes de la Tombe, il est certainement imprudent de vouloir établir des comparaisons, ainsi p. 134, avec le décret d'Érétrie de 208 pour Magnésie du Méandre — si précisément daté soit-il — ou avec la série des décrets pour des juges étrangers, puisque tous ces documents ont été retrouvés à l'étranger et sont donc l'œuvre de lapicides qui avaient leurs propres traditions locales). Nous dirions donc qu'entamée vers 260-250 probablement, la gravure des inscriptions de la tombe a pu s'étendre jusqu'au début du IIe s. (comme H. le soutient du reste elle aussi). Pour déterminer l'origine des défunts, l'auteur a mené une intéressante enquête onomastique à l'aide des volumes parus du *LGPN*, dont elle résume les résultats en un tableau qui met en évidence la fréquence et la diffusion des anthroponymes selon les diverses régions du monde hellénique. On n'échappe pourtant pas à l'impression que cette étude a été orientée par une opinion préconçue sur l'origine ethnique des défunts. On ne voit pas bien, en tout cas, l'utilité de dire d'entrée de jeu que « les noms attestés dans la Tombe aux Erotes sont tous assignables à un groupe linguistique grec ». Car bien des noms, comme ici Ἀριστίων et Ἀλέξανδρος, sont panhelléniques (depuis toujours ou du moins au IIIe s. déjà), d'autres sont répandus en de nombreuses régions, d'autres sont des *hapax* provisoirement inclassables du point de vue géographique : c'est le cas précisément de deux des trois noms de femme attestés dans la Tombe, Αἱρίππη et Εὐάγρεια (on notera toutefois que l'un et l'autre s'intègrent très bien dans l'onomastique érétrienne). Et pourquoi introduire le commentaire de certains noms — ainsi pour Ἀρχέμαχος et Εὐκταῖος — par la constatation que ces anthroponymes ne sont pas connus, ou sont rares, en Grèce du Nord, comme s'il n'importait pas d'abord et surtout de connaître leur présence en Eubée et à Érétrie même ? Les conclusions de l'étude sont dès lors biaisées, dans la mesure où les faits observés sont systématiquement placés dans une perspective favorable à la thèse, qui est de tenir les occupants de la Tombe pour des Macédoniens (cf. déjà *Erétrie*, *Guide de la cité antique*, 2004, 293). Certes, il est juste de noter la relative rareté du nom Κρατησίπολις — ici porté certainement par des femmes, comme l'établit l'auteur, contre l'opinion exprimée dans *LGPN* I, *s.v.*, à cause du support épigraphique (trône et non pas lit) — qui, pour le moment, n'est guère attesté qu'en Thessalie : formé toutefois de deux éléments panhelléniques, il ne saurait constituer à lui seul un indice, sans parler d'une preuve, de l'origine « septentrionale », donc macédonienne, de toute la famille, alors que le reste des anthroponymes contredit cette hypothèse. Car, ne craignons pas de le dire, il est étrangement tendancieux de ranger Παράμονος (nom attesté, on l'a vu, pour deux occupants de la Tombe) dans un groupe de noms « dont certains ont été diffusés dans le monde grec grâce aux conquêtes et

à l'influence maédoniennes » (p. 130), alors que l'on a affaire à un anthroponyme des plus typiques de l'Eubée centrale, au point que l'on peut y voir à juste titre un nom d'origine eubéenne (A. Morpurgo-Davies, *CRAI* 2001, 15 sqq., mémoire que nous avions signalé à l'attention de l'A. ; cf. aussi D.K., in : *Old and New World in Greek Onomastics*, 2007, 90). Il est plus étonnant encore que — pour invalider d'avance toute velléïté d'attribuer la Tombe à une famille de souche érétrienne — l'auteur puisse mettre le nom Εὐκλείδης (qui est celui du patriarche de la famille, étant le père du plus ancien des défunts) sur le même plan que le banal Ἀριστίων en les considérant tous deux comme « inclassables, bien attestés partout, sans prédilection apparente [*sic*] », alors qu'il ressort du tableau même de la p. 127 que cet anthroponyme est pour ainsi dire exclusivement ionien, avec plus de la moitié des quelque 100 attestations à Athènes et près d'un quart à Délos (cf. maintenant Cl. Vial, *Index des Inscriptions de Délos*, II, 2008*, s.v.,* qui distingue près de vingt Déliens ainsi nommés !), avec une bonne dizaine d'exemples à Érétrie même, au nombre desquels se trouvent plusieurs citoyens distingués (un proxène des Étoliens et un théarodoque de Delphes : cf. *LGPN* I, *s.v*, nº 25 et 26) : voilà comment on parvient à nier, contre l'évidence, qu'un dénommé Παράμονος Εὐκλείδου inhumé à Érétrie soit un citoyen érétrien ! Et l'on n'est pas moins surpris que l'auteur ait pu créer pour les noms Εὐκταῖος et Ἀρχέμαχος une catégorie arbitraire de « noms inclassables et peu fréquents », alors qu'il saute aux yeux de tout observateur objectif que ces deux anthroponymes sont, eux aussi, attico-eubéens, avec une faible irradiation vers la Grèce continentale (aucun exemple en Macédoine). Bref, il ne saurait faire le moindre doute que cette famille était, fondamentalement, de souche locale. C'est du reste par des arguments assez spécieux que, dans sa conviction d'avoir affaire à des Macédoniens qui auraient exercé quelque charge officielle à Érétrie, l'auteur a essayé de contourner l'obstacle majeur que constitue l'absence d'ethnique : cela serait dû à la nature fermée, non publique, du caveau funéraire. On comprendrait peut-être cette discrétion si la chambre avait été aussitôt condamnée et s'il s'agissait de *dipinti* ou de *graffti* destinés seulement à désigner les emplacements des défunts ; mais comment l'expliquer dans le cas d'inscriptions soigneusement gravées, pour la plupart, avec nom et patronyme comme ici, compte tenu aussi de l'énorme prestige social qui s'attachait au port de l'ethnique *Makedôn*/*Maketa* à cette époque ? Nous ne pouvons en tout cas souscrire à l'affirmation — parfaitement gratuite à nos yeux — selon laquelle « si la référence patronymique est la norme à partir de l'époque hellénistique, la mention de l'ethnique ou du démotique n'est en revanche pas systématique pour les inscriptions funéraires, du moins pas à Érétrie » (p. 123). De nouveau, l'auteur procède par amalgame, afin de faire accroire à son lecteur que les Érétriens n'ont pas dû être plus attentifs à indiquer l'ethnique dans le cas d'un défunt étranger qu'ils n'étaient soucieux de fournir le démotique — en dépit de l'usage qui en était fait dans les inscriptions publiques — sur leurs monuments privés (et de citer Fraser – Rönne, *Boeotian and West-Greek Tombstones*, 1957, 100, qu'il aurait d'ailleurs fallu actualiser, puisque l'on ne peut plus dire aujourd'hui que « none has the demotic » : cf. notamment Chr. Dunant, *Eretria* VI, 1978, 24 nº 161 et déjà *IG* XII 9, 532). Il est clair pourtant que les deux choses sont à distinguer, puisqu'à Érétrie les épitaphes avec ethnique constituent en réalité une partie significative de l'ensemble (plus d'un dixième, et les inédits confirment cette proportion constante) : de fait, l'A. ne peut alléguer aucun exemple érétrien où l'ethnique aurait été

omis par négligence (le cas de la proxénie pour Prôtéas est tout différent : cf. *Décrets érétriens,* nº 15). C'est dire qu'en définitive seules pourraient, à la rigueur, être considérées comme d'origine étrangère les deux Kratèsipolis, en qui nous verrions — plutôt que des cousines, comme le suggère l'A. — une mère et sa fille d'un premier lit, entrées en même temps dans cette famille érétrienne (rappelons ici le cas du philosophe Ménédème et de son ami Asklépiadès, qui épousèrent respectivement une mère et sa fille, selon Diogène Laërce II 137). Mais de là à en faire des princesses ou du moins des membres de l'aristocratie macédonienne, il y a un pas qui nous semble bien difficile à franchir. En tout cas, il convient de rejeter, même à titre d'hypothèse, la possibilité que l'une de ces femmes soit à identifier à la veuve du fils du régent Polyperchon, Alexandros (mort en 315), laquelle, après 307 (date où elle disparaît de nos sources) « parvint peut-être à épouser un diplomate ou un chef de la garnison macédonienne en poste à Érétrie » (p. 130). Cette reconstruction romanesque est doublement invraisemblable, d'abord parce que la cité ne fut pas soumise à une occupation étrangère, avec garnison, avant la fin du régne de Démétrios Poliorcète, entre *ca* 295 et 286 ; or, il est exclu que ce roi ait pu confier indirectement le pouvoir sur cette cité à une femme dont il savait d'expérience, depuis 308, combien elle était ambitieuse ; d'autre part, on l'a constaté. il n'y a aucune raison de placer avant le milieu du IIIe s. la gravure de l'épitaphe des deux Kratèsipolis érétriennes. Aussi l'auteur elle-même, consciente de cette difficulté, juge finalement « plus plausible d'imaginer les défuntes du trône A comme des parentes, peut-être des petites-filles de la veuve d'Alexandros » (p. 131). Autrement dit, on aboutit à une hypothèse dépourvue de tout fondement. Il est dommage que l'auteur ait cru nécessaire de valoriser à tout prix sa très méritoire étude archéologique en mettant ce tombeau en relation directe avec la grande histoire, ce qui l'a conduite également à donner, même dans la version imprimée de sa thèse, un aperçu excessivement développé sur l'histoire d'Érétrie « à la fin de l'époque classique et à l'époque hellénistique » (p. 236-240) ; car ces pages, rédigées assurément avec zèle, contiennent forcément des erreurs de fait ou d'interprétation, dont certaines peuvent être gênantes pour le problème même de l'occupation macédonienne (ainsi, p. 238, l'affirmation, en elle-même un peu naïve, que « Ménédème dirige Érétrie de manière exemplaire jusqu'à son exil en 274 », puisque cette datation tirée par Beloch, en 1927, des documents amphictioniques et communément acceptée jusqu'il y a peu, est désormais caduque, l'exil de Ménédème étant en réalité à mettre en relation avec la conjoncture de 268/7, comme nous l'avons indiqué dans notre *Vie de Ménédème*, 1991,199 n. 180, ouvrage pourtant utilisé par l'A.). Sans négliger le contexte historique, l'auteur aurait donc dû se borner à montrer que cette tombe remarquable — mais certainement pas seule de son espèce en Eubée, et notamment aux abords de Chalcis (car il faut faire la part assez belle aux lacunes de notre information archéologique sur ce qu'a été véritablement cette ville à l'époque macédonienne) — a toutes chances d'avoir été mise en chantier vers 260 – donc au lendemain du retour en force d'Antigone Gonatas sur la scène politique grecque — par un riche citoyen d'Érétrie, dont on fera, si l'on veut, un partisan de la Macédoine, mais sans être le moins du monde obligé d'y voir un agent du pouvoir royal, encore moins un résident étranger commandant de la garnsion. Le fait même que les membres de sa famille aient pu y être ensevelis pendant un bon demi-siècle (jusqu'à la seconde, voire jusqu'à la troisième guerre de Macédoine) prouve assez qu'ils étaient, lui et les siens, des notables solidement implantés dans leur cité d'origine.

277. C. Huguenot (nº précédent) illustre en pl. 25, 2, « une stèle funéraire trouvée à proximité de la Tombes des Erotes (ME 1077) » ; mais il ne semble pas qu'elle en fasse mention ailleurs, en relation avec la découverte du tumulus ou dans la section épigraphique de l'ouvrage. Disons alors que c'est l'épitaphe *IG* XII 9, 881, Μάνης χρηστός, « stela reperta propre urbem in ipso tumulo Paramoni Euclidis f. nº 723 », écrivait Ziebarth d'après Kourouniotis, *Arch.Eph.* 1897, 160 nº 13, ἐν τῷ χώματι εἰς τὸ κράπεδον τοῦ τύμβου κτλ., indication plus précise que ne l'est la locution « à proximité » ; la datation de Ziebarth, « saec. fere II a.Chr. », était en revanche trop basse, car l'écriture appartient encore à la haute époque hellénistique, comme nous l'avions noté dès juin 1973 en revoyant la pierre au Musée d'Érétrie (une photo en avait été envoyée aussitôt par nos soins à Jean-Michel Gard, qui était chargé alors de la publication de la Tombe : voir la préface de P. Ducrey) ; l'épithète χρηστός, d'autre part, peut se rencontrer à Érétrie (comme ailleurs) dès la fin du IVe s. pour des esclaves (cf. Dunant, *Eretria* VI, 1978, 24, avec les nº 9, 38, 43, etc.). On rattachera donc avec confiance ce petit monument à la Tombe aux Erotes, en considérant que Manès faisait partie de la maisonnée des défunts de cette tombe ; le nom Μάνης, d'origine asianique (voir essentiellement l'index de L. Robert, *Noms indigèness en Asie Mineure*, 1960) est typique pour des esclaves, ainsi à Thasos pour un berger apprécié de ses maîtres, χρηστὸς τοῖς δεσπόταις ποιμήν (Robert, *Études anatoliennes*, 1937, 369, complété dans *Hellenica* VII, 152) et surtout en Attique : cf. G. Fragiadakis, *Die attischen Sklavennamen. Eine historische und soziologische Untersuchung*, Athènes 1988, ch. 4, avec les observations d'O. Masson, *Bull.* 1990, 355 ; de ce dernier aussi *Onom. Gr. Sel.* III, 709, dans une réflexion générale de 1996 sur l'onomastique grecque).

278. Hans van Wees, « *Diejenigen, die segeln, sollen Sold erhalten*, Seekriegsführung und -finanzierung im archaischen Eretria », in : Fr. Bauer – H. Müller, *Kriegskosten und Kriegsfinanzierung in der Antike*, 2008, 129-150, avec une photo de l'inscription, reprend l'étude du fameux dossier de réglements archaïques *IG* XII 9, 1273-1274 (réédité d'après les pierres par E. Vanderpool – W.P. Wallace, *Hesperia*, 33, 1964, 381-390, avec une dizaine de planches, et repris naguère par H. Van Effenterre – Fr. Ruzé, *Nomima. Recueil de textes juridiques de l'archaïsme grec*, I, 1994, nº 91), s'attachant plus spécialement au texte C-D III du corpus (= texte 4 chez Van Effenterre – Ruzé), dont une photo a été donnée naguère dans *Erétrie. Guide de la cité antique,* 2004, 78, avec la légende « loi attestant le contrôle d'Érétrie sur tout le golfe Euboïque ». Dans la présentation actuelle du monument, ce texte doit se lire à la verticale sur la joue droite des deux blocs superposés. Mais peut-on affirmer pour autant comme le fait l'A. d'entrée de jeu, que l'inscription a réellement été gravée dans cette disposition tout à fait insolite pour un texte de six lignes en *boustrophédon*, ce qui rendrait compte de ce qu'elle est « nicht sehr regelmässig » (même chose dans *Nomina, loc. cit.* : « a pu être griffoné après coup en travers sur un retour du mur ») ? Il nous semble que cela implique nécessairement un réaménagement de ces blocs entre les textes 1-3, face principale, et 4, face latérale (voir le cas assez semblable fourni par le support du décret *IG* XII Suppl. 549, où l'une des faces latérales est également occupée par un document gravé selon un autre axe : cf. *Décrets érétriens de proxénie et de citoyenneté*, 2001, nº I). Ce que v. W. entend montrer, c'est que le *misthos* dont il est question à la l. 1, ne saurait être ni une taxe prélevée sur les navigateurs ni le prix à payer pour un voyage sur mer, mais (dans le sillage de l'interprétation d'ensemble proposée par Fr. Cairns,

Phoenix 45, 1991, 291-313) la solde reçue par ceux qui, engagés dans la flotte, ont à franchir les limites des (îles) Pétalies ou du (cap) Kénaion. Il faudrait donc lire et restituer comme suit la première clause, en supprimant l'espace admis depuis 1964 entre les deux fragments (encore dans *Nomima*) : τὸς πλέοντας ἀρ[έσ]θαι μισθὸν | *h*οίτινες |ἂν Π[ε]ταλίας ἒ Κέναιον |[ἀ]μείπσονται. Partant de là, il réunit les textes et documents qui tendraient à montrer que l'institution d'une solde pour les citoyens appelés à monter sur les vaisseaux de guerre ne serait pas une innovation de la loi navale de Thémistocle mais une pratique courante dans les principales flottes de la Grèce archaïque. L'intérêt de ces réflexions est indéniable, même si le point de départ reste un peu fragile, par l'absence du contexte historique et législatif où viendrait prendre place la dispostion d'Érétrie et par le caractère un peu surprenant de la délimitation géographique : car quelle qu'ait été l'étendue de l'activité navale des Érétriens à la fin du VIe siècle encore, tant du côté des Cyclades (Ténos, Andros, Kéos) que de la Chalcidique (Méthone, Mendè, puis Dikaia) – sans parler de la fameuse expédition en Ionie et à Chypre de 499 — on peut penser que leur flotte de guerre se déployait d'abord et surtout dans le canal euboïque, de l'extrême sud (Pétaliai) à l'extrême nord (Kénaion) : il n'y aurait donc pas eu de solde quand cette flotte se bornait à des opérations de police des mers ? La question reste en suspens.

279. L'*hapax* Εὐηγένης dans l'épitaphe *IG* XII *Suppl*. 588 (avec photo), datant du Ve s. av J.-C. (alphabet épichorique, ΕΥΗΓΕΝΗΣ), sort de son isolement grâce à une attestation de ce nom sous la forme Εὐαγένης dans un des actes d'affrachissement de Physkeis en Locride occidentale publiés par D. Rousset (*infr*a n° 287) : cf. *BCH* 120, 2006 (2008), 357 et n. 11, avec renvoi à l'étude de O. Masson, *RPhil* 1965, 240 = *Onom. Gr. Sel*. I [1990] 60.

280. *Amarynthos*. D. Knoepfler, *Ant.Kunst* 51, 2008, 165-171 et pl. 27 : « Bilan et perspectives » (des recherches menées par l'École suisse d'archéologie en Grèce et l'Ephorie de Chalcis en 2007 au pied de la colline de Paleoekklisies), montre quelles sont les raisons qui autorisent à penser que la grande fondation de tuf mise au jour lors d'un sondage d'étendue encore très restreinte doit appartenir au sanctuaire recherché d'Artémis *Amarysia* à Amarynthos. Il évoque brièvement les principaux indices épigraphiques en faveur de cette localisation, dont il avait traité plus longuement il y a vingt ans (*CRAI* 1988, 382-421). Lors de ce sondage est apparu, dans la couche de déblai recouvrant la fondation, un petit fragment de marbre inscrit, brisé de toutes parts (p. 167 et pl. 27, 6), qui pourrait appartenir à un monument consacré jadis dans le sanctuaire puis détruit et jeté dans le four à chaux découvert au voisinage immédiat. On y lit les lettres ΥΝΘ où il semble bien tentant de retrouver le toponyme [Ἀμάρ]υνθ[ος], qui, de fait, apparaît comme ici dans la clause finale de quelques textes pour désigner le lieu d'exposition de la stèle ou du monument. D. K. se demande, à titre d'hypothèse de travail, si ce morceau ne pourrait pas être rapproché de la base fragmentaire *IG* XII 9, 233, trouvée il y a un siècle « Kato Vathia propre litus », c'est-à-dire très près de l'endroit actuellement exploré ; or, cette inscription fait état des honneurs cultuels votés pour un consul romain en qui il a montré naguère qu'il fallait reconnaître L. Mummius bien plutôt que T. Quinctius Flamininus (*MusHelv* 48, 1991 237 sq. avec photo de l'estampage conservé à Berlin en fig. 2 ; cf. J.-L. Ferrary, *Actes du Xe congrès d'épigraphie*, *Nîmes 1992*, 1997, 216), avec la consécration d'une statue dans le sanctuaire d'Artémis (voire dans le temple même à côté de l'*agalma*).

281. *Chalcis*. E. Sapouna-Sakellaraki, (nº 243), 62-67, dans un aperçu sur l'histoire et les antiquités de cette ville, donne une photographie (p. 65 fig. 86) d'un trépied en marbre consacré à Apollon *Delphinios* par « Kléôn fils de Satyros ». Comme ce volume n'indique jamais les références épigraphiques, on sera peut-être heureux de savoir qu'il s'agit du monument soigneusement publié par P. Amandry, *BCH* 100, 1976, 27-32, en appendice à son article sur les « Trépieds d'Athènes. I. Dionysies », avec une abondante illustration (photos + dessins) ; or, ce savant avait bien vu qu'il fallait lire et restituer [Ἡρ]ακλέων pour le nom du dédicant (cf. *LGPN* I, *s.v.* ; quoique endommagées, les deux premières lettres sont d'ailleurs partiellement lisibles), sans doute un notable chalcidien de la fin du IIe s. av. J.-C. D'autre part, il rappelait que ce bloc sculpté et inscrit avait été trouvé en 1943-44 près du cimetière de la ville, en renvoyant à *BCH* 77, 1953, 217 et *ArchEph* 1969, 159 n. 4 ; pour la provenance, il faut se reporter aussi à *AD* 29, 1973/74 (1976), 480, car c'est là qu'a été trouvée plus tard une copie romaine d'un Apollon hellénistique, à mettre peut-être en relation avec la dédicace (comme le note Sapouna-Sakellaraki). Pour Apollon Delphinios, cf. Fr. Graf, « Apollo Delphinios » *MusHelv* 36, 1979, 2-22. — *Ibid*. 66 et fig. 88, photographie d'une inscription rupestre « marquant la limite de l'ancienne ville » : c'est en fait le règlement *IG* XII 9, 935 : Μὴ ἐγβαίνειν εἰς τὰ χωρία, gravé au pied de la colline rocheuse de Vathrovouni, non loin de la route menant vers Érétrie (pour deux autres inscriptions rupestres repérées près de là, cf. S.C. Bakhuizen, *Studies in the Topography of Chalcis on Euboea*, 1985, 108 n. 101) : comme l'avait vu Wilhelm dès 1892, dont l'exégèse est reprise par Ziebarth, il faut, après cet infinitif faisant défense de « sortir » (préfixe ἐκ–), sous-entendre un génitif tel que τῆς ὁδοῦ. Il n'est donc point question d'y voir une borne de ville, quel que soit le sens exact à donner ici au terme *chôria,* sans doute les champs situés au voisinage de la route.

282. *Histiée et son territoire*. Dans une présentation rapide de l'Eubée septentrionale sur le plan archéologique, St. E. Katakis et V. Nikopoulos, (nº 243), 56-61, font mention de quelques inscriptions. P. 56 fig. 73 une photo est donnée de la fameuse stèle des souscripteurs du sanctuaire d'Artémis *Proséôa* (*IG* XII 9, 1189) sans que soit rappelée dans le texte (mais cf. la bibliographie à la fin du volume) l'existence depuis 1984 d'un double plus complet publié par Fr. Cairns, document qui nous a permis d'identifier sur le terrain un des dèmes histiéens mentionnés là : cf. *Bull*. 2008, 275-276, où l'on verra que la localisation de l'Artémision lui-même, lieu d'exposition probable des deux stèles jumelles, n'est sans doute pas aussi simple qu'il est dit dans ces pages ; il est vrai que nous n'avons pas vu jusqu'ici l'étude que le premier des deux auteurs, St. Katakis, paraît avoir consacrée à ce problème sous le titre : « Ἄκρα ἐστι Εὐβοίας τὸ Ἀρτεμίσιον », dans *Ἡ περιοχὴ τοῦ Ἀρτεμισίου,* ouvrage paru à Athènes en 2001. Les auteurs indiquent par ailleurs que la topographie religieuse de la ville même d'Histiée est encore largement inconnue, mis à part la découverte récente d'un sanctaire d'Héraklès, sur lequel ils restent malheureusement très discrets (rien là-dessus dans la bibliographie p. 441). Quelques mots et photos pour Aidepos (sur la base d'une documentation bien à jour, dont un article de H.R. Goette paru en version allemande et en version grecque, cette dernière analysée *Bull*. 2007, 334). Il est question aussi des deux inscriptions grâce auxquelles V. Nikopoulos, cosignataire de cette présentation, a pu localiser le sanctuaire d'Apollon *Sélinaios* au sud de Roviès/Orobiai : cf. *Bull*. 2007, 333.

GRÈCE CENTRALE
(D. Rousset)

283. **Delphes**. G. Adornato, *AJA* 112 (2008), 29-55 : « Delphic Enigmas ? The Γέλας ἀνάσσων, Polyzalos, and the Charioteer Statue ». Dans ce long article, A. discute l'inscription *FD* III 4, 352, et repousse l'idée que Polyzalos soit l'auteur des deux dédicaces successivement gravées : le premier dédicant serait Hiéron, entre 485 et 478 *a.C.* ; c'est plus tard et avant 466/5 que Polyzalos se serait réapproprié le bloc en modifiant la dédicace. Quant à la statue de l'Aurige que l'on a rapportée au même monument, A. y voit pour des raisons stylistiques une œuvre de 470-450 *a.C.*, dont le dédicant serait inconnu. Les spécialistes de sculpture jugeront de cette date et des possibles liens matériels entre la base et l'aurige. Si la critique par A. du rapprochement entre l'une et l'autre est sans doute salutaire, il est néanmoins paradoxal de séparer ainsi deux objets découverts à proximité immédiate l'un de l'autre, comme l'atteste la photographie prise à l'époque reproduite p. 31, dont A. tente sans convaincre de réduire la signification (p. 53).

284. D. Rousset, dans Fr. Biville *et alii* (éd.), Actes *du colloque Bilinguisme gréco-romain et épigraphie, Lyon mai 2004* (Lyon, 2008), 71-108 : « Usage des langues et élaboration des décisions dans le "Monument bilingue" de Delphes ». Le « Monument bilingue de Delphes » est un ensemble d'inscriptions gravées sur le temple d'Apollon, composé d'actes amphictioniques rédigés en grec et datant de *ca* 117 *a.C.*, et des décisions inscrites en latin et en grec et datant de *ca* 110 *p.C.* : après *FD* III 4, 276-283 et 290-296, ces inscriptions ont été rééditées en partie dans *CID* IV 119, et D. Rousset, *Le territoire de Delphes*, nº 7-15. L'étude porte d'une part sur les actes de *ca* 117 *a.C.*, présentant de nombreux latinismes, qui démontrent l'intervention de Romains dans leur rédaction. Réédition du serment amphictionique (*FD* III 4, 278), avec quelques retouches au texte reçu. D'autre part, étude des décisions bilingues d'époque impériale et des divergences de sens entre la version latine et la version grecque, qui en est une traduction libre. Ce dossier est l'un des rares témoignages sur le processus de traduction de la décision d'un magistrat romain depuis l'original latin.

285. D. Rousset, G. Tirologos, L. Fadin, *BCH* 130 (2006), 639-663 : « Le lotissement de terres à Delphes au IIe s. ap. J.-C. Du texte au terrain », reviennent sur la loi de Delphes du IIe s. *p.C.* relative à deux lotissements de terres (*Bull.* 2000, 366 ; 2003, 336). R. avait supposé que la région lotie pouvait être le plateau de Desphina dans le massif du Kirphis. Les a. examinent si cette déduction tirée du texte peut être confirmée par l'examen de la région, en recherchant les vestiges d'un parcellaire fossile. S'il n'est pas actuellement possible d'affirmer l'existence de vestiges matériels des deux lotissements, la démarche conduite suivant des critères et des limites expressément définis intéresse la méthode de la recherche sur les lotissements connus par les inscriptions.

286. **Locride orientale**. Polyxeni Bougia, *Numismatica e Antichità Classica. Quaderni Ticinesi* 35 (2006), 83-102 : « Late Archaic Epigraphic Evidence for Opountian Lokrians », publie un bloc inscrit découvert en remploi dans une fouille à Agia Aikaterini, site où l'on reconnaît, sans certitude, l'antique Alopè. Le bloc porte une liste mutilée de 50 noms d'hommes, peut-être des défunts, gravée en lettres archaïques sur trois faces ; pour ce rare témoignage ancien sur l'écriture et l'onomastique de la Locride Oponte des photographies de qualité et

de taille supérieures eussent été bienvenues. B. en rapproche pour la forme des lettres (alphabet « rouge » de type eubéo-béotien, *gamma* de forme Λ, *lambda* crochet de forme ι, *digamma* de forme Ⅎ et *delta* en forme de triangle isocèle retourné ∇), et donc pour la datation, trois inscriptions sur vases datables de *ca* 500 *a.C.* trouvés dans la même fouille, dont Ἀριστομένεος ἐμὶ ΛΑQΟΝΙ ποτε[ρί]α (photogr. partielle) dans laquelle on retrouve la variante féminine en -ία, déjà connue dans la région, de ποτήριον (cf. *IG* IX 1, 303) et, peut-être une forme tronquée de l'adjectif Λα϶ōνι‹κά›. Dans la discussion du graffite incisé sur une coupe provenant de Martino, *SEG* 39, 501, B. aurait dû (p. 92) renvoyer aux interprétations récentes, et plus heureuses, mentionnées *Bull.* 2002, 205. Certains noms sont nouveaux : ainsi Ϝοδαῖος, Ἀρύνγιος, d'étymologie incertaine ; Ἀγείοχος, Μικόθρων ou -φρων, Εὐαμέλης, Ἔνπαιδος, Σφάκων plus aisément explicables. (D.R., L.D.)

287. **Locride occidentale**. *Physkeis*. D. Rousset, *BCH* 130 (2006), 349-379 : « Affranchissements de Physkeis en Locride occidentale », publie ou republie dix actes d'affranchissement datant du IIe s. *a.C.*, ainsi qu'une dédicace énigmatique que P. Jamot copia en 1888 près de Physkeis. À côté de deux actes très fragmentaires et de la révision d'*IG* IX 1^2, 671, l'article donne le texte complété d'*IG* IX 1^2, 676 et cinq autres actes inédits, qui avaient été gravés dans le sanctuaire d'Athéna Ilias. Parmi ces affranchissements, les uns sous forme de vente à la déesse, les autres sous forme de consécration, trois présentent quelques formulations singulières. Ces textes attestent les éponymes et un nom de mois, *Agreios,* de la cité locrienne des Dymanes, et ils font d'autre part connaître trois nouveaux agonothètes locriens, dont on donne à cette occasion la liste récapitulative.

288. **Étolie**. *Kallion-Kallipolis*. D. Rousset, *BCH* 130 (2006), 381-434 : « Les inscriptions de Kallipolis d'Étolie ». Publication de 25 inscriptions nouvelles de Kallipolis d'Étolie, provenant presque toutes des fouilles françaises et grecques de 1977-1979. Sur une exèdre semi-circulaire probablement surmontée d'une statue équestre, étaient gravés 18 décrets honorifiques abrégés datant du IIe s. *a.C.*, qui sont les premiers décrets émanant d'une cité étolienne trouvés en Étolie. R. examine la façon dont la datation éponyme était indiquée chez les Kallipolitains, tantôt par un ou plusieurs archontes, tantôt par le seul secrétaire des archontes ; conséquences pour la datation de ces décrets et de quelques affranchissements de Delphes. Ces textes permettent d'autre part de dessiner le cercle géographique restreint des relations d'une petite cité de Grèce Centrale. Enfin, étude du rapport entre Καλλιπολίτας et Καλλιεύς, deux ethniques qui coexistent pendant près de 80 ans, et qui ne doivent pas correspondre à une seule et même communauté politique : *Kallipolitas* désigne les citoyens de la cité, tandis que *Kallieus* serait un ethnique régional, désignant tout ou partie des communautés environnantes, et peut-être lié à l'un des districts de la confédération étolienne. — Parmi les autres textes publiés, signalons la dédicace à la Nuit divinisée et à Artémis, no 20 : Νικὼ Νυκτὶ Ἀρτέμιδι λυσίπονα ϟυχοῦσα τᾶς εὐχᾶς ; commentaire sur λυσίπονα, « offrande de délivrance ». Affranchissement et épitaphes plus ou moins fragmentaires. Enfin, réédition des 18 inscriptions de Kallion-Kallipolis antérieurement connues, et prosopographie des Kalliéens et Kallipolitains, qui compte 194 entrées.

289. **Acarnanie**. *Thyrreion*. D. Summa, *Tychè* 21 (2006), 177-180 : « Stela sepulcralis infantium », publie une stèle funéraire portant d'une part : παιδός, κόρας (IVe s. *a.C.*) : c'était l'épitaphe de deux enfants morts avant d'avoir reçu

un nom (confirmation de l'interprétation proposée par G. Klaffenbach pour les épitaphes Π(α) à Palairos, *IG* IX 1^2, 519) ; d'autre part, en remploi, Φιλία Ἀντίγου θυγάτηρ ἐτῶν ε΄ χαῖρε (II-IIIe s. *p.C.*) ; pour le patronyme, S. n'exclut pas Ἀντίπ(π)ου.

290. Inscriptions du sanctuaire d'Artémis à Alyzia nº 23.

ÉPIRE
(Eric Lhôte)

291. M. Oller Guzman, *ZPE* 167 (2008) 75-80 : Quelques remarques à propos de deux nouvelles dédicaces à Thétis et Achille trouvées à Apollonia d'Illyrie » revient sur la publication de P. Cabanes, *Bull*. 2008, 84 et 282, Il s'agit de deux bases de statues dont les dédicants sont bien frère et sœur : toute discussion à ce sujet est inutile comme l'a bien souligné M. Sève, *Bull*. 2008, 84. Selon M.O.G., le culte des Néréides et donc celui de Thétis et de son fils Achille à Apollonia, a une origine corinthienne.

292. F. Quantin, *Kernos* 21 (2008) 9-48 : « Recherches sur l'histoire et l'archéologie du sanctuaire de Dodone. Les *oikoi*, Zeus *Naios* et les *Naia* ». Selon F.Q. « les *oikoi* érigés près de la « maison sacrée » du sanctuaire de Dodone ne sont pas nécessairement des temples, et certains d'entre eux peuvent être considérés comme des *anathèmata* consacrés à Zeus *Naios*. Ce dernier devient « Résidant » *ca* 400 *a.C.*, et sa parèdre Dionè, bien qu'elle soit une divinité ancienne, est intronisée à Dodone à peu près à la même époque. Ce bouleversement a manifestement un lien avec l'annexion du sanctuaire par les Molosses ». La démonstration s'appuie, entre autres, sur le texte des lamelles oraculaires.

293. J. Méndez Dosuna, *Minerva* 21 (2008) 51-79 : « Novedades en el oraculo de Dodona », propose un long compte-rendu systématique et critique de nos *Lamelles oraculaires de Dodone* (*Bull*. 2007, 339 et 340 ; *Bull*. 2008, 286-288). Les informations qu'il détient sur les textes du futur *CLOD* (Corpus des lamelles oraculaires de Dodone), jointe à une érudition et un esprit critique remarquable, en particulier en ce qui concerne les problèmes phonétiques, font de cet article un complément indispendable aux *LOD*.

THESSALIE
(Jean-Claude Decourt & Bruno Helly)

294. *Dialecte*. Cratère de Dervéni. B. Barr-Sharrar, *The Derveni Krater : Masterpiece of Classical Greek Metalwork*. Ancient Art and Architecture in Context, vol. 1. Princeton : ASCSA Publications, 2008, xvi et 239 p., 169 fig., 1 carte, 32 pl. Dans le chap. 3, B.-S. traite de l'inscription et suppose que le défunt de la tombe B « was a high-ranking cavalryman who had moved to Lete by the mid-fourth century, quite possibly a veteran who served with Alexander the Great ».

295. *Onomastique*. A. Kontogiannis, *Ονοματων επισκεψις. LGPN III b : delenda et corrigenda*, Publications du Département d'histoire, archéologie et anthropologie de l'Université de Thessalie et de l'Institut archéologique d'études thessaliennes, Volos 2009, 201 p., passe en revue les entrées de la partie

thessalienne du *Lexicon of the Greek Personal Names*. Dans ce mémoire écrit en 2001-2002, K. apporte des corrections à la forme des noms enregistrés et des rectifications aux identifications ou rapprochements prosopographiques qui ont été présentés dans ce volume. Un certain nombre de ces corrections ou rectifications sont bien venues, mais beaucoup d'autres, que K. prétend fonder sur des lectures nouvelles des documents, suscitent le doute, voire de fortes réserves. Enfin et surtout une très grande partie des propositions de K. repose sur trois hypothèses relatives au dialecte, à la chronologie des inscriptions du IIe *a.C.* et à celle des stratèges du début de l'époque impériale. Ainsi K. croit-il fermement à une géographie dialectale intra-thessalienne et cherche-t-il à identifier un « sous-dialecte » propre à chacune des tétrades thessaliennes ; mais, outre le fait que le nombre des documents connus est très inégal pour l'une ou l'autre de celles-ci, toutes les découvertes récentes montrent que ces prétendues différences « géographiques » n'existent pas (cf. sur ce point déjà J.L. Garcia Ramon « Geografía intradialectal tesalia », *Actes de la 1ère Rencontre internationale de dialectologie grecque* (= *Verbum* 10), Nancy 1988, p. 101-153. Pour ce qui concerne la chronologie du IIe *a.C.*, K. veut remonter de plus de trente années une partie des stratèges de la série dite C par H. Kramolisch, *Die Strategen des thessalischen Bundes*, p. 61-76 (stratèges des années 146 - *ca* 126 *a.C.*), en datant, mais à tort, du deuxième quart du IIe *a.C.* l'intitulé d'une liste de déclarations d'affranchissement de Larisa connue depuis plus de dix ans, mais toujours inédite, dans laquelle figure un stratège Hippolochos fils d'Alexippos, qu'il identifie au stratège de 182/1 *a.C.*, alors qu'il s'agit certainement de son petit-fils, connu comme stratège peu avant 140 av. (cf. sur ce point les observations faites par B. Helly dans sa réédition de *IG* IX 2, 506 [*Bull.* 2007, 357 et *infra* nº 302]). Enfin, pour la chronologie des stratèges de l'ère dite « ère auguste », K. se tient fermement aux dates arrêtées par M. Zachou-Kondogianni dans ses publications (cf. en dernier lieu *Bull.* 2007, 355), mais cette chronologie a été réfutée par R. Bouchon, *Les élites de la cité de Delphes et du* koinon *des Thessaliens. Ier s. av. J.-C. / IIIe s. apr. J.-C.* (thèse inédite, Lyon 2005), dont la démonstration paraîtra dans un *BCH* à venir. La nouvelle chronologie est désormais confirmée par des inscriptions trouvées depuis lors. L'ensemble du travail de K. est donc à manipuler avec la plus grande précaution. Ce *Bulletin* n'est pas le lieu d'entrer dans le détail des corrections et propositions de K., qui feront l'objet d'un compte rendu et de discussions approfondies de la part de R.B et B.H.

296. *Cultes*. J.-C. Decourt, dans C. Cusset & É. Prioux éd., *Lycophron : éclats d'obscurité. Actes du colloque international de Lyon et Saint-Étienne, 18-20 janvier 2007*, 2009, Saint Étienne, Mémoires du Centre Jean Palerne 33, p. 377-392 : « Les cultes thessaliens dans l'*Alexandra* de Lycophron » analyse les différentes divinités qui sont mentionnées pour cette région et leur coloration locale prononcée : Thémis Ichnaia, la déesse de Phères (Φεραία θεά, Artémis-Hécate-Ennodia), Athéna Βουδεία et enfin Apollon Kerdoios. Pour la première, les témoignages sont strictement littéraires (*Hymne à Apollon*, Hérodote, Strabon) et sont à mettre en relation avec plusieurs cités du nom d'Ichnai en Thessalie et ailleurs. Il en est de même pour Boudéia, que des témoignages tardifs permettent de rapprocher d'une cité Βουδεῖον ou Βουδεία, à localiser en Phthiotide ou en Béotie. Pour Ennodia, les témoignages épigraphiques sont nombreux et ont été rassemblés par P. Chrysostomou (cf. *infra* nº 299). D. fait l'inventaire des témoignages épigraphiques sur le culte d'Apollon Kerdôios : huit décrets honorifiques

(dont deux inédits) trouvés à Larissa (fin IIIe-IIe *a.C.*) ; trois dédicaces trouvées en Thessalie hors Larissa et une mention du sanctuaire du dieu dans l'inscription du rempart de Scotoussa (*SEG* 43, 311) ; trois inscriptions trouvées hors de Thessalie (Delphes, Akraiphia et Ambracie) et qui font référence au sanctuaire de Larissa. L'épiclèse de cet Apollon strictement thessalien à défaut d'être purement larisséen, Κερδῷος, est à rapprocher du mot ἡ κερδώ, le renard, « le rusé », et de l'épiclèse plus connue de Λοξίας.

297. *Culte des dieux Augustes en Thessalie*. M. Kantiréa, *Les dieux et les dieux Augustes. Le culte impérial en Grèce sous les Julio-Claudiens et les Flaviens. Études épigraphiques et archéologiques*, Mélétèmata 50, Athènes 2007. L'ouvrage analyse l'ensemble des sources relatives au culte des empereurs, jusqu'à la fin du 1er *p.C.*, dans les limites de la province d'Achaïe, c'est-à-dire la Grèce balkanique non macédonienne. L'auteur suit les conclusions de G.W. Bowersock, pour qui la Thessalie n'a été rattachée à la province de Macédoine que sous les Antonins. Le dossier thessalien se réduit pour l'instant à la série des autels en l'honneur d'Auguste qualifié de *Théos Sôter* (p. 51/52 : K. en recense 8 ; la provenance de *IG* IX 2, 1288 n'est pas Halos, mais Sélos, ancien nom du village de Pythion, antique Pythoion ; *AD* 52B [1997], p. 526, no 60, ne provient pas de Trikkè, mais d'Atrax) et à l'assimilation de Livie à Héra, attestée sur les monnaies fédérales ainsi qu'à Larisa (p. 75, la dédicace des Larisséens à la prêtresse d'Héra Livie [*IG* IX 2, 333], vue par Müller et Leake à Damasi, a dû être transportée de Larisa, comme tant d'autres dans le nord-ouest de la plaine orientale qui ont servi à la construction de la ville ottomane de Tyrnavo. H. Kramolisch, *Die Strategen des thessalischen Bundes*, p. 33, n. 32, a corrigé le texte de l'inscription [ὁ] δῆμος ὁ Λαρεισαίων ---- lΔεξίππου, γυναῖκα δὲ Φιλίσκου τοῦ [Ἀριlσ]το[βού]λου, en [---Ἀ]λεξίππου, γυναῖκα δὲ Φιλίσκου τοῦ [Ἀριlσ]το[φύ]λου, tous personnages connus parmi les *principes* de la cité). La relation des Thessaliens envers la personne de l'Empereur a trouvé une manifestation spectaculaire dans l'utilisation d'une ère auguste, *étos sébaston*, propre à la Thessalie. On soulignera que les conclusions de K. s'appuient sur une chronologie qui a depuis été réfutée par R. Bouchon.

298. *« Lamelles d'or »*. Les nombreuses lamelles d'or, souvent qualifiées d'orphiques, ont donné lieu ces dernières années à toute une série de publications. À propos de celles trouvées en Thessalie, voir le texte, la traduction anglaise et le commentaire général donné par F. Graf & S. Iles Johnston, *Ritual Texts for the Afterlife. Orpheus and the Bacchic Gold tablets*, Londres et New York 2007, Routlegde : no 25 Pharsale, 26ab Pelinna, 27-28 Phères et 29 de localisation inconnue. La tablette Phères 28, publiée par R. Parker et M. Stamatopoulou, *Arch.Eph.* 2004 [2007], p. 1-32 (*Bull.* 2008, 104) est reprise par A. Barnabé, « Some Thoughts about the « new » Gold Tablet from Pherai », *ZPE* 166 (2008), p. 53-58, qui propose un texte amendé et suggère un contexte orphique et non bacchique pour ce dernier document. Il est aussi question de l'interprétation de ces inscriptions dans C. Calame, « Identités lumineuses, espaces rituels, objets textuels : itinéraires initiatiques dans les lamelles funéraires d'or », in S. Estienne, D. Jaillard, N. Lubtchansky & C. Poudazoux dir., *Image et religion dans l'antiquité gréco-romaine. Actes du colloque de Rome 11-13 décembre 2003*, Naples 2008, Collection du Centre Jean Bérard 28, p. 153-164.

299. *Méliteia*. Dans l'ouvrage consacré à Mélitaia et à sa région par F. Cantarelli *et al.*, *Acaia Ftiotide I. Indagini geostoriche, storiografiche, topografiche*

et archeologiche, Rubbetino Editore, Soveria Manelli, 2008, p. 371-434, F. Cantarelli, « Il mito di Aspalis e il santuario di Haghios Gheorghios di Melitea », revient sur l'inscription publiée par F. Dakoronia, Ἄρτεμις Ἀσπαλίς dans *ΚΑΛΛΙΣΤΕΥΜΑ. Μελέτες πρὸς τιμήν της Ολγας Τζάξου-Αλεξάνδρη*, Athènes, 2001, p. 403-410, et donne une étude détaillée de cette figure (cf. Antonius Liberalis, *Metamorphoseon synagogé*, XIII. Ἀσπαλίς, à partir de Nicandre au Livre II des Ἑτεροιουμένα) et de son culte à Mélitaia. P. 426-427, C. restitue en τ]ὸ Σπαλίσι[ο]ν (sanctuaire d'Aspalis) le fragment publié par A. Karetsou, *ADelt*. 27 (1972), p. 329 (*SEG* 27, 1977, 210), reprise par P. Chrysostomou, *Η Θεσσαλικὴ θέα Εννοδία η Φεραία θέα*, 1998, p. 187, n. 681), *contra* Dakoronia. P. 392, C. reprend la dédicace à Asclépios A. Karetsou, Μελίτεια Φθιώτιδος, *AAA* 5/1 (1972), p. 47-57, part. p. 50-51 et fig. 7) : Θευδώρα Φρῖκον Ἀσκλαπιῶι. P. 422-423, elle revient sur l'inscription publiée par A. Karetsou, *ADelt*. 27 (1972), p. 329 (*SEG* 27, 1977, 209) et propose de restituer [Πο]λεμαίνε[τος] l'Αρτέμι[δι] (d'après la photographie publiée fig. 30 on devrait même pointer le *tau*.)

300. *Agios Georgios Pharsalôn* (Pharsale, Proerna ou Thétonion). E. Santin, *ZPE*, 166 (2008), p. 73-79 : « Nuova lettura dell'epigramma funerario per Diokleas (*IG* IX 2, 255, *Agios Georgios Pharsalôn*, Tessaglia) ». Cette épigramme avait été publiée d'abord par L. Heuzey puis par H.G. Lolling et O. Kern : aucun d'eux n'avaient pu voir les deux ou trois syllabes initiales des quatre vers et les éditeurs successifs se sont appliqués à avancer de nombreuses propositions de restitution pour cette inscription, qui semblait perdue. La pierre a été heureusement retrouvée et S. en donne aujourd'hui le texte complet et le commentaire.

301. *Phères*. R. Bouchon signale qu'il faut retirer du corpus de D. Noy, A. Panayotov, H. Bloedhorn, *Inscriptiones Judaicae Orientis (IJO), vol. I, Eastern Europe,* Tübingen, 2004 (cf. *Bull*. 2008, 305 et *SEG* 54, 545), p. 143, nº Ach25, Musée de Volos, l'inscription funéraire d' Ἀρέσκουσα Διομήδους qui avait été publiée par Y. Béquignon, *Recherches archéologiques à Phères de Thessalie* (1937), p. 90, nº 60, comme épitaphe juive. Mais, outre le fait que ce texte serait un *unicum* pour cette cité, les lectures et la datation données par Béquignon sont erronées : la forme des lettres comme la typologie de la stèle (qui n'est pas en remploi) sont du Ier *a.C*, antérieures au commencement de la diaspora juive ; d'autre part dans le texte de la seconde ligne il n'y a pas le mot χαίρειν, qu'il faudrait écrire χαίρε[ιν], mais seulement χαῖρε à droite au bord de la pierre, et la formule λαῶι χαίρειν est donc à exclure. Il faut lire γυνὴ δὲ ---μου ἡρωὶ χαῖρε. le nom du mari, très court, étant probablement [Σί]μου.

302. *Larisa*. B. Helly, *Studi ellenistici*, 20 (2008), p. 25-108, « Encore le blé thessalien : trois décrets de Larisa (*IG* IX 2, 506), accordant aux Athéniens licence d'exportation et réduction des droits de douane sur leurs achats de blé. » réédite les trois décrets conservés sur la stèle qui porte le nº *IG* 506, dont O. Kern, après E. Pridik, n'avait su transcrire que quelques syllabes sur le côté gauche de la pierre. Ces trois décrets, qui ont été gravés dans l'ordre chronologique inverse de celui dans lequel ils se placent dans le temps, constituent un dossier portant sur des demandes successives formulées par les Athéniens pour acheter du blé en Thessalie. Du plus ancien décret, que l'on peut dater par la prosopographie de la fin du IIIe *a.C*. (avant 205 et la début de la Deuxième guerre de Macédoine) ne subsistent plus que l'intitulé et la mention probable d'une

ambassade athénienne. Le second décret, le plus détaillé et le plus complet, date des toutes premières années de la Confédération thessalienne, peu après 196 : deux ambassadeurs athéniens, que l'on peut qualifier de *sitônai*, apportent un décret du peuple athénien pour demander l'autorisation d'exporter du blé thessalien chez eux et pour tenter d'obtenir l'exemption des taxes qui s'y rapportent. Les Larisséens répondent que les directives de la Confédération réglementent ces opérations et que les lois de la cité leur interdisent d'accorder une exemption totale des droits, mais décident de réduire le montant de la taxe à un pour cent :

διέκι ἀ πόλις [τοῦν Λασ]-
σαίουν καίπερ προθύμους διεκειμένα ἐν τὸ ὄπισσθ[α ἀγέ]-
μεν τὰ ἀξούμενα οὐκ εἶχε κί κε ποεῖ, τοῦν νόμουν [κου]-
λυόντουν διδοῦμεν κίνεσσιν ὁλοσχερέους ἀτ[ελεί]-
αν, ἀντὶ μὰ τᾶς ἱκόστας τοῖ γινομένοι ἐσαγουγί[μοι συνε]-
χουρεῖ αὐτοῖς τὰν ἑκαστοστὰν (l. 43-48)

« du fait que la cité des Larisséens, bien qu'elle soit bien disposée à ramener les demandes à la situation antérieure, n'a aucune possibilité de le faire, les lois interdisant d'accorder à quiconque de manière absolue aucune exemption de taxes, et du fait que, à la place du vingtième sur les produits d'exportation, elle leur concède l'octroi d'une taxe du centième… ».

Le troisième décret, le plus récent, dont l'objet est probablement de renouveler le privilège accordé aux Athéniens, incorpore en fait le texte du second, avec la liste des magistrats et les attendus, mais sans les clauses de résolution ni celles qui concernent la gravure et l'exposition de celui-ci. Les nombreux rapprochements prosopographiques que les trois listes de magistrats autorisent assurent la chronologie des trois documents. H. souligne notamment la concordance de la liste des magistrats du troisième décret avec celle des magistrats de la liste d'affranchissement inédite de Larisa utilisée par A. Kontogiannis (*supra* n° 295), ce qui conduit à confirmer la datation de tous les personnages qui y sont nommés dans les années 140-130 *a.C*. Après une analyse des particularités dialectales, H. donne un commentaire de l'ensemble portant sur les institutions de Larisa (la sanction des décrets par un vote par jetons καὶ ὀμφέρεμεν ἐν ταῖς ψαφοῖς, dans le décret A de *IG* 506), le contrôle des exportations thessaliennes par les autorités fédérales et par les cités, le régime de la taxe du vingtième qui devait porter sur les produits d'exportation et celle du centième, leur destination, le fonctionnement des institutions fédérales et leur position par rapport aux cités de la confédération.

303. B. Helly, *Rev.Phil*. 2008 [2009], p. 129-143 : « Un décret pour des juges de Messène : le décret *IG* V 1, 1428 + *addenda* p. 311 (L. Robert, *OMS* I, p. 51-56) », rapproche le nom de l'ambassadeur qui est envoyé à Messène pour y remettre le décret voté en l'honneur des juges de cette cité, Arétôn fils de Nikasias, du nom d'un Nikasias fils d'Arétôn, *manumissor* dans une liste de déclarations d'affranchissement de Larisa, et propose d'attribuer ce décret de Messène à Larisa. Il restitue la formule καὶ ἀναφέρειν ἐν ταῖς ψήφοις, qui se retrouve deux fois dans le texte sur la base de la même formule qui apparaît en dialecte dans le décret A de *IG* 506 (*supra* n° 302), décret que l'on peut dater des années 140 *a.C*. et il considère que la présence de cette formule, jusqu'à présent inconnue, signe l'attribution à Larisa du décret de Messène, qu'il date de la fin du 2e ou du début du 1er *a.C*

304. R. Bouchon, *Topoi,* 15/1 (2007), p. 251-284 : « Les porteurs de toge de Larisa » réédite le décret de Larisa publié par A.S. Arvanitopoulos, *Arch. Ephem.* 1910, nº 3, p. 344-349, pour un Τίτος Κοίνκτιος Τίτου Ῥωμαῖος que l'on avait identifié, à la suite de S. Reinach, comme étant Titus Flamininus lui-même. B. montre que le décret ne peut certainement pas dater de l'année 192 *a.C* et de la campagne contre Antiochos III : ni le formulaire ni l'emploi de la *koinè* n'autorisent une date aussi haute. La période de guerre dont parle le décret, τὸν πο]λυετῆ πόλεμον, doit être celle de la guerre contre Mithridate et l'on peut identifier le personnage de T. Quinctius comme étant un citoyen romain qui résidait à Chalcis et qui a cherché refuge au plus près des troupes romaines stationnées en Macédoine, comme nombre de ses concitoyens. Mais, à la différence de ceux-ci, Quinctius est sans aucun doute resté à Larisa pendant toute cette période difficile et le décret a été voté à la fin de la guerre, en 86/5 *a.C*. De plus B. reconnaît que le personnage a dû s'établir durablement à Larisa où il a pris femme, en faisant le rapprochement avec une liste de déclarations d'affranchissement dans laquelle Hè- f. (fille) de N. et Titos Kointios affranchissent un esclave appelé Hilaros (l. 14-15 d'une inscription publiée par K. Gallis, *Arch.Delt*. 29B [1973-74 (1979)], p. 580-581= *SEG* 29, 1979, 531, et par G.M.J.M. Te Riele, *ZPE* 49 [1982], p. 170-174, nº 3 = *SEG* 31, 1981, 583 ; B. Helly a fait au Musée de Larisa le recollage d'un petit fragment qui vient se placer juste au-dessus des premières lignes conservées). Cette liste rédigée selon l'ancien calendrier est sûrement à dater avant le milieu du 1er *a.C*. et non dans le Ier *p.C*. comme l'ont fait Te Riele et M. Zachou Kondogianni. B. étudie le terme τηβεννοφόροι que donne l'inscription pour qualifier les résidents romains à Larisa et dresse le tableau des opérations militaires qui se sont déroulées en Thessalie à cette date. Le document présente ainsi, avec le décret pour Zôbios et Dionysios, les fils de Zôbios, de Chalcis, daté *ca* 70 *a.C*. (B. Helly, A. Tziafalias, « Deux décrets inédits de Larissa », *BCH* 128-129 [2004-2005], p. 407-420), les décrets de Larissa les plus récents connu à ce jour.

305. Les deux catalogues de vainqueurs à des concours dont les éditeurs du *SEG* 54, 559 et 560, ont transcrit le texte à partir des photographies et des facsimilés figurant dans le catalogue de l'exposition du Musée de Volos, *Αγώνες και αθλήματα στήν αρχαία Θεσσαλία*, Athènes 2004, ont été mal identifiés. Le nº 559, effectivement encore inédit, mais que nous connaissons depuis longtemps (comme également Chr. Habicht, qui nous a immédiatement communiqué par courriel l'erreur d'attribution enregistrée dans le *SEG*), est un catalogue de vainqueurs aux concours de Larisa organisés en l'honneur des héros morts à la bataille des Sténa (cf. *Bull*. 2008, 315), comme l'assure la présence des épreuves προσδρομῆ : le texte a conservé la mention des deux premières sur les trois que comportait le concours. Pour le nº 560, qui est bien un catalogue de vainqueurs aux Éleuthéria, le *SEG* n'a pas reconnu (malgré la recherche des noms dans *LGPN* III B) qu'il n'était pas inédit : il s'agit de l'inscription publiée par A.S. Arvanitopoulos, *Rev.Phil*. 1911, p. 124-127, nº 27.

306. Chr. Habicht, *Hyperboreus*, Studia Classica, 11 (2005) fasc. 2, p. 241-246, « Marcus Agrippa Theos Sôter » fait connaître une dédicace du Musée de Larisa, enregistrée dès 1932 dans l'inventaire de cette collection établi par N. Giannopoulos et restée inédite depuis lors, avec le texte Μάρκῳ Ἀγρίππᾳ Θεῶι Σωτῆρι sur trois lignes. Il évoque la petite série des inscriptions qui honorent le personnage et attestent d'un culte qui lui a été rendu dans certaines cités de la

Grèce après sa mort, en association avec Auguste et d'autres membres de la famille impériale. En conséquence, conclut H., il n'est pas nécessaire de chercher des motifs particuliers pour expliquer le culte qu'ont rendait à Agrippa à Larisa ou dans la Thessalie dans son ensemble. Mais sans doute cette consécration doit-elle être associée à la série des autels à Auguste dont des exemplaires ont été retrouvés dans plusieurs cités de la Thessalie.

307. *Phalanna* (Damasi *SEG*). Dans le texte de la dédicace signalée par *SEG* 54, 553, H. Biesantz, *Thessalische Grabreliefs* ([1965], p. 126-126, Katalog L 56, 2e moitié du IIIe *a.C.*) et transcrit à partir du même catalogue d'exposition (cf. nº 305) p. 120-121, nº 22, il faut écrire ὀνεθείκαεν sans couper EN, élément de la désinence de 3e personne du pluriel de cet aoriste.

308. *Spalauthra*. R. Bouchon, (nº 296), p. 507-525, « Naufrage des Thessaliens. Une représentation schématique de l'espace thessalien dans l'*Alexandra* (v. 897-910) », utilise, pour l'étude de la cité de *Palauthra/Spalauthra (localisée à Chortokastro au-dessus d'Argalasti) *IG* IX 2, 1109 et 1111 et la mention de l'ethnique démotique Σπαλαυθρεύς.

309. *Peirasia*. Numismatique. E. J. Pendleton, « The Coinage of Peirasia », *Revue suisse de numismatique* 87 (2008), p. 45-56 + pl. 3 & 4, donne l'intégralité — c'est-à-dire peu de chose — de ce que l'on connait du monnayage de cette cité, localisée par J.-C. Decourt, *La vallée de l'Énipeus en Thessalie : études de topographie et de géographie antique*, Athènes 1990, 169-174, au village de Sykéai, cité que P. qualifie de « shadowy city ». On ne sait rien des lieux de trouvaille. Les légendes permettent d'établir fermement l'ethnique ΠΕΙΡΑΣΙΕΟΝ. P. date les monnaies d'argent du IVe *a.C.* et les bronzes du IIIe *a.C.*

310. Thessaliens à Pella nº 316.

MACÉDOINE
(Miltiade Hatzopoulos)

311. Contributions épigraphiques dans le nouveaux numéro de la revue *Τεκμήρια* 9 (2008) publiée dorénavant par le KERA (Athènes).

312. *Institutions*. Manuela Mari, *Studi Hellenistici* 20 (2008), 219-268 : « The Ruler Cult in Macedonia », revient dans un article approfondi sur le sujet inépuisable du culte royal en Macédoine, en faisant largement appel aux documents épigraphiques.

313. Statue de Philippe à Delphes nº 46.

314. *Bottie. Aigeai*. D. W. J. Gill, *Hesperia* 77 (2008) 335–58 : « Inscribed Silver Plate from Tomb II at Vergina », comparant le poids des pièces de vaisselle d'argent trouvées dans la tombe II de Vergina aux indications chiffrées gravées sur elles, en déduit que l'étalon pondéral utilisé est celui de la drachme attique d'environ 4,2 grammes. Il en tire la conclusion remarquable que cette tombe ne peut pas être celle de Philippe II, car l'étalon pondéral attique « n'était pas en usage en Macédoine pendant le règne de Philippe II », mais « fut seulement introduit en Macédoine par Alexandre le Grand ». Apparemment, il a échappé à D. W. J. G. que l'étalon attique était en fait largement utilisé en Grèce du Nord sous le règne de Philippe II, dont le monnayage d'or est frappé précisément selon cet étalon. Voir sur cette question M. B. Hatzopoulos, « The Burial of the Dead at Vergina », (nº 311) 117.

315. I. Sverkos, *ΙΟΝΙΟΣ ΛΟΓΟΣ* 1 (2007) 193–201 : « ΑΡΠΑΛΟΣΚΥΤΑ ? », revient sur l'inscription énigmatique de Vergina ΑΡΠΑΛΟΣΚΥΤΑΣ ἀδελφή με ἀνέ|θηκε Παγκάστα (voir *Bull.* 1999, 336) et propose avec de bons arguments d'y reconnaître l'épitaphe d'un Skytas (anthroponyme attesté en Étolie et en Sicile) fils d'Harpalos (Ἅρπάλο). Pour l'inversion de la place habituelle du nom et du patronyme, il invoque le cas parallèle dans une inscription de Pella (*SEG* 38, 649).

316. *Pella*. Maria Lilimbaki-Akamati, (nº 311), 119 -168 : « Συμβολὴ στὴ μελέτη τῆς ἀρχιτεκτονικῆς μορφῆς τῶν ἐπιτύμβιων στηλῶν καὶ τῆς προσωπογραφίας τῆς Πέλλας », publie 16 stèles funéraires de Pella tardo-classiques ou hellénistiques s'étendant du milieu du IVe au tout début du Ier siècle *a.C.*, dont 15 conservent des inscriptions de façon intégrale ou fragmentaire. Certaines d'entre elles présentent un intérêt onomastique : 2) Ἁδέα Μελιτάκου : le patronyme est nouveau (seconde moitié du IVe s.) ; 4) Σωσιγένης | Θοινίχου : ce patronyme aussi apparaît pour la première fois (seconde moitié du IIe s. selon l'a.) ; la datation de cette écriture maladroite est malaisée où des lettres d'un tracé ancien (*thêta* à pointe, *nu* incliné, *sigma* aux barres divergentes) côtoient d'autres lettres d'un aspect plus récent (*sigma* carré, *oméga* en forme de W) ; 5) Δόλων χρησ|τός : le nom apparaît pour la première fois et l'épithète χρηστός, surtout au nominatif, surprend à une si haute époque (seconde moitié du IVe s.). Deux épitaphes ont été gravées pour des étrangers, tous les deux thessaliens : 3) Εὐπόλεμος | Τιμαίου | Θαυμακός (première moitié du IIIe s.) ; 6) Λάμιος | Ἄγρων[ος] | Φε[ραῖος] : pour l'ethnique cf. nº 3 (milieu du IVe s.).

317. *Mygdonie. Thessalonique*. Antigone Tzitzimbasi, (nº 311), 169-207 : « Ἐπιτύμβιες ἐπιγραφὲς ἀπὸ τὴ συλλογὴ τοῦ Μουσείου Βυζαντινοῦ Πολιτισμοῦ », publie dix inscriptions funéraires païennes (nos 1-7) aussi bien que chrétiennes (nos 8-10), provenant des cimetières oriental et occidental de Thessalonique et datant du IIe au VIe s. *p.C.* On peut relever la mention de *threptoi* dans les nos 4 et 6, le terme δίσουμον (= δίσωμον), déjà attesté par une autre inscription de Thessalonique (D. Feissel, *Recueil des insciptions chrétiennes de Macédoine*, nº 165) et utilisé dans le nº 8 pour qualifier la tombe ; la date donnée par l'indiction et les consuls Flavius Iordanes et Flavius Severus (470 *p.C.*) dans le nº 9.

318. *Vallée du Strymon*. M. B. Hatzopoulos, *Thrakika Zetemata* (Mélétèmata 58), Athènes 2008, 13-54 : « Retour à la vallée du Strymon » combine les découvertes épigraphiques récentes, notamment les nouvelles interprétations de la lettre des ambassadeurs de Philippes (*Bull.* 2000, 436 et 479), le lotissement de terrains de Bergè (*Bull.* 2001, 302 ; A. Matthaiou, *HOROS* 14-16, 227-232), la lettre de Galère et de Maximin à Héraclée (G. Mitrev, *ZPE* 145 [2003], 263-272), les sources littéraires et l'exploration du terrain, pour dessiner une nouvelle carte de cette région et retracer son réseau routier.

INTÉRIEUR DE LA THRACE ET DE LA MÉSIE INFÉRIEURE
(Alexandre Avram)

319. **Généralités**. G. Mihailov, *Scripta Minora. Épigraphie, onomastique et culture thraces* (éd. P.A. Dimitrov), New Bulgarian University, Sofia, 2007. L'idée de l'éditeur de réunir 12 contributions significatives (majoritairement

onomastiques) du grand savant bulgare est vivement à saluer, et cela d'autant plus que certains de ces articles avaient été initialement publiés dans des revues et des recueils de moindre diffusion, et par conséquent, moins accessibles. Une bibliographie complète de G. Mihailov est compilée à la fin du volume.

320. Plusieurs articles sur l'histoire et l'archéologie de la Thrace dans deux volumes de mélanges bulgares : Aleksandra Dimitrova-Milčeva et Veselka Kacarova (éds.), *Spartacus* II. *2075 ans depuis le soulèvement de Spartacus. Héritage thraco-romain. 2000 années de christianisme, Symposium international, 1-4 octobre 2002, Sandanski*, Veliko Tărnovo, 2006 (majoritairement en bulgare, avec des résumés en langues internationales) ; Diana Gergova *et alii* (éds.), *Phosphorion. Studia in honorem Mariae Čičikova*, Sofia, 2008. Voir n°s 326, 328, 329.

321. Athena Iakovidou (éd.), *Thrace in the Graeco-Roman World, Proceedings of the 10th International Congress of Thracology, Komotini–Alexandroupolis, 18-23 October 2005*, Athènes, 2007 (même intitulé également en néogrec). Cet imposant recueil de 754 pages offre un vrai panorama des recherches récentes en Thrace. Les contributions sont en néogrec ou en langues internationales et, pour la plupart, illustrées. Outre les contributions de N. Sharankov et de C. Timoc, signalées séparément (n°s 337 et 341), on retiendra pour l'intérêt épigraphique direct ou indirect : P. A. Dimitrov, « The Thracian Language : Problems of Chronology » (130-134) ; Zlatozara Gočeva, « Νέος ῞Ηρως (Κοῦρος ῞Ηρως), Cavalier Thrace (*Heros*), *Heros Equitans* » (199-202) ; Krassimira Karadimitrova, « Die Ikonographie der Nymphenreliefs in Thrakien zwischen Eigenständigkeit und fremdem Einfluß » (299-303) ; Manuela Mari, « The Ruler Cult in Amphipolis and in the Strymon Valley » (371-386 ; en annexe, répertoire des témoignages littéraires et des inscriptions ayant trait au culte des rois macédoniens en Macédoine et en Thrace) ; D. Matsas, « Archaeological Evidence for Greek-Thracian Relations on Samothrace » (387-402 ; utilise aussi les inscriptions) ; Maria-Gabriella Parissaki, « Tracing Aegean Cults in Aegean Thrace : the Evidence of Personal Names » (451-455 ; voir aussi *Bull*. 2008, 126) ; Mirena Slavova, « Translitteration of Thracian Names through the Resources of the Greek Alphabet : <I> Digraphs in the Thracian Names » (553-556) ; Margarita Tacheva, « The Pistiros Inscription : the Mirror of a New Thracian Society » (588-595 : considérations à partir des corrections apportées au texte, *SEG* 49, 911) ; Maria S. Youni, « An Inscription from Teos Concerning Abdera » (724-736 : commentaire juridique des soi-disant *Teiorum Dirae*, un syntagme qui « is proven not to be accurate » ; cf. *Bull*. 1982, 291 ; 1983, 331 ; 1992, 397 ; 1993, 453).

322. **Onomastique**. P.A. Dimitrov, *Thracia* 16 (2005), 59-64 : « The Thracians and their Neighbours ». La note est entièrement consacrée aux deux formes, ΒΙΘΥΣ et ΒΕΙΘΥΣ, sous lesquelles on trouve dans les inscriptions cet anthroponyme thrace. Fort des statistiques faites sur les occurrences révélées par le *LGPN*, D. fait plusieurs considérations sur la distribution géographique et les variations de graphie de ce nom et arrive à la conclusion que « we should expect that EI be the norm » en thrace. « The opposition of Bei- vs. Bi- in inscriptions from Bulgaria and Greece gives us grounds to explain the [i] in Bithys outside 'Thrace proper' as phonetically more convenient for Greek population groups ». — Je ne suis guère convaincu par cette théorie, d'autant plus que D. ne semble pas toujours tenir compte de la chronologie des inscriptions. Ne s'agirait-il pas plutôt de la banale graphie –ει– dans les inscriptions d'époque romaine ?

323. Albena Mirčeva, *Linguistique balkanique* 45 (2006), 1, 93-96 : « On the Feminine Name ΖΙΑΣΑΛΒΗ », explique ce nom par l'élément thrace –ζια– (cf. *Bull*. 2007, 383). La deuxième partie du mot ne serait, selon D. Bojadžev, que M. suit, que la transcription du latin *salve*, d'où un hybride thraco-latin. Je trouve cela fort douteux.

324. **Inscriptions des trésors thraces**. Louisa D. Loukopoulou, dans Louisa D. Loukopoulou et Selene Psoma, avec la collaboration d'Athéna Iakovidou (éd.), *Thrakika Zètèmata* I, Mélétèmata, 58, Athènes, 2008, 139-169 : « Les inscriptions des trésors nord-balkaniques », reprend l'étude engagée naguère par G. Mihailov (*Bull*. 1988, 259 et 528) sur les inscriptions des trésors trouvés à Rogozen et dans d'autres localités situées toutes entre les Balkans et le Danube (Vraca, Alexandrovo, Borovo, Braničevo, Agighiol). Il était déjà acquis que les inscriptions des groupes (a) et (b), notamment celles en pointillé, faisaient connaître des noms de rois odryses et quelques toponymes, dont la plupart attestés par des sources littéraires. Contrairement aux inscriptions des autres groupes, gravées dans les ateliers au moment même de la production des vases, les inscriptions de ces premiers groupes ont été ajoutées « en toute apparence hors de l'atelier de leur fabrication, sans doute par le propriétaire ou pour son compte ». L'analyse de l'écriture et de la langue indique « l'influence des cités helléniques d'origine ionienne du littoral égéen, pontique et propontique de la Thrace » (pour Mihailov, il s'agissait plutôt de l'influence d'Athènes, vu les relations que les rois odryses entretenaient avec cette cité). Les toponymes, *Apros*, *Ergiskè*, *Béos*, *Sauthaba*, et les ethniques, Καινο(–), « évoquent des localités de la Thrace du sud-est, notamment de l'arrière-pays de la Chersonèse thrace, entre le golfe Mélas et la côte occidentale de la Propontide : cette aire peut être identifiée avec la *Kainikè* des sources littéraires et épigraphiques, à savoir le pays des *Kainoi* ». La plus importante contribution épigraphique de l'article concerne le déchiffrement de la formule Κότυος ΕΓΓΕΙΣΤΩΝ (ou ΕΚΓΕΙΣΤΩΝ), attestée deux fois à Rogozen, une fois à Alexandrovo et une fois sur un vase d'une collection privée. Contrairement à ceux qui y voyaient un toponyme non encore connu, L. préfère identifier après la préposition (ἐκ ou ἐγ) « un *lambda* parothasien » et lire le génitif pluriel λειστῶν/λιστῶν. Autant dire que les objets étaient enregistrés successivement (selon le moment de leur entrée, ce qui explique les différences de gravure) dans le trésor royal des Odryses soit par le lieu précis de leur provenance, soit, dans ces cas particuliers, comme butin issu du brigandage. L. en donne d'ailleurs des parallèles grecs. Comme le dernier roi mentionné est Kersebleptès (360-341 *a.C.*), il s'ensuit que c'est après le règne de celui-ci que le trésor royal odryse fut dispersé, c'est-à-dire après la dissolution du royaume, tombé sous les coups de Philippe II. Or, comme les lieux de trouvaille de ces objets inscrits se situent dans les régions peuplées par les Triballes et les Gètes, L. reprend, en la développant, une hypothèse avancée en 1987 par M. B. Hatzopoulos et estime qu'il s'agissait de restes du butin que Philippe II comptait ramener chez lui, après ses campagnes en Thrace et en Scythie (342-339 *a.C.*), ce trésor qui, selon Diodore, lui a été arraché par les Triballes, lesquels l'auraient partagé entre eux. Cela étant, le règne de Kersebleptès reste un « *terminus post quem* de la *sortie* de ces objets du Trésor » ; après avoir pris ces objets à Philippe II (lequel, à son tour, s'était emparé du trésor royal des Odryses), les princes du nord des Balkans auraient pu les conserver et même les transmettre jusqu'au moment (assuré par le contexte archéologique de chaque trouvaille à

part) où ils furent déposés comme offrandes funéraires. — L'interprétation de ΓΕΙΣΤΩΝ = λειστῶν/ληιστῶν me semble ingénieuse, même si, en attendant de nouvelles prises de position à cet égard, l'hypothèse toponymique ne me semble pas encore définitivement écartée. Par ailleurs, grâce à cette étude, on voit désormais plus clairement les voies de constitution du trésor royal odryse et le rôle décisif qu'aurait joué la chancellerie royale dans la gestion de son inventaire (L. ajoute d'ailleurs dans un *addendum* une référence aux découvertes plus récentes de Goljama Kosmatka : enregistrement du poids d'un gobelet et d'une œnochoè d'argent ; voir entre-temps *Bull*. 2008, 102). Il y a pour autant un point sur lequel je ne suis pas tout à fait d'accord avec son interprétation plutôt réductrice. En ce qui concerne les *entrées* dans le trésor royal (par exemple, objet en provenance de Béos devenu propriété du roi Kotys), il n'est pas obligatoire que tous ces objets aient été acquis par violence (comme ceux entrés ἐκ ληιστῶν) : il peut aussi s'agir de tributs et de dons de la part des dynastes soumis à l'autorité nominale des rois odryses, comme le veut la théorie « traditionnelle » (cf. Thuc. II 97, 3-4). À son tour, le roi était lui-même tenu à faire des contre-dons à ses sujets (cf. Xen., *Anab*. VII 3, 28 : ἀρχαῖος εἴη νόμος κάλλιστος τοὺς μὲν ἔχοντας διδόναι τῷ βασιλεῖ τιμῆς ἕνεκα, τοῖς δὲ μὴ ἔχουσι διδόναι τὸν βασιλέα). Par conséquent, pour les *sorties* du trésor royal, le recours à l'hypothèse reposant sur la mésaventure de Philippe II n'est pas le seul moyen d'expliquer les choses : les dynastes nord-balkaniques auraient pu recevoir des cadeaux royaux, en échange de leur fidélité, directement de Kotys ou de Kersebleptès et les auraient même fait passer, à leur tour, d'une main à l'autre. Je trouve qu'il est d'ailleurs significatif que l'aire de provenance soit circonscrite, pour les *entrées*, à la Thrace égéenne, et pour les *sorties*, à l'aire nord-balkanique, soit deux régions périphériques et géographiquement opposées, où l'autorité des Odryses ne pouvait être que nominale. Rien de plus édifiant pour la structure pyramidale d'un tel royaume.

325. **Stèles funéraires**. Anja Slawisch, *Die Grabsteine der römischen Provinz Thrakien. Aufnahme, Verarbeitung und Wiedergabe überregionaler Ausdrucksmittel am Beispiel der Grabsteine einer Binnenprovinz zwischen Ost und West*, Schriften des Zentrums für Archäologie und Kulturgeschichte des Schwarzmeerraumes, 9, Langenweißbach, 2007. Cet ouvrage est issu d'une thèse soutenue en 2004 sous la direction de M. Oppermann. Il vient s'ajouter aux *Grabstelen* de Mésie inférieure de S. Conrad (*Bull*. 2006, 262) et au *Thrakischer Reiter* de M. Oppermann (*Bull*. 2007, 384) et constitue en même temps, par sa démarche iconographique, un supplément très utile à la section « thrace » des *IGBulg*, au corpus de Périnthe (*Bull*. 1999, 382), ainsi qu'au corpus de la Thrace égéenne (*Bull*. 2005, 2). Malheureusement, ce dernier ouvrage vit le jour après que S. eut apparemment confié son manuscrit à l'éditeur : sinon elle l'aurait utilisé avec le plus grand profit. Au-delà de ce contretemps, entraînant forcément quelques lacunes dans le catalogue, il faut dire que l'ouvrage de S. est solide. Nourri d'une riche bibliographie et très bien illustré, il dresse une typologie serrée des stèles et des autels funéraires et en propose des chronologies convaincantes. Les nouvelles dates avancées par S. seront désormais à confronter avec ce qu'en donnent, parfois sur les traces de Pfuhl–Möbius, les corpus épigraphiques. La présentation (chapitre II) et le catalogue observent l'ordre géographique. Puisque, pour la plupart, les monuments funéraires portent des inscriptions, il aurait pourtant fallu ajouter un index épigraphique, au moins pour les anthroponymes. Les textes sont

repris d'après les publications épigraphiques, mais on y trouve parfois quelques erreurs d'accentuation. La bibliographie épigraphique n'est pas toujours complète : c'est ainsi que pour les monuments à inscriptions de Sélymbria (cat. Sel 1, 2 et 5) il manque les références aux *I.Byzantion* (qui comportent en annexe le corpuscule des inscriptions de Sélymbria). Je remarque, à ce même propos, que la stèle Sel 2 est attribuée à Sélymbria par S., alors qu'elle serait plutôt de Byzance pour N. Firatlı (cf. *I.Byzantion* 179).

326. **Religion**. Ivanka Dontcheva, (nº 140), 433-436 : « L'épithète ἐπιφανέστατος dans des monuments votifs d'époque romaine sur les terres thraces ». Cette épithète est adjointe surtout à Asklépios dans le sanctuaire de Batkoun, mais aussi au couple Asklépios et Hygée dans le sanctuaire de Karasoura, ainsi qu'à Zeus. Toutes les inscriptions commentées figurent dans *IGBulg* III. — Variante bulgare du même article dans *Spartacus* II (nº 320), 96-100.

327. E. Albanidis et S. Giatsis, *Nikephoros* 20 (2007), 177-197 : « Athletic Games in Thrace during the Imperial Era », offrent un aperçu sur les jeux consacrés à plusieurs dieux ou aux empereurs romains dans dix villes de Thrace (mais Tomis et Odessos sont à supprimer, car ces villes n'ont jamais appartenu à la province romaine de Thrace). Le gros de la documentation est fourni par des sources numismatiques et épigraphiques. Hélas, l'usage des inscriptions est assez décevant : il n'y a pas de renvois à des corpus comme *I.Perinthos*, *I.Byzantion*, *I.Tomis*, mais à des éditions parfois surannées. Pour Philippopolis, les auteurs ne tiennent pas compte des contributions récentes de N. Sharankov, lequel a édité plusieurs inscriptions en relation directe avec un tel sujet (voir, dernièrement, nºs 336 et 337). La bibliographie sur le « Grand Dieu » d'Odessos et les fêtes qui lui sont consacrées n'est pas mise à jour.

328. **Localités**. — *Aleksandrovo* (toponyme moderne). En marge de l'article de N. Sharankov, *Archaeologia Bulgarica* 9 (2005), 1, 29-35 : « A Greek Graffito in the Thracian Tomb near Alexandrovo » (graffite pariétal de la fin du IVe ou du début du IIIe siècle *a.C.* : Κοζιμασης χρηστός ; sous l'inscription, une tête imberbe vue de profil, regardant vers la gauche), déjà commenté (*Bull.* 2006, 49), j'ajoute qu'il ne s'agit pas, comme pour Sh., d'un nom thrace « hitherto unattested ». Cet anthroponyme était déjà connu (références aimablement fournies par D. Dana) : *SEG* 24, 614 (gén. Κοζειμασου, décret de Gazoros, 158/9 *p.C.*) et, à une graphie légèrement différente, *SEG* 42, 582, col. C.32 (gén. Κοσουμασου, catalogue éphébique de Kalindoia, *ca.* 90-110 *p.C.*). — D'une manière tout à fait curieuse, L. Getov, (nº 320), 316-318 : « Sur le graffite de la tombe d'Aleksandrovo » (en bulgare, résumé en anglais), reprend le sujet à partir de plusieurs notes plus ou moins inspirées (voir déjà *Bull.* 2005, 83) ayant précédé la publication de Sh., mais passe entièrement sous silence cette dernière, déjà parue trois ans auparavant. G. date le graffite et le portrait (dessin) de la première moitié du IIIe siècle *a.C.* — Ce Κοζιμασης est-il le même que celui dont K. Bošnakov soutient avoir déchiffré le nom à Kazanlăk ? Voir nº 333.

329. *Augusta Traiana*. Zlatozara Gočeva, dans *Phosphorion* (nº 320), 382-385 : « Le dieu thrace Δριγεσος » (en bulgare, résumé en français). Considérations sur les dédicaces *IGBulg* V 5577 et 5578.

330. *Boutovo* (toponyme moderne). Pépa Loungarova, (nº 140), 847-849 : « Colonne à inscription du village de Boutovo (*Moesia inferior*) ». Inédite au moment du congrès de Barcelone (2002), l'inscription fut ensuite publiée par le même auteur : voir *Ann. ép.* 2003, 1563 et *SEG* 53, 726.

331. *Tumulus de Dalakova (département de Sliven)*. G. Kitov et P. Dimitrov, *Archaeologia Bulgarica* 12 (2008), 2, 25-32 : « A 4th Century BC Thracian Gold Signet-Ring from the Dalakova Tumulus (SE Bulgaria) ». Sur le chaton d'une bague trouvée dans une tombe princière figure une tête barbue vue de profil (vers la droite) et dont les auteurs estiment qu'elle « shows aristocratic features » (photo). À sa droite, du bas vers le haut et à des lettres rétrogrades, ΣΗΥΣΑ, à sa gauche, du haut vers le bas et à des lettres toujours rétrogrades ΤΗΡΗΤΟΣ (*sigma* toujours à branches). Le contexte archéologique indique une date aux environs de 380 *a.C.* et le personnage en question devrait être un paradynaste. Σηυσα serait le génitif de *Σηυσας, duquel les auteurs rapprochent — d'une manière, à mon avis, arbitraire — *Sese* (*CIL* XIII 7049 = Detschew 434, nom d'un militaire thrace), le nom de la ville de Sestos, ainsi que Σηστε (*CIG* 2009, Amphipolis). Ils ajoutent l'inscription de Smjadovo commentée dans *Bull.* 2007, 390 (*SEG* 52, 712), Γονιμασηζη | Σεύθου γυνή, et commentent : « if we divide the first word in three, ΓΟΝΙ ΜΑ ΣΗΖΗ, we get to what we think is an equivalent of the Greek '*Seuthes'* wife' on line 2 » (en sous-entendant qu'il s'agirait d'un texte en thrace). Ce qui est à exclure sans aucun regret : l'inscription invoquée est sûrement grecque et je suis maintenant convaincu qu'elle doit être lue Γονιμαση ζῆ, comme le proposait K. Hallof (*SEG* 52, 712). Pour Γονι–μαση, voir maintenant, entre autres, Κοζι–μασης (nº 328). Quant au patronyme, on a affaire à une forme non encore attestée d'un génitif du banal Τήρης. Les auteurs trouvent comme parallèle notamment Τήρεντος (*IGBulg* II 844). Sauf que là, il est question du latin *Tere(n)s* plutôt que du thrace Τήρης. En fait, une telle flexion n'a rien de surprenant : cf. Μένης, gén. Μένητος. Pour une autre forme du génitif (Τερρεω), voir nº 334.

332. *Durostorum*. N. Gudea, *Studia Universitatis « Babeş-Bolyai », Theologia Catholica* (*series historia ecclesiastica*) 53, 1, 2008, 71-73 : « Notes d'archéologie chrétienne. 7. Sur une bague d'or avec gemme à symboles chrétiens et inscription de Durostorum (Moesia II) » (en roumain, résumé en anglais). G. Atanasov avait publié dans une revue assez difficile d'accès, *Acta Terrae Septemcastrensis* (Sibiu) 6 (2007), 1, 19-22, une bague à inscription du IVe siècle *p.C.* pour laquelle il s'était visiblement trompé de lecture. G. y lit correctement ζήσαις (*sigma* lunaire), en donne des analogies et discute l'iconographie chrétienne de la trouvaille.

333. *Kazanlăk* (toponyme moderne). Même s'il ne s'agit pas encore d'une publication scientifique, il convient de signaler dès maintenant, au vu de son importance, une note accompagnée de photos et de dessins due à K. Bošnakov, *Buditel* 2 (2008), 2, 5-9 : « Les noms du roi thrace enseveli et du peintre » (en bulgare). L'auteur prétend avoir déchiffré dans la célèbre tombe de Kazanlăk deux inscriptions peintes (*sigma* partout lunaire). La première nous dévoilerait le nom du défunt : Σεύθιου | Ῥοιγος. Il s'agirait donc du fils du roi Seuthès III, l'adversaire de Lysimaque. À comparer avec les monnaies portant la légende ΡΟΙΓΟΥ, datées par B. des années soixante et cinquante du IIIe siècle *a.C.* : cf. Ulrike Peter, *Die Münzen der thrakischen Dynasten (5.-3. Jahrhundert v. Chr.). Hintergründe ihrer Prägung*, Berlin, 1997, 215-217 (*LGPN* IV, *s. v.*). La deuxième inscription révélerait le nom de l'auteur des remarquables peintures de la même tombe : Κοζιμασης ἐζωγράφησεν. B. renvoie à l'inscription et au portrait d'Alexandrovo (*supra*, nº 328) et estime que là, l'épithète χρηστός signifie « doué » et « bon ». Quelle que soit la vérité sur la fiabilité de ces lectures, la signification funéraire du mot χρηστός à Alexandrovo ne fait pas de doute

(cf. l'interprétation donnée par N. Sharankov). Néanmoins, il est bien possible que ce Κοζιμασης ait été impliqué à la fois dans la décoration de la tombe de Kazanlăk, où il aurait signé lui-même, et de celle d'Alexandrovo, où, après sa mort, un autre l'aurait commémoré et lui aurait également dessiné le portrait. Les dates des deux inscriptions sont quasiment contemporaines. Il faut, néanmoins, attendre que B. présente ses résultats dans une publication académique et avec des photos plus édifiantes.

334. *Tumulus de Naip (près de Tekirdağ)*. İ. Delemen, *AJA* 110 (2006), 2, 251-273 : « An Unplundered Chamber Tomb on Ganos Mountain in Southeastern Thrace », publie en détail une tombe monumentale à dromos des dernières décennies du IVe siècle *a.C*. Parmi les somptueux objets du mobilier, il y a une œnochoè en argent (fig. 10) qui présente sur sa lèvre intérieure l'inscription ΤΕΡΡΕΩ (*sic*), une nouvelle forme du génitif du nom royal Τήρης. D. suppose prudemment que la tombe aurait pu appartenir à Tèrès, fils de Kersebleptès (dernier roi odryse). On sait que ce Tèrès avait été vers 352-346 otage à Pella et il aurait peut-être continué sa carrière chez les rois de Macédoine. — Une telle identification serait séduisante, mais il faut tenir compte que de tels objets de prestige changeaient fréquemment de propriétaire (voir une discussion détaillée au nº 324). Pour attribuer une tombe à une personne, les inscriptions sur les objets de mobilier sont moyennement pertinentes à la différence des inscriptions murales.

335. *Nicopolis ad Istrum*. Ligia Ruscu, *Archaeologia Bulgarica* 11 (2007), 2, 1-8 : « On the Elites of Nicopolis ad Istrum », estime, sur la foi des témoignages épigraphiques, que l'élite de cette cité grecque était composée de « Romains ». Un certain nombre d'immigrés d'Asie Mineure se laisse percevoir vers les débuts de la ville. Voir aussi, *ead*., *Historia* 56 (2007), 2, 214-229 : « On Nicopolis ad Istrum and her territory ».

336. *Philippopolis*. N. Sharankov, (nº 140), 1343-1350 : « Maximus of Apamea, Loved by Thrace and the World ». Sh. publie avec beaucoup de soin (photos, dessins) une épigramme funéraire très intéressante inscrite sur une base de statue. Le défunt est Μάξιμος, citoyen d'Apamée, « aimé par la Thrace et l'univers » (Θρήκῃ καὶ κόσμῳ πεφιλημένος), âgé de 70 ans (ἐτῶν τρὶς εἴκοσι καὶ δεκάδα). Près de lui — lit-on dans le texte, autant dire sur la base porteuse de l'épigramme — (la statue) d'Apollon *Kendrisos* (Ἀπόλλωνος Κενδρεισοῖο). Le monument fut érigé par les soins du fils homonyme de Maximus. Sh. identifie le défunt au ποιητὴς Ἀπαμεὺς Μάξιμος, vainqueur à deux reprises aux *Hadriana Olympia* de Cyzique (*CIG* II 3672 = *SEGO* II 16) et qui aurait lui-même composé le distique de son monument honorifique que lui érigèrent les ἀστοί de Cyzique. En revanche, vu les irrégularités des hexamètres, les vers de l'épitaphe de Philippopolis ne sont sûrement pas de lui. Puisque les concours de Cyzique ne débutent qu'en 139 *p.C*., et compte tenu de l'âge du défunt, l'inscription de Philippopolis est de toute manière postérieure à 170 : elle daterait « most likely in the first half of the third century AD ». Ni ce Maximus ni son fils homonyme ne peuvent être identifiés au poète local attesté par *IGBulg* III 1, 1024. Il s'agirait d'un citoyen d'Apamée (impossible de trancher parmi les nombreuses cités portant ce nom) qui, après avoir remporté des victoires à Philippopolis, prit la décision de s'y établir. C'est ainsi que la nouvelle épigramme semble être « our first evidence that poetical competitions were part of the Philippopolitan games », alors que jusqu'ici on n'en connaissait comme

vainqueurs que des hérauts et des sportifs (quatre personnages dont Sh. dresse le catalogue). Le lieu de déroulement des compétitions poétiques était le théâtre, comme le montrent deux monuments honorifiques trouvés à cet endroit et mentionnant le *koinon* de Thrace, l'organisateur des concours de Philippopolis. Sh. en donne les éditions, reprises entre-temps, avec de larges commentaires, dans *Archaeologia Bulgarica* 9 (2005), 2, 55-71 : « Statue-Bases with Honorific Inscriptions from Philippopolis » (voir maintenant *Ann. ép*. 2005, 1379 et 1383). Pour d'autres inscriptions publiées pour la première fois ou revues dans ce dernier article, voir *Ann. ép*. 2005, 1380-1382, 1384 (*IGBulg* V 5468), 1391 (*IGBulg* III 1, 1144 + 1170). On trouve là également une édition sensiblement améliorée de l'inscription *IGBulg* III 1, 1040. Par contre, une base de statue érigée en 187 par le même *koinon* pour Commode, dont Sh. présente le texte à la note 28 de son article des actes de Barcelone, a été reprise dans l'article recensé ci-dessous (nº 5).

337. N. Sharankov, (nº 321), 518-538 : « The Thracian κοινόν : New Epigraphic Evidence », publie ou republie conjointement avec son article de *Archaeologia Bulgarica* 9 (2005), 2, 55-71 (notice précédente) plusieurs inscriptions (photos). Pour les documents déjà retenus pas l'*Ann. ép*. je ne donnerai que les concordances. Les dates sont désormais *p.C*. – 1) *Ann. ép*. 2005, 1380. – 2) *Ann. ép*. 2005, 1379. – 2a) *Ann. ép*. 2005, 1381. – 3) Deux fragments du bord droit d'une stèle présentant un catalogue de noms grecs, latins et thraces répartis sur 18 lignes, fin du IIe – première moitié du IIIe siècle. Seuls les patronymes sont conservés ou restituables. À la l. 18, un ϙύνδικος. – 4) Fragment dont on ne conserve que la partie finale d'un texte, IIe siècle : δόγμαṭι κοιν[οῦ]. – 5) Base de statue de l'an 187 (cf. id., *Actes Barcelone*, note 28) : [Αὐτοκράτορα Κ]ϱαίσαρα Μ(ᾶρκον) Αὐρήλιον Κόμοδον (*sic*) Ἀντωνῖνον | [εὐσεβῆ εὐτυ]χῆ Σεβ(αστὸν) Σαρματικὸϒ Γερμανικὸν μέγιστον Βρε|[ταννικὸν] τὸ κοινὸν τῆς Θρϱακῶν ἐπϱαρχείϱας, ἡγεμονεύον|[τος Και]κιλίου Ματέργου, πρεσβ(ευτοῦ) Σεβ(αστοῦ) ἀντιστρατήγου, ἐπιμελου|μένου Λ(ουκίου) Φουλβίου Ἀστικοῦ θρϱακάρχου. Ce *thrakarchès* était déjà connu grâce à deux inscriptions de Serdica (*IGBulg* IV 1910 et 1928). – 6) *Ann. ép*. 2005, 1383. – 7) Base de statue, première moitié du IIIe siècle (à cause de la désignation de Philippopolis comme νεωκόρος), règne d'Élagabal ou de Sévère Alexandre (*rasura*, l. 1-3) : Ṭ[ὸν μ]ἑ[γιστον] *vel* [θ]ε[ιότατον | αὐτοκράτορα Μ(ᾶρκον) | Αὐρ(ήλιον) Ἀντωνῖνον | ἡ] λαμπροτάτη | Θρϱακῶν μητρό|πολις Φιλιπ|πόπολις νεω|κόρος, *vac*. ἐπι|μελουμένου | Μ(άρκου) Αὐρ(ηλίου) Ἀλεξάν|δρου θρϱακάρχου | καὶ πρώτου ἄρ|χοντος· | εὐτυχῶς. – 8) Base de statue pour Iulia Mamaea, μητέρα Μ(άρκου) Αὐρ(ηλίου) Σευή|ρου [Ἀλ]ε̣ξ̣[άνδ]ρ̣ο̣υ̣ | καὶ τῶν ἱερῶν αὐτοῦ | στρατευμάτων (*rasura* aux l. 6 et 8-9 mentionnant les noms de l'empereur et de sa mère), posée par ἡ λαμπροτάτη Θρϱα|κῶν ἐπαρχεία, *vac*. ἐπιμελουμένου | Π(οπλίου) Ἀντίου Τήρου | θρϱακάρχ[ου]. Époque de Sévère Alexandre, peut-être après 224. Le *thrakarchès* est le même que celui attesté à Pautalia (*IGBulg* IV 2053, dont Sh. donne une lecture améliorée, en lisant notamment le nom complet du personnage). Membre de la même famille, Κλ(αυδία) Ἀντία Ἀσκληπιοδότη était la femme du thrakarchès Μ(ᾶρκος) Αὐρ(ήλιος) Εὐστόχιος Κέλερ (*IGBulg* III 1, 1537), également mentionné au nº 12. – 9-10) Deux bases de statues pour l'empereur Maximin le Thrace (dont le nom est martelé à chaque fois) érigées sous le gouverneur C. (ou T.) Vibius Gallus (l'initiale du *praenomen* n'est pas claire), ἐπιμελουμένου

Μ(άρκου) Αὐρ(ηλίου) Στάσονος Εἰάσονος (*sic*) θρᾳκάρχου. Le gouverneur est nouveau. Si le *praenomen* est *T(itus)*, l'on pourrait restituer Τ(ίτου) Οὐ[ιβίου Γάλλου] dans *IGBulg* V 5567 d'Augusta Traiana. Si, par contre, il s'agit d'un *C(aius)*, il pourrait être identifié au futur empereur C. Vibius Trebonianus Gallus, légat de Mésie inférieure en 250-251 et *consul suffectus* avant cette date. – 11) *Ann. ép*. 2005, 1391. Commentaire sur la prosopographie des *Virdii* attestés par plusieurs inscriptions ; cf. *Archaeologia Bulgarica* 9 (2005), 2, 69. – 12) Base de statue (nom de l'impératrice martelé), 249-250 : Τὴν θεοφιλεστάτην | Αὐγούσταν Ἑρε[ν(ίαν) Ἐτ]|ρουσκίλλαν Σεβαστὴν | τὸ κοινὸν τῆς λαμ|προτάτης Θρᾳκῶν | ἐπαρχείας, ἡγεμο|νεύοντος τῆς Θρᾳκῶν | ἐπαρχείας Ἰουλίου | Πρείσκου, πρεσβευτοῦ | Σεββ(αστῶν) ἀντι|στρατήγου, | ἐπιμελουμένου Μ(άρκου) Αὐρ(ηλίου) Εὐστοχίου | Κέλερος θρᾳκάρχου. Pour ce *thrakarchès* (cf. nº 8) et sa famille, voir aussi *IGBulg* III 1, 1449, 1537 et V 5591. Et Sh. de commenter : « all these inscriptions were found in the area around Cillae. Therefore I am inclined to think that a certain Celer, son of the *ekdikos* Aurelius Asclepiades, mentioned in the catalogue of a cult society (σπεῖρα) from Cillae (*IGBulg* III 1, 1517.23 ; 241-244 AD) is the same as the thracarch Marcus Aurelius Eustochius Celer, son of Asclepiades ». – 13) Édition améliorée d'une inscription publiée dans un premier temps par V. Gerassimova-Tomova : voir *Ann. ép*. 2005, 1377. À la fin de son substantiel article, Sh. donne une liste mise à jour des *thrakarchai* connus à ce jour.

338. *Provenances inconnues*. D. Dana, *ZPE* 168 (2009), 187-195 : « Inscriptions inédites de Macédoine et de Thrace ». En recueillant plusieurs inscriptions dont les photos circulent sur Internet (catalogues de vente, etc.), D. en offre des éditions commentées très soignées. Il ne manque que quelques données techniques, car l'auteur n'a pas eu la possibilité de faire l'autopsie des pierres. – 1) Épitaphe (IIe siècle *p.C*. ?) attribuée par D., sur la foi du type iconographique (représentation d'une famille dans un médaillon), à la Macédoine orientale, « plus précisément [à] la vallée du moyen Strymon », sans doute la région de Sandanski (Bulgarie). Une certaine Εὐγένεια Βρασεως érige l'épitaphe pour son mari Οὐάλης et son παιδίον Ζωσᾶς (hypocoristique de Ζώσιμος). Le commentaire porte notamment sur le patronyme de la femme (Βρασις, à flexion variable, soit comme ici, soit Βρασου ou, en latin, *Brassi*), pour lequel l'auteur trouve une dizaine d'exemples en grec et en latin. Le nom est « particulièrement attesté dans les territoires de Serrès et de Philippes ». – 2-9) Dédicaces (parfois fragmentaires) provenant d'un sanctuaire de Zeus et d'Héra. D. remarque à juste titre qu'il s'agit d'un lot unitaire en provenance d'un endroit que l'on devrait chercher en Bulgarie. Les dédicaces sont faites Διὶ καὶ Ἥρᾳ Σουιδεπτηνοῖς (les formules conservées de manière fragmentaire par les nos 5, 6, 8 et 9 se complètent l'une l'autre), une fois appelés aussi [κ]υρίοις (nº 9) : il s'agit d'une nouvelle épithète, « d'origine le plus vraisemblablement toponymique ». Le premier membre serait à rapprocher de l'ἐμπόριον Θουιδαι (dans le territoire d'Augusta Traiana, *IGBulg* V 5634) et de l'épithète Συιδηνός portée dans la même région par Apollon (*SEG* 53, 646 = *Ann. ép*. 2003, 1567), alors que l'élément –επτα se retrouve dans le toponyme *Burdipta*/Βουρδεπτω (région de Svilengrad). Parmi les noms des dédicants conservés, amplement commentés à chaque fois, on retiendra Μουκαπουος (anthroponyme féminin). – 10) Dédicace en latin d'un légionnaire de Mésie inférieure ou de Thrace.

DACIE
(Alexandre Avram)

339. **Onomastique**. C. C. Petolescu, *Studii şi cercetări de istorie veche şi arheologie* 58 (2007), 1-2, 11-19 : « Le nom *Decebalus* dans l'onomastique dace » (en roumain, résumé en français). Contrairement à une théorie réitérée surtout dans l'historiographie roumaine, le nom dace Decebalus n'était pas « royal », et encore moins un titre royal, mais plutôt fréquent chez les Daces. Pour démontrer sa thèse (tout à fait similaire à celle d'article de D. Dana paru presque concurremment, *Bull*. 2008, 351), P. répertorie et commente les occurrences de ce nom. Sur les 20 entrées, cinq sont assurées par des inscriptions grecques : *IGBulg* II 709 (*IDRE* II 329 : Δικέβαλος) ; *Bull*. 1965, 257 (*IDRE* II 331 : gén. Δικεβάλι) ; *Ann. ép*. 1992, 1495 (*SEG* 40, 605 ; *IDRE* II 348 : gén. Δεκεβάλου) ; *IGUR* I 160 (*IDRE* I 105), col. VII, l. 89 (Δεκίβαλλος) ; D. Dana, *ZPE* 143 (2003), 175 (Δεκιβ(–)).

340. D. Dana, *Studia Universitatis « Babeş-Bolyai », Historia* 51 (2006), 1, 99-125 : « The Historical Names of the Dacians and their Memory : New Documents and a Preliminary Outlook ». Sont commentés d'une manière quasiment exhaustive, dernières découvertes épigraphiques à l'appui, les noms *Byrébistas*, *Dekinais*, *Cotiso*, *Rholès*, *Dapyx*, *Zyraxès*, *Dikomès*, *Comosicus*, *Thiamarkos*, *Scorilo*, *Diurpaneus*, *Douras*, *Avézinas*, *Bikilis*, *Diègis*, *Decibalus*, *Ziais*, *Piéporus*, *Tiatus*, *Natoporus* et *Drilgisa*. Voir aussi *Bull*. 2007, 386, 1 ; 2008, 351.

341. **Timbres amphoriques d'époque romaine**. C. Timoc, (nº 321), 614-619 : « Pontische und ägäische Amphoren aus dem römischen Dakien ». Répertoire des estampilles sur des amphores (dessins). Tous les exemplaires étaient connus. Il manque les concordances avec le *Corpus Inscriptionum Graecarum Dacicarum* (*Bull*. 2006, 273).

342. **Localités**. — *Ilişua (toponyme moderne)*. R. Ardevan et V. Wollmann, *Revista Bistriţei* 20 (2007), 1, 241-253 : « Quelques inscriptions trouvées à Ilişua » (en roumain, résumé en français), reprennent, parmi plusieurs inscriptions latines, la dédicace en grec (nº 1) signalée dans *Bull*. 2008, 352.

PONT
(Alexandre Avram)

(Abréviations moins usuelles : *ACSS* = *Ancient Civilizations from Scythia to Siberia* [Leyde] ; *VDI* = *Vestnik drevnej istorii* [Moscou]).

343. **Économie et société**. Stefania Gallotta, dans Maria Gabriella Angeli Bertinelli et Angela Donati (éds.), *Il cittadino, lo straniero, il barbaro, fra integrazione ed emarginazione nell'Antichità, Atti del I Incontro Internazionale di Storia Antica (Genova, 22-24 maggio 2003)*, Rome, 2005, 427-436 : « Tra integrazione ed emarginazione : gli indigeni nelle *poleis* greche del Mar Nero ». Cet article prend en discussion trois études de cas : Héraclée du Pont (démarche reposant exclusivement sur des sources littéraires, à défaut d'inscriptions à ce sujet), Chersonèse taurique et Olbia. Pour Chersonèse, la discussion se concentre sur les τοὺς παροικοῦντας Ταύρους du célèbre décret en l'honneur de Diophantos (*IOSPE* I^2 352 = *SIG*^{3} 709, l. 9). G. revient à l'opinion avancée naguère par D. M. Pippidi (cf. *contra*, déjà *Bull*. 1974, 381) et acceptée depuis lors par

certains spécialistes de la question (A.N. Ščeglov et, dans une moindre mesure, S.Ju. Saprykin), mais rejetée par d'autres (notamment par Ju.G. Vinogradov) : « l'interpretazione del termine *paroikoi*, come abitanti nella condizione di contadini-dipendenti mi pare, quindi, la più probabile ». Elle en donne des arguments tirées des réalités archéologiques concernant la configuration de la *chôra* de Chersonèse. Il reste néanmoins que le contexte de la mention épigraphique est trop neutre pour que l'on s'engage trop loin dans une interprétation à connotation sociale et juridique (encore faut-il rappeler qu'il n'est pas question de πάροικοι, ce qui aurait sans doute donné du fil à tordre, mais du banal participe παροικοῦντες). Quant à Olbia, G. fait état de la représentation d'un archer scythe sur la stèle de Λέωξος ὁ Μολπαγόρ[εω] (il aurait pourtant fallu citer au moins *IOSPE* I^2 270 et Ju.G. Vinogradov, *Pontische Studien*, Mayence, 1997, 230-241) et des μιξέλληνες du célèbre décret en l'honneur de Protogénès (*IOSPE* I^2 32). « Ma chi erano questi *mixellenes* ? Possiamo rimandere al riferimento di Ellanico (*FGrHist* 4, F 71 A) sui Sinti di Lemno, che, Traci in origine, diventarano *mixellenes*, cioè si ellenizzarono in parte ». C'est tout ! En réalité, les témoignages que l'on pourrait évoquer sont beaucoup plus nombreux et la discussion, déjà entamée depuis des lustres, beaucoup plus complexe : voir notamment Iris von Bredow, dans B. Funck (éd.), *Hellenismus*, Tübingen, 1996, 467-474 : « Der Begriff der Mixhellenes » ; M. Casevitz, dans Nicole Fick et J.-Cl. Carrière (éds.), *Mélanges Étienne Bernand*, Paris, 1991, 121-139 : « Sur la notion de mélange en grec ancien (mixobarbare ou mixhellène ?) » ; id., dans Valérie Fromentin et Sophie Gotteland (éds.), *Origines gentium*, Bordeaux, 2001, 41-47 : « Le vocabulaire du mélange démographique : mixobarbares et mixhellènes ».

344. Stefania Gallotta, dans A. Mele, Maria Luisa Napolitano et A. Visconti (éd.), *Eoli ed Eolide tra madrepatria e colonie*, Naples, 2005, 297-305 : « I rapporti tra l'Eolide e la regione del Mar Nero ». Cette démarche repose essentiellement sur des sources littéraires : ce n'est qu'à la fin que l'auteur fait quelques considérations sur l'inscription de Lesbos *IG* XII 2, 3 = *SIG*^{3} 212 (Tod 163) concernant l'exemption partielle concédée [μ]έχρι δέ[κα μυριάδων μεδίμνων] aux importateurs de grain mytiléniens par le roi du Bosphore Leucon Ier. « Sembra, ad ogni modo, che si possa ricavare che venisse stabilito un determinato trattamento fino alla quantità di 100 000 medimni, ed un altro al di sopra di tale cifra, il che suggerisce che l'importo eccedente i primi 100 000 medimni dovesse essere abbastanza consistente perché la riduzione avesse una sua logica ». Je me demande toutefois si la restitution est aussi assurée que le pensent les exégètes successifs de la question, à commencer avec W. Dittenberger. La quantité est énorme, mais il peut s'agir d'un « système de contingentement des quantités exportées » (A. Bresson, *L'économie de la Grèce des cités* II, Paris, 2008, 250, note 22). — Pour le sujet abordé par G., je trouve qu'il aurait été intéressant de mentionner le décret callatien octroyant la proxénie à deux frères de Mytilène (*I.Kallatis* 6, première moitié du IIIe siècle *a.C.*) et peut-être aussi la pierre tombale d'un Mytilénien de Panticapée (*CIRB* 274, Ier siècle *a.C.*).

345. O. et A. Bounegru, (n° 140), 191-195 : « Οἶκος τῶν ναυκλήρων. The Shipowners Organization in the Pontic and Aegean Area ». Après avoir dressé un catalogue commenté des sources épigraphiques, les auteurs estiment que ce type d'associations impliquées dans le commerce maritime régional mais aussi interprovincial était spécifique à l'époque romaine « especially » aux zones égéenne et ouest-pontique.

346. Mădălina Dana, *Classica et Christiana. Anuar al Centrului de Studii Clasice şi Creştine* (Iaşi) 3 (2008), 109-130 : « Les médecins du Pont-Euxin à l'étranger : une "itinérance du savoir" », rassemble sources littéraires et inscriptions à ce sujet. Sont commentées les inscriptions suivantes : *GVI* 520 = *SEGO* III 14/16/03 (médecin originaire de Krounoi = Dionysopolis du Pont à Vasada d'Isaurie) ; *I.Byzantion* 128 ; *CID* II 4 (médecin d'Héraclée du Pont à Delphes) ; *Syringes* 1256 (graffite mentionnant un Ποντικὸς ἰατρός) ; *I.Heraclea* 2, 7 et 33 ; *I.Klaudiu Polis* 80 = *SEGO* II 09/09/06 (médecin de Tion) ; *I.Smyrna* I 442 b (médecin de Tion). Dans *I.Heraclea* 2, une lettre envoyée aux magistrats d'Héraclée par une association d'acteurs siégeant à Rome, où l'on vente les qualités d'un certain Markios Xénokratès (le même que le ἰατρὸς ἰβοκατίων mentionné par *I.Heraclea* 7), D. traduit τῇ κατὰ τὸ ἔργον ἀρετῇ non pas par « excellence de son jeu » (Brigitte Le Guen), mais par « excellence de son art » : la référence est donc à l'art du médecin (ἰατρικὸν ἔργον), et non à ses qualités d'acteur.

347. **Religion**. A.S. Rusjaeva, *Bosporskie issledovanija* 9 (2005), 65-83 : « Particularités régionales du culte de Dionysos sur les côtes de la mer Noire » (en russe, résumé en anglais). Bref aperçu, utile pour la côte nord, mais plutôt lacunaire pour la côte ouest. R. ne tient pas compte de la bibliographie récente du sujet, que ce soit pour les aspects généraux ou les « particularités locales ». Il vaut mieux se rapporter à ce propos au livre de Dobrinka Chiekova, nº 351.

348. Ligia Ruscu, dans C. Gaiu et C. Găzdac (éds.), *Fontes historiae. Studia in honorem Demetrii Protase*, Bistriţa-Năsăud, 2006, 771-775 : « Der Kult des Demos in den Poleis des Schwarzmeergebietes : politische Willensbildung und Selbstdarstellung », passe en revue les documents épigraphiques suivants (statues représentant le Δῆμος ou dédicaces faites à plusieurs divinités, dont le Δῆμος) : *I.Histriae* 19 ; *SEG* 40, 633 (Olbia) ; *IOSPE* I^2 183 (Olbia) ; *IOSPE* I^2 352 = *SIG*^{3} 709 (autel consacré à la cité de Chersonèse) ; *IGBulg* I^2 320 (Mésambria) ; *I.Heraclea* 79 a (poids). Ce dernier document me semble relever d'autres aspects plutôt que du sujet annoncé.

349. Mădălina Dana, *Les études classiques* 75 (2007), 171-186 : « Cultes locaux et identité grecque dans les cités du Pont-Euxin ». Cette démarche porte essentiellement sur trois études de cas : le culte de la *Parthénos* à Chersonèse de Crimée, le culte d'Achille à Olbia et le cultes rendus aux fondateurs de Sinope. (Sur ce dernier point, voir, de la même plume et d'une manière encore plus détaillée, *REG* 120 [2007], 511-525 : D. écarte entre autres l'anthroponyme non encore attesté Φλογίωϙ, pour lire dans *I.Sinope* I 62 le datif Φλογίωι et en voir une dédicace faite au héros Phlogios). À ses commentaires pertinents sur les questions qu'elle a choisies, D. ajoute des considérations sur certains noms théophores. On ne saurait que souscrire à sa conclusion : « L'image générale qui se dégage est celle d'un espace hellénisé par la colonisation, mais qu'on s'approprie de manière symbolique à travers les légendes panhelléniques et par les récits de fondation qui mettent en scène des héros mythiques ».

350. A. Robu, *Les études classiques* 75 (2007), 137-155 : « Réflexions sur le culte d'Apollon à Chalcédoine ». Après avoir fait le point sur le culte d'Apollon Pythien à Mégare et à Chalcédoine et sur la documentation épigraphique et littéraire concernant l'oracle chalcédonien d'Apollon, l'auteur soumet à un examen critique l'hypothèse de K. Rigsby, *GRBS* 28 (1987), 94-96 (cf. id., *Asylia*, 1996, 164-167), selon laquelle il y aurait eu deux sanctuaires d'Apollon : l'un dans le

territoire (ἐν τᾶι Καλχαδονίαι : *SIG*^{3} 550) et appartenant à Apollon Pythien, l'autre, à vocation mantique (Apollon Χρηστήριος), dans la ville même. Il donne de bons arguments (parallèles tirés du monde mégarien et, plus en général, dorien) en faveur d'une solution plus simple : un seul sanctuaire situé dans le territoire de Chalcédoine (les données fournies par Denys de Byzance ou Lucien sont trop imprécises pour que l'on comprenne qu'il y avait un autre sanctuaire dans la ville), où Apollon était vénéré à la fois comme Πυθαῖος et Χρηστήριος.

351. **Pont Gauche**. — *Religion*. Dobrinka Chiekova, *Cultes et vie religieuse dans les cités grecques du Pont Gauche (VI*^{e}*–I*^{er} *siècles avant J.-C.)*, Berne et autres, 2008. Cet ouvrage, représentant la variante remaniée d'une thèse soutenue en 2002 à l'Université de Neuchâtel, nous offre un bilan exhaustif de ce que nous connaissons à l'heure qu'il est à ce sujet. Chacun des 22 chapitres est consacré respectivement à une divinité, à commencer par Apollon, le principal dieu des colonies milésiennes de la région, jusqu'aux divinités mineures, aux héros et aux personnifications divines. Comme il était normal, la démarche est avant tout épigraphique : les inscriptions sont souvent citées *in extenso*, d'après les meilleures éditions, accompagnées de traductions (soit empruntées aux éditeurs, soit dues à l'auteur) et de commentaires clairs et précis. Ch. fait en outre un bon usage des monuments iconographiques (statues, bas-reliefs, terres-cuites, monnaies, etc.) et, le cas échéant, des quelques passages que l'on peut tirer de certains auteurs anciens sur les *res sacrae* de la région ouest-pontique. Bref, un ouvrage extrêmement utile, à consulter désormais en toute confiance, mais en prenant également en compte les nouveautés épigraphiques qui ne cessent de s'accumuler. Cela est d'autant plus manifeste dès que l'on constate qu'il y a certains retards bibliographiques aisément explicables par le délai inévitable séparant la date de soutenance de la thèse de la parution effective du livre : il manque, à titre d'exemple, les références aux ouvrages fondamentaux de M. Oppermann (*Bull*. 2006, 278 ; 2007, 384), au *RICIS* (pour les cultes égyptiens) et aux commentaires fournis par les éditeurs de l'*EBGR*. — Quelques interprétations de Ch. se retrouvent dans son article commenté au n° suivant.

352. Dobrinka Chiekova, (n° 140), 275-280 : « Quelques aspects institutionnels et rituels du culte bachique dans les cités du Pont Gauche ». La première partie est consacrée au thiase de Callatis. Contrairement aux interprétations que j'avais données, sur les traces d'A. Wilhelm, aux honneurs attestés par *I.Kallatis* 35 (« couronne de membre perpétuel » et « couronne de membre ordinaire »), Ch. comprend στέφανος φιλοτιμίας διὰ βίου comme « couronne de bienfaiteur (du thiase) jusqu'à la fin de sa vie » et στέφανος ἀπο[δοχᾶ]ς (rest. Wilhelm) comme « "couronne de distinction" portée par le bénéficiaire lors de la fête triétérique ». Elle développe ensuite quelques considérations sur l'exclusion des femmes du sacrifice sur la foi du règlement sacré *I.Kallatis* 47. La dernière partie porte sur Dionysos Πυρίβρομος, « le dieu bruissant avec les flammes », attesté par *I.Tomis* 120. À partir d'un article de C.P. Jones, *EMC* 34 [N.S. 9] (1990), où une épitaphe d'un danseur bachique d'Amastris (« j'ai mené parmi des ἔμπυρα κτλ. ») est rapprochée d'un passage de Lucien, *De saltatione* 79 Macleod, Ch. estime que l'inscription de Tomis vient à l'appui de l'idée que par le terme « Pont », Lucien aurait compris non seulement la province romaine homonyme, mais « le littoral pontique occidental également ».

353. *Apollonia du Pont*. Kristina Panayotova, dans R. Docter *et alii*, *Apollonia Pontica 2007*, Gand, 2008, 5-28 : « The Necropolis of Apollonia Pontica in the Kalfata/Budjaka Locality », fait le point sur les fouilles de la campagne 2007. Elle mentionne entre autres, parmi les trouvailles de mobilier funéraire, « a large skyphos of local manufacture that had a graffito below its mouth, possibly the name ΕΟΦΡΑΝΟΡ » (p. 18, sans photo ; je doute que l'avant-dernière lettre soit Ο, et non Ω) et illustre (fig. 32) une nouvelle stèle funéraire (Ve siècle *a.C*., à en juger d'après l'écriture) : Ἀρισταγόρη | Ἱκεσίο | γυνή. Pour les stèles publiées à ce jour, voir *Bull*. 2006, 281-282. — Le volume, consacré notamment aux fouilles exécutées par une équipe de l'Université de Gand, est richement illustré et bien présenté. Sauf qu'il est introduit par une contrevérité : Apollonia Pontica « is the earliest Greek colony in the Black-Sea area » (p. 1, R. Docter). Que dire alors d'Istros, d'Olbia ou encore de Sinope ?

354. *Callatis*. Th. Corsten, *Gephyra* 4 (2007), 133-144 : « Prosopographische und onomastische Notizen III ». Dans la première de ses notes (133-134), l'auteur revient, avec de nouvelles considérations, sur *I.Kallatis* 72 (voir aussi *Bull*. 2007, 395) : liste des membres d'une σύνοδος Ἡρακλεωτῶν τῶν περὶ Σάτυρον Σατύρου. Il y trouve plusieurs recoupements prosopographiques : [Θρα]συ[μ]ήδης Σατύρου (l. 17) était le fils du président de l'association et le frère de Θεαγένης Σατύρου (l. 15) et, « vielleicht », aussi de Ἀνδρόνεικος ‹Σ›ατύ(ρου) (l. 7) ; Κερεάλις Ἡλίου (l. 23) était le fils de Ἥλιος Κερε[α]λίου (l. 21) ; Ἀρτεμίδωρος (Ἀρτεμιδώρου) (l. 25) était peut-être le fils de Ἀρτεμίδωρος Διονυσ[ίου] (l. 24). D'autre part, il rapproche quelques personnages de cette même inscription de Θρασυμήδης Θρασυμήδους τοῦ Σατύρου attesté par une inscription de Chersonèse taurique (*IOSPE* I^2^ 357) datée des environs de 130 *p.C*. « Der Vereinsvorsitzende Satyros in Kallatis könnte der Vater des älteren Thrasymedes auf der Taurischen Chersonnes sein, aber auch sein Bruder ; im ersten Fall wäre der Vereinsvorsitzende der Großvater des in der taurischen Inschrift geehrten Thrasymedes, im zweiten Fall sein Onkel ». Ce qui, au vu de la date quasiment assurée de l'inscription de Chersonèse, entraînerait pour le catalogue de Callatis une date manifestement plus haute que la deuxième moitié du IIe siècle *p.C*. Pour ma part, je ne renonce pas à la date que j'avais envisagée pour *I.Kallatis* 72, mais j'accepte la possibilité que les Σάτυρος et [Θρα]συ[μ]ήδης qui y sont attestés aient été des descendants du personnage révélé par l'inscription de Chersonèse.

355. Sur *I.Kallatis* 35 et 47, voir n° 352.

356. *Tomis*. Sur *I.Tomis* 120, voir n° 352.

357. *Istros*. A. Avram, I. Bîrzescu et K. Zimmermann, dans Renate Bol, Ursula Höckmann et P. Schollmeyer (éds.), *Kult(ur)kontakte. Apollon in Milet-Didyma, Histria, Myus, Naukratis und auf Zypern, Akten der Table Ronde in Mainz vom 11.-12. März 2004*, Internationale Archäologie, 11, Rahden/Westf., 2008, 107-144 : « Die apollinische Trias von Histria », font le point sur l'ensemble de la documentation épigraphique, archéologique et numismatique à ce sujet (photos pour les monuments les plus significatifs). Le catalogue épigraphique passe en revue, avec des éditions parfois améliorées et avec des commentaires, plusieurs inscriptions déjà connues et ajoute deux inédites. – A) Dédicaces à Apollon : *I.Histriae* 103 ; *SEG* 50, 701 ; *I.Histriae* 169, 144, 314, 104. – B) Mentions de prêtres d'Apollon : *I.Histriae* 1, 63, 54. – C) Mentions du sanctuaire d'Apollon : *I.Histriae* 6, 18, 21, 422 (cf. *Bull*. 2008, 375), 28, 34 (cf. *Bull*. 2008, 375).

– D) Apollon *Pholeutèrios* : *I.Histriae* 105. – E) Apollon *Boréas* : *I.Histriae* 97 (renvois aux graffites olbiens *IGDOP* 83, 93, 95 et *SEG* 53, 788). – F) Dédicaces à Artémis : *I.Histriae* 172, 243, 256, 266 (cf., pour les trois dernières inscriptions, *SEG* 36, 683). – G) Dédicaces à Léto : *I.Histriae* 170 et 380 (cf. *SEG* 53, 716-717) ; inscription inédite trouvée en 2004 dans le *téménos* (photos), IVe siècle *a.C.* (sans doute sa deuxième moitié) : [ὁ δεῖνα –]δίου ὑπὲρ | [τῆς δεῖνα] Ἡφαιστοῦς | [– –] Ἀπολλο[δώρου (δὲ) γυνῆ]ς ἱερησα[μένης Ἀρτέμ]ιδος Πυ[θίης εὐχὴν] Λητοῖ. Les auteurs commentent en détail les noms et les éventuels recoupements prosopographiques. L'épiclèse Πυθίη adjointe à Artémis est attestée pour la première fois à Istros. – Un deuxième catalogue recense les graffites. Sont commentés *SEG* 46, 889 (nom théophore Ἰητρόδωρος) et un inédit, trouvé dans le *téménos* en 2003 : Ἀ[πο]λλωνίδης μ' ἀνέθηκεν τῶπόλλωνι δύο ε[–] sur une coupe attique à œil (photos, dessin) du dernier quart du VIe siècle *a.C.* (cf. *Bull.* 2008, 383). Les deux autres catalogues sont consacrés aux représentations des dieux de la triade apollinienne sur des monnaies et dans la sculpture locale. Dans la deuxième partie de leur étude, les auteurs offrent une synthèse sur Apollon, Artémis et Léto à Istros et dans le monde milésien et émettent des hypothèses sur la place occupée par le temple d'Apollon, lequel serait à identifier avec le monument dénommé *A'* du *téménos*.

358. *Barboşi* (toponyme moderne ; rive gauche du Danube). S. Sanie, *Istros* (Brăila) 14 (2007), 155-175 : « A Fragment of Hellenistic Inscription Discovered in the Getic Fortress of Barboşi–Galaţi County ». Il s'agit d'un fragment (photos, dessin) dont il est difficile de tirer quelque chose : seules quelques lettres disposées sur six lignes sont conservées. S. en voit à juste titre un fragment de décret (les lettres en sont caractéristiques) en provenance d'une cité grecque du littoral ouest-pontique, fort probablement Istros, néanmoins, j'ai du mal à le suivre quand il estime que la pierre avait été « capturée » pendant les attaques des Gètes. À quoi bon s'emparer d'une stèle fût-elle en marbre ? Pour son essai d'interprétation, S. s'inspire largement du décret istrien en l'honneur d'Agathoklès (*I.Histriae* 15). Par conséquent, il propose à la l. 4 [ἔπει]σε τὸν β[ασιλέα], ce qui, à mon avis, pourrait convenir. Comme je suis persuadé, tout comme l'auteur, qu'il s'agit d'un décret, j'écarte d'emblée une formule comme [ἀνέστη]σε (ou bien [ἐποίη]σε) τὸν β[ωμόν], qui aurait été beaucoup plus probable, car plus banale, dans un autre contexte. Qui plus est, à la l. 2 (ΘΕΡΕΙΚΑΙ), S. coupe θέρει καί et renvoie à τὰ θέρη, évoqués à trois reprises dans le décret d'Istros. À la l. 3 (ΡΑΙΑΠΟΣ), il pense entre autres à [ἐν τῆι ἀγο]ρᾶι suivi d'une forme du verbe ἀποστέλλω. Enfin, à la l. 6, [– – τὴν] πόλιν ΛΥ[– –], il suggère plutôt un toponyme, sans doute Λυ[σιμάχειαν]. Les autres propositions avancées par S. sont moins inspirées. Pour ma part, je verrais volontiers, compte tenu des parallèles istriens, des considérants faisant état d'une récolte (θέρει καρ[πόν] ?) confisquée par un dynaste gète, ce qui aurait eu des conséquences néfastes [ἐν τῆι ἀγο]ρᾶι ; dans ces circonstances, un ambassadeur aurait été envoyé (cf. *I.Histriae* 8 et 15 et *SEG* 52, 724) auprès de ce « roi » (*e.g.* ἀποσ[ταλεὶς πρεσβευτής]) et l'aurait persuadé ([ἔπει]σε τὸν β[ασιλέα]) de rendre ce qu'il avait capturé [*e.g.* εἰς τὴν] πόλιν ou de délivrer la cité (*e.g.* [τὴν] πόλιν λύ[ειν]).

359. **Pont Nord**. — *Généralités*. H. Heinen, *Vom hellenistischen Osten zum römischen Westen. Ausgewählte Schriften zur Alten Geschichte* (éds. Andrea Binsfeld, St. Pfeiffer *et alii*), Historia, Einzelschriften, 191, Stuttgart, 2006. La deuxième

section de ce recueil, « Bosporanisches Reich und Schwarzmeerraum », comprend un choix significatif des contributions pontiques de cet éminent savant partagé entre l'Égypte gréco-romaine, la mer Noire, l'Antiquité tardive et l'histoire de l'esclavage. Un « Schriftenverzeichnis » qui figure en tête de ce volume permet au lecteur moins à l'aise avec la bibliographie du Pont-Euxin de découvrir beaucoup d'autres écrits des plus importants sur ce même sujet.

360. *Nikonion*. B. Awianowicz, *ZPE* 168 (2009), 196-198 : « A Hellenistic Ostracon from Nikonion ». Il s'agit d'une lettre (photo) datée de la deuxième moitié du IVe ou de la première moitié du IIIe siècle *a.C.* (*sigma* lunaire). Les formules en sont typiques : χαίρειν (l. 1) et ἔρρωται (l. 7), suivi, comme l'a bien vu A., d'une sorte de *post scriptum*. On ne conserve que la moitié droite du texte disposé sur 10 lignes. L'expéditeur et le destinataire demeurent inconnus. Le féminin ἀποδοῦ⌊σα qui figure en toute fin du texte suggérerait, selon l'éditeur, que le destinataire était une femme. D'autres personnes sont apparemment impliquées dans l'affaire dont il est question (cf. l. 1 : Ἑρμᾶι ; l. 3 : ΠΑΡΑΚΑΤΗ, ce qui serait à comprendre comme Παρακάτῃ, nom non encore attesté, sinon παρὰ Κάτη ou même παρ' Ἀκάτη ; l. 6/7 : παρὰ Ποσσικρ[άτους]). On retient encore que l'affaire tourne autour d'un μονόξ[υλον], d'orge ([κ]ριθῶν) et d'objets pesant un [δι–], [τρι–] ou [τετραστ]άτηρον. Cette lettre privée est désormais à ajouter à l'inventaire commenté dans *Bull*. 2008, 387.

361. *Bérézan* (toponyme moderne ; premier noyau d'Olbia). Le catalogue d'une exposition organisée par l'Ermitage à l'occasion du 120e anniversaire des fouilles sur l'îlot de Bérézan, *Borysthène – Bérézan. Le début de l'époque antique sur la côte Nord de la mer Noire*, S.L. Solovyov éd., Saint-Pétersbourg, 2005 (en russe), nous offre quelques antiquités de choix superbement illustrées. Les n°s 256-273 sont des documents épigraphiques (une sélection de graffites, la célèbre lettre d'Achillodôros sur plomb [*IGDOP* 23] et les quelques inscriptions sur pierre) brièvement commentés, avec références bibliographiques, par S.R. Tokhtas'ev. Il convient de signaler les graffites inédits (toutes les dates sont *a.C.*). – 256) Λεῳ[– –] (écriture sinistroverse) sur la paroi d'une œnochoé ionienne qui attire l'attention par son ancienneté, dernier quart du VIIe siècle. – 258) Ἀχιλλέως sur le fond d'une salière à vernis noir, Ve siècle. – 259) Δήμητρι [– –] sur la lèvre d'un bol ionien (?) de la première moitié du Ve siècle. – 262) [Διονύσο] εἰμὶ : Βακ[χείο] (ou [*e.g.* ἱερή] εἰμι : Βάκ[χο]) sur un fragment de coupe à vernis noir, *ca.* 500. Pour cette épiclèse dans les milieux olbiens, T. renvoie à Hérodote IV 79, ainsi qu'aux graffites *SEG* 31, 745 (Bérézan) et A.S. Rusjaeva, *Les cultes chthoniens à Olbia*, Kiev, 1979 (en russe), p. 83 (Βάκχῶ à Olbia). – 263) [Διὶ] *vac.* Ναίῳ sur le pied d'une coupe à vernis noir, troisième quart du VIe siècle. T. attire l'attention sur le fait qu'il s'agit du dieu de Dodone, ce qui pourrait faire penser à la consultation de cet oracle par les Borysthénites. – 265) [– – Ἰ ?]έρηξ *vac.* ⌊ [– – κρ ?]άτης Τεῳ[ία – – ⌊ – –]δωρος *vac.* Τ[– –] ⌊ Α[– –] sur un *ostrakon* issu d'un plat à vernis noir, dernier quart du VIe siècle. Les deux anthroponymes sont nouveaux à Olbia. Pour un Ἰέρηξ dans une *defixio* encore inédite à Istros (IVe siècle), voir *LGPN* IV, *s.v.* – 266) [– –]ο κυμβαλ[– –] sur le pied d'une coupe à vernis noir, début du Ve siècle. T. rappelle que le mot κύμβαλον fait sa première apparition dans les sources littéraires chez Eschyle. – 267) [– –] μαίνεσθα[ι] : καὶ ἐρᾶν [– –] sur la lèvre d'une coupe de la Grèce de l'est, *ca.* 550. Graffite symposiaque qui semble être en vers : T. s'interroge pour savoir s'il ne s'agit pas d'ïambes et il note la forme ἐρᾶν au lieu de l'ionien ἐρεῖν que l'on aurait attendu.

362. F. Graf et Sarah Iles Johnston, *Ritual Texts for the Afterlife. Orpheus and the Bacchic Gold Tablets*, Londres – New York, 2007, 185-188, reproduisent dans un appendix consacré à des « additional bacchic texts » les tablettes d'os de Bérézan (*IGDOP* 94 a-c), le miroir en bronze *IGDOP* 92 et le graffite *IGDOP* 95 (traductions en anglais de F. Graf). Dans *IGDOP* 94 a, Διό(νυσος) Ὀρφικοί, G. propose comme lecture alternative « Ὀρφικόν (the edge is damaged) ». À comparer avec F. Graf, *AION* 22 (2000), 59-77 (*EBGR* 2005, 65).

363. A.S. Rusjaeva, *Bosporskie issledovanija* 11 (2006), 58-68 : « Histoire des recherches portant sur un objet en pierre de Borysthène » (en russe, résumé en anglais). Il est question de l'amulette *IGDOP* 91. Contrairement à ce que l'on croyait lors de la supposée *editio princeps* de 1980, R. rétablit que la pierre a été publiée juste après sa découverte par son inventeur même, E. von Stern, *Otčety Imperatorskoj Arkheologičeskoj Komissii za 1904*, Saint-Pétersbourg, 1904, p. 45, et suppose prudemment qu'elle n'avait pas été trouvée dans une tombe, mais dans une butte du plus ancien *téménos* de Bérézan.

364. *Olbia*. Valeriya Kozlovskaya, *ACSS* 14 (2008), 25-65 : « The Harbour of Olbia ». Cette démarche tire profit de toutes les catégories de sources actuellement à notre disposition. Sont commentés entre autres les quelques passages d'inscriptions ayant trait à des navires, à des activités portuaires ou aux agoranomes, les graffites avec représentations de navires, etc. Un excursus dense (33-37) est consacré au δεῖγμα mentionné par le décret en l'honneur de Protogénès (*IOSPE* I^2 32 B, l. 48-49). Passages extraits d'auteurs anciens et inscriptions à l'appui (*IG* II^2 1103, l. 12-13, et 1035, l. 47, se référant toutes les deux au Pirée), K. estime qu'il s'agissait d'un « sample-market » situé tout près du port, « in what is now the submerged zone of the Lower City — within the city walls and near the water ».

365. P.D. Diatroptov, *Hyperboreus* 12 (2006), 1-2, 131-136 : « Un relief funéraire à banquet funéraire et inscription provenant des fouilles d'Olbia » (en russe, résumé en anglais). La pierre est brisée à droite. Sous le relief (photo, dessin) : Ἑκατεωνύμου τοῦ Νικ[ηράτου ?] | Ἑ[ρ]μ[ο]λάου (?) τοῦ Μητρο[δώρου]. L'auteur estime que le relief était issu d'un atelier attique de la fin du IVe siècle, alors que l'inscription fut ajoutée à Olbia dans la première moitié du IIIe siècle *a.C.* Pour le premier nom, avec cette même graphie, il renvoie à *IOSPE* I^2 201 I, l. 9. À la l. 2 on pourrait renoncer au point d'interrogation, car la restitution du nom Ἑ[ρ]μ[ό]λαος me semble certaine, même s'il n'était pas encore attesté au nord de la mer Noire. Pour le patronyme, Μητρό[δωρος] s'impose, certes, grâce à sa fréquence dans la région, mais en principe il y a aussi d'autres possibilités.

366. Federica Cordano, *Acme* 58 (2005), 2, 40-46 : « Le missive private dei Greci nel V secolo a.C. », commente brièvement les lettres olbiennes sur plomb *IGDOP* 23 (Achillodôros) et 25 (Artikôn) et en donne des traductions en italien. En ce qui concerne le texte inscrit sur un tesson *IGDOP* 24, elle estime qu'il ne s'agit pas d'une lettre.

367. Anna Giulia Nisoli, *Acme* 60 (2007), 3, 36-46 : « Parole segrete : le "defixiones" », commente entre autres (39-40) la tablette magique d'Olbia *IGDOP* 109 (sans en donner la référence), laquelle avait retenu l'attention notamment de B. Bravo (*Bull.* 1989, 477) et de D. Jordan (*Bull.* 1998, 1998, 72). Elle dit préférer la lecture de Bravo et donne, sur cette base, une traduction italienne du texte.

368. N.A. Lejpunskaja et A.S. Rusjaeva, *Bosporskie issledovanija* 11 (2006), 108-126 : « Un *Mouseion* privé à Olbia du Pont » (en russe, résumé en anglais). Les auteurs publient deux ostraca et une statue en marbre représentant une Muse assise sur un trône (photos). Le premier *ostrakon* (fragment de vase attique à vernis noir) présente le texte suivant : Ἀπόλλων | Μοῦσαι | Νίκη | Θεός, puis, sur le côté droit, du haut vers le bas, Ἥλιος | Ποσιδῶν (*sic*), enfin en bas Πλ[ούτων ?]. Le *sigma* est toujours lunaire et l'*oméga* cursif. Sur la foi de ces éléments, les éditrices datent le graffite de la deuxième moitié du IVe ou du IIIe siècle *a.C*. Le deuxième *ostrakon* (fragment de *lékanè* attique à figures rouges du deuxième ou du troisième quart du IVe siècle *a.C*.), qui révèle les mêmes traits du *sigma* et de l'*oméga* que le premier, donne : Μνήμη | Ἔρως | *vac*. correspondant à plusieurs lignes | Μούσαις | Πολυμέδων. Le culte des Muses n'était pas encore attesté à Olbia. Puisque toutes ces trouvailles (auxquelles il convient d'ajouter un graffite sur un vase attique à vernis noir trouvé en 2004 [sans illustration], où l'on pourrait lire [Μο]υσεῖον) proviennent d'une maison monumentale à autel du quartier nord de la « ville basse », les éditrices supposent que c'est là que se trouvait le *Mouseion* de la cité. Quant à Polymédôn, l'auteur de la dédicace du second *ostrakon*, elles l'identifient au fils de Léokratès, membre du thiase de Zeus *Sôtèr* : *I.Olbiae* 71 = *IGDOP* 11. — J'ajoute qu'à peu près vers la même époque, un certain Diogénès fondait à Istros un Μουσεῖον (*I.Histriae* 1, l. 15).

369. *Chersonèse*. E. Lupu, *Greek Sacred Law. A Collection of New Documents (NGSL)*, Religions in the Graeco-Roman World, 152, Leyde, 2005 (*Bull*. 2005, 8 ; *EBGR* 2005, 97), insère dans son corpus (nº 15) le règlement — trop lacunaire pour être bien compris — *SEG* 46, 923 (*EBGR* 2001, 117) : texte en parallèle (E.I. Solomonik et I.A. Makarov), traduction et commentaire.

370. I.A. Makarov et S.V. Ušakov, *VDI* 2008, 4, 173-183 : « Une coupe à figures rouges avec inscription des fouilles de Chersonèse taurique » (en russe, résumé en anglais). Les auteurs publient un graffite sur la lèvre d'un « cup-skyphos » à scènes dionysiaques (photos) de la première moitié du IVe siècle *a.C*. : Ἁγεμόνας καλᾶς. Ils envisagent deux possibilités : Ἁγεμόνα serait soit un nom de femme (non encore attesté dans le Pont Nord), à savoir « (la coupe) de la belle Ἁγεμόνα », soit une nouvelle épiclèse de la *Parthénos*, la bien connue déesse protectrice de Chersonèse. Dans ce dernier cas, le lien entre la Vierge et Artémis bénéficierait d'une confirmation supplémentaire, car Artémis est connue comme Ἡγεμόνη, notamment dans le Péloponnèse. Les auteurs en offrent un large commentaire et estiment qu'une telle épiclèse pourrait être rapportée soit au rôle joué par la *Parthénos* en tant que guide des premiers colons, soit à sa qualité de patronne des femmes et des filles ou bien des Nymphes, dont le sanctuaire est attesté à Chersonèse (Mela II 3). — Je me demande néanmoins si, dans une dédicace (que ce soit au datif ou au génitif, comme ici), l'épithète καλή peut être adjointe à une déesse uniquement désignée par son épiclèse. Les auteurs citent l'inscription versifiée *IG* V 1, 960 = *GVI* 924, de Boiai de Laconie (Ἀρτέμιτος καλῆς τοξοφόρου λοχίης), ainsi qu'une mosaïque d'Olynthe (*AJA* 38 [1934], 503, nº 1 : Εὐτυχία καλή· Ἀφροδίτη καλή), mais les contextes me semblent tout à fait différents : il ne s'agit pas de dédicaces. J'évoquerais plutôt Ἥρη καλή (*SEG* 33, 704, Thasos, graffite sur une coupe attique à figures rouges du milieu du IVe siècle *a.C*.), toutefois, j'estime qu'il vaudrait mieux retenir pour le graffite de Chersonèse la première des deux interprétations suggérées par les auteurs, même si elle est plus banale.

371. *Bosphore cimmérien*. Stefania Gallotta, *AION, Archeologia e storia antica* 11-12 (2004-2005), 63-67 : « Appunti per una storia dei culti nel Bosforo Cimmerio ». G. offre un utile passage en revue des divinités attestées dans les villes du royaume du Bosphore, insistant sur Apollon et Aphrodite. — Je signale une inexactitude (65) : Aphrodite « era venerata con le epiclesi di Apaturo, di Urania e di Efesia ». Cette dernière épiclèse est à supprimer : il s'agit sans doute d'une confusion avec Artémis *Éphésia*, pour laquelle voir dernièrement *Bull*. 2008, 427. J'ajoute les références aux documents ayant trait à ce sujet publiés après la parution de cet article : *Bull*. 2006, 304 (Aphrodite à Hermonassa) et 305 (Aphrodite *Apatouros* à Tanaïs) ; 2007, 415, 1 (Aphrodite *Ourania* à Phanagoria) ; 2008, 422, 2 (Déméter à Myrmèkion). Pour le culte d'Aphrodite, voir aussi D.S. Bunin, *Bosporskij fenomen*, 2004, 1, 106-111 : « Sur la question de la constitution du culte d'Aphrodite Ourania dans le Bosphore » (en russe). Pour le sanctuaire d'Aphrodite de Nymphaion, voir *infra*, nos 380 et 381.

372. T.A. Matkovskaja et S.R. Tokhtas'ev, dans *Naučnyj sbornik Kerčenskogo zapovednika*, Kerč, 1 (2006), 179-210 : « Stèles peu connues et inédites du lapidaire de Kertch » (en russe), publient 11 épitaphes, dont quelques-unes sont intéressantes pour l'onomastique du royaume du Bosphore. Les auteurs offrent à chaque fois des commentaires extrêmement détaillés sur les anthroponymes. Les inscriptions seront insérées à leur place, selon leur lieu de provenance : nos 375, 383 et 387.

373. Cadrans solaires, voir no 67.

374. *Akra*. Lettre, voir au no 384, 2.

375. *Artezian* (toponyme moderne). T.A. Matkovskaja et S.R. Tokhtas'ev, (no 372), no 2. Inscription signalée dans un premier temps (photo) par I.I. Vinokurov, *Bosporskie čtenija* (Kertch) 2 (2001), 18-22 : Σωσ{τ}ίβι Διωνυσίου (*sic*) | ϙαὶ ὑοὶ Δισακος | καὶ Παδαφ(ο) *vac*. ῦ | χαίρετε. Fin du Ier siècle *p.C*.

376. *Eupatoria* (toponyme moderne). I.A. Emec et A.B. Kolesnikov, *Bosporskie issledovanija* 8 (2005), 273-283 : « Graffites et *dipinti* des habitations antiques de la région d'Eupatoria » (en russe, résumé en anglais). Catalogue à 57 entrées (dessins) : trois lettres au maximum pour chaque exemplaire.

377. *Generalskoe* (toponyme moderne). A.V. Koval'čuk et A.A. Maslennikov, *Drevnosti Bospora* 9 (2006), 198-227 : « Complexe céramique du site "Generalskoe–Ouest" (fouille du versant SO) » (en russe, résumé en anglais). Le complexe est daté de la deuxième moitié du IVe siècle *a.C*. Hormis les anses timbrées, dont les auteurs donnent un catalogue, attirent l'attention les 74 tuiles timbrées (photos et dessins). Les légendes sont les suivantes : ΒΑΚ/ΔΙ (des deux côtés d'un canthare à anses surélevées, le tout dans une cartouche en forme de feuille ; 17 ex.), ΙΗ (7 ex.), ΙΠΠΟΚΡΑC (22 ex.), ΚΡΑ (sinistroverse ; 11 ex.), NI ou IN sinistroverse (N rétrograde ; 2 ex.), CATYC (1 ex.), CΦOI (4 ex.), fragmentaires (6 ex.) et illisibles (4 ex.). Les auteurs interprètent ces légendes respectivement comme Βακ(χίου)/Δι(ονυσίου), Ἰη(τρός), Ἱπποκρά(τεος) (plutôt Ἱπποκρά(τεο)ς), Κρα(τίππου) (ce qui me paraît excessif), Νι(κομάχου) (tout autre nom serait possible), Σατύ(ρου) (plutôt Σάτυ(ρο)ς) et Φοι(νίκου) (ce que je ne comprends guère).

378. *Kytaion*. E.A. Molev, *Drevnosti Bospora* 7 (2004), 302-308 : « Sur le culte d'Apollon à Kytaion » (en russe, résumé en anglais), publie plusieurs graffites (dessins) qui pourraient être mis en relation avec le culte d'Apollon (*Ièthros*) : Ἀ(πόλλων–) Ἰ(ητρ–), Ἀπολλ(–), etc. Seul texte plus long : Ἀ(πόλλωνι) Ἰ(ητρῶι) ἐκ Ἰσί[ωνος] *vel* Ἰσι[γόνης], mais le dessin ne me semble pas autoriser une telle solution.

379. *Nymphaion*. V.N. Zin'ko et S.R. Tokhtas'ev, *Bosporskie issledovanija* 7 (2004), 112-124 : « La stèle d'Héphaistiôn de Nymphaion » (en russe, résumé en allemand). La stèle est de la fin du IVe ou plutôt de la première moitié du IIIe siècle *a.C.* : Ἡφαιστίω‹ν› | Κοτοτίωνος | χαῖρε. Les auteurs commentent à fond le nom Κοτοτίων attesté (toujours comme Κοτυτίων) à Gorgippia, Chersonèse taurique et Callatis : voir maintenant les occurrences réunies dans *LGPN* IV (où même l'inscription de Nymphaion est insérée sur la foi d'une mention passagère faite avant la publication par T.). Ils estiment que le nom est tiré du théonyme thrace Κοτυτώ ou des fêtes Κοτύτ(τ)ια que l'on célébrait peut-être, selon eux, à Callatis et à Chersonèse. Le porteur de ce nom à Nymphaion serait originaire de l'une de ces villes doriennes. Le catalogue agonistique de Gorgippia (*CIRB* 1137), où deux autres Κοτυτίων sont attestés, à moins qu'il ne s'agisse de la même personne (cf. *LGPN* IV, *s. v.*), révèle, à son tour, plusieurs noms doriens ou à flexion dorienne.

380. S.R. Tokhtas'ev, *Drevnosti Bospora* 10 (2006), 416-428 : « Sur l'histoire politique du Bosphore au IIIe siècle *a.C.* » (en russe, résumé en anglais). T. annonce avoir repris l'étude des graffites inscrits sur la fresque du sanctuaire d'Aphrodite de Nymphaion. Plus de deux décennies après sa première publication préliminaire, pourvue de nombreuses illustrations (N.L. Grač, *VDI* 1984, 1, 81-88 ; *ead*., *AbhMünchen* 98 [1987], 87-95 ; cf. *SEG* 34, 756), ce monument d'un exceptionnel intérêt à la fois iconographique et épigraphique, daté de *ca*. 250-240 *a.C*., cache encore beaucoup de secrets, notamment en ce qui concerne ses graffites. Quelques inscriptions, figurant sur les photos publiées par Grač, avaient été brièvement reproduites et commentées surtout par Ju.G. Vinogradov (*Bull*. 1990, 590 et *SEG* 39, 701 ; cf. 45, 997) ; pour le reste, il faut se contenter de renvois parsemés avec parcimonie dans les articles du même auteur. Il est donc grand temps de songer à une publication unitaire. Pour l'instant, T. nous en offre une sélection édifiante (voir aussi le n^o^ suivant). À cette occasion, il édite trois textes (pas de photos), dont les deux derniers étaient déjà connus grâce à Vinogradov. – 1) Ἀπολ[λ]ώνιος | Σατύρῳ καὶ | Παιρισάδου | χαίρειν. – 2) Θέρσιππος | Σατύρῳ καὶ | Παιρισάτου (*sic*) | χαίρειν. Le même Thersippos figure aussi sur un graffite grivois rayé par la suite : Θέρσιπ̣π̣ος πυ̣γίζ̣ε̣ται καὶ [– –]. – 3) Ἀφροδείτη χαῖρε *vac*. | Ἀδᾶς χαίρειν Σάτυρον | καὶ Παιρισ̣άτου (*sic*) καὶ τοῦ ΙΕΡΙΝ | καὶ τοῦ Εὔνο[υ ? καὶ] | Ἀπολλωνίο[υ] *vac*. | Γ(?)ΥΝΙΚ(?)Ι *vac* (γυν‹α›ικί, Vinogradov ; pour ΙΕΡΙΝ, sans doute Ἱερίν(ου), dans le commentaire de T.). Pour Adas, T. ajoute deux autres graffites : Ἀδᾶς | Ἀπολλώνιος (déjà connu) et un texte toujours grivois (bonnes analogies données par T., note 10), Ἀδᾶς οἰφ(όλης ?). Puisque les constructions syntaxiques des deux premiers textes sont fautives (gén. Παιρισάδου/του au lieu du datif que l'on attendrait), T. suppose à juste titre Παιρισάδου/του (παισί) et renvoie à *I.Sinope* 1 (Σάτυρος καὶ οἱ Κλεάρχου παῖδες). Pour le troisième texte (χαίρειν + accusatif ; analogies dans les sources littéraires), il comprend, par conséquent, Παιρισ̣άτου (παίδας). Vu la date des inscriptions, Pairisadès est certes le deuxième roi à porter ce nom, alors que ses παῖδες sont les futurs rois Spartocos IV et Leucon II. Qui est alors Satyros ? En reprenant une idée de Vinogradov (voir entre autres, *Pontische Studien*, Mayence, 1997, 535, note 34 : « die mehrfache Erwähnung eines unbekannten bosporanischen Königs Satyros III. zusammen mit Pairisades II. in noch unveröffentlichten Graffiti aus dem

Heiligtum von Nymphaion »), T. insère dans la généalogie des rois du Bosphore un Satyros III qui ne peut être que le frère cadet de Pairisadès II. Il aurait été, après la mort de son aîné (dernière mention en 250 : *I.Délos* 298 A.95 *sqq.*) et avant l'avènement de Spartocos IV vers le milieu des années trente, régent du royaume pour ses neveux, les fils de Pairisadès II, soit *ca.* 250-235 *a.C.* – Dans son commentaire, T. mentionne brièvement d'autres graffites. Il donne parfois de nouvelles lectures pour des textes déjà connus. – P. 417 : ἐμνήστησαν (*sic*) παρὰ τῇ Ἀφροδείτῃ | {Ḥ[P]O} Ἡράξεν̣[ο]ς̣ καὶ Μητροφάνης̣ | σὺ{υ}ν σείτῳ σωθέντες | διὰ Ἀφροδείτην ἐπ' ἀγαθῷ (pour les solutions antérieures de Vinogradov, voir *SEG* 39, 701.4 ; 45, 997.12). – P. 418 : κακοβίων μετὰ Νυμφαίου ΕΓΔ (cf. *SEG* 45, 997.10 : [– –]βίων μετὰ Νυμφαίου ἔγ(δοσις) βΔ). – P. 424 : χαῖρε Ἀπολλώνιε Διόχου (διόλου, Vinogradov, *SEG* 45, 997.7). – Il y a, en outre, plusieurs graffites inédits. – P. 418 : Ἀπόλ[λ]ωνος ἐδάνισε [– –] (peut-être Ἀπολ[λ]ών‹ι›ος, T., d'autant plus que cet anthroponyme est attesté à plusieurs reprises : ΑΠΟΛΛΩ, ΑΠΟΛΛΩΝ et plus haut, nº 3). – P. 418 : π̣υγίζονται πάντε̣ς | Νυμφαῖται. – P. 418 : Βουζουνον (féminin ?) | Διονυσίο‹υ› (ou Διονύσιο‹ς›) πυγίζεται | [ὑ]πὸ Μυρίσκου τοῦ κιναίτου (*sic* : τ pour δ comme plus haut, Παιρισάτου). – P. 418 : ἐῦς ὕδωρ εὔυδρον | εὖ [π]ιε̃ν ὕδωρ (T. se demande s'il ne s'agit pas d'une enfilade de mots difficiles à prononcer). – P. 418 : Α Β Γ Δ Ε Ζ (abécédaire). – P. 421, note 13 : Δειοσκουρίτης πατέραν (*sic*) ἐπύγειζε καὶ αὐτ{τ̣}ὸς ἔλεγε· καλῶς, καλῶς, et ensuite, Θ̣ε̣ο̣μ̣ν̣ή̣σ̣θ̣η̣ς̣ π̣α̣τ̣έρα [– –] θ̣υ̣γ̣α̣τ̣έ̣ραν (*sic*) βεβείνεκε [– –]. – P. 422, note 14 : Θεόφιλος Σπαρδοκ(–) ΙΧ | Βοστακ̣ί̣ω̣ν̣ […].ΕΩΦ ΙΧ.[– –]. – P. 423 : Παταρας | πυγίζονταν (*sic*) | ἐπὶ θαλάσῃ (*sic*) | Δυνυσίδωρος (*sic*) | ΕΙΣΤΟΔΑΡΧΟΝ. Pour Παταρας, T. renvoie à L. Zgusta, *Kleinasiatische Personennamen*, Prague, 1964, §1222 (Παταρα) et 1224 (Πατηρας), ainsi qu'à la cité Πάταρα de Lycie. – P. 424 : Ἀπολλῶνις Θ[– –] – P. 424 : Εὐφρόνι χ̣αῖ(ρε). – P. 426 : [Θ]εοδώρα | Π̣ίτθωνι (ou plutôt Π̣όθωνι Vinogradov) χ̣αί|ρειν· κ̣α̣λ̣ῶς | ποήσ̣ε̣ις με, ἀγρυπνίσεις με [– –] (texte tiré des archives de Vinogradov). – En conclusion, une source qui reste encore à exploiter.

381. S.R. Tokhtas'ev, dans N.N. Kazanskij (éd.), *Linguistique indo-européenne et philologie classique, Actes de la conférence consacrée à la mémoire du professeur Iosif Moiseevič Tronskij, 19-21 juin 2006*, Saint-Pétersbourg, 2006, 294-305 : « Nouveaux matériaux pour l'histoire de la *koinè* » (en russe). Cette contribution, parue en même temps que l'article précédemment signalé, discute quelques phénomènes linguistiques révélés par les graffites inscrits sur la fresque de Nymphaion. Les textes invoqués sont quasiment les mêmes (T. renvoie d'ailleurs d'un article à l'autre). Je signale pourtant deux nouveaux textes, tout aussi scabreux. – P. 295 : ἐπυ{πυ}γιζ[…]ς ὁ πυγιστεὶς (*sic*) ἀγαθῇ (ou ἀγαθῇς) [– – πυγί]ζειν πάντας ἐπύγισε (sans doute une παιγνία, T.). – P. 295 : ὡ̣ς τὸ βεινεῖν ἐστὶν γλ̣[υκύ ? – –]. – Fort de cette masse documentaire, à laquelle il ajoute, le cas échéant, plusieurs autres inscriptions tirées du *CIRB*, T. procède à un examen phonétique et morphologique de ces textes. Phonétique : ι bref rendu par ει (ἐπύγειζε, Δειοσκουρίτης) ; consonne géminée rendue par consonne simple (θαλάσῃ) ; -ι < -ει (ἐνάρχι̣) ; assimilation ι – υ > υ – υ (Δυνυσίδωρος < *Δινυσι(ό)δωρος ; T. renvoie à *IGDOP* 80, Δινύσο̣̄, deuxième quart du Vᵉ siècle *a.C.*, ainsi qu'à plusieurs exemples plus tardifs tirés du *CIRB*) ; ει = ηι (ἑπτακαιδεκάτει ; cf. Ἀίδει dans l'épigramme funéraire de Panticapée,

Bull. 2008, 425) ; -ιος > -ις (voir une discussion extrêmement détaillée, *Bull*. 2008, 361 *bis*) ; δ > τ (κιναίτου, Δειοσκουρίτης, Παιρισάτου, ce dernier deux fois, et d'autres exemples dans le *CIRB*) ; ρτ > ρδ (Σπαρδοκ(–), Σπαρδοκί(ων)) ; σθ > στ (ἐμ{εμ}νήστη, ἐμνήστησαν, πυγιστείς). Morphologie : accusatifs πατέραν < nom. πατέρας et θυγατέραν < nom. θυγατέρα ; génitif [Καλα]μαιώνου pour le nom du mois ; χαίρειν construit avec l'accusatif.

382. *Panticapée*. Stefania Gallotta, dans Maria Gabriella Angeli Bertinelli et Angela Donati (éd.), *Le vie della storia. Migrazioni di popoli, viaggi di individui, circolazione di idee nel Mediterraneo antico, Atti del II Incontro Internazionale di Storia Antica (Genova, 6-8 ottobre 2004)*, Rome, 2006, 361-365 : « I mercenari arcadi : dal'Occidente al Mar Nero ». À partir des seules lignes conservées d'un décret des Arcadiens pour Leucon Ier (389/8-349/8 *a.C.*), ἔδοξεν τοῖς Ἀρκάσιν Λεύκωνα [τὸν Σατύ]ρῳ Παντικαπαῖταν (*CIRB* 37), G. se rallie à l'hypothèse déjà formulées par d'aucuns, selon laquelle il s'agissait de mercenaires arcadiens au service du roi du Bosphore. Elle passe en revue plusieurs sources littéraires qui évoquent les qualités guerrières des Arcadiens, ainsi que leur emploi comme mercenaires dans le reste du monde grec et suppose que le recrutement en question fut réalisé par Leucon Ier lors de sa guerre des années soixante-dix contre Héraclée du Pont (Polyen VI 9, 4). — Je pense, moi aussi, que l'hypothèse est recevable et j'ajoute deux arguments à l'appui : tout d'abord, des Arcadiens (l'un de Tégée, l'autre de Mantinée) sont également mentionnés vers la même époque à Phanagoria (*SEG* 37, 676 = *Bull*. 1990, 596 et *CIRB* 991, respectivement) et, *extra fines regni*, à Olbia, *IGDOP* 17 ; deuxièmement, dans l'inscription de Panticapée, le roi est désigné comme personne privée, sans titre royal et avec l'ethnique Παντικαπαῖτας, alors que si le décret était pris par le *koinon* arcadien, l'on aurait plutôt attendu une titulature officielle.

383. T.A. Matkovskaja et S.R. Tokhtas'ev, (no 372), publient 9 inscriptions inédites, trouvées soit pendant les fouilles, soit de façon fortuite. – N° 3 : Καλοῦ Καλῶτος | χαῖρε. Première moitié du Ier siècle *p.C.* – N° 4 : Ἀρτεμίδωρε | Πάπου χαῖρε. IIe siècle *p.C.* – N° 5 : Ἡρακλίδε υἱὲ | Ἀρτιμιδώρου | χῆρε | ΗΡΑΔΡΕΙΑΕ. Ier–IIe siècles *p.C.* – N° 6 : Στρατο‹κ›λίδα | χαῖ{ι}ρε. IIe siècle *p.C.* – N. 7 : Διοῦυσί[α] γυνὴ | Ἰκαδίονος χαῖρε. Ier siècle *p.C.* – N° 8 : Τιρανη [*vac*. ?] Διοφάντ[ου | χαῖρε ?]. IIe siècle *p.C.* – N° 9 : Ζλυδας | καὶ ὗὲ Διόδωρε | χαῖρε. Ier–IIe siècles *p.C.* – N° 10 : Διόφαντος Θεοπρ(ό)που καὶ γυ|νὴ Πρωταγόρα | χαίρετε. Ier–IIe siècles *p.C.* – N° 11 : Διόδορος (*sic*) | Ἑστ[ι]αίου | χαίρετε. Fin du Ier – première moitié du IIe siècle *p.C.*

384. S.Ju. Saprykin et N.F. Fedoseev, *VDI* 2008, 3, 64-80 : « Nouvelles plaques de plomb à inscriptions de la Crimée de l'Est » (en russe, résumé en anglais). Les deux lamelles se trouvent dans une collection privée (photos peu claires, dessins). – 1) Lamelle fragmentaire trouvée sur le « Mont Mithridate », ancienne acropole de Panticapée, première moitié du IIIe siècle *a.C.* (*sigma* lunaire). On conserve des débris de dix lignes, mais dans la plupart des cas, il ne s'agit que d'une à deux lettres. Les lignes 2-5 sont restituées de la manière suivante : [– Παφ]λαγονίας – | –]ος, Δωρέος [– | – –] Θῦς, Ἀχα(ι)ός, Δ[– – | – ἔ]θελεν πη[–]. Pour le premier anthroponyme, les auteurs hésitent entre le nominatif ionien Δωριεός (ils renvoient à *IGDOP* 101) et le génitif Δωρ(ι)έος du même nom Δωριεύς. À mon avis, la première solution est à privilégier. Comme les auteurs estiment qu'il s'agit d'une *defixio* (ce qui ne me semble pas tout à fait assuré), ils envisagent prudemment à la fin de la l. 5 [ἔ]θελεν πή[ρωσιν ?].

Ensuite, ils constatent qu'ils s'agit de Paphlagoniens (voir, outre la mention restituée de façon plausible de la région, le nom Θῦς qu'ils commentent amplement), mercenaires ou commerçants. Seul Paphlagonien connu jusqu'ici dans le Bosphore était le mercenaire Δρόσανις (*CIRB* 180). – 2) Lamelle fragmentaire trouvée dans les eaux de la mer, devant Akra (détroit de Kertch), basse époque hellénistique ou début de l'époque impériale, selon les auteurs. Il s'agit d'une lettre, pour laquelle S. et F. donnent le texte suivant : Βότρυς ὁ ἐπὶ πόλε[ως – –]|πωι χαίρειν· ἱερὰ πάνυγ[ρα – –]|σοῦ μὲν ὡ‹ς› σωτηρία ὑπ[οκεῖσθαι ? –] | στοὰ ὑπὸ ὑδρ̣ο̣[ποιοῦ ? – – | ἅ]πασιν ἐπ' ἀτέρου [– – | –] ἀρὴ καὶ ἴσε ὀβρ[ίμῳ ? – – | – –] α̣ὐ̣τὴ ἐν ὕ[δατι ? – –]. Ils imaginent qu'un certain Βότρυς, une sorte de préfet de la cité (ὁ ἐπὶ (τῆς) πόλε[ως], charge non encore attestée dans le royaume du Bosphore, mais pour laquelle les auteurs cherchent des analogies en Égypte, à Pergame, dans le Royaume séleucide et en Cappadoce ; ils renvoient aussi à plusieurs inscriptions locales mentionnant des préposés comme ὁ ἐπὶ τῆς Γοργιππείας ou ὁ ἐπὶ τῆς Θεοδοσίας), envoyé par le roi du Bosphore à Akra, a écrit à un édile local, [– π]πος (l. 2), lui signifiant de prendre des mesures contre la crue des eaux menaçant certains sanctuaires et la *stoa*. L'ancienne Akra est d'ailleurs aujourd'hui submergée, et l'on aurait grâce à cette inscription un témoignage du commencement de l'invasion marine. — À l'exception des considérations sur ὁ ἐπὶ πόλεως, qui sont à retenir, tout le reste demeure largement hypothétique, et les lectures, les coupes et les restitutions suggérées par les éditeurs sont difficilement compréhensibles. J'envisagerais une autre solution aux lignes 2-4 : ἱερὰ πανυπ̣[ερτάτωι ἐσ]|σουμένῳ Σωτῆρι αὐτ̣[οκράτορι] στοά (datif au lieu du génitif, à moins que la continuation de la phrase ne justifie ce cas). Il s'agirait, pour peu que cela soit recevable, d'un sanctuaire du culte impérial, ce qui serait extrêmement important. À la l. 6 (ΕΠΑΤΕΡΟΥ), je corrigerais en ἑ‹κ›ατέρου. Des deux dernières lignes je ne comprends rien.

385. V.P. Jajlenko, *Drevnosti Bospora* 9 (2006), 355-428 : « Graffites dédicatoires de Panticapée et de ses environs » (en russe, résumé en anglais). L'auteur publie, avec de larges commentaires, 46 graffites (dessins), en bonne partie déjà connus, qu'il classe par divinités : Apollon (nos 1-9), Artémis (10-13), Aphrodite (14), Déméter (15-17), Mère des Dieux (18), Dionysos (19-20), Hermès (21-26), Zeus (27-33 et 34 ?), Héraclès (35-38), *varia sacra* (39-46). Je ne signale que les graffites inédits ou apparemment peu connus, en laissant de côté les textes moins significatifs (sauf mention contraire, toutes les dates sont désormais *a.C.* ; il s'agit presque toujours de fragments de vases). Pour le reste, je donnerai uniquement les concordances avec le corpus de I.I. Tolstoj, *Grečeskie graffiti drevnykh gorodov Severnogo Pričernomor'ja*, Moscou – Leningrad, 1953 et le *SEG*. – 1) V.V. Škorpil, *Izvestija Arkheologičeskoj Komissii*, 1902, no 1 : Ἀπόλλ[ωνος]. – 2) L. Stephani, *Die Vasensammlung der Kaiserlichen Ermitage* II, Saint-Pétersbourg, 1869, 420, no 2053 : Ἀπόλλῳ[νος]. – 3) [ε]ἰμὶ τὠπ[όλλωνος] (vase à figures noires, ve siècle). – 4) [? Μ]ίση Πυθο̣[κτόνι ?] (vase à vernis noir, deuxième moitié du ve siècle). La restitution ne me semble pas assurée. Pourquoi pas un nom théophore commençant par Πυθο– comme patronyme du premier nom ? – 5) τοῖς Ἀπολλων[ίοις ἐνίκησε θεῶι] τ' Ἡραγόρης ἔ[δωκέ με ὁ Μέδον]τος (vase à vernis noir, ive siècle). Ja. pense aux concours des *Apollonia* et cherche des analogies. Il donne comme solution alternative τοῖς Ἀπολλων[ίου – –] et Ἡραγόρης ε[ἰμὶ ἡ κύλιξ ἡδύπο]τος. Néanmoins,

aucune des deux restitutions ne peut être retenue. – 6) V.P. Tolstikov, dans *Očerki arkheologii i istorii Bospora*, Moscou, 1992, 69, fig.10/13 : Ἰητρ̣ῶ. – 7) Tolstoj, nº 174. – 8) [? Ἰητρ]ῶι : καὶ Δ̣[ελφινίωι] (vase ouvert à vernis noir, IVe siècle). – 9) [Ἀπο]λλ̣[ώνιος τοῦ δεῖνος ὑπὲρ πατρὸς | Φι]λί[ππου ἀνέθηκεν Ἀπόλλωνι | Δελ]φινί[ωι τοῦ δεῖνος ἄρχοντος Βοσπόρου | καὶ] Θε[υδοσίης, βασιλεύοντος κτλ.] (plaque de calcaire, IVe siècle). L'on serait prêt à retenir [Δελ]φινι[– –], pour le reste, il vaudrait mieux ne pas commenter. – 10) Tolstoj, nº 184. – 11) Ἀρ[–] (coupe à vernis noir, IVe siècle). Peut-être le commencement du nom d'Artémis. – 12) Ἀρτέ̣[μιδος] (vase à vernis noir, IVe siècle). – 13) Σῶν Ἀρτέμι Ἐφεσηίηι (voir, dernièrement, *Bull*. 2008, 427). – 14) *SEG* 46, 957 *bis*. – 15) Tolstoj, nº 167. – 16) Δίμιτρι (coupe à vernis noir, IVe siècle). À retenir l'iotacisme. – 17) Δήμητρι (canthare à vernis noir, IIIe–IIe siècles). – 18) V.V. Škorpil, *op. cit*., nº 2 : Θεᾶς Μεγά̣[λης]. – 19) Tolstoj, nº 164. – 20) Διονύσ[ου] (cruche, IIIe–IIe siècles). – 21) Tolstoj, nº 172 : [Διονύσ]ω(ι) ἱερή. Ja. comprend, à juste titre, me semble-t-il, [? Ἑρμέ]ω ἱερή. – 22) Tolstoj, nº 181. – 23) L. Stephani, *op. cit*., 420, nº 2054 : [? ἱερὸ]ς Ἑρμ̣[έω]. – 24) *SEG* 49, 1046 : ἀβίκα μὲν ἰμί, μετρία δ[ὲ καὶ ἁ]ρὰ ἰμὶ τ[ῦ]ρμᾶ (δ[ὲ ἁ]ρά, Ju.G. Vinogradov). – 25) L. Stephani, *op. cit*., 462, nº 2214 : Ἑρμῆς. – 26) Ἑρμέω (kourgane de Kul'-Oba, coupe en argent à deux anses et couvercle doré, deuxième moitié du IVe siècle). – 27) W. Pharmakovsky, *Arch. Anz*. 1907, 139 : Τίβης Διὶ Πατρῴῳ καὶ Ἴτης. Pour le premier nom, voir *Bull*. 2008, 361 (paphlagonien ou phrygien). – 28) Διὸς Πα[τρωΐου] (coupe à vernis noir, IVe siècle). – 29) W. Pharmakowsky, *Arch. Anz*. 1910, 209 : Διὸς Σωτῆρ[ος ἢ δεῖνα *e. g.* Ἡρακλη]ῶτις. – 30) Tolstoj, nº 161. – 31) Tolstoj, nº 160. – 32) Tolstoj, nº 192. Ja. revient à la solution avancée naguère par E.M. Pridik (archives) et comprend [Δι]ὸς Φιλε[ταίρου], là où Tolstoj voyait prudemment, et à juste titre, à mon avis, un simple anthroponyme accompagné de son patronyme. – 33) W. Pharmakovsky, *Arch. Anz*. 1908, 171 : [ἱερ]ὸς Διὸς Φιλίου. – 34) a) ἱερὸν Θαγοτα ; b) Θρασυμήδου (amphore en argile claire à col étroit, Ier siècle *a.C*. – Ier siècle *p.C*.). La lecture ne pose aucun problème. Ja. reprend une idée qu'il avait soutenue dès 1996 et selon laquelle le mot inconnu Θαγοτα serait à rapprocher du tout aussi énigmatique Διθαγοιαι (table sacrificielle de Panticapée : datif d'un nom de déesse selon Ju.G. Vinogradov ; cf. *Bull*. 1990, 582). Selon Ja., il faudrait y couper Διὶ Θαγο‹τ›αι et accepter une nouvelle épiclèse de Zeus. La solution me paraît en principe recevable (voir notamment les anthroponymes Θαγοῦς, Θάγυς et Θάγων dans la région, mis en avant par Ja.). Il reste néanmoins un problème : comment expliquer dans les deux instances les dorismes du génitif et du datif dans une ville comme Panticapée ? – 35) V.P. Jajlenko, *VDI* 1980, 2, 74 : Ἡρακλέους Καλλονίκου (*sic*). – 36) [? Ἡρακλέ]ως (vase à vernis noir, IVe siècle). Restitution non assurée. – 37) Tolstoj, nº 178. – 38) [Ἡ]ρακλ̣[έως] ou [Ἡ]ρακλ̣[εῖ] (vase à vernis noir, non daté). — Dans le cadre du même article, Ja. développe sa propre théorie sur Apollon *Iètros* (363-366). Il le considère d'origine thrace, car adoré surtout sur le littoral occidental du Pont, d'Apollonia à Olbia, alors que le royaume du Bosphore (d'où il présente pourtant lui-même des exemples !) ne serait qu'une zone secondaire. L'épiclèse serait à rapprocher de *Ieterus* (nom de l'actuelle rivière Iantra de Bulgarie chez Pline). Les graffites de Bérézan, où Borysthène figure à côté d'Apollon *Iètros*, suggéreraient la nature aquatique du dieu, alors que l'héritage indo-européen indiquerait le lien avec le vent, de même

que les flèches, associées à *Ièstros*, et tout comme le vent, symbole de la vélocité ! Rien de tout cela ne tient la route. Je dirais tout simplement qu'avec ces absurdités, Ja. a gâché tout son article. Voir, dernièrement, sur Apollon *Ièstros* et ses origines, nº 357. À la fin de sa contribution, Ja. ajoute des considérations sur le caractère qu'il estime magique du tesson Tolstoj, nº 238 (dessin d'une tête masculine et d'une main ; 399-402) et sur la signification funéraire des objets inscrits du kourgane de Kul'-Oba (402-414).

386. V.P. Tolstikov, D.V. Žuravlev et G.A. Lomtadze, *Drevnosti Bospora* 7 (2004), 344-365 : « Nouveaux matériaux sur la chronologie et l'histoire de Panticapée à ses débuts » (en russe, résumé en anglais). Dans le cadre d'une démarche largement archéologique (observations stratigraphiques intéressantes), les auteurs publient entre autres deux graffites (photos, dessin) en provenance d'une citerne et de son remplissage, respectivement. Sur la lèvre d'une coupe attique du type C, dernier quart du VIe siècle *a.C.* : Ἰπικράτης : ἀναιρῖται : στατῆ|ρας : πεντήκοντα. Les auteurs relèvent l'iotacisme (Ἐπικράτης ; à ajouter aussi ἀναιρῖται). Je retiens aussi que l'on a ainsi la plus ancienne mention épigraphique des statères (sans aucun doute de Cyzique) sur la côte septentrionale de la mer Noire, ce qui ne fait que confirmer les données apportées par la numismatique. Sur le pied d'une coupe attique de la même classe : Σιμίᾱ.

387. *Porthmeion*. T.A. Matkovskaja et S.R. Tokhtas'ev, (nº 372), nº 1 (provenance incertaine). Inscription brièvement signalée par T. (*SEG* 51, 959 *bis*), ainsi que par A. Twardecki, *Bosporskie čtenija* (Kertch) 3, 2002, 292-294, et 5, 2004, 437-441 : Φοδηραγος | καὶ υἱὸς Μα[ρ]στ[υ]|οῦς καὶ θυγά[τ]|ηρ Τρυφέρα | χαίρειν. IIe – première moitié du Ier siècle *a.C.*

388. M.Ju. Vakhtina, *Bosporskie issledovanija* 13 (2006), 31-46 : « Sur Porthmeion archaïque (sur la base des découvertes des fouilles 1986-1990, 2002-2005 » (en russe, résumé en anglais). Dans le cadre d'une approche éminemment archéologique, V. reprend entre autres un graffite (photo) sur une coupe attique du début du Ve siècle *a.C.* (*SEG* 43, 514 ; 53, 802) : [–]ξ Παρθένω[ι].

389. *Phanagoreia*. H. Heinen, dans A. Coşkun (éd.), *Freundschaft und Gefolgschaft in den auswertigen Beziehungen der Römer (2. Jahrhundert v. Ch. – 1. Jahrhundert n. Chr.)*, Francfort 2008, 189-208 : « Romfreunde und Kaiserpriester am Kimmerischen Bosporos. Zu neuen Inschriften aus Phanagoreia ». L'auteur revient sur les découvertes épigraphiques recensées dans *Bull*. 2007, 415 et 2008, 432. Après avoir commenté brièvement le monument funéraire d'Hypsikrateia, femme de Mithridate VI Eupator, il s'attarde, à partir de la dédicace faite par le roi Aspourgos (*ca*. 10/11-37/8 *p.C.*) à Aphrodite *Ourania*, sur l'évolution de la titulature royale. Sur la foi de *CIRB* 40, il restitue à juste titre à la première ligne de *CIRB* 39 βασιλεῖ μεγάλωι Ἀσπούργωι φιλορωμαίωι, τῶ[ι ἐκ βασιλέως Ἀσανδρόχου, φιλοκαίσαρι καὶ φιλορωμαίωι] (une proposition plus ancienne de V.D. Blavatskij mettait ce dernier binôme au génitif et le rapportait donc à Asandrochos, père d'Aspourgos) et commente les variations de titulature révélées par les inscriptions : soit φιλορώμαιος tout court, soit φιλόκαισαρ καὶ φιλορώμαιος. Il suppose qu'après la πρὸς τὸν Σεβαστὸν αὐτοκράτορα ἀνάβασις d'Aspourgos de 16 *p.C.* (*Bull*. 1999, 394), le roi avait obtenu le titre de φιλόκαισαρ. *Philorhômaios*, Aspourgos l'était déjà dès le début, alors que « das Doppelattribut *philokaisar kai philorhomaios* lediglich eine Ehrenbezeichnung, aber nicht — bzw. noch nicht — ein festes

Element seiner Titulatur war ». H. passe ensuite à la base de statue consacrée en 192 au roi Tiberius Iulius Sauromatès II (173/4-210/11) par Ioulios Ménéstratos, son ἀρχικοιτωνείτης (« Oberkammerherr ») : il en donne un bref commentaire et interprète notamment le taureau figuré sur la base, sous le champ de l'inscription, comme une victime qui va être immolée par Ioulios Ménéstratos au nom de son maître à un divinité inconnue. — Dans un compte-rendu consacré à ce volume édité par A. Coşkun, en s'attardant sur la contribution de H., F. Canali De Rossi (*BMCR*, 8.05.2009), remarque entre autres (note 7) à propos du monument funéraire d'Hypsikrateia (voir, pour des détails, *Bull*. 2008, 432) : « a mio modesto parere, la perfetta rispondenza del testo epigrafico alla notizia tramandata da Plut., *Pomp*. 32, 13-16 potrebbe far insorgere qualche dubbio sulla effettiva autenticità dell'iscrizione ». « A mio modesto parere », une telle réticence n'est pas de mise.

390. *Tanaïs*. A.I. Ivančik, *VDI* 2008, 2, 57-72 : « Trois inscriptions d'époque hellénistique émanant de thiases de Tanaïs (nouvelles données sur les relations gréco-iraniennes à Tanaïs avant l'époque de Polémon » (en russe, résumé en anglais). Les inscriptions (IIe – première moitié du Ier siècle *a.C.*) sont extrêmement mutilées, ce qui n'empêche pas I. d'en tirer l'essentiel. – 1) [– θι]ᾳσεῖτ[αι οἱ περὶ ἱερέα τὸν δεῖνα τοῦ δεῖνος | – – καὶ πατέρα συ]νόδο[υ τὸν δεῖνα τοῦ δεῖνος | – – καὶ] φιλά[γαθον τὸν δεῖνα τοῦ δεῖνος | – – καὶ νε]ωκόρ̣[ον – – | – –].ν Κυ[– –]. – 2) Liste de plusieurs noms, parfois avec patronymes (à retenir Σφανος et Σαυρος, commentaires). Aux l. 1-2, peut-être, [– ἕλλη]νάρχ[– ?] et aux l. 5-6 : θιασῖτ̣αι [– –] | Τανάει χρ̣[– –]. – 3) Nouvelle édition des fragments de bases de statue *SEG* 45, 1020 et 1021. Contrairement à Ju.G. Vinogradov, qui voyait dans le premier fragment une décision prise par le peuple ([ἔ]δ̣οξε τῷ̣ [δήμῳ κτλ.]), I. pense à un décret des thiasites. Il restitue : [ἐπὶ τοῦ δεῖνος –]δώρου [ἑλληνάρχου ? – – | – – ἔ]δ̣οξε τ̣ο̣[ῖς θιασ(ε)ίταις *vel sim*. ἐπαινέσαι | τὸν δεῖνα τοῦ δεῖνος καὶ στ]εφανο̣ῦ̣[σθαι χρυσῷ̣ ? | στεφάνῳ τήν τε εἰκόν]α̣ ποή[σασθαι αὐτοῦ | καὶ ἀναθεῖναι – –]ῳ̣. Fort des nouvelles données fournies par les documents qu'il (re)publie, l'auteur estime qu'à Tanaïs il y avait à l'époque une communauté locale contrôlée par l'archonte des Tanaïtes et une communauté d'Hellènes obéissant à un hellénarque. Pour les relations entre les deux communautés, voir aussi *Bull*. 2008, 433.

391. *Steppes de Scythie*. S.S. Bessonova, *Bosporskie issledovanija* 10 (2005), 5-21 : « Trouvailles de céramiques grecques à graffites dans les tombes scythes du nord de la mer Noire » (en russe, résumé en anglais). L'essentiel de cet article est présenté sur deux tableaux qui figurent en annexe. Le premier est consacré aux graffites déjà publiés : 23 trouvailles, dont je ne reprends que les textes qui disent quelque chose (les dates sont *a.C.*). – 1) *IGDOP* 65 (l'auteur, qui ne cite par ailleurs qu'un seul ouvrage non russe, n'y fait aucune référence ; photo). – 18) *SGDI* 5579 (Tolstoj, nº 108 ; *LSAG*^{2}, 373, nº 63 ; B. ne donne aucune de ces références) : Εὐθυμίης εἰμὶ κύλιξ. – 20) Sur une coupe du kourgane nº 2 de Brannoe Pole, Crimée, Ve/IVe siècle (dessin) : Κλειτομάχου ἱερόν (A.A. Beleckij et E.V. Jakovenko, *VDI* 1969, 3, 155). – 21) Sur un canthare du kourgane nº 24 d'Aktašskij mogilnik, presqu'île de Kertch : Ἑκάτης (S.S. Bessonova, E.P. Butjagin et N.A. Gavriljuk, *Aktašskij mogilnik skifskogo vremeni v Vostočnom Krymu*, Kiev, 1988, 42, fig. 19/3 et 2/1). — Le second tableau présente 8 trouvailles encore inédites (textes de 1 à 5 lettres).

ÎLES DE L'ÉGÉE
(Pierre Fröhlich, Patrice Hamon)

392. **Délos**. Cl. Vial, *Inscriptions de Délos, Index, Tome II, les Déliens*, AIBL, Diffusion De Boccard, 2008, 150 p. in 4°. Dix-sept ans après le tome I dû à J. Tréheux et consacré aux étrangers à l'exclusion des Athéniens et des Romains, Cl. Vial nous offre un superbe volume d'index concernant les Déliens. Il s'agit de l'ouvrage d'un savant qui a consacré sa vie au corpus délien et qui connaît donc « personnellement » chacun des Déliens cités, qui a mis son énergie à nous dire ce qu'a fait chacun d'entre eux, à quel titre, à quelle époque et dans quelles conditions. Loin d'être un simple inventaire alphabétique, il s'agit d'une intelligente prosopographie minutieuse et vivante des citoyens de Délos. Ces index permettent donc de nous faire une idée précise des noms qui étaient typiques de Délos et ils sont nombreux. Si l'on compare avec les listes du *LGPN* I, on s'aperçoit que des noms comme Ἀγόραλλος, Ἀκρόβιλος, Ἄμνος, Ἀντίλακος, Ἀρκέων, Ἄσφηρος, Γέρυλλος, Δήμακος, Διακτορίδης, Ἥρακος, Καίβων, Ὄστακος, Πάχης, Πιστῆς, Φέλυς, Φίλλακος, Φωκαιεύς, Χοιρύλος, Ὠκυνείδης, sont des anthroponymes presque strictement épichoriques auxquels s'était naguère intéressé O. Masson, in *Comptes et inventaires de la cité grecque*, D. Knoepfler éd., Neuchâtel 1988, p.71-80. Quelques remarques accentuelles, bien évidemment mesquines en comparaison de l'immense intérêt de ce travail. Les noms en -ύλος, hypocoristiques ou sobriquets sont toujours paroxytons, à la différence des noms en -υλλος qui sont proparoxytons. Il en va de même pour les noms en -ίλος comme Σωσίλος. Je demeure persuadé que l'offrande d'une ἀσπιδίσκη χρυσῆ dont le mention revient à 6 reprises dans les comptes est imputable à une dame Αἰσχυλίς, gén. -λίος, comme l'a montré O. Masson, *OGS* III, 177-179 (voir aussi L.D., *REG* 2005, 222-223). Citons aussi, avec le même suffixe, les dames Σιμυλίς, Κτησυλίς, Φανυλίς. Les noms en -ίσκος sont aussi paroxytons comme Ἑβδομίσκος, Παρμίσκος. On accentuera enfin, Ἀμφότερος (comme Bechtel, *HPN* 43 et *Bull*. 1939, 184), Μεσσήνιος, Νικαία et Νῖκις. Ce ne sont là que broutilles ! (L.D.)

393. L. Migeotte, (n° 3), 59-76 : « La comptabilité publique dans les cités grecques. L'exemple de Délos ». Dans la plupart des cités, nous ne disposons que de comptes partiels, gravés pour des raisons diverses. À Tauroménion, au Ier s. *a.C*., on a jugé bon de rassembler l'ensemble des comptes des caisses publiques en un « grand livre ». M. analyse de façon plus détaillée les pratiques des hiéropes déliens, rejoignant les conclusions de V. Chankowski (n° suivant). Le perfectionnement des pratiques comptables, l'insertion de la caisse publique dans les comptes des hiéropes au IIe s. font que les Déliens purent eux aussi disposer d'une sorte de grand livre de compte donnant l'état des finances publiques et sacrées, après un long travail préparatoire. M. suggère qu'en réalité nombre de cités étaient capables d'avoir une telle vue d'ensemble des finances publiques. (P.F.)

394. V. Chankowski, (n° 3), 77-91 : « Banquiers, caissiers, comptables. À propos des méthodes financières dans les comptes de Délos ». La rotation annuelle de collèges de hiéropes entravait la continuité des pratiques administratives dans la gestion des finances sacrées de Délos, et provoqua bien des tâtonnements dont témoignent les variations dans la présentation des comptes. Mais, à l'époque de l'indépendance, les administrateurs s'adaptèrent progressivement à une gestion devenue plus complexe : distinction (à partir de *ca* 230) de véritables

postes budgétaires ; lorsque la caisse publique leur est confiée, gestion globale de l'ensemble caisse sacrée-caisse publique, avec intégration de la notion de débit et de crédit dans la comptabilité (à partir de 192). Ch. conclut à une rationalisation de la comptabilité délienne. Hypothèses sur le rôle qu'auraient joué dans ce processus les relations des hiéropes avec les banquiers privés, qui ne peut cependant être soutenue que par l'identification de Silénos, hiérope en 179 (*ID* 442) avec un banquier. Voir aussi n°s 123 et 124. (P.F.)

395. H. Siard, *BCH* 130 (2006) [2008], 329-348 : « Un règlement retrouvé dans l'Inopos de Délos », publie une stèle remployée dans le « réservoir de l'Inopos », qui porte un bref règlement : μὴ πλύε[ν] μ[ηδὲ ?…]δεν ἐπὶ τ[ὸ]ν Ἰ̣[νω]μ̣[όν], μεδὲ λῦσθαι, μηδὲ λί̣[θ]ος ἐσβάλλεν· ἐὰν δέ τις τούτ[ων] τι ποιεῖ, ἀποτείσ[ει π]έντε [δ]ραχμὰ[ς] ἱερὰς τῶι Ἀπόλλωνι. Rédigé lors de la première domination athénienne, il aurait été regravé au début de l'époque de l'indépendance délienne. L'Inopos, selon une restitution séduisante de S., qui s'appuie sur plusieurs parallèles puisés dans les comptes déliens, désignerait le réservoir lui-même, et non le cours d'eau du même nom, qui l'alimentait en eau. Un peu à l'écart de l'agglomération, le réservoir était, comme d'autres fontaines (ainsi la Minoè, *ID* 69), protégé contre les abus par ce règlement et par un gardien (*Inopophylax* ou *krènophylax*). Dans un appendice, S. rejette l'existence d'un « sanctuaire de l'Inopos ». (P.F.)

396. I.S. Moyer, *ZPE* 166 (2008), 101-107 : « Notes on Re-Reading the Delian Aretalogy of Sarapis (*IG* XI.4 1299) » : suggère de placer la gravure du texte à la fin du IIIe ou au début du IIe s. *a.C.* et propose quelques corrections de détail. (P.F.)

397. Inscriptions de l'Agora des Italiens n° 24.

398. **Rhodes**. – M. Gonzales, *ZPE* 166 (2008), 121-134 : « New Observations on the Lindian Cult-Tax for Enyalios (*SEG* 4.171) » : réédite le règlement *Lindos* II 106 (Ve s. *a.C.*) et entend y trouver la première attestation d'un « évergétisme militaire » rhodien, des riches particuliers finançant les soldes des soldats qui ne bénéficiaient pas d'une solde versée par la cité de Lindos. Considérations sur l'emplacement du sanctuaire d'Enyalios à Lindos et sur son culte. (P.F.)

399. E. Grzybeck, *ZPE* 165 (2008), 67-83 : « Rhodische Inschriften » : publie un bloc, découvert en 1982, provenant de la ville de Rhodes ou de ses environs. Il devait appartenir à un ensemble de deux blocs supportant trois statues. Le bloc conservé porte deux textes : 1°) à droite, la dédicace du κοινὸν τὸ Σαμοθραικιαστᾶν Πτολεμαιείων Κλευπατρείων Βερενικείων τῶν συνμυηθέντων μετὰ ἄρχοντος Ἀνδρονίκου à Ἀπολλόδοτος Πολυκράτευς καθ' ὑοθεσίαν δὲ Σωσιστράτου. 2°) à gauche, la partie droite d'une dédicace émanant d'Apollodotos et de son frère pour leur père Πολυκράτης Ἀπολλοδότου καθ' ὑοθεσίαν δὲ Ἀριστοκράτευς, avec le nom des sculpteurs, Μηνόδοτος et Χαρμόλας de Tyr. Un ensemble d'indices permet de placer le texte vers 100 *a.C.* : l'association doit fonder son nom sur le couple royal Ptolémée IX-Cléopâtre IV, sa sœur-épouse, et leur fille Bérénice IV ; les sculpteurs appartiennent à une famille bien connue à Rhodes et ces deux frères ont justement travaillé ensemble vers 100. G. réédite ensuite la liste de noms Maiuri, *Nuova Silloge* 7, où Apollodotos apparaît. Des recoupements prosopographiques la placent aussi *ca* 100. Cette liste de bienfaiteurs ayant consacré des couronnes (peut-être suivie d'une autre liste, dont les l. 35-37 constitueraient l'intitulé) serait l'inventaire d'un sanctuaire dont G. postule qu'il est celui du *koinon* des *Samothrakiastai* qui a

honoré Apollodotos. C'est possible, mais conjectural. On ne peut écarter la possibilité qu'Apollodotos ait appartenu à plusieurs associations. (P.F.)

400. **Cos**. – Chr. Habicht, *Chiron* 37 (2007), 123-152 : « Neues zur hellenistischen Geschichte von Kos », procure un utile bilan de ce que les inscriptions publiées depuis une vingtaine d'années (parfois encore inédites) apportent à l'histoire de Cos hellénistique. En suivant la chronologie, H. aborde des sujets variés, principalement les relations avec les monarchies, les Coens qui en ont été les acteurs (par exemple Nikomédès pour Antigone le Borgne, Aglaos pour Ptolémée VI), le rôle de Ptolémée III dans la promotion des *Asklèpieiea*, etc. Cf. aussi *Bull*. 2008, 304 pour la Thessalie. (P.F.)

401. Chr. Habicht, *Hyperboreus* 13 (2007), 133-136 : « A Decree for Koan Judges », suggère d'identifier avec Cyzique la cité émettrice du décret pour des juges coens *Chiron* 29 (1999), 279-284 nº 7 : l'ambassadeur ̓Αρίστα̣ν[δρος] ̓Α̣π̣ο̣λλ[----] pourrait être le personnage attesté comme hipparque éponyme de Cyzique vers 169-167 *a.C*. Le formulaire du décret comme l'étroite relation entre les deux cités peuvent appuyer cette hypothèse. (P.F.)

402. D. Bosnakis, *Ανέκδοτες επιγραφές της Κω. Επιτύμβια μνημεία και όροι*, Athènes, 2008. 323 p., 94 pl. En liaison avec la préparation du futur corpus de Cos dans les *IG*, B. publie 308 inscriptions funéraires, presque toutes inédites (sauf erreur, 9 ont déjà été publiées). L'édition est soignée : les pierres sont décrites, toutes sont très bien illustrées, chaque inscription est suivie d'un bref mais utile commentaire, auquel s'ajoutent trois appendices : la typologie des stèles, l'onomastique romaine et des notes onomastiques dues à J. Curbera. Les inscriptions sont classées topographiquement (la ville, les dèmes), chronologiquement et typologiquement (les *horoi* sont à part). Avec ses *indices*, ce recueil rendra bien des services, d'autant plus qu'il apporte une moisson de nouveautés, tant pour l'onomastique coenne (voir *supra*, nº 70) que sur les étrangers présents à Cos, ou sur la pratique des *horoi* (voir nº suivant). (P.F.)

403. M. Segre, *Iscrizioni di Cos*, Rome, 2007, 303 p. + 405 pl. (*Monografie della Scuola Arch. di Atene e delle missioni italiane in Oriente*, 6, 2). Après les volumes parus en 1993, voici le dernier volet des *Iscr. Cos* posthumes de M. Segre (cf. *Bull*. 1994, 450), dû cette fois-ci à M.L. Lazzarini et G. Vallarino. Il offre surtout les indispensables *indices*, développés, de l'ensemble de la publication (I, onomastique ; II, *res sacrae* ; III, géographique ; IV, des *notabilia*) : ce volume palliera donc en partie les graves défauts de cette publication. Il est regrettable que ces *indices* se révèlent quelquefois, à l'usage, peu fiables, en raison de nombreuses erreurs et omissions. La première partie du volume est occupée par la publication de 854 inscriptions funéraires (EF). La table des concordances montre que 165 avaient déjà été publiées (mais elles sont souvent corrigées) : il reste donc 689 inédits. Une bonne partie est illustrée dans les planches, lisibles dans l'ensemble. Malheureusement, les « principes » qui ont prévalu à la publication des autres volumes (voir les remarques de Ph. Gauthier, *Bull*., 1994, 450) ont été maintenus : les inscriptions sont livrées dans le plus complet désordre, chronologique, géographique et typologique, sans qu'aucun regroupement n'aie été effectué. M. Segre avait-il laissé ses papiers dans un tel état ? Un indice, au moins, permet d'en douter. En effet, sous le nº EF 216 est republiée l'épitaphe Maiuri, *Nuova Silloge* 627 : la personne qui usurperait le tombeau est menacée d'une amende versée à Artémis Κινδυάς ; Segre avait rédigé le commentaire qui commence ainsi : « Il est très probable que cette

pierre, comme la suivante, provient de Bargylia » (comme l'a montré L. Robert, *R.Phil*. 1929, 132 [*OMS* II, 1098]). Or, EF 217 n'a strictement rien à voir avec Bargylia ; en revanche, on peut lire, au nº EF 332, une inscription inédite, très proche d'EF 216 (le début est perdu) : ἐπεὶ ἀποτείσει ὁ κηδεύσας τινὰ ἕτερον Ἀρτέμιτι Κινδυάδι * βφ'' , καὶ ὑπεύθυνος τυμβωρυχίᾳ ἔστω· τούτου ἀντίτυπος ἐτέθη εἰς ἀρχεῖα. Segre commente : « cette pierre aussi doit provenir de Bargylia ». EF 331 n'ayant pas non plus de rapport avec Bargylia, on comprend que S. avait prévu de faire suivre 216 et 332, que son projet de corpus était ainsi conçu : un classement existait, qu'il n'était pas difficile de reconstituer. — Les deux volumes récents apportent ensemble une importante masse de nouvelles inscriptions funéraires de Cos. Au total, nous disposons de près de 1 550 funéraires publiées dans les corpus de Paton-Hicks, *Inscriptions of Cos* (1891, 249 funéraires), de Herzog, *Koische Forschungen und Funde* (1899, 149), de Maiuri (1925, 159), ainsi que dans les ouvrages de Segre et de Bosnakis. Il faudra sans doute attendre la publication des *IG* XII 4 pour que ce riche matériel soit exploitable. Parmi les nouveautés, signalons que s'est considérablement enrichi le dossier des *horoi* funéraires coens, du type ὅρος θηκαίων (*uel sim*., expression propre à Cos) τοῦ δεῖνος. 34 étaient connues (7 chez P-H, 7 chez Herzog, 20 chez Maiuri), Bosnakis en publie 22, Segre 35. Il s'agit de stèles délimitant un véritable enclos funéraire, puisque certaines ont été retrouvées en deux exemplaires (P-H 155 et Herzog 40 ; P-H 156 et Segre 78 ; Segre 399 et 400 ; Maiuri 500 et Bosnakis 258 ; Maiuri 501 et Bosnakis 265) et que plusieurs d'entre elles donnent les dimensions de l'enclos : Maiuri 499 : μῆκος ποδῶν ΚΗ', πλάτος ποδῶν ΙΕ' ; Segre 213 (Ier s. *a.C*.) : μῆκος ποδῶν εἴκοσι, πλάτος ποδῶν ἐννέα ; 470 (Ier s. *p.C*.) : μῆκος (?), πλάτ(ος) πό(δας) Ι' ; cf. aussi Bosnakis 280 II (Ier s. *p.C*.) — les surfaces des enclos sont donc très variables. Ces enclos, ou du moins leurs stèles, devaient être fréquemment réutilisés : certaines stèles ont été retournées et regravées (Bosnakis 259, 280, Segre EF 215), d'autres ont été martelées (Bosnakis 260, 264, 274, 283). Ces pratiques émanent de particuliers, mais aussi souvent de thiases, désignés, soit par le nom de leur fondateur ou président (*e.g*. ὅρος θηκᾶν θιάσου τῶν σὺν Νικίαι, Bosnakis 273), soit du nom d'une divinité, avec également un nom de particulier (*e.g*. ὅρος θηκαίων Ἀγαθοδαιμονιστᾶν τῶν σὺν Μονίμωι, Bosnakis 279). Les nouvelles inscriptions ajoutent quelques nouveaux noms à une liste déjà étoffée (cf. S. M. Sherwin-White, *Ancient Cos* [1978], 360-361). Aux *Athanaistai*, *Agathodamonistai*, *Aphrodisiastai* ou autres *Hermaistai*, on peut ajouter des Ἑκαταϊσταί (Segre EF 200), des Ἀγαθαμειρισταί (Segre EF 413), des Ἀνουβισταί (Segre EF 458), des Ὁμονοισταί (Bosnakis 284 et 285), des Ποσιδανισταί (Bosnakis 287). Il s'agit le plus souvent d'étrangers, métèques ou esclaves, notait Sherwin-White. Une inscription au moins le confirme [ὅ]ρος θ[ιά]σου Θρα[ι]κῶν Ἡρακλεωτᾶν τῶν σὺν Κάρπῳ (Bosnakis 276, Ier s. *p.C*.). On peut aussi signaler l'originale inscription Segre EF 470 : ὅρος θιάσου θηκαίων ἱεροδούλων Ἴσιδο[ς] τῶν σὺν [Εὐ]χαρίστῳ, (suivent les dimensions, Ier s. *p.C*.). Cette série, qui s'échelonne entre le IIe s. *a.C*. et le IIe s. *p.C*., mérite une étude d'ensemble, que ce soit pour les pratiques funéraires ou pour ce qu'elle nous apprend des associations à Cos. — Parmi les noms nouveaux à Cos, signalons Ἀκαδήμεια (EF 540), Βουβάστιος (658), Ἐβαφρόδιτος, attesté deux fois (EF 69 et 247, cf. 441), un Ἑκατέος (EF 669), un Ὑακινθίων (EF 592) et un Ὑάκινθος (EF 60), Κερηνεία (EF 545), Κορησᾶς (EF 185 A), une Πραξινίκη (526), une Σπάρτη

(EF 592), un Φαρνάκης (412). Φανταγόρας Φανταγόρα τοῦ Φανταγόρα ὁ νεώτερος (EF 741, Ier s. *p.C.*) doit appartenir à la famille du proxène de Delphes en 194/3 *a.C.* (*Syll.*3 585, 36), seule autre attestation du nom à Cos. Parmi les épitaphes d'étrangers, on peut signaler un Ἀβρονίκης de Némée (690, non encore attesté), une Βατὶς Ἀρτεμισίας d'Alabanda (598), un Γάβρητος, Galate (23) ; un Φαιδρίας d'Etenna (Pisidie, 534). (P.F.)

404. D. Bosnakis et Kl. Hallof, *Chiron* 38 (2008), 205-242 : « Alte und neue Inschriften, aus Kos III » poursuivent, dans le cadre de la préparation du corpus de Cos (*IG* XII 4), la publication d'inscriptions inédites. 5 fragments (nº 25-29) semblent appartenir à un même dossier, où revient le nom de C. Stertinius Xénophon, le célèbre médecin de Claude : on y trouve notamment trois lettres incomplètes de Claude, datables de 47/48 (remerciements pour la célébration de fêtes en l'honneur du Prince ; privilèges accordés à la *gérousia* ; intéressant témoignage sur l'aggravation de tensions sociales, στάσις, ἄποροι), deux autres fragments de lettres de Claude (avec des ambassadeurs qualifiés d' ἄνδρες τῶν παρ' ὑμεῖ[ν εὐ]λογουμένως πρώτων) et un fragment qui contenait une référence à la fidélité de Cos aux Romains pendant la guerre mithridatique. Parmi les autres textes, eux aussi d'époque impériale, on a la commémoration d'un *munus* donné par un Cossinius et sa fille (nº 30), intéressante pour sa date précoce (première moitié du 1er siècle) ; deux bases (nº 31 et 34) en l'honneur des proconsuls d'Asie M. Valerius Messalla Potitus (πάτρω[να] [κ]αὶ εὐεργέταν διὰ προγόνω[ν]) et Sex. Iulius Frontinus ; un fragment d'inscription honorifique d'époque claudienne mentionnant des restaurations, probablement après un tremblement de terre (nº 33). Un nouveau fragment complète la base en l'honneur de la prêtresse d'Asclépios Μιννίς (Maiuri, *NS* 460 ; Segre, EV 226 ; *SEG* 44, 695), et permet de la dater du règne de Tibère dont elle est aussi prêtresse (nº 32). Enfin, un fragment datable du IIIe siècle (nº 33), avec mention d'une fondation, d'offrandes de roses à l'occasion des *Tycheia*, et de νεμηταί, doit appartenir au même monument que Paton-Hicks 129. (J.-L. F.)

405. **Samos**. – D. Knoepfler, *Dacia* N.S. 51 (2007), 161-170 : « Les honneurs décernés par Samos à Antiléon de Chalcis et à son fils Léontinos : une autre lecture » revient d'abord sur le nom Λεοντῖνος, patronyme d'Antiléôn, qui serait à relier avec la cité de Léontinoi. Deux passages du texte feraient en fait allusion au décès d'Antiléôn, d'une part l. 59-60, où K. suggère de restituer ἐκλε[λοιπότα (τὸν βίον) πρὸ τῆ]σδε ἀποδοχῆς : Antiléôn est mort avant que la cité de Samos ne puisse lui manifester sa reconnaissance. D'autre part, l. 27-35 (fragment b du texte), où il est dit que Léontinos hérita les bonnes dispositions de son père, ce qui implique que ce dernier était mort. Les honneurs attribués à Antiléôn dans les l. 63-65 sont donc des honneurs posthumes. K. suggère de corriger ainsi les restitutions de ce passage : Ἀντιλέοντ[ος στῆσαι εἰκόνα χαλ]κῆν εἰς [τ]ὸ ἱερὸν τ[ῆ]ς Ἥρη[ς *e.g.* ἐν τῶι νεῶι, αὐ]τὸν δὲ χρυσῶι στεφάνωι στ(ε)φα[νοῦσθαι ἀπὸ *e.g.* χιλίων δρ]αχμῶν [ὅτ]αν τοῖς βασιλεῦσ[ι τὸν ἀγῶνα συντε]λῶμεν. C'était donc la statue d'Antiléôn qui était couronnée, chaque année, et non le personnage. Enfin, K. montre que le premier décret (introduit par un premier δεδόχθαι), aux l. 39-48, honorait seulement Léontinos, fils d'Antiléôn, par des honneurs plus modestes, la proxénie et peut-être la citoyenneté. (P.F.)

406. Kl. Hallof, *Ath. Mitt.* 122 (2007), 263-272 et pl. 35 : « Ehreninschrift aus Samos für den Stadtkönig von Paphos » : un fragment de stèle, découvert

en 2005 à l'Hèraion, se raccorde parfaitement avec *IG* XII 6, 80 : il donne la partie droite du haut d'un décret qui comporte désormais 28 lignes. La principale nouveauté est que l'*honorandus* (dont le nom est perdu) est roi de Paphos, Παφίων βασιλεύς, l. 2 et 16. La mention « des rois » et de Μακεδόνας suggère que le décret date des années 322-319, lorsqu'il y avait encore un roi de Paphos (le dernier, Nicoclès, qui doit être le personnage honoré, est mort en 309), mais aussi avant que Polyperchôn ne propose, au nom des rois (Philippe Arrhidée et Alexandre IV), de rendre Samos aux Athéniens (319). En éditant l'ensemble, H. propose de restituer ainsi les l. 6-17 du décret : καὶ πρὸς τὸν [βασιλέα Ἀλέξαν]δρον καὶ τοὺς [----------Μ]ακεδόνας [σπουδῆς οὐδὲν ἐν]έλειπεν, ὅπως ἡμεῖς [τὴν πατρίδα κομι]σόμεθα, συνεισέ[πλευσε δ' εἰς τὴν ν]ῆσον μετὰ τῶν [---------- τοῦ βα]σιλέως, καὶ ἣν καὶ [νῦν ἔχει πρὸς ἡμᾶς] καὶ τοὺς βασιλεῖς [εὔνοιαν ἐμφανίζων να]ῦς παρείχετο [----------, δεδόχθα]ι τῶι δήμωι· [ἀν]αγρ[άψαι ---------- Π]αφίων βασιλέα πρόξεν[ον καὶ εὐεργέτη]ν ἀρετῆς ἕνεκε κτλ. Il suggère que le roi de Paphos a pu être actif auprès d'Alexandre, pour obtenir la liberté de Samos, comme Gorgos et Minniôn, et qu'il a dû participer à la réinstallation des Samiens en 321. Le roi de la l. 12 ([--τοῦ βα]σιλέως) ne serait pas Alexandre, mais Arrhidée, curieusement nommé seul. La reconstitution est habile, mais demeure fragile (ainsi aux l. 10-12). H. fait justement remarquer que ce décret se distinguerait, par la langue et par le formulaire, des décrets samiens de la même époque (*IG* XII 6, 17, 2 et 43). On peut aussi trouver étrange qu'Alexandre soit évoqué avec son titre royal, ce qui n'est pas le cas dans le décret pour Gorgos et Minniôn. (P.F.)

407. C. P. Jones, *Chiron* 38 (2008), 107-110 : « Augustus and Panhellenes on Samos » revient sur une inscription fragmentaire à la déesse Rome et à un empereur honoré par les Πανέλληνες (*IG* XII 6, 1, 440). K. Hallof avait prudemment proposé que l'empereur fût Hadrien, à cause des Panhellènes, mais J. fait justement remarquer que des dédicaces en l'honneur de Rome et d'un Prince sont rares après Auguste, et que le terme Πανέλληνες se trouve dans une inscription trouvée à Claros en l'honneur du futur Auguste ([Αὐτοκρ]άτορα Θεοῦ υἱὸν Καίσαρα), datable des années 30/28, et peut-être plus précisément de son second séjour à Samos en 30/29 (Ferrary, *BCH* 124, 2000, 357-359, nº 8). Il propose donc de restituer [ὁ δῆ]μος Θεᾶι Ῥώμηι καὶ [αὐτοκράτορι Καίσαρι Θεοῦ υἱῶι (ou Θεοῦ υἱῶι Καίσαρι), ὃν καὶ οἱ] Πανέλληνες ἐτίμ[ησαν κτλ.]. L'expression οἱ Πανέλληνες (à côté de οἱ Ἕλληνες plus fréquent) doit, à Samos comme à Claros, et dans le contexte des lendemains d'Actium, désigner le *koinon* de la province d'Asie. Cette analyse du fragment de Samos paraît convaincante, et elle complète et confirme les remarques de Ferrary *in* O. Salomies (éd.), *The Greek East in the Roman Context*, Helsinki, 2001, 19-35. (J.-L. F.)

408. Inscription du tunnel d'Eupalinos nº 36.

409. Date de poids de Ténédos, supra nº 51.

410. **Thasos** – Y. Grandjean et Fr. Salviat, *BCH* 130 (2006) [2008], 296-327 : « Règlements du Délion de Thasos », publient deux règlements religieux d'un grand intérêt, dont la découverte a permis l'identification d'un nouveau sanctuaire thasien, le Délion. Ils furent adoptés entre 390 et 360 *a.C.* environ, lors de deux années différentes, dont les archontes éponymes – Sômbrotos et Pantaklès – ne sont pas connus dans les listes du IVe s. Ils visent à assurer le maintien de l'ordre dans le sanctuaire. Le premier interdit aux femmes de

l'occuper de façon intempestive lors des Thesmophories (célébrées dans le Thesmophorion, tout proche) : τοῖς Θεσμοφορίοις ἐς τὸ ἱερὸν τοῦ Ἀπόλλωνος τοῦ Δηλίου καὶ τῆς Ἀρτέμιδος γυναῖκα μὴ ἐσιέναι μηδεμίαν· (…) ὅπως δ' ἂν τὸ ἱρὸν κεκλεμένον ἦι τοῖς Θεσμοφορίοις ἐπιμέλεσθαι τὸν ἱροποιὸν τοῦ Ἀπόλλωνος τὸν ἑκάστοτε ἐόντα. Le second concerne une décision antérieure, τὸ ψήφισμα [τ]ὸ γεγενημένον περὶ τῶν [κ]τηνέων τοῦ μὴ φρά[σ]σεν ἐν τῶι ἱρῶι τῆς Δηλίης (« le décret antérieurement voté concernant le bétail et interdisant de l'enfermer [*sc.* pour le faire paître] dans le sanctuaire de la Délienne »). G. et S. invoquent d'autres règlements sur la protection des sanctuaires et expliquent le verbe φράττειν (« tenir parqué, faire un enclos de branchages », à propos d'ovins). On ordonne la publication de ce texte (ἀναγράψαι ἐλ λίθον τὸν ἱροποιὸν τῆς Δηλίης τοῦ ἱροῦ ἐπ' ᾧι – la pierre porte ἐπ' ἧι – ἂν δοκῆι ἐπιτήδειον εἶναι), mais cette instruction ne fut pas suivie d'effet (puisque le texte gravé au-dessus, sur la même parastade, porte sur une autre question). La même peine afflictive menace celles qui contreviendront au premier ou au second décret : ἐνθυμιστὸν αὐτῆι εἶναι, locution déjà connue à Thasos (Pouilloux, *Rech.* 1954, 371) que G. et S. commentent avec finesse (« une inquiétude qui taraude la conscience »). Les auteurs retracent l'histoire du culte d'Apollon et Artémis Déliens, importé à Thasos par les colons pariens. (P. H.)

411. S. Psoma, dans L.D. Loukopoulou et S. Psoma (éd.), *Thrakika Zètèmata* I, Mélétèmata 58, Athènes, 2008, 121-138 : « An Honorary Decree from Thasos (*IG* XII 8, 267) and the Samothracian Peraea during the Hellenistic Period », retrace l'histoire de Zônè, Drys et Salè, petites cités situées entre Maronée et Ainos : indépendantes au IVe s., elles cessent d'exister au début du IIIe s. et sont par la suite absorbées dans la pérée de Samothrace. Ps. attribue leur disparition à l'invasion des Galates en 280-277 *a.C.* et en cherche un indice dans le décret de Thasos pour Polyarètos (dont on sait depuis peu qu'il était citoyen de Zônè : *Bull.* 2005, 2). Les Thasiens lui accordent la citoyenneté, à lui-même ainsi que – chose plus remarquable – à plusieurs membres de sa famille, hommes et femmes, nommément cités : ce serait le signe que Polyarètos, ayant perdu sa patrie, aurait été accueilli avec les siens à Thasos et aurait immédiatement mis à profit la *politeia* qui lui fut attribuée. Cette hypothèse ingénieuse offre une explication possible, parmi d'autres. Il paraît aventureux de supposer, comme le fait Ps., que tous les autres cas d'octroi ou de vente de la citoyenneté thasienne, approximativement datés de la même période (*IG* XII 8, 268 ; *IG* XII *Suppl.* 355 et 362), concernent des personnages ayant été victimes des mêmes événements. (P. H.)

412. J. Fournier et Cl. Prêtre, *BCH* 130 (2006) [2008], 487-497 : « Un mécène au service d'une déesse thasienne : décret pour Stilbôn », publient un court mais intéressant fragment de décret daté de la charnière entre basse époque hellénistique et Haut-Empire. Des considérants, on ne lit plus que la fin : un notable, Stilbôn, se propose de prendre à sa charge, avec sa femme, des travaux – réparations et nouvelles constructions – dans le sanctuaire d'une déesse qui pourrait être Artémis ([ἀναδέχεται *uel sim.*] τά τε δεόμενα ἐπισκευῆς ἐπι[σκευ]άσαι καὶ τὰ δέοντα κατασκευῆ[ς] κατασκευάσαι, κοινοποιούμενος τὴν πρὸς τὴν θεὰν τιμὴν τῆι γυναικὶ ἑαυτοῦ). Le verbe κοινοποιεῖσθαι (+ dat. : « associer qqn (à qqch) », « faire partager à qqn ») ne se rencontre que dans les inscriptions de Priène, comme le relèvent F. et P. Les décisions, conservées en partie, ne contiennent pas d'honneurs précis. L'Assemblée se contente de témoigner d'abord son estime au bienfaiteur : τὴν μὲν Στίλβωνος εἰς τὸν

δῆμον εὔνοιαν μεγίστης ἀποδοχῆς ἠξιῶσθαι, « que le dévouement de Stilbôn à l'égard du peuple soit récompensé de la plus grande faveur ». Ce n'est pas tant le parfait qui trahit ici une certaine recherche stylistique (ἐπηνῆσθαι et τετιμῆσθαι sont très courants) que la locution même ἀποδοχῆς ἀξιοῦν. Il faut renvoyer, pour le parallèle invoqué, à *IG* XII *Suppl*., p. 127-128 = J. Stauber, *Das Bucht von Adramyttion*, nº 16, l. 38 et surtout l. 8 ([ἀπο]δοχῆς ἀξιωθῆναι τὴν ἀρετὴν αὐτῶν) et ajouter d'autres exemples (*Ath. Mitt*. 33 [1908], p. 380, l. 5-6 [Pergame] : ἀποδοχῆς ἠξιώθη τῆς ἁρμοζούσης ; *SEG* 33, 1039, l. 10-13 [Kymè] : ὁ δῆμος (…) ἐντροπῆς (…) καὶ ἀποδοχ[ῆς δι]ά τε τὴν σωφροσύνην καὶ τὸ γένος ἀξιῶν), en mentionnant, pour le sens d'ἀποδοχή, les pages d'Ad. Wilhelm, *Anz. Wien* 1928, p. 132-136 (= *Akademieschr*. II, p. 220-224). La cité décide ensuite – et c'est la clause la plus originale du décret, dépourvue de parallèle – de mettre ses esclaves publics à la disposition de Stilbôn pour les besoins du chantier : ὑποταγῆναι δ' αὐτῶι τοὺς δημοσίους πρὸς τὴν ἐπισκευὴν καὶ κατασκευὴν τοῦ ἱεροῦ, [χο]ρηγοῦντος αὐτοῖς [Στί]λβων[ος - - -] (ne faut-il pas songer à compléter τὴν τροφήν *uel* τὸ ὀψώνιον [cf. *SEG* 33, 1039, l. 75], voire τοὺς μισθούς [cf. *I. Oropos* 302, l. 11] ?). Remarques judicieuses sur ce « partenariat » entre la cité et l'évergète, dont l'attitude rappelle celle d'une autre figure thasienne, peut-être contemporaine, Épiè (*Bull*. 1960, 319). (P. H.)

413. J. Fournier, *BCH* 130 (2006) [2008], 499-518 : « La société thasienne et l'Empire sous les Julio-Claudiens : deux inscriptions inédites », publie et commente de manière approfondie deux documents illustrant les débuts du culte impérial à Thasos et la reconnaissance de la cité à l'égard d'Auguste, qui lui aurait restitué des privilèges perdus après la bataille de Philippes : 1°) dédicace d'une exèdre à son épouse Livie – divinisée de son vivant par les Thasiens (14-29 *p.C.*) – et à sa *domus* (ὑπὲρ τ[οῦ] σύνπαντος αὐτ[ῆς οἴκ]ου) par la prêtresse de ce culte nouveau, Kômis, épouse d'Hikésios f. d'Aristoklès, lui-même connu comme archonte ; 2°) inscription honorifique d'une statue d'Agrippa Postumus, son petit-fils adoptif (4-6 *p.C.*). Réflexions subtiles et pondérées sur les aménagements du culte impérial dans l'agora et l'attitude des élites thasiennes durant cette période de transition. (P. H.).

ASIE MINEURE

Claude Brixhe (avec la collaboration d'Emmanuel Weiss),
Pierre Fröhlich, Patrice Hamon, Denis Rousset

Cette section est dédiée à la mémoire de Jadwiga Kubińska, disparue en 2008. Nombreux sont ceux qui apprécient et utilisent sa thèse, rédigée sous la direction de Louis Robert, *Les monuments funéraires dans les inscriptions grecques de l'Asie Mineure*, Varsovie 1968.

414. **Généralités**. F. Kirbihler, *Neue Zeiten — Neue Sitten. Zu Rezeption und Integration römischen und italischen Kulturguts in Kleinasien*, M. Meyer éd., Vienne 2007, 19-35 : « Die Italiker in Kleinasien, mit besonderer Berücksichtigung von Ephesos (122 v. Chr. — 1. Jh. n. Chr.) », fait, à partir notamment de la documentation épigraphique, le point sur ce qu'on peut savoir de la présence de Romains et d'Italiens en Asie Mineure entre la fin du royaume de Pergame et le Ier siècle de notre ère. Une série de cartes permet de visualiser la répartition

géographique des témoignages de cette présence. Un examen plus approfondi de la situation à Ephèse permet d'aborder la question de l'origine de ces expatriés, de leur activité et de leur intégration aux élites locales.

415. Fr. Daubner, *Bellum Asiaticum. Der Krieg der Römer gegen Aristonikos von Pergamon und die Einrichtung der Provinz Asia*, Munich, Utz, 2e éd., 2006, 328 p. Signalons la réédition augmentée de cette synthèse récente sur la guerre d'Aristonikos, qui fait naturellement la part belle aux inscriptions, y compris aux décrets de Métropolis récemment publiés (cf. *Bull.* 2004, 280-282). Voir le compte rendu de Chr. Mileta : http ://hsozkult.geschichte.hu-berlin.de/rezensionen/2006-3-161 (P.H.).

416. Juges étrangers en Asie Mineure no 113.

417. **Mysie et Troade**. Pour les offrandes de Phanodicos de Proconnèse à Sigée, voir no 13.

418. *Alexandrie de Troade*. Pour les trois lettres d'Hadrien aux technites de Dionysos trouvées lors des familles de 2003, voir no 212.

419. **Pergame**. F. Daubner, *Ep. Anat.* 41 (2008), 174-180 : « Der pergamenische Monatsname Eumeneios », s'interroge sur l'origine du nom du mois *Euméneios*, attesté par *I. v. Pergamon* 249, l. 2. Il pourrait, selon lui, provenir de l'épithète de Zeus Euménès, attestée à Sélinonte, plutôt que du nom d'un des Eumène de Pergame.

420. G. Zuchtriegel, *ZPE* 167 (2008), 85-87 : « Öffentliche Latrinen in der Astynomeninschrift von Pergamon », soutient que la mention de latrines publiques aux l. 220-223 d'*OGI* 483 ne doit pas être un argument contre l'attribution de l'inscription à la période attalide. Il s'agirait dans ce cas de la plus ancienne occurrence de l'expression δημόσιος ἀφεδρών remontant à la première moitié du IIe s. *a.C.*

421. Inscriptions du gymnase de Pergame no 28.

422. **Eolide**. *Kymé*. P. Hamon, *Chiron* 38 (2008), 63-106 (photos 67, 84-85 et 88) : « Kymè d'Eolide, cité libre et démocratique, et le pouvoir des stratèges », revient sur le décret d'Euippos relatif aux stratèges, publié par G. Manganaro (*Ep. Anat.* 37, 2004, 63-68 ; cf. *Bull.* 2005, 396). Après un commentaire proposant quelques améliorations du texte, H. le rapproche de *I. Kyme* 12 qui mentionne le même Euippos et dont Manganaro a publié un deuxième exemplaire (cf. *Bull.* 1994, 487). Il postule que l'inscription publiée dans *Ep. Anat.* et *I. Kyme* 12 sont le début et la fin d'un même texte, séparés par une importante lacune, qu'il comble en partie à l'aide de trois fragments publiés par Manganaro en même temps que le second exemplaire d'*I. Kyme* 12. Le texte ainsi brillamment reconstitué est reproduit et traduit (94-96). Sur critères paléographiques, l'auteur propose de le dater de la première moitié du IIIe siècle *a.C.* Il met en relation la rédaction de ce décret avec le climat d'insécurité régnant à cette époque en Asie Mineure du fait de la rivalité entre Séleucides et Attalides et de l'invasion galate. Du point de vue linguistique, H. souligne la présence, à la l. 18 de l'inscription, d'εἶπαι (jusqu'ici un seul exemple de cette forme connu dans le domaine éolien d'Asie), auquel correspond l. 21 le participe ε]ἴπαντα.

423. W. Orth, (no 4), 485-495 : « Der Dynast Philetairos von Pergamon als Wohltäter », traduit et résume le dossier de la correspondance entre Kymè et Philétairos publié par G. Manganaro, *Chiron* 30 (2000), p. 403-414, dont il abaisse la date, à l'instar de Ph. Gauthier (cf. *Bull.* 2001, 373 ; 2004, 269), jusqu'au début

des années 260 *a.C.* environ. O. esquisse la politique prudente, mais opiniâtre, du dynaste, placé à mi-chemin entre le pouvoir séleucide et les cités d'Éolide et de Mysie. (P. H.)

424. R. van Bremen, *REA* 110 (2008), 357-382 : « The date and context of the Kymean decrees for Archippe (*SEG* 33, 1035-1041) », reprend l'étude du dossier de la bienfaitrice Archippè (*Bull.* 1968, 444-445 ; 1984, 349-352), qui reste à bien des égards une figure historique isolée : J. et L. Robert l'avaient comparée aux grands bienfaiteurs de Priène et Colophon et avaient daté ce dossier des années 120 *a.C.*, datation qui s'est depuis lors imposée. R. v. B. relève que les décrets eux-mêmes ne livrent aucune indication chronologique et que la date généralement admise ne repose que sur des analogies de contenu et de style. Elle souligne certains éléments qui pourraient conduire à remonter cette date d'une trentaine d'années : l'écriture est sobre et élégante ; la fête des Μεγάλα Σωτήρια καὶ Ῥωμαῖα (nº 1039, l. 36-37) pourrait avoir été fondée peu après 188 *a.C.* ; le frère d'A., Olympios, porte un nom inconnu par ailleurs en Asie Mineure, ce qui permettrait de l'identifier au monétaire d'une émission de tétradrachmes kyméens datée vers 160-150 *a.C.* ; aucun des décrets ne précise qu'A. avait exercé une fonction dans sa cité et l'on ignore tout de sa situation personnelle, si bien qu'on a supposé qu'elle était restée célibataire, héritière d'une fortune considérable. R. v. B. propose de résoudre ces difficultés par une hypothèse audacieuse : A. aurait en fait quitté Kymè (à l'occasion d'un mariage ?) pour aller vivre à la cour (d'Antioche ? : son οἰ[κονόμος] – *uel* οἰ[κεῖος] ? : cf. *Bull.* 1984, 351 –, Hélikôn, est Antiochénien) ; comme certains *philoi* attalides et séleucides, elle aurait pris soin, de loin, du bien-être de sa cité (toujours qualifiée de πατρίς), en particulier en édifiant (vers 160-150 ?) un *bouleutèrion* « moderne » (comparable à ceux de Milet et Antioche) ; à la fin de sa vie (vers 140-130 ?), elle aurait décidé de consacrer sa fortune au réaménagement complet de l'agora ; son attitude et les honneurs exceptionnels qu'elle reçut s'expliqueraient par sa situation tout à fait particulière, qui la rapprocherait des reines. R. v. B. n'ignore pas que ce schéma d'explication, qui est séduisant, repose en partie sur des intuitions indémontrables : son étude, subtile et suggestive, pointe néanmoins des apories dans ce dossier touffu et suscitera des réactions. – Dans un utile appendice, l'auteur propose un reclassement chronologique convaincant des décrets (qui diffère de celui, contestable, adopté par O. Picard, *Bull.* 2007, 441) : nº 1036-1035-1037 (trois éponymes différents), puis, après un intervalle assez long (une quinzaine d'années ?), 1040-1041 (année de Sôpatros), et enfin 1038 (a, puis b [et non l'inverse, comme indiqué par mégarde])-1039 (année d'Athénaios). (P. H.)

425. **Ionie**. *Téos*. En 1981, P. Herrmann publiait un pilier inscrit sur ses quatre faces, trouvé à Téos. Ses affinités avec les célèbres *Dirae Teiae* trouvées au XVIIIe siècle et aujourd'hui perdues l'autorisaient à voir dans le nouveau document « ein neues Fragment der *Teiorum Dirae* » (voir *Bull.* 1982, 291). Objet de multiples commentaires, il est aujourd'hui réexaminé par M. S. Youni, *Thrace in the Graeco-Roman World* (Proceedings of the 10th International Congress of Thracology, Komotini-Alexandroupolis 18-23 oct. 2005), Ath. Iakovidou éd., Athènes 2007, 724-736 : « An Inscription from Teos concerning Abdera ». On connaît les grandes lignes de l'histoire de Téos : face à l'invasion perse vers 545, les Téiens abandonnent leur cité, trouvent refuge sur la côte thrace et refondent Abdère, colonisée par Clazomènes un siècle plus tôt, d'où mêmes fêtes

religieuses et mêmes institutions à Téos et Abdère. Peu de temps après la révolte de l'Ionie (499-494), un grand nombre de colons d'Abdère viennent repeupler leur cité-mère. C'est vraisemblablement cet épisode qui constitue l'arrière-plan historique des deux inscriptions, assignées à la même période (480-450). Un examen attentif des lignes 5-25 de la face A et 1-23 de la face D du nouveau document permet à l'auteur de conclure de façon convaincante que le titre de « Teian imprecations » habituellement attribué aux deux textes « has obscured their deeply political character and their throroughly legislative nature » : les châtiments qu'ils évoquent ne sont pas laissés à la discrétion des dieux ; ils correspondent à des dispositions législatives téiennes votées dans des circonstances précises pour sanctionner réellement les crimes politiques les plus graves.

426. *Éphèse*. La loi douanière de la province d'Asie gravée à Éphèse en version grecque, publiée en 1989 par H. Engelmann et D. Knibbe, *Ep. Anat.* 14 (1989) (*Bull.* 1991, 480), fit ensuite l'objet de nombreuses études d'ensemble et de détail. On dispose désormais d'une réédition due à M. Cottier, M. H. Crawford, C. V. Crowther, J.-L. Ferrary, B. M. Levick, O. Salomies et M. Wörrle, *The Customs Law of Asia*, XXII-370 p. (Oxford, 2008). Cette édition, fondée sur une révision de la pierre et accompagnée d'une rétroversion en latin et d'une traduction en anglais, servira désormais de référence, d'autant qu'elle est suivie de plusieurs études. (D. R.).

427. F. Kirbihler, *ZPE* 160 (2007), 261-271 : « P. Vedius Rufus, père de P. Vedius Pollio », utilise *I. Ephesos* 2319-2321 et 2323-2325 (épitaphes latines ou gréco-latines) pour identifier le père de P. Vedius Pollio avec P. Vedius Rufus.

428. F. Kirbihler, *Jahreshefte* 74 (2005), 151-173 : « L. Cusinius, episcopos à Ephèse », rassemble la documentation épigraphique concernant L. Cusinius, *episcopos* à Ephèse à quatre reprises, sous Tibère, Caligula et Claude. Pour comprendre la portée exacte de ce titre, il examine ses apparitions au cours de l'histoire, notamment dans le cadre de la Ligue de Délos. Par ses compétences, l'*episcopos* d'Ephèse semble être un prédécesseur des curateurs/logistes de cité, qui, selon l'opinion commune, n'apparaissent au plus tôt que dans les dernières années de Domitien. Il faudrait donc en remonter la création d'un demi-siècle. En annexe, nouvel estampage d'*I. Ephesos* 716 (42/3 *p.C.*), l'une des pièces du dossier.

429. Dessins architecturaux du prytanée d'Ephèse n° 38.

430. *Métropolis*. B. Dreyer, *REA* 110 (2008), 403-416 : « Le culte civique d'Arès et le panthéon de Métropolis (Ionie) », donne un aperçu des dernières trouvailles épigraphiques, en particulier des listes annuelles de desservants du culte d'Arès, divinité poliade. Quarante-sept listes, gravées dans la seconde moitié du Ier s. *p.C.*, livrent chacune le nom du prêtre éponyme, suivi de la prêtresse, de plusieurs διάκονοι, et de l'ὀδρογος, un sacristain permanent. Ces documents font connaître quelque trois cents individus constituant l'élite de la cité au début du Haut-Empire. Brèves remarques sur l'onomastique, la prosopographie et les stratégies sociales des familles aisées. (P. H.)

431. *Priène*. A. Magnetto, *L'arbitrato di Rodi fra Samo e Priene. Edizione critica, commento e indici*. Pisa, 2008. 263 p. (Testi e commenti, 8), donne une utile réédition commentée d'*I. Priene* 37, acte d'arbitrage très circonstancié dont sont conservées 193 lignes. L'édition est pourvue d'une traduction et d'un commentaire approfondi, et procure notamment l'illustration photographique adéquate pour les blocs inscrits, que M. a réétudiés à Londres. M. intègre ainsi dans la

première colonne du texte les fragments nº 1, 5 et 11 d'*I. Priene* 38, et modifie la place d'un des blocs dans la seconde colonne, en en réinterprétant la teneur. Ainsi la présentation de l'ensemble et la numérotation des lignes sont-elles modifiées par rapport à l'édition de Hiller, comme aussi l'établissement du texte sur des points assez nombreux. L'édition est suivie d'une claire analyse des différentes parties de l'arbitrage, puis d'un commentaire historique et juridique qui retrace l'histoire antérieure du conflit territorial entre les deux cités, éclairée par les témoignages des auteurs et les autres inscriptions ; sont ainsi réunis et traduits dans un appendice le décret d'Éphèse sur les Priéniens du Charax *Syll.*[3] 363, la lettre de Lysimaque à Samos *IG* XII 6, 155, l'arbitrage *I. Priene* 42, et les deux sénatus-consultes *I. Priene* 40-41 (M. n'a pu tenir compte de la nouvelle édition de ces deux textes par É. Famerie, *Chiron* 37 [2007], 89-111). — Le livre de M. constituera désormais la référence pour *I. Priene* 37 et 38, grâce à sa minutieuse édition et à son commentaire scrupuleux. Formulons un léger regret : le commentaire géographique aurait pu être plus développé, et il aurait été utile d'illustrer le pays où se déroulait ce litige immémorial ; les cartes reproduites ne permettent pas de suivre aisément la discussion sur l'emplacement de Méliè et du Karion et sur le tracé de la frontière. Pour la datation de l'arbitrage rhodien, signalons que M. défend sur des arguments en partie nouveaux la chronologie classique, entre 196 et 191, et s'écarte de celle qu'a défendue Chr. Habicht, *Chiron* 35 (2005), p. 137-146 (entre 188 et 182). — C'est ici l'occasion de signaler un possible amendement dans le passage qui est relatif à la tyrannie de Hiéron vers 301-298 et à l'aide que les Rhodiens apportèrent alors au parti démocratique de Priène : les l. 77-78 mentionnent, selon le texte reçu, ἄλλο ψάφισμα παρὰ Ῥοδίων ὑπὲρ τοῦ κ̣α̣τ̣α̣φυγε[ῖν το]ὺς περὶ [τὸν τ]ύραννον (l. 99-100 M.). Comme Ph. Gauthier me l'a autrefois signalé, la syntaxe du verbe fait difficulté, et l'on ne peut guère retenir l'interprétation qui y voit un décret des Rhodiens « sur la fuite » ou « l'éloignement » de la faction tyrannique (M. p. 114-115). Les Rhodiens n'avaient-ils pas pris en réalité un décret « en faveur de la déposition » de cette faction, avant de fournir armes et argent aux démocrates de Priène (l. 79) ? C'est que l'on pourrait restituer ὑπὲρ τοῦ κ̣α̣τ̣α̣λ̣ῦ̣[σαι] (Gauthier), ou plutôt κ̣α̣τ̣α̣λ̣ύ̣σε[ιν το]ὺς περὶ [τὸν τ]ύραννον, à la lumière de καταλυθείσας τᾶς τυραννίδος (l. 80). (D.R.)

432. *Milet et Didymes*.— W. Günther, *Chiron* 38 (2008), 111-116 : « Der Gott als Erbe — Eine neue Inschrift aus Didyma », publie une inscription découverte en 1998 dans la Mosquée de Didymes. Il s'agit d'une dédicace des Milésiens à Mélanthios, fils d'Idrieus, en raison de la désignation « du dieu et du peuple » (τὸν θεὸν καὶ τὸν δῆμον) comme héritiers et d'un don de 10000 deniers pour les travaux de la première scène romaine du théâtre, sous l'égide de Cn. Vergilius Capito (*Milet* VI 2, 928). La famille du dédicataire est connue par ailleurs : il pourrait être le fils du stéphanéphore de 28/29 *p.C.*, Idrieus, fils d'Hermios (*Milet* I 3, 128, l. 11-12), ce qui daterait le document du milieu du Ier siècle *p.C.* L'identité de la divinité légataire ne fait pas de doute : il s'agit certainement de l'Apollon de Didymes, qui figure précisément dans la liste des divinités légataires possibles dressée par un sénatus-consulte transmis par Ulpien : c'en est ici le premier témoignage épigraphique.

433. N. A. Almazova, *Hyperboreus* 12 (2006), 261-278 (en russe avec un résumé en anglais), étudie le sens du terme προκιθαριστής qui figure dans des inscriptions des premiers siècles de notre ère, de Milet, *Ist. Mitt.* 15 (1965) 122

et de Didymes, *Didyma* II 182 et 264 : ce terme désignerait une fonction annuelle dévolue à un jeune musicien qui s'affirmait en tant que « chef » des autres citharistes. (L.D.)

434. E. M. Harris, *ZPE* 167 (2008), 83-84 : « Two Notes on Legal Inscriptions, II », commente l'emploi du terme ἔνστασις dans trois inscriptions milésiennes du IIIe siècle *a.C.*, *Milet* I 3, 143, 146 et 150 : il s'agirait de l'« introduction » d'une cause devant les Molpoi, ces derniers étant libres de juger eux-mêmes l'affaire ou de la renvoyer devant un autre tribunal.

435. A.P. Matthaiou, *ZPE* 165 (2008), 84-86 : « Inschriften von Milet VI 3, 1020 : A Note », propose de restituer, à la l. 3 de l'inscription concernée, une forme de γραμματεύω plutôt que d'ἄρχω et, sur la base de textes parallèles, suggère une datation entre 426/5 et 421/20 *a.C.*, plutôt que 450/49, date retenue jusqu'ici.

436. R. Mazzucchi, *Studi Ellenistici* 20 (2008), 387-407 : « Mileto e la *sympoliteia* con Miunte », rappelle qu'à deux reprises, Milet accorda la *politeia* à des mercenaires crétois et les installa dans l'Hybandis, située en principe sur le territoire de Myonte (A. Rehm, *Milet* I 3, 33-34 et 36-38). M. cherche à dater, à partir de ce dossier, la sympolitie par laquelle Myonte fut absorbée par Milet. Il croit déceler, de l'une à l'autre inscription, un changement d'attitude des Milésiens : lors du premier épisode, en 234/233 *a.C.*, ils auraient empiété, par une ingérence caractérisée, sur la *chôra* de Myonte, toujours indépendante selon M. (ce qui laisse sceptique) ; lors du second épisode, en 229/228 *a.C.*, ils auraient ménagé les gens de Myonte, ce qui indiquerait que la sympolitie avait entretemps été conclue. Ces observations, fondées sur des inscriptions extrêmement lacuneuses, demeurent fragiles et le scénario d'ensemble est historiquement peu convaincant : on préférera s'en tenir à l'opinion de W. Ruge, *RE* XVI 2 (1935), 1432-1434, pour qui la sympolitie doit être antérieure au premier lotissement, en 234/233 *a.C.* (cf. en dernier lieu W. Günther, *in* C. Schubert, *Rom und der gr. Osten*, 1995, p. 87). (P. H.)

437. Convention Milet-Sardes nº 127. Inscription d'Erythrées concernant des travaux nº 27.

438. **Lydie**. *Koloé*. Chr. P. Jones, *Chiron* 38 (2008), 195-204 : « A Hellenistic Cult-Association », revient sur deux inscriptions de Koloé, P. Herrmann, H. Malay, *New Documents from Lydia* (2007), nº 96-97. Deux différences importantes par rapport à l'*editio princeps* : 1) dans le nº 96, les datifs Ἁρπάλωι τε καὶ Ἀθηνοδώρωι καὶ Μηνοδότηι καὶ Ζωστῆ correspondraient non aux personnes à qui serait annoncée la mort de la prêtresse Stratoniké, mais à des prêtres divinisés à qui serait dédié le culte des ἡρωισταί. 2) Sur la foi de parallèles épigraphiques, notamment de *Bull.* 1998, 413 (Dereköy, Lycie, où συνβολαί et συνβολαφορεῖν paraissent liés à la fiscalité), il voit dans les συμβολαφόροι du nº 97 des « porteurs de contributions » plutôt que des « porteurs de symboles sacrés ».

439. Convention Milet-Sardes nº 127.

440. **Carie**. *Tabai*. Fr. Guizzi, *Mediterraneo antico* IX 1 (2006) [2007], 181-203 : « Il re, l'amico, i Galati. Epistola inedita di Eumene II alla città di Tabai », publie et commente avec soin une inscription d'un grand intérêt, provenant vraisemblablement de Tabai (Kale). Le bloc porte une lettre d'Eumène II aux *Tabènoi*, à propos d'un de leurs concitoyens, Koteiès (nom phrygien ?), Ami du roi. Dans une longue période dont G. souligne le caractère recherché (qu'il

compare à juste titre à la lettre adressée par Eumène aux gens de Toriaion : *Bull.* 1999, 509), le roi loue les mérites peu communs du personnage : γράφειμ μὲν οἵαν ἀποδέδεικται εὔνοιάν τε καὶ προθυμίαν ἐμ πάσαις ταῖς χρείαις, ἄοκνον καὶ ἐκτενῆ παρασκευάζων ἑαυτόν, καὶ ὡς περὶ τῆς πατρίδος ἀεὶ τοὺς ἁρμόσζοντας λόγους μετὰ σπουδῆς ποιεῖται, οὐκ ἀναγκαῖον ἡγούμην (« je pensais qu'il n'était pas nécessaire de vous écrire pour dire de quel empressement dévoué il a fait preuve dans toutes ses fonctions [et non « in ogni (momento di) necessità » : cf. I. Savalli, *Chiron* 26 [1996], p. 164], en se montrant plein de diligence et d'ardeur, ni comment il ne cesse de tenir avec zèle, au sujet de sa patrie, les discours qui conviennent ». Et Eumène de préciser : καὶ γὰρ ὑφ' ἑτέρων ἐξ ἄλλων πόλεων τὰ παραπλήσια πρασσόμενα, τινῶμ μὲν μᾶλλον, τινῶν δὲ ἧσσον, διὰ τὸ περὶ πολλοὺς εἶναι σύμμετρον καὶ κοινὸν ἔχειν τὸν ἔπαινον. La traduction de G. n'est pas en ordre : « giacché azioni simili sono compiute da altri di altre *poleis*, da alcuni più, da altri meno, perché in questo (egli) è comparabile a molti e riceve una lode commune (ad altri) » ; il faut comprendre : « les actes de même nature accomplis par d'autres personnes issues d'autres cités, plus ou moins remarquables selon les cas, reçoivent (il faudrait en toute rigueur ἔχει) en effet, parce qu'on les rencontre chez beaucoup de gens (περὶ + acc. au sens d'un génitif de possession), un éloge modéré (σύμμετρον) et commun (κοινόν, ici au sens de « banal ») ». K. fit quant à lui bien davantage : τὸ δὲ τῶν ἄλλων διαφέρον ὃ πεποίηκεν οἷο[ν] εὐ[μ]ε[ν]εί[α]ς τε καὶ εὐτυχίας ἀποδεδειγμένος, τούτου μνημονεῦσαι δί[κ]αιον ἐνόμιζον. Le mot εὐ[μ]ε[ν]εί[α]ς n'est pas sûr et convient mal pour un mortel (l'adverbe εὐμενῶς, « loyalement », est attesté une seule fois chez Polybe [XXX 1, 2]) ; on attendrait plutôt, dans un tel contexte, ἀνδρεία *uel sim.* : peut-être faut-il songer à εὐ[γ]ε[ν]εί[α]ς (?). On traduira : « mais j'ai cru juste de vous rappeler ce qu'il a fait de différent des autres, ainsi que la […] et la bonne fortune [le terme εὐτυχία n'est pas courant dans les inscriptions] dont il a fait preuve (*sc.* dans ces circonstances) ». Il s'illustra en effet par un acte de bravoure exceptionnel, dont le roi entreprend le récit détaillé, mais dont on saisit mal la nature à cause des lacunes. L'action se situa autour d'Apamée de Phrygie, cernée par les Galates et que K. vint défendre au péril de sa vie : τρίτογ γὰρ ἔτος ἀπὸ τῆς πρὸς τοὺς Γαλάτας [μάχης *uel sim.* (G.) - - -] (…), μιᾶς ἡμέρας προσελήλυθ[ε ὅ ?]τι Ἀπάμειαν (lire plutôt : προσελήλυθ' [ἐ]μ' Ἀπάμειαν) ἔχων μεθ' αὐτοῦ καὶ τῶν οἰκείων νεανίσκους (« deux ans après la [bataille ?] contre les Galates (…), en un jour il avait marché sur Apamée, ayant avec lui des jeunes gens pris parmi ses [?] familiers »). Une attaque étant imminente (τῶν Γαλατῶν προσδοκίμων μετὰ δύο ἡμέρας πρὸς τὴμ πόλιν ὄντων), K. tenta de rasséréner les esprits, alors que certains s'enfuyaient déjà, terrorisés (ἕτεροι πτοηθέντες [ἐξ]εχώρουν ἐκ τῆς πόλεως). La suite (II, l. 17-22 et III, en grande partie illisible) se dérobe. Plusieurs points restent mystérieux : d'où partait K. ? et qui étaient les *neaniskoi* qui l'accompagnaient ? Dans son commentaire, G. hésite, à leur propos, entre des hommes recrutés à Tabai même, parmi ses dépendants (p. 201 : « forse in una sua proprietà »), et — hypothèse moins satisfaisante — une escouade de pages royaux, « familiers » du roi lui-même (p. 199). Le contexte est vraisemblablement celui des derniers soubresauts de la seconde guerre galate (168-166 *a.C.* [cf. en dernier lieu P. Herrmann, H. Malay, *New documents from Lydia*, 2007 [*Bull.* 2007, 451], nº 32]), bien que G. n'exclue aucune date jusqu'à la mort d'Eumène en 158 *a.C.*

Un tel contexte expliquerait que Tabai, libérée en 167, comme toute la Carie, de la tutelle des Rhodiens par décision du Sénat, ait fourni au roi attalide un courtisan dévoué (et soucieux de veiller, à la cour, aux intérêts de sa patrie) et qu'elle entretienne alors avec lui des rapports suivis, quoique récents. Peut-on cependant affirmer que le plateau de Tabai fut alors « acquis au détriment des Rhodiens » (p. 203), c'est-à-dire pleinement intégré au territoire attalide ? (P. H.)

441. *Aphrodisias*. F. Ertuğrul, *Ep. Anat.* 41 (2008), 87-90 : « Some New Inscriptions from Tralleis and Aphrodisias », publie cinq nouvelles inscriptions (époque hellénistique tardive ou époque impériale), conservées au musée d'Aydın. Trois proviennent de Tralles : un décret honorifique, un fragment d'une inscription de fondation mentionnant un asiarque inconnu jusqu'à présent (Kydoros), une funéraire. Les deux autres, des dédicaces à Zeus, sont fournies par un village proche d'Aphrodisias.

442. J. Reynolds, Ch. Roueché, G. Bodard, *Inscriptions of Aphrodisias*. 2007. En ligne sur http ://insaph.kcl.ac.uk/iaph2007. Exemplaire corpus en ligne qui redonne après révision presque toutes les inscriptions d'Aphrodisias déjà publiées et de nombreux textes nouveaux, soit plus de 1500 textes. Très riches documentation, illustrations et *indices*. Larges possibilités d'interrogation. À cette œuvre imposante, fruit d'un travail minutieux et remarquable, souhaitons que les institutions responsables demeurent toujours prêtes à garantir une perennité aussi durable que celle du livre imprimé et conservé dans les bibliothèques ! (D.R.)

443. J. Reynolds, Ch. Roueché, dans F. Isık, *Girlanden-Sarkophage aus Aphrodisias*, Mainz, 2007, p. 147-185, republient ou publient 44 inscriptions gravées sur les sarcophages datant du IIIe s. *p.C.* : petite moitié d'inédits, qui présente le plus souvent le formulaire habituel sur la protection des tombeaux. (D.R.)

444. *Amyzon*. Dans le nº 463 *infra* (p. 464-466), A. Meadows avait déjà évoqué le début du décret *F. Amyzon* 6, assigné par J. et L. Robert (*Fouilles d'Amyzon en Carie*, Paris 1983, 128) au règne de Ptolémée I Sôter. Il y revient, *ZPE* 166 (2008), 115-120 : « Fouilles d'Amyzon 6 reconsidered : The Ptolemies at Amyzon ». Il montre que le premier Ptolémée n'a jamais pu contrôler Amyzon et que l'absence de patronyme n'est pas un argument suffisant pour identifier à lui le souverain de l'inscription. Sur la base d'une reconstitution du monument portant l'inscription (schéma, 119), il propose de dater celle-ci de la fin du IIIe siècle *a.C.*, peu avant la fin de la domination lagide en Carie.

445. *Labraunda*. Pour le décret d'Olympichos voir nº 47.

446. *Iasos*. W. Blümel, *Ep. Anat.* 40 (2007), 42-46 : « Neue Inschriften aus Karien III » (cf. *Bull.* 2008, 480). Inscription retrouvée vers Mylasa, non loin de Hydai (?), à un endroit où a été découverte la liste éphébique *I. Mylasa* II, 910, qui doit appartenir à Iasos (cf. P. Herrmann, *Arkeoloji Dergisi* 3 [1995], 94). L'inscription est composée : (I) d'un petit fragment d'un décret ; (II) d'un décret pour trois juges de Cnide ; (III) du début, très mutilé, d'un second décret pour les mêmes juges (de la même année, du même proposant, mais d'une autre assemblée). L'ensemble date vraisemblablement du début du IIe s. *a.C.* Plusieurs détails du décret II attirent l'attention. Le stéphanéphore, Δράκων Ἀνθέως, était inconnu jusque là, comme les prytanes (l. 3-7), sauf Φιλήμων Φιλώτου, épistate (l. 3, prytane, l. 4) et proposant (l. 7) : un personnage portant le même nom a été envoyé comme juge à Colophon (*I. Iasos* 80, l. 7) et il apparaît comme

secrétaire dans un décret pour des juges de Chios (*SEG* 41, 932), placé par Ch. Crowther (*Bull*. 1996, 388) après 189 *a.C*. Le décret est voté en Anthestériôn, le [6e] jour (l. 2-3). La démarche du proposant est ainsi rédigée dans l'intitulé, l. 7-12 :

[π]ερὶ ὧν ἐπῆλθεν Φιλήμων Φιλώτου, ἵνα ἡ βουλὴ καὶ ὁ δῆμος
[βουλεύσηται]
τίσιν δεῖ τιμαῖς τιμηθῆναι τὸν δῆμον τὸν Κνιδίων καὶ τοὺ[ς πρὸς ἡμᾶς]
[π]αραγενομένους δικαστὰς Φιλτογένην Ἀρχιγένευς, [Ἀριστείδαν]
[Ἀρι]στομάχου, Σωσιγένην Ἀντιγόνου· πόρος δὲ ὑπάρχηι [---]
[ἀν]άλωμα ἀπὸ τοῦ ἀποδοθέντος ταμίαις τοῖς σὺν Διονυ[σ---]
[---]Ο εἰσαγωγέων τῶν σὺν Ὀρθαγόραι Θεοδότου· δεδό[χθαι κτλ.]

Les *eisagogeis* n'étaient pas encore attestés à Iasos. Ici, malgré l'absence de parallèles, la solution la plus économique est de supposer qu'ils ont remis aux trésoriers les fonds sur lesquels doit être puisé le financement des honneurs. On pourrait restituer : πόρος δὲ ὑπάρχηι [ὃ εἰς τόδε τὸ (*uel sim*.) | ἀν]άλωμα ἀπὸ τοῦ ἀποδοθέντος ταμίαις τοῖς σὺν Διονυ[σ----- | ὑπ]ὸ εἰσαγωγέων τῶν σὺν κτλ. Les juges ont, comme c'est souvent le cas, concilié les parties et tranché par des jugements. Cela leur vaut différents honneurs, la proédrie, l'accès au Conseil et au peuple, qui seront aussi annoncés au peuple de Cnide. Le décret prévoit aussi la gravure du texte à Iasos, dans le sanctuaire d'Artémis. On ajoute, l. 34-35 : ἵνα δὲ πρόξ[ενοι καὶ πολῖται | γέν]ωνται ὁ δῆμος βουλευσάσθω ἐμ μηνὶ Ἀφροδισιῶνι, « afin qu'ils soient proxènes [et citoyens], que le peuple délibère dans le courant du mois Aphrodisiôn ». C'est de cette délibération qu'est issu le second décret, justement voté en Aphrodisiôn, qui devait leur accorder proxénie et citoyenneté. L'ordre des mois iasiens n'est pas connu : au moins pouvons-nous désormais être assurés qu'Aphrodisiôn est postérieur à Anthestériôn ; on pourrait conjecturer que c'est un des derniers mois de l'année. La régularité avec laquelle apparaît le mois Aphrodisiôn dans les décrets d'Iasos honorant des étrangers laisse entendre que c'était un mois privilégié pour ce type de décision. Le vote d'un second décret, spécialement destiné à l'octroi de la proxénie et surtout de la citoyenneté, s'explique par l'existence de délais légaux (ἔννομοι χρόνοι) à respecter avant cet octroi (*I.Iasos* 73, 28-29 ; 74, 26-27). Les elliptiques décrets pour des juges étrangers où l'on accorde proxénie et citoyenneté sont issus de ce second vote (*SEG* 41, 930, 31, 1-13 et 932) – ce sont les décrets du « type 1 » de Ch. Crowther, *Bull. Inst. Class. Stud*. 40 (1995), 91-138. Pour la première fois, nous possédons à la fois le premier décret (II), où sont développés les mérites des juges (« type 2 » de Ch. Crowther) et le second (III), plus bref, où leur sont accordés notamment la citoyenneté (« type 1 »). Comme souvent, le décret (II) ne faisait que reprendre le rapport rédigé par le proposant. En témoignent les lignes concernant la dépense pour les honneurs, l. 35-36 : οἱ δὲ ταμίαι δότωσαν τῶι πρεσβευτῆι τό τε εἰς τοὺς στεφάνους καὶ ΤΟ[---- | πόρον δὲ] ὑπάρχειν τὸν ἐν τῆι ἐφόδωι γεγραμμένον. Vient enfin la mention des suffrages exprimés, l. 37-39 : ἐδόθη [ψήφωι κρυφαίαι· | ψῆφοι αἱ διδ]οῦσαι ἐν τῆι βουλῆι ἑκατὸν δέκα μία, ἐν δὲ τῶι δή[μωι : χίλιαι ? ἑκατὸ]ν δύο. Pour cette ligne, B. suggère soit εἴκοσι]ν, soit ἑκατό]ν, χίλιαι étant, pour des raisons de place, la seule possibilité (voir *infra* nº 451). (P. F.)

447. *Epigrafi di Iasos, Nuovi Supplementi*, I, *Par. Pass*. 62 (2007) [2008] : G. Maddoli (avec R. Fabiani et M. Nafissi), 193-372 : « Epigrafi di Iasos, Nuovi Supplementi, I ». Publication de 46 nouvelles inscriptions trouvées durant les

trente dernières années par les fouilleurs italiens. Les textes sont édités avec soin : le support et l'écriture sont minutieusement décrits, les commentaires, brefs mais précis, portent sur l'essentiel. Les pierres ont souffert depuis leur découverte ; si les photographies prises alors permettent en partie de pallier cette dégradation, on regrettera qu'aucun estampage n'ait apparemment été pris et que la médiocre reproduction des photographies ne permette pas toujours de vérifier les lectures. La numérotation, par blocs, par face puis par document, est malcommode. Présentés dans l'ordre chronologique, les décrets s'échelonnent de la fin du Ve au début du IIe s. *a.C*. Ils enrichissent de façon substantielle le corpus iasien et apportent d'intéressantes nouveautés. L'ensemble est pourvu d'utiles *indices*. (P. F.)

448. *Ibid*. nº 1.1, fragment de décret pour Syennesis de Cilicie. Des minces restes, où l'on déchiffre, l. 1, la mention d'un Ἔνδιος, l. 2, [---κατ]άπερ Λακεδ[αιμονίοις---], et l. 3 et 5 Συεννέσι, M. conclut que ce décret daterait de la prise d'Iasos par les Spartiates en 412 (Endios serait le Spartiate connu pour être actif entre 420/419 et 413) et évoquerait peut-être la participation du dynaste cilicien Syennésis aux opérations militaires en Carie (tous les personnages de ce nom ont un lien avec la Carie). La construction est séduisante mais fragile ; les lectures ne paraissent pas assurées et la date proposée semble un peu arbitraire. (P. F.)

449. *Ibid*. nº 1.2-1.6, 2-10 : série de décrets du IVe s. (période jusqu'alors mal représentée dans l'épigraphie iasienne) souvent abrégés et très fragmentaires. – N° 6 : décret pour Δύννις de Naucratis (dernier quart du IVe s.). À cause de l'état de la pierre, la plupart des lectures ne sont pas vérifiables, y compris l'ethnique de l'*honorandus*. Il serait remarquable de trouver ainsi un Naucratite à Iasos au début de l'époque hellénistique. Pas de commentaire là-dessus, ni sur le nom, rare : une seule attestation, dans le *LGPN* IV, qui le donne pour thrace, mais cf. l'étude de G. Mihailov, *Bull*. 1970, 211 (à propos de cette attestation de Δύνις, en Égypte). Des noms formés sur cette racine sont attestés aussi en Macédoine, comme un Dynnichos à Amphipolis, Hatzopoulos, *Actes Amphipolis* (1991), VII, 7 : il le considère comme l'équivalent macédonien de Tynnichos. (P. F.)

450. *Ibid*. nº 11 A-13 : décrets gravés à partir de la fin du IVe s. sur la parastade d'un *Mausolleion*, première attestation de ce lieu (édifice ou enceinte consacrée). Ils s'insèrent dans un ensemble de documents attestant les bonnes relations entre Iasos et Mausole, dont une épigramme, inédite, pour son frère Idrieus, gravée sur la base d'un monument dédié aux Hécatomnides. – N° 11 B : décret pour des Kalymniens, quatre frères, du milieu du IIIe s., voté lors de la même séance de l'Assemblée qu'*I. Iasos* 39. Les premières lignes ont été lues et restituées comme suit : [Ἐπὶ στεφανη]φόρου Ἀπόλλωνος τοῦ δευτέρου |[χειμερινῆς(?) ἑ]ξαμήνου, μηνὸς Ἐλαφηβολιῶνος. À cause de l'absence de la précision τοῦ μετὰ τὸν δεῖνα après τοῦ δευτέρου, usuelle dans ce cas à Iasos, M. suppose que nous avons là la première apparition de l'éponymie divine à Iasos. Se fondant sur *I. Iasos* 36, décret sans doute postérieur, l. 1-2 [Ἐπὶ στ]εφανηφόρου Ἀπόλλωνος το[ῦ δευτέρου] | [μηνὸς] Ἀφροδισιῶνος· ἔδοξεν τῆι βο[υλῆι], M. en conclut que la restitution de la l. 1 est erronée ; on attendrait le nom du stéphanéphore ayant précédé Apollon, το[ῦ μετά + nom, sans patronyme], précision nécessaire, car il ne s'agit plus alors de la première apparition de l'éponymie divine ; c'est possible, mais difficile : la lacune semble

courte au vu du reste du texte. Ce texte fournit la première mention explicite de la division de l'année iasienne en semestres. [χειμερινῆς ἕ]- serait préférable à [θερινῆς ἕ]- à cause de l'étendue de la lacune. (P. F.)

451. *Ibid*. nº 14 A-26 : décrets de proxénie et de citoyenneté du IIIe et du début du IIe s. – N° 14 A, fragment d'un décret honorifique. Le nom et l'identité de l'*honorandus* sont perdus. Selon M., c'était un décret pour un citoyen : il n'y aurait pas assez de place dans la lacune de la l. 4, où se trouvait précisé son nom, à droite, pour restituer un ethnique. M. en rapproche le formulaire d'*I. Iasos* 43, qui serait aussi un décret pour un citoyen, alors qu'on y lit le début d'une ethnique, Καλ-. La mention de l'attitude « envers la cité des Iasiens » ne plaide pas pour un citoyen. Si l'hypothèse était juste, il faudrait alors en expulser cette mention dans la restitution à la l. 5. – N° 15 : fragment de décret pour un étranger, très largement restitué. Les propositions sont parfois très hypothétiques. — N° 17 : décret pour Hèroidès de Théangéla, vers le milieu du IIIe s., déchiffré sur la même pierre que les décrets publiés par Pugliese Carratelli en 1986, *Bull*. 1990, 276, sur la face gauche de ce qui appartenait à une *parastas*. Même stéphanéphore et même épistate qu'*I. Iasos* 50 et que *SEG* 38, 1061, ce qui permet de corriger et de compléter les deux autres inscriptions. Considérations sur les lieux de gravures des proxénie ; selon M., la gravure du décret équivalait à l'inscription comme proxène. — N° 18.1 : décret pour Démétrios d'Amphipolis, vers le milieu du IIIe s. Le proposant, Νουμήνιος Παυσιμάχου, doit être le même personnage que le prytane d'*I. Iasos* 59, 4, où il faut modifier la restitution. Le décret a été adopté lors de la même assemblée qu'*I. Iasos* 32 (mêmes stéphanéphore, épistate et secrétaire), décret pour Eupolémos fils de Pôtalos, identifié depuis L. Robert, *Coll. Froehner* (1936), 75-77 (*Choix d'écrits*, 442-444) avec le dynaste installé en Carie au début du IIIe s. (plus probablement que vers 315/4, cf. Ph. Gauthier, *Bull*. 1990, 303 et 1999, 152). À cause de la distance temporelle, M. plaide pour la disjonction entre l'Eupolémos, général de Cassandre connu par Diodore et par son monnayage, et présent en Carie, à Théangéla, et le personnage honoré par *I. Iasos* 32, décret alors postérieur d'un demi-siècle. La découverte à Iasos d'un *andrôn* dédié à un Eupolémos fils de Simalos pourrait aussi inciter à une autre identification. Mais le nom Eupolémos est fort répandu, et la prudence doit s'imposer. La datation du décret 18.1 ne repose que sur le formulaire, la langue et la gravure : elle ne peut donc être regardée comme assurée. L'écriture semble même très proche de celle du traité entre Eupolémos et Théangéla (« fin du IVe siècle ou première partie du IIIe siècle », L.R.) ; on placerait plus volontiers ces honneurs votés, dans la même assemblée, pour deux Macédoniens, dans le dernier tiers du IVe s., comme on en a tant d'exemples (à Iasos même, décret pour un autre Amphipolitain, *I.Iasos* 60 corrigé par Habicht, *Ep. Anat*. 31 [1999], 24-25). Sans doute l'étude annoncée de R. Fabiani apportera-t-elle de la lumière dans le dossier passablement embrouillé d'Eupolémos. Pour le moment, ces documents (ici les nº 17 et 18.1 au moins) trouvent plus aisément leur place à la fin du IVe s. ou au début du IIIe s. — N° 18.2 : décret pour Xénion ; d'après les dernières lettres de l'ethnique, il s'agirait d'un Alabandien (les lectures ne sont guère vérifiables). — N° 20 B : ce décret pour Hékatomnos, fils de Korris, prêtre de Zeus Labraundos est le fleuron du recueil (dernier quart du IIIe s.-début du IIe s. d'après l'écriture). Introduit par les *prostatai* (περὶ ὧν ἐπῆλθον προστάται οἱ σὺν Ἀπολλωνίωι Ἀνθεσφόρου, l. 2), après un bref et elliptique éloge du prêtre, le décret lui

accorde « la couronne d'or de la valeur maximale permise par les lois » (ἀπὸ πλήθους ὅσου ἔξεστιν ἐκ τῶν νόμων πλείστου, l. 8, première mention à Iasos) et décide la désignation d'ambassadeurs qui apporteront à l'*honorandus* le décret et la couronne, en l'invitant à conserver son dévouement ancestral envers le peuple, τὴν διὰ προγόνων ὑπάρχουσαν αὐτῶι πρὸς τὸν δῆμον εὔνοιαν, l. 12-13. Le décret sera gravé par les néopes ἐπὶ τοῦ Ἀπολλωνίου [π]αρὰ τὸ τῶν προγόνων αὐτοῦ ψήφισμα l. 14-15, par les ambassadeurs dans le sanctuaire de Zeus Labraundos à l'endroit choisi par le prêtre. Vient ensuite une intéressante clause financière : πόρους δὲ ὑπάρχειν τοὺς ἀποδεδειγμένους τοῖς νεωποίαις καὶ εἰς τὰ λοιπὰ ἀναλώματα πλὴν τοῦ πανηγυρικοῦ, ἐξοικονομηθέντω[ν] τῶν πρότερον ἐψηφισμένων (l. 17-19) « qu'il y ait comme sources de revenu attribuées aux néopes celles qui sont destinées aux autres dépenses à l'exception du fonds panégyrique, après que les décisions votées antérieurement auront été défrayées ». La formule trouve un parallèle dans *SEG* 41, 929, 3-6 (que M. cite sans les corrections introduites par Ph. Gauthier, *Bull*. 1992, 443 [p. 508]) où le fonds exclu des dépenses est celui sur la taxe du 1/12e de la vente du vin local. Le « fonds panégyrique » serait donc un fonds alimenté par les taxes sur les panégyries. On voit que la décision de réserver un fonds parmi ceux qui sont dévolus aux néopes était ponctuelle ; ses motivations nous échappent entièrement (voir aussi nº 446). Suit immédiatement la mention du vote « par jetons », l. 20-22 : ἐδόθη ψήφωι κρυφαί[α]ι· ψῆφοι αἱ διδοῦσαι ἐμ μὲν τῆι βουλῆι ὀγδοηκοντατρεῖς, ἐν δὲ τῶι δήμωι χίλιαι δεκαμία, « a été voté au scrutin secret. Jetons favorables dans le Conseil : quatre-vingt-trois, dans l'Assemblée mille onze » (voir *infra* nº 452) et le nom des deux ambassadeurs désignés. — La mention des mérites ancestraux n'est pas gratuite : le personnage appartient à une lignée déjà honorée par Iasos, ce qui expliquerait qu'il ne reçoive ni la proxénie ni la citoyenneté, qu'un de ses ancêtres avait dû recevoir avant lui. Hékatomnos doit appartenir à la famille des prêtres de Zeus portant les mêmes noms, attestée depuis le IIIe jusqu'au Ier s. *a.C*. dans les inscriptions de Labraunda et de Mylasa, dynastie qui était peut-être liée à celle de Mausole, laquelle avait déjà manifesté sa bienveillance à l'égard d'Iasos. M. suggère d'identifier Hékatomnos avec le prêtre Hékatomnos attesté en 221 (Crampa, *Labraunda* II, 5), et de le placer à l'époque de Dôson. Compléments au *stemma* familial dressé par Crampa. — N° 21, décret, assez vide, pour Théodôridès de Cyrène (vers le milieu du IIIe s.), voté dans la même séance qu'*I.Iasos* 56. — N° 22, décret pour Drakôn de Sicyone (peu après le milieu du IIIe s.). Assez elliptique, il donne néanmoins la liste des 6 prytanes. Le premier cité est l'épistate, ce qui arrive, mais n'est pas de règle. L'un d'eux a aussi été prytane dans *I. Iasos* 56 et le nº 21, qui sont donc de la même période. Parmi les patronymes, Βαλλίκων, jamais attesté avec cette orthographe. Corrections, d'après ce décret, à *I. Iasos* 38, l. 1. — N° 25 A1, fragment de décret pour des étrangers (fin IIIe s.) : l. 11-12 : la source de revenu pour la gravure doit être « celle qui a été inscrite par les prytanes… », τὸν ὑπὸ πρυ[τά]ν[εων | γ]εγραμμέ[νον ---]. Si les lectures sont justes, la formule doit recouvrir une autre procédure de financement que dans le nº 20 B. — N° 25 A2, fragment de décret du début IIe s. Ne reste que l'intitulé, où a été lu et restitué : [Ἐπ]ὶ στεφανηφόρου Ἀνθ[έως] τοῦ Δράκοντος, μηνὸς Ἀφρ[οδισι]ῶνος, γραμ[ματέως δὲ --- τοῦ] Ἀριστοκράτου, δ[ε]κ[άτηι] ἔδοξε τῆι βουλῆι καὶ τῶι δήμωι· [---] [ἐπεσ]τάτει· πρυτάνεων γνώμη κτλ. La restitution du seul δ[ε]κ[άτηι], l. 2, entre le nom du mois et la formule de

résolution, est énigmatique. Il ne peut s'agir de l'Assemblée régulière, qui a lieu à Iasos le 6 du mois, cf. Ph. Gauthier, *BCH* 114 (1990), 431-432. M. penche pour une session extraordinaire, qui aurait peut-être été mentionnée dans les lacunes. Le seul autre exemple connu, *I. Iasos* 4, 35, donne une formule différente. Les lectures sont-elles sûres ? Dans la liste de 7 prytanes, se trouverait le poète Dymas fils d'Antipatros. La première ligne des considérants a été lue et restituée comme suit : [ἐπειδὴ οἱ τοῦ] ἀρχε[ίου ἐπιμ]ελ[ηταὶ] Ἀρκτῖνος Ποσειδίππου καὶ Με[νοίτιος Εὐ]κράτο[υ ---]. Or, ces deux personnages font partie de la commission d'épimélètes du *Bouleutèrion* et de l'*archeion*, de qui émane la dédicace à Homonoia *I. Iasos* 252. — N° 25 B, décret pour Nausilaos, Lacédémonien, dont l'initiative appartient aux cinq *prostatai* (περὶ ὧν ἐπῆλθον, l. 3-4), qui pourrait être situé dans les années 220 par un lien prosopographique (pour le contenu, voir aussi nº 452). — N° 26, décret fragmentaire pour un étranger, Timogénès, fils d'Aristiôn (début du IIe s.). D'après les maigres restes de la fin du décret, il avait donné lieu à un vote « par jetons ». (P. F.)

452. *Ibid.* Ces décrets apportent d'intéressantes nouveautés sur les institutions d'Iasos. Ainsi, la mention, régulière, du nom des prytanes en fonction, montre une assez grande variation de leur nombre : un ou deux dans les documents du Ve s., jusqu'à 8, plus souvent 6 à l'époque hellénistique (p. 257, comm. au nº 11 A ; il manque une étude approfondie qui tiendrait compte de la chronologie et du contexte documentaire ; voir aussi Ph. Gauthier, *Bull.* 1990, 276). – Mêmes elliptiques, ces documents donnent de précieuses informations sur la procédure d'adoption des décrets à Iasos. Comme souvent, l'initiative appartient à un personnage ou à un petit groupe de personnages, comme le marque, à la fin de l'intitulé, la formule περὶ ὧν ἐπῆλθεν/ἐπῆλθον. Dans certains décrets, les considérants évoquent non seulement les mérites du/des personnage(s), mais aussi les décisions à prendre, immédiatement reprises dans les décisions proprement dites, après δεδόχθαι κτλ. (nº 25 A1, 25 B et 26). Les considérants semblent reproduire le rapport initial et les décisions s'y conformer, en les développant parfois ; dans le nº 25, les décisions reprennent même, de façon plus développée, les mérites du personnage vaguement évoqués dans les considérants. Le plus net est le nº 26, où M. a lu et restitué, l. 16-18 : [τῆς δὲ | ἀναγραφῆς ἐπιμέλειαν π]οιησάσθωσαν καθότι ἐν τῆι [ἐφόδωι γέγραπται οἱ νεωλποῖαι· πόρους δὲ ὑπάρχειν τοὺς ἐν τ]ῆι ἐφόδωι γεγραμμέ[νους κτλ.] (voir aussi nº 446 ; *SEG* 41, 929, 32-33 ; 931, 10-12 ; 932, 6-9). On voit que la formule περὶ ὧν ἐπῆλθεν/ἐπῆλθον se traduit par la rédaction d'un rapport, repris comme *probouleuma*. Enfin, ces décrets apportent trois nouvelles attestations d'un vote par « jetons » (23.2, 20 B et 26). Inconnu à Iasos au moment de la publication des *I. Iasos*, il apparaît régulièrement depuis 1991 (voir Ph. Gauthier, *Bull.* 1992, 443). Un seul est assez bien conservé pour que les chiffres soient lisibles, le nº 20 B (voir *supra* nº 451). L'hypothèse, avancée par M. (p. 310) d'un « plenum » de 100 membres pour la *Boulè* est rendue caduque par le décret d'Iasos publié par W. Blümel (nº 446) où l'on a compté 111 voix au Conseil et [110]2 ou [102]2 à l'Assemblée. D'après les chiffres déjà connus, l'assistance au Conseil et à l'Assemblée a pu considérablement varier : respectivement de 65 à 111 personnes à la *Boulè*, de 758 (ou 858) à [110]2 ou [102]2 à l'Assemblée. Si le vote par jetons est lié à l'existence d'un quorum, il faut supposer, comme ailleurs, que ce quorum, fixé très tôt dans le temps, était assez souvent largement dépassé. (P. F.)

453. *Ibid.* nº 27.1-3, trois chorégies. N° 27.1 : très fragmentaire. Sans doute vers 190-180. L. 7-8 : Σώτιος [---] Μακεδών, nom assez rare. — 27.2 : même époque : le stéphanéphore, Μένης τοῦ [--- ί]ωνος, n'est pas connu, mais le chorège, Kydias fils de Hiéroklès, doit être le stéphanéphore de 196/5. D'autres rapprochements prosopographiques sont plus aventureux. — 27.3 : même époque, stéphanéphore Εὐμηνίας τοῦ Δράκοντος, inconnu jusque là. — M. postule à juste titre que cette série de chorégies témoigne de pratiques intermédiaires entre celles des deux séries habituellement distinguées, et bien éclairées par L. Migeotte (*Bull.* 1994, 532). Dans ce cas, Kydias a été chorège (en 27.2) après avoir été stéphanéphore (en *I.Iasos* 4) : ceci contredit le schéma de F. Delrieux, qui postulait une succession des charges en un cursus, chorégie, puis agonothésie, puis stéphanéphorie (cf. déjà Ph. Gauthier, *Bull.* 1998, 394). Voir aussi nº 455. (P. F.)

454. R. Fabiani, *Ibid*., 373-384 : « Ricongiungimento di pietre erranti dalla *parastás* πρὸ τοῦ ἀρχείου di Iasos : *IIasos* 24 + 30 e *IIasos* 58 + 44 ». Deux décrets gravés sur deux faces opposées d'un même bloc, *I. Iasos* 24 (époque d'Alexandre, stéphanéphorie de Gorgos) et 58 (IIIe s. *a.C.*), ont été réédités avec compléments par D. Bosnakis et Kl. Hallof, *Chiron* 33 (2003), 219-221, nº 10 A et R. F. reprend l'identification, prudemment exprimée par Chr. Habicht, pour *I. Iasos* 58 (*Chiron* 2003, 10 B), de l'épistate, l. 2, [Εὐκρ]άτης Μένω[νος ἐπεσ]τάτει. Un homonyme apparaissant comme proxène dans une liste milésienne (*Milet* I 3, 96, 265/4 *a.C.*), l'identité des trois proxènes serait iasienne : il faudrait y restituer, l. 8, [Ἰασ]εῖς. Un Eukratès étant épistate dans *I. Iasos* 41, F. propose d'y voir le même personnage, qui est aussi épistate dans les décrets (nº 450) 18.2 et 19.2, votés dans la même assemblée. Il faudrait restituer un intitulé identique dans *I.Iasos* 41 : outre l'identification de l'épistate, les trois textes sont datés par la stéphanéphorie d'Apollon μετ' Εὐθαλλίωνα. Par ailleurs, un autre bloc où étaient gravés sur deux faces opposés deux décrets, *I.Iasos* 30 (époque d'Alexandre, décret pour Gorgos et Miniôn) et 44 (fin d'un décret hellénistique) a les mêmes caractéristiques : F. suggère que les deux blocs étaient superposés et propose une restitution presque complète du texte désormais *I. Iasos* 58 + 44, un décret pour un Aradien, du milieu du IIIe s. *I. Iasos* 24 + 30 constituerait aussi un seul et même décret. Un doute subsiste dans la mesure où les honneurs pour Gorgos auraient été votés alors qu'il était stéphanéphore. Considérations sur la parastade πρὸ τοῦ ἀρχείου, qui devait être un pilier du bâtiment. Les deux blocs ont dû être remployés ensemble et emportés comme ballast, à Chios, où on a retrouvé d'autres blocs de la même parastade (*I. Iasos* 31 et 32).(P. Fr.)

455. Ch. Crowther, dans P. Wilson (éd.), *The Greek Theatre and Festivals. Documentary Studies*, Oxford, 2007, 294-334 : « The Dionysia at Iasos : Its Artists, Patrons and Audience » : utile mise au point sur l'important dossier des listes de personnes ayant financé les Dionysies d'Iasos au IIe s., dites listes chorégiques. C. reprend notamment *I.Iasos* 160 et 174. Un examen du pilastre transporté en Écosse en 1859 et conservé dans la Clandeboye House permet d'améliorer substantiellement trois textes, que C. réédite : *I.Iasos* 205 : la fin du texte est désormais presque entièrement déchiffrée, faisant apparaître de nouveaux donateurs, l. 12-19 : Ὄβριμος Κτησιφῶντος, Ἑκαταῖος Διοσ[κουρίδου], Ἑκαταῖος Οὐλιάδου et [—]ος Νικοτ[έ]λ[ο]υς(?). — D'*I. Iasos* 207, C. donne un véritable nouveau texte. Ont été déchiffrés le nom de l'agonothète, Σίμαλος

τοῦ Λιμναίου, ainsi que ceux de tous les contributeurs : Δρακοντίδης Ἑρμοδώρου, Ἀντιγένης Μενεκλείους, Διονυσικλῆς Πανταίνου, Κλεαίνετος Κλεάνακτος, Σωστρατίδης Σωστράτου et Μενεκράτης Ἑρμίου, Mylasien. Le seul nom déchiffré par Le Bas, Πολέμαρχος, était donc une erreur de lecture. — Pour *I. Iasos* 208 également, les lectures modifient sensiblement le texte accepté jusque là. Ainsi, l. 4-5, le patronyme de l'agonothète Μένιππος est aussi Μένιππος et non Κράτης. L. 7-9, l'agonothète de l'année précédente est Σίμαλος Λιμναίου (il est aussi chorège, l. 13-14, après avoir été agonothète, ce qui contredit le schéma de F. Delrieux, voir nº 453 *in fine*) et non [Δ]ίυλλο[ς Εἰρη]ναίου, personnage qu'il faut donc rayer de la prosopographie iasienne. Quelques noms parmi les contributeurs ont été déchiffrés, l. 17-18 [Π]υθ[ί]ων [Πα]ρμενίσκου καθ' υ[ἱοποίαν δ]ὲ Ἑρμαΐ[σ]κου (et non [—]σο[—] Παρμενίδου), l. 20 peut-être un Σώπατρος, l. 22-24 un Νίκων, Achéen. — C. donne ensuite une utile liste des contributeurs, citoyens et métèques, aux Dionysies (266 noms au total) et revient sur la chronologie de listes du théâtre, après ses études *Bull. Inst. Class. Stud.* 37 (1990), 143-151 et *Chiron* 25 (1995) 225-234. C. tire les conséquences de la parution de deux nouvelles chorégies, G. Maddoli, *Par. Pass.* 56 (2001), 27-32 B2 et B3 (avec le commentaire de N. Maurizzi, *ibid.*, 42-68) : Léontiadès fils d'Hèrakleidès aurait bien assumé deux fois la stéphanéphorie, à chaque fois suivie par plusieurs stéphanéphories divines (d'abord *I. Iasos* 178-181, puis Maddoli B2-*I. Iasos* 182). L'apparition d'une nouvelle stéphanéphorie, non attestée jusque là (Maddoli B2 : 2e stéph. d'Apollon après Théaitètos) ainsi que d'autres hypothèses aboutissent à des ajouts d'années supplémentaires et à des reclassements. Les chorégies publiées en 2008 (nº 453) devraient compliquer encore plus ce schéma : au total, il faudrait placer au moins cinq nouvelles stéphanéphories dans les années 189-180 et une autre dans le courant du siècle. Cela n'a aucune conséquence sur la « première série » de chorégies (*I. Iasos* 160-166), bien fixée dans les années 190. Mais il faut postuler une série intermédiaire (Maddoli B2-B3), dans les années 180. Du coup, la « seconde série » (*I. Iasos* 170-217) en constituerait une troisième, qui ne devrait débuter qu'à la fin des années 180, au plus tôt. Avec les intervalles qui semblent encore subsister entre certaines stéphanéphories, les dernières chorégies pourraient dater des années 120, au plus tôt, à peu près comme le suggérait L. Migeotte, *Chiron* 23 (1993), 282-285. La chronologie iasienne du IIe s. *a.C.* mériterait sans doute une nouvelle étude d'ensemble. (P. F.)

456. *Mylasa.* R. Descat, dans P. Brun (éd.), *Scripta anatolica. Hommages à Pierre Debord*, Bordeaux, 2007, 87-92 : « Fragment d'un bail inédit d'Olymos », identifie, parmi les papiers de Kubitschek conservés à Vienne, la copie d'un bail d'Olymos, avec le formulaire d'usage : éponyme mylasien (Léon, fils d'Iatroklès [cf. *I. Mylasa* 878]), commission de bailleurs (trois noms sur huit sont lisibles), description du terrain (γῆν ἐν τῆ[ι] Ὀλυμῖ[δι - - - - - οἰκ]οπέδωι καὶ τῶι προσ[όντι - - - -]), loyer (500 dr.). Le nom du locataire est perdu. (P. H.)

457. Contrôle des lois à Démétrias et Mylasa nº 112.

458. R. Descat, I. Pernin, *Studi Ellenistici* 20 (2008), 285-314 : « Notes sur la chronologie et l'histoire des baux de Mylasa », reprennent le dossier des baux mylasiens et tentent d'en fixer la chronologie par la paléographie (connue quelquefois par de simples copies). Ils répartissent les inscriptions entre un groupe d'écriture « ancienne » (avec des sous-groupes) et un autre d'écriture « récente » :

bien qu'étayé par certaines observations prosopographiques, un classement aussi fin suscite pour le moins la circonspection. Le passage d'une écriture à l'autre se situerait dans les années 180 *a.C.* et peut-être même — mais peut-on vraiment dater avec un tel degré de précision une simple tendance paléographique ? — « vers 185 ». Le premier groupe daterait de *ca* 205-*ca*185, le second de *ca* 185-*ca* 145 *a.C.* Les bases de la démonstration paraissent fragiles. C'est uniquement dans le second groupe, et selon D. et P. pas avant les années 170-160 *a.C.*, qu'apparaît l'expression ἀργύριον Ῥόδιον λεπτόν : elle permet dès lors d'éviter la confusion entre l'étalon léger sur lequel sont frappées (depuis 188 *a.C.* ?) les drachmes « pseudo-rhodiennes » de Mylasa et l'étalon lourd des nouvelles plinthophores rhodiennes. Selon D. et P., la cité de Mylasa, libérée de la tutelle séleucide en 188, aurait réorganisé ses finances publiques et procédé alors à des achats massifs de terrains. (P. H.)

459. *Stratonicée*. M. Ç. Şahin, « Two Lists of Priests from Koraia, a Phyle of Stratonikeia », *Ep. Anat.* 41 (2008), 82-86, publie deux listes de prêtres, assignables au Ier siècle *a.C.*, trouvées sur le bord d'un petit cours d'eau à 16 km à l'est de Stratonicée. Absence de démotique dans la première, mais Κοραιεύς dans la seconde : serions-nous en présence du site de *Koraia*, l'une des tribus de la cité ? Divinité desservie par ces prêtres ? À noter, dans le texte 1, l'anthroponyme Ἐπαγγέλιος, qui semble nouveau.

460. M. Ç. Şahin, *Ep. Anat.* 41 (2008), 53-81 : « Recent Excavations at Stratonikeia and New Inscriptions from Stratonikeia and its Territory », après avoir dirigé les fouilles à partir de 2002, nous présente le résultat épigraphique de ses quatre campagnes (2003-2005) et quelques documents trouvés auparavant, mais non publiés. L'essentiel est consacré à Stratonicée même (54-73), avec 45 entrées : six fragments hellénistiques (du début du IIIe au Ier siècle *a.C.*), dont trois de contenu indéterminé, une dédicace de statue, une inscription honorifique et une épitaphe. Surtout des épitaphes et des dédicaces d'époque romaine (dans le nº 23, notons l'anthroponyme Πεφειλημενός, fourni par le parfait de φιλέω) ; mais aussi quelques textes byzantins : une stèle honorifique (nº 9) et deux épigrammes métriques également honorifiques (nº 32-33), qui illustrent la persistance de la poésie homérique dans la *paideia*. — Panamara (74-79) est présent avec 15 entrées (nº 1-13B, provenant pour la plupart du temple) : époque romaine, sauf pour le nº 8 et peut-être le nº 9 (« priest inscriptions ») ; le nº 13B correspond à une reprise de *I. Stratonikeia* 440. — Le petit site rural de Börükçü (6 km au Nord de Stratonicée) fournit un autel funéraire : il appartient certes à une des *phylai* de la ville, mais ne correspond certainement pas à Koliorga (contre Aydaş, *Bull.* 2007, 452).

460. *Pérée sujette de Rhodes*. R. van Bremen, *Mediterranean Historical Review* (Tel Aviv) 22 (2007), p. 113-132 : « Networks of Rhodians in Karia », examine l'identité et l'origine des Rhodiens mentionnés dans les inscriptions de la Carie du Sud-Ouest, c'est-à-dire la « pérée sujette » de Rhodes. Réexaminant d'assez nombreux textes publiés dans *Hautes terres de Carie* (*Bull.* 2003, 486) notamment les nos 9, 37, 41, 42 et 56, elle discute l'interprétation d'A. Bresson, qui voyait dans ces « Rhodiens » des membres des élites « indigènes » ayant progressivement reçu de Rhodes la citoyenneté. Dans plus d'un cas elle écarte cette explication, et y voit au contraire des Rhodiens venus de l'île et intégrés dans les communautés de la pérée. (D.R.)

461. *Akköprü* : inscription chrétienne nº 630.

462. **Lycie et Kibyratide**. Après plusieurs « Vorberichte » (voir *Bull.* 1997, 570 ; 2002, 413 ; 2004, 333), S. Şahin et M. Adak nous livrent une édition abondamment commentée et illustrée du déjà célèbre Stadiasmus Patarensis : *Stadiasmus Patarensis. Itinera Romana Provinciae Lyciae* (= Monographien zu *Gephyra* 1), Antalya 2007, 332 pages et 3 cartes ou plans (itinéraires dessinés par l'inscription, plan de Patara, carte historique et moderne de la Lycie). Par rapport à ce que nous connaissions déjà, cette édition apporte peu de modifications : relocalisation du bloc 41 C (indication de distances) et tentative (208-211) pour reconstituer le texte, sans doute simplement peint, des blocs 4 C, 5 C et 6 C, actuellement anépigraphes, qui auraient concerné les liaisons routières de la vallée de Kasaba (absente dans le texte conservé). Mais le commentaire dépasse largement la seule étude du document et l'ouvrage constituera, à n'en pas douter, une référence pour tous ceux qui s'intéressent à la géographie historique de la Lycie.— Les auteurs font notamment le point sur ce qu'on peut savoir du contexte de l'annexion de la Lycie en 43 *p.C.* (le *Stadiasmus* date de 45/46 *p.C.*) et des grands travaux routiers qui l'ont suivie : œuvre utilitaire tout d'abord, destinée à faciliter le transit des troupes romaines, œuvre de propagande ensuite, destinée à justifier le bien-fondé de l'annexion.— Puis ils rassemblent la documentation épigraphique et archéologique disponible concernant le réseau routier de la Lycie (liste des milliaires et des restes de ponts, 111-115). Ce réseau paraît être organisé auteur de trois grands axes, le premier reliant du Sud au Nord Patara à Kibyra, le second suivant la côte entre Kaunos et Phasélis, le troisième joignant Xanthos à Attaleia par l'intérieur des terres ; des voies secondaires se détachaient de ces grands axes. — Une analyse de l'inscription permet à Ş. et A. d'essayer de localiser les toponymes nouveaux qui apparaissent avec elle et parfois de reviser la localisation de toponymes déjà connus. — Au fil des pages, ils sont amenés à reprendre des inscriptions antérieurement publiées : 42-43, un texte de Bonda Tepesi (entre Myra et Limyra) et un autre de Gagai (S.-E. de Limyra), voir *Bull.* 2003, 498 ; 218-219, une épitaphe sur monument érigé par une citoyenne de Phasélis ἀπὸ Μναρων, ἱέρεια θεοῦ Ουαραθου (*Bull.* 2002, 414) et une dédicace à Μηνὶ Ουαραθῳ (*Bull.* 2002, 415) ; 220, à partir d'un estampage, rectification d'une inscription de Mnara (photos 229, fig. e-f) mentionnée par *Bull.* 2004, 345 : lire Δαντιδαρις Δαλιοσαλλου (noms nouveaux ? origine ?) au lieu de Δανναλης δ Αλιοσαλλου ; 227-228, nouvelle lecture de *TAM* II 3, 1221 (trouvé près de Tekirova) : ΚΩΡΦΑΣ serait à lire (ὅρος) Κωρ(υκίων), Φασ(ηλιτῶν), là où L. Robert, *Documents de l'Asie Mineure méridionale*, Paris 1966, 40 sqq., lisait ΠΟΡΒΑΤ, πόρ(ος) βατ(ός) ; sur Kôrykos/Olympos, voir *Bull.* 2006, 397. — Un document inédit : 200, une inscription de Patara (IIIe siècle *p.C.*) en l'honneur du détenteur de la double citoyenneté de Podalia et d'Arnéai.

463. A. Meadows, dans *The IIIrd Symposium on Lycia*, K. Dörtlük *et alii* éd., Antalya 2006, 459-470 : « The Ptolemaic Annexation of Lycia : *SEG* 27.929 », s'interroge sur la date à laquelle la Lycie est tombée entre les mains des Ptolémées, et il revient sur *SEG* 27, 929 (cf. *Bull.* 1978, 460), repris intégralement avec traduction. Limyra y honore des individus καταστaθέντες ὑπὸ τοῦ βασιλ[έως Π]τολεμαίου οἰκονόμοι τῆς χώρας. Le document est daté de la 36e année du règne du Ptolémée concerné. Par la longueur du règne deux Ptolémées sont candidats : 1) Ptolémée I Sôter, et le texte serait à dater de 288/7 : c'est l'opinion généralement admise depuis l'*editio princeps* (Wörrle). 2) Ptolémée II Philadel-

phe : nous serions alors en 249. C'est, selon l'auteur, la date qui de loin cadre le mieux avec les événements connus de la première moitié du IIIe siècle. La Lycie serait ainsi tombée aux mains des Ptolémées aux alentours de 280, cf. le décret de Termessos, *Bull.* 1967, 601 (daté de la 5e année du règne de Ptolémée, mois Audnaios, soit, selon la chronologie de Samuel, de novembre/décembre 278). Pour compléter le dossier, il conviendrait de réexaminer le décret aspendien Paribeni - Romanelli, *MA* 23 (1914) 116-117, nº 89, qui honore les mercenaires pamphyliens, crétois, hellènes et pisidiens, venus au secours de la cité et qui sont qualifiés de χρήσιμοι τῷ τε βασιλ[εῖ Π]τολεμαίῳ καὶ τῇ πόλει : de quel Ptolémée s'agit-il ? Cf. Cl. Brixhe, R. Hodot, *L'Asie Mineure du Nord au Sud* (1988), 217. — Voir du même *supra* nº 444.

464. G. Thériault, *ibid.*, 811-820 : « Le statut des femmes lyciennes à l'époque romaine : quelques remarques sur les grandes-prêtresses et femmes lyciarques ». Les Lyciennes désignées par les inscriptions comme *archiereiai* ou *lykiarchissai* ont-elles réellement exercé ces fonctions à titre personnel ? T. croit pouvoir répondre, après d'autres, que, membres de familles de grands notables, ces femmes « ont certainement exercé une fonction réelle, dépassant un cadre purement honorifique, mais souvent, voire de façon indissociable, aux côtés de leurs époux, voire d'autres membres de leur famille » (814). L'évergétisme féminin soulèverait « des questions similaires ». Utilisation de textes lyciens, mais aussi, à titre de parallèles, de documents de Kotenna, Laodicée du Lycos, Julia Gordos, Cyzique. L'auteur aurait peut-être été plus circonspect dans l'appréciation du rôle social réel des femmes au moins au Sud de l'Asie Mineure, s'il avait connu les textes hellénistiques d'Aspendos, qui montrent, au IIIe et au IIe siècle *a.C.*, des femmes investies de la magistrature suprême, la démiurgie (Cl. Brixhe, *Le dialecte grec de Pamphylie*, Paris 1976, nº 17-18).

465. E. M. Harris, *ZPE* 167 (2008), 81-83 : « Two Notes on Legal Inscriptions, I », revient sur le document publié par O. Köse et R. Tekoğlu, *Adalya* 10 (2007), 63-79 (*Bull.* 2008, 484), d'origine inconnue, mais très probablement lycienne). Il commente le κύριοι de la l. 20 (καὶ κύριοι ἔστωσαν ἐνεχυράζοντες) : plutôt que d'y voir, comme les éditeurs, un terme institutionnel, il propose, sur la base d'un parallèle avec deux inscriptions athéniennes, de le considérer comme un adjectif exprimant la possibilité pour les créanciers de saisir les biens du débiteur.

466. L'inscription de Patara évoquée *Bull.* 2007, 467, désigne comme ἀρχιερεὺς τοῦ Σεβαστῶν καὶ γραμματεὺς Λυκίων τοῦ κοινοῦ un individu, M. Αὐρ. Διονύσιος Διονυσίου, connu par ailleurs comme λυκιάρχης. H. Engelmann en avait conclu que la lykiarchie impliquait le cumul des charges de secrétaire du *koinon* et de grand-prêtre du culte impérial. S. Şahin, *Gephyra* 3 (2006) [2007], 29-47, « Der Disput der « viri docti » über die Lykiarchie gelöst ? Dokumente von Lykiarchen aus der Familie der Dionysii aus Neisa », s'appuie sur la loi douanière d'Andriaké (*infra* nº 480) et sur le dossier d'Opramoas (Rhodiapolis) pour affirmer qu'il s'agit en fait de deux fonctions séparées, mais donnant droit toutes deux au titre de lykiarque. Naturellement, elles peuvent être exceptionnellement réunies par un même homme. L'auteur suppose « dass die Lykiarchie mit der Bekleidung der Grammateia des Bundes begann, die zugleich sehr wahrscheinlich als Designation zur Archiereia galt ». Formulation quelque peu ambiguë : dans cette espèce de *cursus honorum*, la *grammateia* serait un prélude nécessaire à l'*archiereia* ? L'auteur réunit onze documents (de Patara surtout, Nisa, Tlos, Sidyma), situés entre la 2e moitié du IIe et la 1ère moitié du IIIe siècle,

impliquant comme lykiarque un membre de la famille des Dionysii, originaire de la petite cité montagnarde de Nisa. Trois inédits : nº 1, 2 et 4 (les deux premiers aussi dans l'article infra nº 72) ; le nº 5 reprend *Bull.* 2007, 467 ; pour le nº 3, ajouter l'édition d'H. Engelmann, *Griechische Epigraphik in Lykien* (2007) (*Bull.* 2008, 500), 137.

467. Inscriptions de Rhodiapolis nº 31.

468. *Kibyra*. Chr. Kokkinia, (nº 463), 355-364 : « Grain for Cibyra. Veranius Philagros and the "Great Conspiracy" », reprend et traduit l'inscription *I. Kibyra* 41 (milieu du Ier siècle *p.C*) qui honore Κόιντος Οὐηράνιος Φίλαγρος notamment pour καταλύσαντα συνωμοσίαν μεγάλην τὰ μέγιστα λυποῦσαν τὴν πόλιν et ᾑτημένον ἀπὸ Τιβερίου Κλαυδίου Καίσαρος ἀπεσκευάσθαι Τιβέριον Νεικήφορον πράσοντα τὴν πόλιν καθ' ἕκαστον ἔτος δηνάρια τρισχείλια καὶ λαμβάνοντα καὶ τὴν τοῦ σείτου πρᾶσιν γείνεσθαι ἐν τῇ ἀγορᾷ κατὰ ζεῦγος μοδίων ἑβδομήκοντα πέντε ἐκ πάσης τῆς χώρας. À partir de ce passage, K. croit pouvoir montrer que le commerce des grains ne se faisait pas nécessairement à grande échelle, impliquant des quantités considérables, mais qu'il pouvait se faire au niveau local : il n'en était pas moins « a complex matter, involving players at both ends of the economic spectrum ». Niképhoros, un négociant ou un grand propriétaire local, aurait constitué un cartel spéculatif (συνωμοσίαν μεγάλην). Philagros aurait déjoué la manœuvre et obtenu de l'empereur l'expulsion de l'individu et la réforme du commerce des grains à Kibyra : désormais nécessité, pour la vente des grains, de se faire sur le marché, « 75 modii (of grain) per jugum (of land) out of the whole territory ».

469. Th. Corsten, *ibid.*, 139-144, « City and Country in the Kibyratis. A Case Study in rural Acculturation ». En étudiant certains aspects de l'onomastique et de la vie religieuse, C. croit pouvoir conclure que sous l'empire la campagne était moins hellénisée et moins romanisée que la ville, à la différence d'Oinoanda, par exemple, beaucoup plus homogène à cause d'un territoire plus restreint. Evocation (141) d'une dédicace inédite à Héraclès représenté en dieu-cavalier (photo 144) : hellénisation de Kakasbos. Quand est évoquée une population parlant grec « badly », ne jamais oublier, ce que font généralement les purs philologues, que la langue ne se confond pas avec son orthographe.

470. *Boubôn*. Chr. Kokkinia, *Boubon. The Inscriptions and Archaeological Remains. A Survey 2004-2006* (Mélétèmata, 60), Athènes 2008, consacre à la plus petite des cités constituant la tétrapole kibyrate une intéressante monographie. Après une introduction (due à l'éditrice) rappelant notamment les étapes de l'exploration du site (1-25), viennent le catalogue des inscriptions (dû également à l'éditrice, 27-127 ; aussi accessible sur le site internet du KERA), puis deux chapitres archéologiques proposés par M. Seyer (127-132) et O. Hülden (133-178). — C'est naturellement le corpus épigraphique (illustré par les planches I-VII en fin de volume) qui nous intéressera ici. En 1972, Fr. Schindler avait rassemblé les textes alors connus (voir l'abondant commentaire de J. et L. Robert, *Bull.* 1972, 449-463). Depuis lors, un certain nombre de documents avaient vu le jour, cf. en dernier lieu *Bull.* 2008, 491-492. Chr. Kokkinia les réunit, en y ajoutant une quinzaine d'inédits. Sur un total de 102 entrées, on compte une quarantaine de documents publics : outre le fragment de traité hellénistique *Bull.* 2008, 491, surtout des inscriptions honorifiques d'époque impériale. Le reste est constitué d'épitaphes. — À en juger par l'épitaphe nº 91,

l'épigraphie grecque commence très tôt à Boubôn, sans doute dès la première moitié du IVe siècle *a.C.*, ce qui est remarquable pour cette bourgade perdue loin à l'intérieur des terres, au Nord de la Lycie. L'auteur de l'*editio princeps* (Chr. Naour) et Chr. Kokkinia invoquent en faveur de cette date haute le tracé des lettres et l'usage de E pour H (μνε̃μα, Ὀνεσᾶδος), sinon pour EI (ἐργά-σατο, non évoqué par eux). Ils auraient pu ajouter un troisième argument, qu'ils n'ont malheureusement pas reconnu : tous deux relèvent que le *mu* et le *sigma* ont le même tracé. Or ce « *sigma* » qui ressemble à un *mu* n'est autre que le *san*, que les alphabets utilisateurs de ce caractère distinguent généralement du *mu* (e.g. *mu* à 4e segment plus court à Théra, avec un 5e segment en Crète), mais non toujours (cf. à Mélos, Guarducci, *Epigrafia Greca* I, Rome 1967, 325, no 2-4). Ce signe tend à disparaître au cours du Ve siècle (*ibid*., 98). Le scripteur de notre document, qui était originaire de ou avait été en contact étroit avec une région qui le possédait ou l'avait possédé (Crète, Théra…), opérait à une date suffisamment haute pour en avoir au moins gardé le souvenir. — D'une manière générale, si tel document jette quelque lueur sur l'histoire et les institutions de la région (cf. no 1 = *Bull.* 2008, 491, ou no 5, lettre de Commode aux autorités de Boubôn, 190 *p.C.*, voir *Bull.* 1973, 451), par sa composition le recueil vaut surtout pour son apport à l'histoire de la langue et à l'onomastique régionale. Et, de ce point de vue, le commentaire est assez décevant par ses silences ou ses insuffisances. Quelques exemples suffiront à le montrer. Le no 32, un décret honorifique inédit émanant de la boulé et du démos Τερμησσέων τῶν πρὸς Οἰνοάνδοις (nom de la cité après refondation de la cité par des colons de Termessos) utilise une formulation insolite :… ἐτείμησεν εἰκόνι χαλκῆ ἐν ἀνδριάντος ἀναστάσει. En 33-34, traduire τετραετηρικῆς par « quadriennial » non par « triennial ». En 39-40, pour le génitif Ἀρτεμεις, on n'a droit pour toute explication, qu'à un renvoi au no 23, où l'on trouve Ἀρτέμιον : a) le nom est accentué (Ἀρτέμεις) en 40, mais non en 39 (même négligence quant aux noms indigènes, cf. *e.g.* en 37 Μολεσις dans le texte, mais Μόλεσις dans le commentaire) ; b) il s'agit du nom grec Ἄρτεμις, voir O. Masson, *OGS* II, 543-547 ; c) selon Schindler, le nom, senti comme indigène, serait indéclinable : sur l'abus de la notion d'indéclinable, cf. [*Bull.* 1989, 493], 77-79 ; l'impression d'indéclinabilité naît du chevauchement des flexions traditionnelles et innovantes : l'une des explications de ce génitif serait, semble-t-il, à chercher du côté du changement qui va mener de πόλις, πόλεως à πόλη, πόλης du grec moderne (cf. déjà gén. πόλις en Egypte, H, EI et I renvoyant à la même articulation *[i]*) ; en tant qu'anthroponyme Ἄρτεμις jouissait, de par son statut, d'une autonomie flexionnelle que n'avait pas (encore) le théonyme. N° 43 et 67 : Αραπιας est à peu près sûrement un composé anatolien à second membre hittito-louvite *piya-* « donner », voir Zgusta, *Anatolische Personennamensippen,* Prague 1964, 93 sqq. (ouvrage apparemment inconnu de Chr. K.). N° 49 (inédit) : il fallait souligner qu'ἀγγῖ pour ἀγγεῖον est insolite dans la mesure où les finales -ειος ou -ειον échappent normalement à la mutation IO > I ([*Bull.* 1989, 493], 50, et Brixhe, *Verbum* 1994, 223). Cette même épitaphe apprend que le tombeau est érigé par Καλιστης (Καλιστης ἀνέστησεν) ; l'éditrice se demande s'il s'agit d'un féminin pourvu par erreur d'un *-s* final, mais elle penche plutôt pour un masculin Καλ(λ)ιστῆς : de toute évidence, nous sommes en présence d'un féminin, Καλ(λ)ιστής, gén. *-ήδος, cf. d'ailleurs en 65 (inédit) Ζωσιμήδος, non un patronyme, mais un métronyme (de féminin Ζωσιμής), sur l'émergence

d'une flexion fémnine en -άς/-άδος et -ής/-ήδος, voir [*Bull.* 1989, 493], 76-77. N° 58 : en ἀνέστησεν ἑαυτὸν λέοντα καὶ τὴν γυναῖκα Ταταν Κλεάρχου ἀγάλματι, l'accentuation de ce dernier mot montre que l'éditrice l'a compris comme le datif d'ἄγαλμα ; or, parallèle à λέοντα, ce substantif est un accusatif, celui de l'avatar d'ἀγαλμάτιον ; on accentuera donc ἀγαλμάτι. D'autre part, à parcourir le corpus, on voit qu'après ἀνίστημι, voire ποιῶ, le nom du bénéficiaire est au génitif (n° 39), au datif (n° 66, 67,…) ou à l'accusatif 52, 60…), ce qui entraîne, comme ici, l'apparition d'un double accusatif. L'éditrice attire notre attention uniquement sur l'accusatif du nom du bénéficiaire et renvoie simplement au n° 35. Mauvaise inspiration, car il s'agit là d'un décret honorifique, où le sémantisme du verbe implicite (e. g. ἐτείμησεν) requiert classiquement l'accusatif du nom de la personne honorée (ici εὐεργέτην, le nom de l'honoré a disparu). Il fallait situer les hésitations casuelles après ἀνίστημι/ποιῶ dans le cadre de l'élimination du datif, relayé (ou en passe de l'être) par le génitif ou l'accusatif, cf. [*Bull.* 1989, 493], 95 sqq. La structure du n° 64 (inédit) a été totalement incomprise : Chr. K. donne Ταταν [---]ινος καὶ Ἀ[ρτε]|μεις Πολέ[μ]ωινος, Τατας μὲν | υἱόν, Ἀρτεμεις | δὲ ἀδελφόν, | μνήμης ἕνεκεν. Elle croit que Ταταν est le nom du défunt ; or celui-ci est manifestement au-dessus du texte donné, sur une ou deux lignes qui ont disparu avec l'épiderme de la colonne (même première place pour le nom du défunt en 63). On comprendra donc : a) l. 1 ou 1-2, nom du défunt à l'accusatif, perdu ; b) nom et patronyme de celles qui ont pris l'initiative de l'érection du tombeau Τατας [---]νος καὶ Ἄρτεμεις Πολέμωνος, c) indication (sous forme d'un accusatif apposé au nom du défunt) du degré de parenté avec le défunt (la mère et la fille, respectivement pour son fils et son frère) ; pour une structure exactement identique, voir par exemple le n° 47. En 65 (inédit), le datif féminin Οαα serait, selon l'éditrice, une variante de Οα, avec éventuellement adjonction fautive d'un *alpha* par le graveur. Zgusta, *KPN*, §1166/1, n. 171, doute de l'existence de l'Ουαα donné par Sundwall comme présent dans une inscription inédite de Kibyratide. Le corpus de Boubôn fournit l'interprétation de cet Οαα, avec le Καδαας du n° 80 face à Καδαουας (n° 81). La forme la plus simple du Lallname, consonne (ici *w*) + *a* (cf. Οα / Ουα dans les documents grecs, Zgusta, *ibid*., §1129/1-2), est ici redoublée, d'où **Wawa*, Ουαουα et probablement Οαφα dans les textes grecs (Zgusta, *ibid.,* §§1065 et 1142/1), comme dans Παπα/Βαβα ou Ναvα : c'est le type II de Laroche, *Les noms des Hittites*, Paris 1966, 240 (ouvrage malheureusement méconnu des épigraphistes). Οαα et Καδαας (anatolien **Kadawa*-) ont en commun la non-notation de *w* entre deux *a* : simple particularité graphique ou reflet d'une articulation locale sporadique. À ces insuffisances ou défaillances, qu'il serait aisé de multiplier, on ajoutera un dernier regret : l'absence d'un index des mots grecs.

471. *Oinoanda*. J. Hammerstaedt et M. F. Smith, *Ep. Anat.* 41 (2008), 1-37 : « Diogenes of Oinoanda : The Discoveries of 2008 (NF 142-167) », nous livrent l'édition des 26 fragments mis au jour en 2008 par l'équipe signalée *Bull.* 2008, 494 : description du support, place du texte dans l'œuvre du philosophe épicuren, texte, traduction et commentaire. Parmi ces fragments, parfois réduits à quelques lettres, on notera l'intérêt de NF 142 et 143 (« Physique »), 146 (« Ethique »), 155 (4e référence à Platon) et 156 (« Maximes »).

472. *Nisa*. S. Şahin, *Gephyra* 4, 2007, 37-45 : « Zwei Holzfäller und der Wald in der Kartapis bei Neisa », publie une inscription rupestre trouvée à

quelque 500 m de la ville : Ἐπὶ ἀρχι(ερέως) Κιλόρτου (134 *p.C.*) ἀπὸ τῆς ἐν Καρταπίδι ὕλης οὐδέποτε οὐδεὶς πρίωμα ἐξήγαγε<ν> ἴκρι<α>, ἀλλὰ μόνοι Ἀρτεμῆς Ἑρμαίου τοῦ Ἀπολλωνίου καὶ Ἕρμαιος δὶς τοῦ Θεοδότου Νεισεῖς ἐπεχείρησαν. Οἱ ἀναγεινώσκοντες εὐτυχεῖτε. Ainsi la forêt de Kartapis (toponyme nouveau) a eu pour tout premiers exploitants les fiers auteurs de cette originale marque, affirmant être les seuls à en avoir « extrait comme bois scié des poutres ». Le déchiffrement de la pierre paraît certain, et atteste le terme πρίωμα, jusqu'ici connu par le seul Hésychius. On lit ensuite ΕΞΗΓΑΓΕΙΚΡΙΑΛΛΑ, et l'on peut éditer plutôt ἐξήγαγε ἴκρια, <ἀ>λλά. (D.R.)

473. *Xanthos*. P. Baker, (nº 463), 49-60 : « Les Télémachi de Xanthos. Réflexions préliminaires à partir de nouveaux documents », illustre avec des extraits (donnés en translitération latine ; l'*editio princeps* viendra plus tard) l'apport des documents trouvés depuis 2000 à notre connaissance de la famille des Télémachi (cf. déjà *Bull*. 2008, 497) : membres connus du tout début du IIe siècle à l'extrême fin du IIIe, ancrage dans l'aristocratie locale, richesse de ses relations avec d'autres grandes familles (dont les Véranii), problèmes posés par les nouveaux textes.

474. *Patara*. H. Iskan-Işık, W. Eck et H. Engelmann, *ZPE* 164, 2008, 91-121 : « Der Leuchtturm von Patara und Sex. Marcius Priscus als Statthalter der Provinz Lycia von Nero bis Vespasian » donnent la publication de deux inscriptions du phare de Patara, spectaculaire découverte récente qui pourra faire l'objet d'une reconstitution architecturale, et dont subsiste la dédicace datée. L'inscription, dont seules des bribes étaient connues (*TAM* II 399), peut maintenant être complètement reconstituée à partir des traces qu'ont laissées les lettres de bronze dorées. Le phare avait été construit par Néron, dont la titulature détaillée date la dédicace de 64/65. Signalons que C. P. Jones, *ZPE* 166 (2008), 153-154 : « The Neronian Inscription on the Lighthouse of Patara », a judicieusement corrigé l. 6-7 [αὐτοκρ]άτω[ρ γ]ῆς καὶ θαλάσσης τὸ [.], ὁ πατὴρ πα[τρίδος] (edd.) en [αὐτοκρ]άτω[ρ γ]ῆς καὶ θαλάσσης τὸ θ', πατὴρ κτλ. Les l. 8-12 indiquent que Néron τὸν φάρον κατεσκεύασεν πρὸ[ς ἀσ]φάλ[ει]αν [τῶ]ν πλοϊ[ζομένω]ν διὰ Σ[έ]ξστου Μαρκί[ου Πρείσ]κου πρεσβ[ευτ]οῦ [καὶ] ἀντ[ιστρ]ατήγου [Καίσαρ]ος [κτι]σα[μένου τ]ὸ ἔργον (corrigé par Jones [κτι]σά[ντος] τό). Au pied du phare se trouve une base de statue dont la dédicace par le Conseil et le Peuple de Patara honorait cette fois sous Vespasien le même gouverneur S. Marcius Priscus, pour avoir rendu la justice au *koinon* pendant huit ans, et pour avoir construit le phare et l'« antiphare » pour la sécurité des navigateurs (κατασκευάσαντα φάρον καὶ ἀντιφάρον πρὸς ἀσφάλειαν τῶν πλοϊζομένων). Ainsi le port de Patara était-il pourvu de deux phares placés en vis-à-vis, dont le second n'a pas été retrouvé. Ces inscriptions démontrent d'autre part de façon définitive que le gouverneur fut en poste de façon continue de *ca* 64 à *ca* 71 (cf. nº suivant). (D.R.)

475. H. Iskan-Işık, W. Eck, H. Engelmann, dans le même article, *ZPE* 164, 2008, aux p. 115-119, rééditent l'inscription de l'aqueduc de Patara, après S. Şahin *in* Chr. Schuler (éd.), *Griechische Epigraphik in Lykien* (2007), p. 99-109 (*Bull*. 2008, 499). La révision permet d'aboutir à un texte plus sûr, mais on signalera que le vocabulaire technique décrivant les conduites de pierre et de terre cuite de l'aqueduc reste encore mal expliqué, malgré la confrontation possible avec les vestiges conservés. En attendant pareille étude, signalons l. 4 θλειμματικὸν (*hapax* formé sur θλίβω) ὑδραγώγιον, « conduite

d'eau sous pression » ; l. 7, comment construire τὸ ὕδωρ μετὰ μῆνας δ' παραπεσεῖν εἰσήγαγεν (« … ließ er … das Wasser, das vier Monate ausgelaufen war, … bringen ») ? La nouvelle édition établit que c'est durant 4 mois (μῆνας δ΄, plutôt que μῆνας λ΄ Şahin) que l'adduction d'eau fut interrompue à la suite d'un séisme, avant les réparations de S. Marcius Priscus sous Vespasien. C'est donc du début du règne de Vespasien et non pas de 68 (Şahin) que daterait le séisme destructeur. Commentaire sur le financement de ces travaux, sans imposition d'une taxe individuelle (μηδεμιᾶς κατ' ἄνδρα ἐπιγραφῆς γενομένης). (D.R.)

476. W. Eck, *ZPE* 166 (2008), 269–275 : « Die Bauinschrift der neronischen Thermen in Patara. Zur methodischen Auswertung einer partiell eradierten Inschrift », réédite l'inscription *TAM* II, 396. Il démontre par le raisonnement et en s'aidant d'excellentes photographies que l'Empereur dont le nom fut effacé par une rasura était bien Néron, et non Vespasien (*contra* Şahin). C'est donc sous Néron que les thermes furent reconstruits, sous le gouverneur S. Marcius Priscus. (D.R.)

477. H. Engelmann, dans T. Korkut, G. Grosche, *Patara* II 1. *Das Bouleuterion von Patara. Versammlungsgebäude des lykischen Bundes* (Istanbul, 2007), 157-167 : « Inschriften », publie ou republie brièvement 6 inscriptions trouvées dans le *bouleutérion* comme remplois d'époque byzantine. Textes nouveaux : nº 1 : dédicace de la confédération lycienne honorant notamment d'une εἰκόνι χαλκῆ κολοσσικῆ le peuple de Patara pour services rendus depuis longtemps à la confédération elle-même, et pour être συναίτιον τῆς τῶν θεῶν Σεβασ[τ]ῶν ἰς τὸ ἔθνος εὐμε[ν]είας. Ce texte aurait dû être rapproché de la dédicace de Xanthos de l'époque de la 1re guerre mithridatique *REG* 118 (2005), p. 329-351 (*Bull.* 2006, 390), où l'on voyait aussi, fait singulier, une confédération honorer un de ses membres, également d'une statue dite aussi κολοσσική. — N° 3-4 : dédicaces du *koinon* de la fin du IIe s. ou du début du IIIe s. *p.C.* pour Νεικόστ[ρ]ατον τὸν καὶ Στρατωνίδην Ξανθίππου de Kyaneai, déjà connu dans sa cité (*SEG* 48, 1692) et à Patara, et pour Περικλέα τὸν καὶ Πλείσταρχον citoyen d'Arykanda et de Gagai. — N° 6 : dédicace datée par E. du Ier s. *p.C.* pour [- - - Δι]ονύσιος, de la part des Pataréens que ce personnage avait choisis comme σεβαστοφόροι καὶ μαστει[γοφό]ροι. Cela rappelle les responsables de même nom que Démosthénès avait choisis pour la procession des images impériales et le bon ordre de la panégyrie de Termessos près d'Oinoanda (*SEG* 38, 1462) : il y avait donc à Patara une fête analogue. Suit la liste complète de ces responsables, au nombre de 47, dont neuf Romains établis sur place. (D.R.)

478. S. Şahin, (nº 4), vol. II, 597-610 : « Kaiserbauten und Kaiserehrungen in Patara », donne un aperçu de l'activité édilitaire des Empereurs à Patara, suivi de la liste de 20 inscriptions de Patara en leur honneur. Publications de quelques courtes dédicaces : nº 3 pour Trajan, nº 5-6 pour Hadrien, nº 9 pour Sabine, nº 12-13 pour Marc-Aurèle, nº 19-20 pour des Empereurs dont le nom est perdu. (D.R.)

479. *Soura*. J. Nollé, (nº 463), 515-522 : « Königliches Gefolge beim Fischorakel von Sura », revient sur l'une des inscriptions relevées naguère par Bean sur les murs d'un temple, [*Bull.* 1963, 253], nº 6. Dans un lot de textes du type μνησθῆ/μνησθῶσιν, celle-ci (reprise avec texte et photo), après μνησθῶσιν, nomme l'entourage d'un Ptolémée. J. et L. Robert (*Bull.*1963, *l. c.*) croient y

reconnaître « non pas un Lagide d'Egypte, mais le dernier roi de la Maurétanie, successeur de Juba II en 23 *p.C.* ». Avec de bons arguments, N. souligne l'invraisemblance de l'hypothèse. Le Ptolémée en question devrait être le roi égyptien Ptolémée X Alexandre Ier, qui fut chassé par les Alexandrins en 88 *a.C.* et dont Eusèbe nous apprend qu'il se réfugia à Myra, devenue pendant quelques mois la résidence du souverain en exil. La graphie Ἀπολλώνις pour Ἀπολλώνιος ne s'oppose pas à la date proposée, voir Cl. Brixhe, *Verbum* 1994, 219-241.

480. *Andriaké*. B. Takmer, *Gephyra* 4, 2007, 165-188 : « *Lex portorii Provinciae Lyciae*. Ein Vorbericht über die Zollinschrift aus Andriake aus neronischer Zeit », livre un aperçu d'une loi de 87 lignes sur les taxes douanières de la Lycie. Il donne le plan et cite des extraits d'un texte complexe, qui devrait en partie être rapproché de l'édit de Néron connu par Tacite, *Annales* XIII 51. Attendons pour discuter cette inscription qu'elle soit publiée en son entier. (D.R.)

481. *Arykanda*. B. Iplikçioğlu *et alii*, *Anz. Wien, Phil. Hist. Klasse* 143 (2008), 1, 117-126 : « Ein neues hellenistiches Ehrendekret aus Arykanda (Lykien) », publient les 23 dernières lignes d'un décret du IIe s. *a.C.* (écriture) pour un étranger, dont subsiste le nom, Ερμανανις, déjà attesté sous des formes proches en Lycie ou en Kibyratide. Cet étranger était venu à plusieurs reprises à l'invitation du peuple d'Arykanda ἕνεκεν τοῦ τὰς θυσίας ἐπιτελέσαι (mots qu'on lit sur la photographie, et non τὰ περί τε τὰς θυσίας selon les éditeurs, ce qui ferait difficulté pour la syntaxe). La suite du texte précise qu'il a effectivement accompli les sacrifices aux dieux conformément aux coutumes (κατὰ τὰ ἔθιμα), et que son séjour fut à l'honneur de sa patrie et du peuple d'Arykanda. C'était donc, comme l'ont vu les éditeurs, un théore, et l'on a donc un intéressant témoignage pour une époque assez haute sur les relations, notamment religieuses, entre cités de la région. Ermananis reçoit l'éloge, voté par le Conseil et le Peuple : c'est l'un des plus anciens exemples de Conseil en Lycie. (D.R.)

482. *Mélanippion*. M. Adak, *Historia* 56 (2007), 253-279 : « Die rhodische Herrschaft in Lykien und die rechtliche Stellung der Städte Xanthos, Phaselis und Melanippion », donne une excellente édition d'un décret honorifique fragmentaire (27 l.) émanant de la cité des Μελανιππιωτῶν. C'est la première inscription antique trouvée sur le site identifié grâce aux auteurs comme celui de « Melanippè ». Juste commentaire d'A. sur la forme de l'ethnique, sur le nom probable Μελανίππιον et sur le statut de cité à l'époque hellénistique. Le décret fut voté en l'honneur d''Απ[ολλώνιος] Ἀπολλωνίου Φασηλίτης, qui, entre autres bienfaits, συνεπραγμ[ατεύσατο] ὅπως κατασταθῶμεν εἰς τὴν τοῦ δ[ήμου τῶν] Ῥοδίων φιλίαν καὶ συμμαχίαν, δι' ἃ κα[ὶ συνβέ]βηκεν ἐλευθέρους ἡμᾶς ὄντας ἐν ε[ἰρήνηι] μεθ' ὁμονοίας πολιτεύεσθαι κυριεύ[οντας] τῶν ἰδίων (l. 3-8). Après les considérants, formule hortative, ὅπως οὖν καὶ αὐτοὶ φαίν[ωνται] τιμῶντες τοὺς τοιούτους τῶ[ν ἀνδρῶν] : sans doute plutôt φαιν[ώμεθα], en raison de κατασταθῶμεν et ἡμᾶς dans les lignes voisines. Collation de privilèges au Phasélitain, dont la citoyenneté et la couronne à vie proclamée aux Pantheia. Transcription du décret au sanctuaire d'Athéna (écrire ἵνα φα[νερὸν] ᾖι κτλ.). Comme le note A., le culte poliade d'Athéna est un indice en faveur d'une colonisation rhodienne de Mélanippion, comme pour ses voisines Rhodiapolis et Phasélis. — Ainsi, ce décret constitue

un des rarissimes témoignages épigraphiques sur les relations entre Rhodes et les cités lyciennes, et il doit être placé entre 188 et 167, donnant ainsi un spécimen d'écriture bien daté dans cette région où il n'y en a guère pour cette période. A. livre des considérations développées sur la domination rhodienne en Lycie et sur son extension en Lycie orientale, mais non pas jusqu'à Phasélis ; il date le décret de Mélanippion des lendemains mêmes d'Apamée. Ce décret, quelle qu'en soit la date précise, montre que la cité réussit alors à obtenir un statut la préservant d'une soumission aux Rhodiens et lui garantissant l'autonomie politique, en devenant leur amie et alliée, alors que les Lyciens dans leur ensemble échouaient durant cette période à conclure un traité avec les Rhodiens. (D.R.)

483. **Phrygie**. *Sanctuaire d'Hélios Apollon Lairbénos*. E. Akıncı Öztürk et C. Tanrıver, *Ep. Anat*. 41 (2008), 91-111 : « New Katagraphai and Dedications from the Sanctuary of Apollon Lairbenos ». Les fouilles récentes effectuées sur le site du sanctuaire (lieu-dit Asartepe, village de Bahadınlar, rive gauche du Méandre) ont amené la découverte d'un important lot de 25 inscriptions, essentiellement des consécrations, auxquelles s'ajoutent une demi-douzaine de dédicaces (cf., nº 4, ἀνδριάντα désignant apparemment la statue d'Apollon), et ce qui, à en juger par les débris conservés, est probablement un fragment de confession (nº 23 ; sur ce type de texte ici, voir [*Bull*. 1995, 510], nº 106-124). Le nº 3 confirme qu'à l'époque impériale le sanctuaire dépendait de Motella, à quelques km au Nord, de l'autre côté du fleuve (mention d'une éventuelle amende à verser à cette cité). — L'apport essentiel réside dans les consécrations, qui viennent compléter le recueil mentionné *Bull*. 2001, 434 : un homme, une femme ou un couple consacrent à la divinité un *threptos* (*tethrammenos*), un esclave, voire un enfant libre, qui devient ἱερός/ἱερά ; sur les questions soulevées par ce type de document, voir en dernier lieu *Bull*. 2003, 508. On notera qu'en 2 et 7 le τεθραμμένος concerné se voit concéder, avec le même verbe que celui qui le consacre (καταγράφω) une maison avec atelier et matériel ainsi que la maîtrise des revenus et dépenses afférant à son activité (laquelle ?). En 15, le couple qui consacre est lui-même ἱερός/ἱερά.— En 14, lire vraisemblablement non οὐδὲν ἧσσων ἔσται τῷ Ζωσίμῳ, mais οὐδὲν ἧσσον. Sur la langue de ce district et son orthographe pittoresque, voir *Bull*. 1990, 747 : le nº 20 (une dédicace négligemment écrite), avec ses confusions graphiques et au moins un oubli, illustre sans doute les effets d'un recopiage mécanique du texte par un graveur semi-lettré.

484. *Laodicée du Lykos*. Th. Corsten, dans H. Elton, G. Reger (éd.), *Regionalism in Hellenistic and Roman Asia Minor*, Bordeaux, 2007, 131-136 : « The foundation of Laodikeia on the Lykos. An example of Hellenistic city foundations in Asia Minor », revient sur le décret des *Neoteichitai kai Kiddioukômitai* (*Bull*. 1976, 667 ; *I. Laodikeia*, nº 1), deux communautés associées qui précédèrent la fondation, par synœcisme, de Laodicée : la première, Neon Teichos, comprendrait le village de *Baba kômè*, siège du sanctuaire d'une divinité indigène — Babas —, qui, assimilée à Zeus, serait devenue la divinité poliade des Laodicéens. (P.H.)

485. *Hiérapolis*. Pour un bilan épigraphique des fouilles récentes nº 33.

486. *Polybotos*. Th. Drew-Bear, A. Lubotsky et M. Üyümez, « Three New Phrygian Inscriptions », *Kadmos* 47 (2008), 109-116 donnent l'édition définitive des épitaphes gréco-phrygiennes de Polybotos et Tymandos signalées par

Bull. 2008, 510. Ils y ajoutent un troisième document du même type, provenant de Synnada et conservé au musée d'Afyon.

487. *Apollonia.* P. McKechnie, *Ep. Anat.* 41 (2008), 141-146 : « Apollonia : An Early Testimony for Christianity in Anatolia », part de *MAMA* IV 222 (texte et traduction), une stèle qui porte l'épitaphe d'Alexandros, père d'Asklépiadès et d'Artémônis, et époux de Kosmia. Il s'agit là d'une puissante famille, dont l'ancêtre le plus anciennement connu (cf. *MAMA* IV 142, texte et traduction) remonte à l'époque d'Auguste. Diverses inscriptions font connaître d'autres membres de la famille, d'où le *stemma* proposé par les éditeurs de *MAMA* IV (sous le nº 142). 1) Dans ce *stemma*, on constate qu'à un moment donné un individu a deux fils, l'un citoyen romain, l'autre non : tentative d'explication à partir des conditions dans lesquelles au cours du temps la « citizenship » pouvait être obtenue. 2) Le nº 222 est assigné par *MAMA* IV à la seconde moitié du IIIe siècle. En calculant l'enchaînement des générations, l'auteur croit pouvoir remonter à la première moitié, après 214. Or dans le tympan du fronton de la stèle figure une croix dans un cercle ; elle a pu être incisée à la demande du constructeur du tombeau pour marquer l'appartenance de la famille au christianisme, un des plus anciens témoignages de ce dernier en Asie Mineure (le plus anciennement connu : le tombeau d'Aberkios, Hiérapolis, avant 200).

488. **Bithynie**. F. Dönmez-Öztürk, R. Haensch, H. Samı-Öztürk et P. Weiss, *Chiron* 38 (2008), 243-254 (photos 255-259), et 261-263 (photos 264-265) : « Aus dem Pera Museum (Istanbul) : Weitere Gewichte mit Nennung von Statthaltern von Pontus et Bithynia », et « Aus dem Halûk Perk Museum (Istanbul) : Ein weiteres Gewicht mit Nennung eines Statthalters von Pontus et Bithynia », continuent la publication des poids nommant des gouverneurs du Pont-Bithynie (cf. *Bull.* 2008, 111). Quatre nouveaux poids portent de inscriptions grecques : nº 17, Septime Sévère, année indéterminable avant l'association de Caracalla au pouvoir, Silius Messala légat *pro praetore* ; nº 18, Trajan Dèce, 249/250 *p.C.*, gouverneur Gaius Sabucius Secundus Paulus Modestus, agoranome Aelius Asclepiodorus Drosinius, qualifié également (le titre est nouveau) d'ὁμονυάρχης (= ὁμονοιάρχης), *dilitron agoraion* ; nº 19, Valérien et Gallien, 255/256 *p.C.*, gouverneur Marcus Antonius Hiero, *litra agoraia* ; nº 20 (musée Halûk Perk), Trajan Dèce, 249 *p.C.*, gouverneur Lucius Egnatius Victor Lollianus, agoranome Marcus (?) Ulpius Iuventius Secundinus Rufus, *dilitron agoraion*.

489. F. Maltomini, *ZPE* 164 (2008), 159-183 : « Due nuovi testi di magia rurale » publie deux lamelles de plomb appartenant à une collection privée de Münster et provenant sans doute de Bithynie. Il s'agit de deux parties d'un même texte du IVe siècle *p.C.*, série d'invocations magiques d'un propriétaire terrien qui se préoccupe des récoltes à venir sur son domaine, πρὸς εὐφορίαν ἀνπέλω[ν] κὲ χωρῶν κὲ δένδρων. Le contexte est chrétien mais marqué par des réminiscences païennes : le rédacteur du texte invoque le Seigneur pour qu'il écarte (ἀπέλασον, Κύριε) de ses vignobles, champs, esclaves et bestiaux les maladies (certaines difficiles à identifier) et animaux ravageurs (ὗν, une laie). Deux appendices : occurrences, dans l'Antiquité, de l'expression « char du soleil » ; catalogue des textes de « magie rurale » qui nous sont parvenus.

490. *Prusias de l'Hypios.* M. Adak et K. Stauner, *Gephyra* 3 (2006) [2007], 133-168, « Sur Stellung von Armeeangehöriger in ihren Heimatstädten : Der

Fall M. Aur. Antoninus aus Prusias ad Hypium ». Ces dernières années, des travaux édilitaires exécutés à Konuralp (Prusias de l'Hypios) ont mis au jour un abondant matériel antique, dont deux bases de statues, où en termes quasiment identiques une tribu et la cité honorent M. Αὐρήλιος Ἀντωνεῖνος. Ils y ajoutent deux bases honorifiques déjà connues, concernant le même personnage, l'une émanant d'une tribu, l'autre d'un membre éminent de l'aristocratie locale, qui désigne le récipiendaire comme κηδεστὴν καὶ εὐεργέτην. Notre homme est revenu dans sa patrie après une longue et brillante carrière militaire de Marc Aurèle à Caracalla. Les auteurs examinent cette carrière, la place de l'individu concerné dans la haute société de Prusias et le système tribal de cette cité.

491. **Pont**. *Zéla, Gaziura, Comana.* N. Tüner Önen, M. Arslan, B. Takmer, *Gephyra* 3 (2006) [2007], 183-190 : « New Inscriptions from the Tokat Museum I », présentent dix épitaphes copiées au musée de Tokat : l'une vient de Gaziura (nº 1), deux de Zéla (nº 2 et 10) et une de Comana du Pont (nº 4). Les autres sont d'origine inconnue. Elles s'étalent du IVe-IIIe siècle *a.C.* (épitaphe d'un Rhodien, nº 1) au Ve ou VIe siècle *p.C.* (nº 10, épitaphe d'un responsable des archives, χαρτουλάριος). À noter en 5, le génitif Σαπου, de Σαπος/Σαπης, voire Σαπας : un nom thrace ? cf. le génitif Σαπα à Amphipolis, *LGPN* IV, et le nom de la tribu thrace des Σαπαῖοι ; en 7, la forme συβίῳ pour συμβίῳ avec effacement graphique de la nasale.

492. **Galatie**. *Ancyre.* P. Dräger, *ZPE* 164 (2008), 75-80 : « Ein Brief Wilamowitzens an Mommsen über das Monumentum Ancyranum », édite et commente une lettre de Wilamowitz comportant des remarques ponctuelles sur la version d'Ancyre des *Res Gestae*.

493. **Cappadoce**. D. H. French, *Ep. Anat.* 41 (2008), 125-134 : « Notes on Cappadocian Milestones : The Caesaria-Melitene Road », présente une série de milliaires, dont la plupart, du IIIe siècle *p.C.*, portent des inscriptions latines. Seule la première, découverte à 25 km de Kayseri, fournit une bilingue gréco-latine. Par la mention de l'empereur Nerva, elle prouve que la route Césarée-Mélitène est bien antérieure au règne de Septime Sévère, auquel on la faisait remonter habituellement. Elle permet également de compléter le texte d'une inscription parallèle (bel et bien grecque) : *CIL* III 6941.

494. *Kaisareia.* B. Takmer, M. Arslan, N. Tüner Önen, *Gephyra* 3 (2006) [2007], 169-180 : « New Inscriptions from the Kayseri Museum I », éditent treize épitaphes conservées au musée de Kayseri : seul le nº 1 a une origine connue (territoire de Comana de Cappadoce), mais les autres devraient provenir de Kaisareia ou des environs. Les documents intéressent essentiellement l'onomastique de la région et l'évolution de la langue. Ainsi en 1 on retrouve deux noms cappadociens déjà enregistrés : Κολεις, gén. et dat. Κολει (sur cette flexion [*Bull.* 1989, 493], 70 et 74), et de Τιλλης le gén. Τιλλευς pour Τιλλεους (EY graphie normale d'une diphtongue susceptible d'être prononcée *[eu]*, d'où les échanges EY~EOY). — Pour Μίκκη (nº 5 et 8), fourni par le doublet μικκός de μικρός, il suffit de renvoyer à Bechtel, *HPN*, 485, et, comme pour Νῦσα (nº 8, cf. Bechtel, *ibid.*, 554 et 567), il est inutile d'invoquer Pape-Benseler. — Le nº 10 nous invite à réfléchir au sort d'un nom tel qu''Αθηναῖος : le génitif Ἀθηνέου pour Ἀθηναίου est attendu compte tenu de l'évolution de l'ancienne diphtongue /*ai*/ ; mais le nominatif Ἀθηνες (accent ?) surprend :

avec réduction de <IO> à <I>, on peut attendre Ἀθηναῖς, cf. *LGPN* II, s. n. Ἀθήναις) ; comme il n'existe aucun type flexionnel -ες/-εου, n'aurions-nous pas ici un simple remplacement graphique mécanique de AI par son banal équivalent E ?

495. *Comana de Cappadoce*. M. Ç. Şahin, *Ep. Anat.* 41 (2008), 86 : « Number « Nine » in an Inscription from Aksaray », revient sur *Bull.* 2003, 534 (cf. *Bull.* 2005, 473) : l'éventuel déprédateur du tombeau aura à faire un certain nombre d'offrandes, allant toujours par « 9 ». L'auteur tire de la littérature religieuse hittite la conviction que ce chiffre signifie tout simplement « beaucoup » (« many »).

496. Inscription d'Ankara concernant des travaux nº 34.

497. **Pisidie**. Inscription architecturale de Sagalassos nº 30.

498. **Pamphylie**. *Olbia*. M. Adak, *Gephyra* 3 (2006) [2007], 1-28 : « Olbia in Pamphylien. Die epigraphische Evidenz », propose le premier témoignage épigraphique évident fourni par Olbia : un décret émanant de la boulé et du démos, accordant la proxénie à un citoyen de Cyzique en raison des services rendus à τῆι πόλει τῆ[ι] Ὀλβιανῶν ; date possible d'après le style de l'écriture et après comparaison avec une inscription datable de Phasélis : 2e quart du IVe siècle *a.C.* Trouvé dans la vieille ville d'Antalya, le document ne permet naturellement pas de localiser la cité. Après examen des indices possibles, l'auteur se rallie à la thèse de S. Şahin (*Bull.* 2002, 441), selon lequel Olbia devait être située à Kemer au Sud-Ouest d'Antalya/Attaleia. — Reprise avec photo (19) d'une inscription trouvée là, *Bull.* 2002, 441 = *Bull.* 2004, 341. — Redécouverte et republication (photo 9) d'une épitaphe (Ormerod-Robinson, *JHS* 34, 1914, 32, nº 48) revue sur un site qui devait dépendre de Ténédos (immédiatement à l'Ouest d'Attaleia) et qui semble révéler une sympolitie entre Ténédos et Phasélis : l. 1, écrire Ἑρμαῖς, non Ἑρμᾶις et Μολεους, non Μολευς. Adak republie p. 19, avec photographie, la liste de donateurs chrétiens *SEG* 51, 1820 (cf. *Bull.* 2002, 623 et 2004, 544).

499. *Sidé*. Pour des inscriptions tardives voir *infra* nº 632.

500. **Cilicie**. *Kôrykos*. M. H. Sayar et H. Şahin, *Ep. Anat.* 41 (2008), 113-124 : « Zeus Kodopas. Eine neue Epiklese des Zeus aus dem Rauhen Kilikien » : on connaissait l'existence d'un temple au lieu-dit Göztepesi (au Nord de l'Antre Côrycien, 5 ou 6 km à l'Ouest de Kôrykos). Il avait fourni une dédicace à Ζεὺς Κορίκιος, qualifié d''Επινείκιος, Τροπαιοῦχος et Ἐπικάρπιος. Une dédicace à Hermès (conservée au musée de Silifke), avec les mêmes épithètes, venait probablement du même endroit. En 1996, une visite de Göztepesi donnait deux nouvelles dédicaces : l'une à Διὶ Κοδοπαίῳ Ἐπινεικίῳ Τροπαιούχῳ ; l'autre simplement à [Δι]ὶ Κοδοπα[ίῳ] ; les lettres ΟΔΟ, sur un bloc trouvé non loin des autels portant ces textes devraient renvoyer à la même épithète. Enfin, en 2007, découverte, à 5 km au N.-O. de Göztepesi, d'un autel portant une dédicace à Διεὶ Κοδοπᾷ. *Kodopas* et son dérivé *Kodopaios* : épithètes nouvelles. Dans les environs de l'Antre Côrycien, Zeus Kôrykios et Hermès Kôrykios étaient vraisemblablement honorés dans le même sanctuaire.

501. **Lycaonie**. *Konya/Ikonion (musée de)*. P. Probst, *Ep. Anat.* 41 (2008), 139-140 : « Anmerkungen zu den Inschriften von Ikonion » fait de menues remarques ou corrections concernant le recueil *Bull.* 2008, 529.

502. Noms de métier abrégés dans une inscription tardive de Lycaonie nº 20.

SYRIE, PHÉNICIE, PALESTINE, ARABIE
(Denis Feissel, Pierre-Louis Gatier)

503. **Généralités**. *Choix d'inscriptions.* – J.-B. Yon, P.-L. Gatier (éd.), *Choix d'inscriptions grecques et latines de la Syrie*, Beyrouth, 2009 (Guides archéologiques de l'Institut français du Proche-Orient, 6 ; 224 p.), réunissent 64 inscriptions grecques et latines, en partie araméennes dans le cas de textes bilingues ou trilingues de Palmyre, publiées par J. Aliquot, J.-C. Decourt, D. Feissel, J.-P. Rey-Coquais, M. Sartre et les éditeurs – tous membres de l'équipe des *IGLS* – en provenance du territoire actuel de la République Arabe Syrienne. Les textes sont rangés en huit catégories : vie publique, armée, fortifications, vie rurale, routes, paganisme, christianisme, tombeaux. Ils s'échelonnent de la période hellénistique à la reconquête byzantine, du IIIe s. *a.C.* au XIe s. *p.C.*, avec prépondérance des époques impériale et protobyzantine. Abondamment illustré de photographies, souvent en couleurs, des inscriptions mais aussi des monuments et des paysages, l'ouvrage vise un public cultivé plus large que le cercle des spécialistes de l'épigraphie proche-orientale. Les documents sont édités et traduits, souvent avec des progrès sensibles, bibliographie et commentaire étant simplifiés et dépourvus de notes. Les textes célèbres, comme le « Tarif de Palmyre », la lettre royale sur les privilèges du sanctuaire de Baetocécé ou l'inscription mentionnant la destruction du temple de Jupiter Hammon à Bostra par les Palmyréniens, côtoient des documents plus ou moins connus. L'illustration permet un contact plus direct avec des inscriptions publiées dans les volumes anciens des *IGLS* ou d'autres recueils dépourvus de photographies. Des textes parus en dehors des corpus, dans des publications parfois peu répandues, sont à nouveau mis en lumière. Trois inédits sont à signaler. Au nº 31, un milliaire latin entre Adraha et Bostra date de 219 *p.C.* Les trois mosaïques de l'église de Hît (nº 53) seront commentées ailleurs plus en détail par P.-L. G. D'origine incertaine, l'épitaphe chrétienne nº 63, datée de 397/398 *p.C.*, offre un nouvel exemple de μεμόριον, terme rare au Proche-Orient pour désigner le tombeau. À défaut de concordance et d'index grec ou latin, des cartes, une table chronologique et un index des provenances facilitent la consultation de l'ouvrage. (F., G.)

504. **Haute-Syrie**. *Zeugma.* – K.M.D. Dunbabin, *JRA* 21 (2008), 193-224 : « Domestic Dionysus ? Telete in mosaics from Zeugma and the Late Roman Near East », réunit des mosaïques figurées du Proche-Orient : l'une de Zeugma (*Bull.* 2006, 53), qui représente une jeune femme, personnification de Τελετή, aux côtés de Dionysos et du satyre Skirtos ; une autre du même site, où elle reconnaît le même nom, jadis lu ΤΕΛΕΓΕ ; le panneau du cortège dionysiaque de Sheikh Zuweid (ancienne Bitylion de Palestine), où τελετή désignerait l'ensemble de la scène (*Bull.* 1994, 656) ; une mosaïque syrienne inédite proche du style des précédentes (collection G. Lofti, New York), où figurent des personnages nommés Χάριτες, Τελετή, Ἔρως, Ἀφροδείτη. D. y voit une tradition purement syrienne faisant de Télétè – au sens de « rituel » ou « initiation », d'où « mariage » – l'épouse d'Éros. Elle récuse, dans un contexte d'habitat, les interprétations mystiques de ces scènes pour y voir de préférence l'illustration d'un thème familier aux propriétaires. Elle étend, de manière convaincante, ces conceptions à une partie de l'imagerie dionysiaque de l'Antiquité tardive en Orient. (G.)

505. *Moyen-Euphrate.* – I. Márquez Rowe, dans *La necropolis byzantina de Tall as-Sin (Deir ez-Zor, Siria)*, éd. J. L. Montero Fenollós, Sh. Al-Shbib

(Madrid, 2008), 275-280, pl. 47-49 : « Las inscripciones funerarias y los símbolos cristianos », outre une brève inscription en syriaque, publie les épitaphes de Θωμᾶς Ἀβραάμης Κουσέου (nº 1), et d'un Andréas au patronyme incertain. Les inscriptions peintes nos 4 et 5 sont de lecture très difficile. (F.)

506. **Syrie**. *Territoire d'Apamée*. – J. Kalvesmaki, *ZPE* 161 (2007), 265-268, donne un texte révisé de l'inscription isopséphique de Shnân (*IGLS* IV, 1403). Plusieurs corrections visent à rétablir à chaque ligne, en additionnant la valeur numérique de ses lettres, le total de 2443 noté en chiffres à la fin de la ligne, mais que les fautes du graveur ou les restitutions des éditeurs n'ont pas toujours respecté. Il attribue au VIe s. cette composition où il voit un écho de l'hymne de Justinien ὁ Μονογενὴς Υἱός. (F.)

507. *Épiphaneia*. – M. Piccirillo, *Liber Annuus* 57 (2007), 597-621 : « La Chiesa Cattedrale di Hama-Epifania in Siria », édite avec dessins et photographies les trois inscriptions du pavement de la cathédrale naguère signalées par A. Zaqzuq (*Bull*. 1996, 476). L'inscription *a* est une invocation à Dieu tirée du Psaume 64, 6, rarement cité dans l'épigraphie (un seul autre exemple, à Constantinople au VIIIe s., cf. A. Felle, *Biblia epigraphica*, nº 506). Datée de Dystros 727 (mars 416 *p.C.*), sous l'évêque Pappos, la dédicace *b* n'était pas inédite : ma transcription de 1996, d'après la photographie publiée par Zaqzuq, est reproduite dans *SEG* 45, 1904. Je datais à tort, comme P., ce texte de 415 ; il est réédité, avec la date exacte, par J.-Cl. Decourt, dans *Choix d'inscriptions*… (*supra* nº 503), nº 48. D'après le texte *c*, qui est nouveau, le baptistère de la cathédrale fut dédié sous le même évêque, en l'an 724 des Séleucides (412/413 *p.C.*). Je suggère à nouveau d'identifier Pappos d'Épiphaneia à l'évêque « Pappos de Syrie » qui fut un partisan de Jean Chrysostome. (F.)

508. *Émèse*. – M. Jaghnoon, *Studia Orontica* 6 (2009), 79-86 [en arabe] : « Note sur quatre sarcophages trouvés à Homs en 2006 », publie, avec de bonnes photos, les inscriptions figurant sur deux des sarcophages en calcaire à reliefs, d'un type connu au IIe s. et au début du IIIe, imitation locale des sarcophages de Proconnèse, qui proviennent d'un même tombeau. L'une se lit : Ἔτους γξυ´, Δείου ια´, Οὔλ(πιος) Ἀντωνεῖνος ἑαυτῷ τὴν σορὸν ἀφιέρωσεν. L'autre : Οὔλπιος Κ̣[λ]αυδιανὸς ἱπεὺς Ῥωμαῖος ; il faut corriger (d'après une photo inédite de J.-C. Decourt) en Ῥωμαί[ων - - -]. L'an 463 de l'ère séleucide correspond à 151/152 *p.C.* ; si Dios est novembre, comme à Antioche et Palmyre, il s'agit de l'hiver 151. En Syrie centrale, les sarcophages de Proconnèse semblent particulièrement prisés dans les milieux militaires latinophones : voir P.-L. Gatier, dans *Choix d'inscriptions*… (nº 503), 202-203. C'est une raison de plus pour considérer que ces *Ulpii*, dont le gentilice ne se retrouve pas dans d'autres inscriptions à Émèse et dont les *cognomina* sont latins, ne sont pas originaires d'Émèse, ou plutôt qu'ils appartiennent à une minorité romanisée par le biais de l'armée (comme *M. Ulpius Antiochianus Pulcher domo Hemesae*, cf. H. Devijver, *Prosopographia militiarum equestrium*, U6). (G.)

509. *Palmyre*. – J.-B. Yon, *Electrum* (Cracovie) 14 (2008), 129-147 : « Documents sur l'armée romaine à Palmyre », étudie les différentes unités stationnées à Palmyre sous l'Empire et les militaires mentionnés dans des inscriptions de la ville et de son territoire. Deux commandants de la garnison romaine sont honorés du titre de citoyen ou de citoyen et synèdre de Palmyre (*AE* 1947, 171 [l'a. repousse la correction envisagée *Bull*. 2006, 455, à la fin] ; *AE* 1933, 207). Un troisième personnage figure dans une inscription bilingue

fragmentaire inédite, grecque et araméenne, que l'a. rapproche du fragment grec d'une console du sanctuaire de Nabû (*AE* 2004, 1567). Il s'agirait d'une seule inscription ou de deux textes proches honorant un certain Flavius Priscus, commandant de l'*ala Singularium*, citoyen et synèdre de Palmyre, peut-être au milieu du IIe s. (G.)

510. T. Gnoli, *The Interplay of Roman and Iranian Titles in the Roman East (1st-3rd Century A.D.)*, Wien, 2007 (Österreichische Akademie der Wissenschaften, Philosophisch-historische Klasse, Sitzungsberichte, 765 ; Veröffentlichungen zur Iranistik, 43 ; 136 p.), s'interroge sur l'ὑπατεία conférée au roi d'Édesse Aelius Septimius Abgar, à Odeinath de Palmyre et à d'autres dynastes orientaux. Il s'efforce, sans convaincre, de distinguer entre un type particulier de consulat conféré à ces personnages et les *ornamenta consularia* souvent octroyés par Rome à des princes clients. Il discute du terme de « roi des rois » présent dans trois inscriptions des princes de Palmyre (mais voir *Bull*. 2007, 504). Le titre iranien discuté d'*argapet*, ἀργαπέτης, que porte Septimius Vorodes (*IGRR* III 1044, etc.) à Palmyre au IIIe s., qui est déjà connu en grec par *P. Dura* 20 en 121 *p.C.* à l'époque parthe, et qui ne se retrouve – semble-t-il – que dans un seul texte iranien, est expliqué comme une fonction de haut responsable fiscal, au terme d'une analyse développée. (G.)

511. *Damascène*. – J. Aliquot, P. Piraud-Fournet, *Syria* 85 (2008), 87-98 : « Le sanctuaire d'Ain el-Fijé et le culte du Barada », dans une étude des vestiges du sanctuaire de Fijé et des témoignages sur le culte du dieu-fleuve Chrysorrhoas, actuel Barada, publient une inscription gravée sur un bloc d'épistyle : Διὰ Ἡλιοδώρου καὶ Θεοδώρ[ο]υ ἐπιμελητ[ῶν - - -]. (G.)

512. **Syrie et Phénicie**. *Hermon*. – J. Aliquot, *Inscriptions grecques et latines de la Syrie*, t. 11, *Mont Hermon (Syrie et Liban)*, Beyrouth, 2008 (Bibliothèque archéologique et historique, 183 ; VI-168 p.). Le volume *IGLS* XI est consacré aux inscriptions de l'Hermon, l'ensemble montagneux au sud de l'Antiliban partagé à l'époque impériale entre les cités de Damas, Sidon et Panéas-Césarée de Philippe. Dans l'Antiquité tardive deux nouvelles cités y sont fondées, Rachla-Zénonopolis découpée dans le territoire de Sidon, et Barkousa-Justinianopolis dans celui de Damas. L'a. réunit 55 inscriptions du secteur nord, avec en appendice 25 textes (A/1 à A/25) du secteur sud – où se trouvent Banias, antique Panéas, et quatre sites de ses environs – auquel la situation politique du Proche-Orient ne lui permet pas d'avoir accès. L'essentiel de la zone étudiée, hormis Panéas, est donc constitué de portions montagneuses de la *chôra* de deux villes relativement éloignées du mont Hermon. Cela compose un ensemble assez homogène, rural, romain et religieux, d'autant que la totalité des textes appartiennent à l'époque impériale romaine, sauf une ou deux inscriptions chrétiennes insignifiantes. Les textes réunis sont très majoritairement d'ordre religieux, liés à la présence d'un grand nombre de sanctuaires païens, dont le plus insigne est celui de Pan à Panéas et le plus spectaculaire celui d'une divinité inconnue, vraisemblablement le Baal de l'Hermon, au sommet de la montagne, à 2814 m d'altitude. On rencontre ainsi des ex-voto et dédicaces de portions de bâtiments, d'autels et d'autres objets, comme une lampe métallique (nº 35), mais aussi une prescription religieuse (nº 40) et un bornage de sanctuaire (A/20). Autre série, plus modeste, l'épigraphie funéraire est représentée par 13 textes environ, mais l'a. a montré (*Syria* 79, 2002, 231-248, cf. *Bull*. 2005, 523) à propos d'un texte d'Ain el-Bourj conservé à Bruxelles (nº 39), que dédicace et épitaphe pouvaient parfois ne faire

qu'un ; on regrettera toutefois que, pour chaque site, il ne les ait pas plus nettement distinguées. Les deux seules épigrammes et les trois seuls textes latins viennent, sans surprise, de Panéas, capitale hellénisée du tétrarque Philippe. En dépit du petit nombre d'inédits et du traitement de seconde main des inscriptions de Banias, le nouveau volume des *IGLS* apporte des informations précieuses par la relecture et la réunion de textes dispersés et diversement publiés. On a là un recueil d'inscriptions religieuses de grand intérêt pour l'étude des cultes syriens, des textes à l'onomastique très représentative – bien étudiée par l'a. dans un index commenté – et une étude de géographie historique où les questions de limites entre les cités, de répartition dans l'espace des communautés et sanctuaires, sont exposées et bien souvent résolues par l'a. L'illustration est exemplaire : nombreuses figures dans le texte, photos de pierres et de paysages, copies des manuscrits du voyageur Puchstein, plans ou coupes de monuments, etc. De bonnes cartes appuient des études spéciales, comme celle des ères utilisées dans les inscriptions (cartes p. 17 et 25), délimitant notamment le territoire de Panéas-Césarée de Philippe d'après l'usage d'une ère civique débutant au premier semestre de l'an 2 *a.C*. Comme les meilleurs volumes des *IGLS*, l'ouvrage offre une introduction copieuse (géographie physique, étude des voyageurs, constitution du corpus, géographie historique), un inventaire de l'épigraphie « externe » (qui, dans le cas présent, ne pouvait concerner que Panéas), des index épigraphiques développés, un index général et une concordance détaillée des publications. Des inscriptions peu spectaculaires, assez brèves, souvent incomplètes, mais présentées et traduites avec soin, avec des lemmes et un apparat critique méthodiques, mettent ainsi en pleine lumière l'histoire d'une région méconnue et fournissent de solides éléments de comparaison avec les régions voisines. Voir aussi *infra*, nº 515. (G.)

513. **Phénicie**. – P.-L. Gatier, N. Bel, *Monuments Piot* 87 (2008), 69-104 : « Mains votives de la Phénicie romaine », réunissent et analysent la série complète de ces ex-voto de bronze dédiés plus ou moins certainement dans des sanctuaires ruraux de la Béqaa, au IIe ou IIIe s. Le catalogue, superbement illustré, compte 17 objets, presque tous inscrits en grec sur le poignet (sauf les nos 13-14, anépigraphes). Plusieurs sont inédits, quatre au musée du Louvre, trois dans des collections privées. L'analyse approfondie de la typologie, des provenances et des inscriptions votives conduit les a. à bien distinguer cette série des mains votives offertes à Zeus Dolichènos comme de celles (plus nombreuses mais nettement différentes) dédiées à Sabazios. Ainsi se trouve réinterprété le document le plus anciennement connu de la série (nº 10), à tort attribué par Moretti (*IGUR* I, 186) à Rome et au culte de Sabazios, en fait rapporté du Liban à Rome par Assemani au XVIIIe s. Les inscriptions nomment rarement la divinité, assez cependant pour attester la diversité des sanctuaires : outre le Mercure Héliopolitain dont l'image figure dans la main nº 1, on relève Théos Hypsistos, Théos Arménios, Leukothéa (nº 17, seul cas où les a. n'éditent pas le texte grec), peut-être identique à la déesse anonyme du nº 9. L'onomastique, à l'encontre de celle de la colonie d'Héliopolis, reflète une population locale modeste, aux noms majoritairement grecs (certains rares en Orient comme Meniskos et Gèriôn) ou sémitiques (Abbôsas, Arabaias, Barbèlos, Reouaa, et le nom nouveau Arèbaal). Le formulaire est généralement du type εὐξάμενος ἀνέθηκεν (au nº 3, εὐξάμενοι ἐπέτυχαν ; au nº 10, P.-L. G. lit à présent d'après la photo ἀνέθηκαν et non -κεν). L'ex-voto inédit nº 15 se distingue par un dédoublement du texte (mal gravé sur la paume,

plus correctement sur le poignet) et une formule plus développée (je cite le texte final) : Βαρβηλος Σθαργωνου ἀγροῦ Ἀρμενίου ἐξ ἰδίων ἀνέθηκεν εὐχῆς χάριν. Le patronyme présente un nom nouveau, Σθαργωνος ou Σθαργωνης (et non Σθαργων), d'origine incertaine. Il faut revenir sur la fin de la formule votive qui, dans la version initiale du texte, offre une variante non élucidée. Les l. 6-7 ΕΥΧΑΧΑΡΑ et ΡΙΝΥΓΙΑ sont fortement corrigées par les a. en εὐχ(ῆς) χά‹ρα›ριν ὑγίᾳ , et traduites « en ex-voto, pour sa santé ». Je préférerais lire à gauche εὐ(χῆς) χά|ριν, et à droite (sans correction) le double souhait χαρά, ὑγία, « joie, santé ! ». (F.)

514. *Tyr* . – A. Łajtar, *Journal of Juristic Papyrology* 37 (2007), 160-163, revient sur des inscriptions de Tyr publiées par J.-P. Rey-Coquais, qu'il rectifie dans le même sens que nous (*Bull*. 2007, 513 et 515). Au nº 101, il voit dans τὴν δέησιν une formule votive chrétienne ; aux nos 119-120, deux poids de 125 et 150 livres ; au nº 345, une acclamation de bienvenue. (F.)

515. *Territoire de Panéas* . – A. Łajtar, *ZPE* 167 (2008), 88-90 : « A Greek Epitaph from Hûrbat Summaqa (Northern Golan) », publie une inscription funéraire de ce site placé entre Qouneitra et Banias. Il lit : Μνῆμα Φιλίππου Νατέμου ζήσας ἔτη λ΄, ἔτει ϛνϙ΄, en comprenant le dernier signe comme un *sigma* lunaire plutôt qu'un *rhô*, d'où la date de 256 plutôt que 156. Il veut calculer cette date d'après l'ère de Panéas, dont il fixe l'origine à 63 *a.C*. en la considérant comme une ère pompéienne, et obtient ainsi l'équivalence 256 = 193 *p.C*. Ce raisonnement ne convient pas, d'une part parce que l'ère de Panéas débute en 2 *a.C*., d'autre part parce que les dates de cette ère commencent à l'époque impériale par le chiffre des centaines avant ceux des dizaines et des unités (nº 512). La photo, p. 90, montre que les signes ont été rubriqués récemment et le dessin n'aide guère. Cependant, on pourrait lire ἔτει ρνε΄, avec un *rhô* collé au *nu*, soit 155. L'usage exclusif de l'ère de Panéas au nord de Qouneitra étant démontré (nº 512, carte p. 25), l'inscription daterait de 153/154 *p.C*. Le nom nouveau Ναtεμος est compris comme équivalent de Ναταμος (Waddington, 2172 ; voir *IGLS* XIII, 9348). (G.)

516. *Mont Carmel*. – L. Di Segni, dans S. Dar (éd.), *Shallale, Ancient City of Carmel* (Oxford, 2009), 217-235 : « Christian Presence on Mt. Carmel in Late Antiquity », reconsidérant les données littéraires et archéologiques, montre la christianisation difficile du Mont Carmel, face à l'hostilité des samaritains de Castra et des juifs de Sykamina. Le seul foyer chrétien est Porphyréôn, que l'a. situe sur la côte à Tell es-Samak, et dont elle conteste (non sans difficultés) le statut de cité et d'évêché. Elle replace dans ce contexte une inscription de Damun (227-230), sur les hauteurs du Carmel, dédicace d'église datable du VIe s. Découverte en 1954, cette inscription sur mosaïque est pratiquement nouvelle, D. S. utilisant une photographie (229, fig. 1) pour compléter le texte défectueux donné dans sa thèse inédite (1997). Introduite par une invocation à la Vierge, la dédicace continue – ἐγένετο τὸ πᾶν ἔργον τοῦ δεσπότου ἡμῶν τῶ ἁγίω – je lis ainsi la photographie, plutôt que τοῦ ἁγιω(τάτου) : Ἰωάννου. Il s'agit, l'a. l'a bien vu, d'une église dédiée à saint Jean et non d'un évêque de de ce nom. Sont nommés pour finir le dédicant et ses enfants : διὰ Στεφάνου λαμπροτάτου σπαθαρίου καὶ τῶν αὐτοῦ τέκνων Λεοντακίου καὶ Μαρίας καὶ Ἰο[υλ]ιανοῦ. D. S. suggère avec vraisemblance que ce spathaire, simple clarissime, pourrait faire partie du bureau ducal. La dédicace ne mentionne ni évêque ni

clercs ; il s'agit d'une fondation privée, peut-être sur un domaine familial, dans un environnement loin d'être complètement christianisé. (F.)

517. **Palestine**. – W. Eck, *Rom und Judaea*, Tübingen, 2007 (Tria Corda, Jenaer Vorlesungen zu Judentum, Antike und Christentum, 2 ; 264 p.). Dans un ouvrage de format réduit, mais illustré de nombreuses photographies et enrichi d'index, dont celui des sources épigraphiques, l'a. traite de l'histoire de la Judée sous l'administration romaine en cinq chapitres consacrés d'abord à sa transformation progressive en province, aux manifestations du pouvoir romain et à l'armée, en fournissant une synthèse de l'apport récent des diplomes militaires. Il s'agit ensuite de l'usage du latin dans l'épigraphie (aux p. 168-169, un tableau de répartition des inscriptions par langue dans 25 sites majeurs, toutes périodes antiques confondues, a surtout l'intérêt d'annoncer le futur corpus régional, *CIIP*) et dans d'autres documents, dont les papyrus. Le dernier chapitre, sur les villes, les villages et leurs élites, réunit divers dossiers autour d'inscriptions. L'épigraphie latine de la Judée dans la période qui va d'Auguste à Hadrien est au cœur de l'ouvrage, mais, à l'occasion, l'a. ne s'interdit pas d'étendre son propos aux documents grecs, aux régions voisines et aux siècles suivants. Noter, p. 27-31, l'utile tableau du vocabulaire utilisé par Flavius Josèphe et par les autres sources pour désigner les différents administrateurs (procurateurs et préfets) de la Judée au Ier s. *p.C.*, et l'étude qui lui est liée, p. 24-51 (voir *Bull.* 2008, 555). (G.)

518. *Césarée*. – A. Kloner, A. Kushnir-Stein, H. Korzakova, *Israel Exploration Journal* 58 (2008), 195-198 : « An Inscribed Palestinian Weight Mentioning the Emperor Claudius », publient un poids de plomb inscrit sur une face, Δημητρίου το[ῦ] Δημητρίου, et sur l'autre, Ṭιβερίου [K]ḷα[υ]δ[ίου] Ḳα[ί]-ṣαρος [Σεβαστοῦ ἔτους..], et ἀγο[ρ]ą́νόμου [*ca* 13]ικου. Le poids est rangé dans la série des poids de Césarée (site près duquel il a été trouvé) datés par les années de règne des souverains. Sa masse de 614 g est rapprochée d'une double livre romaine (655 g) ou de diverses autres unités. (G.)

519. *Sepphoris-Diocésarée*. – Z. Weiss *et alii, The Sepphoris Synagogue : Deciphering an Ancient Message through its Archaeological and Socio-Historical Contexts* (Jérusalem, 2005 ; XIV-360 p.). L'édifice découvert en 1993 dans un des principaux foyers du judaïsme antique tardif se distingue moins par ses proportions modestes (une nef et un bas-côté) que par son pavement de mosaïque, dont le programme iconographique est l'objet principal de la publication (ch. 3, 55-197). Cet ensemble du Ve s., d'une exceptionnelle richesse, superpose plusieurs zones de représentations, accompagnées d'inscriptions grecques et sémitiques dans la nef, tandis que le bas-côté ne présente que des textes araméens. L'imbrication des langues est frappante dans le panneau principal : le char du soleil est entouré d'une dédicace circulaire en grec ; les signes du zodiaque, dans un second cercle concentrique, n'ont que des légendes en hébreu ; les saisons, dans les quatre écoinçons, sont doublement nommées en hébreu et en grec. Les textes publiés par L. Di Segni (ch. 4, 199-223), que le chapitre précédent présente panneau par panneau, sont classés par langue. L'hébreu est associé à deux représentations cultuelles (consécration d'Aaron et sacrifice quotidien), aux signes du zodiaque et aux saisons. On lit dans le bas côté neuf invocations, toutes en araméen, pour des donateurs et leurs familles. Des quatorze inscriptions grecques, dix sont des dédicaces stéréotypées. Nous n'en citerons qu'un

exemple complet (214, nº 11) : Μνησθῆ εἰς ἀγαθὸν Βοηθὸς Αἰμιλίου μετὰ τέκνων. Ἐποίησεν τὴν τάβλαν. Εὐλογία αὐτοῖς (à la fin, amen en hébreu). Les légendes nos 7-10, associées aux Saisons personnifiées, désignent les équinoxes de printemps et d'automne, Ἀερινὴ (pour Ἐαρινή) τροπή et Μεθαπορινὴ (pour Μεθοπωρινὴ) τροπή, et les solstices d'été et d'hiver, Θερινὴ τροπή et Χιμερινὴ τροπή. La légende hébraïque correspondante indique seulement le mois du solstice ou de l'équinoxe. (F.)

520. *Territoire de Pella*. – M. Piccirillo, *Liber Annuus* 57 (2007), 690-692, revient sur l'inscription de Ras ad-Dayr, déchiffrée dans *Bull*. 2008, 558. Tout en reconnaissant l'emploi d'une ère pompéienne, sans trancher entre les territoires de Gérasa et de Pella, l'a. date par mégarde la dédicace de 568 au lieu de 601 *p.C*. Il compare d'autres exemples du culte des archanges dans l'épigraphie proche-orientale. (F.)

521. *Région de Nicopolis*. – L. Di Segni et Sh. Gibson, *Bulletin of the Anglo-Israel Archaeological Society* 25 (2007), 117-145 : « Greek Inscriptions from Khirbet el-Jiljil and Beit Jimal and the Identification of Caphar Gamala », soumettent à une critique minutieuse et sans merci l'identification prétendue du mémorial de saint Étienne par É. Puech. Aucune des inscriptions invoquées n'est probante (comme nous le constations, *Bull*. 2007, 519) et les vestiges de l'édifice rond sont ceux d'un grand pressoir à vin. La localisation de Caphar Gamala à Jemmala, au nord-ouest de Jérusalem, reste la plus plausible. (F.)

522. *Environs de Gaza*. – C. Saliou, *Revue Biblique* 115 (2008), 275-286 : « Inscriptions de la région de Gaza », outre des fragments hellénistiques (signalés *Bull*. 2008, 565), publie aux p. 280-286 la dédicace d'un pavement d'église, à Abu Baraqeh au sud de Gaza. Commençant par une citation du Psaume 64, 5 (verset attesté aussi à Gérasa et Mèdaba) et datée de la fin du mois d'Artémision 646 (avril-mai 586 *p.C*. selon l'ère de Gaza), la dédicace mentionne deux notables laïcs. Leur titulature développée associe des titres sénatoriaux élevés à des fonctions de gestionnaires : Géôrgios a rang de ἐνδοξοτ(άτου) ἰλλουστρίου et exerce la responsabilité de παντεπιτρ(όπου) ; Philippos joint au titre, plus modeste, de μεγαλοπρ(επεστάτου) κόμ(ητος) la fonction d'ἐπιτρ(όπου). Respectivement curateur (S. préfère « procurateur ») et curateur général, ces dignitaires avaient probablement pour ressort les domaines impériaux du *Saltus Constantinianus*, dont la frontière avec Gaza devait donc passer au Nord du site. Le composé παντεπίτροπος est nouveau. Comme je l'ai signalé à l'a. (p. 284), le même mot se cache peut-être sous la forme suspecte πεντεπίτροπος dans la *Vie de saint Auxence* (*PG* 114, col. 1429D). (F.)

523. **Palestine ou Arabie**. *Territoire de Pella ou de Gérasa*. – M. Abu-Abeilah, *Berytus* 50 (2007), 85-87 : « New Mosaic Floor in the Castle of 'Ajlun (Qal'at Al-Rabad) », 85-87. Dégagé en 1999 sous la construction médiévale, ce sol de mosaïque byzantine porte un simple nom de dédicant : Αριανου διάκων. (F.)

524. **Arabie**. *Territoire de Bostra*. – L. Blumell, *ZPE* 166 (2008), 22, à partir de notre transcription d'une dédicace de Rihab (*Bull*. 2005, 544), estime que l'hapax μονοκτίστης ne fait pas de doute et signifie qu'un « unique fondateur » a financé l'édifice en totalité. (F.)

525. A. J. Nabulsi *et al*., *Annual of the Department of Antiquities of Jordan* 51 (2007), 275, fournissent une photo et un commentaire (erroné) d'une nouvelle stèle de Khirbet es-Samra, du type des inscriptions funéraires chrétiennes sur galet de basalte (*Bull*. 1995, 576). On peut lire, d'après la photo : ἤτου (pour

ἔτους) υνζ΄ Σιλα. L'an 457 de l'ère de la province d'Arabie correspond à 562-563 *p.C*. Il s'agit de la première découverte d'une inscription datée dans cette série où les épitaphes grecques et araméennes sont similaires : cela soutient mes vues anciennement exprimées sur le caractère protobyzantin – plutôt qu'omeyyade – de ces stèles. Le nom Σιλας, ici au génitif, est connu à Samra, voir P.-L. Gatier, dans *Khirbet es-Samra*, 1 (*Bull*. 1999, 576), nº 50, p. 378 et 419. (G.)

526. *Région d'Irbid*. – Z. Al-Muheisen, *Syria* 85 (2008), 317, fig. 7, redonne une photographie de *SEG* 42, 1479, sur une mosaïque d'église de Yasileh datée de septembre 423 de l'ère d'Arabie (528 *p.C*.). L'emploi de l'ère provinciale exclut l'attribution du site au territoire d'Adraha, cité qui devrait utiliser une ère pompéienne (corriger *Bull*. 1993, 644). Yasileh doit faire partie du territoire de Bostra. (F., G.)

527. *Gérasa*. – J. Seigne, *Syria* 85 (2008), 33-50 : « Fontaines et adductions d'eau à *Gerasa* (Jerash, Jordanie) » publie les fac-similés et les lectures en majuscules – malheureusement sans photographies – de plusieurs inscriptions de Gérasa, dont trois sont inédites. P. 34, un fragment d'architrave présente un martelage frappant un empereur d'un groupe de deux ou trois (Géta ?) et mentionne un bain, [τὸ β]ᾳλανεῖον. Les deux autres textes figurent sur des fontaines. Je les transcris et corrige d'après mes copies de terrain. P. 40, sur une construction en forme de socle parallélépipédique, devant un bassin, Αὐρ(ήλιος) Ἀθηνόδωρος (et non -ρου) Διογένους τὸν Διόνυσο[ν — - -], ἀστυνομῶν τῇ πατρίδι. L'astynome avait offert une statue de Dionysos installée sur la fontaine. P. 48, autre statue sur une base cylindrique, servant de fontaine ; la partie gauche de l'inscription a été effacée en retaillant la surface. Aux l. 2-6, Φιλεῖνον Ἰουλιανὸν Ἀλέξανδρον [πρεσ]βευτὴν Σεβαστοῦ ἀντιστράτηγον [εὐνοίας κ]ὲ (et non [εἰ]ς) ᾳγνείας ἕνεκεν. Au début de la l. 2, je lis, avant Φιλεῖνον, les restes du *praenomen* et du gentilice du gouverneur Ti. Iulius Phileinos Iulianus Alexander (vers 125-127 *p.C*.). Les six premières lettres du *cognomen* Phileinos (inconnu auparavant) ont été partiellement regravées. (G.)

528. *Pays de Moab*. – Y.E. Meimaris, H.M. Mahasneh, K.I. Kritikakou-Nikolaropoulou, *Liber Annuus* 57 (2007), 527-562 : « The Greek Inscriptions in the Mu'tah University Museum Collection » (avec photos et dessins). La seule inscription de date haute est une dédicace à Artémis (nº 8), du IIe s. *p.C*. (?) selon les a., probablement plus ancienne d'après l'écriture. Le dédicant Limnaios fils de Kôsramos porterait l'ethnique Στουβαῖος, de Stobi en Macédoine ; on s'explique mal en ce cas pourquoi le père porterait un nom théophore du dieu Qôs. Sauf un fragment errant de l'édit d'Anastase, jadis copié par Prentice à el-Hallabat (nº 1), le reste de la collection de Mu'tah (antique Môthô) consiste en 21 épitaphes du sud du plateau de Kerak, inédites pour la plupart. Les 7 textes datés s'échelonnent de 384 à 575/576 *p.C*. L'onomastique, surtout sémitique, est soigneusement commentée. (F.)

529. *Zôora*. – Y. E. Meimaris, K. I. Kritikakou-Nikolaropoulou, *Inscriptions from Palaestina Tertia,* vol. Ib*, The Greek Inscriptions from Ghor es-Safi (Byzantine Zoora)* (Supplement)*, Khirbet Qazone and Feinan,* Athènes, 2008 (Mélétèmata, 57 ; 177 p. et 39 pl.). Trois ans après le vol. Ia paru sous le même titre (*Bull*. 2006, 492), l'afflux de nouvelles épitaphes des nécropoles chrétiennes de Zôora justifie la publication de ce supplément de 66 textes (certains déjà édités provisoirement en appendice au volume Ia). Un seul provient de Khirbet Qazone, treize autres de Feinan. Ce matériel inédit, joint aux 381 stèles du

volume précédent, confirme les traits connus de l'épigraphie locale, non sans un certain nombre de précisions nouvelles. Suivant le même plan qu'en 2005, une introduction substantielle (23-52) analyse la documentation nouvelle sous tous ses aspects : forme et décor, formulaire, onomastique, chronologie etc. Les épitaphes datées, entre 309 et 607 *p.C.*, atteignent un total de 314, dont les 9/10 se concentrent entre 350 et 500. L'emploi constant de l'ère de la province d'Arabie n'est associé à une indiction pas plus de 25 fois, à partir de 384 *p.C.* (nº 8, le plus ancien emploi de l'indiction dans l'épigraphie de Palestine et d'Arabie) mais surtout après 450. Le jour de la semaine est mentionné à peu près une fois sur deux, mais souvent décalé d'un jour ou deux (cf. p. 44). L'onomastique, où éléments gréco-latins et sémitiques s'équilibrent, appelle quelques remarques. Emmedabos (nº 12), signifiant « mère du père », est certes analogue à son synonyme arabe O(u)mmabi(è), fréquent à Zôora (6 fois dans le vol. Ia), mais ce nom araméen n'est pas une nouveauté sous sa forme grecque. Outre les exemples de *'mdbw* relevés par les a. à Palmyre notamment, les variantes grecques ont été réunies par D. Feissel et J. Gascou, *Journal des Savants* 1997, 38 : noms de femmes comme Immedabou, Emmedaboua, Emidabous, et une fois seulement le nom d'homme Emmedabos. Le nom Olephtha (nº 14, nouvel exemple à Zôora de ce nom aussi bien masculin que féminin) est rapproché entre autres de Alolephathè (vol. Ia, nº 164) ; comparer aussi Olephathè, *I. Jordanie* II, 183 (Moab) et *SEG* 26, 1957 (près d'Aïla). Pour Loulianos (nº 41), variante de Ioulianos, les parallèles ne sont pas uniquement égyptiens : outre la série étudiée par W. Ameling, *ZPE* 59 (1985), 185-186 (cf. *SEG* 35, 1790), un sous-diacre Loulianos est connu en Palestine (*SEG* 37, 1512, l. 10) ; le féminin Loulianè figure sur une main votive du Liban (*supra* nº 513, p. 78 et 95). Les seuls ethniques d'étrangers à Zôora sont ceux des cités voisines de Pétra et de Phainô (trois stèles pour chaque cité compte tenu du vol. Ia, où figurait en outre Augoustopolis). L'ethnique de Phainô est ici problématique : après un nom au génitif, on a lu tantôt Φαινουσ(ίου) (Ia, nº 80), tantôt Φαινοισί(ου) (Ib, nº 54, même texte mais autre stèle que Ia, nº 268). L'ethnique de Phainô étant habituellement Φαινήσιος, je verrais plutôt dans le premier cas le nom de la cité au génitif, Φαινοῦς, et dans le second, comme le suggèrent les a., un ethnique Φαινοισι peut-être influencée par l'arabe. Malgré la monotonie des formules, plusieurs textes se distinguent par des particularités de formulaire et de circonstances. Au nº 33 (456 *p.C.*), la jeune Kyra, ἐτῶν ὀκτὼ μικρῷ πρόσ(θεν), n'est pas morte « peu avant d'atteindre ses 8 ans », mais « âgée de 8 ans environ ». On reconnaît la locution adverbiale μικρῷ πρός fréquente dans les Actes des conciles et, aussi sous la forme μικρόπρος, dans l'épigraphie chrétienne d'Occident : voir D. Feissel, *Travaux et mémoires* 8 (1981), 135-141. Le nº 41, daté de 472 *p.C.*, est l'épitaphe à la fois du sous-diacre Sammaseos, mort 25 ans plus tôt, πρὸ ἐτῶ(ν) κε´, et des enfants Loulianos et Stéphanos, morts « le même jour à la même heure » (ὥρᾳ μιᾷ, cf. *Bull.* 1990, 899). Les a. montrent par un faisceau de documents appartenant à la même famille que le sous-diacre avait reçu en son temps une première épitaphe (vol. Ia, nº 184, datée de 449) et que les enfants étaient probablement ses neveux. (F.)

530. *Phainô*. – *Ibid.*, nºs 68-80, les a. apportent corrections et additions au très mince corpus de la cité de Phainô (M. Sartre, *I. Jordanie* IV, 107-114). L'épitaphe de Sabinos, discutée récemment encore sur la base d'une copie défectueuse (*Bull.* 2008, 571, nº 7), a été retrouvée à Amman et relue de façon certaine

(ici nº 68). La nouvelle date, 592 *p.C.*, ne paraît pas douteuse, mais on s'interroge sur la calamité qui frappa la région cette année-là : ἐ(ν) τῷ ἐνιαυτῷ οὗ εμαμιουν οἱ ἄνθρωποι καὶ ἀπέθανεν τὸ τρίτ(ο)ν τοῦ κόσμου, selon la nouvelle lecture (photographie et dessin pl. 35). Preuve d'une mortalité locale exceptionnelle, deux autres épitaphes (nº 69 et l'inédit nº 70), mentionnent aussi la mort du « tiers du monde » (allusion à l'Apocalypse de Jean), mais seul le nº 68 a l'énigmatique εμαμιουν. Tout en rappelant qu'en 592 la peste fit son retour à Antioche et peut-être ailleurs en Orient, les a. avancent l'hypothèse d'une famine, voyant dans ἐμαμίουν (*sic*) un imparfait fautif du verbe μαμμᾶν, « manger » en langage enfantin. Cela n'est pas vraisemblable, vu le registre d'emploi de ce mot rare et la difficulté de le traduire par « crier famine ». Je suggérerais plutôt une graphie fautive de ἐμανίων, « l'année où les hommes furent pris de folie », sans pouvoir davantage élucider l'allusion. (F.)

531. *Pétra*. – J. Frösén, E. Sironen, Z.T. Fiema, dans Z.T. Fiema, J. Frösén (éd.), *Petra. The Mountain of Aaron*, 1, *The Church and the Chapel*, Helsinki, 2008, 272-281, réunissent des fragments d'inscriptions sur marbre (nºs 1-12) ou peintes sur enduit (nºs 13-18), généralement minimes. Relevons le reste d'une invocation à saint Georges (nº 3) et la mention d'un tribun (nº 9, seule restitution probable). Au nº 11, οικωνω, je préférerais voir une forme de οἰκονόμος. Le nº 12 est une citation du Psaume 28, 3 ; l'inscription peinte nº 18, une citation du Psaume 90. Sur le fragment de lampe nº 19, les lettres ηχονομος ne sont-elles pas pour οἰκονόμος ? (F.)

532. *Hedjaz*. – 'A. b. I. Al-Ghabban, *CRAI* 2007, 9-24, dans une étude de géographie historique sur la route du sud de la province d'Arabie entre Pétra et Hégra, dite actuellement Darb al-Bakra, fournit les photos de graffites rupestres rédigés dans des écritures et des langues sémitiques le long de cet itinéraire, en Arabie Séoudite. On lit aussi, p. 19, un texte grec, nom de personne suivi d'un patronyme : Ιαλης Αραζου. Le premier nom est rare (*P. Nessana*, 37 et 136), mais peut-être parfois lu à tort Ιαδης (voir Waddington, 2592 et 2610) ; le second paraît nouveau. (G.)

533. *Jordanie* (?). – L. Di Segni, *Liber Annuus* 57 (2007), 692-696, déchiffre ainsi l'inscription circulaire gravée sur un bouchon d'amphore en calcaire (collection privée, Jérusalem) : Φλ(άβιος) Χριστᾶς υ(ἱ)ὸς μ(ακαρίας) μ(νήμης) Αλαφα Ηλαλε et sur une ligne inférieure φοράριους (*sic*). Le marchand (*forarius*) Alapha serait originaire d'Elaleh, village près d'Esbous selon l'*Onomasticon* d'Eusèbe (Ἐλεάλη). Le gentilice Flavius supposerait un statut social bien au-dessus de celui d'un commerçant ordinaire. Mais la coupe des mots et la lecture sont sujettes à caution, en particulier pour φλαχρισταε (*sic*, graphie fautive de φιλόχριστος ?). (F.)

CHYPRE
(Jean-Baptiste Cayla)

534. *Kourion*. P. Thonemann, *ZPE* 165 (2008), 87-95 : « A Ptolemaic Decree from Kourion », reprend, d'après la photographie, la publication récente d'I. Michaelidou-Nicolaou (*in* H.S. Megaw *et al.*, *Kourion : Excavations in the Episcopal Precinct,* Dumbarton Oaks, 2007, 368-374, pl. 11.1), qui permet enfin d'étudier le plus long décret de l'épigraphie chypriote, exposé depuis longtemps

au petit musée de Kourion à Episkopi et déjà mentionné par l'éd. en 1982 (voir O. Masson, *BCH* 109, 1985, p. 192). L'a. améliore sensiblement *l'editio princeps* de ce texte qui date probablement du règne de Cléopâtre VII. Certains passages restent incertains mais le sens général se laisse maintenant saisir. Nous ne retenons ici que les apports les plus significatifs. Le décret émane des ἐπίλυκοι καὶ παρεπίλυκοι, non pas corporation religieuse comme à Cnossos, mais plutôt magistrats de la cité comme l'avait déjà supposé O. Masson, (*art. cit.*), ici associés au prytanée et au foyer de la cité et, contrairement à ce que suggère la version d'I. Michaelidou, sans aucun lien avec les garnisons lyciennes stationnées à Chypre au IIème s. *a.C.* (τοῖς ἐπὶ Λυκ[ί]ης, l.34, corrigé en τοῖς Ἐπιλύκ[ο]ις). Pour des hypothèses sur le terme d'ἐπίλυκος voir désormais M. Egetmeyer, *Colloquium Romanum*, *Atti del XII colloquio internazionale di Micenologia* I, 2008, A. Sacconi, M. Del Freo, L. Godart, M. Negri éd., 252-267 : « Epilukos / opilukos *: un titolo greco di origine indoeuropea »*. Le personnage honoré, un certain Andronikos, est τῷ[ν] [βουλ]ευτῶν, ἱερεὺς τῶν βασιλέων κ̣α̣[ὶ Ἐπι]λυκ̣άρχης κ̣αὶ ἀγορανόμος. La première fonction, dont la syntaxe évoque un titre aulique, révèle des institutions romanisées — l'a. a raison de le souligner — (τ̣ῷ̣[ν περσβ] ευτῶν peu convaincant dans l'*ed. princ.*). Les considérants du décret mentionnent des charges civiques, mais aussi des responsabilités religieuses, avec notamment des sacrifices en l'honneur de la divinité poliade, Apollon Hylatès (à Kourion comme à Paphos, les ἐπίλυκοι semblent liés à ce dieu). Enfin, Andronikos fut responsable de la réception des citoyens, des hôtes de marques, hommes de lettres ou de théâtre, au foyer de la cité : [τοὺς ἐ]πιδημήσαντας ἐνδόξους ἄνδρας κ̣[αὶ φιλο]λόγους καὶ θεατρικοὺς ἀδιαλίπτως τῆς [ἐπὶ τὴν] ἑστίαν καταλογῆς καταξιώσας (l. 26-28). La paléographie indique le Ier s. *a.C.* Le terme βουλευτής, s'il faut effectivement le compléter à la l.3, suggèrerait un date postérieure à l'annexion romaine de 58 *a.C.* Le texte est par ailleurs daté d'une année 3 (rien n'autorise la correction de l'*ed. princ.*) et mentionne de façon inhabituelle plusieurs souverains sans les nommer : ἱερεὺς τῶν βασιλέων (l.3), κυρίων βα̣σ̣ιλέ̣ω̣[ν] (l.16). Les dates données par les documents de l'époque de Cléopâtre VII forment un dossier complexe. L'a. suppose à Chypre — comme en Egypte et en Syrie —, un double système de datation superposant l'année régnale de Cléopâtre VII à une nouvelle ère célébrant la restauration ptolémaïque en Syrie. La datation précise qu'il propose (3 mai 34 *a.C.*, sous le règne conjoint de Cléopâtre et Césarion) pourra sans doute encore être discutée.

EGYPTE ET NUBIE.
(François Kayser)

535. G. Nachtergael, dans M.Fr. Aubert *et alii* (éd.), *Portraits funéraires de l'Égypte romaine* II. *Cartonnages, linceuls et bois,* Paris, 2008, 55-72 : « Inscriptions grecques et étiquettes bilingues ». Dans ce second volume consacré aux collections du musée du Louvre (le premier, publié en 2004, portait sur les masques en stuc), N. présente, de façon soignée et concise, un échantillon de textes représentatifs, le plus souvent des *dipinti*, peints sur des bandelettes de tissu ou sur du bois, qu'il s'agisse de la paroi d'un cercueil ou d'une étiquette de momie (dont le Louvre possède plus de 1200 exemplaires). De nature signalétique

(puisqu'il s'agit d'identifier des défunts), ces documents, de provenances variées (Fayoum, *Antinooupolis*, Thèbes, pour les linceuls et cercueils ; *Triphion*, pour les étiquettes), sont surtout intéressants pour l'étude de l'onomastique. Parmi les 14 textes présentés (dont certains sont bilingues, avec un texte grec et une version démotique), deux sont inédits. Le plus complet (p. 59, nº 3), est un *dipinto* sur linceul, d'origine inconnue : Ἰσιδώρα Παντωνύμου, (ἔτους) α, Παῦνι ῑᾱ ; le nom de la défunte et celui de son père sont banals. On saura gré à N. d'avoir, pour les étiquettes bilingues (p. 68-72, nº XII-XIV), transcrit également le texte démotique, d'après la thèse, restée malheureusement inédite, de M. Chauveau, *Les étiquettes de momies démotiques et bilingues du musée du Louvre*, Paris-III, 1987.

536. J. Bingen, *ZPE* 163 (2007), 188-190 : « Un anthroponyme fantôme : Ἡράκλης ». Si l'anthroponyme Ἡρακλῆς est très répandu en Égypte (plus de 2000 attestations), notamment à l'époque impériale, le génitif Ἡρακλήου ne doit pas amener à imaginer l'existence d'une variante Ἡράκλης, pourtant enregistrée dans les répertoires onomastiques. Les associations du type Ἡρακλῆς Ἡρακλήου, que l'on rencontre à l'époque romaine, suffisent à montrer que l'on a affaire à un génitif analogique (cf. le datif Ἡρακλήῳ) qui, dans la langue parlée, s'est imposé face au classique Ἡρακλέους.

537. A. Benaissa, *Archiv Pap.* 54 (2008), 109-112 : « Ἰσαπόλλων / Εἰσαπόλλων : *nomen delendum lexicis* ». Un examen attentif des huit attestations possibles du nom Ἰσαπόλλων prouve que cet anthroponyme (le plus souvent abrégé ou restitué) n'existe pas. Sa formation était d'emblée douteuse, car Isis n'est d'ordinaire jamais intégrée dans les noms théophores doubles.

538. D. Gladić, dans St. Pfeiffer (éd.), *Ägypten unter fremden Herrscher zwischen persischer Satrapie und römischer Provinz*, Francfort, 2007, 108-139 : « "Für das Leben des Königs". Kultische Loyalitätsformeln im hellenistischen Vergleich ». S'interrogeant sur le sens et l'emploi de la formule de loyauté ὑπέρ + nom de souverain(s) au génitif (qu'il suggère d'appeler « Begünstigungsformel »), G., qui se fonde sur une approche linguistique, distingue les textes « déclaratifs » (comme les dédicaces) et les textes « informatifs » (comme les décrets et ordonnances). Dans les premiers, le nom du roi en faveur duquel est faite la dédicace est toujours en première position, avant celui de la ou des divinités ; la distinction est alors très nette entre le souverain, même s'il est qualifié de dieu et pourvu d'une épiclèse, et les « vrais » dieux. Dans les textes « informatifs » en revanche, la situation est moins claire, et le souverain « en faveur duquel » se fait un sacrifice est aussi le destinataire de cet acte. Il n'y a en général, dans les dédicaces bilingues connues, aucun équivalent démotique à cette formule : dans la version égyptienne, celui en faveur duquel intervient la divinité est le dédicant, le nom du souverain, roi ou empereur, ne figurant que dans la datation. Ce n'est que dans le dossier des dédicaces bilingues de Parthénios, fils de Paminis, *prostatès* d'Isis à Coptos, datant de l'époque des Julio-Claudiens, que l'on trouve un équivalent. Si l'étude de G. n'est pas sans intérêt, elle n'est néanmoins pas totalement novatrice, et sa lecture est loin d'être aisée. On regrette surtout que l'auteur n'ait pas connaissance des réflexions que la formule de loyauté a inspirées à J. Bingen (cf. en dernier lieu ses *Pages d'épigraphie grecque* II. *Égypte (1983-2002)*, Bruxelles, 2005, 1-10 : « Parthénios de Coptos et l'Isis de Pimméiômis »).

539. **Moyenne-Égypte**. *Antinooupolis*. R. Pintaudi (éd.), *Antinoupolis* I *(Istituto Papirologico « G. Vitelli ». Scavi e materiali)*, Florence, 2008. Dans ce volume, deux contributions intéressent l'épigraphie. 1) G. Nachtergael, R. Pintaudi, 163-173 : « Inscriptions funéraires grecques d'Antinoé ». Parmi les textes ici publiés figure l'épitaphe d'un philosophe cynique, gravée assez grossièrement et datable du IIe ou du IIIe s. Dans ce texte (οἶκος Ἀρίου κυνός), le mot οἶκος est employé au sens de monument funéraire. 2) J.L. Fournet, D. Pieri, 175-216 : « Les *dipinti* amphoriques d'Antinoopolis ». La première section – et la plus importante (p. 180-210) – de cet article est consacrée par J.L. Fournet à la typologie des *dipinti*, datables pour la plupart d'entre le Ve s. et le début du VIIe, et d'une écriture cursive très difficile, qui s'apparente parfois à celle des *prôtokolla* byzantins. Les formules diffèrent suivant qu'il s'agit de *spatheia* d'Afrique du Nord, destinées au transport du *garum*, ou de *Late Roman Amphorae* I, fabriquées en Cilicie ou à Chypre, et contenant du vin. Dans les deux cas, on trouve toujours, cependant, des indications de volumes (en setiers), des chiffres, des formules isopséphiques, des *nomina sacra*. Sur certaines amphores africaines apparaît le terme γαρουπολεος, que F. (p. 207) interprète comme Γαρουπόλεως : il pourrait s'agir d'un toponyme (« la cité du *garum* ») désignant un centre de production ; il en serait de même pour Κευντοπόλεως (écrit Κευντοπόλεος ou Κυντοπόλεος), qui serait « la cité de Quintus ». Enfin, sur une amphore palestinienne du VIIIe s. (p. 208-210), apparaît le mot γριμέλαιον (lu également par F. sur d'autres amphores inédites), qui désigne une variété particulière d'huile ; mais le premier élément γριμ- est difficile à interpréter. On remerciera l'auteur d'avoir rendu attrayante et très lisible (chaque pièce étudiée est illustrée par une photographie et un fac-similé) l'étude d'un matériel a priori ingrat.

540. *Hermoupolis Magna*. P.M. Fraser, dans E. Matthews (éd.), *Old and New Worlds in Greek Onomastics (Proceedings of the British Academy*, 148), New York, 2007, 69-85 : « The Ptolemaic Garrison of *Hermoupolis Magna* ». La longue liste de soldats *IG Hermoupolis* 4, datable de 125 *a.C.* environ, fait connaître quelque 400 noms (en incluant les patronymes) dépourvus d'ethniques et majoritairement grecs. En se fondant sur le *LGPN*, l'auteur tente de déterminer l'origine de certains de ces soldats. Des noms comme Κομανός semblent difficiles à localiser : rien ne prouverait un lien avec Comana du Pont ou de Cappadoce. Il convient de signaler que A.V. Schmidhauser, *Class. Quart., n. s.,* 58, 1 (2008), 331-334, dans un article consacré à ce nom, suggère, d'après des grammairiens anciens (notamment Hérodien, dans sa *Καθολικὴ Προσῳδία*) d'accentuer plutôt Κόμανος. Contrairement à l'opinion communément admise, F. estime que Βίλοc et Ἀνδρήμων (ce dernier fils de Βάλακρος) seraient des Thessaliens plutôt que des Macédoniens, mais son raisonnement n'emporte pas la conviction. Ἀκέσων, présenté couramment comme un nom cyrénéen, serait plutôt rhodien (11 attestations à Rhodes, contre trois à Cyrène). En revanche, Φιλάμμων renvoie à Cyrène, de même que Ατθαναφιαν est un nom libyen. Un nom comme Ἵππαλος ne se rencontre qu'en Égypte hellénistique. La conclusion de cette enquête est que la garnison d'Hermoupolis, à la fin du IIe s. *a.C.*, comprend entre autres des Cyrénéens, des Crétois et peut-être des Thessaliens (plutôt que des Macédoniens ?).

541. **Haute-Égypte**. G. Nachtergael, *Aegyptus* 86 (2006), 69-79 : « "Un seul dieu, celui qui vient en aide" : nouveaux témoignages épigraphiques ». Trois des quatre documents publiés ici proviennent de Haute-Égypte, d'après

des critères stylistiques et/ou épigraphiques. Le plus original (p. 69-71) est une lamelle d'or inscrite, qui faisait peut-être fonction d'étiquette de momie. Le formulaire du texte évoque des épitaphes de *Latopolis* (Esna) ou *Hermonthis* (Herment). Le nom du défunt, Ἀβηκ, n'est pas attesté par ailleurs ; d'après une suggestion d'A. Delattre, il pourrait signifier « Corneille ». Le deuxième texte (p. 71-73) est une stèle funéraire qui pourrait provenir de *Latopolis* et dater du VIe ou du VIIe s. ; elle nous fait également connaître un nom nouveau : Τοινα.

542. *Deir el-Abyad*. J. van der Vliet, *ZPE* 164 (2008), 153-158 : « *Parerga*. Notes on Christian Inscriptions from Egypt ». Dans la première section de cet article (p. 153-155 : « A family of donors from the Panopolite : *SB* I, 1597 and White Monastery »), l'auteur étudie le texte, resté inédit, gravé sur l'une des deux colonnes qui marquent l'entrée du Couvent Blanc : Ὑπὲρ εὐχῆς Ἡλιοδώρου καὶ Καλλιρόης καὶ τῶν τέκνων αὐτῶν. Cette inscription, qui pourrait dater du VIe s., est l'exact parallèle de *SB* 1597, trouvée à Akhmîm, donc de l'autre côté du fleuve. La relation étroite entre le texte et la croix latine qui le surmonte interdit d'identifier Héliodôros avec le prêtre homonyme de la déesse Triphis (*Bull.* 1993, 686). Se fondant sur des arguments archéologiques, l'auteur suggère qu'à l'origine, les deux colonnes devaient se trouver dans une église de *Panopolis*, et que l'une d'elles a été remployée lors de travaux de restauration du Couvent blanc. Ce ne serait donc que par hasard que Héliodoros et Callirhoé ont été associés à l'histoire de cet établissement.

543. J. Moje, *ZPE* 164 (2008), 145-152 : « Zu einigen griechischen Inschriften aus Ägypten ». L'auteur (p. 145-146, n° 1) présente comme inédite une dédicace à un roi Ptolémée trouvée dans le Couvent blanc de Sohag. En réalité, il était aisé de vérifier que ce texte avait été publié – dans la même revue ! – par G. Wagner et V. Rondot, *ZPE* 103 (1994), 250-252 (et pl. 18) : « Une dédicace au roi Ptolémée de la part d'un Alexandrin », et dûment recensée (*Bull.* 1995, 661 ; *SEG* 44, 1507). Le dédicant, Εἰδώς (plutôt que Εἴδως), fils de Τήλεφος, porte un nom extrêmement rare.

544. *Tentyris*. A. Łukaszewicz, *J. Juristic Pap*. 37 (2007), 165-176 : « Orestes in a temple ». Sur un bloc remployé dans la construction de la seconde basilique de Dendarah figure un curieux graffito, entouré d'un cartouche, et portant le nom Ὀρέστης. D'après la paléographie, le texte pourrait dater du IVe ou du Ve siècle. Ł. propose d'identifier ce personnage avec le *praefectus Augustalis* d'Égypte en fonction entre 412 et 415-416. Ce chrétien était un ami de la philosophe Hypatie, dont Ł. rappelle le parcours et la mort horrible. On est un peu perplexe quand on se rend compte que cette hypothèse est présentée comme une vérité établie. Ł. va jusqu'à imaginer que le préfet est venu inaugurer la basilique (dont la date de construction est située actuellement plutôt dans la seconde moitié du Ve s.) et qu'il en a profité pour contempler le zodiaque auquel, en tant qu'ami d'Hypatie, il devait porter un grand intérêt. N'est-il pas un peu hasardeux de fonder toutes ces hypothèses sur un seul nom ?

545. *Thèbes*. J. Moje (n° 543), 149-152, s'intéresse à la dédicace en l'honneur d'Auguste Zeus Eleuthérios (*SB* 5, 8824) gravée sur une statue colossale d'Amenhotep fils de Hapou et constituant un précieux témoignage sur les débuts du culte impérial. Il allègue également des textes parallèles publiés par P. Jouguet (dont le nom est systématiquement estropié en « Jourget »), *ASAE* 39 (1939), 603-605 (et non : 695) et *ASAE* 40 (1940), 635, pl. 68 (et non : 78). On ne peut

dire (p. 151) que l'inversion Καίσαρα Αὐτοκράτορα ne se retrouve nulle part ailleurs (« bei keiner Quelle ») : il suffit de consulter P. Bureth, *Les Titulatures impériales…*, Bruxelles, 1964, p. 24, pour constater que ce formulaire est attesté au moins neuf autres fois (et sans doute bien plus actuellement) dans des papyrus. P. 151, l'auteur donne la liste des inscriptions (peu nombreuses) dans lesquelles le nom de l'empereur est à l'accusatif, sans que soit mentionné un dédicant (comme c'est le cas dans l'inscription de Karnak). En vérité, plusieurs de ces textes sont incomplets (*I. Alex. Imp.* 8 et 9, *I. Portes* 36), de sorte qu'on ne peut exclure que le dédicant y ait été nommé. Le dernier texte de la liste, provenant de Coptos (*SEG* 34, 1595) a été dédié par ἡ πόλις ; et l'on ne peut pas affirmer (p. 151, n. 49) que son lieu de conservation est inconnu, car l'inscription se trouve au musée des Beaux-Arts de Lyon (P.L. Gatier, *Recueil Lyon,* p. 36, nº 15).

546. *Philæ*. J. Bingen, *Chron. Eg.* 83 (2008), 245-257 : « Inscriptions pariétales et prosopographie à *Philæ* au Ier siècle *a.C.* ». Intéressé depuis longtemps par l'épigraphie « parasitaire » du temple d'Isis, B. trouve dans plusieurs inscriptions de nouveaux arguments pour renforcer son hypothèse suivant laquelle c'est vers l'an 100 *a.C.* que des visiteurs appartenant à l'élite ont commencé à graver des textes sur les parois du pylône sud. Des rapprochements fondés sur la prosopographie et/ou la date de rédaction permettent de démontrer que *I. Philæ* I, 14 date du 19 octobre 89 (plutôt que du 28 octobre 142, suggéré par A. Bernand), de même que *I. Philæ* I, 34. Quant à *I. Philæ* II, 146, elle pourrait avoir été écrite le même jour que *I. Philæ* I, 63, soit le 28 mars 32 *a.C.* : l'agent du stratège Ptolémaios, qui a rédigé le premier texte, aurait accueilli le préfet Caius Iulius Papius (mentionné dans le second texte), accompagné de huit centurions. B. corrige aussi *I. Philæ* II, 134, en remplaçant l'épithète isiaque fantôme πανσώτιρα par le banal σώτιρα, et propose une nouvelle lecture de *I. Philæ* I, 126.

CYRÉNAÏQUE ET AFRIQUE MINEURE
(Catherine Dobias-Lalou)

547. **Cyrénaïque** — J. Reynolds, dans J. González, P. Ruggeri *et al.* (éd.), *L'Africa romana 17. Le richezze dell'Africa. Risorse, produzioni, scambi*, Sassari 2008 (actes du congrès de Séville 2006), 1943-1947, expose les modalités prévues pour la publication sur internet du corpus des *Inscriptions of Roman Cyrenaica* dont elle réunit les éléments depuis de nombreuses années.

548. S. Antolini, (nº 547), 2403-2441 et 2454-2472, livre une précieuse synthèse des travaux touchant, de près ou de loin, à l'épigraphie cyrénéenne entre 1980 et 2005. Une bibliographie exhaustive complète cette présentation, qui constituera un très utile outil de travail.

549. G. Paci, (nº 547), 2441-2454, reprend après autopsie l'étude d'un décret honorifique attique pour un Cyrénéen, qu'il avait publié naguère à partir d'une bonne photographie (*SEG* 38, 1988). La longueur des lignes se laisse maintenant déterminer, mais P. reste à juste titre très prudent dans les restitutions. Il est notamment moins affirmatif aujourd'hui sur l'identification d'un des lieux d'exposition (le *Ptolemaion* d'Athènes ou de Cyrène ?). Le bénéficiaire est un personnage connu d'époque augustéenne. On aurait donc ici un emploi tardif de la formule probouleumatique.

550. C. Dobias-Lalou, dans Fr. Biville, J.-Cl. Decourt, G. Rougemont (éd.), *Bilinguisme gréco-latin et épigraphie*, Lyon 2008, 155-168, recherche, dans un échantillon tiré du corpus épigraphique cyrénéen, le reflet des situations concrètes de contact entre latin, dialecte grec local et *koinè* auxquelles étaient confrontés les différents intervenants : rédacteur et/ou traducteur de la chancellerie romaine, Cyrénéen s'adressant à l'administration romaine, rédacteur de la minute, lapicide gravant le texte. Les interférences concernent la graphie, la phonétique, la morphologie, la syntaxe, le lexique. Une attention particulière est portée aux édits d'Auguste d'une part, aux cippes de *restitutio agrorum* d'autre part. Au total, les influences réciproques sont indéniables, mais très limitées. La question spécifique du pluriel ὅροι employé, comme *fines*, au sens de "territoire" est reprise et approfondie *in* Cl. Brunet (éd.), *Des formes et des mots chez les Anciens*, Besançon 2008, 63-73 (voir *supra* nº 10).

551. *Campagne de Cyrène* — A. Elmayer, H. Maelher, *ZPE* 164 (2008), 136-138, publient, avec photographie, un cippe de calcaire provenant de la frange méridionale de la *chôra* de Cyrène. Il entre dans la série de quinze autres bornes signalant une *restitutio agrorum* au profit du peuple romain, celle-ci ce situant tout au début de la procédure confiée par Claude à L. Acilius Strabon, en 53 *p.C.* Contrairement à la plupart de ceux qui sont déjà connus, celui-ci semble n'être pas bilingue. Du moins, seule la version grecque en est-elle conservée. Autre trait distinctif : le légat personnel de l'empereur est aussi qualifié par le mot rarissime μεταξ[υμεσ]ίτης. C'est le latin *disceptator* (cf. Tacite, *Ann.* 14, 18), « arbitre » et sa compétence s'étend à toute la province de Cyrénaïque. La pierre, brisée au bas, s'interrompt sur le mot ὅρους (cf. nº précédent).

552. *Taucheira-Arsinoè* — W. Huss, *ZPE* 165 (2008), 58, apporte un judicieux complément aux tentatives de K. Mueller pour dater les refondations ptolémaïques de cités de la région (cf *Bull.* 2007, 568). Il se fonde à juste titre sur un hydrie de Hadra (*SEG* 48, 1973, 6) renfermant les restes d'un ambassadeur ἐξ Ἀρσινόης τῆς πρὸς Κυρήνῃ, décédé à Alexandrie en 236 *a.C.*, date établie sur des critères prosopographiques précis. On a donc maintenant la preuve que la métonomasie, que l'on savait être un hommage à Arsinoé II Philadelphe, repose sur une décision de Ptolémée III Evergète dans la première décennie de son règne. H. marque un peu de perplexité devant l'expression πρὸς Κυρήνῃ. Mais, vue d'Alexandrie, cette cité peut paraître limitrophe du territoire de Cyrène, d'autant que les deux cités plus proches qui l'encadraient étaient respectivement au Sud-Ouest Bérénikè, au Nord-Est Ptolémaïs, dont les noms tout aussi ambigus ne pouvaient guère servir de référence.

553. *Euhespérides-Bérénikè* — Quant à la refondation de la cité la plus occidentale de la Cyrénaïque, que les deux mêmes auteurs (nº 552) tendaient à attribuer à Ptolémée 1er (Mueller) ou à Magas (Huss), on sait maintenant grâce à l'exploration archéologique du site d'Euespérides par l'équipe britannique dirigée par A. Wilson qu'un déplacement soudain, imposé et postérieur au règne de Magas donna naissance à Bérénikè. La théorie d'A. Laronde, *Libykai historiai*, Paris 1987, 395-396 se vérifie : Bérénice a dû refonder Bérénikè.

554. **Tripolitaine** — Une nouvelle édition des *Inscriptions of Roman Tripolitania* est prévue par J. Reynolds sur internet dans un avenir assez proche, voir nº 547, 1943-1944.

555. *Leptis magna* — G. Cifani *et alii*, (nº 547), 2287-2315, présentent une tombe mise au jour fortuitement dans la nécropole occidentale. D'un tout petit

fragment de marbre portant trois lettres grecques, déplacé en surface par des engins modernes, il est excessif de conclure à l'appartenance hellénophone des titulaires de la tombe. Il paraît même imprudent de parler du caractère "multiethnique" (2311) de la population leptitaine, en rapprochant l'épigramme *IRT* 764 (heureusement retrouvée dans ce secteur et photographiée par la même mission italienne en 1995, *Lib. Ant.* N.S.3 (1997), pl. CXL-CXLI). Chez les Romains aisés, on était volontiers bilingue et il pouvait être de bon goût d'apposer une épigramme grecque sur une tombe de qualité.

GAULE
(Jean-Claude Decourt)

556. *Crest* (Drôme). Pour une réplique d'un portrait dû à Praxitèle voir nº 48.

557. *Arles* (Bouches-du-Rhône). Un nouveau volume de la *Carte archéologique de la Gaule* est paru : M.-P. Rothé & M. Heijmans *CAG 13/5, Arles, Crau Camargue*, qui reprend les inscriptions grecques connues. P. 446, nº 30-33, dans le secteur du cirque, plusieurs fragments d'épitaphes (*IGF* 58-60), dont l'un est peut-être un vestige d'épigramme. P. 548, exclamation grecque à la fin d'une épitaphe : εὔπλοι[α], *IGF* 56 ; p. 573, autre exclamation Ἀρωμάτι ταῦτα, *IGF* 57. P. 568, épitaphe grecque perdue d'Euthymia, *IGF* 55. P. 581, fragment d'une inscription faisant peut-être allusion à un pantomime, ὀρχηστ[ή]ς, *IGF* 63 ; lire Κονστ[αντ—] avec *nu* et non *upsilon*. P. 777, nº 19, épitaphe chrétienne perdue de Iôsès : le texte grec reproduit est fautif : il faut accentuer Ἰωσῆς et écrire, l. 4 ἀνοτέρου. P. 284, un graffito dans l'amphithéâtre, disparu, ΑΠΟΛΛ, *IGF* 191, nom de gladiateur (?) plutôt que dédicace. P. 312, cachet de l'oculiste Kosmos, trouvé dans le secteur du théâtre, gravé sur trois faces : J. Voinot, *Les cachets à collyres dans le monde romain*, 1999, nº 154. P. 324, l'inscription ΠΡΕΙΦΓΑΤΗΣ, signalée par F. Benoît, résulte d'une confusion de celui-ci dans la lecture de Séguier et de Papon ; il y est fait en réalité allusion à une inscription de Marseille, *IGF* 8, dédicace à T. Porcius Cornelianus (voir *IGF* p. 15, note 73). Autre mauvaise lecture et attribution erronée : p. 794, nº 547, l'inscription bilingue d'Aurelia Catta (*sic*) résulte d'une mécompréhension du manuscrit de Véran par F. Benoît : il s'agit en fait de l'épitaphe latine d'Aur(eliae) Callistes, suivie d'une acclamation de trois lignes en grec, *IGF* 146 (Καλλίστη), provenant d'Yvours ou de Saint-Just à Lyon.

ITALIE, SICILE
(Laurent Dubois)

558. **Italie**. C. Ampolo, *Minima Epigraphica et Papyrologica* 9 (2008), 23-28 : « L'iscrizione del ginnasio di Petelia (*IG* XIV 637) » revient sur ce texte qu'avait déjà amendé F. Costabile, *Enigmi delle civiltà antiche dal Mediterraneo al Nilo,* 2007, 369, fig. 6a et 6b. Après les noms osques des gymnasiarques, A. propose judicieusement de lire ἡ στοὰ κατε[σκευ]άσθη ἐκ τῶν κοινῶν χρημάτων. La cité de Pétélia, peuplée de *Brettii*, dont les magistrats portent des noms italiques, s'affirme ici comme cité grecque en prenant à ses frais une annexe du

gymnase, symbole de la *paideia* grecque y compris dans ses aspects militaires, en rien contradictoire avec l'état d'alliée de Rome.

559. **Sicile**. **Généralités**. L. Dubois, *Inscriptions grecques dialectales de Sicile, II,* (*IGDS II),* Hautes études du monde gréco-romain, 40, Librairie Droz, Genève 2008, 221p. in 8°. Ce livre adopte le même plan que le tome I qui avait paru à Rome en 1989 (*IGDS*) : les textes sont regroupés par souches coloniales et, dans chaque section, par ordre typologique et chronologique. C'est naturellement la *lex sacra* de Sélinonte (début Ve *a.C.*) qui constitue le document le plus important de ce recueil, p. 37-66. L'ouvrage se termine par des annexes qui concernent la forme des lettres ainsi que les traits dialectaux. Signalons que n'ont pas été repris ici les graffites érotiques de Monte Iato publiés par H. Taueber, dans *Tyche* 2003, 189-200, qui ne présentent pas de traits dialectaux saillants.

560. J.R.W. Prag, dans *La Sicile de Cicéron. Lectures des* Verrines, J. Dubouloz, S. Pittia éd., Besançon 2007, 245-271, jauge, dans une étude importante pour la méthode, les apports de l'épigraphie sicilienne à la lecture des *Verrines*. Si l'épigraphie grecque des IIe et Ier s. *a.C.* permet rarement de préciser tel ou tel passage du texte de Cicéron ou de fournir des parallèles prosopographiques, elle permet en revanche de reconstruire l'arrière-plan institutionnel et démographique : on notera par exemple, p. 260, n. 72, l'intéressant inventaire des mentions siciliennes et non-siciliennes de l'ethnique global Σικελός suivi de l'ethnique civique introduit par ἀπό + génitif : par ex. à Oropos, *IG* VII 420, Ζώπυρος Ἑρμογένου Σικελὸς ἀπὸ Κατάνης. On tient là une preuve manifeste de la pérennité de la référence à la cité grecque sous la domination romaine.

561. J.R.W. Prag, *JRS* 97 (2007) 68-100 : « *Auxilia* and *Gymnasia* : A Sicilian Model of Roman Imperialism », étudie à travers les textes (surtout les *Verrines*) et les inscriptions mentionnant des militaires la façon dont Rome avait, aux deux premiers siècles avant notre ère, eu recours à des contingents militaires d'origine strictement sicilienne pour la défense de l'île. Ces contingents étaient pour la plupart issus des élites locales formées dans les nombreux gymnases de Sicile. Le pouvoir romain a donc abondamment eu recours à l'institution du gymnase, à cette pépinière militaire de la cité grecque hellénistique, pour asseoir son autorité sur l'île. On trouve dans les riches notes de ce bel article les références exhaustives aux mentions siciliennes d'*éphèboi*, de *néoi*, de *neaniskoi*, de *néôteroi* et autres *aleiphomenoi*.

562. G. Manganaro, *Riv. Fil.* 136 (2008), 5-21 : « Antroponimi Greci "Singolari" in Sicilia ». P. 10-17, Intéressantes remarques sur le nom Παλικίων d'un notable d'Hybla Mégala près de Raguse qui figure dans la Liste des thérodoques de Delphes, *BCH* 1921, p. 25, col. IV, l. 105. Il s'agit d'un nom théophore en relation avec les *Palikoi*, dieux sicules, fils d'Adranos selon certaines traditions, qui ont aussi donné leur nom à la cité de Palikè. P. 19, le nom Μικκύλω inscrit sur la lèvre d'un vase de bucchero trouvé à Cerami, dans la province de Caltanissetta, doit plutôt être le génitif (de propriété) dorien de Μικκύλος et non un nominatif féminin doté d'un suffixe -υλώ non attesté en dehors de l'épirote Ἄδυλώ, *LGPN* III A. P. 20-21, bonne identification d'un nom Ἀρτεμίδοτος mal lu par l'éditeur dans le timbre sur brique d'un prêtre de Centuripe.

563. *Sélinonte*. F. Cordano, *Kôkalos* 49 (2003) [2008], 239-246 : « Adolf Holm e l'epigrafia ». En évoquant la contribution à l'épigraphie grecque de Sicile

de l'auteur de la *Geschichte Siziliens* (I, 1869 ; II 1874), C. retrace les différentes prises de position de Holm dans des revues allemandes et italiennes lors de la publication d'inscriptions importantes et en particulier lors de celle de l'inscription du temple G de Sélinonte, par G. Ugdulena en 1871 (*IG* XIV 268 ; *IGDS* 78). Holm, se fondant sur la publication récente en 1871 de la seconde édition des *Studien zur Geschichte des griechischen Alphabets* de Kirchhoff fut par exemple le premier à identifier comme un *bêta* de type mégaro-corinthien le signe de forme Ⴘ dans le théonyme Φόβον de la ligne 2. On trouve p. 246 les proposition de lectures faites par Holm en 1871 et 1872.

564. E. Persolja, *ZPE* 167 (2008) 113-118, étudie l'expansionisme sélinontin au VIe siècle en se fondant sur les rares témoignages des historiens et des inscriptions de l'arrière-pays comme la dédicace à Héraclès de Poggioreale, *IGDS* 84. Le témoignage de certaines autres inscriptions invoquées me paraît très suspect tans elles sont de lecture incertaine.

564 *bis*. Giovanna Rocca, *Minima Epigraphica et Papyrologica* 12 (2007), 9-12, publie l'inscription d'une lamelle de plomb appartenant à une collection privée : apparassent nettement le génitif Φιντία de l'anthroponyme sicilien Φιντίας et le nom Ἐπίκορος.

564 *ter*. Giovanna Rocca, *Ἀλεξάνδρεια/Alessandria* 1 (2007),179-186, publie une stèle funéraire d'origine très vraisemblablement sélinontine d'après sa typologie (cf. *IGDS* 63-69) : οἴμοι ὦ Σέλινι Φιλίνω. Les deux noms sont bien attestés. Présentation utile du témoignage d'Apollonios Dyscole sur les exclamations οἴμοι et ὤμοι.

565. *Ouest sicilien*. L. Dubois, dans *Traduire, Transposer, Transmettre*, B. Bortolussi, M. Keller, S. Minon, L. Sznajder éd., Picard 2008, 107-111 : « Des Grecs aux Élymes : emprunts alphabétiques en Sicile occidentale à l'époque archaïque », revient sur le problème de la terminaison -αζιβ de l'ethnique des monnaies d'Eryx et de Ségeste. Il attribue à ce qui est lu *bêta* par les numismates et par L. Agostiniani, *Iscr. Anell. di Sicilia* 1977, la valeur d'un *epsilon* conformément à ce que l'on sait par une funéraire archaïque de Palerme originaire de Sélinonte qui est rédigée en alphabet mégarien (Εὐφρόνης, *Bull.* 1997, 729). D. suit donc en cela la proposition de lecture de M. Lejeune, *REL* 1969, 133-183. C'est donc un alphabet composite que les Élymes auraient emprunté aux Sélinontins au VIe s. *a.C.*, avec un *bêta* de forme Ⴘ, un *e* bref noté E et un son intermédiaire entre *e* et *a* noté par *bêta* comme l'*epsilon* mégarien.

566. *Tauroménion*. F. Muscolino, *ZPE* 167 (2008) 119-131, évoque en un savant article la correspondance scientifique entre L.A. Muratori, lors de la préparation de son *Novus Thesaurus veterum inscriptionum*, Milan 1739-1742, et des ecclésiastiques érudits comme Giovanni di Giovanni de Taormine. Ce dernier lui avait transmis une copie annotée (avec mention du lieu de conservation) de trois inscriptions de Tauroménion : la table des gymnasiarques, *IG* XIV 422, la dédicace aux *Théai Hagnai*, *IG* XIV 431 et l'inscription médiévale du fort de Mola, A. Guillou, *Recueil des inscriptions grecques médiévales d'Italie*, 1996, n° 185.

567. *Contrada Maestro* (embouchure de l'Irminio, Sicile sud-orientale). Michael Metcalfe, dans P. M. Militello, *Scicli, archeologia e territorio*, Palerme, Officina di Studi Medievali 2008, 227-230, ph. p. 479, pl. 21,1, (voir aussi le site www.progettokasa.net) publie une stèle archaïque comportant une inscription funéraire *boustrophédon* d'un type banal en Sicile (*IGDS* 21, 26, 71, 74, 75, 88,

103, 128) : Στρ̣άτ̣ο̃νός ἐμι σ̣ε̃μα. TY. La présence d'une forme ionienne σῆμα est surprenante dans la mesure où le même site a déjà fourni une inscription archaïque sur bronze en dorien, *IGDS* II 49. Les deux dernières lettres pourraient être le début d'un patronyme ou celui d'un ethnique.

INSCRIPTIONS CHRÉTIENNES ET BYZANTINES
(Denis Feissel)

Ce chapitre du Bulletin n'ayant pas paru depuis trois ans, la présente livraison recense les publications parvenues à notre connaissance entre l'été 2006 et l'été 2009.

568. **Généralités**. – *Akten des XIV. internationalen Kongresses für christliche Archäologie, Wien, 19.-26.9.1999 : Frühes Christentum zwischen Rom und Konstantinopel*, éd. R. Harreither *et alii* (Vienne — Vatican, 2006 ; 2 vol., LXXIX-986 p. et 13-296 pl.). Plusieurs contributions intéressant ce Bulletin sont signalées ci-dessous, n°s 574, 596, 653, 656.

569. A. Rhoby, *Jahrbuch der österreichischen Byzantinistik* 58 (2008), 235-239, rendant compte de mes *Chroniques d'épigraphie byzantine* (*Bull*. 2006, 518), ajoute d'utiles remarques sur une série d'inscriptions, la plupart médiévales. Soulignant l'apport de l'épigraphie à la lexicographie byzantine, il relève dans mon index plusieurs cas où la notion d'*addendum lexicis* ne se justifie plus, notamment pour des mots entrés dans LSJ, *Revised Supplement* (1996) – certains d'entre eux étaient toutefois nouveaux lorsque je les ai signalés. Il commente une trentaine de mots rares ou d'hapax, propres à enrichir notamment le *Lexicon der byzantinischen Gräzität* (1994-).

570. **Droit**. – D. Feissel, *Selbstdarstellung und Kommunikation. Die Veröffentlichung staatlicher Urkunden auf Stein und Bronze in der Römischen Welt*, éd. R. Haensch (Vestigia, 61 ; Munich, 2009), 97-128 : « Les actes de l'Etat impérial dans l'épigraphie tardive (324-610) : prolégomènes à un inventaire ». Écartant au préalable les actes officiels des cités et des provinces, rares dans l'épigraphie tardive, ainsi que les inscriptions se référant à des actes de l'Etat sans les citer en propres termes, l'étude esquisse les contours d'une épigraphie d'Etat inégalement répartie dans l'espace (près d'une inscription sur deux provient du diocèse d'Asie) et le temps (près des deux tiers des textes datés sont d'Anastase ou de Justinien). On constate la diversité persistante des genres diplomatiques, tant pour les actes émanant de l'empereur que ceux de l'administration centrale (surtout du préfet d'Orient ou, en Occident, du préfet de Rome) ou ceux de gouverneurs provinciaux. Le dossier de Kasai en Pamphylie, qui réunit trois actes émis à ces trois niveaux, illustre bien le fonctionnement des instances intermédiaires entre l'empereur et les cités. Sont d'autre part recensés les actes, peu nombreux, exigeant a priori que le texte soit gravé sur pierre ou sur bronze. Dans la plupart des cas, l'affichage épigraphique est plutôt l'effet d'initiatives locales, à l'échelon de la province ou de la cité. Suit aux p. 118-128 l'inventaire (forcément provisoire) de 107 inscriptions, ordonnées par région.

571. Registres fiscaux de la Tétrarchie, n°s 594, 595, 614, 621. Dossier des *Caesariani*, sous Galère, n° 585. Rescrit de Maximin à Colbasa, n° 637. Rescrit de Justinien à Didymes, n° 623.

572. **Épigrammes**. – G. Agosti, *ZPE* 160 (2007), 41-49 : « Note a epigrafi tardoantiche (Miscellanea epigrafica II) », consacre cinq notes à des épigrammes tardives d'Asie Mineure. 1) Revenant sur le centon homérique *SEG* 51, 1735 (cf. *Bull*. 2002, 627), il explique notamment, au vers 9, la mention des dieux même en contexte chrétien par la reprise inchangée d'un vers lié à Bellérophon ; au même vers, la substitution du Jourdain au fleuve Iardanos est attestée par d'autres centons et par *Anth. Pal*. I, 47. – 2) Dans la dédicace de Charidèmos à Halicarnasse (*SEG* 44, 886, cf. *Bull*. 1998, 650), A. réfute la prétendue influence de Nonnos. – 3) Dans le fragment *I. Smyrna* I, 858, il relève l'expression rare Ἄρεος εἰκών, éloge de guerriers chez le poète Pantéléos et plus tard chez Nonnos. – 4) Dans l'éloge du rhéteur Kornoutos, *I. Prusa* 53, λόγων κοσμήτορα est comparé entre autres à *Anth. Pal*. IX 789, κοσμήτορα μύθων. – 5) Remarques sur l'épigramme *I. Ephesos* IV, 1351, dédicace d'une croix à la place d'une statue d'Artémis, dont le vocabulaire fait écho notamment aux poèmes de Grégoire de Nazianze.

573. *Épigrammes protobyzantines* : n°s 574, 589, 597, 622, 626, 627, 654. *Épigrammes médiévales* (dodécasyllabes) : n°s 581, 582, 583, 600, 601, 602.

574. **Inscriptions latines**. – D. Feissel, *XIV. Kongress* (n° 568), 99-128 : « Les inscriptions latines dans l'Orient protobyzantin », donne une vue d'ensemble de l'épigraphie latine d'Orient de la Tétrarchie à la fin de l'Antiquité. Quatre chapitres recensent les principaux documents en prose ou en vers, témoins de l'effort d'implantation puis de l'extinction graduelle de la latinité byzantine : 1) inscriptions honorifiques pour des empereurs et des préfets du prétoire (pas après le IVe s.) ; 2) inscriptions juridiques latines et bilingues, constitutions impériales et actes de l'administration (à compléter par le dossier de Didymes en 533, *Bull*. 2006, 548) ; 3) inscriptions latines de Constantinople, surtout des épigrammes (la dernière au plus tard en 473) ; 4) épigrammes latines de Syrie et Phénicie (la dernière en 504). L'illustration (pl. 96-100, fig. 1 à 10, dont plusieurs photos inédites) offre un échantillon d'écritures plus ou moins influencées par la cursive.

575. **Rapports avec la littérature**. – Citations bibliques : n°s 507, 522, 531, 633, 645, 650, 658. Mimes à Éphèse, n° 618. Poèmes de Philès, n°s 581, 601. Chronique de Sphrantzès, n° 601.

576. **Prosopographie**. *Hauts fonctionnaires protobyzantins* : préfet de la Ville, n° 607 ; préfet du prétoire, n°s 574, 635 ; proconsul d'Achaïe, n° 592.

577. *Militaires byzantins* : duc de Thessalonique, n° 599 ; duc de Crète, n° 624 ; topotérète de la flotte, n° 659 ; duc de Calabre (?), n° 660.

578. *Clergé*. – Prosopographie chrétienne du diocèse d'Asie, n° 615. Évêques : n°s 516, 598, 603 (?), 616, 634, 636, 647.

579. **Vocabulaire**. – Mots rares ou nouveaux : ἀγλαόρειθρος, εὐρύβοτος n° 627 ; ἀνώγειον (= ἀνώγεων), n° 586 ; εὐστοργία, n° 581 ; ληνᾶς, n° 622 ; μονοκτίστης, n° 524 ; ὀσπίτιον, n° 586 ; παντεπίτροπος, n° 522 ; πολυνήχυτος, n° 597 ; χελάνδιον, n° 659. Mots douteux : ἀναπαυσ(τήριον), n° 586 ; πρόμνημα, n° 622 ; σίττησμα, n° 661.

580. **Gemmes**. – J. Spier, *Late Antique and Early Christian Gems* (Wiesbaden, 2007 ; VII-221 p. et 155 pl.), réunit en un corpus les gemmes gravées de l'Antiquité tardive, dispersées en de multiples collections et catalogues. Ce millier de notices, qui représente à peine 1% de l'ensemble des gemmes d'époque romaine, est réparti en 17 groupes (y compris les chrétiens de l'empire sassanide et les juifs), avec index des collections, des provenances, des minéraux, de l'iconographie et

de l'épigraphie, grecque mais aussi latine, sémitique, iranienne. Les inscriptions, relativement rares et d'étendue limitée, intéressent en particulier l'onomastique. Au nº 45, l'étrange Θεοπόντου paraît dû à une faute du graveur pour Θεοπόμπου. Le nº 175 (inédit), Θ(ε)έ, βοήθι Ἐνδελέχιν, présente un nom rare en grec, bien attesté en latin. On relève des invocations aux saints Léontios (nº 616) et Prokopios (nº 618), une autre à saint Mènas (nº 622, lecture corrigée de *CIG* IV, 9098). Le texte développé du camée nº 738 (Palestine), Ἀγαθανγέλου προνοήτου Σατορνίλου ἀτιμήτου πεδίου, est problématique. La traduction « supervisor of he unassessed field of Satornilos » laisse perplexe : Ἀτιμήτου pourrait bien être un nom de personne, et πεδίου être mis pour παιδίου ; Agathangélos serait alors l'intendant de Satornilos fils d'Atimètos, enfant. Parmi les rares gemmes à l'effigie de souverains (surtout d'époque constantinienne), notons celle de la reine Warazdukt, βασίλισσα Ουαραζαδουκτα (nº 70), attribuée à la fille de Chosroès II roi d'Arménie, vers 330.

581. **Icônes**. – A. Rhoby, W. Hörandner, *Byzantinische Zeitschrift* 100 (2007), 157-167 : « Beobachtungen zu zwei inschriftlich erhaltenen Epigrammen », offrent deux spécimens du futur corpus des épigrammes byzantines transmises par l'épigraphie. – Un revêtement d'icône de l'Athos (monastère de Vatopédi), daté du XIVe s., présente une dédicace en 12 dodécasyllabes. Il s'agit d'une icône de la Vierge offerte à une Arianitissa, probablement épouse de Michel Doukas Arianitès, éparque de Béroia, qui selon divers indices pourrait être la fille de Théodôros Sarantènos. En effet l'analyse lexicale montre que le mot εὐστοργία, très tardif et rare (bien que les noms Eustorgios, Eustorgia remontent à la fin de l'Antiquité), est familier au poète Manuel Philès. De plus, le vers 4 τὴν Ἀριανίτισσαν, ᾗ κλῆσις Χάρις n'a de parallèle que chez Philès, où l'on trouve à six reprises l'hémistiche ᾧ κλῆσις Χάρις pour paraphraser le nom Iôannès (formé sur l'hébreu *hnn*, « grâce ») ; la propriétaire de l'icône ne s'appelait donc pas Charis, mais Iôanna (ou Anna) Arianitissa. D'autre part, un poème de Philès mentionne un Sarantènos qui n'est autre que Théodôros Sarantènos, mort à Vatopédi en 1330, et dont ce monastère possède le testament rédigé en 1325 (à cette date il n'avait plus d'enfant en vie). L'icône de la Vierge Hodigitria léguée à Vatopédi par Sarantènos pourrait bien être celle d'Arianitissa, et l'épigramme avoir pour auteur Philès lui-même. — La périphrase équivalant au nom de Iôannès, répandue en poésie au temps des Paléologues, pourrait expliquer une inscription protobyzantine : à Apollonia d'Épire, où j'ai voulu voir dans ᾧ χάρις ἐπώνυμος un nom formé sur Charis (*Bull*. 1998, 627), il faut plutôt reconnaître aussi un Iôannès.

582. *Ibid*., 162-167. Au revers d'une icône du Sinaï, les a. restituent deux épigrammes de 7 et 4 dodécasyllabes, en faveur du moine Iôannès, peintre et donateur du tableau. Au dernier vers, le moine « implore la rémission teintée de rouge de ses péchés », ἐρυθροβαφῆ πταισμάτων αἰτεῖ λύ[σιν]. L'allusion reconnue par les a. à l'encre rouge de la signature impériale est d'autant plus pertinente que le mot *lysis* désigne une forme de rescrit impérial répondant à une requête (voir M. Nystazopoulou-Pélékidou, dans *La pétition à Byzance*, 2004, 105-124 : « Les *déiseis* et les *lyseis* »).

583. **Reliquaires**. – P. Gasnault, J. Durand, *Bulletin de la Société nationale des Antiquaires de France* 2003 (paru en 2009), 268-291 : « Quatre reliquaires byzantins dénichés par les religieux de la congrégation de Saint-Maur », publient d'après des archives mauristes inédites du XVIIe s. quatre reliquaires depuis

disparus. La grande staurothèque du Mont-Saint-Quentin (Somme) est loin d'être inconnue (la dédicace du moine Timothéos figure au *CIG* IV, 8809), mais les descriptions et dessins inédits (fig. 1-3) en donnent une image beaucoup plus précise. Un reliquaire inédit du même monastère, dérobé lui aussi à Constantinople en 1204, présente deux vers d'invocation à la Croix et, autour du couvercle, trois dodécasyllabes (fig. 6) : Θεοφυλάκτου κτῆμα προσφιλὲς τόδε· κέκτηται αὐτὸ εἰς φυλακὴν κ(αὶ) σκ[έ]πην, [σ](ωτη)ρίαν τε κ(αὶ) λύσιν ἁμαρτάδων. L'abbaye de Saint-Mahé (Finistère) possédait un reliquaire plus tardif (pas avant le XIIIe s. d'après l'écriture, fig. 7) au décor assorti de légendes, avec notamment le trône de l'Hétimasie, ἡ Ἑτιμασήα. Du reliquaire de la Croix offert par Charles VI au Mont-Saint-Michel (publié plus en détail par J. D., *Mélanges Y. Christ* [2005], 335-348), un excellent dessin (X^e^ ou XIe s. d'après l'écriture, fig. 10) révèle la dédicace, deux dodécasyllabes inscrits en forme de croix : Θήου τέτευχε Νικήτας θήκην ξύ[λου], μονῆς προεστὼς Νιτιτηάτου (*sic*) πόθῳ. La correction probable Νικητιάτου permet de voir en Nicétas un higoumène de ce monastère mal connu, entre Constantinople et Nicomédie.

584. **Sculpture**. – Les actes du colloque *La sculpture byzantine, VIIe-XIIe siècles*, éd. Ch. Pennas, C. Vanderheyde (*BCH Suppl*. 49, 2008), présentent un petit nombre de pièces inscrites, voir n°s 599 et 636.

585. **Attique**. – E. Sironen, *Inscriptiones graecae*, II-III^2, 5, *Inscriptiones Atticae aetatis quae est inter Herulorum incursionem et imp. Mauricii tempora* (Berlin — New York, 2008 ; X-218 p., 50 pl.). Remplaçant un volume depuis longtemps dépassé (*IG* III 2, paru en 1878), ce corpus exemplaire reprend les matériaux de la thèse d'Helsinki publiée par l'a. en 1997 (*Bull*. 1998, 624), dûment révisée et complétée. Outre le passage de l'anglais au latin (*IG* oblige), sont venus s'ajouter quelques textes publiés entre temps par l'auteur (*SEG* 51, 244-246 et autres) et 15 inscriptions inédites (liste p. 173). L'illustration photographique, absente de l'édition finlandaise, est ici à peu près exhaustive. Les 443 inscriptions (n°s 13248-13690), dont 297 épitaphes, sont classées en huit chapitres. Sauf un fragment de lettre attribué au IVe s. (13250), il n'y a pas d'acte officiel postérieur à la Tétrarchie. Datent de cette époque un fragment du tarif de 301, version grecque (13248), et un édit de Galère daté de 305 (13249) dont la version grecque inscrite à Athènes correspond à l'original latin trouvé ailleurs ; sur le dossier complexe dont fait partie cet édit, voir aussi S. Corcoran, *Antiquité tardive* 15 (2007), 221-250 : « Galerius's jigsaw puzzle : the Caesariani dossier ». Au chapitre 2, dédicaces religieuses, relevons l'ex-voto anonyme 13261 (inédit) : Καλλιεργία ὑπὲρ εὐχῆς κ‹ὲ› σωτηρίας ὧν οἶδεν ὁ Θ(εὸ)ς τὰ ὀνώμα‹τ›α. Les chapitres 3 à 7, inscriptions honorifiques, inscriptions de construction, milliaires, invocations chrétiennes et surtout épitaphes, sont suivis de quelques *varia et incerta*. Concordances et index détaillés couronnent l'ouvrage. Nos remarques se limiteront à l'épigraphie funéraire, en insistant sur certains textes problématiques ou nouveaux.

586. Le terme désignant la tombe est d'ordinaire à Athènes le premier de l'épitaphe. D'après l'index, le plus fréquent est de loin κοιμητήριον (près de 100 fois, sans compter les restitutions), à côté de οἰκητήριον (au moins 13 fois, une seule fois le composé κατοικητήριον), θήκη (7 fois), μνῆμα (7 fois), μνημόριον (4 fois, dont l'inédit 13609). D'autres termes sont douteux, comme θέσις (13501), κτήριον (13511, mieux [οἰ]κ‹η›τήριον ?) ; d'autres sont à mon sens mal compris (ci-dessous 13353, 13394, 13427, 13597). On relève au n° 13353

un inédit remarquable : Ὀσπίτιον διαφέροντα Ἰουλιανᾷ τῇ ἐνδοξ(οτάτῃ) σὺν τῷ ἀνογίῳ. Inscrit sur un parpaing de marbre trouvé au Céramique, ce texte attribué au Ve s. (mais le VIe n'est pas à exclure) n'a rien d'une épitaphe. Le mot ὀσπίτιον (ou ὁσπίτιον), dont c'est le premier exemple dans l'épigraphie grecque, n'appartient pas au vocabulaire funéraire ; même en latin, *hospitium* est une métaphore peu commune, limitée à des épitaphes métriques (cf. Diehl, *ILCV* 1235 et 2025). Il faut ici comprendre : « Résidence appartenant à Juliana, gloriosissime, avec son étage » (noter Ἰουλιανᾷ pour Ἰουλιανῇ, et ἀνώγειον au lieu de l'attique ἀνώγεων, nouvel exemple du flottement des composés entre -γαιος et -γειος). On comparera une expression parallèle du patriarche Flavien de Constantinople, en 449 (*ACO* II/1/1, p. 176, 3) : ἀπελθόντος μου εἰς τὸ ἀνώγεων ὀσπίτιν, « m'étant retiré dans l'appartement de l'étage ». À Athènes, la propriétaire du lieu est une grande dame, décorée du plus élevé des titres sénatoriaux, mais aucune identification ne s'impose avec des homonymes connues. La maison à étage qu'elle possédait à Athènes, dans le quartier du Céramique, pourrait être son « hôtel particulier », à moins qu'il ne s'agisse d'un hospice charitable, autre sens d'ὀσπίτιον attesté dès le VIe s. (Malalas). Au no 13394, au lieu d'ἀνάπαυσ(ις) de la première édition (d'où *SEG* 49, 285), S. introduit un mot nouveau ἀναπαυσ(τήριον), qui serait synonyme d'ἀναπαυτήριον connu à Nicomédie. Cet hapax ne convainc pas. Il est vrai que l'abstrait ἀνάπαυσις est inhabituel pour désigner le lieu du repos, mais une évolution analogue s'est produite pour le synonyme κοίμησις, désignation de la tombe typique de l'Asie mineure septentrionale (Pont, Galatie, Cappadoce), et les deux termes sont liés dans l'épitaphe *Studia Pontica* III, no 259 : Κύμησις καὶ ἀνάπαυσις τῆς δούλης τοῦ Θ(εο)ῦ Εὐσεβίας. Le no 13427, inscription mutilée d'un linteau, οἰκήματα διαφέ[ροντα, n'a pas sa place parmi les épitaphes, le mot étant étranger au formulaire funéraire ; il pourrait s'agir d'un linteau d'habitation. Le no 13597, sur un parpaing de marbre, est lui aussi donné pour une épitaphe, mais l'inscription Θεοδώρου κτῖμα (pour κτῆμα) indique plutôt le bornage d'une propriété foncière qu'un monument funéraire.

587. Au no 13602 (inédit), au lieu de Θήκην | Υφφίου | ζωγράφου (*de nomine desperandum* S.), je lirais Θήκη Νιυφφίου, pour Νυμφίου. Le métier de peintre ne se trouve que dans trois autres épitaphes protobyzantines : un prêtre et peintre à Topeiros (*SEG* 44, 612) ; un peintre à Diocésarée (*MAMA* III, 83) ; un ἀρχιζώγραφος en Géorgie (*Bull*. 1958, 516). Au no 13603, la curieuse variante Ζοησήμης, pour Ζωσίμης, confirme en 13581 Ζοησίμου, que j'avais cru à tort devoir corriger (*Bull*. 1998, 624). Le no 13609 (inédit), épitaphe d'un militaire, indique son unité et, fait exceptionnel, son lieu de garnison : [ν]ουμέρου Σεκουνδαννῶν τοῦ ὄντι ἐν Βουπότου. Le toponyme Boupoton n'était pas connu, mais l'unité des *Secundani* est attestée dès le IVe s. en Illyricum oriental (cf. *Bull*. 1993, 757) ; la date proposée, *s. VI p*., est peut-être trop tardive. On connaissait à Athènes un militaire d'une autre unité (13529) : Ἐνταῦθ[α κατά]κειται Φ[λάβ(ιος)] Μαιωρῖνο[ς - - -] νουμέρου Λ[εών]ων κτλ. Je croirais que le grade de Maiorinus a été abrégé, *ex. gr*. [τριβ(οῦνος)] νουμέρου Λ[εών]ων (plutôt que l'alternative Λ[ατίν]ων ; il s'agit probablement des *Leones iuniores*, comme à la Porte Dorée de Constantinople). La date proposée, *s. III-IV p*., est trop large : pour porter le gentilice Flavius, Maiorinus a dû finir sa carrière au plus tôt sous Constantin. Au no 13679 (inédit, sans photo), supposé poétique, je restituerais à la fin plutôt une prière pour l'âme du défunt, προσδεχθ[είη ἡ]

ψυχή. Le nº 13518, fragment d'épitaphe, présente une curieuse série d'adjurations par les puissances de Dieu ; aux l. 1-4, au lieu de [ἡ ἁγί]α δύν‹α›μις [καὶ] τὰς ἐν τῷ ΣΙ- - - -ΟΡΙ γεναμέ[ναις], je lirais -]α δυν‹ά›μις (pour δυνάμεις) [καὶ] τὰς ἐν τῷ Σι[νᾶ] ὄρι γεναμέ[ναις], à savoir des marques de la puissance divine « et celles qui se sont produites au mont Sinaï » ; le texte s'achève par une menace originale : « ne creuse pas, car tu auras affaire aux quatre Évangiles (τετραευάγγελον) et à la sainte Trinité ».

588. Épitaphes tardives de verriers, cf. *Bull*. 2008, 123. À côté de ὑαλᾶς à Athènes (à présent *IG* II^2 5, 13359 et 13387), rappelons les synonymes ὑελιάριος en Cilicie (*Bull*. 1992, 538), οὐετράριος à Tyr (*Bull*. 1993, 774), et le métier voisin de σφεκλαρᾶς, vitrier, à Bèrytos (*SEG* 7, 197, corrigé par L. Robert, *Opera Minora* II, 930-933).

589. G. Agosti, *Incontri Triestini di filologia classica* 7 (2007-2008), 103-115 : « Dal cielo alla terra : un epigramma epigrafico su Siriano », revient sur l'épigramme pour ce philosophe platonicien (à présent *IG* II^2 5, 13451), dont il admet le caractère honorifique plutôt que funéraire (cf. *Bull*. 2006, 533). L'analyse du poème, appuyée sur de nouvelles comparaisons, le conduit à proposer des restitutions alternatives, par exemple au vers 1 [Δαίμων] μὲν Συριανὸς ἔχεν πόλον.

590. **Péloponnèse**. *Corinthe*. – M. E. Hoskins Walbank, M. B. Walbank, *Hesperia* 75 (2006), 267-288 : « The Grave of Maria, Wife of Euplous, a Christian Epitaph Reconsidered », replacent dans son contexte archéologique l'épitaphe *Corinth* VIII 3, 530, attribuée à tort au IVe s. Les lampes associées à la tombe conduisent à dater celle-ci de la fin du Ve ou du VIe s. Un grand vase fixé sur la tombe contenait une mâchoire de cheval, offrande insolite que les a. rapprochent de la profession d'Euplous, cocher de l'hippodrome (en signalant aussi l'épitaphe *SEG* 35, 256, pour l'*hippiatros* Korinthas). Euplous avait acheté le caveau pour sa femme, au prix d'un sou et demi, à Anastasios ὑπηρέτης, selon les a. au service de l'Église de Corinthe. L'analyse paléographique (274-278) vise à montrer que les noms de Maria et Euplous et la date finale du décès ont été ajoutés dans des espaces initialement laissés libres à cet effet. Les inégalités de la gravure, qui ne se limitent pas aux additions supposées, ne justifient guère l'hypothèse d'une seconde main.

591. J. L. Rife, *Archaeology and History in Roman, Medieval and Post-medieval Greece, Studies… in Honor of T. E. Gregory* (Aldershot, 2008), 281-306 : « Leo's Peloponnesian Fire-Tower and the Byzantine Watch-Tower on Acrocorinth ». Conservée en Vénétie depuis le XVIIIe s. et souvent éditée (avant et après *CIG* IV, 8620), la dédicace par l'empereur Léon (probablement Léon VI vers le début du Xe s.) d'une tour à feu destinée à annoncer des attaques barbares doit provenir du Péloponnèse. R. donne des arguments pour identifier la tour à feu de Léon à la tour de guet fouillée en 1926 au sommet de l'Acrocorinthe, et attribuée à la même époque. Il reconnaît dans cet édifice un des signes de la réaction impériale à la menace arabe en mer Égée.

592. *Élis*. – S. B. Zoumbaki, *ZPE* 164 (2008), 123-130 : « Einblick in das spätantike Elis : eine unpublizierte Inschrift zu Ehren des Prokonsuls Flavius Severus ». Découverte *in situ* au carrefour de deux grandes rues, cette base de statue a pour dédicace : Φλά(βιον) Σεβῆρον τὸν λαμ(πρότατον) ἀνθύπατον, σωτῆρα καὶ εὐεργέτην τῶν Ἑλλήνων, Κάλλυς πρωτεύων τὸν ἴδιον εὐεργέτην, ψ(ηφίσματι) β(ουλῆς). Ce nouveau proconsul d'Achaïe, au plus tôt sous Constantin dont il porte le gentilice Flavius, ne peut être identifié à Severus

Aetius, proconsul sous Arcadius (à présent *IG* II^2 5, 13292), dont le nom courant doit être le dernier *cognomen*. Le dédicant était un *principalis*, membre distingué de la curie d'Élis.

593. *Mistra*. – G. Fiaccadori, *Νέα Ῥώμη. Rivista di ricerche bizantinistiche* 4 (2007), 383-412 : « Minima Byzantina », réédite (383-393) deux inscriptions peintes à l'église Saint-Théodore de Mistra, autrefois publiées par K. Zèsiou (Ζησίου, non Ζήσιος) et par G. Millet. L'épitaphe de Manuel Paléologue est datée, après révision, d'octobre 1433, ce qui exclut de l'attribuer à l'empereur Manuel II († 1424). Ce pourrait être Manuel Nothos, fils bâtard de Jean V. Attestée en Italie dès 1425, la grande bannière byzantine dédiée par un Manuel fils d'Eudocia (fig. 3) ne peut être attribuée au même personnage.

594. **Iles de l'Égée**. *Astypalée*. – P. Thonemann (n° 614), 476-478, réédite le registre fiscal *IG* XII 3, 180, en corrigeant plusieurs chiffres d'après l'estampage conservé à Berlin.

595. *Théra*. – K. Harper, *Journal of Roman Studies* 98 (2008), 83-119 : « The Greek Census Inscriptions of Late Antiquity », consacre une analyse démographique détaillée (106-119) à la liste d'esclaves de Théra récemment publiée par E. Geroussi-Bendermacher, dans *Esclavage antique et discriminations socio-culturelles* (2005), 335-358 (*non vidi*). Appartenant tous à un même propriétaire, 152 esclaves, hommes, femmes et enfants groupés par familles, sont ainsi déclarés au fisc. L'âge, qui conditionne leur imposition, est indiqué le plus souvent par un multiple de 5.

596. E. Bendermacher-Geroussi, *XIV. Kongress* (n° 568), 191-200 et pl. 24-28, dans un rapport sur les fouilles de la nécropole romaine et paléochrétienne de Périssa, publie deux épitaphes païennes (p. 196), du type connu X ἀφηρώιξεν Y, ainsi que quatre épitaphes du type ἄγγελος τοῦ δεῖνα, propre à l'épigraphie tardive de Théra mais dont le caractère chrétien reste controversé (cf. *Bull*. 2000, 802 ; 2002, 607). D'après le contexte archéologique, l'a. date ces stèles au plus tôt du VIe s. avancé. Elle y voit le formulaire ordinaire des chrétiens de l'île jusqu'à la fin de l'Antiquité.

597. *Rhodes*. – G. Deligiannakis, *Byzantion* 78 (2008), 142-157 : « Christian attitudes towards pagan statuary : the case of Anastasios of Rhodes », édite et commente judicieusement deux épigrammes, dont une nouvelle, pour un bienfaiteur de Rhodes amateur de sculpture. Le texte déjà mis en lumière par L. Robert, *Hellenica* IV, 117-118, évoque un monument représentant Héraclès et ses travaux, ce qui vaut au bienfaiteur d'être égalé au héros. D. rappelle l'importance de la figure d'Héraclès dans les arts et la poésie de l'Empire chrétien. On en trouvera un exemple de plus dans une épigramme de Prymnessos, naguère signalée par C. Mango (phot. pl. 2 de l'article analysé *Bull*. 1993, 730), pour un bienfaiteur dont les travaux ont même surpassé ceux d'Héraclès, Ἡρακλέως νίκησεν ἀέθλια τοῖα τελέσ‹σ›ας. La croix finale de cette inscription de Phrygie ne laisse aucun doute sur la religion du personnage et de son milieu. À Rhodes, le christianisme d'Anastasios est mis hors de doute par une nouvelle épigramme, précédée d'une croix visiblement de même main (fig. 3). L'objet de la dédicace est cette fois un décor de fontaine représentant Marôn ivre : Ἐνθάδε τὸν μεθύοντα καὶ ὑπνώοντα Μάρωνα | θῆκεν Ἀναστάσιος περιώνυμος, ἐκπροχέει δὲ | [ἀ]σκὸν ἔχων παλάμῃ πολυνήχυτον (hapax) ὕδωρ. Témoin d'un christianisme beaucoup moins ouvert à la culture antique, une tête féminine rhodienne (fig. 6) a été défigurée par une croix assortie du sigle Ἰ(ησοῦ)ς Χ(ριστὸ)ς νηκᾷ.

598. **Macédoine**. *Thessalonique*. – G. Vélénis, *Το Αρχαιολογικό Έργο στη Μακεδονία και Θράκη* 19 (2005), 221-226 : [« L'inscription de Théodôros sur le ciborium à quatre côtés de la basilique Saint-Démétrius de Thessalonique »] (en grec), écarte la datation basse de cette dédicace, entre le XIIe et le XIVe s. selon divers savants. D'après une série de parallèles épigraphiques, il attribue son écriture à la seconde moitié du IXe ou au début du Xe s. Il pourrait alors s'agir de l'évêque Théodôros attesté de 866 à 879.

599. A. Mentzos, dans *La sculpture byzantine* (n° 584), 217-230 : [« Un atelier de sculpture à Thessalonique au XIe s. »] (en grec), réinterprète différemment la même inscription du ciborium de Saint-Démétrius. Le dédicant, [πρ]οέδρου παγκλεοῦς Θεοδώρου, ne serait pas un évêque (bien que *proédros* puisse avoir ce sens) mais un militaire ayant rang de proèdre, ce qui justifierait mieux l'épithète glorieuse que porte le personnage. Il s'agirait de Théodore Dalassènos, proèdre et duc de Thessalonique de 1062 à 1067.

600. G. Kiourtzian, *Revue des Études byzantines* 66 (2008), 221-231 : « Épigraphie et photographie, retour sur un sarcophage thessalonicien », complète son édition (*Bull*. 2002, 597) d'une épigramme funéraire mutilée grâce à des photographies du début du XXe s. (Musée Bénaki, Athènes). Les mêmes clichés ont suggéré à G. Vélénis, *Makedonika* 35 (2005-2006), 39-62, des lectures fantaisistes auxquelles K. ne s'attarde pas. De possibles traces du nom Kéraméas à la l. 1 le confirme dans l'attribution de la tombe au fondateur du monastère du Christ Pantodynamos. La métaphore du vers 11 ὁ λαμπρόμορφο(ς) ἀστήρ s'avère désigner le Christ et non l'évêque.

601. *Béroia*. – A. Rhoby, *Byzantion* 77 (2007), 394-398 : « Eine Inschrift auf einem Sarkophagdeckel aus Beroia in der Chronik des Georgios Sphrantzes », revient sur l'épigramme mutilée de ce sarcophage à reliefs, composée initialement de douze dodécasyllabes. Trois de ces vers imitent le poète Manuel Philès (mort vers 1345), ce qui confirme l'attribution du monument au XIVe s. L'inscription continue, en prose, au-dessous de l'épigramme : Οὐ γέγονεν ἐν τῷ βίῳ ἁμάρτημα οὐδὲ πρᾶξις οὐδὲ κακία ἣν ἐγὼ (la suite est perdue). R. observe que la même phrase se retrouve intégralement sous la plume du chroniqueur Sphrantzès, en 1476, qui fournit probablement la suite du texte inscrit : ἣν ἐγὼ ἐπλημμέλησα ὁ ἄθλιος κατὰ νοῦν καὶ λόγον καὶ προαίρεσιν κτλ. Sphrantzès était propriétaire à Béroia d'un couvent de Saint-Nicolas fondé par son grand-père. Il se pourrait que l'épigramme appartienne au sarcophage de ce dernier et que le chroniqueur en ait copié lui-même l'inscription.

602. *Mont Athos*. – F. D'Aiuto, *Νέα Ῥώμη. Rivista di ricerche bizantinistiche* 4 (2007), 413-439 : « Dodecasillabi su un encolpio con cammeo d'ametista del Monastero di Vatopedi ». Parallèlement à cette pièce du XVIe s., trop tardive pour être ici analysée, l'a. réédite avec des améliorations (432-439) l'épigramme du reliquaire de sainte Marina (XIIe s.) conservé à Venise. – Revêtement d'icône inscrit au couvent de Vatopédi, n° 581.

603. *Héraclée des Lyncestes*. – V. Kalpakovska, A. Gorgievska, [*La vie à Heraclea Lyncestis d'après les monuments épigraphiques* (en macédonien)] (Bitola, 2003). Ce catalogue épigraphique, aimablement signalé par Nade Proeva, reprend bon nombre d'inscriptions latines et grecques d'après *IG* X II, 2, 1 (1999). L'épitaphe chrétienne n° 116 est nouvelle et sa formulation assez originale. En voici une lecture rectifiée : Ὁμώνυμος μὲν τῆς ἐπιφανίης Χ(ριστο)ῦ, πρεσββ. (= πρεσβυτέρων) δ' ἐστεμμένος καθέδρες, σεμνοῦς (= σεμνῶς)

τὸν τῇδε μεταστὰς βίον, σὺν πᾶσιν μένι τὴν ἀνάστασιν. « Lui qui porte le nom de l'épiphanie du Christ, à qui les sièges des prêtres ont fait une couronne, qui a quitté dignement la vie d'ici-bas, avec tous attend la résurrection. » Le défunt s'appelait donc Épiphanios. L'image d'un homme assis au milieu des prêtres évoque la chaire d'un évêque au centre du synthronon. Noter l'emploi transitif de μένω, pour περιμένω ; pour d'autres verbes signifiant l'attente de la résurrection, cf. *Bull*. 2000, 805.

604. **Épire**. *Grammata*. – P. Cabanes *et alii*, *REG* 120 (2007), 353-394 : « Les inscriptions de Grammata (Albanie) », donnent un aperçu de la centaine d'inscriptions rupestres relevées en 2005 sur ce site côtier connu depuis Cyriaque d'Ancône (cf. *Bull*. 2008, 285). L'annexe épigraphique comporte plusieurs inscriptions byzantines inédites : invocation pour un sous-diacre (388) ; dédicace de voyageurs (συνπλέοντες, 389) ; personnes originaires du thème d'Opsikion (Ὀψικιανός, 390), de Naupacte, Zakynthos (391), Méthonè (392). Connue depuis Heuzey, l'inscription commémorant le passage de Jean V Paléologue en 1369 a aussi été révisée (393).

605. *Apollonia*. – Dédicace en l'honneur d'un « charitonyme », cf. nº 581 *in fine*.

606. *Dyrrachion*. – Marques de tâcherons sur des bases de colonnes et inscription sur le dallage du forum byzantin, cf. nº 35.

607. **Thrace**. *Constantinople*. – J. Crow, J. Bardill, R. Bayliss, *The Water Supply of Byzantine Constantinople* (*JRS*, *Suppl*. 11, London, 2008 ; XIV-272 p.), offrent une monographie fondamentale sur l'approvisionnement en eau de la capitale, tant pour le réseau d'adduction à travers la Thrace (totalisant près de 600 km) que pour les aqueducs et citernes *intra muros*. L'épigraphie, modeste dans l'ensemble, consiste surtout en croix et autres symboles chrétiens. Des acclamations de facture monumentale, associées à des croix, figurent sur l'aqueduc de Kurşunlugerme (168-176) : acclamations aux empereurs, εἰς ἐῶνα τοὺς Ἀγούστους ; à Dieu, Ἐμμανουήλ, μεθ' ἡμῶν ὁ Θ(εό)ς ; à la croix (texte inédit) : ὁ στα[υρ]ὸς ἐν[ί]κησεν, ἀεὶ νικᾷ. La dédicace du pont d'Elkaf Dere (dessin p. 18), restauré par Longinos, préfet de Constantinople, date au plus tard de 542 si Longinos agit là en tant que préfet et non ex-préfet. En voici le texte, qui manque au *SEG* (cf. *Bull*. 2000, 819) : Ἐπὶ Λονγίνου τοῦ ἐνδοξ(οτάτου) ἀπὸ ὑπάτων καὶ ἐπάρ[χ](ου) πόλεως ἐκτίσθη [- - -] (ma lecture, plutôt que ἐνδόξ(ου) et ἐπάρ[χ](ων)). Plus difficiles à dater mais communes à une série d'aqueducs, les marques de tâcherons inventoriées par J. B. (180-210) sont surtout des noms de personne, rarement complets (Alexandros, Dokimos, Markos), parfois abrégés comme Elpi(dios), Théod(ôros), ou réduits à une ou deux lettres. Outre les monogrammes de Kosta(…) et Troph(imos), je lirais également ceux de Kyrikos et de Timothéos (de préférence à un improbable Méthodotos). Au pont de Ballıgerme (192), les deux monogrammes entourant une croix pourraient, me semble-t-il, se lire Τιμοθέου (?) πατρικίου.

608. H. Çetinkaya, *Revue des Études byzantines* 67 (2009), 225-229 : « An Epitaph of a Gepid King at Vefa Kilise Camii in Istanbul ». Cette épitaphe d'un roi germanique mort à Constantinople, même incomplète, est d'un intérêt historique évident. Le début du texte, noms et titres, est solidement restitué : [Ἐνθ]άδε κατάκιτα[ι ὁ τῆς εὐκλ]ε(οῦς) μνήμης Θρά[σαριχ, κόμ](ης) δομ(εστίκων), ῥὲξ Γηπ[αίδων, υἱὸς] Θραυστίλα. Les indications suivantes d'âge et de date sont pratiquement perdues, mais l'identification du personnage fournit un *terminus*

post quem : fils et successeur du roi gépide Thraustila, mort en 488, Thrasarich n'était plus attesté après la prise de Sirmium par Théodoric, en 504. Son épitaphe révèle qu'il trouva refuge dans l'empire, joignant au titre de *rex* germanique la dignité sénatoriale de comte des domestiques, probablement honoraire, avant de mourir dans la capitale à une date indéterminée.

609. En appendice à Roueché (nº 619), 234, D. Feissel restitue une épitaphe peu connue de Constantinople (publiée en 1911), qui utilise curieusement la formule habituelle des ex-votos anonymes : Ἐνθάδε κατάκ[ι]τε ὁ τῆς μακαρίας μνήμης οὗ οἶδεν ὁ [Θ(εὸ)ς] τὸ ὄνομα.

610. Épigrammes latines de Constantinople, nº 589.

611. Reliquaires emportés de Constantinople après 1204, nº 583.

612. **Scythie Mineure**. *Tomis*. – Analysée par A. Avram (*Bull*. 2008, 373), l'épitaphe chrétienne dédiée par un soldat (βιξιλάρις) à sa femme reste problématique en raison de multiples fautes du lapicide. Sans discuter ici les corrections proposées, je ne fais qu'en ajouter une à la l. 7 : au lieu du barbarisme ὅτι ἐζαμένο‹υ› μου ἔτη κα΄, on corrigera facilement ἐζ‹ήσ›αμεν ὁμοῦ, « parce que nous avons vécu 21 ans ensemble ».

613. **Pont Nord**. – Choix de 20 inscriptions chrétiennes, cf. *Bull*. 2008, 388.

614. **Asie Mineure occidentale**. – P. Thonemann, C*hiron* 37 (2007), 435-478 (cf. *Bull*. 2008, 478), réédite en partie, avec des analyses originales, les registres fiscaux inscrits à la suite du recensement de Dioclétien, probablement vers 310, dans plusieurs cités du diocèse asianique (y compris la province des Iles, cf. nº 594).

615. S. Destephen, *Prosopographie chrétienne du Bas-Empire, 3. Prosopographie du diocèse d'Asie (325-641)* (Paris, 2008 ; 1056 p.). Premier volume oriental d'une *Prosopographie chrétienne* dont les tomes précédents sont consacrés à l'Afrique (1982) et à l'Italie (1999-2000), celui-ci a pour cadre géographique les douze provinces du diocèse d'Asie (des Iles à la Lycaonie, de l'Hellespont à la Lycie), pour limites chronologiques les règnes de Constantin et d'Héraclius, et pour objet l'inventaire des clercs et moines de ce diocèse (à l'exclusion des laïcs plus ou moins liés à l'Église). L'utile introduction aux sources conciliaires, littéraires et documentaires fait aussi sa part à l'épigraphie (p. 61-66) : 496 personnages sur 1402 sont connus uniquement ou en partie par les inscriptions. Près des 2/3 sont des épitaphes, surtout nombreuses dans l'Est du diocèse. La bibliographie des sources épigraphiques (p. 1030-1037) témoigne de dépouillements pratiquement exhaustifs. Beaucoup de notices offrent des extraits significatifs des textes, parfois peu connus ou peu accessibles. À côté des biographies étoffées de grandes figures de l'histoire et de la littérature ecclésiastiques (tels Eusèbe de Dorylée, p. 353-382, ou Jean d'Éphèse, p. 494-519), les inscriptions retracent rarement les étapes d'une carrière (comme celle de l'évêque Eugénios de Laodicée, p. 281-283). Certaines complètent cependant la biographie d'évêques connus (tels Hypatios d'Éphèse, p. 457-469, ou Optimos d'Antioche de Pisidie, p. 740-742). On doit surtout aux inscriptions la connaissance de centaines de membres du bas clergé, avec leur entourage familial, leurs modes onomastiques, leur appartenance parfois à une Église déviante (notamment montaniste). L'historien de l'Antiquité tardive, épigraphiste ou non, dispose là d'un grand instrument de travail, digne des précédents volumes de la série.

616. V. Scheibelreiter, *Stifterinschriften auf Mosaiken Westkleinasiens* (*Tyche*, *Suppl*. 5 ; Wien, 2006 ; III-89 p. et 47 fig.), après une introduction portant notamment sur le formulaire et l'écriture, réunit les 34 dédicaces de pavements d'une région (la province d'Asie puis, après Dioclétien, Asie, Carie et Lydie) pour laquelle il n'existe pas de corpus des mosaïques. Le commentaire est particulièrement attentif au contexte archéologique et à ses conséquences chronologiques. Les inscriptions ne remontent pas avant l'époque impériale, la plupart datent même de l'Antiquité tardive. Elles sont réparties en trois séries : 7 profanes, 11 juives (toutes à Sardes) et 16 chrétiennes. Certains textes appellent quelques précisions. Au nº 5 (Sardes), la dédicace d'un portique par Archélaos, vicaire d'Asie, est postérieure à 400 en raison des monnaies trouvées sous la mosaïque, et S. a raison d'exclure toute identification à un homonyme connu. Sur la fonction du personnage, vicaire et non préfet, voir aussi mes remarques, *Antiquité tardive* 6 (1998), 96-97. La traduction du titre *comes primi ordinis* par κόμης πρώτου βαθμοῦ (ailleurs πρώτου τάγματος) est moins rare que ne dit l'a. : on la retrouve pour deux autres vicaires d'Asie, Simplikios à Sardes et Philippos à Sidè (tous deux mentionnés *Bull*. 1968, 478). Le nº 6 (seul inédit du recueil) provient du même portique que le nº 5, mais appartient à un pavement plus tardif (d'après les monnaies, pas avant la fin du Vᵉ s.). Aux dernières lignes de ce texte très mutilé restent les lettres ΥΠΑΤ et ΤΟΔΕΥΤΕ, où l'a. reconnaît à juste titre les mots ὕπατος (ou un dérivé) et τὸ δεύτερον. Il doit s'agir, me semble-t-il, d'un consulat réitéré, ὑπατ[ίᾳ τοῦ δεῖνα] τὸ δεύτε[ρον]. À l'époque présumée du pavement, ce pourrait être le second consulat d'Anastase (en 497, sans collègue), celui de Justin Iᵉʳ (en 524, mais l'inscription n'a pas de place pour son collègue Opilio) ou celui de Justinien (en 528, sans collègue). Au nº 7 (Ephèse), S. n'a pas connu mon identification du proconsul Asklèpios avec l'auteur de travaux d'urbanisme à Smyrne (*Anth. Pal*. IX 673 et 675, cf. *Bull*. 2000, 832). Sur les mosaïques juives de Sardes, voir déjà *Bull*. 2002, 614. La série des dédicaces chrétiennes émane parfois de notables laïcs – tels la clarissime Kléopatra (Cnide, nº 19), l'homme d'affaires d'une clarissime (Smyrne, nº 33) ou le *scholastikos* Satornilos (Assos, nº 21) – mais le plus souvent de clercs. Au nº 26, une mosaïque peu connue de Mylasa (au sanctuaire de Sinuri) est dédiée en commun par le diacre Nikandros et sa sœur, συνάμα Χρυσογόνῃ ἀδ‹ε›ρφῇ κατὰ πίστιν εὐξάμεν(οι) ἐποιήσαμεν. Je ne crois pas que les mots κατὰ πίστιν « renforcent » la formule votive, mais plutôt que le diacre qualifie Chrysogonè de « sœur dans la foi ». On peut s'étonner que l'a. n'ait pas réédité les importantes mosaïques chrétiennes d'Antioche de Pisidie, alors que les deux dédicaces de l'évêque Optimos, connues depuis 1926, font partie de l'illustration (fig. 27-28). Une nouvelle mosaïque de la même église a été signalée, *Bull*. 2004, 548. C'est ici l'occasion d'ajouter un mot sur ce que cette inscription a d'énigmatique, puisque les noms d'Optimos d'Antioche et d'Amphiloque d'Iconium, champions de la foi nicéenne, y suivent sans trace d'antithèse le nom de Dèmophilos, évêque arien de Constantinople : ἐπισκοπεῖ (*sic*) δὲ τῶν Ἀριανῶν Δημόφιλος Γρηγόριος, διέλαμπεν δὲ Ὄπτιμος ἐν Πισιδίᾳ καὶ Ἀμφιλόχιος ἐν Ἰκονίῳ. L'insertion inexpliquée du nom Grègorios pourrait à mon sens désigner Grégoire de Nazianze, successeur nicéen de Dèmophilos, pour peu que l'on admette l'omission d'un membre de phrase, par exemple : ‹ἐπεσκόπει δὲ τῶν καθολικῶν› Γρηγόριος.

617. Remarques sur des épigrammes d'Asie Mineure, nº 572.

618. **Asie**. *Éphèse*. – Ch. Roueché, dans *Greek and Roman Actors, Aspects of an Ancient Profession*, éd. P. Easterling, E. Hall (Cambridge, 2002), 254-281 : « Images of performance : new evidence from Ephesus », réunit avec l'illustration voulue l'ensemble, en partie inédit, des graffiti du théâtre d'Éphèse représentant des acteurs, avec ou sans légende inscrite. Deux acteurs, au nom rare ou unique, sont appelés Καρμίλις (peut-être le même que Karmiliainos à Aphrodisias) et Gôllathios, Γωλλαθίου (nº 7). D'autres noms désignent des rôles, comme Thétis et Pélée (Πιλέου pour Πηλέως), curieusement associés à Héraklès dans un mime non identifié (nº 5). Sont aussi représentés des accessoires de scène, comme le λάσανον, pot de chambre. L'étude des costumes justifie une date tardive, au Ve ou VIe s.

619. Ch. Roueché, *From Rome to Constantinople. Studies in Honour of Averil Cameron*, éd. H. Amirav, B. ter Haar Romeny (Louvain — Paris — Dudley, 2007), 221-234 : « Interpreting the signs : anonymity and concealment in Late Antique Inscriptions », complète ses recherches sur l'épigraphie des factions à Éphèse (cf. *Bull*. 2004, 536) avec une invocation inédite sur une base de l'Embolos (223-225, fig. 1) : ὁ Θεὸς Γιοργίου ἀνέγιρον τὸ μέρος τον ἴδες, « Dieu de (saint ?) Georges, redresse le parti que tu sais » (pour τὸ μέρος ὃ οἶδας, ou ὧν οἶδας, « de qui tu sais » ?). L'anonymat du parti bénéficiaire est levé, au-dessous, par le monogramme de la faction des Verts, Πρασίνων. Dans un monogramme inédit du portique de Néron (231-232, fig. 2), R. reconnaît aussi une acclamation en faveur des Verts : Νικᾷ ἡ τύχη τῶν Πρασίνων. Surtout fréquente dans les dédicaces chrétiennes, la formule anonyme (dont R. rappelle de nombreux exemples, en grec et en latin) s'applique ici de façon originale à une faction, peut-être pour ne pas attirer le mauvais œil en affichant explicitement son nom, ce qui expliquerait aussi le recours au monogramme. L'essor général du monogramme byzantin, en particulier sur les sceaux, viserait à dissimuler plus ou moins au lecteur un nom qui doit avant tout être connu de Dieu. – Même formule anonyme aux nos 585, 609, 640.

620. *Smyrne*. – Une pierre errante à l'Agora de Smyrne, nº 636.

621. *Tralles*. – P. Thonemann (nº 614), 443-463, réédite avec un commentaire approfondi le registre *I. Tralleis* 250, pièce maîtresse de son étude des inscriptions fiscales de la Tétrarchie.

622. **Lydie**. *Philadelphie*. – Le corpus de G. Petzl, *TAM* V 3 (cf. C. Brixhe, *Bull*. 2008, 474) n'est pas dénué d'inscriptions antiques tardives. Outre deux dédicaces à Constantin (nº 1501) et à Gratien (nº 1502), un milliaire a été regravé sous Arcadius (nº 1536). Les inscriptions de construction tardives et médiévales sont réunies aux nos 1527-1535. Peut-être faut-il joindre à ce chapitre le fragment inédit nº 1952, daté de l'an 586 de l'ère d'Actium (555/556 *p.C.*) ; les lettres qui précèdent la date,]ι̣ο̣ς καὶ πα[, suggèrent en effet la mention d'un *pater civitatis*, [ἐπὶ τοῦ δεῖνα τοῦ λαμπρ(οτάτου) κόμη]τος καὶ πα[τρός] (comparer en Cilicie, *SEG* 42, 1292 ; à Tyr, *SEG* 52, 1602). L'obscure épigramme nº 1504, autrefois copiée par Cyriaque d'Ancône, est-elle chrétienne ? l'hypothèse de reliques apportées de Terre sainte, qui remonte à Kaibel, est loin de s'imposer. Parmi les épitaphes, celle de Doxa, fille d'un curiale de Gordos (nº 1851), est datée après révision du 20 mai 343. Le nº 1867, Πρόμνημα Εὐτύχηδος Ληνᾶδος καὶ Ἀφθονήας γαμητῆς αὐτοῦ, demande à être corrigé (la pierre est perdue) ; P. a probablement raison, au lieu d'un hapax douteux, de rétablir ὑπόμνημα ; le nom du mari doit être Eutychidès (lire Εὐτυχίδους) ; plutôt qu'un patronyme

Lènas, mieux vaudrait voir ensuite un nom de métier ληνᾶς, nouveau sous cette forme : étant donné l'itacisme constaté dans les noms du mari et de la femme, on peut hésiter entre un faiseur de cuves (= ληνοποιός) ou un marchand de lin (= λινοπώλης). La diversité religieuse de la Lydie tardive est illustrée par des épitaphes juives (nos 1879-1881) et celle d'un montaniste (no 1882). Notons au no 1889 l'invocation d'un Dagelas, qui porte un nom germanique connu.

623. **Carie**. *Ioustinianoupolis (Didymes)*. – Le rescrit de Justinien *Bull*. 2006, 548, reproduit par *AE* 2004, 1410 et *SEG* 54, 1178, est aussi mis en exergue, avec une photographie, par S. Mitchell, *A History of the Later Roman Empire* (2007), 175-177. Complétant mon édition de 2004, je suis revenu sur deux questions d'histoire de l'écriture latine, liées au dossier de Didymes en 533. Dans *Bilinguisme gréco-latin et épigraphie* (Lyon, 2008), 213-230 : « Écrire grec en alphabet latin, le cas des documents protobyzantins », il apparaît que la translittération de noms et de mots grecs en onciale latine se développe en Orient dans les milieux de l'administration et du notariat, surtout au VIe s., comme en témoignent notamment l'épigraphie, les papyrus et les sceaux. Dans *Sixty-five Papyrological Texts presented to Klaas A. Worp* (Leiden, 2008), 53-64 : « Deux modèles de cursive latine dans l'ordre alphabétique grec », j'ai republié le papyrus signalé *Bull*. 2006, 548 *in fine*. Il apparaît que la distinction faite par Justinien (*Novelle* 47, 2, en 537) entre deux types de cursive latine, l'ancienne réservée à des spécialistes, la récente connue de tous, correspond aux deux alphabets juxtaposés par ce papyrus comme aux deux cursives latines de l'inscription de 533.

624. E. Ragia, *Byzantinische Zeitschrift* 100 (2007), 133-146 : « The inscription of Didyma (Hieron) and the families of Phokas and Karantinos in Western Asia Minor (12th-13th c.) », revient sur la dédicace du kastron d'Hiéron restauré, admet-on aujourd'hui communément, après la reconquête de la région sur les Turcs en 1097. Après un aperçu de l'histoire du site (l'a. n'a pas connu le rescrit de 533, cf. no 623), elle reproduit l'inscription, non sans négligences (le nom Karantènos n'est pas écrit Καρατουινοῦ, mais Καρατινοῦ d'après l'estampage publié par L. Robert, *Hellenica* XI-XII, pl. 21), et la réinterprète. Au lieu de distinguer deux personnages, le vestarque Michel Phocas et le duc de Crète Karantènos, il faudrait n'en voir qu'un seul, Michel Phocas Karantènos, vestarque et duc de Crète, la dignité modeste de vestarque étant encore compatible à cette époque avec la fonction de duc. L'alliance supposée entre les familles Phocas et Karantènos, dont on connaît des membres à Milet et Mylasa, pourrait remonter à la fin du XIe s.

625. *Iasos*. – J. Kalvesmaki, *ZPE* 161 (2007), 261-268 : « Isopsephic inscriptions from Iasos and Shnân », réédite (261-265) l'épitaphe *I. Iasos* 419, pour le prôtoprêtre Hèsychos fils de Pisôn. Le texte, dans sa partie isopséphique, est astreint dans la colonne de gauche à l'équivalent de 1478 par ligne, de 1488 par ligne dans la colonne de droite. L'analyse détaillée montre par quels artifices l'auteur y est parvenu, recourant notamment à des graphies vulgaires pour que les mots atteignent le total voulu. On lit ainsi à la fin (l. 28) à gauche καλῶς ἤρθετε (= 1478) pour ἤλθετε ; à droite ὡς ἔρθες οἵπαγε (= 1488) pour ὡς ἦλθες ὕπαγε. – Voir ci-dessus no 506.

626. *Stratonicée*. – M. Ç. Sahin, *Epigr. Anat*. 41 (2008), 53-81, parmi d'autres inscriptions découvertes à partir de 2003, publie trois intéressantes dédicaces tardives. J'en donne une brève analyse, sans en critiquer point par point l'édition et la traduction. P. 59, no 9 (dans une *tabula ansata* ornée d'une croix)

une nouvelle inscription pour le bienfaiteur Maximos (honoré par ailleurs d'une statue pour avoir « par deux fois assumé la totalité des magistratures », δεύτερον τῇ πόλι πανταρχήσαντα, *I. Stratonikeia* II/2, 1387) lui décerne une autre statue pour avoir « par trois fois acquitté à ses frais, à la place des pauvres, l'impôt quadriennal du chrysargyre » : Μάξιμον τὸν εὐεργέτην, τρίτον τὸν τετραετηρικὸν χρυσάργυρον ὑπὲρ τῶν παινήτων ἐκ τῶν οἰκίων πόνων ἀποπληρώσαντα, ὁ δῆμος ἀντὶ μεγάλων ἐτίμησεν τῇδε τῇ στήλῃ. Maximos avait donc entièrement assumé, durant douze ans, la taxation sur les activités artisanales et commerciales de sa cité. Probablement créé par Licinius, l'impôt du chrysargyre (dont l'inscription confirme la périodicité) fut aboli par Anastase en 498, ce qui situe avant cette date la carrière de Maximos. D'autre part, la forme classique de l'oméga (Ω), rarissime au Bas-Empire, incite à ne pas dépasser le milieu du ve s. Une épigramme déjà connue (*I. Stratonikeia* II/1, 1204) indiquait que des statues du même bienfaiteur se dressaient devant une église, Χρειστοῖο δόμων προπάροιθε Θεοῖο. Deux statues découvertes dans les fouilles récentes pourraient être les siennes. L'a. publie en outre (p. 67-68, n° 33) une nouvelle épigramme, en quatre distiques, qui reformule en langage épique les mêmes faits que la dédicace en prose. Je traduis : « Fort de ton opulence tu es venu en aide à tous, magnanime Maximos, en qui coule le sang de la race d'or. Seul en effet par tes richesses tu as sauvé tes compatriotes (σεῖο τιθήνης ἀνέρας) des malheurs et de l'affliction. Pour avoir pris en charge au nom de tous le poids écrasant de l'impôt par un don spontané de ta munificence, pour cette raison nous te faisons l'immense honneur d'une statue, enviable pour les hommes de bien, que nous avons érigée, pauvres que nous sommes. » Exceptionnel pour son époque, cet ensemble de deux dédicaces en prose, deux épigrammes et peut-être deux statues pour un évergète local, mérite une étude plus poussée.

627. *Ibid*., 66-67, n° 32, une épigramme en sept hexamètres, précédés d'une croix, commémore la construction ou rénovation complète d'un aqueduc (vers 6 ὁλκὸν ὅλον νεότευκτον ἐθήκατο). Les vers 1-4 font référence à Pindare, qui a proclamé la supériorité de l'eau sur les autres éléments (allusion à *Ol.* 1, 1 : ἄριστον μὲν ὕδωρ). Deux épithètes sont des hapax, au vers 2 γαίης εὐρυβότοιο (on connaissait seulement le nom Eurybotos), au vers 4 ὕδωρ ἀγλαόριθρον. Le responsable des travaux est nommé au vers 5, γενέτης Ἀπολινάριος Στρατονίκης, expression que l'a. tente d'expliquer ainsi : « Apollinarios doit avoir beaucoup aimé la cité de Stratonicée puisqu'il nomma sa fille Stratonice ». Stratonikè n'est ici en réalité qu'une variante poétique du nom de la ville, et le mot γενέτης recouvre la fonction de *pater civitatis* (voir entre autres *I. Side* II 151, 4 : γενετῆρος ἔχων γέρα[ς]). Ce magistrat en charge des travaux publics est sans exemple sûr avant le milieu du ve s.

628. **Lycie**. *Kaunos*. – Chr. Marek, *I. Kaunos* (*Bull*. 2007, 465), n° 145, réédite un milliaire de l'empereur Julien, plus tard remployé au nom de Gratien.

629. P. Weiß, *ZPE* 160 (2007), 272-274 (cf. *Bull*. 2008, 112), a reconnu sur des poids de pierre tardifs, à Kaunos comme à Milet, le sigle signifiant λίτρα, un petit *iota* sous un grand *lambda*. On trouve le même sigle à Tyr, sur deux poids de 125 et 150 livres (cf. *Bull*. 2007, 513 *in fine*).

630. *Confins caro-lyciens*. – M. Adak, *Gephyra* 3 (2006, paru en 2008), 201-212 : « Akköprü. Eine frühbyzantinische Brücke über den Indos ». L'inscription inédite du pont d'Akköprü sur l'Indos, à 32 km au nord-est de Kaunos, permet

d'après l'écriture d'attribuer au VIe s. la construction du monument. On lit sur une longue ligne (6,80 m), en briques rouges incrustées dans le mortier : Θεοῦ θέλοντος ἔκτισεν Ἰωάννης, nom en monogramme de type carré, suivi probablement du titre abrégé ‹σ›χ(ολαστικός). Le fondateur, juriste de formation, ne mentionne pas sa fonction, qui pourrait être celle de *pater civitatis* (cf. n°s 622, 627, 632).

631. **Pamphylie**. *Olbia*. – M. Adak, *Gephyra* 3 (2006, paru en 2008), 19, réédite avec photographie la liste de donateurs *SEG* 51, 1820, sur une mosaïque d'église (cf. *Bull*. 2002, 623 et 2004, 544).

632. *Sidè*. – F. Onur, *Gephyra* 3 (2006, paru en 2008), 193-200 : « Some Late Roman Inscriptions from Side ». N° 1, la découverte d'une dédicace jumelle de *I. Side* II, 166, confirme la localisation du Forum d'Arcadius entre la porte de la ville et le nymphée ; l'inscription déjà connue, restée inachevée, ne mentionnait pas le dédicant. Les 9 lignes du nouveau texte sont ainsi restituées : τὸν φόρο[ν τοῦτον ?] Ἀρκαδι[ακὸν τὸν ἐ]πώνυ[μον τοῦ δεσ]πότου [τῆς οἰκουμέ]νης Ἀρ[καδίου, ...] Οὐίκρ[ιος ? *ca* 7] ὁ λαμ(πρότατος) [ἀνθ(ύπατος) *ca* 7]τῃ αὐ[*ca* 10] καθιέ[ρωσεν]. Le gentilice du gouverneur, Vicrius, est rare mais paraît certain. En revanche le titre de proconsul, confondu par l'a. avec celui de consulaire, est exclu : seuls à cette époque les proconsuls d'Asie, Achaïe et Afrique portent ce titre, avec rang de *spectabilis* et non de simple *clarissimus*. Il faut restituer : ὁ λαμ(πρότατος) [ὑπατικός]. À la fin la formule dédicatoire devait s'adresser à l'empereur, τῇ αὐ[τοῦ *ex. gr.* θειότητι] καθιέ[ρωσεν]. La dédicace d'un forum au nom d'Arcadius (395-408) pourrait être liée, selon l'a., à la victoire d'Arbazakios sur les Isauriens (404). Les n°s 2 et 3, sur deux bases de colonnes de l'avenue principale, portent le nom du même *pater civitatis*, apparemment responsable d'une réfection de la colonnade (V^e-VIe s.). N° 2 : ἐπὶ Γεωργίου τοῦ λογ(ιωτάτου) σχο(λαστικοῦ) κ(αὶ) πατρός, ἰνδ(ικτιῶνι) ι΄. Sur ce modèle, O. restitue au n° 3 le texte incomplet *I. Side* II, 164 a, avec cette fois l'abréviation λ[ο]γιοτά(του). N° 4, base de statue trouvée au théâtre, troisième exemple à Sidè d'une dédicace de la cité à l'impératrice Hélène, mère de Constantin (aussi *I. Side* II, 47 et 48). N° 5, sur une plaque de chancel des environs d'Aspendos, ex-voto des lecteurs Konôn et Modestos, qui ont chacun fait don (à l'Église) d'un *solidus*, νό(μισμα) α΄.

633. **Phrygie**. *Hiérapolis*. – F. D'Andria *et alii*, *Rendiconti della Pontificia Accademia Romana di archeologia* 78 (2005-2006), 349-449 : « L'iscrizione dipinta con la *Preghiera di Manasse* a Hierapolis di Frigia (Turchia) ». Peinte en rouge sur le mur d'une résidence privée, une longue inscription de trois lignes est minutieusement restituée (T. Ritti, 395-433, fig. 35-54) d'après le texte scripturaire de la *Prière de Manassé* (*Ode* 12 des Septante), qui est entré de bonne heure dans la liturgie chrétienne. La confrontation du texte inscrit avec les variantes de la Bible grecque, syriaque et latine (G. B. Bazzana, 434-442) met en évidence sa proximité avec la version des Septante, en particulier le *codex Alexandrinus* du Ve s. S'interrogeant enfin sur le choix de ce texte dans un contexte d'habitat privé, R. Cacitti suggère, outre sa signification pénitentielle manifeste, une possible fonction d'exorcisme.

634. *Ibid*., 359-361, fig. 5, un sceau de plomb du VIe-VIIe s. découvert dans l'atrium de la cathédrale Saint-Philippe porte au droit l'image du saint et au revers le nom d'un évêque d'Hiérapolis inconnu à ce jour : Γρηγορίῳ μητροπ(ολίτῃ) Ἱεραπόλεως.

635. Restaurations au théâtre d'Hiérapolis sous les préfets du prétoire Philippos (352-354) et Mousônianos (354-358), cf. *supra* nº 33.

636. *Kotyaeion*. – Z. Mercangöz, dans *La sculpture byzantine* (nº 584), 81-103 : « Réflexions sur le décor sculpté byzantin d'Anatolie occidentale », publie p. 82, phot. p. 90-92, une plaque conservée à l'Agora de Smyrne, dont l'inscription a été lue par Th. Pazaras : Κύριε βοήθει τῷ σῷ δούλῳ Ἰωάννη μητροπολίτῃ Συνάδων τῷ κτησαμένῳ. Il faut rappeler que cette invocation pour un évêque phrygien fait partie d'une série de sculptures byzantines réunies à Smyrne durant l'occupation grecque de l'Asie Mineure au début des années 1920 et publiées par A. Orlandos, *Ἀρχεῖον βυζαντινῶν μνημείων τῆς Ἑλλάδος* 3 (1937), 128-152 : « Sculptures chrétiennes du Musée de Smyrne » (en grec). Notre inscription (Orlandos, *op. cit.*, 141-142, nº 19), découverte à Kütahya (Kotyaeion), mentionne un évêque de Synnada au nom problématique. Orlandos lisait Δαṭο (*sic*), et la nouvelle édition propose, sous toute réserve, Iôannès. La difficulté est résolue par un estampage des années 1930 (Princeton, Institute for Advanced Study), dont je dois une photographie (1999) à l'amitié de G. Petzl : l'évêque avait pour nom ΔΑΔ, abréviation normale de Δα(ουί)δ. On lit de plus, à la fin : τῷ κτησαμέν(ῳ) αὐτό. La date proposée par M., VIIe- VIIIe s., est probablement trop haute au vu de l'écriture. D'autre part, sur un bloc d'épistyle trouvé à Manisa (p. 86 et fig. 18), on lit nettement l'an du monde 6475, soit 966/967 *p.C.*

637. **Pisidie**. – G. H. R. Horsley, *The Greek and Latin Inscriptions in the Burdur Archaeological Museum* (*The British Institute at Ankara*, *Monograph* 34, 2007 ; XVIII-321 p.). La riche collection du Musée de Burdur, dont les 350 textes intéressent vie religieuse et vie publique, touche aussi quelque peu à l'Antiquité tardive. On retrouve au nº 338 le fameux rescrit de Maximin contre les chrétiens, émis à Sardes en 312 et adressé à Colbasa (*Bull.* 1990, 920). Plusieurs dédicaces chrétiennes (nºs 192-199), en partie connues, sont reprises avec de bonnes photographies. Dans le double ex-voto nº 193 (*SEG* 19, 819 a), l'un des dédicants porte un nom singulier : εὐκὴ Χρίσρου παραμοναρίου. La correction Χρίσ‹φ›ου pour Κρίσπου est ingénieuse, vu la confusion constante dans cette série entre occlusives et aspirées ; mais on pourrait voir là une graphie défectueuse de Χρισ‹τοφό›ρου, digne du lapicide qui a aussi écrit πλαμοναριου (changé tant bien que mal en πλρμοναριου) au lieu de παραμοναρίου. Au nº 194 (*SEG* 19, 819 b), noter καρποπουρόντον pour καρποφορούντων. Les textes votifs inédits sont fragmentaires : on y trouve la mention d'un diacre (192), le nom d'un Salbianos (195), les bribes d'une dédicace d'ambon (197). La nouveauté la plus curieuse est un parallélépipède de marbre (198) inscrit sur un côté ἐξάγιν δίκ(αι)ον, « juste poids », et sur une face νο(μίσματα) τρί(α). Ces 3 sous d'or seraient, selon l'a., le montant d'une donation à l'Église. En réalité le mot ἐξάγιν désigne l'objet lui-même en tant que poids. Dès lors il ne s'agit plus de 3 sous mais bien de 300, τρι(ακόσια) (lecture de C. Mango mentionnée par H.), et il faudrait vérifier si ce poids de marbre pèse l'équivalent de 300 sous, soit plus de 4 livres.

638. *Apollonia*. – *MAMA* IV, 222, inscription chrétienne d'époque sévérienne (?), cf. nº 487.

639. **Lycaonie**. *Laodicée*. – Métiers du bâtiment dans une inscription tardive, cf. nº 20.

640. **Bithynie**. *Nicée*. – B. Yalman, *Kazı sonuçları toplantısı* 2006, 389 et fig. 4, signale au théâtre une invocation de type anonyme, selon ma lecture : Κύριε, βοήθι οὗ ὖδες τ‹ὸ› ὄνομα.

641. Nouvelle Pentapole à l'Est de la Bithynie, d'après une épitaphe de Salone, nº 653.

642. **Honoriade**. *Hadrianoupolis*. – Sur une mosaïque d'église, noms des quatre fleuves du paradis et dédicace d'un soldat des scholes, cf. *Bull*. 2008, 518.

643. **Galatie**. *Ancyre*. – S. Mitchell, *Scripta classica Israelica* 24 (2005), 207-223 : « An Apostle to Ankara from the New Jerusalem : Montanists and Jews in Late Roman Asia Minor ». Il faut citer intégralement cette épitaphe, dont l'importance pour l'histoire religieuse de l'Asie Mineure est magistralement éclairée par l'éditeur : Τρόφιμος ἀπόστολος Πεπουζεὺς καλέσας εἰς τὴν ἁγιοσύνην ἐκοιμ[ί]θη ἰνδ. γ´ μινὶ Φεβρουαρίου κ´ ἡμέρᾳ Σαβαθ· ὑπὲρ εὐχῆς Σευήρ[ου] προστάτου δεκα[νί]ας γ´ καὶ παντ[ὸς] τοῦ οἴκου αὐτοῦ. α†ω. L'appartenance du défunt à la secte chrétienne montaniste ressort à la fois de son origine (Pepouza en Phrygie, ville sainte de la secte, était promise à devenir la Nouvelle Jérusalem), de son titre d'apôtre (nouveau dans la hiérarchie montaniste mais en accord avec leur croyance en une révélation continuée) et de son appel à la sainteté (plusieurs épitaphes montanistes qualifient le défunt de saint). La forte présence montaniste à Ancyre était attestée dès la fin du IIe s. par Eusèbe, et au IVe s. par la *Vie de saint Théodotos*. L'épitaphe est plus tardive, le samedi 20 février d'une 3e indiction pouvant correspondre (si ces données sont exactes) à 465 ou 510, en tout cas pas après les années 550, quand Justinien eut éliminé la secte et détruit Pépouza. L'intérêt majeur du document est de confirmer l'affinité de la hiérarchie montaniste avec celle du judaïsme tardif. Absente de l'épigraphie chrétienne ordinaire, la forme indéclinée Σαβαθ est un premier indice de ces liens. Les juifs comme les montanistes comptaient parmi eux des patriarches, mais aussi des *apostoloi*. Quant au titre de Sévéros, « président de la troisième confrérie » (une association funéraire de la communauté montaniste d'Ancyre), il a son pendant dans la grande liste juive d'Aphrodisias, désormais datée du IVe s. (Ameling, *Inscr. Jud. Orientis* II, nº 14), où un προστάτης est à la tête de la δεκανία τῶν φιλομαθῶν. M. invite en conclusion à ne pas sous-estimer, jusqu'au début du VIe s., l'influence en Asie Mineure du judaïsme et des courants chrétiens judaïsants.

644. *Germa*. – P. Gatsioufa, *ZPE* 160 (2007), 135-138 : « Ἡ βασιλεία Θεοῦ in einer christlichen Inschrift aus Germa (Galatien) », restitue adroitement des invocations chrétiennes mutilées, copiées jadis par G. Perrot, que l'édition de S. Mitchell (1982) laissait en grande partie en majuscules. L. 1, avant ἀνέωξόν μυ (= μοι), elle reconnaît ληστήν, allusion au bon larron de la Crucifixion : on prie Dieu d'ouvrir les portes du paradis comme il l'a promis au larron (*Luc* 23, 43). L. 2, l'a. lit et restitue : K(ύρι)ε ‹ὁ Θ›(ε)ός, ‹ἵ›να μου μνησθῇς ἐν τῇ [βασιλείᾳ σου] (cf. *Luc* 23, 42). Des formules parallèles, liturgiques et patristiques, corroborent la démonstration.

645. **Cappadoce**. – D. H. French, *Epigr. Anat.* 40 (2007), 47-108 : « Inscriptions from Cappadocia, II », publie 48 pierres nouvelles (cf. *Bull*. 2008, 520) dont trois seulement sont chrétiennes. Le nº 5 (sans illustration ni datation), relief représentant des scènes bibliques de la sortie d'Égypte (*Exode*, 13-14) est assorti de légendes : « chars de Pharaon, mer Rouge, colonne de nuée et colonne de feu ». Au nº 8 (l'écriture paraît du VIe s.), Anthousa, εἱ τῖς (= ἡ τῆς) λαμπρᾶς μνήμις (marque de son rang sénatorial) est ensevelie avec ses enfants, Maria et Paulos, et avec le prêtre Théodôros, πρεσβ(υτέρου) τοῦ μητροπολίτου ; le titre insolite de « prêtre du métropolite » indiquerait un lien avec le siège

métropolitain de Césarée. Au nº 13, borne d'une église de la Vierge (VIe s.) : ὅρυ (= ὅροι) τῆς ἁγίας κὲ ἐνδόξου Θεοτόκου κὲ παρθένου Μαρίας π[α]-ρασχεθέντες παρὰ τ[οῦ] εὐσεβεσ[τάτου - - - -]. Il doit s'agir d'une de ces bornes d'asylie, nombreuses dans le diocèse pontique (cf. *Bull*. 2000, 859), qui étaient concédées par rescrit impérial. Le nom de l'empereur manque, mais les autres bornes datées vont du règne d'Anastase à celui de Maurice.

646. G. Kiourtzian, *Δελτίον της χριστιανικής αρχαιολογικής εταιρείας* 29 (2008), 131-135 : « Une nouvelle inscription de Cappadoce du règne de Théodore Ier Laskaris », publie la dédicace peinte des fresques de l'église Saint-Michel de Cemil, avec des photographies de détails (T. Uyar) et un fac-similé d'ensemble. Ce décor est exactement daté de l'an 6726, indiction 6 (1217/1218 *p.C.*) et la dédicace se réfère explicitement au règne de Théodore Laskaris. C'est la troisième inscription grecque de Cappadoce à faire ainsi allégeance à l'empereur de Nicée (autres exemples en 1212 et 1216/1217), alors que la région appartient sans aucun doute au sultanat seldjoukide. Les deux donateurs, le hiéromoine Bartholomée et le diacre Léon, sont fils de Michel de Sampso (Μιχαῖλ τοῦ Σαμψό), toponyme où l'a. reconnaît le nom médiéval de l'antique Priène, attesté dans des actes de la même époque. L'inscription se distingue en outre par la signature du peintre Archigétas (Ἀρχιγέτα ζογράφου), premier exemple sûr d'un nom d'artiste dans une église cappadocienne.

647. *Tyane*. – Inscriptions au nom des évêques Paulos et Patrikios, cf. *Bull*. 2008, 519.

648. **Cilicie**. *Aigéai*. – Un sarcophage de plomb du musée d'Adana, récemment publié comme inédit et d'origine incertaine (*Bull*. 2008, 107), n'est autre que *SEG* 27, 944, qui provient d'Aigéai. Cette épitaphe, probablement juive, est reprise par Ameling, *Inscr. Jud. Orientis* II, nº 229.

649. **Chypre**. *Paphos*. – Mosaïque d'église avec citations des *Psaumes* 117, 15 ; 117, 20 ; 28, 2 : cf. *Bull*. 2008, 92.

650. *Kourion*. – I. Michaelidou-Nicolaou, dans A.H.S. Megaw *et alii*, *Kourion. Excavations in the Episcopal Precinct* (*Dumbarton Oaks Collection*, 38 ; Washington, 2007), 367-392, réunit 40 inscriptions provenant du groupe épiscopal. Parmi les textes chrétiens qu'elle édite ou réédite (nos 25-30 et 34-40), peu sont complets comme le nº 26 : [Π]ροσέφυγα τῷ [Θ](ε)ῷ κ(αὶ) ἐσώθη(ν). La fréquence des citations bibliques est remarquable. Nº 34, invocation incisée sur une aiguière, avec citation du *Psaume* 28, 3 : φονὴ Κ(υρίο)υ ἐπὶ τῶν ὑ[δάτων]. Nº 39, mosaïque associant les citations des *Psaumes* 75, 12 et 117, 15 à *I Rois* 16, 4. Nº 40, citation sur mosaïque du *Psaume* 33, 6.

651. **Égypte chrétienne**. – Voir *Bull*. 2006, 502, 503 ; 2007, 549, 552 ; 2008, 584, 588 ; ci-dessus, nos 541, 542, 544.

652. *Panopolis*. – Une épitaphe errante au musée de Lisbonne, nº 662.

653. **Dalmatie**. *Salone*. – E. Marin, *XIV. Kongress* (nº 568), 509-518, pl. 176-179 : « Marusinac-Salona, *Novitates* (avec un appendice épigraphique de D. Feissel) ». Un sarcophage chrétien inédit appartenait à un négociant, πραγματευτής (comme *SEG* 31, 883 ; 40, 493), d'origine bithynienne, ἀπὸ πόλεως Κλαυδιοπόλεως τῆς Βιθυνίας κὲ Ἑξαπόλεως. Claudioupolis ayant été détachée de la Bithynie vers la fin du IVe s. pour devenir la capitale d'une nouvelle province, l'Honoriade, l'inscription ne peut guère être postérieure à cette époque. Elle révèle d'autre part l'appartenance de Claudioupolis à une Hexapole encore inconnue. Celle-ci préfigurait peut-être la future Honoriade,

composée justement de six cités, trois bithyniennes et trois paphlagoniennes. Le même texte est repris par nous au nº 795 des *Inscriptions de Salone chrétienne* (sous presse).

654. **Pannonie**. *Sirmium*. – P. Kovács – P. Prohászka, *ZPE* 164 (2008), 139-144 : « Zwei verlorene griechische christliche Inschriften aus Sirmium », éditent d'après des archives de Vienne deux épitaphes chrétiennes mutilées, découvertes en 1870, qui manquaient à P. Kovács, *Corpus inscr. gr. Pannonicarum*[3] (Debrecen, 2007, *non vidi*). Le nº 1 est un fragment d'épigramme : [- - - -]οτοι Χριστοῦ [- - - -] πραέος ἁγνῶς βιοτὸν [- - - -] περιπλομε[- - - -], où les a. reconnaissent la formule homérique περιπλομέ[νων ἐνιαυτῶν]. Le nº 2, très mutilé aux l. 1-4, est ainsi restitué aux l. 5-9 : [Ἑρ ?]μοστέρου τῆς [- - - -] | τῆς Κοίλ‹η›ς Συρίας [- - - - ἔζησε ἔτη τεσ]|σαράκοντα μ(ῆνας) ι´ κε[ὶ (*sic*) - - - -] | θήσας τὸν Τίτου [τίτλον] | ὁ ἀδελφὸς αὐτ‹ο›ῦ [- - - -]. Je ne crois pas que le défunt se soit appelé Titos fils d'Hermosteros (nom fantôme) ; sa nomenclature a disparu avec le début du texte. Reste l'*origo* du personnage, que je propose de lire : [κώ]μ‹η›ς Τερούτης [ὅρων Ἀπαμέων] | τῆς Κοίλ‹η›ς Συρίας (l'omicron carré a pris la place d'un ètа carré, dans κωμος comme dans κοιλος). Teroutè paraît être une nouvelle variante d'un nom de village d'Apamène déjà connu en grec sous les formes Taroutia, Tharouthia, Tarôthis et autres (voir mes *Chroniques d'épigr. byz.* [2006], §642). Je restitue ensuite [ζήσας ἔτη τεσ]|σαράκοντα μικρ[ῷ πλείω] (la copie a μικι, non μικε), formule d'approximation fréquente dans l'épigraphie chrétienne d'Occident (cf. *SEG* 31, 1655, et ci-dessus nº 529). Au lieu du nom Titos, on lira à la l. 8 : θήσας τὸν τίτου[λον].

655. **Italie**. *Angera*. – M. David, V. Mariotti, *Syria* 82 (2005), 267-278 (la pagination indiquée à la fin de *Bull.* 2007, 495 est erronée), publient l'épitaphe d'un chrétien de Syrie mort à Angera, sur le lac Majeur : [Ἐνθάδε κεῖται ὁ καλοκύ]μητος Μαραώ[τ]ης ἀπὸ κώμης Καπροταβις, suivie d'un sigle inédit, lu Μα(ρία) βο(ήθει). L'épithète καλοκοίμητος est attestée non seulement dans des épitaphes d'Italie du Nord, mais à Rome, à Trèves, en Égypte, en Thrace et à Thessalonique (série réunie dans mon *Recueil des inscr. chr. de Macédoine*, 166). Maraôtès doit être le nom du défunt mais peut difficilement être assimilé à Maréôtès. On ne voit pas non plus de rapport clair avec le toponyme Maraôtata, en Apamène. Seule est certaine l'identification de Kaprotabis (indéclinable comme d'autres noms de villages syriens) avec l'actuel Kafertab à l'Est d'Apamée.

656. *Rome*. – D. Nuzzo, *XIV. Kongr.* (nº 568), 537-545 et pl. 190-191 : « Orientali a Roma in età tardoantica nelle testimonianze dell'epigrafia sepolcrale », analyse les 128 épitaphes de chrétiens de Rome indiquant explicitement une origine orientale. En majorité d'expression grecque (moins de 20% des textes sont en latin), on compte parmi eux 20 Syriens et 14 Galates.

657. G. Bevilacqua *et alii*, *XII Congr. int. epigrafiae graecae et latinae… Barcelona 2002* (Barcelone, 2007), 155-164 : « La collezione delle iscrizioni greche della Basilica di San Paolo fuori le mura », annoncent le recueil en préparation des épitaphes grecques, la plupart chrétiennes, remployées au Moyen Âge dans le dallage de la basilique. Il remplacera en partie l'édition d'A. Silvagni, *ICUR*, *n. s.* II (1935). Pour ces 181 textes, dont 73 ont disparu, les a. soulignent l'importance du manuscrit épigraphique de C. Margarini (†1681).

658. *Bari*. – N. Zorzi, *Νέα Ῥώμη. Rivista di ricerche bizantinistiche* 4 (2007), 37-62 : « L'epigrafe bizantina dalla "Trulla" della cattedrale di Bari ». Découverte sous la sacristie de la cathédrale, une plaque en marbre de Proconnèse porte

une série de trois citations bibliques (p. 41, avec phot.) : [γῆ εἶ καὶ εἰς] γῆν ἀπελεύσῃ (*Gen*. 3, 19), [οἰκία γὰρ π]αντὶ θνητῷ γῆ (*Job* 30, 23), [θάνατος] ἀνδρὶ ἀνάπαυσις (*Job* 3, 23) – premières citations épigraphiques du livre de Job. L'écriture de l'inscription remonte à l'Antiquité tardive, tandis que le décor pseudo-coufique (du Xe s. au plus tôt) suppose un premier remploi de la plaque, plutôt en Grèce continentale. Il s'agit donc à Bari d'une pierre errante, réutilisée avec d'autre *spolia* dans la cathédrale des XIe-XIIIe s.

659. *Terre d'Otrante*. – A. Jacob, *Νέα Ῥώμη. Rivista di ricerche bizantinistiche* 4 (2007), 163-176 : « Le topotérète de la flotte Constantin et la révolte de Georges Maniakès en 1042 dans une inscription inédite de Terre d'Otrante », donne l'édition annoncée (*Bull*. 2004, 558) de la dédicace d'une tour de guet, d'intérêt historique malgré son état lacunaire. La gravure en champlevé, inusitée en Italie, paraît l'œuvre d'un lapicide constantinopolitain. Le dédicant Constantin, dont la fonction de topotérète de la flotte est rendue par τοποτηρη[τὴς ἐπὶ τῶ]ν χελανδ(ίων) et qui s'intitule ambassadeur, πρεσβευτής, dut faire partie de l'ambassade impériale qui, à Otrante en 1042, offrit le pardon de Constantin IX au rebelle Maniakès. On rectifiera seulement deux affirmations de la p. 172. Les dédicaces métriques de fortifications sont loin de manquer dans l'Antiquité tardive, ne serait-ce que pour les remparts de Constantinople. D'autre part, plusieurs dédicaces médiévales attribuées par mégarde à l'*Anthologie Palatine* sont des inscriptions réunies par Cougny en appendice à son édition de l'*Anthologie* (t. 3, 1890).

660. *Rhègion*. – L. D'Amore, *Iscrizioni greche d'Italia. Reggio Calabria* (Rome, 2007 ; cf. *Bull*. 2008, 627), réédite au n° 21 une prière chrétienne sur tablette de plomb (cf. ci-dessous, n° 90). Le n° 23 (*CIG* IV, 8684, à présent très mutilé) est une invocation pour Théopistos, donateur d'une croix, datée du 6 avril 861 *p.C*. L'épitaphe n° 45 (*CIG* IV, 9541, à présent disparue) date le décès d'une Maria par le jour du mois et un consulat mutilé (530 ?) ; l'unique copie ayant ἐτελιώθη Ι[..]ΛΙΟΥ, on a lu généralement et ici encore Ἰ[ου]λίου ; cependant la conjecture de Ferrua, μ[ηνὶ] Λῴου (cf. *SEG* 40, 861) a l'avantage de rétablir le mot « mois », qui est nécessaire, l'emploi du calendrier macédonien indiquant en outre que la défunte était d'origine syrienne ; j'irais dans le même sens, mais en préférant la correction la plus légère, μ[ηνὶ] Δ̣ίου. Sur l'épitaphe de Sergios (n° 46), dont le titre de duc ne renvoie pas forcément au duché de Calabre, voir mes *Chroniques d'épigr. byz*. (2006), §1007. La lampe chrétienne n° 59 porte une invocation pour le responsable d'atelier, τοῦ ἐργαστηριάρχου (mieux que *SEG* 40, 864 : ἐργαστηρίου μου).

661. S. Giannobile, *ZPE* 167 (2008), 135-143 : « Una preghiera cristiana da Reggio Calabria contro l'emicrania, il mal di testa e l'oftalmia », réédite la tablette *I. Reggio* 21 (compte tenu non de ce corpus, mais de l'édition D'Amore de 2004) avec de meilleures lectures aux l. 15-16, ἰμ[ί]κρανον κ(αὶ) πονο[κέ]φαλος au lieu de π[άν]κρανον καὶ πανσφαλές (D'A.). Le mot controversé σίττησμα, où D'A. voit une déformation de συνάντισμα (rencontre avec le démon), est considéré par G. comme un nom de personne. Il compare cette prière, qui n'est pas proprement magique, aux papyrus, mais aussi à des textes médiévaux dont un étonnant dialogue entre le Christ et la Migraine. Le tableau final réunit huit inscriptions relatives au mal de tête.

662. **Portugal**. – M.M. Alves Dias, C.I. Sousa Gaspar, *Catálogo das Inscrições Paleocristãs do Território Português* (Lisbonne, 2006 ; 303 p. et illustrations sur

CD). Des huit inscriptions grecques de ce corpus, on ôtera une épitaphe de provenance inconnue, mais dont le formulaire indique sûrement l'origine (p. 274-275) : Στ‹ή›λη Φέμαιγος ἐβίωσεν ἐτῶν ν´. Au lieu de lire ensuite με(νῶν) χειρ(ε) ζ´, on reconnaît la date mensuelle μεχεὶρ ζ´, qui prouve qu'il s'agit d'un Égyptien, tandis que l'incipit στήλη caractérise plus précisément les épitaphes de Panopolis (cf. Lefebvre, *Inscr. gr. chr. d'Égypte*, n°s 238-350, et la liste mise à jour par L. Criscuolo, dans *Perspectives on Panopoli*s [Leiden, 2002], 68). Dans ce contexte, le nom du défunt doit se lire Φεμαιτος, génitif de Phemaïs, nom rare que J. Gascou me signale sur des étiquettes de momies de la même région (Boyaval, n°s 328 et 2001) et, sous la forme Hemaï, dans un ostracon copte. Sur les épitaphes grecques de Myrtilis, les a. n'ont pu connaître mes remarques, *Chroniques d'épigr. byz.* (2006), §1082.